This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

REVUE

ANGLO-FRANÇAISE.

Poitiers, imp. de Saurin.

REVUE
ANGLO-FRANÇAISE,

DESTINÉE A RECUEILLIR TOUTES LES DONNÉES HISTORIQUES ET AUTRES
SE RATTACHANT AUX POINTS DE CONTACT

ENTRE LA FRANCE, L'AQUITAINE ET LA NORMANDIE,
LA GRANDE-BRETAGNE ET L'IRLANDE;

RÉDIGÉE PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE LITTÉRATEURS,

ET PUBLIÉE A POITIERS, SOUS LA DIRECTION

De M. de la Fontenelle de Vaudoré,

Membre de plusieurs Sociétés savantes, conservateur des monuments historiques en Poitou, correspondant du ministre de l'instruction publique pour l'Histoire de France, correspondant de la commission des archives d'Angleterre, etc.

TOME CINQUIÈME.

POITIERS,
IMPRIMERIE DE SAURIN FRÈRES.

1837.

REVUE
ANGLO-FRANÇAISE.

Dunning
Nyh.
4.9.31
21367

PRÉTENTIONS DES PLANTAGENETS

AU COMTÉ DE TOULOUSE,

ET EXPÉDITIONS QUI EN FURENT LE RÉSULTAT. (1097-1355.)

Lorsque Louis le Jeune consomma l'acte le plus impolitique que l'histoire puisse reprocher à un roi de France, lorsque, malgré les conseils de Suger, il se résolut à répudier Éléonore d'Aquitaine, ce prince fit éprouver à la monarchie un préjudice que les victoires et l'habileté de Philippe-Auguste purent à peine réparer, pendant un règne de quarante années. Le chef de la dynastie des Plantagenets, en épousant la princesse répudiée, réunit à la Normandie, qu'il possédait déjà, à l'Anjou, au Maine, à la Touraine, le beau duché de Guienne, qui se composait, outre la Guienne proprement dite, du Poitou, de la Saintonge, du Périgord, de l'Angoumois, de la Gascogne, de l'Agénois; peu de temps après il réunit encore la Bretagne à ses vastes états, soumit le Limousin et l'Auvergne, acheta la Marche, et conquit le Quercy.

Mais non content de ses immenses possessions, deux fois plus étendues que celles du roi de France, Henri II voulut encore réunir le comté de Toulouse à ses vastes domaines. Les préten-

tions qu'il élevait sur le Languedoc n'étaient pas sans fondement. Elles lui avaient été transmises par les ducs d'Aquitaine, dont sa femme était l'héritière. Les états de la maison de Toulouse s'étendaient alors au levant jusqu'aux Alpes, au midi jusqu'à la Méditerranée et les Pyrénées, au couchant jusqu'aux limites de la Gascogne, et enfin au nord jusqu'à l'Isère, les montagnes d'Auvergne et la Dordogne.

Quel était le fondement des prétentions des ducs d'Aquitaine sur le comté de Toulouse? Ces prétentions provenaient de la nature du fief, que ces princes prétendaient être un fief féminin. Guillaume IX, duc d'Aquitaine, avait épousé Philippe, fille de Guillaume IV, comte de Toulouse. Si le comté de Toulouse était un fief féminin, nul doute que Philippe n'eût dû hériter; et Raymond de St-Gilles, son oncle, qui se mit en possession des domaines appartenant à sa nièce, était un usurpateur. Il eut cette réputation dans son temps, et cette tache ne put être effacée aux yeux de ses contemporains que par l'éclat de ses actions chevaleresques. Pourquoi, en effet, le comté de Toulouse n'eût-il pu être possédé par une femme, lorsque ceux de Flandre, de Champagne, pouvaient l'être, et le furent même, à diverses époques, aussi bien que le duché de Guienne? La loi salique ne régissait pas les grands fiefs; et l'exemple de Jeanne, dernière comtesse de Toulouse, prouve bien que les femmes pouvaient posséder ce comté. Jeanne succéda à son père, Raymond VII, dans un temps où les principes du droit féodal et la législation qui régissait les grands fiefs, étaient certainement bien fixés.

Les droits des ducs d'Aquitaine, et par conséquent ceux des Plantagenets, au comté de Toulouse, ne sauraient être douteux. Le premier qui les fit valoir fut Guillaume IX, l'époux même de Philippe. Il profita de l'absence de Raymond de Saint-Gilles, alors occupé dans la croisade, pour envahir le territoire et les villes du comté de Toulouse. Il y exerça, pendant quelques années, tous les droits de la souveraineté. Mais son caractère inconstant, et son goût pour les aventures, peut-être même la crainte des excommunications, que le concile de Clermont

avait lancées contre ceux qui violeraient la *trève de Dieu*, lui firent abandonner la possession du pays qu'il avait envahi, pour entreprendre une croisade. Il prit la croix à Limoges, et partit pour l'Orient. Mais ce prince qui, sur le bruit des exploits des premiers croisés, avait cru marcher à des conquêtes faciles, éprouva un désastre complet dans les campagnes de l'Asie-Mineure. Il chercha un refuge dans la ville d'Antioche, et revint en Europe, cruellement éprouvé par l'adversité et désabusé de ses rêves de gloire, et des brillantes illusions créées par son imagination mobile et romanesque. Cependant, fidèle à la muse et même à la gaîté, au milieu des plus grandes disgrâces, il revint en chantant les malheurs de toute espèce qui l'avaient assailli sur les terres étrangères. De trente mille hommes sortis de la Guienne, du Limousin et du Poitou, pour suivre en Orient le brillant seigneur des Aquitains, un très-petit nombre avaient eu le bonheur de rentrer avec lui sous le toit paternel.

Guillaume avait envahi le Toulousain l'année même du départ de Raymond de St-Gilles pour la Palestine (1097); et il était encore en possession de Toulouse en 1099, c'est-à-dire dans le temps que les croisés s'emparaient de Jérusalem, sous les ordres du comte de Toulouse et de Godefroy de Bouillon. Il paraît que Guillaume n'abandonna sa conquête qu'en l'année 1100, et que c'est en cette année qu'il se croisa à Limoges avec plusieurs de ses vassaux. De retour de la croisade, vers l'an 1102, Guillaume renouvela, en 1114, ses prétentions au comté de Toulouse, s'empara de la ville, et força le jeune comte Alphonse à chercher un asile dans les états voisins. Guillaume resta en possession de Toulouse jusqu'en 1119, et il y fit son séjour ordinaire. Il y avait déjà sept ans que ce prince avait été contraint d'abandonner de nouveau sa conquête, lorsqu'il mourut en 1126.

Son fils Guillaume X, qui était né à Toulouse en 1099, renouvela, selon quelques écrivains, les anciennes prétentions de sa famille; il prit même les armes pour les soutenir; mais ses tentatives n'ont presque pas laissé de traces dans l'histoire. Ce prince mourut, à peine âgé de trente-huit ans, après avoir

recommandé aux seigneurs de sa cour de faire exécuter le projet qu'il avait formé de marier sa fille Éléonore avec Louis le Jeune. Ce mariage, qui fut célébré à Bordeaux peu de temps après sa mort (1137), accrut de plus de moitié les possessions territoriales de la France. Non content d'avoir réuni à la couronne la Guienne et le Poitou, Louis voulut faire valoir les droits que sa femme Éléonore prétendait sur le comté de Toulouse, comme héritière des ducs d'Aquitaine. Louis fit une expédition dans le Midi, en 1141, et vint mettre le siége devant Toulouse ; mais ce prince se vit bientôt obligé de le lever.

Douze ans s'écoulèrent entre l'échec que venait d'éprouver Louis le Jeune, et le fatal divorce (1) qui le priva des importantes acquisitions dont il avait été redevable à son mariage avec Éléonore. Ce fut durant cet intervalle qu'eut lieu la seconde croisade. On sait qu'Éléonore prit la croix avec son royal époux. Éléonore, cette beauté célèbre, dont les intrigues et les amours eurent une si grande influence sur les destinées des peuples, et sur les malheurs domestiques des deux rois qui furent successivement ses époux, n'était certainement pas entraînée par l'ardeur des sentiments religieux, mais l'exemple et la nouveauté la gouvernaient. Elle séduisit tous les princes de l'Europe par l'enjouement de son esprit, par les grâces de sa figure, et par une coquetterie vive et pleine de grâce. Tant qu'elle fut sur le trône de France, elle sembla se faire un jeu d'exciter l'humeur jalouse du roi son époux, et de jeter du ridicule sur l'austère dévotion et la monotone gravité d'un mari qui fatiguait sa cour par des pratiques de piété plus dignes d'un moine que d'un roi. En suivant Louis le Jeune dans la croisade, Éléonore avait plutôt l'air de marcher à une fête qu'à la délivrance du saint tombeau ; les nombreux adorateurs qui se pressaient sur ses pas bravaient la triste défiance et les regards jaloux de Louis. Cette brillante élite de tout ce que la France avait de plus illustres chevaliers ne suffisait pas même à l'ardent désir de plaire qui dominait toutes les pensées d'Éléonore. En

(1) Voir, relativement aux résultats de ce divorce, l'article de M. H. de Ste-Hermine, inséré dans ce recueil, t. 3, p. 5 et s. D. L. F.

quittant le beau pays de France, son imagination voluptueuse lui représentait les régions lointaines de l'Orient comme un séjour enchanté, où elle pouvait se livrer à tous les plaisirs, et s'affranchir du cérémonial gênant qui l'avait souvent obsédée à la cour de France. Peu flattée des respects qui étaient dus à son rang suprême, il n'était point pour elle de bonheur égal au bonheur de plaire et de séduire; son caractère volage et passionné ne lui permettait guère la constance en amour; les croyances religieuses, si puissantes dans ce siècle, exercèrent même si peu d'empire sur son cœur, qu'un jeune musulman, dont la beauté avait frappé ses regards, fut longtemps, aux yeux de toute l'armée, l'amant privilégié de cette reine chrétienne (1).

Louis le Jeune, de retour de la malheureuse croisade, s'empressa de faire rompre le mariage qui l'unissait à la belle duchesse d'Aquitaine. Plus sensible aux offenses qu'il avait reçues de sa femme qu'aux désastres de son expédition, le monarque sacrifia les intérêts de la couronne aux délicates susceptibilités de l'époux. C'est en vain que le plus sage des ministres, c'est en vain que Suger, dont la voix était puissante sur le cœur de Louis, voulut opposer la raison d'état aux funestes résolutions de son maître (2). Pour le malheur de la France, ce prince se montra inébranlable. Si Louis eût été moins honnête homme, peut-être qu'en répudiant Éléonore il eût retenu l'Aquitaine et le Poitou : ses courtisans lui en donnaient le conseil; Louis refusa de le suivre.

Bien différent du monarque français, Henri, fils de Geoffroy, comte d'Anjou, ne craignit point d'épouser une reine volage, infidèle et galante, qui lui donnait deux belles provinces. Ce chef de la race des Plantagenets, devenu deux ans après roi d'Angleterre, sous le nom de Henri II, et qui possédait une grande partie de la France occidentale, ne fut pas plus tôt assis

(1) On se propose d'insérer dans ce recueil un article où se trouveront examinés et pesés avec soin les différents témoignages relatifs aux mœurs d'Aliénor d'Aquitaine, et à sa conduite envers son premier époux. D. L. F.

(2) Suger n'existait plus quand, à l'instigation de St Bernard, l'assemblée de Beaugency prononça l'annulation du mariage existant entre Louis le Jeune et Aliénor d'Aquitaine. D. L. F.

sur le trône d'Angleterre, qu'il voulut faire valoir les droits qu'Éléonore avait réclamés pendant qu'elle était sur le trône de France, et qu'elle réclamait plus vivement encore depuis qu'elle était sur le trône d'Angleterre, comme un moyen de se venger de l'outrage qu'on lui avait fait sur le territoire français. Henri II, comme autrefois Guillaume IX, vint mettre le siége devant Toulouse (1159). Son armée était composée d'Anglais, de Normands, d'Aquitains. A l'approche de l'armée anglaise, Louis le Jeune courut se jeter dans la ville pour défendre son beau-frère et son vassal, Raymond V, comte de Toulouse, contre les entreprises du plus puissant monarque de la chrétienté, et dont la politique ne tendait à rien moins qu'à reculer les limites de ses états jusqu'aux Pyrénées, peut-être même jusqu'au Rhône et aux Alpes, et d'englober ainsi, dans ses immenses possessions, le faible reste de l'empire de Clovis et de Charlemagne. Le siége de Toulouse dura trois mois. Henri, fatigué de renouveler sans cesse des assauts infructueux, prétexta le respect qu'il devait au roi de France, son suzerain, pour renoncer à une entreprise que le mauvais succès et le découragement lui faisaient abandonner.

Si le roi d'Angleterre, après avoir échoué une première fois dans la tentative de se rendre maître de Toulouse, ne reparut point dans les campagnes du Languedoc durant tout le cours de son règne, on ne doit sans doute l'attribuer qu'aux traverses de sa vie. Beck et Philippe-Auguste l'occupaient trop fortement dans le nord, lui suscitaient trop d'embarras, pour que son activité pût encore se porter vers le midi. Quant à ses deux fils, Richard et Jean, qui régnèrent après lui, le premier, avant de parvenir au trône et en sa qualité de duc d'Aquitaine, fit deux fois la guerre à Raymond, vicomte de Turenne, et s'empara même du Quercy sur ce prince. Quant à Jean, Raymond VI, comte de Toulouse, était son beau-frère, ayant épousé Jeanne d'Angleterre sa sœur. Je sais bien que les liens du sang n'auraient pas été un obstacle pour le meurtrier d'Arthur, s'il avait cru pouvoir réussir. Mais Jean, qui perdit sa couronne, n'avait guère les moyens de faire valoir des prétentions sur un pays déjà

envahi par les croisés, et dévolu à l'église romaine, qui en disposa en faveur de Simon de Montfort. Le règne de Henri III, successeur de Jean, fut trop agité par les révolutions des barons, et celui d'Édouard fut trop rempli de guerres avec l'Écosse, pour que ces princes pussent conduire des armées anglaises sur les bords de la Garonne. Ce n'est point non plus Édouard II qui pouvait entreprendre ce que n'avait osé faire son illustre père : ses vices, les révoltes qui troublèrent son règne, et la mort tragique qui le termina, furent de nouveaux obstacles qui arrêtèrent l'exécution des anciens projets des Plantagenets.

Mais lorsqu'à la mort du dernier fils de Philippe le Bel, Édouard III éleva des prétentions sur la couronne de France, les rois d'Angleterre se ressouvinrent des droits qu'ils avaient autrefois réclamés sur le comté de Toulouse. Ces diverses prétentions se confondirent, et les rois d'Angleterre, ducs d'Aquitaine, redoublèrent d'efforts pour soumettre à leur couronne le nord et le midi de la France. La guerre durait déjà depuis quinze ans, lorsqu'en 1350 et 1352 les armées anglaises s'avancèrent sur les murs de Toulouse. Mais ce fut en 1355 qu'eut lieu l'expédition conduite par le prince de Galles. Ce prince, déjà célèbre en Europe par le grand triomphe de Crécy, fut envoyé en Guienne pour recommencer les hostilités, plusieurs fois suspendues par des trèves momentanées. Il débarqua à Bordeaux, vers le temps de la Saint-Michel, avec mille hommes d'armes (cinq mille hommes de cavalerie) et onze mille archers. Les principaux seigneurs de Guienne et de Gascogne, à la tête desquels étaient le captal de Buch et les seigneurs de la maison d'Albret, accoururent auprès du prince, qui leur annonça l'expédition qu'il avait projetée. Ils répondirent avec joie qu'ils étaient prêts à le suivre partout où il voudrait les mener. Les villes de Toulouse et de Carcassonne leur furent désignées comme le but de l'expédition. Les troupes anglaises, grossies de celles de Guienne et de Gascogne, se mirent en marche, et elles allèrent, dit Froissart, passer la Garonne au port Sainte-Marie, à trois lieues près de Toulouse ; elles passèrent la rivière à gué, et Froissart observe que depuis vingt ans les eaux n'a-

vaient jamais été si basses. D'après l'auteur de l'*Histoire générale du Languedoc*, le prince de Galles passa la Garonne à Portet, village situé à une lieue au-dessus de Toulouse, tout près de l'endroit où l'on a construit, depuis quelques années, le pont de Pinsaguel. Le comte d'Armagnac, gouverneur de la Langue-d'Oc, qui commandait dans Toulouse, avait déjà fait détruire les divers faubourgs avant l'arrivée des Anglais.

Après avoir passé la Garonne, le Prince Noir posa son camp au milieu d'un grand vignoble qui existe encore et qui domine la rive droite du fleuve. Les coureurs vinrent jusqu'aux portes de la ville, et une rude escarmouche eut lieu sous les remparts. Le lendemain toute l'armée anglaise descendit de sa position, en ordre de bataille, comme si elle eût voulu donner l'assaut à la ville. Les diverses corporations de métiers formaient autant de compagnies; elles sortirent de la ville rangées sous leurs bannières. L'ardeur des Toulousains était si grande, que le comte d'Armagnac crut nécessaire de la modérer, et de replacer, derrière les barrières, des combattants pleins de valeur, mais qui n'étaient pas suffisamment exercés pour affronter, en rase campagne, des troupes aussi aguerries et aussi bien disciplinées que l'étaient alors celles du prince de Galles.

L'armée anglaise, arrivée jusqu'à la portée des traits, fut tellement frappée des dispositions et de la belle contenance des soldats toulousains, qu'elle ne crut pas devoir engager de combat; elle prit la route de Montgiscard. Cette ville n'était fermée que de murs construits en terre; elle ne pouvait pas opposer une grande résistance; elle fut emportée d'assaut et livrée aux flammes. Les habitants furent massacrés. Là, commença cette longue suite d'atrocités auxquelles les Anglais et les Gascons se livrèrent pendant tout le cours de cette expédition. Avignonet, ville marchande, dit Froissart, où l'on fabriquait une grande quantité de draps, n'était défendue que par un fort construit en terre, et dans lequel les principaux habitants s'étaient retirés : il ne tint pas longtemps. Avignonet éprouva le même sort de Montgiscard, et l'armée s'avança vers Castelnaudary.

Castelnaudary, défendu par un fort château, opposa de la

résistance. Mais c'était une ville ouverte ; elle n'avait plus ces épaisses murailles qui furent détruites après la guerre des Albigeois. Les efforts que tentèrent les habitants, pour repousser les attaques de leurs ennemis, ne firent qu'irriter la rage des Anglais et des Gascons, qui n'ignoraient pas le riche butin qu'ils allaient faire dans Castelnaudary. « Là, dit Froissart, eut grand'occision (*occision*, du verbe *occidere*, tuer) et persécutions d'hommes et de bidaus (1), et fut toute la ville courue, pillée et robée, et tout le bon avoir pris et levé. Ni les Anglois ne faisoient compte de pennes (draps, étoffes), fors de vaisselle d'argent et de bons florins ; et quand ils tenoient un homme, un bourgeois ou paysan, ils le retenoient prisonnier et le rançonnoient, ou ils lui faisoient mesches (malheur) du corps, si il ne se vouloit rançonner.

» Si furent laditte ville et château de Neuf-Chastel-d'Aury tout ars (brûlé) et abbatus, et renversés les murs à la terre; et puis passèrent outre les Anglois devers Carcassonne, et cheminèrent tant que ils vinrent à Ville-Franche en Carcassonnois, une bonne ville et grosse et bien séant, où demeuroient grand foison de riches gens.

» Sachez que ce pays de Carcassonnois et de Narbonnois, et de Toulousains, où les Anglois furent en cette saison, étoit en devant un des gras pays du monde, bonnes gens et simples gens qui ne savoient que c'étoit de guerre, oncques (2) ne furent guerroyés, et n'avoient été en devant ainçois (plutôt) que le prince de Galles y conversât (converser, se diriger vers). Si trouvoient les Anglois et les Gascons le pays plein et dru (gai), les chambres parées de kieutes (*kieutes*, tapis) et de draps, les écrins et les coffres pleins de bons joyaux. Mais rien ne demeuroit de bon devant ces pillards, ils emportoient tout, et par espécial Gascons, qui sont moult convoiteux. » (*Chronique de Froissart.*)

De Castelnaudary, les Anglais se portèrent sur Villefranche,

(1) Soldats de troupes légères, armés de dards, d'une lance et d'un poignard.

(2) Le grand chroniqueur du XIVe siècle, Froissart, n'était pas savant en histoire; il ne savait pas même que, dans le siècle qui avait précédé le sien, le pays avait été le théâtre de la guerre des Albigeois, la plus atroce de toutes les guerres.

capitale du Lauraguais. Après s'en être rendus maîtres, ils s'y reposèrent un jour et s'avancèrent vers Carcassonne ; cette ville comptait à peine alors un siècle d'existence. Au pied du rocher sur lequel est bâtie la cité, avait bien existé, dans les siècles précédents, un bourg qui occupait l'emplacement qui s'étend entre l'Aude et la cité; mais, vers le milieu du XIIIe siècle, et avec le règne de St Louis, ce bourg fut transféré de l'autre côté de la rivière, et il a été l'origine de la ville de Carcassonne, aujourd'hui une des plus belles villes du midi de la France. Lors de l'expédition du prince de Galles, Carcassonne comptait déjà sept mille maisons. La ville n'était pas encore entourée de murailles, mais seulement de fortes chaînes en fer, et il y en avait même dans les principales rues. Les habitants, armés de lances et de boucliers, étaient rangés en bataille derrière ces chaînes. Les Anglais, arrivés devant la ville, et voyant les habitants de Carcassonne disposés à se défendre, mirent pied à terre et marchèrent pour commencer l'attaque. Les plus intrépides sautèrent par-dessus les chaînes et livrèrent des combats corps à corps avec ceux qui voulaient les défendre. Les Anglais virent tomber successivement toutes ces chaînes devant eux ; et les défenseurs de Carcassonne, qui, avant l'arrivée des ennemis, avaient déjà fait passer dans la cité leurs femmes, leurs enfants et leurs effets les plus précieux, contraints d'abandonner la ville, coururent, à leur tour, chercher un refuge sous les forteresses, qui seules pouvaient les mettre à couvert de la fureur des Anglais ; ils passèrent l'Aude et montèrent à la cité.

Le prince de Galles laissa reposer son armée onze jours dans Carcassonne ; mais il n'osa pas faire le siége de la cité. « Elle sied si haut, dit Froissart, et est si très-bien fermée de grosses tours et de bons murs de pierre, que, tout considéré, il n'y pouvoit trouver voie que à l'aissaillir il ne dût plus perdre que gagner. » Les Anglais défilèrent sous les murs de la redoutable forteresse. « Au passer, ajoute Froissart, on leur envoya des tours de la forteresse, en canons et espingalles (machines à lancer des pierres), carreaux gros et longs, qui en blessèrent aucuns en passant, car d'artillerie la cité étoit bien pourvue. »

La poudre à canon, qui devait changer entièrement l'art de la guerre, était déjà en usage, puisque les Anglais s'en étaient servis pour la première fois à la bataille de Crécy, en 1346. Mais il paraît constant que le canon ne fut employé, pour la première fois, dans la défense et l'attaque des places, qu'au siége de Romorantin, que le prince de Galles entreprit l'année suivante (1356), peu de temps après la bataille de Poitiers. Ce fut à ce siége que l'on se servit pour la première fois de canon, pour ouvrir la brèche. Cependant, il pouvait y en avoir en 1355, dans les murs de la cité de Carcassonne, s'il est vrai qu'il ait existé à Ansberg une pièce de canon fondue en 1301, et s'il est vrai encore que l'on trouve dans un bordereau de la chambre des comptes de Paris, de l'année 1338, la mention d'une dépense faite pour la poudre nécessaire aux canons qui étaient devant Puy-Guillaume, château situé en Auvergne.

Où s'arrêteront donc les ravages de ces bandes anglaises, dignes de servir sous les drapeaux d'Attila, et qui marchent cependant sous les ordres d'un prince que les historiens nous ont représenté comme le brillant modèle des vertus chevaleresques? Après avoir défilé sous les forteresses de la cité de Carcassonne, elles vont chevauchant sur les chemins qui conduisent à Narbonne, et où les appelle encore l'espérance d'un riche butin. La cité de Narbonne, munie de murs, de portes et de tours, et défendue par le château des anciens vicomtes de Narbonne, renfermait un grand nombre de chevaliers et d'hommes d'armes qui, sous la conduite du vicomte Aymeri, se défendirent avec tant de valeur, que les Anglais se virent obligés d'abandonner le siége; mais ils mirent le feu aux faubourgs, et prirent la route de Capestang, dans le dessein d'aller jusqu'à Avignon, résidence alors de la cour pontificale, et où ils ne seraient arrivés qu'après avoir emporté et détruit les villes de Béziers et de Montpellier.

L'imagination est effrayée à l'idée des ruines entassées par ces ravageurs de provinces. Il serait trop long de nommer toutes les villes et bourgs qui furent réduits en cendres par les ordres de ces princes anglais, qui prétendaient régner sur la France.

Où étaient donc les chefs de guerre préposés à la défense du pays ? Le comte d'Armagnac était dans Toulouse, pendant que le prince de Galles, ravageant le pays dans un espace de plus de soixante lieues, s'avançait le fer et la flamme à la main, sans rencontrer d'autres obstacles que ceux qu'il trouvait dans quelques résistances locales. Le connétable de Bourbon et le maréchal de Clermont, qui commandaient alors en Guienne et en Languedoc, étaient-ils de connivence avec le général anglais ? On pourrait l'affirmer en voyant l'absence de toute mesure et de toute démonstration hostile, annonçant le projet d'arrêter, d'inquiéter du moins la marche de l'ennemi. Après avoir incendié les faubourgs de Narbonne, et comme il allait marcher sur Béziers, le prince de Galles éprouva, dit-on, quelque crainte de se voir couper la retraite par les mouvements combinés du comte d'Armagnac et du connétable de Bourbon ; et, modifiant alors son plan d'invasion, il se résolut à revenir sur ses pas, en gagnant les montagnes. Les colonnes anglaises, gravissant la Montagne-Noire, parurent sous les murs des châteaux de Saissac et du Mas-Cabardès ; mais la crainte qu'elles avaient eue d'abord fut bientôt dissipée, et l'armée, descendant dans les plaines de Toulouse, put effectuer tranquillement sa retraite, et revint à Bordeaux, emportant un butin immense.

Telle fut cette expédition, qui précéda d'une année la désastreuse bataille de Poitiers. Froissart, dans ses *Chroniques*, le prince de Galles et J. Winfeld, un des principaux commandants de l'armée anglaise sous le prince de Galles, nous ont laissé les détails de cette expédition, dans trois lettres, qui sont un précieux monument de la langue anglo-française dans le XIVe siècle, et que M. Buchon a imprimées dans les notes qui accompagnent son édition de Froissart. Que voyons-nous dans ces lettres ? Les maux qu'eurent à souffrir nos provinces, l'ardeur de rapine et le caractère féroce du soldat anglais, la trahison des chefs auxquels nos rois avaient confié la défense du pays, et ces misères publiques, dignes châtiments d'une nation qui n'a point assez de patriotisme pour se lever en masse à l'approche de l'invasion étrangère ! MARTURÉ (*de Sorèze*).

MARGUERITE D'ANJOU,

REINE D'ANGLETERRE. (1444-1482.)

La longue période de malheurs commencée pour la France à l'avénement de Philippe de Valois, et signalée par les défaites de Crécy, de Maupertuis et d'Azincourt, allait finir, grâces aux prodiges de la Pucelle, à la fortune de Charles VII, au bras d'illustres capitaines, et à des germes de troubles qui naissaient en Angleterre. La France respirait; une trève avait été conclue entre elle et ses violents ennemis. Un parti voulait bien encore la guerre, mais sans consulter l'état d'épuisement où cent ans d'hostilités avaient réduit l'Angleterre; un autre, et c'était celui du roi et de quelques seigneurs, aspirait à la paix. Henri VI (1) surtout y était porté par une passion aussi vive que le pût comporter une faiblesse de caractère dont, par la suite, il donna de si nombreux exemples; et l'objet de cette passion était Marguerite, fille de René d'Anjou (2) et d'Isabelle de Lorraine.

(1) Henri VI, de la branche de Lancastre, était fils d'Henri V, roi d'Angleterre, et de Catherine de France. Cette princesse devait le jour au mariage de Charles VI avec Isabelle de Bavière, cette mère, véritable *marâtre* envers son fils Charles VII. On sait que la main de Catherine avait surtout été donnée afin d'empêcher son frère d'occuper le trône de France et de le faire passer à un prince anglais. Ces dispositions, tout-à-fait anti-françaises, avaient été arrêtées par le traité de Troyes, du 21 mai 1420. D. L. F.

(2) On connaît le goût pour les arts de René d'Anjou, duc d'Anjou et roi titulaire des deux Siciles et de Jérusalem. L'histoire de ce prince a été écrite par M. le marquis de Villeneuve-Trans, un des collaborateurs à ce recueil, et on y trouve des détails relatifs à Marguerite d'Anjou. Ici je relèverai une erreur échappée, dans la *Biographie universelle*, à M. de Sevelinges, qui prétend que le roi René *ne possédait que son titre*, d'où il résulta *que la main de sa fille fut refusée par plusieurs princes, parce qu'il ne pouvait lui donner de dot*. Si René n'était que roi titulaire de Naples et de Sicile, royaume qu'il ne posséda que peu de temps, il avait sur le con-

Marguerite était née le 23 mars 1429 ; elle joignait à des traits charmants l'expression que donnent à la physionomie la force de l'âme et la vivacité de l'esprit. Henri VI avait vingt-trois ans, Marguerite en avait quinze. Le marquis de Suffolck, qui avait excité l'amour du prince en lui peignant Marguerite avec tout le feu d'un homme qui l'aurait aimée lui-même, fut chargé d'en faire la demande ; et le mariage fut célébré l'an 1444, à Nancy (1), avec toute la magnificence qui convenait à un semblable événement. Le roi Charles VII y assista avec un brillant cortége de sa principale noblesse ; il y eut des joutes, des tournois, et tout ce que la galanterie de ce siècle put inventer pour relever l'éclat d'un si grand jour. Une des conditions de ce mariage fut que l'Angleterre rendrait à la maison d'Anjou la libre possession de l'Anjou et du Maine (2).

Le duc de Glocester (3), qui avait été tuteur du roi jusqu'à sa majorité, et qui n'avait pas cessé d'exercer une grande influence sur les affaires du royaume et sur l'esprit de son neveu, fut d'autant plus mécontent de cette détermination dont on lui avait fait mystère, qu'il avait d'autres vues, et que déjà, comptant sur la docilité de son ci-devant pupille ; des négociations avaient eu lieu avec le comte d'Armagnac (4), qui aurait donné pour dot à sa fille quelques places de ses états, voisines de la Guienne, si bien à la convenance de cette province que possédait encore l'Angleterre, et qui se trouvait un allié des plus précieux, dans l'intention qu'avait Glocester de renouer

tinent de belles provinces, et notamment la Provence et l'Anjou. De plus, comme le fait remarquer M. de Villeneuve, Marguerite refusa la main de plus d'un prince, et notamment celle de Charles de Bourgogne, comte de Nevers. D. L. F.

(1) Peu avant, le marquis de Suffolck avait épousé Marguerite d'Anjou, au nom de son maître, à Tours, où il s'était rendu sous le prétexte d'y négocier une trève entre les deux couronnes. D. L. F.

(2) Déjà les Anglais avaient été chassés presque entièrement de ces deux provinces. Ainsi la clause ci-dessus mentionnée ne pouvait être considérée que comme une cession de droits devenus bien éventuels. Du reste, cet accord, et les conquêtes de la Normandie et de la Guienne, par Charles VII, rendirent le mariage de Marguerite très-impopulaire en Angleterre. D. L. F.

(3) Humphroy, duc de Glocester, fils d'Henri IV, roi d'Angleterre, et de Marie Bohun d'Herefort. On va voir le rôle marquant qu'il a joué en Angleterre, et combien il a influé sur les destinées de Marguerite d'Anjou. D. L. F.

(4) Jean IV, comte d'Armagnac. D. L. F.

la guerre, et de disputer encore cette couronne de France, qui avait été décernée à Henri V et à sa postérité par le funeste traité de Troyes.

Marguerite n'ignora pas l'obstacle qu'aurait mis à son mariage le duc de Glocester s'il avait été consulté ; et, au lieu de juger la conduite du prince comme elle l'aurait dû faire, c'est-à-dire comme celle d'un homme tout dévoué à la gloire et à la prospérité de son pays, d'un tuteur qui, par une alliance utile à son pupille, cherchait à balancer la fortune de la France, elle exagéra peut-être l'animosité du prince contre elle personnellement, et ce fut dans ces dispositions qu'elle s'achemina vers Londres.

Au lieu d'avoir recours à un personnage dont l'abbé Prévost, dans son histoire trop romanesque de Marguerite (1), fait en quelque sorte la *machine* de tous les événements de son histoire, nous nous bornerons au motif dont nous venons de parler, pour fonder l'inimitié de Marguerite contre le duc de Glocester.

En effet, qu'Anne Nevill, fille du comte de Salisbury (2) et sœur du célèbre Richard, comte de Warwick (3), aimée d'un duc de Sommerset (4), dont il sera souvent parlé, le fût aussi du duc de Glocester, qui, dans un accès de jalousie, aurait tenté de poignarder sa maîtresse ; que cette femme, peinte sous les couleurs les plus séduisantes par Prévost, se fût sauvée à grande peine du sein des flots de la Tamise ; qu'elle eût été chercher un asile en France ; qu'elle y eût trouvé d'abord une protectrice dans Marguerite d'Écosse (5), qui venait auprès du dau-

(1) L'*Histoire de Marguerite d'Anjou*, par l'abbé Prévost, n'est autre chose qu'un roman historique, rempli d'erreurs et de discours supposés, mais très-attachant du reste, parce qu'il peint assez bien les situations de la vie agitée de la malheureuse fille du roi René. Au contraire, l'article que j'annote ici est tout-à-fait de l'histoire ; mais de l'histoire à la fois vraie, *brillantée*, et pleine de vie et de mouvement. D. L. F.

(2) Le comte de Salisbury était de la maison royale des Plantagenets. D. L. F.

(3) Richard, comte de Warwick, fils du comte de Salisbury. On a appelé Warwick le héros de l'Angleterre, et *le faiseur et le défaiseur de rois*. On va voir le rôle brillant qui lui fut imposé par la Providence. D. L. F.

(4) Le duc de Sommerset fut premier ministre de Marguerite d'Anjou, puisqu'elle régna réellement sous le nom de son mari. D. L. F.

(5) Marguerite d'Écosse, première femme du dauphin, depuis roi sous le nom de

phin Louis son époux ; et que cette princesse, pour le malheur d'Anne Nevill, étant morte à Châlons d'une mort tout imprévue, au moment où Marguerite était à Abbeville près de passer en Angleterre, Anne Nevill eût imploré le secours de la jeune reine, lui eût révélé sa naissance, et exposé ses griefs contre Glocester ; je laisserai ces moyens à l'auteur de *Cléveland :* Marguerite n'avait point besoin des ressentiments d'Anne Nevill pour se diriger dans sa conduite à l'égard de l'oncle de Henri VI. Cette conduite fut-elle celle que lui prescrivait une sévère prudence ? On en peut douter. Conçut-elle dès lors le projet d'abuser de l'incapacité de son mari pour agir en souveraine, peut-être assurée qu'il n'y aurait pas eu de gouvernement possible sans cela ? Je ne voudrais pas blâmer légèrement une princesse qui, dans quelques malheurs que le sort de la guerre précipitât son mari, ne se montra jamais envers lui qu'épouse tendre et dévouée.

Marguerite fut couronnée à Westminster, le 30 mai 1445.

Elle ne tarda pas à donner suite aux sinistres desseins qu'elle avait conçus contre Glocester ; il fut mis à la Tour. On se disposait à soumettre sa conduite à l'examen d'un parlement convoqué exprès à Edmund'bury, lorsque le prince fut trouvé mort dans sa prison. Des historiens attribuent cet attentat à la vengeance particulière du comte de Sommerset, et le rattachent à l'aventure romanesque d'Anne Nevill ; j'adopterais d'autant plus volontiers cette interprétation qu'elle écarte des soupçons défavorables à Marguerite. Supposons cette cause ; d'autres écrivains en prêtent une autre à la mort violente et si opportune du ministre de Henri VI (1).

Marguerite, ou plutôt Henri de Lancastre, avait un autre ennemi beaucoup plus dangereux, parce qu'il était dissimulé, et qu'il avait de puissants motifs pour épier les circonstances

Louis XI, princesse qui trouva seulement dans le tombeau un refuge contre les chagrins dont elle était abreuvée par son époux. Ce recueil donnera, plus tard, des détails sur cette princesse, dont la dépouille mortelle repose dans l'église de Saint-Laon de Thouars. D. L. F.

(1) La mort du duc de Glocester fut assez généralement attribuée à son oncle, le cardinal de Winchester, qui lui-même mourut quelques mois après. D. L. F.

et en tirer avantage : c'était le duc d'Yorck (1). La maison de Lancastre occupait depuis Henri IV le trône, au mépris des droits de sa maison (2) ; le père du duc d'Yorck (3) avait payé de sa tête quelques tentatives faites pour recouvrer le trône ; Richard était donc attentif, mais il était prudent. La prospérité des deux règnes passés, leurs succès sur le continent, avaient imposé à ce prince une réserve qu'il observait si bien, qu'après la mort du duc de Bethford il fut nommé régent de France pendant la minorité de Henri. Il vit, dans les intrigues de la cour, un sujet pour lui d'espérance. Le duc d'Yorck, au reste, n'était point un mauvais homme ; l'histoire, qui ne peut lui contester de l'ambition, lui refuse et lui refusera toujours le caractère ferme et résolu qu'il lui fallait pour réussir ; et peut-être Marguerite, en le ménageant davantage, se fût épargné les chagrins que lui causa la rivalité déclarée de ce prince.

Marguerite avait donné son entière confiance au duc de Suffolck ; Yorck feignit de n'en vouloir qu'à ce ministre. Il excite si violemment les communes contre lui, que Henri, pour le sauver, ne voit d'autre moyen que celui de l'exiler ; et Suffolck n'en est pas moins poursuivi par les ennemis de la cour, qui lui font trancher la tête sans explication (1450) au moment où il allait passer en France, et abandonnent son corps sur le rivage de Douvres (4).

Marguerite rappela de France le comte de Sommerset, qu'elle y avait envoyé en qualité de régent à la place du duc d'Yorck ; elle lui accorde la confiance qu'elle avait eue dans Suffolck, et le duc d'Yorck se déclare contre ce nouveau ministre, comme

(1) Richard, duc d'Yorck, que nous allons voir mourir sur un champ de bataille, et dont le fils, quelques mois après, parvint à monter sur le trône d'Angleterre. D. L. F.

(2) Le premier prince de la branche de Lancastre qui avait commencé à occuper le trône d'Angleterre, en 1399, après la déposition de Richard II, fils du Prince Noir, fut Henri IV, fils de Jean de Gand, duc de Lancastre, troisième fils d'Édouard III. La maison d'Yorck descendait de Lionnel, second fils du même Édouard III, et avait ainsi pour elle le droit de primogéniture. D. L. F.

(3) Richard, comte de Cambridge, exécuté à mort en 1415. Il avait épousé Anne de Mortimer, sœur et héritière du comte de la Marche, descendant de Lionnel. D. L. F.

(4) Suffolck était déjà embarqué, mais on fit courir après lui un corsaire qui s'empara de sa personne, et le malheureux duc fut mis à mort par ses ennemis. D. L. F.

il avait fait à l'égard de son prédécesseur (1). Il demande le renvoi de Sommerset ; et la cour, encore consternée des suites de sa condescendance, résiste aux exigences du duc. Il lui sembla qu'Yorck eût pris à tâche de pousser à bout sa patience, et elle conserva son ministre. Yorck, qui avait peut-être exprès conduit les choses à cette extrémité, quitta Londres, leva des troupes, et engagea dans sa cause le célèbre Warwick.

On a comparé Warwick à notre du Guesclin ; tous deux firent en effet et défirent des rois, tous deux furent de grands capitaines, mais d'ailleurs quelle différence ! Warwick rapporta tout à lui ; sa hauteur et ses ressentiments furent les seules règles de sa conduite : du Guesclin, au contraire, n'eut jamais pour mobile de la sienne que son devoir, que l'avantage de ses amis, que le salut de la France. Tous deux firent des rois ; mais l'un par colère et par inconstance, l'autre pour venger l'humanité et servir la justice. Warwick fut orgueilleux et sans pitié ; du Guesclin, simple et généreux. On aurait dû graver ses exploits dans toutes les villes de France qu'il avait délivrées de l'oppression de l'étranger et des brigandages des *grandes compagnies*, tandis que la mémoire de Warwick dut être également en horreur à sa patrie et à la France, pour les flots de sang qu'il y avait fait inutilement couler. Du Guesclin employa tous ses talents guerriers pour étouffer dans son pays jusqu'à la dernière étincelle de la guerre civile, et l'Angleterre imputera toujours à Warwick l'horrible querelle des *deux roses* (2), qui, sans lui, eût été peut-être aussitôt éteinte qu'allumée.

(1) Ce fut en 1452 que le duc d'Yorck, qui vivait habituellement dans ses terres du pays de Galles, et qui sentait que ses prétentions au trône avaient grandies par l'état presque complet d'imbécillité dans lequel Henri VI venait de tomber, parut devant Londres avec une armée. Les portes de cette ville lui furent fermées ; mais il demanda et obtint le renvoi de Sommerset, ce qui était pour lui un acheminement vers le pouvoir. D. L. F.

(2) « C'est là, disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, l'époque des deux plus cruelles factions qui aient jamais partagé un état ; celle d'Yorck, dont la marque était la rose blanche, et celle de Lancastre, qui portait la rose rouge. On compte jusqu'à treize batailles qui signalèrent la haine des deux partis ; elle fit de l'Angleterre un théâtre de carnage et de sang ; et les guerres qu'elle occasionna coûtèrent la vie, suivant Comyne, à 1,100,000 hommes, et à 80 princes du sang. » Ce dernier auteur raconte ainsi l'état de misère dans lequel se trouvaient les princes de l'une des deux branches royales d'Angleterre, quand l'autre régnait : « Ce qui n'estoit mort, dit-il,

Henri fait avancer une armée contre ses sujets rebelles, et une bataille s'engage à Saint-Albans (1455). Cette bataille fut désastreuse pour le parti de Lancastre. Le comte de Warwick, qui commandait pour le duc d'Yorck, y fit des prodiges de valeur, qui furent couronnés d'un plein succès. Huit mille hommes de troupes royales restèrent sur la poussière : Sommerset lui-même et d'autres seigneurs furent tués. Quant au duc d'Yorck, fidèle encore au rôle qu'il avait commencé de jouer, il continua de protester de sa fidélité au roi, et insista sur ce qu'il n'avait prétendu que l'affranchir de la domination de son ministre. Il conduisit le roi à Londres, affectant pour lui de ces respects dérisoires, qui marquent souvent autant d'orgueil de la part du vainqueur qu'ils sont pour le vaincu un sujet poignant d'humiliation. A Londres, le duc d'Yorck fit entendre encore la faible voix de Henri, pour convoquer un parlement qui devait anéantir son autorité, et fit décréter une espèce de triumvirat dont Yorck fut le premier acteur, et où Warwick et Salisbury son père devaient occuper le second rang.

Pendant que le duc d'Yorck se laissait aller à la douceur de cette prospérité, sans rien oser de plus décisif, la reine était à Greenwich, où elle convoquait, au nom de son mari, un parlement dévoué pour elle, minait la puissance des triumvirs par l'ascendant qu'elle savait si bien exercer, et faisait déclarer à ce parlement que les causes d'affaiblissement moral et physique qui avaient fait donner à son mari un conseil de tutelle n'existant plus, Henri VI remerciait ses tuteurs, et rentrait dans la plénitude de sa puissance : ainsi s'évanouissaient comme

estoit fugitif en la maison dudit duc de Bourgogne, tous seigneurs jeunes; car leurs pères estoient morts en Angleterre, et les avoit recueillis le duc de Bourgogne en sa maison, comme ses parents de Lanclastre, avant le mariage. Lesquels j'ay veu en si grande pauvreté, avant que ledit duc eust connaissance d'eux, que ceux qui demandent l'aumosne ne sont pas si pauvres. Car j'ay veu un duc de Cestre aller à pied sans chausses, après le train dudit duc, pourchassant sa vie de maison à maison, sans se nommer. C'estoit le plus prochain de la lignée de Lanclastre, et avoit épousé la sœur du roi Édouard. Après fust connu, et eut une petite pension pour s'entretenir. Ceux de Sombresset et autres y estoient. Tous sont morts depuis en ces batailles. Leurs pères et leurs gens avoient pillé et détruit le royaume de France, et possédé la plupart par maintes années. Tous s'entre-tuèrent... » D. L. F.

un nuage le fruit de la bataille de Saint-Albans, et l'essai trop timide du pouvoir. La reine aurait pu être plus sévère, elle ne l'osa pas; Yorck aurait pu faire plus de résistance, il fut étourdi du coup rapide qui le frappa. On supposa qu'après une aussi éclatante rupture une réconciliation était chose possible, et la naïve bonté du roi lui fit croire que tout pouvait encore être considéré comme non avenu. La reine savait la vanité de cet espoir, et poussa la condescendance jusqu'à feindre de le partager. Henri voulait un rapprochement sincère et non pas une soumission politique. La religion fut appelée à sanctionner cette paix. Une procession pompeuse offrit aux regards étonnés les deux intérêts des *deux roses* confondus en apparence, et Richard d'Yorck donnant la main à la femme de Henri de Lancastre. Cette cérémonie n'était en effet qu'un jeu. Yorck partit pour sa province; bientôt après, un accident arrivé au comte de Warwick fit dénoncer la cour comme violatrice des traités, quand ce n'était réellement qu'une odieuse manœuvre pour reprendre les armes avec quelque raison plausible. Warwick quitta Londres, rejoignit Yorck, et la guerre recommença avec plus de fureur.

L'armée de la *Rose blanche* fut commandée par Warwick et par le comte de la Marche, fils du duc d'Yorck (1). Le comte était d'une grande beauté, d'une bravoure à toute épreuve et d'une rare intelligence. En des temps ordinaires, il n'y eût eu qu'une opinion à son sujet; dans les circonstances où il vécut, il devait être, selon le parti des écrivains, un objet tantôt d'éloges et tantôt de blâme. Mais en le voyant, il était facile de présager que, si une révolution devait être la suite des débats présents, c'était au comte de la Marche qu'il était donné de l'accomplir. Il avait de plus que son père, auquel il ressemblait sous de nombreux rapports, une fermeté, un coup d'œil, une présence d'esprit qui devaient faire triompher sa cause. Une bataille se donna à Northampton (1460); la défection du

(1) Édouard d'Yorck, comte de la Marche, qui devint à dix-neuf ans, le 5 mars 1461, roi d'Angleterre, le premier de la branche d'Yorck, sous le nom d'Édouard IV. D. L. F.

lord Grey de Ruthwin, qui commandait l'avant-garde de l'armée royale, décida contre Henri cette journée, malgré les prodiges de courage et de dévoûment de ses chefs. Plusieurs de ces derniers restèrent sur le champ de bataille, ainsi que dix mille de leurs soldats ; et, pour la seconde fois, Henri tomba aux mains des révoltés qui l'emmenèrent en triomphe à Londres. La reine, avertie de la défaite de ses troupes, s'enfuit vers Durham avec son fils Édouard, encore enfant (1), et accompagnée du fils de ce duc de Sommerset que nous avons vu périr à St-Albans.

Le duc d'Yorck, qui était en Irlande lorsque son parti remportait la bataille de Northampton, fut bientôt à Londres, où le parlement ne crut rien avoir à refuser à un vainqueur qui se prévalait également, dans cette circonstance, du droit de la naissance et de celui de l'épée. Un acte fut porté par lequel Henri de Lancastre, conservant le titre de roi durant sa vie, laisserait en mourant sa couronne à la maison d'Yorck. Henri signa cet acte ; on fit à Marguerite l'honneur ou l'injure de l'appeler à Londres pour signer aussi cette honteuse transaction, mais on se doute bien qu'elle ne s'y présenta pas.

Marguerite, de sa retraite, fit passer son indignation dans un assez grand nombre des sujets de son époux, pour que bientôt elle se vît à la tête d'une armée de dix-huit mille hommes. Elle la commanda en personne ; elle sut l'enflammer pour sa cause, et les plaines de Wakefield (1460) furent inondées de sang : triste destin d'une princesse de France qui, témoin naguère des fureurs des maisons d'Armagnac et de Bourgogne, avait été comme l'arc consolateur de tant de désordres au sein des siens, et devenait, dans sa patrie adoptive, l'astre funeste sous l'influence duquel se fomentaient des désordres non moins sanglants !

La victoire fut à Marguerite ; elle fut complète. Le duc d'Yorck périt en combattant ; le vieux comte de Salisbury, moins heureux, fut prisonnier. Marguerite usa du droit de la

(1) Édouard, issu du mariage de Marguerite d'Anjou avec Henri VI, était né le 23 octobre 1453. D. L. F.

guerre ; elle voulut que la tête du duc d'Yorck fût détachée du corps en présence du comte de Salisbury, et que, ceinte d'une couronne de papier, elle fût exposée sur les murs d'Yorck ; elle voulut que celle du comte tombât également et suivît celle du prince. La guerre a des suites cruelles ; il faudrait bien qu'on ne s'exposât pas si légèrement au malheur de les causer ou de les subir. Un jeune enfant du duc d'Yorck, Edmund de Ruthland, fut inhumainement assassiné par un des guerriers de l'armée de la reine (1), et ce meurtre inutile lui fut un sujet d'amers regrets. Il lui sembla voir dans cet attentat tout ce qu'elle pouvait souffrir un jour à l'occasion de son cher fils Édouard, qui était de l'âge du comte de Ruthland.

Marguerite s'avança vers Londres ; Warwick et Norfolck, qui s'étaient chargés de garder Henri, en sortirent pour arrêter la marche de la reine ; elle eut le bonheur encore de les mettre en fuite, et de délivrer son mari, dont ils s'étaient fait suivre : c'était à St-Albans, fameux déjà par une défaite de l'armée du roi (2).

Il semblait que rien ne dût empêcher Marguerite d'entrer dans sa capitale ; mais le comte de la Marche accourait venger la mort de son père, et réparer l'échec de Walkefield. Elle ne pouvait l'attendre aux portes d'une ville suspecte, et se retira dans le nord de l'Angleterre.

Le comte de la Marche, que nous appellerons désormais Édouard IV, entra à Londres, où on ne parla plus de laisser à Henri ce titre de roi auquel il avait renoncé par sa fuite ; il se fit proclamer, mais il ne s'arrêta pas, comme peut-être aurait fait son père, à se repaître de ces vains ornements royaux qu'il se faisait décerner, il voulut se les assurer par la victoire ; il se hâta de poursuivre l'armée de Lancastre, et la joignit dans les plaintes de Tawnton (1461). Édouard avait quarante mille

(1) Ce fut Clifford qui égorgea de sang-froid le jeune duc de Ruthland. On le verra bientôt puni de son insigne barbarie. D. L. F.

(2) Ce fut à Barnad's-Heath, près St-Albans, que Marguerite gagna, le 15 février 1461, cette bataille, par le résultat de laquelle elle délivra son mari, qui était dans les mains de ses ennemis. Malheureusement cette victoire n'eut pas de résultats bien prononcés pour le parti qui la remporta. D. L. F.

hommes, Henri soixante mille ; de part et d'autre on avait résolu de vaincre. Ce choc épouvantable dura une journée ; mais Henri était là : la fatalité (qu'on me pardonne ce mot qui m'échappe, mais que je n'effacerai pas), cette fatalité attachée à la personne du roi porta malheur à son armée, elle fut vaincue. Plus de trente-six mille morts jonchèrent le champ de bataille. Henri, Marguerite, Édouard leur fils, qui n'avait encore que huit ans, prirent la route de l'Écosse, et s'arrêtèrent à Berwick, d'où Marguerite envoya des messagers à Louis XI, pour l'informer de sa détresse, et qui l'y trouvèrent d'autant moins sensible, que ce prince égoïste et dur négociait dans le même temps, à Chinon, avec des députés d'Édouard (1).

Le vainqueur de Tawnton entra dans Yorck, où son premier soin fut de détacher les funestes trophées d'une précédente victoire de Marguerite, et de substituer aux têtes de son père et de Salisbury, celles du comte de Devonshire et du cruel lord Cliffort, l'assassin du jeune Edmund.

Le succès de plus en plus légitimait Édouard aux yeux du parlement, du peuple et de quelques seigneurs jusqu'alors indécis. Il rentra dans Londres, où tous les vœux furent pour lui.

Cependant Marguerite n'était pas facile à décourager. Laissant à Berwick son époux et son fils à la garde du roi d'Écosse (2), elle s'embarque au port de Dunbar, sur un vaisseau que lui fournit un négociant auquel elle avait rendu de bons offices à Nancy ; elle se fait accompagner de Henri de Sommerset, qui avait heureusement échappé au désastre de Tawnton, mouille dans un port de Flandre, envoie Sommerset implorer le secours du duc de Bourgogne, et se rend en France (3). François Ier, duc de Bretagne, promit d'armer pour elle ; le grand sénéchal de Normandie, le seigneur français le plus sensible à ses disgrâces, se dévoua à la servir ; et Louis leur donna *deux mille* hommes pour l'expédition périlleuse où ils s'enga-

(1) Louis XI, ne comprenant pas, dans cette circonstance, ses véritables intérêts, n'accorda que de faibles secours à Marguerite. D. L. F.

(2) Jacques III, roi d'Écosse. D. L. F.

(3) Marguerite obtint alors, en France, des secours qui lui permirent de faire une expédition en Angleterre, où elle ne put rétablir ses affaires. D. L. F.

geaient. On prétend que le fourbe monarque avait eu l'intention de compromettre la vie du sénéchal en cette circonstance (1), parce qu'il le soupçonnait d'intelligence avec ses ennemis dans la guerre que l'on a nommée du *bien public* (2).

Marguerite comptait sur les provinces septentrionales de l'Angleterre; elle se vit repousser du port de Tinmouth. Peu après une tempête dispersa ses vaisseaux. Celui qui la portait entre à Berwick. De là elle s'avance dans le Northumberland, s'empare du château de Bambury, et se trouve peu loin de Durham. Là son armée s'accroît; là elle est rejointe par Sommerset qui, dans cette circonstance, expia, par son dévoûment et par sa mort, le dépit qui l'avait fait momentanément passer du côté d'Édouard, jaloux de la confiance trop tendre qu'il croyait que la princesse accordait au sénéchal de Normandie. L'attitude des Lancastre devenait imposante; mais on obtient difficilement la subordination d'une armée qu'on ne peut payer. Montaigu, frère de Warwick, marche contre cette armée, et remporte une victoire complète à Exham (1463). Le duc de Sommerset, fait prisonnier, fut décapité à Yorck avec plusieurs autres seigneurs; la cause de Lancastre avait déjà coûté la vie à son père à Saint-Albans, et devait compter encore une victime dans l'affaire qui décida pour jamais du sort de Marguerite. La famille royale se dispersa dans sa fuite; Henri VI erre de son côté, et la reine court au hasard, tenant en ses bras tout ce qui lui restait de cher au monde.

Ici se présente dans la vie de Marguerite une aventure que les poëtes ont chantée, que les peintres ont fait revivre sur la toile; une de celles enfin qui, mieux que les grands et solennels dangers des séditions et des combats, rendent touchantes les adversités des souverains. La gloire des batailles en fait envier les périls; on plaint à peine un prince qui succombe au champ d'honneur. Les yeux se baignent de larmes à la vue de l'homme jadis puissant amené par le sort en des malheurs

(1) Voir à ce sujet ce recueil, t. 2, p. 197.

(2) Et Brézé mourut d'une mort héroïque dans l'armée de Louis, en 1465, à l'affaire de Montlhéry!

obscurs, en des tribulations vulgaires. Là cesse l'exaltation de la gloire pour faire place à celle du vrai courage, de ce courage qui n'a besoin ni de témoins ni d'excitateurs, et qui n'est que la manifestation calme et sublime d'une grande âme.

Marguerite, égarée dans la forêt d'Exham, tenant tantôt par la main, tantôt dans ses bras son cher Édouard, ouvre un moment son âme à la paix de ces lieux, contraste si frappant avec le tumulte des combats. Ces vastes ombrages, cette solitude, ce silence, n'ont rien qui l'effraie : elle échappe à de si grands dangers ! elle est si heureuse d'y avoir dérobé son fils ! si heureuse de le voir, de le toucher, de l'entendre ! Que de pensées alors de retraite et de vie privée durent s'emparer d'elle ! Combien alors ne lui parurent pas vaines pour le bonheur de la vie et la puissance et les grandeurs ! Que de projets..... Mais ce n'était encore qu'une illusion, qu'un instant avait produite et qu'un instant allait dissiper. Un bruit se fait entendre ; Marguerite regarde ; c'étaient des voleurs qui, à la vue des magnifiques ornements de la reine et de son fils, se précipitent sur eux et s'empressent à les dépouiller (1). Ils allaient, sans doute, leur ôter la vie ; un si riche butin excite leurs esprits et devient pour eux un prompt sujet de discorde. Tandis qu'ils sont prêts à en venir aux mains à l'occasion du partage, Marguerite s'enfuit. Au détour d'une allée qui la dérobe aux yeux de ses spoliateurs, elle se trouve face à face avec un brigand non moins terrible que ceux qu'elle fuit. Il tient une épée nue à la main. Marguerite, dans cette extrémité, parut tout entière. Par une inspiration soudaine, ou plutôt par cet héroïsme maternel dont, au reste, les exemples ne sont pas rares, elle imprime à son front l'autorité royale, donne à sa voix le ton de l'autorité en même temps que celui de la prière ; et, présentant son fils au brigand (2) : « Sauve, mon ami, sauve, dit-elle, le fils de ton roi ! » L'inconnu la regarde,

(1) Il paraît qu'au moment où Marguerite d'Anjou fut attaquée par cette bande de voleurs, un Français de sa suite, La Varenne, voulut résister, et fut tué en défendant sa maîtresse. D. L. F.

(2) Je vois là quelque chose qui rappelle Marius à Minturnes.

ne dit pas un mot, prend dans ses bras Édouard qu'elle ne pouvait plus porter, et les conduit, par des sentiers longs et sinueux, dans un village où il habitait une pauvre cabane avec sa femme. Marguerite y demeura deux jours sous les vêtements de la villageoise; un bonheur inespéré y amène successivement le sénéchal de Normandie, le duc d'Excester, et Edmund, frère du malheureux Henri de Sommerset. Marguerite dépêcha Edmund et Excester vers le duc de Bourgogne; puis, avec le sénéchal, gagna l'Écosse, où elle n'arriva qu'après de nombreuses et tristes aventures. Elle espérait y trouver son mari, mais l'imprudent monarque rendait encore nul ici, comme il avait fait en tant d'autres occasions, tout ce qu'elle avait enduré de fatigues. Errant sans précaution, demandant partout des nouvelles de sa femme et de son fils, il fut reconnu à Lutterworth, malgré le déguisement qu'on lui avait fait revêtir, et amené à Londres au milieu des huées d'une insolente et légère populace. Il fut plongé dans un des plus noirs cachots de la Tour.

La reine, qui ne savait pas encore le sort de Henri, mais qui ne l'aurait cherché qu'en s'exposant, et surtout en exposant son fils à de grands dangers, s'embarque et arrive en Bourgogne. Le duc venait de conclure un traité avec Yorck, que déjà les puissances reconnaissaient sous le nom d'Édouard IV. Il était question d'unir une sœur de ce prince au duc de Charolais, qui depuis fut Charles le Téméraire; mais Philippe était trop généreux pour trahir la confiance de Marguerite. Il lui envoya de l'argent, et lui fournit une escorte jusqu'aux frontières de ses états. Elle alla à Angers trouver René, qui ne pouvait rien pour elle.

Nous avons vu au commencement de ces récits Anne Nevill apparaître sur la scène d'une manière assez romanesque; j'ai dit que l'abbé Prévost, d'après des autorités que peut-être il ne m'aurait pas été possible de critiquer, avait fait de cette femme singulière, sœur de Warwick, la machine de l'espèce d'épopée dont Marguerite est l'héroïne; j'ai omis vingt circonstances où l'écrivain français emploie son intervention : j'y reviens pour

suspendre cette longue série de malheurs à l'origine desquels nous l'avons trouvée ; Anne Nevill venait annoncer à la reine la plus étonnante des nouvelles.

Warwick envoyait sa sœur à Marguerite, non expressément pour dérouler aux yeux de la reine le tableau des mécontents que faisait Édouard par son amour immodéré des femmes, et son ingratitude envers une quantité d'hommes qui lui avaient aplani la route du trône ; pour ces accessoires, Warwick s'en référait aux intimes conversations de deux femmes qui ne s'étaient pas vues depuis longtemps : l'objet essentiel de la mission de Milady était de ménager une réconciliation entre elle et Warwick ! avec Warwick ! C'était un coup inouï, un jeu étourdissant de la fortune ; et l'amour produisait ce changement miraculeux. Voici le fait.

La gloire de Warwick importunait Édouard. Après des procédés offensants, auxquels Warwick ne fut pas insensible, il l'envoya demander à Louis XI, Bonne de Savoie, sa belle-sœur, en mariage ; et le consentement du roi de France était accordé ; et déjà ce dernier allait envoyer en Angleterre un ambassadeur pour régler et faire signer les conditions de cette alliance, lorsqu'Édouard épousa une femme qu'aimait passionnément Warwick ; une femme charmante, veuve du chevalier Gray, et célèbre sous le nom d'Élisabeth Woodville. Warwick, transporté de fureur, était accouru à Londres, où il avait vu toutes les faveurs de la cour prodiguées aux parents de la reine, et dès lors il avait médité de briser son indigne ouvrage. Milady Nevill devait informer Marguerite des dispositions de Warwick, et lui proposer d'agir d'intelligence avec lui pour la restauration de la maison de Lancastre. Si la reine hésitait à en croire de si surprenantes nouvelles, son incertitude ne devait pas tenir contre un engagement signé de Montaigu, frère de Warwick, alors à la tête des troupes d'Édouard ; signé d'un autre de ses frères, archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre ; signé enfin de Clarence, frère d'Édouard et gendre de Warwick. On sait le motif intime de Warwick, c'était le mortel chagrin de voir lui échapper Élisabeth Woodville ; celui de

Clarence était la pensée secrète d'occuper un trône dont Édouard, par ses imprudences, pouvait être au premier moment précipité; celui de l'archevêque, la mauvaise grâce avec laquelle Édouard avait accueilli la demande que lui avait faite le prélat d'intervenir pour l'obtention d'un chapeau de cardinal : et voilà les causes futiles ou honteuses de si grands mouvements! et voilà ce qui se renouvelle tous les jours dans les événements les plus respectables en apparence !

Je passe des incidents qui ralentiraient mon récit, et n'iraient point au dénoûment des aventures de Marguerite ; j'omets les détails d'un voyage à Londres qu'elle eut l'intrépidité de faire, pour voir, sur leur théâtre même, se former des intrigues dont la contexture n'était pas claire à ses yeux. Warwick leva l'étendard de la révolte, remporta sur Édouard des avantages dont il ne sut pas profiter, et vint en France où, pour inspirer encore plus de confiance à Marguerite, qui de son côté s'y était également rendue, lui proposa pour son fils la plus jeune de ses filles en mariage.

On voulut avoir l'agrément de Louis XI ; ce prince était à Amboise. On l'y alla trouver (1); un traité fut conclu par le-

(1) Laissons ici parler M. de Villeneuve : « Il (le roi René) revint dans le courant de l'été (1470) à Angers pour y recevoir Marguerite, sa fille, que des désastres récents, après quelques lueurs de fortune, obligeaient à chercher un asile en France. — Cette courageuse reine était alors accompagnée de l'homme qui avait le plus contribué à sa perte; mais depuis, Édouard IV ayant méconnu ses services, Warwick était devenu le plus zélé partisan de son ancienne ennemie. L'épouse de ce grand capitaine, sa fille, quelques seigneurs, formaient la cour de Marguerite, qui, en arrivant à Paris, trouva le comte de Vendôme et le sire de Châtillon, chargés par Louis XI de lui faire rendre les honneurs dus à son rang. — Ce monarque, dans une effusion de tendresse qu'on doit remarquer, et qui aurait pu paraître touchante dans tout autre, voulut conduire sa cousine à Angers, où Jeanne de Laval et René les reçurent avec une magnificence extrême. « Toutefois, ajoute Bourdigné, ce ne fut pas sans larmes, » au rencontre du père et de la fille, qui depuis longtemps ne s'estoient vus. » — Le prince de Galles, fils de la reine, qui, à peine âgé de dix-huit ans, s'annonçait avec les qualités les plus brillantes, était également à la cour de France. Louis XI, peu avare de démonstrations affectueuses, quand elles lui épargnaient de solides marques d'intérêt, lui fit partager le glorieux accueil qu'il réservait à sa mère. Il le choisit même pour être parrain de son fils (Charles VIII), dont la reine était accouchée à Amboise. — Ce fut à la suite de cette cérémonie que Marguerite d'Anjou fiança le prince de Galles à Anne de Newil, fille de Warwick; elle partit ensuite avec eux pour son royaume, où ses partisans avaient rassemblé une armée, dernier espoir de la maison d'Yorck et du malheureux Henri VI. » D. L. F.

quel le roi donnait son consentement, à la condition expresse du rétablissement de Henri VI. Seulement il fut stipulé, en considération des grands sacrifices que faisait le duc de Clarence, que la couronne lui adviendrait à lui ou au fils qu'il avait alors, si Henri et Édouard de Lancastre mouraient sans héritiers.

Warwick passe en Angleterre ; une armée de soixante mille hommes est formée comme par enchantement (1470) ; Montaigu opère une défection complète dans l'armée d'Édouard, où il commandait. Édouard prend le parti de fuir ; il s'embarque pour les états du duc de Bourgogne, dont il n'obtient quelques secours qu'après d'humiliantes sollicitations, pendant que Warwick entre à Londres, rend la liberté à Henri et le remet sur le trône.

Henri, captif depuis six ans, ne donna aucun signe de joie en recouvrant sa liberté. Indifférent sur tout ce qui lui arrivait, découragé par tant de traverses, l'esprit affaibli par un si long isolement, il soupira, dit-on, en quittant ses fers. Il traversa Londres à cheval, ayant à son côté son fils, et précédé de Warwick, qui, à chaque pas, criait : « *Vive Henri et la maison de Lancastre !* » devant un peuple qui l'avait entendu crier avec fureur : « *Vive Édouard, et périssent Henri et tous ses partisans !* »

Marguerite, confiante enfin en Warwick, et considérant cette péripétie comme une révolution décisive en sa faveur, part pour la France, sous le prétexte d'un vœu pieux à Notre-Dame de Rouen, et réellement pour échauffer la bienveillance toujours si suspecte de Louis XI.

Warwick ne tarda pas à la rappeler ; il venait de découvrir que le duc de Clarence trahissait en secret un parti dans lequel il s'était si solennellement engagé ; il voulait remettre à la reine l'autorité de gouverneur général du royaume, à laquelle on avait associé le duc de Clarence à lui Warwick.

Ils étaient dans une intelligence et surtout dans une sécurité parfaite, lorsqu'un furieux orage les menaçait. Tout est presque inconcevable dans cette rapide alternative de succès et de

malheurs. Cet orage éclata ; Montaigu fit des fautes ; on commit celle de ne pas rompre avec Clarence, et de le laisser à la tête de douze mille hommes qu'il fondit bientôt dans l'armée de son frère. On croyait encore Édouard à Yorck, que, par une marche adroite, il se trouvait aux portes de Londres. La reine et son fils étaient dans les provinces du midi pour hâter la levée des troupes ; Warwick, dans le nord, unissait les siennes à celles de Montaigu. Il était possible qu'Édouard, à Londres, eût commis une imprudence extrême en se confiant à une ville qui venait de se déclarer si franchement, en apparence, pour Henri VI ; mais l'inconstance des peuples est inépuisable ; c'est un fonds dont il ne faut jamais désespérer. La reine n'avait laissé ni Londres ni son mari sans défense ; le troisième des Sommerset était chargé de l'un et de l'autre, et ses troupes l'abandonnèrent. Tous les partisans de Lancastre, craignant la colère du vainqueur, s'enfuirent ou firent leur soumission. Édouard entra à Londres sans daigner se faire escorter, et comme dans une ville qui n'aurait jamais arboré d'autres couleurs que les siennes.

Henri se laissa reconduire à la Tour avec son impassibilité accoutumée.

Cependant Warwick accourait avec une armée formidable ; Édouard et lui se joignirent à Barnet (14 avril 1471), et la victoire fut à Édouard. Après des prodiges de valeur, Warwick périt dans la mêlée ; Montaigu, qui s'était précipité à sa suite pour le protéger, eut le même sort. Édouard criait qu'on ne fît quartier à aucun des vaincus, dans le désir sans doute qu'on le défît de tous les généraux de Marguerite : mais les comtes d'Oxford et de Sommerset s'ouvrirent un passage à travers les bataillons les plus épais ; le duc d'Excester, qui était tombé frappé d'un coup de lance, ayant repris ses sens après l'action, fut assez heureux pour échapper à ses ennemis.

La reine, dans cette affreuse extrémité, balançait sur le parti qu'elle devait prendre ; elle penchait pour celui de mettre son fils à couvert de tout danger, en lui cherchant un asile en France. C'était le sentiment de quelques amis : ce ne fut pas

celui de Sommerset ; il opina pour qu'on restât dans le royaume, et qu'on se hatât de rallier les débris de l'armée.

Le duc de Sommerset, prenant la place de Warwick, se met à la tête des troupes ; on marche à grandes journées vers le pays de Galles : on n'en est plus séparé que par la Savern, lorsqu'Édouard se présente ; c'était à Tewksbury (1471).

Le duc de Sommerset, dit-on, fit des fautes ; mais la reine ne pouvait avoir même la pensée de les lui imputer : le malheureux périssait pour s'être dévoué à sa fortune, comme avaient fait et son père et son frère. La reconnaissance de la reine n'avait que des regrets à lui donner. Les soins, les exhortations, l'ardeur de Marguerite, rien ne put empêcher qu'ils ne fussent vaincus. Ses efforts, son exaltation l'épuisèrent enfin ; elle y succomba, elle demeura anéantie, et ce fut alors que les vainqueurs lui enlevèrent son fils.

Le jeune prince fut amené devant Édouard, et se montra digne de sa naissance. Édouard le voyant paraître, se leva brusquement, et, s'approchant de lui avec une sorte d'impatience, « il lui demanda d'un ton impérieux ce qu'il était venu faire dans *ses états*. » Le prince, sans marquer la moindre émotion, lui répondit qu'il était venu pour se remettre en possession d'un bien qui lui appartenait, et qui lui était injustement ravi. Cette réponse déconcerta le vainqueur, qui ne s'attendait pas à tant de fermeté dans un jeune homme de dix-huit ans. Il le regarda quelque temps sans répliquer, comme s'il eût cherché à se remettre pendant ce silence ; et, cédant enfin au mouvement de rage qui s'élevait dans son cœur, il lui donna un coup de son gantelet sur le visage. Ayant tourné le dos, quatre seigneurs (les ducs de Glocester et de Clarence, le marquis de Dorset et lord Hastings) se jetèrent, comme des bêtes féroces, sur le fils de Marguerite, et le tuèrent à grands coups de poignards (1).

(1) Laissons encore parler ici M. de Villeneuve : « Revenu en Provence, il (le roi René) habitait alors le château de Gardane, et c'est de là qu'il écrivit à Marguerite la lettre suivante, où respire une si profonde mélancolie : « Ma fille ! que Dieu vous » assiste dans vos conseils, car c'est rarement des hommes qu'il faut en attendre dans » les revers de la fortune !... Lorsque vous désirerez moins ressentir vos peines, songez

Marguerite fut prise dans un monastère où elle s'était réfugiée, et on lui annonça sans ménagement le sort déplorable de son fils. Elle fut amenée à Londres, et Édouard eut la pensée de la soumettre au jugement du parlement; mais, soit qu'il craignît d'y trouver des juges trop favorables, soit qu'il crût devoir ce ménagement à la cousine germaine du roi de France, il s'arrêta au parti de la tenir étroitement renfermée à la Tour.

Quelque peu redoutable que fût Henri, c'était un nom dont on pouvait abuser; le duc de Glocester, frère d'Édouard IV, et déjà le bourreau du fils de Henri, se chargea volontiers d'être celui de Henri lui-même, et s'en acquitta avec toute la cruauté de son caractère. Avant de porter le coup, il railla le prince sur la simplicité de ses passe-temps dans la prison (1); il lui apprit la mort du jeune Édouard et celle qui l'attendait; il lui rapporta le désastre de Tewksbury. Le prince écoutait sans

» aux miennes... elles sont grandes, ma fille... et pourtant je vous console... » — Ainsi qu'on l'a dit précédemment, Marguerite, son fils et le comte de Warwick, pleins de confiance dans les promesses réitérées dont Louis XI avait accompagné l'accueil le plus flatteur, étaient retournés en Angleterre, où venait de se rassembler une armée capable de soutenir les efforts des partisans de Lancastre. Toutefois Édouard IV s'était également renforcé, et ce prince, commandant en personne ses troupes, livra à la reine, le jour de Pâques, 4 mai 1471, la sanglante bataille de Teukesbiery ou Teukesbury, qui fit évanouir pour jamais, dans l'esprit de Marguerite, ses dernières espérances de remonter sur le trône. — Le duc de Clarence, propre frère d'Édouard, mais qui servait dans les rangs opposés, avait, environ trois semaines auparavant, abandonné lâchement Warwick, à la tête de douze mille hommes, dès qu'ils se trouvèrent en présence des ennemis. Furieux de cette défection, le comte offrit le combat sans attendre le reste de l'armée, et périt glorieusement, le 14 avril, dans les champs de Barnet, entre St-Albans et Londres. L'enseigne d'Édouard était un soleil, et celle de Warwick une étoile rayonnante. La chute du jour les rendit difficiles à distinguer, et jeta une confusion fatale à Warwick dans les rangs de ses soldats. Marguerite, arrivant trop tard pour l'appuyer, fut défaite à son tour, tomba avec Henri VI dans les mains du vainqueur, et éprouva l'indicible douleur de voir périr son fils presque sous ses yeux. — Digne d'une autre destinée, ce jeune prince, amené devant Édouard, ne voulut jamais le reconnaître pour souverain. Ne pouvant l'intimider, ni vaincre sa fermeté héroïque, le nouveau roi d'Angleterre lui jeta son gantelet au visage... A ce signal trop bien compris, ou cruellement interprété, le duc de Clarence, le duc de Glocester plus barbare encore, le grand chambellan de Hastings et sir Thomas Grey, se précipitèrent sur leur victime. Rien n'arrête leur lâche fureur, « et le fils de Marguerite est massacré, dit un vieil historien, comme » par des bêtes féroces, dont fust grand'pitié, car estoit moult beau jeune prince. » *Hist. de René d'Anjou.* D. L. F.

(1) Des reliques, des livres de piété, un oiseau dont il prenait soin, etc.

émotion ; il se jeta à genoux, et présenta la poitrine à Glocester, qui y plongea son poignard.

L'assassin de Henri VI voulut encore, avant d'en finir avec ces horreurs, se donner l'amusement de voir quelle impression ferait sur Marguerite la vue du corps sanglant de son époux ; il le lui fit porter, par les geôliers, dans le cachot où elle avait été jetée.

Le corps de Henri fut exposé quelque temps dans l'église de St-Paul, puis transporté dans le village de Chelsea, près de Londres, où il fut obscurément inhumé (1).

Le jour même de la défaite de Tewksbury, le duc Edmund de Sommerset avait été conduit à Worcester, et exécuté par la main du bourreau.

Marguerite avait ignoré dans sa prison que le sensible et bon René, son père, avait employé plus d'un moyen, qui avait été infructueux pour elle, de consoler sa fille, et de lui procurer des secours proportionnés à sa médiocre fortune. Elle obtint enfin sa liberté, après un emprisonnement de cinq années. Elle sut en France ce que sa délivrance coûtait à son père. René, par son testament signé à Lyon, et qu'il se donna la peine d'orner, de sa propre main, de belles miniatures, cédait à Louis XI tous ses droits sur la Provence, l'Anjou, et sur les duchés de Lorraine et de Bar, à la seule condition que le roi paierait la rançon de Marguerite, et lui assurerait une existence convenable à son rang. Elle avait déjà confirmé *librement*, avant de sortir de prison, l'abandon de ses joyaux et de tout ce qu'elle pouvait prétendre comme reine douairière d'Angleterre ; elle fut encore obligée de confirmer *librement* aussi la douloureuse cession que faisait son père (2).

(1) Plus tard, son corps fut transféré à Westminster, par ordre d'un de ses successeurs, Henri VII.

(2) Je rends justice à la vérité morale avec laquelle Walter Scott peint, en général, et les temps et les personnages fictifs de ses romans; mais je ne puis, du moins pour ce qui regarde Marguerite d'Anjou, dans son roman de Charles le Téméraire, le louer également de son respect pour la vérité historique ; et, si l'on ne craignait de désenchanter un peu de tant d'admirables ouvrages, ce serait un travail utile et curieux de rechercher combien l'auteur écossais a dédaigné cette dernière sorte de vérité. Ce qu'il a fait, relativement à Marguerite, donne un préjugé fâcheux contre ses autres

Marguerite se retira auprès de René, à Aix, en 1476, et y demeura jusqu'en 1480, époque de la mort de ce prince. Alors elle choisit l'Anjou pour y finir sa triste carrière, et se partagea entre Angers, ou plutôt son petit château de Reculée, et l'humble manoir près de Saumur que vint habiter Pierre de la Vignolle (1), un serviteur fidèle de son père. C'est à Dampierre (2), c'est à Reculée qu'elle allait porter alternativement

héros. D'abord Marguerite est à Aix lorsqu'elle intrigue, par le duc d'Oxford et son fils, pour détourner Charles le Téméraire de son alliance avec Édouard, et pour l'engager à prendre les armes contre ce prince, lorsque cette même Marguerite est encore en prison, et qu'elle ne fut délivrée que par le traité d'Amiens, ou plutôt après l'entrevue de Picquigny, en 1475. Là seulement fut stipulée par Louis XI la délivrance de sa cousine. Walter Scott prétend que Marguerite conseilla à son père de léguer la Provence au duc de Bourgogne, et de déshériter de la Lorraine René II, son neveu, moyennant quoi le duc armerait pour Henri de Richmond; mais on sait que la cession de l'Anjou était déjà faite en faveur de Louis XI, pour faire sortir Marguerite de captivité, et l'on sait encore qu'elle en eut un vif chagrin.

(1) On a prétendu que Marguerite fut vouée à une indigence complète, et que, sans son fidèle La Vignolle, qui partageait avec elle le revenu de son modeste patrimoine, elle serait morte de besoin. Parfois, dit-on, pour apaiser sa faim, on la vit arracher les herbes des champs, dans les environs de Dampierre, aux portes de Saumur. Ce tableau est peut-être trop chargé; mais qui ne s'apitoierait pas sur le sort de celle que Voltaire a indiquée comme *la reine, l'épouse et la mère la plus malheureuse de l'Europe?* Et Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, comme le dit Sevelinges dans son article, dans la *Biographie Universelle*, « avait soutenu, dans douze batailles rangées, les droits de son époux et de son fils! » D. L. F.

(2) M. Bodin (père de l'un de nos collaborateurs, M. Félix Bodin, député de Saumur), dans ses *Recherches sur Saumur*, peint, avec le charme de style qui le caractérise, l'effet que produisit sur lui la vue du petit château de Dampierre et le souvenir de Marguerite, lorsqu'en convalescence d'une longue et douloureuse maladie, il alla, au printemps de 1814, rendre à la campagne la première visite au médecin qui l'avait traité. « .... Je n'essaierai point, dit-il, de décrire les différentes sensations que j'éprouvai à la vue de cette belle vallée qu'arrosent la Loire et l'Authion. Le printemps commençait à émailler les prairies, à couvrir de fleurs et de feuilles cette multitude d'arbres de toute espèce, qui font de cette plaine fertile un vaste et magnifique verger. Je marchais lentement; je voyais, je considérais tous les objets qui se présentaient autour de moi, comme si je l'eusse fait pour la première fois. J'étais dans une sorte d'extase, d'admiration muette. — Ce fut dans cet état que j'arrivai sur les hauteurs de Dampierre. J'étais fatigué; mais trop content de me trouver sur mes deux pieds pour penser à m'asseoir, je m'approchai d'un vieux chêne, contre lequel je m'appuyai, en cherchant encore à découvrir de nouveaux objets sur les coteaux qui bordent l'horizon. En jetant ensuite les yeux sur la colline où j'étais, j'aperçus le petit château de Dampierre, qui se trouvait pour ainsi dire sous mes pieds. Jusqu'alors j'avais tout vu, presque sans penser à rien; mais l'aspect de cette maison, dernière habitation d'une princesse que ses grandes qualités, ses malheurs et son courage ont rendue si célèbre, me tira bientôt de ma douce rêverie. Je ne vis plus que l'illustre Marguerite d'Anjou; je me persuadai que le vieux tronc qui me servait d'appui avait

ses profondes douleurs ; c'est à Reculée, le 19 octobre 1480, que le méticuleux et dur Louis XI fit signer à Marguerite un nouvel acte d'abandon de l'Anjou (1).

autrefois étendu ses branches pour la mettre à l'abri, lorsqu'elle venait sur ce coteau pleurer ses infortunes. Ce souvenir me fit tressaillir ; je crus avoir violé l'asile du malheur ; je m'éloignai de ce lieu avec respect, et j'achevai peu à peu mon voyage, non sans penser que le sentier que je suivais avait souvent été fréquenté par la fille du bon roi René. — Le soir, en revenant de Souzay, je m'arrêtai encore sur le coteau de Dampierre, d'où je remarquai que, de divers endroits, Marguerite pouvait voir le château de Saumur qu'elle avait souvent habité dans sa jeunesse. En remontant un peu vers le sud, elle pouvait voir aussi celui de Brézé, qui devait lui rappeler le grand sénéchal de Normandie, Pierre de Brézé, que le perfide Louis XI avait envoyé en Angleterre, moins pour la secourir que pour se défaire de lui. — Pendant ma longue maladie, j'avais oublié les abbayes et les châteaux ; mais la vue de celui de Dampierre réveilla mon goût pour les recherches historiques sur ces vieux monuments qui, comme des jalons placés çà et là sur la surface des empires, servent de guide à l'historien, ainsi qu'au voyageur, et font quelquefois naître à l'un et à l'autre d'utiles réflexions. Ainsi, en voyant ce petit château, l'histoire de l'infortunée Marguerite d'Anjou, fille de René, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, vint aussitôt se retracer à ma mémoire.... Des monuments qui retracent d'aussi grands souvenirs devraient porter des inscriptions, afin de rappeler les événements dont ils ont été témoins, ou l'histoire des illustres malheureux qui les ont habités. On pourrait graver au-dessus de la porte de celui-ci : « L'an 1480, Marguerite d'Anjou, reine » d'Angleterre, fille de René, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, forcée d'aban- » donner son royaume, après y avoir courageusement soutenu, dans un grand nombre » de combats et douze batailles rangées, les droits de sa famille, dépouillée de tous » ses biens, sans appui, sans secours, trouva un asile chez François de la Vignolle, » ancien et fidèle serviteur de son père. Elle y mourut, le 25 août 1482, âgée de 53 » ans. » D. L. F.

(1) « A environ une lieue d'Angers, sur la Mayenne, dit M. de Villeneuve, *Histoire de René d'Anjou*, René possédait à Reculée un jardin et une galerie, d'où l'on découvrait la ville entière et le château. Ce prince se plut à orner cette galerie de ses peintures, et fit sculpter ses armes en marbre, en dehors des murs du jardin. — La maison modeste, où le bon roi se rendait souvent à pied ou en bateau, n'a point été détruite, et l'on voit tout auprès un reste de tourelle, ainsi que la toiture de la galerie supportée par des piliers en briques. — Il y avait aussi, dit-on, la chapelle de la reine de Sicile, et une vaste salle dans laquelle Marguerite d'Anjou reçut les ambassadeurs d'Angleterre, et où, plus tard, le 19 novembre 1480 (l'année de la mort de son père), cette princesse renonça, en faveur de Louis XI, au duché de Bar et de Lorraine. Jean de Vignolle, doyen d'Angers, et Jean Binel, juge d'Anjou, y étaient présents. — Cette maison historique est occupée aujourd'hui (1825) par un atelier de charronnage ou habitée par de pauvres gens. Aussi Reculée n'offre-t-il plus que des souvenirs... Au XVe siècle, le coteau où il est situé n'avait point les habitations qui le bordent ; il était couvert de bosquets ou de champs cultivés. — René y fit bâtir un autre pavillon qui passa ensuite aux chanoines réguliers de Ste-Catherine de Laval. — Ce bon prince aimait beaucoup ses voisins de Reculée, et s'amusait à prendre avec eux le plaisir de la pêche. — En témoignage de cette bienveillance constante, il leur permit de porter, le jour de la Fête-Dieu (ou sacre d'Angers), un énorme flambeau appelé torche, sur lequel étaient peints différents traits de la Bible. Les pêcheurs

Libre désormais de tout intérêt au trône d'Angleterre, désabusée, j'aime à le croire, des trompeuses grandeurs du monde, Marguerite, si l'on en croit quelques historiens et l'abbé Prévost, qui les a pris pour guides, crut venger l'humanité et se faire l'instrument de la Providence, en favorisant une intrigue politique dont était l'objet Henri, comte de Richmond, fils d'un Edmund Tudor, comte de Richmond, frère utérin de Henri VI (1). Elle reçut plusieurs fois au château de Reculée ce jeune prince, auquel elle était attachée comme au neveu de son mari, et comme possédant d'aimables qualités qui lui rappelaient son fils.

Au reste, tout le temps que passa cette princesse en Provence et dans l'Anjou ne fut qu'une longue agonie. Pour s'en persuader, il ne faut que lire sa touchante prosographie, par l'abbé Prévost, qu'a copiée Bodin dans ses *Recherches sur Saumur*.

Elle mourut l'an 1482 (2), et son corps fut déposé à la cathé-

étaient précédés de trois ménétriers. — Le syndic de la pêche de Reculée s'appelait roi des Gardons (nom d'un poisson d'Anjou), et présidait à la *charibaude*, espèce de fête qui avait lieu au mois de juillet. On y allumait de grands feux de joie, comme au jour de la St-Jean, dans les provinces méridionales. » Il paraît que Marguerite d'Anjou se fit chérir en Anjou, comme son père. Ses malheurs, qu'elle supportait avec tant de résignation, devaient la faire révérer des anciens sujets de son père. Ne devaient-ils pas s'apitoyer, en voyant leur nouveau souverain, Louis XI, laisser mourir de faim, à peu près, sa si proche parente, dont il s'était, sans pitié et sans vergogne, approprié toutes les dépouilles? D. L. F.

(1) Il descendait, par son père Owen Tudor, gallois d'origine, du roi Édouard III, par Marguerite sa mère. Aussitôt après la bataille de Bosworth, où périt Richard III, il fut proclamé roi par son armée, sous le nom de Henri VII, le 23 août 1485. Il épousa Élisabeth, fille d'Édouard IV.

(2) Walter Scott, pour faire effet, mais par un inconcevable mépris de la vérité historique, fait mourir *subitement* Marguerite à Aix, au milieu d'un bal que lui donne René pour la distraire; elle meurt de douleur en apprenant la défaite du duc de Bourgogne à Granson, en 1476, lorsqu'elle survit à René de deux ans, et qu'après la mort de son père, elle s'éteignit *lentement* et douloureusement à Dampierre, en 1482. — Admirateur sincère de Walter Scott, je trouve infiniment d'art dans la manière dont il *arrange* ses événements, et met ses personnages en présence; ce sont des licences de romancier qu'il faut lui pardonner, en faveur du plaisir que donne la lecture de ses ouvrages; mais on connaîtrait mal l'histoire, c'est bien à croire, si l'on se bornait à l'étudier là. — Walter Scott a peint René sous des couleurs aimables et souvent frappantes, mais quelquefois il charge son expression. Si toujours René fut respecté de ses sujets, il est douteux qu'il ait été jamais tel que le romancier le représente, dans certains accès de son esprit moqueur. — Quant à Marguerite, le caractère

drale d'Angers, dans le tombeau qui contenait déjà les restes de René et d'Isabelle de Lorraine (1).

Ce récit n'aurait pas besoin de corollaire; on doit s'être fait une idée de Marguerite (2), d'après la constance avec laquelle

qu'il lui donne est parfait; nous devons l'en remercier; mais ne serait-ce point parce qu'il a trouvé dans la gravité de la fille un contraste favorable avec la frivolité du père, et non pas un véritable respect pour la veuve de Henri VI? Ne serait-ce pas encore un de ces *arrangements* dont il était question tout à l'heure, et que par hasard ici la vérité historique rendait facile à un auteur qui, dans d'autres cas, lui avait fait si volontiers violence?

(1) « La dépouille mortelle de Marguerite, dit Bodin, *Recherches historiques sur Saumur*, fut transportée dans le magnifique tombeau que le bon roi René avait fait construire, pour lui-même, dans le chœur de l'église de St-Maurice, à Angers. Sur une grande table de marbre noir qui couvrait ce tombeau, étaient couchées les statues en marbre blanc du roi et de la reine, Jeanne de Laval, sa seconde épouse. Aux pieds de celle du roi, on voyait le lion, symbole de la force et du courage; aux pieds de celle de la reine, on avait mis deux chiens, emblèmes de la fidélité. Ce mausolée était placé sous une arcade dont le fond était rempli par un grand tableau sur bois, qu'on prétendait avoir été peint par le roi René, ou au moins commencé par lui, puisque, par son testament, il ordonne qu'on achève la peinture de son tombeau. Cette peinture représentait la Mort, figurée par un squelette couvert d'un manteau de drap d'or, fourré d'hermine; il s'appuyait sur les deux bras d'un trône, sur lequel il était assis; il avait sur la tête une couronne penchée et prête à tomber. Au-dessous de ce tableau étaient huit vers latins, de la composition du roi de Sicile, par lesquels il avait voulu exprimer que la mort anéantit les sceptres et les couronnes, la grandeur, la gloire, la réputation, et qu'elle met sur la même ligne les savants et les ignorants, les maîtres et les esclaves, les souverains et les sujets. — Lorsqu'en 1783 on commença la belle décoration du chœur de St-Maurice, on transféra ce tombeau sous une arcade de la nef de la même église, où il est resté jusqu'en 1793, époque de sa destruction. » Il m'a semblé convenable de donner l'indication et la description du monument sous lequel gisait l'illustre reine d'Angleterre, fournie par l'Anjou au xve siècle. Le tableau esquissé par son père semblait, du reste, s'adapter surtout à sa position, à elle qui avait senti si cruellement l'incertitude et le néant des destinées humaines, bien longtemps avant de descendre dans la tombe! D.L.F.

(2) Je crois devoir donner ici, en regard du travail de M. Bordier-Langlois, qui sera, je n'en doute pas, apprécié par les lecteurs de ce recueil, la notice sur Marguerite d'Anjou, que notre autre collaborateur, le marquis de Villeneuve-Trans, déjà cité plusieurs fois, a insérée dans son *Histoire de René d'Anjou*. « Née le 13 mars 1429 à Nanci, ou plutôt à Pont-à-Mousson, Marguerite d'Anjou fut baptisée par Henri de Ville, évêque de Toul. — Louis III d'Anjou, son oncle, fut son parrain, et elle eut pour marraine son aïeule, Marguerite de Bavière. — La vie de cette princesse, la reine, l'épouse et la mère la plus malheureuse de son siècle, n'offre qu'une suite de revers et de succès infructueux. Elle soutint les droits d'Henri VI de Lancastre, son époux, dans douze batailles rangées. Elle gagna entre autres, le 1er janvier 1461, celle de Wakefield, où périt Richard, duc d'Yorck; mais, battue en 1463, le roi tomba une seconde fois au pouvoir de ses ennemis, et il ne resta d'autre espoir de salut à Marguerite que de se sauver en France avec le prince de Galles, son fils, né le 23 octobre 1453. — Fugitive, demi-nue, poursuivie de tous les côtés, elle fut arrêtée dans une forêt par des brigands. Prenant alors le jeune Henri dans ses

elle lutta contre ses tribulations. Les écrivains de la maison d'Yorck n'ont pas dû l'épargner, car elle était Française, et son mariage coïncidait avec une de leurs plus sensibles disgrâces. Les Anglais en général ne pouvaient pas être favorablement disposés pour elle. On a jeté des doutes sur sa vertu, mais on

bras, elle s'enfonça dans l'épaisseur des bois, pendant que les voleurs se partageaient ses bijoux. Excédée de fatigue, mourant de faim, se traînant à peine, elle rencontra un autre aventurier auquel elle dit : Mon ami, sauve le fils de ton roi ! — A ces mots, prononcés avec fermeté, le voleur s'incline devant la reine, se charge du prince, et les conduit sur les bords de la mer, où il les aide à s'embarquer. — Ayant laissé son fils à Bruges, Marguerite fut trouver le comte de Charolois à Lille, et de là se rendit à Béthune, où Philippe de Bourgogne tenait alors sa cour. — Vivement attendri du sort de son infortunée parente, ce prince ordonna à son trésorier de lui compter sur-le-champ douze mille écus d'or, et de fournir amplement d'argent toutes les personnes qui étaient venues la rejoindre. Ce trésorier ayant voulu retenir pour lui la moitié de ces fonds, le duc irrité le fit condamner à mort. Cette sentence eût été exécutée sans l'intercession de la reine et du sire de Croy. — Touché de l'accueil fait à sa fille, René en adressa à Philippe « des remercîments d'autant plus sincères, » disait-il, qu'il ne méritait pas ses attentions. » Marguerite vint en Lorraine, en quittant la cour de Bourgogne, et elle passa quelques jours à St-Mihiel avec cinquante gentilshommes de sa suite, parmi lesquels se trouvait Thomas Brie, archevêque de Cantorbéry. Marguerite demeura ensuite une partie de l'année auprès du duc Jean son frère, et de sa sœur Yolande, comtesse de Vaudemont. De là elle se rendit à Amboise. — Elle fut faite prisonnière, avec Henri VI, à la bataille de Teukesbierg. Le roi ayant été conduit à Londres, il fut défendu *sur la hart* « que nul ne le saluast, ni fist » honneur. On le fist tournoyer trois foys devant ung arbre, en manière de pilory... » puis bouté au castel, il y fut égorgé le 2 mars 1472. » — Malgré l'épuisement de ses finances, René envoya cinquante mille écus à sa fille pour sa rançon. Louis XI en fit autant, mais en exigeant que Marguerite lui cédât ses droits éventuels sur la Lorraine, l'Anjou, le Barrois et la Provence. — Revenue en France après la fin tragique de son époux, cette malheureuse reine se retira en Anjou, qu'elle ne quitta plus que pour quelques voyages à la cour de Louis XI et en Provence, où elle se trouvait, dit-on, en 1476. — René étant mort, François de la Vignolle, l'un des serviteurs les plus dévoués à ce prince, reçut l'infortunée Marguerite dans son château de Dampierre près Saumur. C'est là que, dans l'obscurité la plus profonde, elle voulut terminer une vie signalée par tant de grandeurs et d'adversités. Mais, sur la fin de ses jours, on n'eût jamais pu reconnaître les traits de celle qui passait pour la plus belle princesse de l'Europe. Son sang calciné par tant d'agitations, affaiblit peu à peu tous ses organes; son estomac se rétrécit à un point extraordinaire, ses yeux se creusèrent, sa peau se sécha jusqu'à aller en poussière, et les regards se détournaient avec effroi à la vue d'un spectre vivant digne de pitié. — Marguerite mourut, le 25 août 1482, dans le château de Dampierre, habitation modeste, entièrement ruinée maintenant, et remplacée par une maison moderne. — La reine d'Angleterre fut inhumée à Angers, à côté d'Isabelle de Lorraine et de René. — Marguerite avait eu, assure-t-on, le dessein de faire canoniser Henri VI. — Si quelques historiens l'accusent d'avoir été altière, vindicative, dévorée de la soif de régner, presque tous s'accordent à reconnaître en elle un admirable courage, un génie inépuisable en ressources, et l'audace d'une âme que rien ne put ébranler. » D. L. F.

en croyait trop les allégations de ses ennemis. Cette tactique de la calomnie contre les grands est commune, et mérite d'être sévèrement examinée. Une âme comme celle de Marguerite ne devait guère laisser de place à l'amour ; et le dévoûment successif des Sommerset n'a guère l'air d'une tendre passion. Celui des fils explique la nature du dévoûment du père ; et souvenons-nous qu'au temps de la bataille de Tewksbury, Marguerite avait quarante-six ans. Mais ce qui est incontestable, c'est que cette princesse ne cessa jamais d'aimer et de respecter son malheureux époux, et qu'elle eut pour son fils un amour qui alla jusqu'à l'idolâtrie : je me sers de ce mot, faute d'en trouver un qui rende aussi bien ma pensée et la vérité.

BORDIER-LANGLOIS (*d'Angers*).

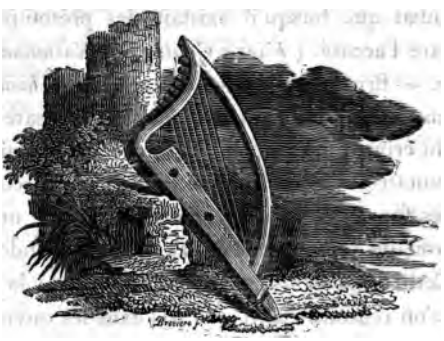

RECHERCHES

SUR LA

LÉGISLATION ANGLO-NORMANDE.

(DEUXIÈME ARTICLE.)

Du jury ou enquête du pays. — Comme nous l'avons dit dans notre précédent article (1), dans un temps où le combat judiciaire était d'un usage universel et immodéré en Europe, et pour toute espèce de causes, la législation normande l'avait assujéti à des restrictions importantes. D'abord le juge n'ordonnait le combat que lorsqu'il existait des présomptions très-graves contre l'accusé. (*Vieux Coutumier Normand, de suite de meurdre.* — Britton, chapitre des *appels de homicide.*) Le plus souvent le combat avait lieu quand l'accusateur avait la certitude du crime, mais ne pouvait, par son témoignage unique, transmettre cette certitude à la justice. L'accusé qui, en raison de ses forces physiques, pouvait redouter une défaite, avait le droit de refuser le combat et de demander l'*enquête du pays*. Cette enquête du pays, expression de la législation d'alors, qu'on rencontre à chaque pas dans les ouvrages de jurisprudence normande ou anglo-normande, était une déclaration solennelle d'un jury de vingt-quatre personnes notables, impartiales, à portée de connaître les faits... Convoquées par le bailli, avec les précautions les plus minutieuses, interrogées d'abord séparément, soumises aux récusations de l'accusé, appelées enfin en commun pour émettre leur opinion définitive, elles déclaraient l'accusé coupable ou non coupable, d'après

(1) Voyez le 1er article, pag. 371 et suiv. du tom. 2 de ce recueil.

leur seule conviction. (*Vieux Coutumier Normand*, dans les endroits où il s'agit du *jugement des crimes.*) Il fallait vingt voix, sur vingt-quatre, pour une condamnation à mort. Notre siècle, si fier de ses institutions libérales, croira-t-il que, dans des temps qu'on nomme barbares, le jury ait existé, en Normandie, sur des bases aussi généreuses et aussi favorables à l'accusé ?

Le bailli faisait sommer, par *loyal sergent*, *les plus prudes hommes et les plus loyaux qu'il pourra trouver au lieu du méfait, et ceux qu'on croit mieux savoir la vérité du cas et comme il est advenu.* (Ibidem, *de suite de meurdre*, *de jureurs*, *de assise.*) Ils étaient appelés *jureurs*, parce qu'avant tout ils juraient de donner leur avis suivant leur conscience. Ils pouvaient cumuler les fonctions de témoins et de juges du point de fait, ce qui n'a pas lieu dans le système du jury actuel. Leur décision était souveraine et inattaquable. Les motifs de récusation contre eux étaient à peu près ceux que toutes les législations, et spécialement notre Code de procédure, ont admis contre les juges.

Encore sur le combat judiciaire (1). — Ces faits posés, examinons quelles étaient, dans de pareilles circonstances, les conséquences naturelles du combat judiciaire. Sans doute que personne n'oserait soutenir aujourd'hui ce mode d'administrer la justice. Mais avait-il pour résultat de sacrifier indistinctement le coupable et l'innocent, selon le degré des forces physiques des combattants ? Il est indispensable de remarquer, en ce qui concerne la Normandie, que le plus faible pouvait éviter d'être accablé par le plus fort, en déclinant le combat et en recourant à l'*enquête du pays*, c'est-à-dire à la déclaration consciencieuse de vingt-quatre de ses concitoyens les plus probes et les plus éclairés, ce qui le mettait à même de prouver son alibi, de faire valoir sa bonne réputation et ses antécédents honorables, etc. Mais admettons le combat et supposons le cas ordinaire, un accusateur pleinement convaincu, et un accusé vraiment coupable. Dans l'intervalle qui s'écoulait en prison, depuis la première comparution devant le juge jusqu'au moment du

(1) Il avait déjà été question du combat judiciaire, dans le premier article.

combat, quels remords et quelles agitations ne devaient pas troubler, égarer l'accusé ? Ajoutez à ces tourments solitaires la terreur que devait produire l'intervention de la religion dans les cérémonies du champ-clos. Dans ces temps d'une foi profonde, un coupable devait avoir continuellement sous les yeux l'enfer prêt à le recevoir dans ses feux éternels, s'il succombait. Combien sa santé et ses forces devaient souffrir de ces tribulations morales, quand, d'un autre côté, son adversaire était plein d'une ferme confiance dans la Providence divine, qui allait indubitablement prêter son appui à la bonne cause ! Car il ne faut pas juger de l'esprit de ces temps-là par la froide indifférence du nôtre, en matière de religion. Alors le scélérat ne commettait le crime qu'en luttant contre la crainte de la justice divine, et en blanchissant d'écume, dans sa rage, le frein religieux. Nous ne prétendons pas que, dans ces sortes de combats, le coupable n'ait quelquefois triomphé, mais nous sommes persuadés que c'était le cas le plus rare, et il n'est pas étonnant que dans les histoires ou les romans du moyen-âge, lorsqu'il s'agit d'un combat judiciaire, ordinairement le vaincu expire en avouant son crime.

Le duel était admis uniquement dans les cas où il y avait lieu à peine de mort ou de perte d'un membre. Nous en donnerons plus tard l'énumération. Chaque cas avait sa formule sacramentelle de plainte. Voici un exemple de celle qui avait lieu dans l'accusation de trahison envers le prince : « Moi à qui le duc de Normandie avait baillé son chastel à garder, me plains de N. qui était avec moi à le garder, qui, en trahison et félonneusement, sortit par nuit hors du chastel et mit dedans les ennemis au duc, de quoi j'ai pu à peine échapper. S'il le nie, je suis prêt à le lui faire connaître par la bataille à jour et heure. » (*Vieux Coutumier Normand, de trayson au duc.*)

Voici une formule de plainte dans le cas d'*assault de charruë;* car, comme on l'a déjà dit, attaquer quelqu'un dans les travaux sacrés de l'agriculture était, en Normandie, un crime capital : « Je me plains de N. qui, en la paix de Dieu et du duc, m'assaillit félonneusement, en ma charrue, en aguet

pourpensé (avec préméditation), et me fit ce sang et cette plaie que je montre à la justice. S'il le nie, moi ou homme pour moi qui faire le puisse ou doive, sommes appareillés de le lui faire connaître à jour et heure. » (Ibid. *de assault de charruë.*)

En matière civile, le duel fut probablement en usage, comme dans les autres pays de l'Europe; mais, lors de la rédaction du vieux coutumier dans le XIIIe siècle, il n'était plus en usage, en matière civile, que dans le cas d'usurpation d'héritage par violence ou voies de fait, ce qui rentrait dans la classe des délits. C'est ce qu'exprime ainsi l'auteur du coutumier, mis en vers à la même époque, au chapitre de *possession immovable :*

Aucune des querelles dictes,
Toutes celles dessus escriptes,
Excepté forchié heritaige
Qui fine par bataille ou gaige.

Auparavant, dans tous les cas où l'une des parties imputait à l'autre ou mensonge ou mauvaise foi, il y avait lieu au combat. Le coutumier en maintenant l'usage entre copartageants, lorsque l'aîné prétendait avoir soldé la part de son cadet, et que celui-ci le niait formellement, le commentaire, presque aussi vieux que le texte, déclare que, dans ce dernier cas, il n'y avait plus lieu qu'à simple amende.

Il n'en était pas de même en Angleterre, où le duel, en matière civile, continua d'exister dans les lois jusqu'au règne d'Élisabeth. Nous en trouvons les formalités dans le traité *de legibus et consuetudinibus regni Angliæ*, par Glanville, grand justicier d'Angleterre, sous le règne de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, dans le XIIe siècle, dignité qui répondait à celle de ministre de la justice dans notre temps.

Il suppose deux plaideurs se disputant un ténement de terre, chacun comme faisant partie de son fief, ni l'un ni l'autre n'ayant de charte claire et précise qui décide la question. Le demandeur, comparaissant devant le magistrat chargé de rendre la justice, doit, dans sa plainte, désigner le fief qu'il réclame, de combien de *charruées* de terre il se compose, à quelle époque

il en a été privé, ou ses ancêtres, par usurpation, et nommer le champion, homme libre, qui doit combattre pour soutenir la vérité de cette déclaration. Tout le livre second de l'ouvrage de Glanville, composé de XXI chapitres, concerne le duel en matière civile.

Une différence notable entre le duel dans les affaires criminelles, et le duel dans les procès civils, c'est que dans les affaires criminelles, l'accusateur et l'accusé se battaient en personne, et que, dans les affaires civiles, le demandeur était obligé de présenter un champion qui déclarât avoir lui-même connaissance de son bon droit. Quant au défendeur, celui que Glanville appelle *tenens*, celui qui tenait le fonds réclamé, le possesseur, il pouvait se battre par lui-même.

« Le demandeur, dit Glanville, ayant ainsi exposé ses prétentions, il est au choix du défendeur, *tenentis*, de se défendre par le duel, ou de s'en rapporter au jugement de la grande assise de notre seigneur roi, pour savoir lequel des deux a droit au ténement de terre en question : *defendere per duellum*, *vel ponere se indè in magnam assisam regis*. S'il choisit le duel, il méconnaîtra mot à mot la réclamation du demandeur, et obéira de se battre contre lui, ou de présenter un champion à sa place, le jour qui sera indiqué pour le combat. Une fois que les gages sont échangés, *postquàm duellum vadiatum fuerit*, le défendeur ne peut plus se rétracter et demander le jugement de l'assise ; il faut qu'il subisse le jugement du duel. »

L'auteur parle ensuite de la faculté qu'avait une partie de faire défaut, au jour indiqué, soit de sa personne, soit de celle de son champion. Une foule de questions élevées à cet égard prouvent la fréquence de ces combats, car c'est toujours le point de droit applicable le plus souvent qui fait naître le plus de questions controversées. Enfin, les deux champions combattent : si celui du défendeur succombe, la terre doit être restituée ; si c'est au contraire le demandeur ou son champion, le défendeur reste en possession comme légitime maître. Car, dit Glanville, « les jugements qui se font par le duel, dans la cour de justice du seigneur roi, sont inattaquables à toujours : *ea*

quæ in curiâ domini regis per duellum fuerint terminata perpetuam habeant firmitatem. » Voici un modèle de l'ordonnance qui intervenait à la suite du combat, quand c'était le demandeur qui gagnait son procès, c'est-à-dire quand lui ou son champion avait vaincu son adversaire : « Le roi à N., vicomte, salut. Nous t'ordonnons que sans délai tu ressaisisses N. d'un champ de terre situé à...., au sujet duquel procès a eu lieu contre N., en ma cour de justice, parce que ce champ de terre lui a été adjugé par le jugement du duel, *per finem duelli.* »

Voici ce qui arrivait lorsque le défendeur avait choisi le combat pour juger le procès. Mais il avait le droit de préférer le jugement de la cour d'assises. Quand la contestation avait pour but de décider un droit de succession, il aurait paru sans doute trop absurde de s'en rapporter au duel ou à la déclaration d'un jury, pour savoir lequel devait obtenir un héritage, en raison de la proximité du degré. Dans ce cas, la discussion avait lieu verbalement, *per verba placitabitur.* Les parents des plaideurs étaient appelés pour donner leur avis, et au besoin les voisins, et l'héritage était adjugé au plus proche héritier, suivant les renseignements recueillis par le juge, sans qu'il fût nécessaire de se battre pour terminer la contestation.

Cet exemple, joint à beaucoup d'autres qu'on pourrait citer, prouve que le combat ou le jury n'avaient jamais lieu toutes les fois qu'on avait ou qu'on pouvait avoir une preuve certaine par les chartes ou autrement. Dans le cas où le droit d'aucune des parties n'était clair, elles semblaient à nos aïeux rentrer dans cet état primitif, antérieur aux lois, où le combat vide les querelles; et la foi vive dont on était alors pénétré, faisait croire que Dieu donnerait la victoire à celui qui avait le meilleur droit.

Voici de quelle manière Glanville définit la juridiction de l'assise : « La grande assise royale est un bienfait du souverain accordé au peuple, de l'avis des grands, afin que la vie et l'état des hommes soient en sûreté, de manière qu'on puisse posséder librement les fonds dont on est possesseur, sans avoir recours à l'épreuve douteuse du duel, *duelli casum ambiguum.* Par ce

mode de jugement, on évite la chance d'une mort inattendue et d'une infamie perpétuelle. Cette institution est dérivée de la plus souveraine équité. Une décision qu'on n'obtient par le duel qu'après beaucoup de délais fort longs, s'obtient plus facilement et plus promptement par le bienfait de cette institution. L'assise n'est pas sujette à autant de renvois que le duel, et conséquemment on épargne aux hommes beaucoup de peine et aux pauvres beaucoup de frais. Outre cela, dans les assises, l'affaire est jugée par plusieurs témoins. Dans le duel, un seul se présente pour défendre une cause, ce qui donne une supériorité incontestable au premier mode de juger. Il faut, pour le jugement de tout procès civil, douze personnes libres qui jurent préalablement d'opiner en leur âme et conscience. »

D'après ce que nous avons extrait du *Vieux Coutumier Normand*, le jury, en matière criminelle, devait se composer de vingt-quatre jurés; les affaires civiles semblaient d'un intérêt moins grave, puisqu'à leur égard le jury se composait de douze personnes seulement. Il est aisé de remarquer, d'après le texte cité, que le jurisconsulte Glanville n'approuvait pas la méthode du duel pour juger les procès civils. Mais des usages anciens et invétérés chez des populations guerrières, aux yeux de qui le combat était le moyen le plus naturel de terminer une contestation dans le cas où le bon droit était obscur, ne pouvaient pas céder tout d'un coup devant les réflexions des sages.

De la poursuite des crimes. Pouvait-elle avoir lieu dans le seul intérêt public? — Une des différences les plus remarquables entre la législation criminelle des peuples de l'antiquité et celle des nations modernes, c'est que dans la première, pour qu'un crime fût puni, il fallait qu'il se présentât un accusateur, et que dans l'autre, on voit paraître une autorité protectrice et vengeresse, qui poursuit le coupable au nom de la société outragée. A quelle époque des temps modernes est née cette institution d'une si haute philosophie? Nous ne prétendons pas marquer le point précis de sa source; nous dirons seulement qu'à l'époque du glorieux empire anglo-normand, la poursuite des crimes et délits, dans l'intérêt public, a existé

aussi pleinement que depuis qu'on a créé, beaucoup plus tard, des procureurs du roi et des procureurs généraux.

D'abord, s'il est un principe bien établi, soit dans le *Vieux Coutumier Normand*, soit dans les institutions de Britton, converties en lois par une ordonnance du roi Édouard IV, soit dans l'ouvrage latin de Glanville déjà cité, soit dans le traité des devoirs des juges, ou *Myrror of justice*, composé à la fin du XIIIe siècle, c'est que le souverain est la source de toute justice et qu'il est chargé par Dieu de récompenser les bons et de punir les coupables. A chaque pas, dans la lecture de Britton, nous voyons que la punition de tel méfait aura lieu à la poursuite du roi, ou, comme le dit le texte, *à la suite le roy*. Il est dit, à l'égard d'autres actions moins coupables, que le soin de la poursuite est laissé à la partie offensée. Dans le Miroir de justice, on voit un chapitre intitulé : *des peschez criminals al suit le roy*. Au nombre même des *peschez* qui n'emportaient pas la peine de mort ou de la mutilation, mais seulement celle de l'amende, de la prison ou du pilori, il y en avait qui étaient poursuivis au nom du souverain, ce qui donne lieu à un chapitre intitulé : *des peschez venials al suit le roy*. Les magistrats chargés par lui d'administrer la justice étaient ses délégués pour cette poursuite, et le défaut d'un accusateur particulier ne laissait jamais une mauvaise action impunie.

« Le duc de Normandie, dit le *Vieux Coutumier*, doit faire enquérir par les baillifs et mettre en prisons les larrons, les robeurs, les ardeurs, les homicides, ceux qui despucellent les vierges à force, les mechaigneurs et les autres malfaicteurs, et ceux qui sont de mauvaise renommée, tant qu'ils aient reçu leurs souldes, si que le peuple qu'il a à gouverner puisse être tenu en paix. » (Ch. XII, *du Duc.*)

Voilà donc le souverain établi grand justicier de ses états. Maintenant voyons par quels délégués s'exerçait cette justice. La première magistrature en Normandie était celle du bailli; au-dessous de lui était le vicomte, chargé de fonctions moins importantes. La cour de l'échiquier, siégeant à Rouen, était une cour de cassation qui exerçait une surveillance générale sur

l'administration de la justice civile et criminelle dans la province, et réformait les décisions erronées des tribunaux inférieurs, soit ducaux, soit seigneuriaux. Quand il s'agissait de flagrant délit, et qu'un coupable était évidemment pris sur le fait, ou en cas d'aveu, le bailli, ou à son défaut le vicomte, pouvait, sans convoquer un jury, prononcer la peine et la faire exécuter sur-le-champ. Quand il s'agissait de ces crimes dont l'auteur n'est pas évidemment connu, dont la perpétration a été entourée de nuages que la sagacité humaine a de la peine à dissiper, alors le magistrat attendait à voir si quelque champion se présenterait pour jeter le gant à un accusé. Si ce cas arrivait, le combat avait lieu dans les formes que nous avons rapportées, et la victoire était regardée comme une décision (1). Mais il pouvait arriver que la famille d'un homme assassiné (ici nous prenons pour exemple le cas d'un meurtre) ne poursuivît pas, soit par indifférence, soit par crainte, soit parce que l'assassin lui avait versé de l'argent pour la faire taire. Dans ce cas, la société ne restait pas sans défenseur. « Si aucun n'est, dit le coustumier, qui fasse suite de meurdre, et si aucun en est blasmé, il doit estre arrêté par la justice et mis en prison jusqu'à un an et un jour, avec un peu de manger et de boire, s'il n'offre à soutenir l'enquête du pays. » Pendant ce temps, le présumé coupable était soumis à la question, par des tourments plus ou moins graves, qu'il pouvait abréger en se soumettant à la décision *du pays*, c'est-à-dire du jury. Au bout de l'année, si l'accusé n'avait fait aucun aveu, ni consenti à être jugé, et qu'il existât des charges contre lui, le bailli pouvait le mettre en liberté, si ces charges ne lui semblaient pas suffisantes pour le convaincre, ou, s'il lui paraissait susceptible d'être déclaré coupable, le déférer à la prochaine assise, où son sort était décidé par l'opinion consciencieuse de vingt-quatre de ses concitoyens (2).

(1) La bataille de deux hommes suffist a monstrance de verity issint que victory y est tenuë pur proofe. *The Myrror of justice*, par Hornes, ch. III, sec. XXIII.

(2) Tout ceci est le résumé des chapitres suivants de Britton : *De appels, de attachements, de prisons;* et des chapitres suivants du *Vieux Coutumier Normand : De*

Voilà bien certainement le ministère public existant, non pas en germe, mais dans toute la vigueur et l'activité d'une existence complète.

Des épreuves par le feu et l'eau. — Je n'ai pas besoin de rappeler aux lecteurs que, dans les siècles du moyen-âge, on a cru pouvoir découvrir la vérité au sujet d'une accusation, en faisant toucher à l'accusé un fer brûlant, ou en lui faisant plonger la main dans un vase d'eau bouillante. Si la main n'éprouvait aucune lésion, c'était une preuve d'innocence. Dans le cas contraire, le patient était réputé coupable.

Souvent un accusé, plein de confiance en Dieu et en son innocence, demandait le premier à subir l'épreuve. Les femmes, les prêtres, les moines, qui ne pouvaient avoir recours au combat judiciaire, réclamaient le fer brûlant ou l'eau bouillante, soit pour établir une accusation, soit pour s'en défendre. Il est étonnant combien ces pratiques ont été d'un usage universel en Angleterre, avant la conquête du duc Guillaume; les lois anglo-saxonnes en parlent continuellement. (*Leges Anglo-Saxonicæ*, recueillies par Wilkins. Londres, 1721, in-f°.) On peut dire que c'est là qu'elles ont régné éminemment, encore bien qu'elles aient été connues dans toute l'Europe. Voici quelle en était la forme, d'après les lois du roi Ina, qui vivait à la fin du VIIe siècle. (*Ibidem.*)

Le fer devait être du poids d'une à trois livres. L'accusé se préparait à l'épreuve par des jeûnes; il séjournait dans l'église, y entendait la messe plusieurs jours de suite, et y recevait l'eucharistie en jurant, sur le corps de Jésus-Christ, qu'il était innocent. Le jour fixé pour la cérémonie, un prêtre faisait chauffer le fer jusqu'à l'incandescence; ensuite il faisait entrer un certain nombre de témoins nommés par la justice, pour constater l'état du fer : ils furent d'abord fixés à quatre, plus tard ils furent portés jusqu'à vingt-quatre. Le prêtre célébrait une messe basse, dont toutes les oraisons étaient appropriées à la circonstance. Le fer restait sur les charbons jusqu'après le

suite de meurdre, de justicier, de justicement, de assise, de jureurs, de l'office au vicomte.

sacrement de la messe, que le prêtre le saisissait avec des pinces, le plaçait sur deux appuis, et le bénissait en ces termes : *Benedictio Dei patris et filii et spiritus sancti descendat super hoc ferrum ad discernendum rectum judicium Dei.* L'accusé le prenait alors de la main droite et le portait l'espace de neuf pieds mesurés à la longueur de ses pieds mêmes, *novem pedes juxtà mensuram pedum ejus.* Sa main était ensuite enveloppée et scellée du sceau du juge. Au bout de trois jours le scellé était levé en présence des témoins. S'il n'existait point de brûlure, l'accusé était renvoyé absous; s'il y avait blessure ou suppuration, *si sanies crudescens in vestigio ferri reperiatur*, il était traité comme coupable.

Cette épreuve, nommée *Ordalie*, d'un mot saxon qu'on peut traduire par *justification*, était en usage en Angleterre pour les nobles et les guerriers, comme pour les autres classes. En Normandie, elle était moins souvent employée que le combat, bien plus du goût des courageux hommes du Nord. Quand Guillaume le Bâtard eut écrasé la Grande-Bretagne sous le joug de fer de sa domination, le crédit des épreuves tomba beaucoup. Cependant elles étaient encore pratiquées à la fin du XIIIe siècle, à laquelle Hornes écrivait son ouvrage ayant pour titre : *The Myrror of justice.* Voici de quelle manière il en rapporte les cérémonies (ch. III, sect. XXIII) : « Au jour de la purgation, après la bénédiction et la malédiction, le prêtre revêtu des ornements de la messe, et après les serments des parties, l'accusé porte à sa main une pièce de fer flambant, si c'est un homme libre; ou bien il met, soit le pied, soit la main, dans l'eau bouillante, si ce n'est pas un homme libre; ou enfin, il fait telle chose qu'il serait impossible de la faire sans un miracle de Dieu. S'il l'accomplit sans se blesser, la partie adverse sera convaincue d'avoir accusé mal à propos. Mais la sainte religion ne permet pas qu'on expose ainsi Dieu à avoir tort, si l'on peut éclaircir le fait autrement. »

Cette dernière réflexion est d'une naïveté plaisante. Il ne sera pas hors de propos de citer le langage barbare de l'ouvrage, où l'on remarque l'idiome saxon se mêlant avec l'idiome nor-

mand, que le Conquérant avait rendu obligatoire dans les tribunaux et dans l'administration, et menaçant de prendre le dessus, ce qui ne tarda pas à arriver : « Al jour de la proof ou de la purgation, après la bénédiction et la malédiction, le prestre revestu des garnements de la messe, et, après les serrements des parties, soloit lors garder la partie et luy porter à maine une pièce de fer flambant, sil fuit frank home, ou de mettre la maine ou la pié en euw boillant, sil ne fuit frank, ou tiel aultre chose à faire que impossible serroit de faire sans le miracle de Dieu. Et sil ne soy blesseast le adverse partie remaindroit ne soffre que Dieu soit par tiels à tort, si lon poet avoider auterment. »

Cette distinction du fer brûlant pour les nobles, et de l'eau bouillante pour les *non-nobles*, a été constamment observée en Angleterre et en Normandie. Les lois saxonnes l'avaient établie. Glanville, dans son *Traité des lois et coutumes d'Angleterre*, dans le XIIe siècle, au chapitre XIV, où il traite des crimes contre la vie du roi ou la sûreté de l'état, qui se jugeaient par le duel quand il y avait doute sur la preuve, termine ainsi : « Si l'accusé a plus de soixante ans, il peut refuser le combat. Dans ce cas, il doit se purger par le fer chaud, ou par l'eau bouillante, selon sa condition : par le fer chaud, s'il est libre ; par l'eau bouillante, si c'est un rustre ; *per ferrum calidum si fuerit homo liber, per aquam si fuerit rusticus.* »

L'histoire de la Normandie présente deux exemples notables de l'emploi de ces étranges moyens de chercher la vérité. Tout le monde sait avec quelle activité et quelle rigueur le duc Rollon poursuivait le vol. Il se chargeait même de payer la valeur des objets volés au propriétaire. Un laboureur et sa femme, dans l'espoir d'obtenir une grosse somme d'argent, avaient feint qu'on leur avait volé tous leurs ustensiles aratoires, qu'ils avaient eu soin de cacher. Le duc leur en fit compter le prix et procéda de suite à la recherche du coupable. Il manda tous les habitants des villages voisins, dans un lieu où l'on voyait, sur des charbons, une barre de fer pour les nobles, et de l'eau bouillante pour les paysans. Les premiers empoi-

gnaient l'un après l'autre le fer tout rouge, les autres plongeaient leur main jusqu'au fond du vase, où l'eau bouillait avec violence ; aucune main ne se trouva brûlée. Le duc soupçonna les plaignants, et leur ayant fait donner la bastonnade, leur arracha l'aveu de leur supercherie et du lieu où leur mobilier aratoire était déposé. L'homme et la femme furent pendus sur-le-champ. (Guillaume de Jumièges, l. II, ch. XX.)

L'autre exemple sera extrait d'Orderic Vital (l. V). Un chevalier, nommé Guillaume Pantol, fut gravement inculpé de complicité dans l'assassinat d'une comtesse Mabile. Les héritiers de celle-ci se saisirent de toutes ses terres, et le firent poursuivre pour le faire condamner à mort. Guillaume, sa femme et ses enfants, se réfugièrent au monastère de St-Evroult, où Orderic était moine, et se placèrent sous la protection des religieux et de leur auguste patron. « Ce chevalier, dit l'histoire, niait hardiment le crime dont on l'accusait ; nul ne pouvait le convaincre d'après des indices certains, ni réfuter ses dénégations, et il demandait à se purger légalement de cette action. Enfin, de l'avis de plusieurs grands seigneurs, il fut arrêté à la cour du roi que l'inculpé, pour se laver de la tache du forfait qui lui était imputé, irait subir à Rouen, en présence du clergé, l'épreuve du fer chaud; c'est ce qui eut lieu. Il porta de sa main nue le fer étincelant, et, par la permission de Dieu, sans aucune brûlure. En conséquence, le clergé et tout le peuple chantèrent les louanges de Dieu à haute voix. Les ennemis malveillants de Pantol étaient en armes à ce spectacle, tout prêts à lui couper la tête, s'il était déclaré coupable par le jugement du feu. »

Que faut-il penser de ces épreuves, si faites pour nous étonner, et dont l'explication sera toujours une énigme? La bonté divine, touchée de la simplicité de la foi de nos pères, a-t-elle sauvé l'innocence en arrêtant par un miracle l'activité dévorante du feu? Si le fond des épreuves n'était que simulation et charlatanisme, comment aurait-on pu, pendant tant de siècles, en tant de lieux différents, dans un si grand nombre d'affaires criminelles, substituer de l'eau tiède à de l'eau bouil-

lante, un fer légèrement chauffé à un fer incandescent, pour sauver un accusé, sans que les témoins et les accusateurs eussent aperçu cet artifice, sans que le patient lui-même eût trahi plus tard, par des confidences, le secret de sa libération? Si on suppose que l'épreuve avait lieu réellement avec du fer brûlant, mais qu'on possédait, dans ces siècles d'ignorance, des moyens de subir sans lésion l'action du feu, la question précédente se reproduit. En effet, le secret de cet ingrédient préservateur serait-il demeuré inconnu pendant plus de huit cents ans? Car il est à noter que depuis l'introduction des épreuves, jusqu'à leur complète abolition, pas un auteur, au moins à notre connaissance, n'a donné la recette de cette drogue si efficace, n'a même prétendu qu'il fallût attribuer à une préparation chimique le résultat favorable de l'épreuve du feu. Ce sont là des mystères historiques, moins faciles à débrouiller qu'on ne pense, surtout à la vue des circonstances racontées par des auteurs contemporains, lesquels semblent exclure toute idée de fraude.

Nous ne devons pas toutefois passer sous silence quelques faits qui nous ont frappés. Ils seront à l'appui de l'opinion qui veut que le clergé et la magistrature, dans des vues d'utilité publique, aient trompé le peuple par des simulations adroites, et sauvé ainsi les accusés qui paraissaient innocents, pendant que la crainte d'être convaincus par un moyen aussi terrible et aussi décisif effrayait les méchants. Ce Guillaume Pantol, si miraculeusement justifié, était, selon Orderic Vital lui-même, un bienfaiteur signalé des églises et des couvents, et un chevalier qui avait beaucoup d'amis. On sait que le clergé était chargé du soin de chauffer le fer. Cependant le lecteur n'oubliera pas, d'un autre côté, que des accusateurs nombreux étaient présents à la cérémonie.

Il existe dans les lois anglo-saxonnes des canons publiés sous le roi Edgard, dont un défend aux ecclésiastiques de recevoir aucuns présents des accusés, pour salaire de leurs opérations, dans l'exécution des ordalies. (*Leges Anglo-Saxonicæ*, collection de Wilkins.) Cela fait naître le soupçon que le clergé re-

devait parfois des présents pour adoucir la rigueur ou éluder le danger des épreuves.

Le roi Guillaume le Roux, fils du Conquérant, avait fait mettre en jugement quarante riches propriétaires anglais, sous la prévention d'avoir tué et volé des cerfs des forêts royales. Le fer brûlant, faute d'autres preuves, servit à décider la question. Quoiqu'il fût chauffé excessivement, au-delà des bornes ordinaires, il fut touché et porté par les quarante Anglais sans que leur main présentât aucune marque de brûlure. Le monarque, irrité de ce résultat, dit avec humeur : *A l'avenir, ce ne sera plus Dieu qui jugera ces sortes d'affaires, ce sera moi.* (Spelman, *Codex veterum legum et statutorum regni Angliæ*, article de Guillaume le Roux.) C'eût été un horrible blasphème, si ce Normand, aussi rusé que son père, n'avait pas eu des raisons de croire, ou au moins de soupçonner, que cette épreuve du fer brûlant n'était qu'un tour adroitement joué. L'amour de leurs compatriotes opprimés pouvait porter un prêtre ou un magistrat anglo-saxon à tout faire pour les sauver d'une accusation qui n'allait à rien moins qu'à leur faire crever les yeux, car telle était la peine de ceux qui *tuaient les bêtes* des forêts du roi.

Époque de la cessation du combat judiciaire et des épreuves. — Nous avons déjà dit que lors de la rédaction du *Vieux Coutumier Normand*, dans le XIIIe siècle, il n'était plus question d'épreuves. Le commentateur, dont le langage annonce presque autant d'ancienneté que le texte, n'en parle plus que comme d'un souvenir historique. Dans les premiers temps de leur existence, elles consistaient à placer la main sur une plaque de fer rougie dans le feu. C'est à la religion surtout qu'on doit l'abolition de cette manière de *tenter Dieu*, en lui imposant l'obligation de juger, quand les lumières humaines étaient insuffisantes.

Ce ne fut que beaucoup plus tard qu'elles disparurent pour toujours de la jurisprudence anglaise.

Le duel, pour la décision des procès civils, fut aboli en Angleterre sous le règne d'Élisabeth. Il fut interdit, en France,

par ordonnance de Philippe le Bel, en 1305, c'est-à-dire deux siècles et demi avant son abolition chez nos voisins les Anglais, qui, dans le moment actuel, sont encore beaucoup en arrière de nous sur plusieurs points de jurisprudence.

L'usage du duel, en matière criminelle, subsista plus longtemps. Philippe le Bel le régla par une ordonnance extrêmement compliquée de formes longues et minutieuses, dans le but probablement d'en dégoûter. Cette ordonnance révolta la noblesse, accoutumée à tout remettre au sort des armes. Les gentilshommes de Bourgogne et autres provinces exposèrent au roi Louis Hutin l'inconvenance de les obliger à se servir du partage des gens de loi, au lieu de l'épée des guerriers. Ce monarque eut la faiblesse de révoquer l'ordonnance de son prédécesseur (1). Néanmoins les progrès de la raison et de l'expérience prévalurent sur le préjugé. Lorsqu'en 1583, les états de Normandie réformèrent la coutume, ils en firent disparaître tous les chapitres relatifs au combat judiciaire, qui en composaient à peu près le tiers (2). La partie éclairée du clergé avait toujours désapprouvé les épreuves et le combat, et on peut dire que l'interdiction définitive de ces moyens abusifs d'instruction est due principalement aux deux puissances conservatrices de la société, la religion et la monarchie.

COUPPEY (*de Cherbourg*).

(1) *De l'Autorité judiciaire en France*, par le président Henrion de Pansey, *Introduction.— Collection des Ordonnances des rois de France*, par Laurière.

(2) *Procès-verbal de la réformation de la Coutume de Normandie.* Ce procès-verbal, qui mérite, à beaucoup d'égards, d'être lu comme morceau historique, se trouve à la fin des commentaires de Basnage.

LE THUIT,

PRÈS FALAISE (ORNE).

Dans la commune de Boulon, arrondissement de Falaise (Orne), il existe un emplacement digne d'intérêt : c'est celui qui a conservé le nom de *Thuit*. Le Thuit était, dans le principe, un grand domaine féodal, une baronnie; il eut un château très-fort; et des seigneurs, qui étaient des premiers de la province, s'y établirent. Puis, après eux, il tomba en des mains diverses, quelques-unes non moins illustres; il fut cité comme étant le siége d'une vicomté, d'un tabellionage, dans les XIIIe et XIVe siècles, etc. Enfin, son importance décroissant toujours, dans le XVe siècle, il ne lui resta plus que les ruines et les souvenirs de sa première gloire. Nous citerons les principales époques de son histoire, et les seigneurs plus ou moins renommés qui l'ont occupé tour à tour.

Le premier possesseur du Thuit dut être Raoul d'Anjou, baron de Thury, qui avait reçu de nos ducs d'immenses donations, pour prix des grands services qu'il leur avait rendus. Son fils aîné, que les chroniqueurs ont désigné sous le nom de *Raoul Tesson de Cinglais* (1), forma du Thuit une baronnie particulière, vers l'an 1030. Ce Raoul Tesson était très-puissant, et sa famille passait pour posséder le *tiers-pied* en Normandie (la tierce partie des terres). A la bataille du Val-des-Dunes, il avait eu l'idée de se réunir aux barons du Cotentin, ligués contre le jeune Guillaume; mais, à la vue de la bannière ducale, sa vieille fidélité se ranima; il passa, avec ses cent chevaliers, dans les rangs du duc, et il y amena la victoire. Guillaume, reconnaissant, le combla de nouveaux biens.

(1) Raol Tesson de Cingueleis, dit Robert Wace, *Roman de Rou*.

Ce fut sous ce premier Tesson que le Thuit prit de l'importance. On prétend que, vers 1033, dans le temps où mourut son père, Raoul Tesson soutint au Thuit un siége contre quelques seigneurs puissants de son voisinage. Il en triompha, mais par la ruse encore autant que par la valeur. De ce jour, il fut craint et respecté comme le maître de ce pays.

Au temps de la conquête, le fils de Raoul Tesson, du même nom que lui, passa avec Guillaume en Angleterre, et périt dans les champs d'Hastings. Le domaine du Thuit, privé de son chef, dut être un moment négligé. On ne le mentionne plus pendant quelque temps.

Sous un troisième ou quatrième Raoul Tesson, de la branche dite *des fils Ernies*, vers 1165, le Thuit était habité et florissant. Ce fut en ce temps que le riche baron du Thuit, voulant immortaliser sa mémoire dans les campagnes du Cinglais, fonda la chapelle et la maison hospitalière du Bois-Halbout, dont nous reparlerons bientôt; et l'acte de bienfaisance de ce pieux seigneur s'est perpétué jusqu'à nos jours : le vieil hospice existe encore, et reçoit douze pauvres vieillards qui viennent mourir en paix dans cette enceinte. Honneur à ce fondateur d'un utile établissement !

Un cinquième Raoul Tesson, baron du Thuit, se distingua sous Philippe-Auguste. Les chroniqueurs citent son nom avec éloge. Mais, après lui, ou après un Guillaume du Thuit, qui peut-être fut son fils, nous ne retrouvons plus cette baronnie citée comme appartenant à des seigneurs du nom de *Tesson*. On la voit aux mains de Robert Bertrand, vers 1230, comme issu d'une Jeanne Tesson; et Jean Crespin, mari d'une autre Jeanne Tesson, était propriétaire d'une partie du domaine en 1256. Il y avait probablement eu partage à la mort du chef de la race (1).

Il est assez difficile de suivre chacune des parties du domaine dans les différentes mains qui l'ont successivement possédé. Suivant M. Fréd. Vaultier, dans les notes manuscrites qu'il nous a données, « la part des Crespin dut passer aux Harcourt

(1) Notes de M. Vaultier.

par l'intermédiaire des Préaux et des Ferrière; et des Harcourt, elle arriva aux Guerchy, par les mariages de Gillone de Harcourt avec Louis de Brouilly, en 1643, et de Marie de Brouilly, leur fille, avec le comte de Guerchy, vers 1660 (1). »

Quant au château qui appartenait à Robert Bertrand et à sa race, une alliance le transmit à Olivier II de Clisson, vers 1280. Olivier III de Clisson s'étant rendu coupable d'intelligence avec les Anglais, en 1343, fut décapité, ses biens furent confisqués, et le Thuit fut donné, par le roi Philippe de Valois, au sire de Mathefelon; la donation consistait dans « le manoir du Thuit, près la forêt de Cinguelais, une coupe annuelle de cinq cents livres dans ladite forêt, un moulin à foulon de huit livres de rente, deux moulins à blé de sept muids de froment de rente, les minières de fer de Beaumont de cent livres de rente, une foire à St-Laurent-de-Condel le jour de St-Laurent, le patronage de deux chapelles audit manoir, etc. » (*Trésor des Chartes*, reg. 76, n° 161.)

Nous ne savons comment le domaine fut retiré au sire de Mathefelon, mais nous le voyons donné, en 1358, par Charles V, alors régent de France, à Pierre de Tournebu, chevalier. Puis, deux années plus tard, en 1360, il fut restitué à Olivier IV de Clisson. Le revenu en était estimé, en ce temps, à douze cents livres.

En 1376, Charles V, devenu roi, racheta le Thuit d'Olivier IV de Clisson (celui qui devint plus tard connétable), et lui donna en échange la terre de Châtel-Jocelyn, en Bretagne. Le roi donna ensuite la baronnie du Thuit et la forêt de Cinglais, qui en dépendait, à Bertrand du Guesclin, cet autre connétable plus fameux encore que Clisson. Il est de tradition que du Guesclin visita plusieurs fois le Thuit, notamment dans le temps où il commandait en basse Normandie, vers 1378 (2).

(1) Il s'agit évidemment ici de la partie du domaine qui est attenante au château de Fresnay-le-Puceux. Ce château et ses dépendances appartiennent encore aux d'Haussonville-Guerchy.

(2) Du Guesclin est désigné, dans la charte de donation, simplement sous le nom de soldat, *miles : Donatio manerii et castellaniæ du Thuit, cum forestâ de Quinelais, cum appenditiis, domino Bertrando du Guesclin, militi.* (*Trésor des Chartes*, r. 10, n° 197.)

Dans l'année qui suivit, en 1379, on voit à son tour du Guesclin céder le Thuit à Pierre d'Alençon, en déduction de treize cents livres de rente qu'il lui devait, pour l'échange de la seigneurie de la Guerche, en Bretagne. Par lettres patentes, le roi unit alors la terre du Thuit au comté d'Alençon. C'est de là que la partie de forêt qui couvre et environne les ruines de l'ancien château, porte encore le nom de *Bois d'Alençon* (1).

Louis, palatin du Rhin, duc de Bavière, mari de Catherine d'Alençon, fille de Pierre, se trouvait, par sa femme, seigneur du Thuit, en 1412. Cinq ans après, pendant l'invasion de la Normandie, l'armée anglaise prit le fort du Thuit, qui fut confisqué sur Catherine, et donné à Louis Robessart. En 1425, Catherine obtint, pour dédommagement, deux mille livres de revenu sur les terres de Normandie. En 1441, l'invasion durant toujours, on trouve la vicomté du Thuit et Saint-Sylvain régis par Roger le Cloutier, et Richard son fils; le premier tenant la juridiction, le second la recette, pour le roi, *à cause de la désobéissance de la duchesse de Bavière.*

Cette même duchesse, en 1451, reprit l'administration de sa baronnie du Thuit, et, en 1460, elle en fit don à Catherine de Rohan, sa nièce, lors du mariage de celle-ci avec François de Dunois, fils du fameux Dunois. Le domaine revint, on ne sait comment, quelques années plus tard, à un Jean d'Alençon, sur lequel il fut encore une fois confisqué par Louis XI, en 1474, par suite de félonie, et donné à Pierre de St-Aubin, sire de Préaux, etc. René, comte du Perche, de la maison d'Alençon, le racheta de Pierre de Saint-Aubin, en 1476; et, depuis ce temps, on le voit figurer encore dans l'apanage d'A-

(1) Ces détails ont été extraits du Recueil manuscrit des bénédictins, formé par dom Lenoir, tom. II, XIX et XXVII. On les retrouve dans les cahiers de notes laissées par l'abbé de la Rue. — Les manuscrits de Colbert rapportent les mêmes faits, avec quelques modifications. Ainsi, d'après eux, Olivier IV de Clisson n'avait eu que la jouissance à vie du Thuit; et, selon eux, ce n'est pas avec le roi lui-même qu'il en fit l'échange pour la terre de Châtel-Jocelyn, mais avec les comtes d'Alençon et du Perche, desquels le roi dut aussi le racheter pour en faire don à du Guesclin. Le prix qu'il leur en donna fut le *château d'Exmes.* Il existe dans la collection qu'a laissée feu M. le docteur Libert (d'Alençon) un manuscrit qui confirme cette dernière assertion; il a pour titre : *Échange d'Exmes avec le Chastel-Jocelin.*

lençon, en 1579, sous le duc François d'Alençon, frère des rois François II, Charles IX et Henri III, et jusque dans le dernier siècle, sous le comte de Provence, devenu de nos jours Louis XVIII. La révolution seule le fit rentrer dans des mains privées.

De nos jours, c'est la maison de Beauveau, héritière des Harcourt, qui est devenue, comme on l'a pu voir déjà, propriétaire de l'emplacement de l'ancien châtel du Thuit. Le reste des bois d'alentour est à M. Paulmier, riche industriel de Paris, parti de nos contrées.

Nous avons présenté avec étendue l'historique de cette ancienne baronnie, l'une des premières de la province, puisque le titulaire avait place à l'échiquier de Normandie, où il siégeait le quatrième entre les barons. Peu de châteaux ont eu une série de seigneurs aussi renommés que ceux de ce lieu. Nous avons eu à citer successivement les Tesson, les Tournebu, les Clisson, le grand du Guesclin, le fils de Dunois, les ducs et comtes d'Alençon, parmi lesquels on comptait des fils de rois. Nous avions même trouvé un Jean de Bourbon, rendant aveu au roi pour cette terre, dans le xve siècle; mais nous avons dû l'omettre, la date de sa possession n'étant pas très-précise. Le Thuit fut d'abord une forteresse très-importante, centre de la puissance des Tesson, dans les xie et xiie siècles. Plus tard, entouré d'habitations, il eut une vicomté, une prison, des tabellions, et même, à ce qu'il paraît, des marchés et des halles, qui lui furent enlevés successivement pour être transférés à St-Sylvain et à Bretteville-sur-Laise. De nos jours, le Thuit n'a plus que quelques pans de murs et une ferme délabrée, perdue au milieu des bois. Son nom même n'a pas été donné à la commune qui le renferme. On ne le connaît plus à quelques lieues de distance. Il a la destinée de tant de lieux longtemps célèbres, aujourd'hui oubliés. C'est à l'historien à conserver, du moins chez nous, le souvenir de ces anciennes localités.

L'homme curieux qui veut visiter les ruines du Thuit, doit prendre un guide à Bretteville-sur-Laise ou à St-Laurent-de-

Condel (1), et, après avoir traversé quelques coupes de la forêt, il aperçoit, au-dessus des taillis, quelques pans de hautes murailles, où se dessine la grande ogive primitive du XIIIe siècle. S'il peut s'enfoncer entre les buissons épais, il reconnaît l'enceinte des larges fossés, les restes des forts remparts garnis de lierre, et la chaussée ferrée qui conduisait jusqu'au centre de la forteresse. Le sol résonne sous ses pas; on lui dit que ce sont les mystérieux souterrains où sont enfouis les trésors des an-

(1) Dans deux de nos excursions au Thuit, nous rencontrâmes un petit vieillard, nommé *Croix*, que les enfants des bûcherons désignaient sous le nom de *Tonquin*, et que l'on signalait comme ayant les traditions de tout ce qui était arrivé anciennement en cet endroit. Nous interrogeâmes beaucoup le *Tonquin*. Voici quelques-uns de ces récits, tels qu'ils furent écrits, presque sous ma dictée : « Il y avait là, jadis, un château occupé par un seigneur puissant, Roul Tesson (Raoul), qui ne craignait personne. Roul battait de la fausse monnaie et était très-riche. Une fille très-belle qu'il avait fut conduite à la cour, et le prince l'ayant *enchantée*, il en tira l'aveu que son père était un faux monnayeur, et on envoya, en conséquence, des troupes de Paris contre lui. Roul ne fut point effrayé : il coupa les arbres de la forêt, les couvrit d'habillements rouges et de grands chapeaux; et quand les troupes du prince arrivèrent, elles furent prises de peur à la vue d'une si grande armée, et se retirèrent précipitamment. Plus tard, on les ramena devant la forteresse qu'elles assiégèrent en forme. Roul se défendit avec beaucoup de courage, et l'on vit bien que l'on ne pourrait le prendre que par la famine. Mais lui, pour ôter même cet espoir, jetait tous les jours des pains et des morceaux de bœuf frais dans les douves qui entouraient le château, ce qui décourageait beaucoup les assiégeants. Enfin, cependant, Roul se vit réduit aux extrémités, et, pour ne pas tomber vif au pouvoir de ses ennemis, il fit jeter ses trésors et le peu de vivres qui lui restaient dans les fossés, se frappa ensuite, et se fit précipiter dans les eaux. On retrouva son corps, qui fut enseveli dans la chapelle du bois Halbout.— Ces faits se sont passés en l'an 1233.... — La chapelle appartint depuis à des Templiers, et, après eux, les Anglais s'en emparèrent. Quand ceux-ci furent forcés de s'en éloigner, ils cachèrent les barils d'or et d'argent dans les fossés, près de la chapelle, à l'entrée du château... — Dans le temps où l'on construisait la grosse tour de Barbery, les fonds étant venus à manquer, l'ouvrage restait interrompu. Alors vivait dans le monastère un moine nommé dom *Bernard*, qui était, dit-on, plus fin que les autres, qui avait commercé avec le diable, et que l'on avait enfermé, pour le punir, dans une *cage de fer*. Dom Bernard dit que si l'on voulait le laisser libre, il trouverait de l'argent plus qu'il n'en fallait pour achever la tour. On le fit donc sortir de sa cage, et, peu de jours après, il revint de la forêt avec un baril d'or et d'argent qu'il avait chargé sur plusieurs mulets. On peut voir encore, sous une cépée, le trou d'où il tira son trésor. La grosse tour en fut construite et le monastère enrichi, etc., etc. » — Voilà quelques-uns des récits du *Tonquin*, qu'il débitait avec une grande assurance. Il ajoutait quelques détails de son invention, pour faire penser qu'il avait été à la recherche des autres trésors, et qu'il saurait les retrouver si on voulait l'y employer. — Plusieurs villageois nous ont confirmé l'aventure de dom Bernard et de son trésor. Ils assurent que, jusqu'en ces derniers temps, on montrait la cage de fer où il avait été enfermé. Un ancien maire va même jusqu'à soutenir qu'il l'a vue aussi, étant très-jeune. — Cette *cage de fer* était *en bois*, selon lui.

ciens maîtres du lieu, qui furent, ajoute-t-on, les Tesson, puis les Templiers. Car ce n'est pas une des moindres singularités de la destinée de cette baronnie du Thuit, que la croyance où l'on est aujourd'hui dans le pays que ce fut autrefois une des demeures des Templiers. On va même jusqu'à désigner cette partie de la forêt et les ruines, sous les noms de *Bois des Templiers*, de *Chapelle du Thuit* et *des Templiers*. Une telle opinion ne nous paraît avoir aucun fondement historique. Aussi, nous leur restituons le vrai nom de *Chapelle et château du Thuit*, qui leur appartient. La chapelle dont on voit la forme carrée et quelques arcades, dans le milieu du fort, était une de celles mentionnées dans la donation du roi Philippe de Valois au sire de Mathefelon, en 1343. Il devait y en avoir une seconde, probablement en dehors de l'enceinte et au milieu des habitations privées.

On montre, à l'extérieur des fossés, dans le bois, des emplacements que l'on nomme encore les *Celleries*, les *Vignes*. On remarque aussi une espèce de chaussée arrondie, que l'on dit être le dessus d'un souterrain. Quelques fouilles seraient intéressantes.

Dans la partie des bois d'Alençon qui borde la Laise, vers Bretteville, sont deux ou trois emplacements de forts ou castels, qui semblent avoir été destinés à défendre le passage de la rivière. L'un se nomme la *Bijude*, un second l'*Herbage*. Les mottes en sont encore très-reconnaissables.

FRÉD. GALERON (*de Falaise*).

GRANVILLE

(MANCHE).

Granville, *Granivilla*, ou *Grandisvilla*, couronne en amphithéâtre un rocher qui s'avance en promontoire dans la mer. Longtemps ce ne fut qu'un pauvre hameau qu'habitaient des pêcheurs. Au XIIe siècle on y bâtit une église, ce qui prouverait qu'il était déjà une forte bourgade. Cent ans plus tard, lorsque la Normandie eut cessé d'être un état particulier pour former une province de France, Philippe-Auguste donna Granville en fief à un châtelain des environs; puis il passa par alliance à Raoul d'Argouges, seigneur de Gratot. Un de ses descendants, Jean d'Argouges, céda ce village, par charte du 26 octobre 1439, à Thomas Scales, capitaine général du roi d'Angleterre en Normandie, moyennant foi et hommage, et un chapeau de roses vermeilles, livrable chaque année le jour de Saint-Jean-Baptiste.

On était alors au fort de la lutte anglo-française que devait terminer, dix ans après, la bataille de Formigny. Le nouveau possesseur de Granville résolut de faire de ce roc un boulevard contre les Français du Mont-Saint-Michel. La première pierre de la forteresse fut posée, selon Dumonstier, par Philippe Bardin, abbé de la Luzerne, en 1440. Mais les travaux n'étaient pas encore terminés quand, en 1442, le sire d'Estouteville, gouverneur du Mont-Saint-Michel, vint à l'improviste s'emparer de cette place, pour en faire à son tour un rempart contre les Anglais. Jean de Lorraine en eut le commandement; il fit achever les ouvrages de défense commencés par le sire de Scales, et Granville devint dès lors un poste important.

Charles VII, par lettres patentes du mois de novembre 1445, lui donna le titre de ville, accordant à ses habitants et aux étrangers qui viendraient s'y fixer le droit de bourgeoisie et les priviléges qui y étaient attachés. La franchise d'impôts et les autres avantages que cette charte octroyait à Granville, attirèrent dans ses murs une foule de personnes des environs, qui se trouvèrent heureuses de pouvoir ainsi se soustraire aux servitudes féodales. Bientôt la population de la nouvelle ville fut assez forte pour mériter effectivement son titre de cité.

Granville s'est toujours adonné à la vie maritime. Dès les commencements du XVIe siècle, dix à douze ans après la découverte de l'Amérique par Colomb, on trouve dans les annales de la marine européenne que les Granvillais parcouraient déjà les mers : le navigateur anglais Dickson dit qu'en 1521 il vit plusieurs de leurs navires faisant la pêche de la morue au grand banc de Terre-Neuve.

Pendant la guerre des protestants contre les catholiques, Granville, ainsi que Cherbourg et le Mont-Saint-Michel, resta fidèle à la religion romaine et à Charles IX. Matignon, qui tenait à conserver cette ville comme une position importante, y mit une forte garnison en 1562, et fit réparer ses remparts. Ces moyens de défense la garantirent des tentatives de Montgommery ; et tant que durèrent les troubles, elle sut résister aux ligueurs. Enfin, quand la guerre fut finie, cette place fit sa soumission à Henri IV, devenu catholique ; ce fut un nommé Pigeon de la Noblerie qu'elle députa, à cet effet, près de lui.

En 1627, la petite vérole, qui ravageait alors le monde, se déclara à Granville et moissonna près du quart de ses habitants. Avant l'invasion de ce fléau, sa population s'élevait à 15 ou 16 cents âmes.

Vers la fin du XVIIe siècle, la guerre maritime entre la France et l'Angleterre fit éprouver de grandes pertes aux armateurs de Granville. En 1695, une flotte anglaise bombarda cette ville, mais lui causa peu de dommage.

Jusqu'à 1746, le port de Granville n'avait été qu'un petit havre à l'embouchure du ruisseau de la Bosq ; alors on fit un

nouveau port au pied même du rocher sur lequel la ville est bâtie. Un môle assez grossier, en blocs de granit, le protégea contre la force des marées, mais sans pouvoir préserver les navires des avaries que les vents du sud et de l'ouest leur causaient à chaque tempête.

La partie de Granville nommée le faubourg des Juifs devint la proie des flammes en 1755. A peine ce désastre était-il réparé, qu'un autre incendie détruisit de nouveau ce faubourg en 1763. On le rebâtit encore.

La guerre maritime dite de 1778, qui fut assez heureuse pour la France, donna un grand essor au commerce de Granville. La paix de 1783 ne fit que l'augmenter : ses relations s'étendirent dans toutes les parties du monde; mais ce fut principalement vers les grandes pêches que se porta son activité. Et telle était l'importance du commerce granvillais en 1786, qu'il avait 105 navires allant au banc de Terre-Neuve à la pêche de la morue; 5 trois-mâts destinés aux voyages de long cours, et 32 petits bâtiments faisant le cabotage, sans compter une foule de bateaux pêcheurs qui exploitaient la Manche et les rochers de Cancale.

La révolution, qui ruina la prospérité des cités maritimes, n'épargna pas Granville. Les flottes anglaises trônèrent sur les mers; les relations de nos colonies avec leur métropole furent rompues pour le commerce; le cabotage ne se fit plus qu'en affrontant les bâtiments ennemis qui croisaient devant nos ports; la pêche même devint souvent impossible, pour peu qu'on voulût aller au large. Granville se dédommagea de la perte de son commerce en armant des corsaires.

Ce fut pendant ces jours difficiles que l'armée vendéenne essaya de s'emparer de cette ville. Elle l'attaqua le 15 novembre 1793, et se retira dans la soirée du lendemain, après avoir fait d'inutiles efforts pour emporter la place. Le faubourg des Juifs fut brûlé par les assiégés. On l'a rebâti depuis; mais comme de grands bâtiments masqueraient les remparts, le génie militaire n'y tolère que des constructions à un simple rez-de-chaussée, ce qui donne à ses maisons une forme d'échoppe tout-à-

fait désagréable. Le faubourg des Juifs est aujourd'hui le quartier des commerçants.

Le traité d'Amiens rendit la mer libre ; tous les ports français en profitèrent. Mais une année de paix était à peine écoulée, que la Grande-Bretagne recommença les hostilités en écumant l'océan sans déclaration de guerre. Bientôt une division anglaise, composée d'un vaisseau, d'une frégate, d'une corvette et de plusieurs galiotes à bombes, vint se présenter devant Granville et bombarda la place. On dépava les rues, on organisa la défense ; les canonnières qui étaient dans le port se préparèrent au combat. Après un bombardement qui se renouvela à plusieurs marées consécutives, la frégate ennemie ayant failli être prise par suite d'un échouage, l'escadre mit à la voile et retourna en Angleterre. Cette attaque fit peu de mal à la ville ; tout tourna contre les agresseurs.

Tant que dura la guerre, le port de Granville fut en quelque sorte bloqué par les Anglais, et la marine n'y fit que languir. Mais enfin, après un quart de siècle d'orages, la paix lui rendit son importance d'autrefois. Bientôt le commerce de Granville devint plus florissant que jamais, et ce haut degré de prospérité valut à son port de grandes améliorations. Un phare s'éleva pour éclairer les navires pendant les nuits ; une jetée en granit de Chausey remplaça l'ancien môle : ce magnifique ouvrage, adjugé, en 1828, à 1,105,733 fr., vient d'être terminé.

Granville envoie tous les ans aux pêches lointaines de la morue et de la baleine environ 70 grands navires, jaugeant 9 à 10,000 tonneaux, et montés par 2,600 hommes d'équipage. Le commerce de cette place occupe aussi une centaine de bateaux et près de 700 marins à la pêche qu'il fait sur la côte et aux huîtrières de Cancale, industrie qui lui est d'un rapport annuel de plus de 300,000 francs. Granville emploie donc 3,200 hommes aux grandes et aux petites pêches, à cette navigation périlleuse qui est pour l'état une pépinière d'excellents matelots. Il part aussi de ce port des bâtiments pour l'Inde et les Antilles, indépendamment de 30 ou 40 caboteurs

qui exportent les denrées du pays, et rapportent des vins et autres productions étrangères.

L'importance de Granville ne peut qu'augmenter tous les jours; son commerce lui assure un accroissement rapide, et sa population actuelle, qui monte à 7,900 âmes, est précisément d'un tiers plus forte qu'elle n'était il y a vingt ans.

VÉRUSMOR (*de Cherbourg*).

Bulletin Bibliographique.

Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis, 3me *période du commencement des guerres du Calvinisme jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes;* par M. D. Massiou. Paris, Derache. 2 vol. in-8°, 1836.

Si nos lecteurs ne connaissaient pas aussi bien la manière d'écrire de M. Massiou, à raison des nombreux articles dont il a bien voulu orner ce recueil, je pourrais entrer dans quelques détails pour essayer de démontrer qu'il a parfaitement rempli la tâche qu'il s'est imposée. Je me contenterai donc, après avoir rappelé que, pour entrer en matière, il s'est occupé de la réforme en général, de transcrire ce qui, dans ce beau travail, peut être considéré comme anglo-français. Je veux parler du rôle que jouèrent les Anglais lors du mémorable siége de la Rochelle. Seulement je ne passe pas une des observations de l'auteur, portant que le monastère de St-Michel-en-l'Herm, en bas Poitou, conservait encore, au xvie siècle, les bastions et les larges fossés dont on l'avait fortifié bien auparavant pour le défendre des attaques des Anglo-Normands; que beaucoup de monastères avaient été ainsi fortifiés sur le littoral de l'Atlantique, et que l'église d'Esnandes, en Aunis, à deux lieues de la Rochelle, offre encore une curieuse architecture, moitié civile, moitié religieuse, annonçant une construction du xive siècle.

La relation de l'expédition du duc de Buckingham a été donnée en entier dans ce recueil (1), aussi je ne m'en occuperai pas. Mais la retraite du général anglais fut, comme le fait remarquer l'auteur, très-funeste aux Rochelais, qu'il avait excités à la révolte. Comptant sur la prise de l'île de Ré, ils avaient livré une grande partie de leurs approvisionnements à leurs alliés, qui les abandonnèrent précisément au moment où Louis XIII vint assiéger leur ville, en 1628.

Cependant la place était investie, et la digue qui devait empêcher l'entrée des secours par mer était en partie faite, quand trois barques chargées de vivres, et venant d'Angleterre, parurent à l'entrée du

(1) T. 4, p. 363 et suiv.

golfe et entreprirent de forcer le passage que des vaisseaux français ne défendaient pas, comme cela eut lieu par la suite. L'une fut prise, mais les deux autres entrèrent dans le port de la Rochelle. La première touchant un navire coulé pour encombrer le passage, Jean David, qui la commandait, se crut pris, et jeta à l'eau la correspondance des députés de la Rochelle qui étaient en Angleterre. Ces papiers furent recueillis et portés au cardinal de Richelieu, qui apprit qu'on préparait un secours considérable de vivres dont on ne pouvait préciser le départ. Cette connaissance fit sans doute prendre de plus grandes précautions qu'auparavant.

Pâques arriva, et les Rochelais élurent un maire. Ce fut Jean Guiton; et on a prétendu qu'élu, il tira un poignard de sa ceinture et le jeta sur la table du conseil, en disant: « Vous m'avez élevé à la première magistrature de la ville; j'accepte cet honneur, mais à condition que ce poignard servira à percer le cœur de quiconque osera parler de se rendre: que je sois frappé le premier, si jamais je suis assez lâche pour faire entendre des paroles de soumission! » Cette repartie est devenue aussi célèbre que l'héroïque résistance de celui à qui on l'attribue.

Mais, je le répète, je ne veux parler ici que de la coopération des Anglais à la défense des Rochelais leurs alliés.

« Le secours annoncé aux Rochelais par leurs députés d'Angleterre, dit M. Massiou, partit de Portsmouth au commencement de mai, et parut, le 11, dans les eaux du Pertuis-Breton. Il était commandé par le comte de Denbigh, beau-frère de Buckingham, et composé de vingt vaisseaux de guerre, huit remberges et trente-deux barques chargées de vivres, en tout soixante bâtiments. L'amiral anglais s'était attendu à entrer sans difficulté dans le port de la Rochelle, sur l'assurance que lui avaient donnée les députés protestants, que la digue était très-peu avancée, et que l'entrée du golfe n'était gardée que par quinze ou seize petits dragons qui, à son approche, s'enfuiraient à Brouage ou dans la Charente. Lorsqu'ils virent le canal entièrement barré par l'estacade et les vingt-huit vaisseaux du duc de Guise, rangés en bel ordre de bataille, entre les deux pointes de Coureilles et de Chef-de-Baye, les Anglais furent si déconcertés, qu'au lieu de chercher à forcer le passage, ils allèrent jeter l'ancre dans le Pertuis d'Antioche, entre les îles de Ré et d'Oleron. (*Mém. du card. de Richelieu*, *Mém. de Sully*, *Journal de Mervault*, Arcère, etc.)

» .... L'escadre anglaise n'avait pas quitté son mouillage de Pertuis d'Antioche. Elle eut, jusqu'au 27 mai, le temps le plus favorable pour tenter le passage. Le vent, qui soufflait de l'ouest, dérangeait, par sa

violence, les habiles dispositions du cardinal, et semblait impatient de pousser les vaisseaux anglais dans le port de la Rochelle. Les sieurs Braineau et Gobert, députés rochelais qui se trouvaient sur la flotte, pressaient chaque jour lord Denbigh de tenter le passage de la digue ou de présenter le combat. L'amiral anglais résistait obstinément à leurs instances, soutenant *que la chose ne se pouvait exécuter sans trop hasarder les forces d'Angleterre*. Le vice-amiral Vital, et le chevalier Carre, capitaine d'un des vaisseaux anglais, montraient seuls quelque résolution, *blâmant hautement la lâcheté des autres*.

» Il y avait, dans l'armée navale d'Angleterre, une vingtaine de bâtiments français dont les commandants, *voyant qu'ils ne pouvaient faire résoudre ces gens-là*, supplièrent l'amiral de leur confier quatre de ses vaisseaux de guerre, *trois navires à feu* et des soldats, *s'obligeant avec cela d'entrer dans la ville*. Le comte ne répondit à cette demande que *par feintes et refus*. Ne pouvant rien obtenir de leurs alliés, Braigneau et Gobert détachèrent un Rochelais nommé Vidault, qui, monté sur un esquif tirant à peine un pied d'eau, traversa l'estacade pendant la nuit, et entra dans la Rochelle. Il remit au maire une dépêche dans laquelle les deux députés informaient leurs concitoyens de la coupable indifférence de lord Denbigh, et leur conseillaient d'implorer la clémence du roi, puisqu'ils n'avaient aucun secours à attendre de leurs alliés. (*Mém. du card. de Richelieu*, *Mém. de Sully*, *Journ. de Mervault.*)

» Indigné de la lâche conduite de l'amiral anglais, le maire de la Rochelle lui écrivit pour stimuler son indolence. « A quelle confusion sommes-nous réduits ! lui mandait-il. La nuit, la mort, le désespoir, nous viennent par où nous attendions le soleil naissant, la vie heureuse et notre totale délivrance. Pardonnez à ces élancements ! notre religion, notre patrie, nos misérables familles, ne peuvent gémir avec moins de douleur en cette désolation générale. Toute l'Europe a les yeux ouverts sur vous. Nous vous prions qu'il vous souvienne de vous-même et de la gloire de vos armes. Ne nous abandonnez pas aux derniers coups d'une fortune dont vous êtes les auteurs et devez être les garants. » (*Journal de Mervault.*) Cette lettre ne parvint point à l'amiral anglais ; Vidault, chargé de la lui remettre, ne put repasser l'estacade, et périt victime de son intrépidité.

» Les députés de la Rochelle ayant redoublé d'instances auprès de lord Denbigh, pour le décider à faire au moins une tentative en faveur des assiégés, il céda enfin à leurs importunités, et lâcha un brûlot contre les vaisseaux du roi. Mais cette machine incendiaire, mal dirigée, alla échouer sous le canon du fort de Chef-de-Baye, où son

explosion ne fit aucun mal. Le même jour, quelques mariniers ayant été arrêtés près de Brouage et amenés sur l'escadre anglaise, firent à l'amiral une description détaillée de la digue, de l'estacade, et des batteries qui défendaient l'entrée du golfe. Convaincu par leur récit de l'impossibilité de remplir sa mission, il fit, pour sa décharge, signer aux réfugiés protestants qui se trouvaient sur la flotte une attestation portant que toute tentative pour pénétrer dans la Rochelle serait inutile, et le 19 mai (1628), vers cinq heures du soir, il mit à la voile pour l'Angleterre.

» Au moment où les vaisseaux appareillèrent, les Rochelais, pensant que l'amiral anglais s'était enfin décidé à livrer combat, arborèrent quantité de drapeaux et tirèrent force canonnades en témoignage de joie ; *mais ils l'eurent bien courte, voyant que cette armée s'éloignait d'eux sans leur laisser qu'une vaine espérance.* La retraite des Anglais plongea les assiégés dans un tel découragement, qu'ils eussent volontiers prêté l'oreille aux propositions du cardinal, si l'impétueux Guiton, la duchesse de Rohan, *de qui l'espérance pour ses enfants était toute fondée en la conservation de cette ville*, et le ministre Salvert, *homme très-séditieux*, ne les eussent *repus de secours imaginaires.* » (*Mém. de Richelieu.*)

Cependant la disette se faisait vivement sentir à la Rochelle. Madame de Rohan et sa fille ne vécurent, pendant trois mois, que de chair de cheval. On voyait en ville *plutôt squelettes respirants qu'hommes vivants.* L'inflexible maire avait consenti à ouvrir des négociations avec le cardinal ; des conférences avaient été ouvertes et se prolongeaient, parce que les assiégés voulaient conserver leurs priviléges et leurs fortifications, quand tout-à-coup elles furent rompues, et on va voir comment.

» Deux bourgeois rochelais, arrivant de Londres, pénétrèrent dans la ville en traversant, pendant la nuit, la batterie du sieur de Sauvagère. Ils annoncèrent qu'une puissante escadre anglaise allait mettre sous voile, et qu'avant huit jours elle serait dans les parages de l'Aunis. Charles Ier mandait aux Rochelais qu'il était résolu *à risquer, s'il le fallait, ses trois royaumes pour leur délivrance.*

» Le secours partit en effet de Plimouth, le 17 septembre, sous le commandement de lord Lindsay, grand amiral d'Angleterre. Le 29, il parut en rade de Saint-Martin, et vint, le lendemain, jeter l'ancre en face de Chef-de-Baye. Il était composé de cent quarante voiles et monté par six mille hommes de guerre, outre les matelots. Soubise et tous les réfugiés protestants étaient sur la flotte. Parmi les navires dont cette escadre était formée, se trouvaient *trois vaisseaux bâtis de briques*

en dedans, et, par-dessus la brique, chargés de pierres d'une immense grosseur : au dedans on avait mis douze millions de poudre pour faire jouer ces mines contre la palissade. Il y avait aussi des bâtiments remplis de fumier, auxquels on devait mettre le feu pendant le combat, afin de dérober à l'ennemi, par l'immense fumée qui s'en échapperait, les navires destinés à forcer le passage de la digue. (*Mém. de Richelieu*, *Mém. de Sully*, *Journ. de Mervault.*)

» Au premier signal de cette grande armée navale, Richelieu avait expédié un exprès à Louis XIII, qui était à Surgères. Le prince revint en toute hâte au camp, et transporta son quartier général à Laleu, afin d'être plus à portée d'observer les mouvements de l'ennemi. Bien que l'escadre anglaise présentât un aspect formidable, il n'y avait pas apparence qu'elle pût se faire jour jusqu'à la Rochelle. La digue était achevée : outre l'estacade flottante, deux ou trois rangs de machines barraient entièrement le golfe, dont l'entrée était défendue par trente-six vaisseaux de guerre, treize hirondelles et brigantins, et plus de soixante traversiers, pinasses et barques armées, rangés en bel ordre, dans leur excellente position, entre les promontoires de Coureilles et de Chef-de-Baye, hérissés de batteries. Trente mille combattants, échelonnés autour de la ville et sur les grèves de l'Océan, se tenaient prêts à repousser à la fois les sorties des Rochelais et les efforts des Anglais pour prendre terre.

» C'est ici le lieu de donner la seule description détaillée qui nous ait été transmise par les contemporains, de tout ce vaste système de défense créé par le puissant génie du cardinal, pour assurer la ruine de la Rochelle et le triomphe des armes du roi. « La digue était divisée » en deux, dit l'auteur des *Mémoires de Richelieu ;* l'une commençait » au rivage devers Coreille (Coureilles), l'autre au rivage vers Chef-» de-Bois (Chef-de-Baye), et s'avançant de côté et d'autre jusqu'à » cent toises, était ouverte au milieu pour le passage des marées. Elle » était à telle distance de la ville, que le canon n'y pouvait aller. Et » pour ce que, par l'ouverture, le secours eût pu entrer, on fit deux » forts sur l'un et l'autre rivage, où les deux digues commençaient, et » deux autres encore aux deux têtes d'icelles, et on munit ces quatre » forts de quantité de canons : et afin qu'aucun vaisseau de secours » n'osât entreprendre d'y passer, on fit un autre fort au milieu de la-» dite ouverture, un peu avancé dans la mer, et nommé le *fort d'Ar-» gencourt*. Pour fermer le passage à quelque petit vaisseau qui eût pu » se couler, on y fit des machines qui tenaient toute l'ouverture, et » étaient faites de grandes pièces de bois enfoncées et liées par-dessus, » avec de la charpente : on appela ces machines *chandeliers ;* et au-

» devant de tout cela, toute l'armée navale disposée en bon ordre.
» Pour défendre du côté de la Rochelle, le cardinal avait fait mettre
» devant l'ouverture de la digue une palissade flottante, composée de
» trente-sept gros vaisseaux attachés les uns aux autres, avec force
» canons et gens de guerre dessus : et après cette palissade, il y avait
» cinquante-neuf navires enfoncés en ligne droite et un fort en
» l'angle. »

» La plus puissante armée navale eût été arrêtée par une pareille barrière : aussi les Anglais, contre l'attente générale, ne firent-ils pas de grands efforts pour la franchir. Durant vingt-un jours, ils se bornèrent à tirer de loin force canonnades sur les vaisseaux du roi, sans oser en approcher, bien que les galiotes et pinasses royalistes allassent fréquemment les provoquer au combat. Enfin, le lundi 21 octobre, au matin, lord Lindsay détacha neuf brûlots, escortés de quelques vaisseaux de guerre, qu'une épaisse fumée dérobait en partie à la vue des gens du roi. Mais les *hirondelles*, montées par des hommes déterminés, allèrent au-devant de ces machines incendiaires, et les détournèrent de la flotte royale, pendant que le canon du fort de Chef-de-Baye, où Louis XIII était en personne, foudroyait les vaisseaux dont ils étaient escortés. (*Mém. de Richelieu*, *Mém. de Sully*.)

» Durant tout le combat, le sieur de Pontis se tint à la cape avec un petit navire qu'il commandait, sous la batterie de Chef-de-Baye, d'où il put contempler à l'aise les différentes évolutions de l'ennemi. Ce gentilhomme, étant sous le coup d'une accusation capitale, ne pouvait être réintégré dans sa charge de lieutenant au régiment des gardes; mais Louis XIII, pour l'utiliser, lui avait donné le commandement d'une galiote.

« Il ne se passa rien d'éclatant dans ce combat, dit-il, que les coups
» de canon dont on tira une prodigieuse quantité de part et d'autre.
» On n'entendait que tonnerres, et l'on ne voyait qu'éclairs au milieu
» d'une épaisse fumée qui couvrait toute la mer. C'était aussi un beau
» spectacle de voir les caraques de ces vaisseaux monstrueux qui,
» s'avançant les uns après les autres, en très-bel ordre, vers notre
» digue, y faisaient tout d'un coup, en présentant le flanc, une dé-
» charge de cinquante ou soixante volées de canon à la fois. Mais on
» leur répondait aussi ouvertement. La batterie où était le roi faisait
» des merveilles : il tira lui-même plusieurs coups. Durant le combat,
» je me tins toujours à couvert, sous le canon de sa batterie. Enfin
» les ennemis, voyant le ciel déclaré pour nous, furent contraints de
» faire retraite. » (*Mém. de Pontis*.)

» Cette attaque fut la dernière ou plutôt l'unique tentative des An-

glais pour secourir les assiégés. Convaincu de l'impossibilité de remplir sa mission, lord Lindsay résista aux pressantes instances de Soubise, du comte de Laval, frère du duc de la Trimouille, et des autres réfugiés protestants qui le conjuraient de tenter l'entrée du golfe, offrant de conduire eux-mêmes l'avant-garde, et d'aller attacher à l'estacade les *vaisseaux-mines* pour la faire sauter. Le soir même du combat, la flotte anglaise fut jeter l'ancre en rade de l'île d'Aix, et ne reparut plus devant la Rochelle. » (*Mém. de Richelieu*, *Mém. de Sully*.)

C'était pour avoir, dans une altercation, tiré l'épée sur de Canaples, son mestre de camp, que de Pontis avait été obligé de cesser de remplir son emploi de lieutenant des gardes. Mais il parvint à obtenir sa grâce de Louis XIII, en lui donnant à croire que c'était un coup de canon tiré de sa main royale, qui avait emporté à un vaisseau ennemi *une belle proue*, *toute dorée et aux armes d'Angleterre*, que l'officier, sous le coup d'une grave accusation, fut assez heureux de trouver à la mer, à la suite de ce combat.

« Cependant, dit l'auteur, d'après les *Mémoires de Richelieu*, les assiégés étaient tombés au dernier degré de dépérissement et de misère, *n'ayant plus d'herbes à manger sur leurs contrescarpes*, *plus de cuirs*, *de courroies*, *de bottes*, *de souliers*, *de ceintures*, *dont ils faisaient des bouillies et des gelées avec de la cassonnade.* Le plâtre pilé, la paille hachée, les animaux les plus immondes, tout avait été dévoré. Une femme eut le courage de se nourrir d'elle-même, et fut trouvée expirante après s'être déchiré les bras. Enfin la nature en désespoir ne recula pas devant le sacrilége, et la famine alla déterrer les morts pour alimenter les vivants.

» Les plus riches qui, à l'arrivée de l'escadre anglaise, avaient encore quelques provisions, s'étaient hâtés de les vendre au peuple à des prix excessifs, persuadés que la ville ne pouvait manquer d'être prochainement ravitaillée. Trompés dans leur espoir et reconnaissant trop tard la vanité des promesses de l'Angleterre, ils durent songer à leur propre conservation, et se résignèrent enfin à subir la loi du vainqueur. De son côté, lord Lindsay, qui n'avait pas quitté le mouillage de l'île d'Aix, crut devoir intervenir auprès du cardinal pour les assiégés qu'il ne pouvait secourir par les armes. Mais Richelieu n'entendait pas devoir la soumission des Rochelais à l'intervention d'une puissance ennemie. Il profita habilement des avances faites auprès de lui, par l'amiral anglais, pour exciter la défiance et le mécontentement des réformés de France, contre leurs tièdes et impuissants alliés. Soubise, le comte de Laval, et les autres réfugiés protestants qui se trouvaient

sur la flotte d'Angleterre, se décidèrent à envoyer des députés au cardinal. Ils trouvèrent, dans le camp du roi, les députés de la Rochelle. »

L'auteur rend compte du traité ou plutôt de la *grâce* accordée par le vainqueur aux vaincus. Le 30 octobre 1628, le duc d'Angoulême et le maréchal de Schomberg prirent possession de la Rochelle, dont la garnison soldée se réduisait à soixante-quatre Français et quatre-vingt-deux Anglais, et dont la population était descendue de vingt-sept mille au chiffre de cinq mille.

Le 1er novembre, Louis XIII entra dans la Rochelle, précédé du cardinal et accompagné du duc d'Angoulême et des maréchaux de Schomberg et de Bassompierre, à la suite desquels venait toute la cour. Peu après, d'Angoulême et d'autres officiers, comme pour rendre hommage au courage du maire Jean Guiton, qui avait fait une si belle défense, sujet d'admiration de l'Europe, furent lui rendre visite. « Il était petit de corps, dit Pointis, mais grand d'esprit et de cœur. Je fus ravis de voir dans cet homme toutes les marques d'un grand courage. Il avait grand nombre d'enseignes qu'il montrait, en marquant les princes sur qui il les avait prises. Il fit une très-belle réponse à M. le cardinal de Richelieu, lorsqu'il alla lui rendre ses civilités. Son Eminence lui parlant du roi de France et du roi d'Angleterre : « *Il vaut mieux*, dit-il, *se rendre à un roi qui a su prendre la Rochelle, qu'à un autre qui n'a pas su la secourir.* » Cependant Guiton fut ensuite assez mal traité par le cardinal.

M. Massiou a, dans une note, rappelé l'origine de la famille de cet intrépide maire de la Rochelle (1), en citant un écrivain dont je reconnais le profond savoir, malgré ma discussion scientifique avec lui. M. de Gerville, *Histoire des châteaux du département de la Manche*, fait connaître en effet que Jean Guiton était originaire de la paroisse d'Argouges, dans l'ancien évêché d'Avranches, en Normandie. En juillet 1346, Jean Guiton, chevalier, gouverneur du château de Saint-James, défendit vaillamment cette place, assiégée par Renaud de Gobehen, général anglais. Dans le catalogue du trésor des chartes, on lit : « Lettres du roi Philippe de Valois, par lesquelles il dit que Raoul Guiton, escuyer, a tenu et gouverné le fort de St-Jacques de Beuron (aujourd'hui St-James de Beuvron) bien et loyalement, l'a tenu françois à grands coûts, frais et missions, tant par les peines du siége que les Anglois mirent devant comme autrement, en juin 1348. » Raoul Guiton eut un fils du même prénom que lui, d'où naquit Jean

(1) Il paraît qu'on se dispose à élever une statue à Jean Guiton, sur la petite place du port, à la Rochelle.

Guiton, l'un des 119 héros qui, lors de l'invasion de la Normandie par Henri V, s'enfermèrent dans le monastère fortifié du Mont-Saint-Michel, et soutinrent un siége contre quinze mille Anglais. Pour récompenser ces braves, Charles VII voulut que leurs armoiries fussent peintes dans la chapelle de l'abbaye, et on prétend que ce fut en mémoire de cette héroïque résistance que Louis XI institua l'ordre de St-Michel, en 1469.

Jean Guiton, dont je viens de parler, est souvent nommé dans les relations manuscrites de l'époque. Renfermé au Mont-St-Michel, ce fut lui qui, dans un combat en champ clos, donna la mort à un chevalier anglais, qui avait provoqué le plus brave des assiégés. Tenant ainsi pour la France, le parti anglais le spolia de ce qu'il possédait dans les contrées soumises à ses armes. Aussi on lit, dans le *Registre des dons, confiscations et maintenues*, opérés par Henri V, roi d'Angleterre, en Normandie, pendant les années 1418, 1419 et 1420, où l'on trouve la liste des Anglais auxquels le conquérant donna les terres des Normands dépossédés, que Jean Guiton fut placé en première ligne dans cette dernière position (1).

On voit dans la chronique de l'abbaye de Rilet-lez-Fougères : « Audit an 1448, jour et feste de Monsieur St Pierre, le sire de Loheac print vaillament la ville et chastel de Saint-James, dont il bailla la garde et gouvernement au sieur de Guiton, vieil capitaine déjà célèbre en cette guerre. »

Ce Jean Guiton eut un fils du même prénom que lui, qui fut le père de Gilles Guiton. Gilles Guiton épousa, en 1563, Jacqueline de la Haye, dame de la Pilletaye, et de ce mariage sortit, comme troisième fils, Jean Guiton, qui, après avoir embrassé la religion prétendue réformée, et à la suite d'un duel, vint se fixer à la Rochelle, auprès de son oncle Jacques Guiton. Celui-ci, vicaire général d'Odet de Châtillon, avait apostasié, et, réfugié en Aunis, il y avait acheté des propriétés.

Ajoutons qu'il résulte de cette notice que la famille Guiton réclama longtemps et toujours infructueusement, auprès du parlement d'Angleterre, le prix d'un vaisseau qui était la propriété privée du maire Jean Guiton, qui faisait partie de la flotte du comte de Lindsay, lors-

(1) Pag. 132 : « 28 novembre 1419, délai jusqu'à Pasques prochain venant à mad. Guillemette-aux-Époules, veuve de défunt messire Raoul Guiton, chevalier, pour faire partager (séparer) son douaire et ses héritages de ceux qui furent à son fils, Jean Guiton, escuyer *rebelle*. » Et pag. 149 : « Le 4 mars 1419, expédition du *don* fait à Thomas de Rameston (anglais), escuyer, du manoir et vavassorerie de Guiton, et seigneurier de Quernet, qui furent à Jean Guiton escuyer *rebelle*, dont hommage fait le pénultième jour de février dernier. »

qu'il vint pour secourir la Rochelle, et que cet amiral emmena en Angleterre avec les autres vaisseaux.

Avant de finir ce travail, je mentionnerai ce que dit l'auteur de la création du port militaire de Rochefort, entrepris en 1665. Ce point fut préféré à Tonnay-Charente, qui offrait plus d'avantages, parce que le duc de Mortemart, qui avait d'abord consenti à vendre la première terre qui lui appartenait, se brouilla avec Colbert. Rochefort était une terre domaniale; on la racheta et on y construisit une ville, que l'habile ministre qui la fit édifier appela *la ville d'or*, à raison des sommes énormes qu'elle coûta.

La rivalité de la France et de l'Angleterre, alors exercée sur la mer, devait faire croire que le nouveau port serait, dès le début, un instrument de guerre pour la première de ces puissances contre l'autre. Point du tout. Ce qui contribua à hâter le développement du port de Rochefort, fut la guerre maritime que la France entreprit alors contre la Hollande. « Louis XIV, dit l'auteur, que ses brillants succès avaient rendu aussi arrogant au dehors que despote au dedans, aspirait au rôle de convertisseur. L'aspect d'un gouvernement libre et protestant si près de ses frontières, choquait à la fois son absolutisme et son orthodoxie, et c'était en même temps le républicanisme et l'hérésie qu'il voulait frapper dans la Hollande. Un traité mystérieux fut signé, le 1er juin 1670, à Douvres, par lequel le sceptique et ambitieux Charles II promit de se réconcilier avec l'église romaine, et une double croisade fut jurée entre les deux monarques absolus de France et d'Angleterre, contre les croyances religieuses et les libertés politiques de la Hollande.

» Toute l'année 1671 fut employée aux préparatifs de cette guerre. Treize vaisseaux, une galère et plusieurs brigantins, furent construits sur les chantiers de Rochefort. On équipa dans ce port trente-un vaisseaux, qui en sortirent bientôt pour aller se réunir, dans l'Océan, à l'escadre de Louis XIV, forte de cent quarante voiles. Les hostilités ayant éclaté, l'activité du port de Rochefort ne fit que s'accroître. Ce fut dans ce port qu'on arma une grande partie des vaisseaux qui, sous les ordres du comte d'Estrées, vice-amiral de France, allèrent se joindre, en 1672, à l'armée navale d'Angleterre, commandée par le duc d'Yorck. L'année suivante, vingt-six vaisseaux de guerre, six brûlots et nombre de bâtiments de charge, furent équipés à Rochefort, et formèrent une partie de l'escadre royale, qui, réunie à celle d'Angleterre, battit en plusieurs rencontres l'armée navale de Hollande, commandée par l'amiral Ruyter. »

Cette alliance de la France avec l'Angleterre, contre la Hollande,

semble quelque chose de bien extraordinaire de nos jours. Mais le motif qui la décida est encore plus de nature à étonner, car on l'a vu, c'était une sorte de croisade contre la réforme. Ainsi tout change et se modifie dans l'histoire du monde, et les faits passés se présentent parfois tellement opposés aux événements du moment, qu'on a peine à y croire.

M. Massiou termine son ouvrage par la révocation de l'édit de Nantes, dont il retrace les suites désastreuses pour la France. Déjà on s'était, en 1661, préparé à cet acte impolitique pour la Rochelle, en défendant « que nulle personne faisant profession de la religion prétendue réformée ne fût reçue à venir habiter ladite ville, à moins qu'elle n'y eût demeuré ci-devant, et n'y fût auparavant la descente des Anglais, en 1627. » Tous les protestants qui avaient abandonné la Rochelle lors de la prise de cette ville, et qui n'y étaient rentrés qu'après une année révolue, furent obligés d'en sortir, à peine de 1,500 fr. d'amende, et cette mesure fit expatrier environ trois cents familles. Mais on ne faisait que préluder à l'odieuse et grave mesure que tentaient depuis longtemps d'arracher au *grand roi* son confesseur le Père Lachaise, et son épouse clandestine Françoise d'Aubigné, veuve du poëte Scarron, et connue alors sous le nom de marquise de Maintenon : « Née dans le sein du calvinisme, dit M. Massiou, elle oublia complétement son origine, sous ce rapport comme sous tant d'autres, pour se faire la persécutrice de ses anciens coreligionnaires... » Enfin, le 18 octobre 1685, parut le fameux édit royal portant *révocation et suppression de l'édit donné à Nantes par le roi Henri le Grand, au mois d'avril* 1598, ordonnant la destruction de tous les temples réformés du royaume; défendant *à tous sujets de ladite religion de se plus assembler pour en faire l'exercice*, même en maisons particulières, enjoignant à tous les ministres de sortir des terres de l'obéissance royale dans le délai de quinze jours, et prescrivant d'élever, à l'avenir, les enfants des réformés dans les pratiques de l'église romaine.

« Un long cri de douleur, continue l'auteur, s'éleva d'une extrémité à l'autre de la France, à l'apparition de ce funeste édit, dont chacun des onze articles était un coup mortel pour la réforme. Prévoyant la résolution désespérée qu'une proscription aussi brutale allait aire prendre à l'immense majorité des protestants, les auteurs de l'édit avaient voulu, par un monstrueux raffinement de barbarie, leur ôter même la triste ressource de l'exil. *Faisons très-expresse défense*, portait l'art. 10, *à tous nos sujets de ladite religion prétendue réformée de sortir, eux, leurs femmes et leurs enfants, de notre*

royaume, à peine des galères pour les hommes, et de confiscation de corps et de biens pour les femmes. Mais plus de cinq cent mille protestants (quelques historiens portent ce nombre à huit cent mille), bravant ces peines rigoureuses, et préférant l'exil à l'apostasie, quittèrent le royaume à l'aide d'ingénieux stratagèmes, et allèrent chercher, sous d'autres cieux, un sol hospitalier, où il leur fût permis d'adorer Dieu selon le vœu de leur conscience. La Hollande, la Suisse, le Brandebourg, le Danemark, l'Angleterre, et jusqu'aux colonies anglaises de l'Amérique du Nord, se peuplèrent de familles laborieuses et intelligentes, qui portèrent sur la terre étrangère les arts, l'industrie, et la civilisation de la France. Jamais encore le despotisme n'avait tari d'une manière aussi déplorable toutes les sources de la richesse et de la prospérité nationale. »

Tout bon Français aura le cœur navré, en s'appesantissant sur de tels résultats dus au fanatisme, si différent de cette tolérance religieuse, qui rallie bien autrement à sa croyance. Mais M. Massiou finit son livre en nous faisant éprouver un sentiment plein de charme, par l'apparition de la figure si candide et si belle de Fénélon. Jeune alors, ce véritable chrétien, partant pour se rendre, comme missionnaire, dans l'ouest de la France, tint au roi ce discours, en prenant congé de lui : « Sire, loin de nous le bruit des armes ! Notre ministère est un ministère de paix, de concorde et de persuasion. Nous allons vers des frères égarés, nous les ramènerons par la douceur. Ce n'est pas par la violence que l'on fait pénétrer la conviction dans les âmes. Nous imiterons les apôtres, et Dieu nous secondera, car il lit dans les cœurs ! » La conduite du prêtre qui illustra, depuis, le siége métropolitain de Cambray, fut conforme à ces paroles admirables : il se fit chérir même des hommes qu'il ne put rendre à ses convictions, et il repoussa l'appareil militaire qui entourait les autres missionnaires. Malheureusement cette tolérance excita la haine des êtres durs et impitoyables qui dominaient alors Louis XIV. L'auteur de Télémaque fut rappelé, et les protestants furent, dans tout le royaume, soumis à l'odieux régime des *dragonnades*.

DE LA FONTENELLE.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DU NORD, SÉANT A DOUAI. 1829-1830—1831-1832—1833-1834. 3 vol. in-8°. Douai, imp. de Wagrez aîné.

C'est au moment où la Société d'agriculture de Douai est devenue Société royale et centrale d'agriculture, pour le riche et fécond département du Nord, qu'a commencé la série de volumes dont il est ques-

tion ici. Cette ère a été prospère pour les travaux d'agriculture surtout, principal but que s'est proposé cette Société savante; mais on y rencontre aussi des articles sur d'autres matières, notamment des morceaux littéraires et historiques.

Dans le compte rendu du *Guide de l'éleveur des moutons à longue laine*, par M. le baron de Mortemart, on trouve quelque chose en agriculture formant un point de contact entre la France et l'Angleterre. L'auteur a considéré le bélier d'Ishley comme le plus propre à améliorer les races ovines, et il a cité pour exemple les Anglais, qui vont le chercher dans les plaines de Dunstan, pour rendre la vigueur et la santé aux nouvelles générations, lorsque leurs troupeaux sont frappés d'atonie générale. On rappelle que M. de Mortemart pense qu'avec des soins hygiéniques, la race d'Ishley pourrait être conservée en France; qu'il a vanté les avantages de cette variété, dont la chair délicate, la toison longue et fine, la grande docilité, sont autant de qualités supérieures. Nous dirons que quelques tentatives, parfois heureuses, ont été faites depuis cette époque, pour naturaliser en France les brebis à longue laine, de race anglaise, mais que cette branche de l'économie rurale n'a pas assez fixé l'attention des agronomes français.

Une *Notice historique sur quelques monuments des environs d'Arras*, par M. Quenson, donne lieu à des citations. L'aspect de ces pierres rappelle des souvenirs qui se rattachent au cadre de la Revue. Ethelworth, roi d'Angleterre, déjà vieux et veuf, avec quatre enfants, vint en France, et y épousa Judith, fille du roi Charles le Chauve, âgée seulement de treize ans, et d'une grande beauté. Ce mariage fut célébré au palais de Verbérie, le 1er octobre 856, par l'archevêque Hincmar. On a les prières prononcées par ce prélat, et la mention de la cérémonie du voile étendu au-dessus des deux époux, de l'anneau conjugal passé au doigt de l'épouse, et du présent nuptial fait par le mari. De plus, la jeune reine fut peu après couronnée en Angleterre, encore par Hincmar, et cette cérémonie, relativement à une reine, paraît avoir été inconnue jusque-là.

Mais le vieil Ethelworth mourut, et, le croira-t-on, Judith se remaria avec un des fils de son époux, avec Ethebald, qui avait suivi son père en France. L'église, si difficile à cette époque pour les mariages, s'empressa de dissoudre cette union incestueuse, et d'enjoindre à Judith de revenir en France, pour rompre d'autant mieux les liens qu'elle avait illégalement formés (1). Cette princesse débarqua à Calais,

(1) « Quelques historiens, dit M. Quenson dans une note, en parlant du retour de Judith en France, lui donnent pour motif l'isolement où la mort de son époux l'avait jetée sur cette terre étrangère, et ne fait mention aucune de son mariage avec le fils

d'après les auteurs qui parlent de cet événement, quoiqu'au jugement de M. Quenson elle ait plutôt pris terre à Boulogne ou à Wissant, et elle traversa la Flandre pour aller à Senlis, lieu qui lui avait été assigné pour sa retraite.

« Sur sa route, dit l'auteur de l'article, elle avait reçu les hommages de Baudouin Ier, qui était alors grand forestier de tout le pays flamand. C'était un guerrier plein de jeunesse et de valeur, qui s'était signalé avec éclat à la bataille de Fontenay (livrée près d'Auxerre, le 25 juillet 841, entre les trois fils de Louis le Débonnaire), et dont le courage et la force prodigieuse lui avaient mérité le surnom de *Bras de fer.* »

Ici, et c'est M. Lagarde, secrétaire perpétuel de la Société dont j'analyse les travaux, qui parle : « Dans cet écrit plein d'intérêt et de vie, M. Quenson.... rappelle l'amour subit et violent de Baudouin, alors grand forestier, pour cette fille de son roi ; l'enlèvement de Judith ; la colère de Charles le Chauve ; l'excommunication du pape lancée contre le ravisseur ; l'intervention temporelle du clergé ; la levée d'une armée formidable ; la première défaite par les vaillants guerriers de Baudouin ; la cruauté du vainqueur envers douze barons, ses plus cruels ennemis ; l'indignation de leurs familles ; leur cri de vengeance ; leur adjonction aux débris de l'armée royale ; sa nouvelle défaite ; le désir de Baudouin de se réconcilier avec l'église et son roi son voyage à Rome avec Judith ; la puissante intercession du pape Nicolas Ier auprès de Charles le Chauve ; le pardon de ce dernier envers son gendre ; l'érection en comté des provinces d'Artois et de Flandres en faveur de Baudouin et ses descendants, avec réserve de suzeraineté. »

Or, d'après M. Quenson et la tradition, ces deux énormes pierres d'Arques seraient « un trophée de victoire érigé par un vassal, en mémoire de son audace et de l'impuissance de son souverain. »

« Que d'images, de caractères variés, continue ce savant magistrat, viennent se grouper autour de ce monument ! — D'abord c'est un roi dévot et à demi barbare qui, revenant de Rome par la France, croit

du feu roi ; mais la plupart des opinions s'accordent néanmoins sur ce fait, et, s'il reste quelque divergence entre elles, c'est sur le point unique de savoir si elle revint en France par suite de l'annulation de son mariage et pour obéir aux ordres de l'église, ou parce qu'Ethebald répentant avait lui-même rompu ses nœuds, ou enfin parce que la mort l'avait une seconde fois isolée sur le trône. (V. l'*Art de vérifier les dates*, t. III et VII, *Hist. univ. ut suprà*, Hume, Malbranck, dom de Vienne, Hennebert, Buzelin, Oudegherst, etc.) Il paraît constant toutefois qu'Ethebald, que les uns placent le premier, d'autres le deuxième fils d'Ethelworth, mourut vers 860. »

ne pouvoir plus saintement conclure son pèlerinage qu'en prenant femme en chemin, et dont le souvenir ne nous est parvenu, d'ailleurs, que parce qu'il se rattache à celui de Judith, dont il fut l'époux, et à celui du grand Alfred, dont il fut le père. — A côté de lui, c'est une jeune princesse, à peine adolescente, et d'une grande beauté, livrée presque sans le savoir à la tutelle conjugale d'un vieux roi, et transportée d'une cour qui rayonnait encore quelque peu de la gloire de Charlemagne, au milieu des brouillards et des usages à peine dégrossis de la Grande-Bretagne. — C'est plus tard encore, et quelques années après, cette jeune reine, délaissée sur un trône étranger, veuve et sans soutien au milieu des besoins de son cœur, se confiant d'abord à la foi de l'un des fils de son défunt époux, puis séparée de lui par les foudres de l'anathème, et se livrant ensuite à l'amour d'un jeune guerrier qui lui vient présenter, au lieu de trône, le pavois de ses soldats, ses trophées et ses lauriers. »

Il est, dans le même volume, un morceau relatif à l'agriculture, sur l'*emploi des os broyés ou pulvérisés dans la culture des terres*, par M. le chevalier Masclet, qui offre beaucoup à dire sous le rapport anglo-français. D'abord, ce travail a pour base le *Journal de la Société de la Haute-Écosse* (novembre 1829), qui signale cette découverte comme la plus importante qu'ait faite l'agriculture des temps modernes, dans sa recherche des moyens les plus puissants de féconder la terre. Puis vient une série de questions adressées par l'association de Doncaster aux propriétaires-cultivateurs et aux fermiers de soixante-deux communes. Ensuite, revenant sur l'objet du mémoire, on rappelle que c'est en 1775 que remonte, dans les Iles Britanniques, le premier emploi connu de l'engrais des os, et cet essai aurait été fait par le colonel St-Léger, à Warmsworth (Yorkshire). Le résultat de cet engrais aurait été extraordinaire au-delà du détroit; dans les terres calcaires sèches, par exemple, il aurait décuplé le produit des turneps; et un moulin à broyer les os, établi par M. Anderson de Dundée, aurait été le premier de tous ceux de son espèce. Or, il se trouve qu'en France les habitants de Thiers, département de l'Allier, se servent depuis un temps immémorial d'une espèce de moulin à broyer les os, dont le comte de Lasteyrie a donné la description et le dessin, il y a plus de trente ans, dans la *Décade philosophique*. Ces os, résidus de ceux employés dans la fabrique de coutellerie de la localité indiquée, seraient depuis longues années un excellent engrais employé pour les terres. « On voit, dit l'auteur de l'article, que ce n'est pas aux Anglais que nous aurions eu la première obligation de cette utile découverte, si nous n'étions si souvent les derniers à soupçonner l'existence de

celles qui nous appartiennent, et qui sont de si vieille date, qu'elles ont depuis longtemps cessé d'en porter le nom. »

Le second volume de cette collection (1831-1832) contient une *Notice sur les béliers d'Ishley appartenant à la Société de Douai*, par MM. Tressignies et Lagarde. Il ne s'agissait là que de constater les résultats assez insignifiants d'un début dans cette tentative agricole, qui avait pour objet de transporter de ce côté-ci du détroit les brebis à longue laine. L'excellent travail de M. Tailliar, sur l'*origine et l'organisation des communes dans le nord de la France*, n'entre pas dans le cadre de ce recueil, et déjà il a été rendu compte de *Notre-Dame de St-Omer*, par M. Quenson. On trouve force recherches et des remarques à la fois curieuses et piquantes dans le morceau de M. Bruneau, intitulé : *Intérêt dramatique des anciens usages, coutumiers*, et le début en est surtout bien pensé et bien écrit. Il représente la vie de nos pères comme plus poétique que la nôtre ; il trouve leurs mœurs plus animées, leurs usages plus pittoresques et plus dramatiques ; chaque homme avait son caractère à lui, chaque famille ses habitudes, chaque classe de la société ses manières, et chaque ville ses institutions et ses coutumes. L'uniformité de la civilisation n'avait pas encore tout envahi, et aujourd'hui la poésie, dit l'auteur, se retire du monde à mesure qu'il vieillit. C'est pour sortir d'un monde usé que Childe-Harold aurait fui la société mécanique de l'Angleterre, pour aller méditer sur les ruines de la Grèce et de l'Italie ; que Goëthe, Schiller et Walter-Scott se seraient inspirés des vieux souvenirs du moyen-âge, et que Lamartine aurait pris son essor pour l'Orient, afin de « demander aux débris de l'ancien monde asiatique ce qu'ils réservent d'inspiration pour le poëte qui les interroge. »

Je rapporterai ici un des exemples donnés par M. Bruneau de ces mœurs au moyen-âge, si étranges pour nous, saturés que nous sommes d'extrême civilisation. C'est la mise en scène de l'hommage rendu par une jeune fille à son seigneur, suivant l'obligation mentionnée, ainsi qu'on va le voir, dans les *Institutes de Littleton* (sect. 87) : « Si feme sole ferra homage à son seignior, elle ni dirra : Jeo deveigne vostre feme ; pur ceo que nest convenient que feme dirra que deviendra el feme à ascun hom fors que à son baron, quant el est espouse, mes el dirra : « Jeo face à vous serra foyall et loyall, etc. »

« Une jeune fille, seule héritière d'un fief, dit le savant avocat de Douai, s'avance la première, entourée de femmes et d'écuyers, pour remplir un devoir qu'aucune démarche, auprès d'un seigneur hautain, n'a pu lui épargner l'ennui de rendre en personne. Elle s'approche embarrassée, tremblante, sous tous ces regards d'hommes qui se fixent

sur elle. On lui dit « qu'elle doit mettre un genou en terre », et elle s'agenouille devant son farouche seigneur ; « qu'elle doit placer ses » mains dans les siennes », et elle pose ses mains délicates dans les mains habituées à manier la hache et la pique ; « qu'elle doit jurer par » le nom du Christ qu'elle sera vassale fidèle de son seigneur », et elle jure par le Christ qu'elle sera sa fidèle vassale. On lui dit « qu'elle » doit donner à son suzerain le baiser sur la bouche, en signe de foi ; » qu'ainsi le veulent la coutume et son titre de relief ; » la jeune fille rougit, se lève, hésite, recule, retombe sur ses genoux en baissant la tête, et dit à demi-voix aux hommes qui la soutiennent, « Que Dieu me » protége, allons-nous-en. »

« Le seigneur éclate, crie à l'insulte, ordonne de faire saisir à l'instant la jeune fille, qui ne sait pas voir un protecteur dans le seigneur de son père, et enjoint à son bailli de procéder à l'instant même à la saisie et confiscation du fief tombé en félonie. »

« Cette scène n'est pas de fantaisie, finit par dire l'auteur, elle a eu lieu, et vous pouvez en voir le sommaire dans le commentaire du président Dejaunaux (*Cout. général de Cambrésis*, art. 28, ch. 1er, p. 29).

Je rencontre, dans le troisième et dernier volume dont je veux parler, deux morceaux historiques. L'un est encore de M. Tailliar ; c'est un mémoire très-bien fait et fort étendu, ayant pour titre : *Des institutions gallo-frankes sous les Mérovingiens*, de l'an 420 à l'an 752. Mais, par malheur, il échappe encore à ce recueil, sauf un alinéa que je copierai ici, parce qu'il indique dans quelle position se trouvaient également la France et l'Angleterre dans ces temps de barbarie. Heureux de trouver ainsi le moyen de transcrire quelques lignes du jeune et érudit magistrat flamand.

« Les grands et le clergé, dit l'auteur, voilà donc les classes prééminentes, les seules qui partagent le pouvoir avec la royauté. Non-seulement dans la Gallo-France, mais en Germanie, en Angleterre, en Espagne, les seigneurs et les prélats dominent exclusivement pendant de longues années, parce que, dans ces temps d'ignorance, la société est organisée de telle manière, que ces deux ordres possèdent seuls les grandes propriétés, les droits, les prérogatives, tout ce qui donne de la consistance et doit être spécialement protégé. Jusqu'à la formation des communes, au XIIe siècle, le peuple n'a point d'existence politique. Rejeté au-dessous du dernier degré de la hiérarchie sociale, placé en dehors des institutions, écrasé par les charges qu'il supporte, il est partout dans une position misérable, et n'a pour lui ni garanties ni sécurité. Le clergé, qui sort en général des classes inférieures, et dont

la naissance est populaire, élève seul, par intervalles, une voix généreuse contre la tyrannie, et défend les opprimés et les faibles au nom d'une religion qui proclame l'égalité des hommes devant Dieu. »

Je terminerai par dire quelque chose sur la *Croix Pèlerine*, due à M. Quenson, savant dont j'ai déjà eu occasion de parler. Il s'agit d'une colonne en grès placée non loin de la ville de St-Omer, sur la route de Calais, pour rappeler le souvenir d'un tournoi donné, en 1447 probablement, par Jean, bâtard de Luxembourg, seigneur de Haubourdin, fils « de Wallerand de Luxembourg, qui par sa grâce et sa valeur avait conquis successivement en Angleterre et la main de la princesse Mathilde et la palme du tournoi. »

Le sujet de cette entreprise fut la délivrance d'une jeune personne, *belle pèlerine*, allant à Rome, pour la cérémonie des *grands pardons*, retirée des mains d'une bande de *pillards* ou *robeurs de mer* qui la dévalisèrent. Le valeureux bâtard qui fit cette prouesse offrit à la noble personne de la mener en *bonne ville et sûre place*; mais elle, *esseulée*, loin de son pays et du terme de son pèlerinage, chercha, par de *dolents propos*, à se conserver l'appui d'un si valeureux défenseur. Haubourdin avait fait un vœu qu'il devait accomplir, et la *belle pèlerine* convoqua le tournoi qui fait le sujet de l'article, par *lettres, recommandations et aimables salus*, « à tous excellents hauts et puissants princes et princesses, barons, seigneurs, dames et gentils chevaliers.. », promettant à chaque preux, venant répondre à son appui, *un bourdon d'or garni d'un riche ruby*. Ces lettres, revêtues du sceau des armes de Jean de Bourgogne, comte d'Estampes, furent expédiées par notables hérauts et nobles officiers de la cour de Bourgogne; en France, par le *roi d'armes d'Artois*; en Espagne, par *Château-Belin*; en Angleterre, par *Toison d'Or*, et en Allemagne, par le *héraut Namur*.

Mais de si grands préparatifs eurent un bien minime résultat, dû probablement à la guerre qui existait entre la France et l'Angleterre, lutte qui empêcha les chevaliers des deux royaumes de se rendre à ce tournoi. Un seul chevalier, Allemand de nation, se trouva au rendez-vous. Ce brave combattit à pied et à cheval, muni d'armes diverses, avec Haubourdin, devant le duc de Bourgogne, placé sur un *échafaud*, comme juge de la lice. « Chacun à son tour y fut blessé par son adversaire, mais légèrement et sans avantage marqué de côté ni d'autre. »

La Société centrale académique du département du Nord poursuit ses utiles travaux, et ce recueil tiendra au courant de ce qu'elle fera, pour la partie historique anglo-française.

DE LA FONTENELLE.

Notes sur l'Histoire du département de la Manche, par M. le chevalier Houel. Caen, F. Poisson, 1825-1826; 4 livraisons in-8°, avec lithographies et plans.

Sous le titre modeste de *Notes* historiques, M. Houel a fait une bonne histoire générale du département de la Manche, travail que personne n'avait encore exécuté avant lui. Son ouvrage, établi sur une échelle tout-à-fait neuve, forme un long discours divisé en quatre récits ou périodes, et précédé d'une introduction qui contient l'époque gauloise : la première période embrasse l'histoire du Cotentin depuis la conquête de la Gaule par les Romains, jusqu'à la fondation du duché de Normandie; la seconde commence à Rollon et se termine à la réunion de la Normandie à la France; la troisième comprend le récit des choses remarquables depuis la destruction du duché de Normandie, comme état souverain, jusqu'à la bataille décisive de Formigny, en 1450; enfin la quatrième renferme tout le temps qui s'est écoulé depuis l'expulsion des Anglais jusqu'au voyage de Louis XVI à Cherbourg, c'est-à-dire jusqu'à l'aurore de la révolution française.

La *préface* ou introduction est un tableau des mœurs et des usages des Unelliens avant l'invasion romaine. Ces Unelliens ou Unelli étaient une tribu gauloise habitant le territoire qui forme aujourd'hui le département de la Manche. Comme on ne peut guère parler de ces temps reculés que par conjectures et sur de faibles et douteux indices, M. Houel, afin d'éviter l'aride prolixité des dissertations, met en scène un personnage fictif qui donne une idée de la mythologie, des institutions et des coutumes celtiques, en racontant l'histoire de sa vie, ses voyages et ses aventures. Il le fait aborder à l'îlot que l'on nomme aujourd'hui l'Ile-Pelée, et qu'il croit être, à tort selon nous, la *Sena* de Pomponius Méla. Il présente ce rocher comme un lieu particulièrement consacré au culte de Herta, ce qui l'autorise à faire une excursion chez les dieux gaulois, et à parler des druides et de leurs cérémonies religieuses. L'auteur retrace ensuite les principales circonstances de l'invasion romaine, et l'élection de Viridovix comme général des Unelliens. Ici des détails sur la manière dont étaient armées les troupes gauloises, sur la castramétation romaine et sur l'art de la guerre à cette époque. Cette partie se termine par le récit de l'entière défaite des forces de Viridovix, que Titurius Sabinus, lieutenant de Jules César, anéantit avec trois légions dans une bataille qui se donna sur une hauteur voisine de Coutances.

Discours *sur le pays compris dans le département de la Manche et ses habitants, depuis l'invasion des Romains jusqu'à nos jours.* —

1er Récit. — C'est toujours un héros romanesque que l'auteur fait parler. Nous aimerions mieux la forme historique pure et simple que cette figure de roman : enter la fiction sur l'histoire est un genre bâtard qu'il a fallu tout le talent de l'abbé Barthélemy pour populariser dans notre littérature.

Les Unelliens se soumirent à la force ; l'épée romaine gouverna leur pays. Les conquérants établirent plusieurs camps retranchés dans la presqu'île, et l'on en voit encore de nos jours des vestiges. Le polythéisme romain remplaça l'idolâtrie gauloise, c'est-à-dire qu'on tomba d'une absurdité dans une autre. La langue des indigènes s'altéra par le mélange de l'idiome du vainqueur avec l'idiome national ; mais la fusion ne fut jamais complète, tant étaient tranchés le caractère et les mœurs des deux peuples. Les cités de la contrée reçurent par la suite des noms latins : *Coriallum* (Cherbourg), *Alauna* (Valognes), *Briovera* (Saint-Lô), *Cosedia* (Coutances), *Ingena* ou *Abrinca* (Avranches), *Moritonium* (Mortain), *Crociatonum* (Carentan), dénominations dont la plupart sont bien postérieures à l'époque de la conquête. Enfin le gouvernement, les institutions civiles, la religion, les mœurs, les usages, tout fut métamorphosé, comme cela ne peut manquer d'arriver quand un peuple passe sous le joug d'une nation qui diffère en tout de la sienne.

L'histoire de notre presqu'île sous les Romains est obscure et fort incertaine. Pendant cette période ténébreuse, les pirates ravagèrent le pays, et ce n'était plus qu'un désert lorsque l'empereur Constance y vint, dit-on, et rebâtit *Cosedia*, qui s'appela de lui *Constancia*, pour prendre plus tard le nom de Coutances, et, par corruption, donner à la presqu'île le nom de Cotentin.

Au ve siècle, le christianisme, qui faisait de grands progrès en Orient et dans une partie de l'Occident, fut apporté au pays des Unelliens par Léonce, évêque d'Avranches, et Ereptiole, évêque de Coutances. La mythologie gallo-romaine disparut devant la religion nouvelle. On édifia des églises, on fonda des monastères ; la contrée se couvrit d'établissements religieux, que les Saxons détruisirent sous le règne des successeurs de Clovis, alors qu'ils faisaient des côtes de la Manche le théâtre de leurs brigandages.

Protégé par le bras puissant de Pépin et de son fils, le Cotentin eut le loisir et les moyens de relever ses ruines. Mais après la mort de Charlemagne, les barbares, longtemps contenus, revinrent insulter la France. Le pays que Jornandès appelait *officina gentium*, *vagina nationum*, vomit ses milliers de pirates et en infesta les mers. Les Normands fondirent de toutes parts sur la Neustrie et vinrent dévaster

notre presqu'île. Biœrn et le fameux Hasting se fixèrent plusieurs années sur les rivages de la Hague, où M. Houel pense qu'ils élevèrent cet immense retranchement nommé Hag-Dick, duquel le pays aurait pris le nom de Hague. Selon l'auteur, ces retranchements furent commencés en 840, vers le temps de la descente de Witikind à Géfosse. Depuis cette époque jusqu'au règne de Rollon, c'est-à-dire pendant 70 ans, la Neustrie ne fut qu'une arène de pillages et de massacres. Les champs, sans cesse ravagés, furent abandonnés, et le voile de la barbarie s'étendit sur tous nos rivages.

2e Récit. — Rollon, dit M. Houel, s'empara du Cotentin en 889, et Charles le Simple lui céda la Neustrie, à titre de duché, par le traité conclu à Saint-Clair-sur-Epte en l'année 912. Le nouvel état souverain, qui prit de ses possesseurs le nom de Normandie, fut gouverné avec sagesse par son prince. Rollon s'efforça de faire fleurir l'agriculture, ce premier des arts; il ranima le commerce; il réprima les désordres nés d'une longue guerre, fit régner la justice, et dota son duché de belles institutions.

Sous son fils et successeur Guillaume Longue-Epée, les Cotentinais se soulèvent à la voix de Rioulf, prennent les armes, et forment une armée de quarante mille hommes qui se fait anéantir aux portes de Rouen. Ce fut aussi sous ce règne qu'Haigrold, roi de Danemarck, vint dans le Cotentin, où il resta longtemps en qualité de commandant de la contrée. Plus tard, ce monarque reparut à Cherbourg, amenant de son pays des secours au duc Richard Ier.

En 1003, sous Richard II, Ethelred, roi d'Angleterre, débarque à Barfleur avec l'intention d'envahir la province. Les Cotentinais se lèvent en armes sous la conduite de Néel, seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte, livrent bataille à l'ennemi et le détruisent. Ethelred repasse la Manche avec les débris de son armée.

M. Houel, qui lie habilement l'histoire du Cotentin à celle de tout le duché, donne un résumé fort bien fait de l'histoire de Normandie; mais, resserrés dans les étroites limites d'un article bibliographique, nous ne pouvons indiquer que les faits principaux qui regardent la presqu'île. C'est ainsi que nous mentionnerons le danger que courut le jeune Guillaume II pendant un séjour à Valognes, où il faillit être assassiné par les seigneurs du pays, conjurés contre sa vie. Un fou, nommé Gillet Rech, avertit Guillaume du péril qui l'entourait. Le prince se sauva précipitamment au milieu de la nuit et se rendit à Falaise. Il battit les mécontents à la journée du Val-des-Dunes; et quand il prépara son expédition d'Angleterre, les barons du Cotentin, qui avaient conspiré contre lui, ne furent pas les derniers à l'aider dans

la conquête du royaume qu'il ajouta à son duché de Normandie.

Après la mort du Conquérant, ses enfants se firent la guerre, et notre contrée fut plus d'une fois le théâtre des rivalités de ces frères ennemis. L'un, Henri, roi d'Angleterre, descend avec une armée à Barfleur, et vient ravir la couronne à son frère Robert-Courte-Heuse. Le malheureux Robert perdit la bataille de Tinchebray, le 27 septembre 1106, et avec elle le pouvoir et la liberté. Le barbare Henri lui fit brûler les yeux par le bourreau, l'emmena prisonnier en Angleterre, et l'enferma dans le château de Cardiff, où il mourut chargé de chaînes après 27 ans de captivité. Ainsi la Normandie perdit son indépendance; de ce moment elle n'eut plus qu'une souveraineté nominale. Henri, se rembarquant pour l'Angleterre après cette monstrueuse expédition, éprouva à Barfleur un coup du sort qui lui navra l'âme : le vaisseau la *Blanche-Nef*, qui portait ses deux fils et leur sœur, le neveu de l'empereur d'Allemagne, des dames de la cour et plus de trois cents personnes de distinction, se brisa sur un rocher en vue du port; tout ce qui était à bord périt dans les flots, à l'exception d'un seul individu qui se cramponna au grand mât et fut sauvé (1).

Dans la première moitié du XIIe siècle, le duché de Normandie fut disputé à main armée par Geoffroy Plantagenet, et Etienne comte de Blois; le pays fut victime d'une guerre de sept ans entre ces deux acharnés compétiteurs; et sous le règne suivant, sous Henri II, les prétentions du comte de Blois affligèrent encore le Cotentin de deux années de guerre civile.

La Normandie avait été gouvernée par douze princes tous héros, lorsqu'elle vint à l'être par un treizième qui fut un Néron et un lâche. Jean-sans-Terre, assassin de son jeune neveu Arthur et de cent chevaliers français massacrés dans un banquet, se laissa dépouiller de ses états par Philippe-Auguste, dont l'épée ne rencontra d'obstacles dans sa conquête que devant le Château-Gaillard et le Mont-Saint-Michel. La Normandie fut réunie à la France en 1204, et ce duché, créé par la valeur, s'éteignit par la lâcheté après une existence de près de trois siècles.

M. Houel termine l'histoire de la Normandie ducale par le récit des actes d'héroïsme de soixante pèlerins normands, dont l'audace préserva Salerne des Sarrasins en 1015, et par une relation rapide de la conduite aventureuse des Tancrède de Hauteville, qui relevèrent la ville d'Averse, dans la terre de Labour, subjuguèrent la Pouille et la Calabre en chassant les Grecs de l'Italie, conquirent toute la Sicile, se

(1) M. Alph. Le Flaguais a rendu très-bien cet événement si malheureux dans une pièce de vers imprimée dans cette Revue, t. 3, p. 335 et s.

donnèrent des trônes et firent trembler l'Orient. L'un d'eux, Roger Tancrède, fut la souche de cette dynastie des rois de Sicile, dite dynastie des Normands, qui porta longtemps le sceptre avec gloire.

3e Récit. — La Normandie d'état souverain est donc devenue province de France. Philippe-Auguste maintient ses lois, coutumes et franchises ; il s'applique à faire revivre le commerce et l'industrie, et établit l'échevinage dans les places importantes. Le Cotentin fut tranquille sous ses successeurs jusqu'à Philippe de Valois ; mais en 1346 Edouard III, roi d'Angleterre, se présente devant Barfleur, force cette ville, la met au pillage et ruine son port. Il ne peut s'emparer de Cherbourg ; il emporte Valognes et le saccage, ainsi que Montebourg. Marquant son passage par la destruction et le sang, il se dirige vers Carentan : la place se rend par capitulation, et il l'abandonne au pillage ; Saint-Lô lui ouvre ses portes, et il la met pendant trois jours à la discrétion de son armée ; Thorigni fut aussi pillé, quoiqu'il n'eût fait aucune résistance, et le château de Neuilly, pris d'assaut, fut complétement rasé.

A la suite de tant de maux, et comme pour les aggraver encore, vint Charles le Mauvais, roi de Navarre et comte de Mortain, homme à sourdes menées, agent de perfidies, de crimes et de trahisons, qui se ligua avec les Anglais, organisa la guerre intestine et sema partout le désordre. Charles V, voulant punir ce traître et chasser l'ennemi qu'il avait appelé en France, envoya dans le Cotentin une armée et le vaillant du Guesclin. Ce héros prend le château de Valognes et plusieurs autres places. Charles le Mauvais entre en composition ; on fait la paix ; mais le perfide roi de Navarre viole aussitôt le traité en cédant Cherbourg à l'Angleterre, moyennant trois mille marcs d'argent. Bertrand du Guesclin rentre dans la presqu'île et met le siége devant Cherbourg, ville très-forte alors, qu'il fut contraint d'abandonner après six mois d'inutiles efforts pour s'en emparer. Charles le Mauvais meurt, et les Anglais rendent Cherbourg à la France en 1395.

Pendant la démence de Charles VI, en 1417, Henri V d'Angleterre, profitant des troubles et du désordre de la France, vint porter la guerre dans le Cotentin ; et dès l'année suivante toutes les places fortes du pays se trouvaient au pouvoir de l'ennemi, où elles demeurèrent 32 ans. Il ne restait plus que le Mont-St-Michel, défendu par le brave Louis d'Estouteville, qui commandait là cent dix-neuf chevaliers non moins intrépides que lui. En vain le duc de Clarence essaya de réduire par la famine cette abbaye-forteresse ; en vain les Anglais lui donnèrent des assauts, s'aidant de tous les secours de l'art et de la ruse, le Mont-Saint-Michel sut braver l'Angleterre et lui résister pendant 20 années :

on dirait qu'il était chargé de soutenir seul l'honneur et la gloire du nom français.

Cependant l'indolent Charles VII, stimulé par Jeanne d'Arc, commençait à prendre l'offensive, et les Cotentinais, qui avaient été subjugués mais non soumis, éclataient en révoltes partielles contre la domination étrangère; dès lors l'ennemi ne fit plus que défendre pied à pied le territoire conquis. Les Français s'emparèrent de Saint-James et rasèrent la forteresse; ils prirent ensuite Mortain, Coutances, St-Lô et Valognes. Pendant le cours de ces succès, le général anglais Kiriel débarque à Cherbourg, reprend Valognes, et se dirige sur Caen avec sept ou huit mille hommes, pour rejoindre le duc de Sommerset, généralissime. Il rencontre les Français et se fait battre à Formigny, où les deux tiers de son armée restent sur le champ de bataille. Après cette affaire décisive, livrée le 15 avril 1450, l'ennemi évacua la province, et toute la Normandie rentra au pouvoir de la France. Cherbourg, le dernier boulevard anglais, capitula le 12 août de la même année; il y avait alors près de 32 ans que cette place appartenait à l'étranger.

4e Récit. — Nous sommes arrivés au règne de l'ombrageux Louis XI. Ce rusé monarque visita le Cotentin en 1469, sous prétexte d'un pèlerinage au Mont-Saint-Michel. Il créa Louis de Bourbon baron de la Hougue, et lui permit de construire une ville et un port à Saint-Vaast.

En 1485, Henri Tudor s'embarque à Barfleur, et, aidé des Normands, surtout des Cotentinais, arrache la couronne à Richard III, et monte sur le trône d'Angleterre sous le nom de Henri VII.

En 1532, François Ier vient dans notre presqu'île; il est reçu avec pompe dans tous les lieux qu'il visite, à Coutances, à Bricquebec, à Cherbourg, à Carentan et à Saint-Lô.

Une grande époque de troubles attend encore la Normandie. La réforme, s'étendant de proche en proche, avait enfin pénétré dans notre pays, où elle se fit de nombreux prosélytes et trouva d'actifs et puissants promoteurs. A l'aurore de ces dissensions, un enfant du Cotentin, Montgommery, ayant tué Henri II dans un tournoi, fut forcé de quitter la France, et cette proscription, si simple en apparence, eut des suites fatales pour la basse Normandie. Bricqueville de Colombières, gendre de Montgommery, se mit à la tête des calvinistes insurgés, et prit l'abbaye de Savigny, Coutances, Saint-Lô, Avranches, Carentan et Valognes. Matignon, gouverneur de la province, reprit ces places avec l'armée catholique. Bientôt après Colombières se rendit de nouveau maître du Cotentin, aidé de Montgommery, revenu de son exil d'Angleterre. Cette alternative de succès et de revers, ces troubles désastreux se terminèrent par la paix d'Amboise de 1563. Ce

fut alors que Charles IX, ce tyran d'odieuse mémoire, traversa le Cotentin en se rendant au Mont-Saint-Michel avec sa mère, la tigresse Catherine de Médicis.

On recommença bientôt les hostilités. Le commandant du château de Valognes, sans provocation aucune, fit attaquer les protestants au sortir du prêche, en tua plusieurs, et traîna leur ministre en prison. Cette violente infraction à la paix jurée porta Colombières à reprendre les armes, et à s'emparer de Coutances, ville ouverte depuis que Louis XI en avait fait démolir les murailles. On signa un nouveau traité de pacification avec les religionnaires, convention punique s'il en fut jamais. Puis vint l'horrible boucherie de la St-Barthélemy, qui donna lieu à Matignon de déployer un rare courage civil en résistant aux volontés sanguinaires de la cour. Montgommery, échappé au carnage, se sauve en Angleterre ; il obtient des secours de la reine Elisabeth, et en février 1574 il débarque à la Hougue avec cinq mille hommes, ravage le Val-de-Saire, et se rend à Saint-Lô, après avoir tenté en vain d'emporter Cherbourg et Valognes. Il fait de cette place son centre d'opérations. Matignon assiége Saint-Lô et l'emporte. Montgommery, qui s'était jeté dans Domfront, y est pris et envoyé à l'échafaud dressé par l'Agrippine de Florence. L'armée catholique soumit en peu de temps toute la contrée et n'épargna pas les vaincus. Le pays se reposa enfin sur ses ruines et sous l'oppression.

Les troubles étaient assoupis, mais non terminés ; c'était un feu qui couvait sous la cendre, et de temps à autre il se rallumait. Le 22 juillet 1577, vingt-cinq protestants, dont les habits de pèlerins cachaient les armes, s'emparent du Mont-Saint-Michel et s'y maintiennent pendant deux jours. Le fils de Montgommery tenta plusieurs fois aussi de prendre cet inexpugnable rocher, qui eût été du plus grand secours au parti calviniste.

La guerre se ralluma sous le nom de *ligue* après l'assassinat du duc de Guise à Blois : Avranches et Valognes se révoltèrent ; le beau château de Teurthéville, près de Quettehou, fut pris et rasé par les ligueurs. Enfin, après cinq mortelles années de guerre civile, Henri IV triomple : le jeune Matignon lui soumet le Pont-d'Ouve, Barfleur et Valognes ; le duc de Montpensier prend Avranches et le mont Tombelène ; la forteresse du Mont-Saint-Michel envoie sa soumission, et la presqu'île entière est rangée sous l'autorité royale. Mais la tourmente avait trop profondément remué le Cotentin pour qu'il se calmât en un instant : il y eut des collisions, des émeutes, jusqu'à l'époque de la reddition de la Rochelle en 1628, où le pays fut entièrement pacifié.

Quelques années plus tard, en 1639, la tranquillité fut troublée à

l'occasion d'un lourd impôt sur les sels et les cuirs, par l'insurrection dite des *va-nu-pieds*, révolte qui eut des suites terribles sous la main de fer de Richelieu.

Pendant la minorité de Louis XIV, alors que le royaume était gouverné par le cauteleux Mazarin, le Cotentin fut encore agité par la guerre de la Fronde; mais Matignon, gouverneur de Cherbourg, sut calmer habilement l'effervescence publique, qui se concentra pour ainsi dire dans Valognes insurgé. Gigault de Bellefonds ferma les portes du château de cette ville à l'armée royale; Matignon et Callières assiégèrent la forteresse, et elle capitula le 5 avril 1649.

M. Houel retrace supérieurement les circonstances du célèbre combat naval dit de la Hougue, livré le 29 mai 1692 par l'amiral de Tourville, avec quarante-quatre vaisseaux, à la flotte combinée d'Angleterre et de Hollande, commandée par l'amiral Russel, et forte de près de cent bâtiments, dont plus de quatre-vingts vaisseaux de premier rang. On connaît les suites de ce glorieux combat, issue désastreuse par le manque d'un lieu de refuge sur nos côtes. Trois vaisseaux français furent brûlés devant Cherbourg, et douze autres subirent le même sort à Saint-Vaast. Le combat de la Hougue fut une des affaires les plus meurtrières qui aient eu lieu sur les mers : cent trente vaisseaux en vinrent aux prises, et dix mille pièces de canon vomirent la mort pendant onze heures de bataille.

Les Anglais inquiétèrent nos côtes en 1691; on redoutait une descente de leur part, et en juin 1695 le maréchal de Choiseul vint former un camp près de la Hougue. Dans les premières années du XVIIIe siècle, ces insulaires recommencèrent leurs menaces; il fallut encore concentrer des troupes dans le Cotentin.

L'auteur donne une dernière note à l'abbaye-château fort du Mont-Saint-Michel. Cette forteresse a fait longtemps l'office d'une autre bastille. Là, dans une cage de bois, instrument de torture inventé sous Louis XI, fut enfermé, dit-on, le fameux cardinal La Ballue, ce qui est au moins douteux; là finit ses jours Noël Béda, syndic de la faculté de théologie de Paris, coupable d'avoir critiqué la conduite de François Ier, ce *père des lettres* qui étouffait la pensée. C'est aussi dans cette infernale souricière que Louis XIV fit mettre le malheureux Dubourg, gazetier de Francfort-sur-le-Mein, qui avait osé écrire contre le grand roi; l'infortuné, tombé en paralysie, y mourut, rongé par les rats, après plusieurs années de souffrances inouïes... O barbarie humaine!!! Cette cage fut détruite par ordre du duc de Chartres, aujourd'hui Louis-Philippe, lors du voyage que les princes d'Orléans firent, avec Madame de Genlis, au Mont-Saint-Michel, en 1788.

M. Houel termine son histoire par le récit circonstancié de la prise de Cherbourg, en 1758; par des détails sur le coup de main que le baron de Rullecourt, avec douze cents hommes, tenta sur Jersey en 1781 (1); enfin par le voyage de Louis XVI à Cherbourg, où ce prince vint visiter, en 1786, les ouvrages de la digue, gigantesque monument qu'on venait d'entreprendre.

Là s'arrête le travail de l'auteur : espérons que M. Houel complétera bien son œuvre par un dernier récit, embrassant la tourmente révolutionnaire, la période épique de l'empire, en un mot l'histoire du département jusqu'à l'époque actuelle.

Après avoir donné l'analyse de l'ouvrage, nous devons dire notre sentiment sur le livre. Les *Notes* de M. Houel sont une fort bonne histoire du département de la Manche, pleine d'intérêt, de recherches curieuses et de faits souvent peu connus. Le seul reproche qu'on puisse faire à l'auteur, c'est de ne point citer ses garants, c'est de n'indiquer nulle part les autorités sur lesquelles il se fonde, lors même qu'il est d'une opinion contraire à l'opinion commune. Il ne s'ensuit pas de là que ses données soient fautives; elles sont au contraire d'une scrupuleuse exactitude : mais bien que l'on ne suspecte pas la véracité d'un historien de bonne foi, est-on, en conscience, obligé de s'en rapporter à ses assertions, quand il ne les étaie d'aucune preuve, et qu'il met ainsi le lecteur dans l'impossibilité de pouvoir les vérifier? Cette manière de procéder est celle de deux grands maîtres, de Voltaire et de Raynal; mais en cela Voltaire et Raynal ne sont point à imiter.

Ce défaut ne nous empêche pas de reconnaître le mérite incontestable de l'ouvrage. Le style de l'auteur est animé, fleuri, coloré; son récit a de l'imagination et de la grâce. M. Houel envisage les faits quelquefois sous un point de vue neuf, toujours avec une entière connaissance des hommes et des temps; son jugement a de l'élévation et beaucoup de rectitude; il saisit parfaitement l'ensemble des choses et en expose les détails avec art. En résumé, les *Notes sur l'Histoire du département de la Manche* sont un livre auquel nous donnons de sincères éloges. VERUSMOR (*de Cherbourg*).

(1) Voir à ce sujet l'article de M. Couppey (*de Cherbourg*) sur l'archipel anglo-normand, t. 1, p. 310 et suiv. de ce recueil.

Documents historiques

ET DISSERTATIONS.

Observations sur le lieu où s'est livrée la bataille appelée de Poitiers, du 19 septembre 1354 (1).

Il me semble que ce n'est pas sans raison que les savants méprisent tous les ouvrages auxquels le fameux Sauvage a servi d'éditeur. Son inexactitude est si certaine, qu'on peut avancer que cet infidèle éditeur a plutôt gâté que corrigé les historiens qu'il s'est avisé de donner au public, avec des notes de sa façon. Le Froissart, qui est si cher, est le plus défectueux de ces ouvrages. En voici un exemple à ajouter à ceux qui ont déjà été remarqués.

Dans le *vol.* 1er, *chap.* 164, *pag.* 194, *de l'éd. de* 1559, chez *Jean de Tournes*, qui passe ordinairement pour la meilleure, il se trouve un changement de cet éditeur peu correct, lequel a induit en erreur tous les écrivains de l'histoire de France qui ont travaillé depuis. Sauvage, supposant que Froissart s'était trompé, ou que c'était une faute de copiste, a substitué Beauvoir, sur la foi, dit-il, des Annales de France et d'Aquitaine. Après avoir examiné attentivement ce point d'histoire, je soutiens qu'il faut rétablir le texte de Froissart, en dépit de Nicole Gilles, de Bouchet, et de tous les historiens qui ont pensé comme eux. Voici sur quoi je fonde mon sentiment. La première idée n'est pas de moi, mais d'un des plus habiles hommes de notre province, qui au plus rare mérite joint des connaissances très-étendues et fondées sur une étude particulière et réfléchie de l'histoire du Poitou.

Cette bataille, qu'on met communément entre l'abbaye de Nouaillé et la paroisse de Beauvoir, au sud-est de Poitiers, dans un champ nommé Carthage, appartenant aux dames religieuses de la Trinité, n'a pu se donner en cet endroit (2), parce que le récit de Froissart y est

(1) On commence à donner ici une série des différents travaux entrepris pour fixer d'une manière précise le lieu où s'est donnée la bataille de Maupertuis. Ce point a divisé les savants, mais on finira par arriver à un résultat satisfaisant. D.L.F.

(2) Avant d'adopter cette opinion sur le lieu où s'est livrée la bataille dite de Maupertuis, M. Bourgeois était pour l'opinion commune. Voici en effet ce qu'on lit dans

contraire. Cet historien est le seul qui nous puisse guider ; à moins d'un étrange pyrrhonisme, on ne saurait rejeter son témoignage, puisqu'il écrivait sur la foi de la plupart des personnes dont il raconte les prouesses. Il n'est pas question ici de discuter s'il a été partial à l'égard du prince dont il suivait le parti, mais seulement d'établir qu'il doit être cru sur la position du champ d'une bataille de laquelle il a été contemporain.

Nous n'avons point de notre côté d'écrivain qu'on lui puisse raisonnablement opposer, car Nicole Gilles et Bouchet sont de beaucoup postérieurs à l'événement dont il s'agit ; ainsi, point de parallèle d'eux à lui : le bon sens et l'équité n'en peuvent admettre.

Tel est le détail de Froissart sur cette bataille funeste à la France, et qui a justifié ce que peut une poignée de braves gens poussés à bout et réduits à l'extrémité, contre une multitude que ne conduit point la prudence, et qui se laisse aveugler par une apparence de prospérité. Je n'en prendrai que ce qu'il faut à mon sujet.

« Le prince de Galles étoit en Berry quand le roi de France fut ad-
» verty de ses progrès (c. 157). Du Berry, les Anglois allèrent dans
» le Blésois, d'où ils prinrent dans l'Anjou et la Touraine (c. 158). Le
» roi les suivoit de près. Il eut avis qu'Edouard se hâtoit pour retourner
» en Guyenne (c. 159). Le monarque se hâta aussi pour le rejoindre.
» Il part de la Haye en Touraine, et marche vers Chauvigny, où il se
» loge un jeudi 15, tant dans la ville que dehors, proche une prairie,
» le long de la rivière de Creuse (1). Le lendemain, le roi traversa cette

ses *Mémoires pour servir à l'histoire du Poitou*, manuscrit inédit conservé à la bibliothèque publique de la ville de Poitiers : « Cette bataille.... se nomme indifféremment de Maupertuis ou de Poitiers. A l'égard du lieu, il est certain que c'est le même qui est situé paroisse de Beauvoir, près l'abbaye de Nouaillé, appartenant aux dames du monastère de la Trinité de Poitiers, et qui s'appelle aujourd'hui Carthage. C'est une plaine de brandes où se voient encore des restes de retranchements que s'était faits le petit nombre des Anglais. Il s'y trouve aussi des fers de lances rompus, pour peu que l'on creuse, et d'autres instruments militaires de ce temps-là, ce qui prouve assez qu'il y eut un combat en cet endroit. Depuis environ vingt-cinq ou trente ans, une paysanne a même retrouvé l'escarboucle que l'on dit que le roi perdit en combattant. Il est à la connaissance de tout Poitiers que ce diamant, qui était d'un grand prix, fut porté à un orfèvre joaillier de la ville, qui, abusant de l'ignorance de la paysanne sur ce bijou, ne lui en donna que quelques basses monnaies, et qu'il y eut un très-gros procès à ce sujet. Ce fut tout proche de Beauvoir, à deux pas d'une métairie qu'on nomme la Cardinerie. Au reste, on ne connaît plus là auprès d'endroit qui s'appelle Maupertuis. C'était apparemment une maison qui se nommait ainsi et qui n'existe plus. Il y a en effet des ruines de maison dans cette plaine ; ou bien il faut que le lieu ait changé de nom. »

(1) Voilà ce que l'éditeur aurait dû relever, car ce n'est point la Creuse qui passe à Chauvigny, mais la Vienne : si la faute n'est pas de Sauvage.

» rivière, croyant que les Anglois fussent devant lui, *ce qui n'estoit* » *point.* »

Ces derniers mots sont remarquables, en ce que le roi venait de Chauvigny à Poitiers, comme nous le verrons tout à l'heure. Or, il dut infailliblement passer par le lieu où l'on veut que la bataille se soit donnée : par conséquent il aurait rencontré les Anglais, et ne serait pas venu à Poitiers, afin de continuer la recherche qu'il en faisait. D'ailleurs, les ennemis n'étant point devant, ne pouvaient être près de Beauvoir, ni de Nouaillé, qui sont directement sur le chemin de Chauvigny à Poitiers.

« Le roy de France passa avec la plus grande partie de son armée, le » vendredy seize, sur le pont de Chauvigny ; le sire de Craon, Raoul » de Couey, et le comte de Joigny, demeurèrent à Chauvigny tout ce » jour-là, et gardèrent avec eux une partie de leurs gens. Ils en délo- » gèrent le samedi au matin, pour prendre la même route que le roy, » qui pouvoit être de l'avant environ trois lieues. Ces seigneurs suivi- » rent les champs et des chemins de bruyères, en dehors d'un bois, » pour arriver à Poitiers. Dans ce même temps, le prince de Galles dé- » campait d'un village assez près de là, et détacha des coureurs pour » avoir nouvelle de l'armée françoise. » (Froissart, *ibid.*)

S'ils eussent été si voisins, assurément le prince anglais n'aurait pas eu besoin d'envoyer de ses gens pour savoir *s'ils trouveroient nulle adventure, et auroient nulle nouvelle des François*, comme s'explique Froissart. Et cela serait d'autant moins croyable, que le roi, parti de Chauvigny dès la veille avec la meilleure partie de son armée, était déjà trois lieues en deçà ; ce qui l'approchait considérablement de Beauvoir et de Nouaillé. Cependant, ce ne fut aucun de ses gens qui l'accompagnaient que les coureurs anglais rencontrèrent, mais bien la troupe qui n'avait quitté Chauvigny que le lendemain du départ du roi. Il faut nécessairement inférer de là que les coureurs du prince de Galles venaient par le côté, et non par la tête de l'armée du roi, sans quoi ils eussent rencontré ce monarque avant le corps de troupes qui le suivait. Ce que dit l'historien, que les Anglais étaient décampés d'un village assez près de là, ne doit point arrêter, parce que cette expression peut ne pas se prendre dans sa plus étroite signification.

« Les coureurs anglois ayant fait rencontre du corps de troupes le » dernier parti de Chauvigny, tournèrent bride, et les François les » poursuivirent en faisant de grands cris. Raoul de Coucy et sa ban- » nière s'avancèrent si avant, qu'ils s'engagèrent dans la bataille du » prince d'Angleterre ; ils combattirent vaillamment, mais succom- » bèrent sous l'effort des armes angloises. De Coucy fut fait prisonnier

« avec le comte de Joigny, le vicomte de Breuse, le sire de Chau-
» vigny et plusieurs autres. Les Anglois apprirent de ces prisonniers
» que le roy les avoit devancés et qu'ils ne pouvoient éviter le combat. »
(Froissart, *ibid.*)

Serait-il vraisemblable qu'Edouard, qui fuyait la bataille, comme il est évident par tout ce qui suit, et qui dut être alors si particulièrement instruit du chemin que tenait le roi de France, se soit venu jeter au milieu de son armée, comme il aurait absolument fallu qu'il eût fait, pour se venir porter entre les villages de Beauvoir et de Nouaillé, par lesquels passait l'armée française? N'y a-t-il pas plus d'apparence qu'il changea de route, et au lieu de continuer le chemin de l'orient de Poitiers, qu'il se détermina à prendre celui de l'occident de cette ville, où il savait que les troupes françaises n'avaient point encore porté leurs pas? C'était l'unique espérance qu'il pût avoir de leur échapper. « Les Anglois marchèrent le samedi, depuis le matin jus-
» qu'au soir, et vinrent à deux petites lieues de Poitiers. Le prince de
» Galles détacha de nouveau des coureurs pour éclairer la marche des
» François. Ces coureurs s'approchèrent de si près, qu'ils escarmou-
» chèrent et firent des prisonniers. Comme le roy Jean étoit sur le
» point d'entrer dans Poitiers, il fut informé de cette action, qui
» l'obligea de retourner, et de faire retourner toutes manières de gens
» bien avant sur les champs. » (Froissart, *ibid.*)

Cela ne détermine point l'endroit où ces troupes retournèrent. Je conviens pourtant de quelque difficulté dans les termes : mais on ne doit pas entendre que le monarque retourna sur ses pas et par le même chemin qui l'avait amené à Poitiers. Si cela eût été, l'historien se serait expliqué plus précisément. Ce prince pouvait n'être pas instruit du véritable lieu où étaient les troupes anglaises, et il put aller dans l'endroit où s'était passée l'escarmouche, afin d'en avoir des nouvelles plus distinctes. Au reste, une armée de soixante mille hommes, telle qu'avait le roi de France, ne marche pas sur une même ligne, et occupe un espace de terrain qui en pouvait bien rapprocher une partie du nord-est de Poitiers; et ce sera sans doute celle-là qui aura escarmouché avec le parti anglais. Il y a plus : nous lisons dans le même chapitre 159 que le roi ne menait pas toute son armée avec lui, et qu'il en passa une partie à Châtellerault, dont le rendez-vous était à Poitiers. On ne présumera point que ces troupes campaient dans la ville; mais il est plus naturel de croire qu'elles attendirent le roi en dehors des murs, du côté qui regarde Châtellerault, d'où elles venaient: ainsi ce serait peut-être avec elles que les Anglais auraient d'abord combattu. Quant à la circonstance des deux petites lieues de Poitiers, ce

qui s'accorderait assez avec Beauvoir et Nouaillé, j'y répondrai dans la suite.

« Voyant qu'il ne pouvoit plus éviter la bataille, Edouard employa » toute la nuit du samedi au dimanche à se loger en forts lieux, entre » hayes, vignes et buissons; le lendemain se consomma en pourpar- » lers, mais inutilement (c. 160). Deux cardinaux envoyés par le » pape, pour accommoder les différents qui régnoient entre les deux » nations, s'entremirent en vain pour empêcher le combat (c. 161). » Le roi de France se montra inflexible. Tout ce qu'ils purent gagner, » ce fut de faire différer l'attaque jusqu'au lendemain lundy. Le prince » de Galles, dans l'ordonnance de son armée, avoit placé sur la droite » d'une petite montagne, qui n'étoit ni fort haute, ni escarpée, trois » cens cavaliers et autant d'archers à cheval, avec ordre de donner, à » la faveur de cette montagne, sur l'aile gauche que commandoit le » duc de Normandie, qui campoit sous la campagne, apparemment de » l'autre côté (c. 164). Le choc commence. Les François tentent de » pénétrer par le chemin où il y avoit une grosse haye, également » épaisse des deux côtés. Mais les archers anglois firent pleuvoir une » grêle de traits dont les chevaux s'épouvantèrent, ce qui jeta les as- » saillants dans une étrange confusion. Quand les Anglois virent la » bataille des maréchaux de France en désordre, ils sortirent et s'at- » tachèrent à chercher le roy. Un corps de leur cavalerie, soutenu » d'un grand nombre d'archers, descendit d'une montagne, et, en » côtoyant les batailles, vint se jeter sur l'aile du duc de Normandie, » qui fut défaite. La déroute des François ne tarda pas à être générale » (c. 164). Ce ne fut bientôt plus qu'une boucherie. Le massacre dura » jusqu'aux portes de Poitiers ; car ceux de dedans les ayant fermées, les » fuyards qui s'y retiroient ne pouvoient se dérober au glaive des vain- » queurs. Il y en eut beaucoup de tués sur la chaussée (1) qui est devant » la porte. Trois des enfants du roi s'étoient déjà retirés à Chauvigny. » Le quatrième ne voulut point abandonner son père, qui se rendit (2) » à Denis de Morebèque, gentilhomme d'Artois. »

De ce récit, fidèlement copié sur celui de Froissart, il s'ensuit que le

(1) On ne connaît d'ancienne chaussée à Poitiers que celle de l'étang de l'abbaye de Montierneuf, aujourd'hui enclose dans la ville, et qui ne l'était pas pour lors. Il serait surprenant, pour ne pas dire incroyable, que les Anglais eussent poursuivi les fuyards jusqu'à la porte de Paris, tandis que l'endroit d'où l'on veut qu'ils vinssent ne peut aboutir qu'à la porte de Saint-Cyprien, ou tout au plus à celle de Pont-à-Joubert.

(2) Juges de l'exactitude de Bouchet, qui semble douter que le roi fut pris (p. 201 de ses *Annales d'Aquitaine*, éd. de Mounin). Ce doute me paraît singulier. On ne doit pas le supposer plus exact dans le reste.

camp des Anglais était fortifié par des montagnes. On y entrevoit même un défilé que bouchèrent sans doute les hommes et les chevaux qui furent renversés du corps de cavalerie française qui commença l'attaque. L'opinion du père Daniel (1) est qu'il y en avait un, formé par deux montagnes qu'il fallait que les Français forçassent avant que de pouvoir pénétrer jusqu'au corps de bataille des Anglais. Peut-être pourrait-on croire que la seconde montagne dont paraît parler Froissart n'est au fond que la même dont il avait déjà fait mention. Que cela soit ou non, peu importe pour ce que j'ai à prouver ; il me suffit qu'il soit au moins constant qu'il y avait une montagne. Or, c'est ce que je défierais bien de trouver du côté de Beauvoir ou de Nouaillé, où le pays est tellement aplati, que ce n'est qu'une plaine fort étendue, où la vue ne rencontre pas le moindre obstacle. Ce n'est pas la seule remarque qu'il y ait à faire pour exclure ce lieu. Les fossés, que l'on dit avoir servi aux retranchements des Anglais, ne sont rien moins que des fossés qui aient entouré un camp : il est aisé de s'en convaincre par les jetées qui sont en dehors et en dedans ; ce qui ne s'est jamais pratiqué pour des retranchements, dont les fossés n'ont qu'une seule jetée, qui s'appelle parapet. Mais ce qui ôte toute équivoque, c'est qu'il y a eu dans cet endroit un château dont les ruines paraissent encore, quoique les pierres en aient été enlevées par les propriétaires de la Chaboissière (2), qui les ont employées aux bâtiments de cette maison. Les fossés que l'on voit étaient à l'usage de ce château, dont on remarque encore les fondements ; et, ce qui achève de tourner ces preuves en démonstrations, l'enceinte des fossés ne pourrait pas contenir le quart de ce qu'on donne aux Anglais de troupes et d'équipages.

Je pense qu'en voilà plus qu'il ne faut pour réfuter l'opinion qui met cette sanglante bataille dans l'endroit indiqué par Nicolle Gilles, Bouchet et Sauvage. Au contraire, tout concourt à prouver que cette même bataille s'est livrée près de Beaumont. C'est ce que nous allons examiner.

Beaumont est un bourg situé entre Poitiers et Châtellerault, à la distance de la première ville d'environ quatre petites lieues. Il n'est pas éloigné de la grande route de Paris. La rivière du Clain le sépare de la forêt de Moulière, sur les confins de laquelle se trouve un lieu connu sous le nom fameux de Maupertuis, qui est dans la paroisse de Vouneuil-sur-Vienne. On sait que cette bataille porte aussi le nom de Maupertuis. Or, du côté de Beauvoir et de Nouaillé, ni dans leurs environs, jamais aucun lieu ne s'est nommé de la sorte. Il n'en est pas

(1) *Hist. de la Mil. fran.* t. 1, p. 508 et s.

(2) *Mém. manusc.*

ainsi de celui dont je parle ; de tout temps il s'est appelé Maupertuis (1); on en voit la preuve dans la sentence de réformation de la forêt de Moulière, page 202, imprimée à Poitiers, en 1667, avec d'autres jugements de cette réformation. Un chemin de traverse en porte encore le nom, défiguré par les paysans du canton, qui l'appellent *Maupertus* : il n'est pas difficile de voir que c'est la même chose que Maupertuis. Le chemin de Maupertus ou de Maupertuis conduit à travers une large plaine de bruyères jusqu'au château du Fou, appartenant à M. le marquis de la Roche-du-Maine, qui possède une métairie dont le nom est singulier ; il n'est sans doute pas l'effet du hasard : elle s'appelle *la Bataille*. Mais ce qui plus encore que le nom me persuade que le roi Jean y a été défait, c'est que la disposition du terrain se concilie parfaitement avec le récit de Froissart. On descend aux bâtiments de cette métairie, en venant du château du Fou, par une colline ou petite montagne *qui n'est point trop haute, ne trop roide à monter*, pour parler le vieux langage de l'historien, derrière laquelle sont des vignes, haies et buissons, dont l'assiette rend ce lieu d'un difficile accès. S'il n'y paraît aucune trace d'anciens fossés, cela ne doit point surprendre depuis que ces terres servent aux labours. Vis-à-vis la montagne, en tirant vers Poitiers, il y a une vaste plaine dans laquelle deux cent mille hommes camperaient à leur aise ; et cette plaine aboutit à Beaumont, qui n'est distant de la métairie de la Bataille que d'environ une lieue ou trois quarts de lieue. C'était sans doute dans cette plaine que campaient les soixante mille combattants du roi de France. Les Anglais, postés au-dessus, ayant eu l'avantage sur les troupes françaises, les devaient nécessairement poursuivre par Beaumont, soit en deçà, soit au delà du Clain, ce qui d'un ou d'autre côté mène à la porte de Paris, devant laquelle était cette chaussée, sur laquelle *y eut grand horribleté de gens occis, navrés et abbatus*. Cette plaine conduit encore, en prenant le nord, ou pour parler plus juste, le N.-E. 1/4 N., à la petite ville de Châtellerault, où nous voyons, par le chapitre 163, que Jehan de Hellennes se retira avec son prisonnier Thomas, sire de Vercler, ce qui lui était plus aisé que de Beauvoir ou de Nouaillé, trop loin de là dans la partie du S.-E. de Poitiers. Beaumont étant le lieu le plus proche et le plus considérable, la bataille en aura pris le nom.

Sauvage nous apprend dans sa note que l'exemplaire de la Chaux portait *Beaumanoir*, au lieu de Beaumont : c'est encore ce qui sert à faire voir sa témérité et à justifier mon sentiment (2). Il y a, dit-on, auprès de Beaumont, un domaine appelé Beaumanoir ; par conséquent

(1) *Mém. manusc.*
(2) *Mém. manusc.*

ce serait la même chose. Bouchet, à qui ce Beaumanoir était peut-être inconnu, ne l'aurait-il point confondu avec Beauvoir, à cause de l'espèce de conformité de ces deux mots, ce qui serait très-possible ?

Il ne me reste plus qu'à répondre à l'objection qu'on me peut faire et qu'on m'a déjà faite touchant les deux petites lieues dont parle Froissart. Les Anglais, qui marchèrent tout le samedi, *vindrent à deux petites lieues de Poictiers*, dit plus loin cet historien. J'avoue que s'il n'y a point faute dans le texte, cette objection est embarrassante. C'est pourquoi je prie les curieux, à la portée de consulter les manuscrits et les éditions gothiques de l'écrivain original, de vouloir bien examiner cet article et de m'en faire part par la voie des journaux. Le précieux manuscrit de Froissart, qu'on dit être à Breslau, en Silésie, serait d'un grand secours pour éclaircir ce point d'histoire. En attendant, rien n'empêche de croire que, s'il n'y a pas d'erreur, les Anglais, qui ne s'étaient peut-être approchés de Poitiers que pour s'en emparer, afin de s'y défendre, voyant que la chose était impossible et la bataille inévitable, reculèrent jusqu'à ce qu'ils eussent rencontré un endroit propre à s'y retrancher. Ils eurent toute la nuit à eux; et ce qui appuie ma conjecture, l'historien qui parle de deux petites lieues dans le chapitre 159, dans le 164e se contente de dire que cette bataille *fut assez près de Poictiers*. Or, d'où viendrait cette différente façon de s'exprimer sur un fait qu'il avait déjà déterminé d'une manière précise ?

Ma dernière preuve contre Beauvoir, en faveur de Beaumont ou des lieux d'alentour, est que, suivant le chapitre 169, les Anglais *délogèrent et chevauchèrent devers Poictiers... Ils passèrent outre sans point s'approcher... Il leur sembloit un grand exploit, s'ils pourvoyent le roy de France et leur conquest mener en saureté en la cité de Bordeaux*. Il est clair, par ces expressions, que les Anglais ne s'approchèrent de Poitiers qu'autant qu'il fallait pour attraper le chemin de Bordeaux; d'où l'on doit inférer qu'ils ne partirent point de Beauvoir et Nouaillé, qui sont beaucoup au-dessous de Poitiers, au lieu que Beaumont est au-dessus, et que le droit chemin de là à Bordeaux est de passer par Poitiers, ou de côtoyer cette ville de près.

BOURGEOIS (*de la Rochelle*).

NOTE *sur la précédente dissertation*. — Les faits viennent à l'appui des solides conjectures de M. Bourgeois. On lit les mots suivants dans une édition de Froissart, qui est en caractères gothiques (1) : *Cette*

(1) Cette dissertation, dit dom Fonteneau, a été insérée dans le *Journal de Trévoux*, septembre 1743. L'auteur avait quitté Poitiers vers le milieu de 1743, et était allé se fixer à la Rochelle. (*Note de dom Fonteneau.*) — Elle a été aussi imprimée dans le 2e vol. du *Recueil des Mémoires de l'Académie de la Rochelle*, Paris, 1752. Le père

bataille qui fut assez près de Poictiers ès champs de Beaumont et de Maupertuis, etc. L'auteur a donc raison de taxer d'inexactitude l'édition de Froissart, donnée longtemps après par Sauvage (1), où l'on lit *Beauvoir*, au lieu de *Beaumont*. Pour peu qu'instruit des desseins et des intérêts des deux princes, on suive, la carte à la main, le détail que trace Froissart de leurs mouvements, on verra que le roi Jean, qui, en fermant au prince de Galles le chemin de Bordeaux, avait Poitiers derrière lui, devait être au nord-est de cette ville, et le prince de Galles par conséquent plus avancé que lui vers l'extrémité de l'angle que forment le Clain et la Vienne à leur confluent au-dessus de Châtellerault; qu'ainsi c'est visiblement *ès champs de Beaumont et de Maupertuis*, et non pas *de Beauvoir et de Maupertuis*, que se donna la bataille où la sagesse du prince de Galles le rendit victorieux.

DOM FONTENEAU.

MAUPERTUIS. — *Hésitation.* — Une déclaration du grand prieuré d'Aquitaine parlant d'un lieu nommé la *Gadinière*, ou plutôt Cardinière, dit *aliàs* Maupertuis. C'est l'endroit où se donna la bataille entre le roi Jean et les Anglais. Ce Maupertuis est à une lieue et demie environ de Poitiers, près de Nouaillé. On dit qu'il y a une belle plaine et une carrière. Il faudra voir ce lieu-là. DOM FONTENEAU.

Opinion arrêtée. — *Maupertuis.* — Ce lieu porte maintenant le nom de la Cardinerie. Il est dans la paroisse de Beauvoir, et appartient à M. le doyen de l'église cathédrale de Poitiers. L'armée appuyait sur Mialou. Plusieurs titres conservés dans les archives du grand prieuré d'Aquitaine font mention de cette Cardinerie, et ajoutent toujours *aliàs* Maupertuis. Pendant longtemps on a ignoré le lieu où s'était donnée la bataille entre le roi Jean et le prince de Galles. Aussi tous nos historiens ne l'ont-ils jamais caractérisée que la bataille de Poitiers. On a cru que le champ de bataille avait été un emplacement carré, long de toises dans sa plus grande longueur et de (2) dans sa plus grande largeur. Cet emplacement, qui consiste en brandes, comme tout le terrain qui l'environne, appartient à l'abbaye de la Trinité de Poitiers et porte depuis longtemps le nom de Carthage. Il est environné d'un assez large fossé. Mais la tradition populaire, qui en a fait un champ de bataille, est mal fondée, puisque cet emplacement est au-delà de Maupertuis. DOM FONTENEAU.

Arcère, dans son *Histoire de la Rochelle*, adopte l'opinion de Bourgeois. M. Buchon dans une note de son édition de Froissart, place aussi le champ de bataille de Maupertuis à Beaumont. D.L.F.

(1) On veut parler ici de l'édition en 3 volumes in-4°, 1513, Paris, F. Regnault; et dom Fonteneau l'indiquait à la suite de cette première note, en citant le chap. VIII.

(2) Ces blancs ne sont pas remplis dans l'original.

Sur le lieu *où s'est livrée la bataille de Maupertuis.* — ... A l'égard de la bataille de Poitiers que le père Routh avec d'autres historiens fixent entre l'abbaye de Nouaillé et le village de Beauvoir, dans un champ rempli de vignes, appelé Maupertuis; quoique cette malheureuse époque soit moins reculée de plus de huit cents ans que celle de Clovis, il ne se trouve cependant aucun endroit dans le voisinage qui porte à présent ce nom, et on n'a aucune connaissance qu'il y en ait eu.

Il paraît par les retranchements qui restent que les Anglais étaient campés plus haut, assez près des murailles de la Chaboissière, dans un endroit rempli à présent de brandes, nommé Carthage, dépendant de l'abbaye de la Trinité. Leur camp est à peu près carré, entouré, pour toute fortification, de fossés assez larges et profonds, avec une porte ou issue à chacun des bouts, comme en ont tous les camps. On trouve vers le milieu des masures de maisons dont on découvre encore de la tuile et de la brique. Il y a à un des angles un grand trou rond, comme l'ouverture d'une mare ou la margelle fendue d'un puits, comblé de pierres, ce qui pourrait bien avoir donné le nom de Maupertuis ou mauvais trou, comme on dit également *mau-pas*, etc.

Tous les historiens rapportent que le cardinal de Périgord alla plusieurs fois d'un camp à un autre pour tâcher de moyenner la paix, et que cependant les Anglais, qu'on ne voulait recevoir qu'à discrétion, se fortifièrent dans leur camp, où les Français, au lieu de les affamer, furent mal en ordre leur donner l'assaut; d'où les Anglais, les ayant repoussés et mis en fuite, voyant qu'ils étaient en désordre, sortirent sur eux, et les poursuivirent, suivant les apparences, jusques vers l'abbaye de Nouaillé et Beauvoir où était campé le roi Jean, et où fut le plus fort de la mêlée, dans laquelle et sur lequel lieu furent tués tant de chevaliers, le roi Jean pris, mené au château de Savigny (et non de Chauvigny) où il y avait des troupes pour le roi, commandées par le seigneur de Roye (1). TOUZALIN DE LUSSABEAU.

Notice *sur le palais de justice de Poitiers.* — Le palais de justice de Poitiers est un édifice qui doit fixer l'attention, non-seulement par ses souvenirs historiques, mais encore comme monument. Je diviserai donc en deux parties distinctes cette notice, en la réduisant autant que je le pourrai, quoiqu'il y ait moyen d'écrire bien des pages sur un pareil sujet.

J'adopte l'opinion d'un des hommes qui ont le plus médité et tra-

(1) Ce morceau est extrait de l'*Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebœuf.

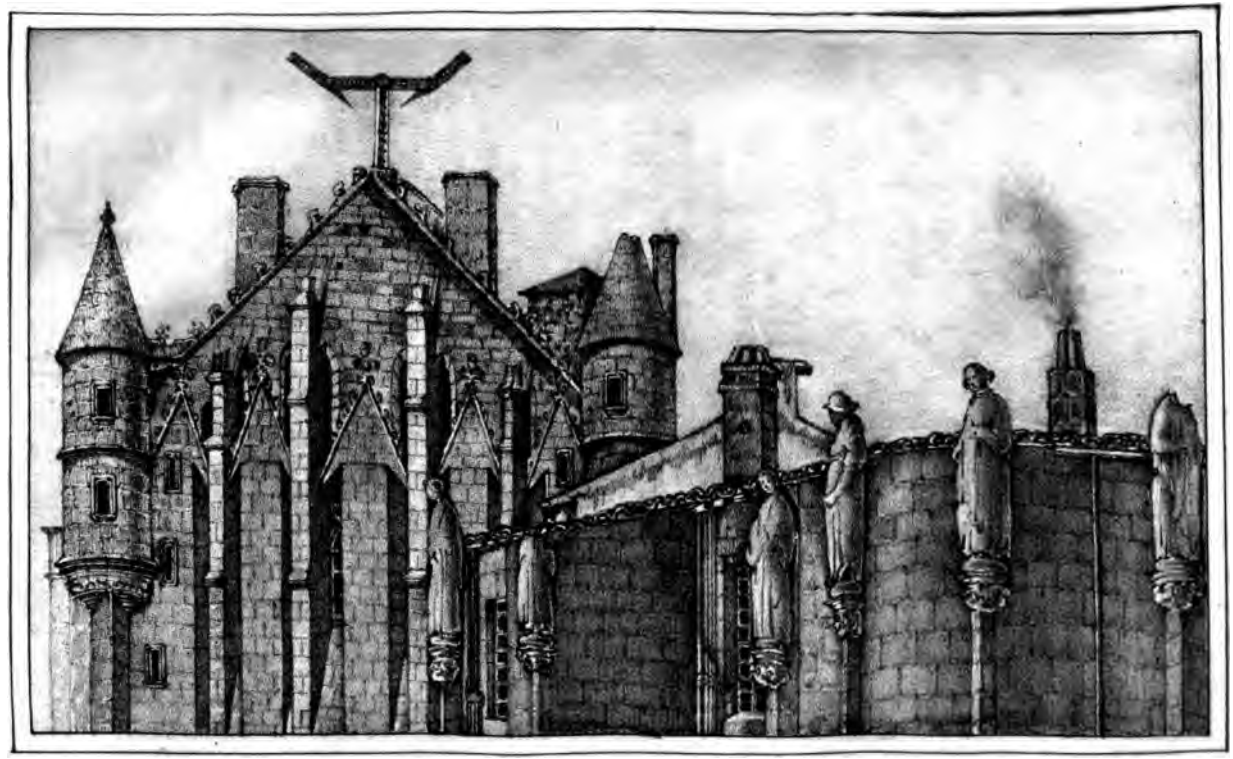

VUE DE LA FAÇADE DU PALAIS DE POITIERS
batie par Jean Duc de Berry.

vaillé sur l'histoire du Poitou (1), en tenant le palais de justice de Poitiers comme le chef-lieu du *Limonum*, capitale du peuple *Pictones*, sous la domination romaine (2). Plus tard, le palais construit là devint un des lieux d'habitation des rois wisigoths, puis des rois franks, ensuite des rois et ducs d'Aquitaine de la race mérovingienne, et enfin des rois d'Aquitaine de la dynastie des maires du palais (3). A la création, par Charlemagne, des comtes en Aquitaine, ce palais fut aussi celui des comtes du Poitou, qui devinrent bientôt ducs d'Aquitaine. Alors il fut désigné sous le nom d'*Aula*. Guillaume le Grand fit rebâtir cet édifice détruit par les Normands, et le fortifia. Il y tint un grand plaid, *placitum*, en 1044; et sa veuve, Agnès de Bourgogne, alors remariée à Geoffroy Martel, comte d'Anjou, y comparut solennellement, le 1er janvier 1052, avec les deux fils de sa première union, Pierre et Guillaume Geoffroy, et y fit proclamer le premier comte de Poitou et duc d'Aquitaine, sous le nom de Guillaume (4), consacré, en quelque sorte, aux souverains de la province. Cette race des souverains du Poitou finit à Aliénor. Dès lors, le palais de la cité de Poitiers fut souvent l'habitation de cette princesse, d'Henry II, roi d'Angleterre, son second époux, et de leurs enfants. Parmi ces derniers, le *Cœur-de-Lion* surtout, l'héroïque Richard, habita ce donjon, d'où il se rendait prendre le plaisir de la chasse au château de Montreuil-Bonnin, et dans le voisinage des monastères du Pin et de Fontaine-le-Comte. Lorsque le désastre de Maupertuis remit la contrée sous la domination anglaise, le *héros à l'armure noire* passa aussi bien des journées à Poitiers, dans le palais de la cité.

Vinrent des jours meilleurs pour la cause de la France. Du Guesclin et Clisson avaient fait la conquête du Poitou et des provinces voisines; et un prince, le duc Jean de Berry, n'avait été que leur lieutenant: car, dans ces temps éloignés de nous, les princes, l'héritier même de la couronne, obéissaient au connétable. Le duc Jean eut pour récompense de sa bravoure et de ses fatigues (il avait fait un bien bon service) le comté du Poitou, terre de grand revenu s'il en fut. La passion dominante du duc Jean était l'amour des constructions. On doit le dire, il y excellait; et son passage sur la terre, dans ce beau pays de France, est marqué par des édifices plus nombreux et plus beaux qu'aucun des rois de cette époque. Ce fut une véritable renaissance

(1) Dufour, *de l'Ancien Poitou et de sa capitale*.

(2) Au moins dans les derniers temps de cette domination, et en laissant la question indécise relativement au vieux Poitiers et à la période gauloise.

(3) Ludwig-Débonnaire, qui habita souvent ce palais, finit une de ses chartes par ces mots: *Actum Pictavis civitate palatio regio.*

(4) *Chron. Malleac.*

que le temps de sa domination; et il est à regretter que des publications d'un intérêt plus général encore empêchent un antiquaire, ami des arts, de faire paraître, ainsi qu'il se le propose, un ouvrage général sur les monuments dus au duc de Berry (1).

Or, ce prince rebâtit le château des champs, que les comtes de Poitou avaient édifié à la réunion de la Boivre au Clain, et il en fit sa résidence, lorsqu'il habitait la capitale de son comté de Poitou. Quant au palais de la cité, il le réédifia aussi; mais ce fut là le lieu destiné particulièrement à l'administration de la justice et aux cérémonies d'apparat. On se rendait là, du château de Clain et Boivre, dans les occasions solennelles; mais la justice chassa tout-à-fait, comme à Paris (2), le souverain de son habitation, pour s'y mettre plus à l'aise.

C'était sous Charles VI; l'Anglais s'était emparé de Paris, et en avait fait sa capitale. Le dauphin Charles, depuis roi sous le nom de Charles VI, vint se fixer à Poitiers, ville qu'il habita particulièrement de 1418 à 1436; et la destination donnée aux deux édifices par le duc Jean fut conservée. Le fils de Charles VI, la reine Marguerite d'Anjou, et leur cour chevaleresque, habitaient le château de Clain et Boivre (3).

Le parlement siégeait au palais de la cité, où le prince se rendait dans les circonstances solennelles. Ce fut notamment dans cette grande salle, dite d'abord des *gardes*, et ensuite des *pas perdus*, qu'à la mort de Charles VI, son fils le dauphin-régent, qui avait sauvé la monarchie française, en la transférant outre Loire, fut, au commencement de novembre 1422, proclamé roi en parlement, à son retour d'Espaly (4), où il avait appris l'événement qui l'appelait à la couronne. Mais alors, pour régner, il y avait à faire; il fallait combattre, conquérir, chasser l'étranger de France. Ce prince, de bon vouloir et bien conseillé, avait avec lui Richemont, Dunois, La Hire, Xaintrailles, Gaucourt, et tant d'autres braves que la liste en serait longue. Sur-

(1) Voir cette Revue, t. 3, p. 65. On sait que M. de Bastard s'occupe en ce moment d'une publication du plus grand intérêt et vraiment colossale, sur les dessins des manuscrits du moyen-âge.

(2) Le palais de justice à Paris a aussi, dans le principe, été le palais d'habitation de nos rois.

(3) Voir, t. 1er, p. 19 et suiv. de cette Revue, l'intéressant article de M. l'abbé Gibault, *sur le château de Clain et Boivre*.

(4) « Après la mort du roi de France, son seul fils Charles, duc de Touraine, dauphin, par le conseil de ses princes, se fit couronner et élever à roi de France en la ville de Poitiers; et de ce jour en avant, par tous ceux tenant son parti, fut nommé roi de France, comme étoit son père en son vivant. » *Monstrelet.* — Cette Revue reviendra, en détail, sur le couronnement de Charles VII à Poitiers, et sur les circonstances qui se rattachent à cet événement important.

vint une simple jeune fille, l'héroïne de Vaucouleurs, et un véritable prestige s'attacha à ses pas..... La France fut sauvée!

On le voit, les souvenirs de Poitiers, surtout ceux de son château de Clain et Boivre et de son palais de la cité où siégèrent les de Cambray, les de Vailly, les Juvenal des Ursins, où délibérèrent le chancelier Robert Le Maçon, le chancelier Regnaut de Chartres, le président Louvet, Georges de la Trémouille, Tannegui du Chastel, et tant d'autres hommes d'état, sont des souvenirs de conservation pour ce puissant état qui s'étend du Rhin et des Alpes à l'Océan, de la Manche aux Pyrénées. Essayons donc d'y rechercher les fragments d'architecture conservés jusqu'à nos jours, et qui existaient aux époques glorieuses que je viens de citer.

Les constructions du duc Jean de Berry avaient déjà anéanti presqu'en entier le *facies* de l'ancien *palais de la cité de Poitiers*, comme le dit Dufour. Les changements antérieurs à la révolution de 1789, et ceux opérés en dernier lieu et qu'on termine en ce moment, ont achevé la transformation. Deux parties notables existent pourtant, deux types des grandes époques de contruction, celle opérée par les comtes de Poitou, et celle due au duc de Berry.

La première partie que j'indiquerai est la salle des pas perdus. Comme l'a dit mon savant ami M. de Caumont (1), cette grande salle est très-remarquable, comme monument d'architecture du moyen-âge. Il lui assigne mal à propos, je crois, la fin du XIIe siècle, à raison de ce que les arcades simulées annoncent la transition. Ce beau travail est, au plus tard, du commencement de ce même siècle ou même de la fin du XIe siècle. L'architecture en Poitou a ses époques, son caractère à part, ainsi que l'a pressenti celui qui a fait en France une science de l'architecture monumentale.

Du reste, comme le dit ce jeune écrivain, la charpente à découvert de l'édifice n'est pas désagréable à l'œil. Autrefois, on faisait beaucoup de constructions de cette espèce; les pièces de bois étaient ordinairement sculptées, et souvent elles étaient de véritables chefs-d'œuvre. On sait, d'ailleurs, comment on travaillait le bois au moyen-âge, d'après les bahuts et autres meubles que recherchent aujourd'hui les curieux.

La façade, construite par Jean duc de Berry et comte de Poitou, formant ce qu'on appelle la *tour de Maubergeon*, d'un mot d'origine germanique, indiquant le lieu où se tenaient les plaids, existe encore en son entier. Mais elle est tellement cachée par les maisons de la rue des Cordeliers et des Jacobins, qu'on ne l'aperçoit pas, et qu'il est bon nombre d'habitants de Poitiers qui en ignorent l'existence. Pour la

(1) *Cours d'arch. monum.*

voir, il faut se placer ou dans le jardin de la maison Boncenne, ou dans le second étage et les greniers des maisons de la rue des Cordeliers, à gauche, en allant à la place du Marché. Quel dommage qu'on n'ait pas démoli quelques maisons presqu'en placards de la rue des Cordeliers, de l'autre côté, pour en faire une des entrées du palais !

Cette façade a le caractère qui est propre aux constructions du duc Jean de Berry (1). Elle est ornée de sept statues qu'on prétend être celles des sept vicomtes du Poitou qui existaient, prétend-t-on aussi, à la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe (2). Toujours est-il qu'il est à regretter que cette façade et que ces statues, que Poitiers, la ville aux monuments anciens, semble cacher tout exprès aux regards des étrangers, ne soient pas au contraire mises en évidence.

DE LA FONTENELLE.

NOTICE SUR TRISTAN ROUAULT, *ayant particulièrement pour but d'établir qu'il n'était pas encore vicomte de Thouars, lors de la reddition de cette place à du Guesclin.*

Je commencerai cette notice par citer une épigraphe que je lisais l'autre jour en tête d'un article critique inséré dans la *Revue du Nord*, et que je trouve tout-à-fait juste. La voici : « Signaler à un historien ses fautes, quand il peut encore les relever, c'est rendre service à lui et à ses successeurs. — Les dates sont les flambeaux de l'histoire. Si elles cessent d'être précises, l'histoire n'est plus qu'un chaos. »

Le morceau dont je veux extirper une erreur grave a été lu à la séance du 6 décembre 1836 de la Société de statistique des Deux-Sèvres, par M. de Lastic-St-Jal, et est imprimé dans la *Revue de l'Ouest*. Il est intitulé : ORIGINE DE CE PROVERBE : *prendre le chemin de Niort*, pour dire : *cacher la vérité*, *tromper son monde*. Je lis dans ce travail, qu'on qualifie de *fragment historique*, les passages suivants.

« Thouars bien approvisionné, protégé par des fortifications imposantes, et défendu par Tristan, ayant sous ses ordres une garnison nombreuse, aguerrie et déterminée, commandée par les sires de Parthenay et d'Argenton, offre à du Guesclin l'occasion d'une victoire plus disputée et plus glorieuse. Le vicomte de Thouars n'écoute aucune proposition. Le connétable, de son côté, entoure les murs de canons et d'engins que lui fournissent Poitiers et la Rochelle. S'il ne parvient pas à ouvrir la brèche, ses batteries foudroient pendant plusieurs mois les remparts avec tant de vigueur, que les assiégés deman-

(1) Cette façade est assez bien rendue dans la jolie lithographie jointe à cet article.

(2) Voir, à ce sujet, Besly, qui cite un plaidoyer de Juvenal des Ursins, avocat général au Parlement de Paris.

dent enfin à capituler. Du Guesclin, avare du sang de ses soldats, suspend les hostilités.

» Tristan, convaincu que le roi d'Angleterre ne négligera aucun moyen pour conserver le dernier boulevard de sa puissance dans le Poitou, l'un des plus beaux fleurons de sa couronne, consent à passer sous la domination française, lui, les assiégés et leurs domaines, à la St-Michel suivante, si, à ce terme, Édouard ou l'un de ses fils n'a pas contraint du Guesclin à lever le siége.

» Cette nouvelle parvint à Edouard à la fin de juin. Dans sa vaine colère, il se proclame encore roi de France. Huit cents vaisseaux transportent treize mille hommes de ses meilleures troupes. Il les commande en personne, accompagné du Prince-Noir. Cette armée doit se renforcer des partisans accourus à Niort, de la Gascogne et des autres points de la Guienne. Mais les éléments luttent pendant deux mois et demi contre la flotte : Edouard ne touchera pas à la terre qu'il convoite et qui lui échappe ; cette fois la mer méconnaîtra sa tête blanche et le repoussera. Le vent de la fortune enfle d'autres voiles : son pavillon est refoulé violemment dans ses ports, heureux d'y subir un refuge contre l'inconstance des flots ; plus heureux si la tempête eût englouti, par des honteuses faiblesses du vieil âge et des souillures d'une courtisane, l'astre du vainqueur de Crécy.

» Les seigneurs réunis à Niort proposent au vicomte de Thouars un secours de douze cents braves, sous la conduite de Pontchardon. Cette offre est rejetée. Tristan et ses preux, esclaves de leur parole, comme on l'était dans ces temps chevaleresques, exécutent loyalement la capitulation.

» La prise de Thouars termine la brillante campagne de 1371. »

Ainsi, on le voit, l'auteur place la reddition de Thouars à du Guesclin sous l'année 1371 et à la fin de cette campagne (1). De plus, c'est le vicomte de Thouars, c'est Tristan, nommément, qui d'abord défend cette place, et qui ensuite la rend d'une manière loyale, suivant les conditions arrêtées, à défaut, par le roi d'Angleterre en personne, ou par un de ses fils, d'être venu la secourir.

Mais d'abord, pourquoi n'avoir indiqué ce vicomte de Thouars que par son prénom ou même par son surnom ? Pourquoi n'avoir pas nommé la maison dont il était, maison originaire du Poitou, et dont une branche habitait encore Niort il y a quelques années ? C'est une illustration du pays, il s'agit d'une race fertile en héros, et c'est le cas de s'arrêter un peu sur ce qui la concerne.

Tristan, dont on vent ici parler, est Clément Rouault, dit Tristan,

(1) Plus tard je préciserai ces dates.

fils d'André Rouault, seigneur de Boisménard et de la Rousselière, et de Marie de Montfaucon, auparavant veuve de Guillaume de Beaumont, seigneur de Glenay. Il n'était que simple écuyer et servit avec deux écuyers de sa compagnie au-delà de la Charente, sous Guischard d'Angle, sénéchal de Saintonge, depuis le 10 juillet 1356 jusqu'au 20 décembre de la même année. Sans doute Tristan Rouault, car c'est ainsi qu'on le nommait et qu'il se nommait lui-même, devint plusieurs années après vicomte de Thouars, c'est-à-dire souverain de près de la moitié du Poitou, avec des annexes en Anjou, en Bretagne et en Saintonge; je dis souverain, car sans parler de leurs autres prérogatives, je noterai que peu auparavant ses prédécesseurs avaient fait la guerre et la paix successivement avec les couronnes de France et d'Angleterre. Je rappellerai aussi que Tristan Rouault est le personnage dont Marchangy a fait son *Tristan le Voyageur*, car il lui fait dire au commencement du livre : « L'an de grâce 1373, moi, Tristan, seigneur de l'île de Ré, de Marans et autres lieux, je quittai les fiefs paternels situés dans les belles campagnes du Poitou, pour visiter une partie du vaste pays de France. » Et un peu plus loin : « Je naquis *du vouloir de Dieu*, l'an 1343. Mon père, sire de Boisménard, et sa légitime épouse, ma mère, dame Marie de Montfaucon, etc. (1). » Quoi qu'il en soit, Tristan Rouault dut son titre de vicomte de Thouars à son mariage avec Péronelle de Thouars, fille aînée de Louis de Thouars, l'héritière et la dernière de cette maison qui ait possédé la vicomté de Thouars avant son passage dans la maison d'Amboise, qui dans le principe était la maison de Berry. Mais là n'est pas la difficulté, la question est une question de temps. Il s'agit de savoir si, lors du siége, de la capitulation et de la reddition de Thouars, sous les ordres de du Guesclin; si, en 1371, puisqu'on place ces événements pendant cette campagne, et en 1372 encore, Tristan Rouault était vicomte de Thouars?

Je dirai NON, et je vais administrer la preuve de ce que j'avance.

D'abord, rappelons encore que c'est comme mari de Péronelle de Thouars que Tristan Rouault devint vicomte de Thouars.

Or, Péronelle de Thouars avait épousé en premières noces Amaury de Craon, et celui-ci, à la mort de son beau-père, Louis de Thouars, père de Péronelle, arrivée en 1370, devint vicomte de Thouars. Le vicomte Amaury de Craon fit, de concert avec Péronelle sa femme, le 7 juillet 1371, un traité avec Thomas, seigneur de Chemillé et de Mor-

(1) Il y a dans *Tristan le Voyageur* plusieurs indications conformes à la vérité; on met en scène quelques personnages de l'époque, mais beaucoup d'autres sont imaginaires ou n'existaient pas aux époques où on les fait figurer.

tagne, et Marguerite de Thouars, femme de celui-ci et sœur de Péronelle (1), qui prétendaient avoir droit au tiers de l'héritage de Louis de Thouars, vicomte de Thouars. Cela prouve qu'au milieu de l'année 1371, Péronelle de Thouars avait encore pour époux Amaury de Craon; mais celui-ci poussa sa carrière plus loin, car il ne mourut qu'en 1373, ce qui est constaté par plusieurs actes, et notamment par le partage de la succession de ce vicomte, fait entre Louis, seigneur de Sully et de Craon, et Guillaume de Craon, seigneur de Marsillac, le 12 janvier 1375.

Ainsi, puisqu'Amaury de Craon, premier mari de Péronelle de Thouars, existait encore en 1371, et n'est mort même qu'en 1373, il est évident que Tristan Rouault, qui n'est devenu vicomte de Thouars que pour avoir épousé Péronelle de Thouars, après la mort de son premier mari, n'était pas encore vicomte de Thouars lors du siége, de la capitulation et de la reddition de Thouars, et précisément pendant la campagne de 1371 et même en 1372. C'est donc à tort que l'auteur de l'article que je livre à un examen critique a attribué au vicomte Tristan Rouault ce qui est le fait du vicomte Amaury de Craon; car on ne prétendra pas sans doute que Péronelle, cette princesse dont le souvenir s'est conservé en bas Poitou, ait eu à la fois deux maris (2).

Ce ne fut en effet que postérieurement à la mort d'Amaury de Craon, arrivée en 1373, que Tristan Rouault épousa sa veuve et devint par là vicomte de Thouars, comte de Dreux, et l'un des plus grands seigneurs de France. Ainsi il est évident que M. de Lastic-St-Jal a commis une grave erreur historique, en ce qui concerne le Poitou, dans le fragment que j'ai transcrit. Mon devoir à moi qui l'étudie, cette histoire de notre contrée, depuis longues années, était de relever cette erreur et de la signaler (3).

Puisque je suis arrivé à parler de Tristan Rouault, je vais le suivre un peu dans le surplus de sa carrière. Il est utile, en effet, de faire connaître à fond un des hommes de guerre et de pouvoir parmi les plus marquants qu'ait fournis notre province. Tristan Rouault, avant de

(1) Marguerite de Thouars, après la mort de Thomas de Chemillé, se remarla à Gui de Turpin, seigneur de Crissé et de Vihiers.

(2) Dans le bas Poitou, on se sert proverbialement de cette expression : *C'est une grande péronelle*, pour désigner une femme d'une haute stature et ayant des formes masculines et une mauvaise tournure, ou en un mot une *virago*.

(3) Je dirai ici que la faute que je relève ne doit pas être entièrement attribuée à M. de Lastic-St-Jal. Il aura consulté, pour son travail, l'*Histoire de Thouars*, par M. Berthre de Bournizeaux. Mais voici l'inconvénient d'écrire l'histoire sur les lieux avec des livres. Il faut consulter les documents originaux et manuscrits, et ils ne nous manquent pas pour le Poitou.

devenir l'époux de Péronelle de Thouars, avait été distingué par ses faits d'armes et par son attachement pour la cause de la France, à l'encontre de l'Angleterre. Aussi, pour l'en récompenser, Jean, duc de Berry et comte de Poitou, lui donna, en décembre 1372, les biens de Bethis Rouault, son cousin, qui tenait pour le parti des Anglais, et le roi Charles V ratifia cette disposition.

Il résulte encore, comme conséquence de ce document, que non-seulement Tristan Rouault n'était pas vicomte de Thouars lors du siége de cette ville par du Guesclin et de la reddition de la place au bon connétable, ainsi qu'on en a du reste autrement justifié, mais que même il n'était pas dans Thouars à ces deux époques. En effet, cette place tenait pour l'Angleterre, et, on vient de le voir, Tristan Rouault combattait depuis longtemps pour la France. Il n'était donc pas parmi les assiégés, même dans une position secondaire, et, s'il s'est rencontré dans l'une des deux armées, il ne pouvait être que parmi les assiégeants. Ce raisonnement est de la plus grande évidence, et il ne redoute aucune objection.

Avant de devenir l'époux de la princesse qui régnait sur la vicomté de Thouars, et pendant le veuvage de celle-ci, Tristan Rouault fut appelé à lui rendre des services d'une grande importance, que l'on doit croire être des services politiques. Toujours est-il que ce fut pour récompenser ces mêmes services qu'elle donna en pleine propriété, dans le courant de juin 1376, à celui qu'elle épousa peu après, la châtellenie de Marans et les seigneuries de la Leu et de l'Houmeau, près la Rochelle.

Devenu, après son mariage avec Péronelle, puissant en hommes et en richesses, le vicomte Tristan Rouault servit la France, comme chevalier banneret, avec huit autres chevaliers et deux cents hommes d'armes, et fut retenu à 200 liv. par mois *pour son état*, par lettres du 13 août 1380 et 1381. Il accompagna Charles VI en Flandre, et notamment au siége de Bourbourg, en 1383, avec seize chevaliers et cent trente et un écuyers, dont il fit montre à Orléans, le 6 août 1383. Cette suite était extrêmement considérable, d'après le nombre d'hommes que comportait une telle quantité de chefs. Le 20 juillet 1385, il donna quittance à Guillaume Seguin, trésorier des guerres, pour 3,450 livres sur ses gages et ceux de seize chevaliers et de soixante-quatre écuyers. Plus tard, en 1386, le vicomte Tristan Rouault servait encore le roi avec sa belle et nombreuse compagnie, dans les rangs de laquelle figuraient deux de ses frères, Louis et Gilles Rouault.

Je pourrais citer de nombreux actes faits par le vicomte de Thouars, Tristan Rouault, et par Péronelle, sa femme. Je me contenterai d'en

indiquer quelques-uns. Par exemple, je parlerai du traité fait le 19 novembre 1376, par lequel Tristan et Péronelle règlent les droits de leur belle-sœur et sœur Isabeau de Thouars, veuve d'Ingelger d'Amboise (1), dans l'héritage du vicomte Louis de Thouars, père de Péronelle et d'Isabeau, d'après les avis de l'hermite de la Forêt, seigneur de Vaudoré et de Jean de St-Germain. C'est d'Isabeau que sont descendus les vicomtes de Thouars, de la maison d'Amboise; et on trouve plus tard, sous la date du 20 août 1395, une sentence arbitrale rendue entre Louis d'Amboise, fils d'Isabeau de Thouars, Tristan Rouault et Péronelle de Thouars, ses oncle et tante, et autres, pour la succession de Jeanne d'Eu, comtesse d'Etampes, fille de Raoul, comte d'Eu, qui était frère de Marguerite d'Eu, mariée à Gui de Thouars. Un autre acte d'une grande importance est du 19 septembre 1378. Par son contenu, Charles V, roi de France, cède à Tristan Rouault, vicomte de Thouars, et à Péronelle de Thouars, sa femme, *cousine du roi*, comme fille de Jeanne de Dreux, le comté de Benon et la baronnie de Frontenay-l'Abattue, en échange des deux tiers du comté de Dreux, du principal château et du palais de Frémencourt, appartenant à la vicomtesse Péronelle, l'autre tiers étant déjà la propriété du roi. Il est dit que ces derniers immeubles avaient appartenu à Simon de Thouars, comte de Dreux, frère de Péronelle, et à Jeanne d'Artois, fille du comte d'Eu, sa femme, et que *si les terres données en échange sont cédées aux Anglais, on les remplacera.* C'est par ce traité que la terre de Benon est arrivée dans la possession des vicomtes de Thouars, qui auraient dû la posséder bien avant, comme faisant partie de l'héritage de la maison de Mauléon (2). Ceux-ci se qualifièrent de comtes, à cause de cette seigneurie; mais, comme ils sentaient avec raison que le titre moins élevé dans la hiérarchie féodale de vicomte de Thouars leur donnait bien autrement de puissance, ils le mettaient toujours en première ligne. Ainsi l'aîné des Montmorency, comme premier baron français, ou même comme premier baron chrétien, prenait d'usage le titre de baron, même avant celui de duc.

Je parlerai aussi de quelques actes à cause de mort, faits par le vicomte Tristan Rouault et Péronelle d'Amboise, parce qu'ils font connaître les usages de ces temps si éloignés de nous, où les grands mar-

(1) Isabeau de Thouars avait épousé en premières noces Gui de Nesle, seigneur de Mello, maréchal de France, dont elle n'eut point d'enfant. Après la mort d'Ingelger d'Amboise, elle passa à un troisième mariage avec Guillaume d'Harcourt, seigneur de la Ferté-Imbault : il ne sortit point non plus de postérité de cette troisième union.

(2) Aliénor d'Aquitaine, après avoir usurpé la Rochelle, donna Benon en échange à la maison de Mauléon.

quaient leur passage sur la terre par des actes multipliés de libéralité envers les établissements religieux. Le 5 novembre 1376, Tristan et Péronelle fondent deux messes des morts à St-Médard de Thouars, et établissent, pour faire face à cette fondation, une rente sur les *étals* ou *étaux* (1) des bouchers de Thouars, et sur le surplus des revenus de la ville. Le vicomte Tristan et Péronelle avaient donné 500 livres aux dominicains de Thouars, pour leur aider à bâtir leur église; et en retour ces religieux, par un acte capitulaire du 3 janvier 1391, s'obligèrent de dire des messes pour ces deux bienfaiteurs. Le 5 mars 1395, Tristan et Péronelle fondèrent la messe, dite la *messe au comte*, dans l'église du châtelet de Thouars, et donnèrent des biens à cet effet sous la redevance d'un *éperon blanc*.

Le vicomte Tristan fit son testament le 15 mars 1390, contenant entre autres legs pieux un don de soixante setiers de seigle aux chanoines de St-Pierre du châtelet de Thouars, et des dons à Péronelle de Thouars et à des héritiers de son nom, dispositions qui donnèrent lieu à plusieurs procès. Il mourut vers la fin de 1395 ou au commencement de 1396 (2); car le 6 mai 1396, Péronelle, vicomtesse de Thouars, comtesse de *Benaon* et dame de Talmont, se trouvant à son château de Talmont, fit à l'abbaye de Boisgrolland une fondation pour le repos de l'âme du vicomte Tristan Rouault, son époux décédé.

La vicomtesse Péronelle survécut peu à son second époux, dont elle n'eut pas plus d'enfant que du premier, et elle mourut dans un de ses châteaux de la plaine de Chantonnay. Alors la vicomté de Thouars, cette portion notable de la terre du Poitou, passa dans la maison d'Amboise; et dès le mois de janvier 1398-1399, on trouve des aveux rendus à Pierre d'Amboise, nouveau vicomte de Thouars, par les nombreux vassaux de cette grande seigneurie, notamment par l'abbé de St-Laon de Thouars, par René Jousseaume, seigneur de la Forêt-sur-Sèvre, et par une foule d'autres.

Je m'arrêterai ici sans parler pour ainsi dire des autres membres de la maison de Rouault, appartenant au Poitou (3), qui ont marqué dans

(1) Le mot est écrit des deux manières.

(2) Dans la généalogie de la maison de Thouars, rédigée par Besly, corrigée par le père Anselme, et donnée par celui-ci dans son *Histoire des grands officiers de la couronne*, on cite un titre prétendu existant dans la cabinet de Gagnières, à la bibliothèque du roi, et d'où il résulterait que Péronelle de Thouars, veuve de Tristan Rouault, aurait, le 24 *janvier* 1393, étant à son château de Talmont, établi son mandataire général pour toutes ses affaires, au parlement de Paris, Jean Papinet, procureur en ladite cour. Cet acte est faux ou sa date est erronée, puisqu'on a vu que Tristan Rouault existait postérieurement à janvier 1393-1394, et même dans le commencement de l'année 1395.

(3) La branche aînée de cette maison, ou la plus marquante dans les derniers

l'histoire. Je citerai le frère de Tristan, André Rouault, seigneur de Boisménard et de la Rousselière, que Jean duc de Berry et comte de Poitou choisit pour gouverneur du prince Charles, son fils aîné. Gilles Rouault, fils aîné d'André, mourut avant son père, mais il laissa pour fils Jean Rouault, seigneur de Boisménard, chambellan du roi, qui servit au siége de Parthenay (1), en 1419, avec vingt écuyers et seize archers sous lui, et perdit la vie à la bataille de Verneuil, en 1424. Il avait épousé Jeanne du Bellay, de l'illustre et savante maison de ce nom, et sœur de Jean du Bellay, évêque de Poitiers. De cette union sortit Joachim Rouault, seigneur de Boisménard, du Puy-Notre-Dame et de Châtillon-en-Thouarsais, qui devint sénéchal du Poitou, chambellan et premier écuyer du roi, et enfin maréchal de France en 1461. C'est le grand personnage qui joua un rôle si important sous les règnes de Charles VII et de Louis XI, sous le nom de *Maréchal Joachim*. Je lui destine un article particulier, qui sera à la fois étendu et curieux.

DE LA FONTENELLE.

— Réponse *à une réclamation de la Revue de la numismatique française*. — Dans cette publication, on ne recherche que la vérité. Toutes les fois donc qu'on indiquera des erreurs, on se fera un devoir de profiter de la critique. C'est dans cet esprit que l'on répondra à un article inséré dans le 5e cahier de la *Revue de la numismatique française* (2), recueil spécial et précieux que publient à Blois MM. Cartier et de la Saussaie.

Le premier chef de réclamation est relatif à la monnaie de la Rochelle; mais l'expression dont je me sers est inexacte, car M. Cartier, au lieu d'attaquer l'opinion de M. Massiou, qui, dans une note, fait remonter l'existence de cet atelier monétaire jusqu'au règne du roi Jean, ne fait que l'appuyer par des citations et par des raisonnements. Ici on n'a donc voulu que compléter une allégation dont on a reconnu toute la vérité.

Le second chef est bien une véritable réclamation. Dans son excellent article sur le *siége de Rouen en* 1418, M. Em. Gaillard a mis en note que deux nobles faisaient un écu d'or, tandis que M. Cartier éta-

temps, celle de Gamache, finit par abandonner le Poitou et intéresse dès lors beaucoup moins cette province.

(1) Pour ce qui concerne *le siége de Parthenay*, de 1419, voir cette Revue, tom. 3, p. 405 et suiv.

(2) Ce même cahier contient un article du savant polonais M. Lelewel, intitulé : *Vingt-trois pièces des monétaires mérovingiens, et une du roi Wisigot Swintilla*. On y lit : « Je croyais trouver *Wultaconno* dans Chef-Boutonne; M. de la Fontenelle re- » trouve très-justement cette localité dans *Voutegon*, en Poitou, près de Bressuire, » département des Deux-Sèvres. »

blit au contraire, par des citations, que le noble valait deux écus d'or. A ce sujet, il semble qu'il y a peu de chose à dire. Il n'en est pas ainsi peut-être de l'évaluation donnée, valeur d'aujourd'hui, à la pension accordée par Henri V à l'anachorète *Colette*. On sait que, sur ce point, on est loin d'être parfaitement d'accord. Du reste, si notre spirituel collaborateur M. Em. Gaillard n'eût pas cessé d'exister en dernier lieu, et s'il ne se fût pas tenu pour battu, ç'aurait été à lui à répondre, et nos lecteurs y auraient gagné, comme dans la polémique qu'il a entamée dans nos feuilles, d'une part avec M. Baudot (de Dijon), relativement au *fait de Montereau*, et de l'autre avec M. le marquis Le Ver, pour ce qui concerne le roi Bailleul.

Je viens à la dernière partie de l'article de la *Revue de la numismatique française*; il est ainsi conçu :

« *Précieuse pièce anglo-française rencontrée près de Bordeaux* (p. 461). — Cet extrait du procès-verbal de la séance de l'Académie de Bordeaux, du 3 septembre 1835, est vraisemblablement tronqué. On présente cette pièce, d'abord comme celle de Henri II, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, gravée dans l'ouvrage de M. Ainsworth, pl. VI, n° 64. C'est un demi-denier qui porte, du côté de la croix cantonnée de deux annelets, ENRICUS; et au revers, dans le champ, le mot REX entre un petit ornement propre aux monnaies d'Aquitaine, et une croix. Cette monnaie est, en effet, très-rare. Mais la description que donne l'auteur de la note sur cette pièce, présentée par M. Jouannet à l'Académie de Bordeaux, est toute différente; cette deuxième pièce est également donnée par M. Ainsworth, pl. V, n° 62, et n'est nullement rare; c'est un hardi de Henri IV que rien n'autorise à donner à Henri II. On n'a de ce prince aucune monnaie portant une effigie ou personnage quelconque, et les hardis n'ont commencé que sous le règne d'Edouard III. Il y a donc confusion entre deux pièces bien différentes; et si celle de M. Jouannet est un hardi, elle est commune, et appartient à Henri IV, 1399 à 1413. »

Ici la réclamation est fondée, et je le reconnais; mais je ferai remarquer que l'erreur est du fait du rédacteur du procès-verbal de la séance publique de l'Académie de Bordeaux, et que l'extrait *n'est pas tronqué*. J'ajouterai pourtant que cette dernière expression ne me semble pas académique, et je m'étonne qu'elle soit échappée à l'un des rédacteurs de la Revue publiée à Blois.

DE LA FONTENELLE.

Chronique.

⁂ *Nouvelles du Nord Américain. — Fécondité de la presse. — Crise financière. — Suite des démêlés politiques avec l'Angleterre. — Navires partis de France. — Sucre d'érable. — Emigration. — Sciences naturelles. — Tribus indiennes. — Concile à Baltimore.* — La presse roule universellement, mais sa fécondité devient presque désespérante, car il y a peu de vie pour les masses d'imprimés qu'elle répand sous tous les formats. Que de prétendues grammaires et géographies, que de livres pillés pour l'usage très-redondant des écoles, ont déjà été multipliés dans le Nord Américain, où l'on publie enfin des éléments de chimie, des traités de la tenue des livres, etc.! Après le plagiat est venue la contrefaçon, qui est moins déloyale, quoique déjà très-impudente dans l'Amérique. J'ignore si c'est au sujet de la réimpression faite à Montréal des *Paroles d'un Croyant*, qu'un écrivain spirituel, M. Ph. de Gaspé, a composé, sous la forme d'un roman historique, *l'Influence d'un livre*. M. l'avocat Faribault vient de publier aussi à Québec une bibliographie intéressante, quoique incomplète. C'est un *Catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amerique, et en particulier sur celles du Canada, de la Louisiane, de l'Acadie, et autres lieux ci-devant connus sous le nom de Nouvelle-France, avec des notes bibliographiques, critiques et littéraires*. Ce volume, de 207 pages, grand in-8°, contient les titres, ainsi que les différentes éditions, de plus de douze cents livres, plans et cartes.

Comme dans notre Europe, la presse éphémère empêche le succès d'ouvrages solides et scientifiques. Vingt journaux ont surgi dans le Michigan, à peine incorporé, comme état, dans l'Union. Et l'état de Wisconsin rehausse déjà du titre d'*Université* une école qu'il fonde à Belmont, à l'ouest du Mississipi, dans un comté qui n'était qu'un désert en 1833. Si l'enseignement classique et la presse périodique, qui devraient concourir constamment à la véritable instruction publique, entraient mieux dans les connaissances et les intérêts positifs, ils amortiraient les désastres financiers et industriels dont les États-Unis sont accablés. Le bas Canada aussi a suspendu le paiement en numé-

raire de son papier, mais parce que des Américains, accaparant les billets de ses banques, sont accourus, même avec de la fausse monnaie, pour soutirer à cette province son *argent dur*, dont une partie est encore empreinte de l'ancien coin de Paris.

Depuis deux ans ce pays ne paie pas ses fonctionnaires, quoique son trésor n'ait jamais été aussi riche. Les traitements sont comme fictifs ; le gouverneur en chef est censé recevoir environ 110,000 fr., chaque juge des cours 14,000 fr. par an. On conçoit l'insistance des fonctionnaires pour que la liste civile ou budget de l'administration cesse de dépendre d'un vote annuel. La chambre élective du parlement, composée principalement de Canadiens français, se retranche dans son droit constitutionnel. Au refus par le ministère de satisfaire aux plaintes du pays, elle a répondu par le refus de tout subside, et elle persiste à ne pas se réunir. Trois commissaires généraux ont employé plus d'une année à dresser une enquête que les habitants réprouvent comme une œuvre de partialité et de monopole. La chambre des communes, puis celle des lords, se sont occupées, en mars et avril, de demander à cette enquête des solutions ou expédients pour les griefs canadiens, qui sont au nombre de quatre-vingt-douze. L'esprit de conciliation inspire rarement les métropoles; et le parlement a adopté, contre sa colonie, des mesures menaçantes, mais qui, pour devenir vraiment coercitives, exigeraient des flottes, une armée, cent millions de francs pour les premières dépenses. Aussi, embarrassé de ce succès, le ministère a déclaré, dès les premiers jours du nouveau règne, qu'il ajournait indéfiniment des résolutions qui auraient vivement agité toute l'Amérique anglaise du nord.

Les chambres d'assemblée vont être dissoutes par suite de la mort du roi Guillaume. Les nouvelles élections renforceront encore l'opposition à Terre-Neuve, à la Nouvelle-Écosse, peut-être dans le haut Canada et le Nouveau-Brunswick, certainement dans le bas Canada. Le vœu de pouvoir présenter à la couronne des candidats pour les conseils législatifs, et d'avoir des conseils exécutifs qui soient responsables envers le pays, reprendra plus d'insistance et d'acrimonie. Et déjà, imitant les anciennes provinces devenues les états indépendants de l'Union, les assemblées des comtés du Canada français demandent unanimement la liberté absolue du commerce, et elles proposent, pour rompre les liens du monopole, de s'abstenir des produits manufacturés dans la Grande-Bretagne, et de restreindre la consommation des denrées provenant des Indes anglaises, même celle des vins et eaux-de-vie importés de l'Europe. Quatorze navires, depuis avril dernier, sont partis de Bordeaux, de Marseille et du Havre : le commerce français jugera,

avec sa prudence ordinaire, de l'opportunité d'accroître le nombre de ses expéditions pour le fleuve Saint-Laurent.

Cependant cet état de choses est nuisible au Canada lui-même : les revenus de sa douane diminuent, la circulation est privée de cinq à six millions de francs qui restent improductifs, alors que tous les services publics sont en souffrance, les routes sans entretien, même les écoles sans subsides. Cette situation anormale confirme encore les principes de l'économie sociale. L'industrie canadienne en profitera peut-être pour sortir de sa langueur : la métropole qui exploite ce pays l'a instruit, et il s'éclaire en outre par les progrès que font d'autres états. On n'y songe pas à cultiver la betterave ; mais la vogue de cette plante en Europe fait améliorer la fabrication du sucre que le Canada obtient de son arbre national. Divers de nos départements pourraient se procurer une nouvelle canne à sucre avec l'érable qui, sans exiger de culture, verse comme de lui-même son suc abondant.

L'hiver qu'on dit avoir passé assez doux par le nord de l'Europe, a été dans le Nord Américain, comme chez nous, rigoureux et surtout très-long. La gelée était encore de 11 degrés au commencement de mai. Mais bientôt les lacs et les rivières ont été rendus à la navigation. Déjà, le 25, le flot de l'émigration européenne avait touché aux quais de Québec et de Montréal : à peine débarquées, des bandes d'Irlandais indigents se portaient vers l'ouest, direction que, dès les temps primitifs, affectionnèrent sur notre continent les premières émigrations connues.

Le Nord Américain, où les recherches archéologiques acquièrent de l'activité, retrace encore les phases qui font l'intérêt principal de l'histoire. Proche quelques bourgades où languissent des restes de tribus jadis puissantes, les sciences rencontrent des amis zélés. La géologie reçoit des encouragements dans le haut Canada. La société d'histoire naturelle de Montréal a acheté un vaste hôtel pour agrandir son musée et sa bibliothèque. Elle compte des membres honoraires correspondants dans les Indes orientales et aux États-Unis, en Angleterre, et deux à Paris : elle vient aussi de s'assurer le concours des principaux employés de la compagnie royale britannique qui exploite pour le commerce des fourrures l'immense territoire de la baie d'Hudson. Mais parmi les productions et les phénomènes que ces contrées boréales offrent incessamment aux observateurs, l'homme de la nature, fort peu étudié, s'énerve et périt : les *figures pâles* bientôt posséderont seules la terre de la race rouge. Naguère une armée de six mille Indiens ne s'est formée qu'en appelant tous les guerriers de plusieurs tribus. On ne fait rien pour les convier à l'exercice des arts. Il n'y a pas

d'écoles dans le diocèse le plus septentrional, à Juliopolis dont les ouailles sont, avec des indigènes, des *bois brûlés* issus de mariages fortuits de coureurs canadiens avec des femmes indiennes et quelques familles canadiennes : rien ne retient longtemps ces gens-là dans un même endroit et ne les retire de la vie nomade. Cependant le nombre des évêques catholiques s'accroît étonnamment dans cette Amérique. Les États-Unis possèdent treize prélats, et il n'y en a pas moins de neuf dans le nord américain, y compris trois coadjuteurs. Il ne paraît pas que l'instruction des tribus rejetées dans l'ouest des états de l'Union ait occupé le concile qui vient, pour la douzième fois, de se rassembler à Baltimore. Il se composait de dix évêques et de dix-sept autres théologiens américains, parmi lesquels figuraient deux provinciaux des jésuites du Missouri et du Maryland. L'évêque de Charleston a terminé un exposé de la doctrine du purgatoire par l'éloge de l'archevêque de Besançon, ci-devant évêque de la Nouvelle-Orléans, et de feu le cardinal de Chéverus, d'abord évêque de Boston.

ISIDORE LE BRUN.

⁂ *Sur la position actuelle de l'île Maurice.* — Dans le *Breton*, journal de Nantes, M. Bouchet, de l'île Maurice, publie un article fort remarquable sur la situation de cette ancienne colonie de la France. L'auteur s'applique à démontrer que l'affranchissement des esclaves, loin d'avoir causé la ruine de la colonie, en a amené la prospérité. Les dédommagements ou indemnités accordés par le gouvernement britannique ont répandu l'aisance parmi les habitants, et donné, par l'abondance du numéraire, une grande facilité aux transactions, à ce point que les affaires s'y traitent au comptant, et que l'intérêt qui se tenait constamment de 9 à 12 pour 0/0 est tombé à 5 et 6 pour 0/0. Ces renseignements ont à nos yeux une grande portée ; ils sont de nature, avec ceux que nous ne pouvons indiquer, à démontrer de quelle importance serait, pour notre colonie de Bourbon, la création d'un bon port ; car la prospérité de Maurice tient en grande partie à la bonté et à la sûreté de ses ports et mouillages.

F.-J. VERGER (*de Nantes*).

⁂ *Origine du commerce de soie de Spitalfield.* « L'art de filer, de tordre et de tisser la soie, fut introduit en Angleterre vers le milieu du XVe siècle, et fut alors exercé à Londres par une compagnie de femmes appelées, d'après la nature de leur travail, *femmes de soie* (*silk-women*). Environ 480 hommes commencèrent, à cette époque, à s'occuper du commerce de la soie, et, en 1636, près de 50,000 ouvriers de différents genres vinrent chercher refuge en Angleterre, par suite de la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV, qui envoya ainsi

des milliers de ses plus industrieux sujets à ses ennemis les plus acharnés, et leur fit présent des arts et manufactures de la France. Telle est l'origine des manufactures de soie de Spitalfield. » (*Globe.*)

⁂ *Influence de la paix entre la France et l'Angleterre, sur la prospérite de Birmingham.* « Birmingham, cette ville de commerce qui n'existait pas il y a un siècle, s'est prodigieusement accrue. En 1801, elle contenait 73,670 âmes; en 1811, 85,755; en 1821, 106,722; en 1831, 146,986. Elle a doublé en 30 ans. — De 1821 à 1831, les constructions se sont multipliées de 38 pour 100; et quant aux exportations, en 1811 il avait été exporté 6,000 tonnes; en 1831, on en a exporté 16,000. — On peut voir, sur cette ville, l'influence de la politique. Lorsque, sous l'empire, l'Angleterre a été en guerre avec la France, et bloquée, Birmingham n'a augmenté que de 12,000 habitants. A la fin de l'empire, l'Angleterre ayant repris ses relations avec la France, interrompues encore en 1815, puis renouées, Birmingham a augmenté de 21,000 habitants; et lorsque la paix affermie a lié ensemble la France et l'Angleterre dans des relations amicales et continuelles, Birmingham s'est accrue de 40,000 habitants. Voilà ce qu'on retrouverait, non aussi considérablement, mais très-sensiblement, dans un grand nombre de lieux, et dans presque tous les pays; c'est l'effet de la paix. » (*Journal de la Morale chrétienne.*)

⁂ *Prétendu sorcier condamné à Guernesey.* « Le tribunal de l'île de Guernesey vient de condamner un marchand de chevaux, comme sorcier, à six ans de déportation, et de plus à l'exposition publique dans une cage de bois. » (*Journal de la Morale chrétienne.*)

⁂ *Classement des archives de Boulogne-sur-Mer.* M. Morand, architecte de Boulogne-sur-Mer, vient de publier une notice sur les archives de Boulogne-sur-Mer. On y lit le passage suivant : « L'histoire de Boulogne, jusque vers le milieu du 16e siècle, est une de celles qui se peuvent le moins écrire par ses titres, qu'ont presque entièrement engloutis les invasions dont notre ville a été victime. Nos archives n'offrent presque absolument rien qui soit antérieur au départ des Anglais en 1550, lorsque, moyennant notre or, ils nous rendirent notre ville et gardèrent de ses titres ce qu'ils n'avaient pas brûlé. En 1550, nos archives se reconstituent et se conservent dans un dépôt que l'on devait croire pour toujours fermé aux dévastations de nos ennemis; mais nous avions compté sans nos concitoyens. En 1793, un Boulonnais renouvela les excès du siége de Boulogne par les Anglais, et une partie des archives fut jetée au feu. La révolution laissa le reste dans un coin jusqu'en l'an VI, où l'on rassembla tout ce qu'on put trouver de pièces existantes dont on dressa inventaire. »

⁂ *Pièces anglo-françaises.* Des pièces anglo-françaises trouvées à la Chapelle, près Falaise, ont été mises à la disposition de M. Cartier (d'Amboise), qui y a trouvé un salut d'or et un grand blanc de différents monétaires du Mans, *une racine;* il en a conclu que les ordonnances de 1425 avaient reçu leur exécution. — Parmi les médailles d'un cabinet dont la vente s'est faite à Paris en mai 1837, il se trouvait des pièces anglo-françaises dont plusieurs sont rares; de plus, de François II et Marie-Stuart, deux pièces en or très-rares, sept en argent très-belles; différents modules.

⁂ *Un petit-neveu de la Pucelle d'Orléans reconnu pour n'avoir pas dérogé en exerçant la profession de peintre.* « M. Sieuzac, professeur de dessin du collége de Sorèze, ayant visité, pendant ces vacances, le musée de Toulouse, nous signale dans la notice fort bien faite par M. Roncoule des tableaux qu'il renferme, le passage suivant : « (Colombe) Du Lys, élève de Chalette (école de Toulouse); n° 244. » *Hérode ordonne de mettre l'habit blanc à Jésus.* — Du Lys descendait » de la famille de Jeanne d'Arc. Les gentilshommes toulousains vou- » lurent lui faire défendre de prendre aucun titre, comme ayant » dérogé en cultivant la peinture. Un arrêt du conseil décida qu'il » pouvait continuer d'exercer l'art de Raphaël, comme compatible » avec la plus haute noblesse. » — Cet artiste devait vivre vers le milieu du XVIIe siècle, son maître Chalette étant mort à Toulouse en 1645. (*Journal de l'Institut hist. de Paris.*)

⁂ *Nouveau voyage scientifique de M. Francisque Michel dans les Iles Britanniques.* « M. Francisque Michel, dont on n'a pas oublié le précieux voyage scientifique et littéraire accompli, par ordre du ministre de l'instruction publique, en 1833-34, vient d'être chargé d'une nouvelle mission de la même nature. Ce jeune savant se rendra d'abord à Londres, puis à Durham, pour fouiller les archives de la cathédrale; de là il ira à Edimbourg où il examinera les manuscrits de la bibliothèque des avocats; à son retour, il doit s'arrêter à Lincoln et à Oxford, où la cathédrale et la bibliothèque bodléienne renferment de précieux monuments littéraires et historiques du moyen-âge. » (*Echo du monde savant.*)

⁂ *Comparaison de la manière de procéder en France et en Angleterre contre les membres des chambres législatives qui négligent d'assister aux séances.* En France, beaucoup de membres de la chambre des députés n'assistent point régulièrement aux séances ou y arrivent très-tard. Ils en sont quittes pour la constatation de leur absence lors de l'appel nominal, et on sait si leurs noms sont inscrits réellement au *Moniteur?* En Angleterre, les choses se passent autrement.

En effet, M. F. Châtelain, dans son livre intitulé : *Sept ans de règne, ou Statistique générale de la chambre des députés*, mentionne le fait suivant : « Le 19 avril 1836, soixante-trois membres de la chambre des communes d'Angleterre ne répondent pas à l'appel nominal. Le soir même, sommation leur est faite de se rendre le lendemain à la chambre, sous peine d'être arrêtés et emprisonnés par le sergent d'armes. »

*** *Cours d'antiquités professé à Caen, par M. de Caumont.* Notre honorable collaborateur et ami M. de Caumont, correspondant de l'Institut, a continué cette année son cours d'antiquités à Caen. Les séances avaient lieu régulièrement trois fois par semaine, et environ quarante personnes y assistaient. On y voyait notamment des avocats, des professeurs et quelques officiers de la garnison ; presque tous prenaient des notes et rédigeaient des analyses.

*** *Indication prétendue du pays où les Anglais ont extrait l'argent qui a payé les frais de leurs anciennes guerres contre la France.* Un ouvrage déjà ancien, contenant une description minéralogique de la province de Cornouaille, par W. Pryce (*Mineralogia Cornubiensis*), établit qu'il est peu de substances métalliques qu'on ne trouve dans cette contrée; on y rencontre parfois des paillettes d'or parmi l'étain en grain ; ses mines de plomb sont riches en argent, et si ce dernier métal n'a été trouvé en Angleterre qu'uni à d'autres métaux, il est néanmoins si abondant en Cornouaille, qu'on prétend qu'il a suffi à payer les frais des anciennes guerres des Anglais contre la France. De là l'importance politique de cette contrée qui, quoique sa population ne fût pas la cinquantième partie de celle de la Grande-Bretagne, envoyait 44 députés au Parlement, sur 558 dont il était composé à l'époque de la publication de cette remarque.

*** *Indication des forces du Rouergue contre le parti anglais, à la fin du* XIVe *siècle.* A la séance de la Société des lettres et des sciences de l'Aveyron, du 4 juin 1837, M. de Gaujal a fait mention d'une revue passée à Rodez, le 3 janvier 1386, par Guillemot de Socatgès, chevalier, commissaire de Bernard d'Armagnac (depuis connétable), *capitaine général de la guerre contre les Anglois*, en Guienne et en Languedoc. Il était ordonné de tenir sur pied, en Rouergue, pour la défense du pays, en décembre 1385 et janvier 1386, 220 hommes d'armes en sus de ceux que devait fournir, pour ses terres, le comte de Rodez.

*** *Session annuelle de la Société pour la conservation des monuments historiques, tenue au Mans.* La Société pour la conservation et la description des monuments historiqnes vient de tenir sa session

annuelle, dans la ville du Mans, sous la présidence de M. de Caumont. Plus de soixante membres de la société ont assisté aux séances, et parmi eux se trouvaient beaucoup d'ecclésiastiques, et notamment M. Bouvier, évêque du Mans, une des lumières de l'épiscopat français. La session a duré quatre jours; le soir il y avait des séances publiques qui attiraient un auditoire nombreux, et notamment beaucoup de dames. Parmi les nombreux mémoires qui ont été lus à cette réunion, on indique ceux de M. l'abbé Chevreau, professeur d'antiquités monumentales au séminaire du Mans, de MM. Richet et Espaulard (du Mans), de M. de la Sicotière (d'Alençon), et de M. l'abbé Delaunay, supérieur du séminaire de Fontainebleau. On notera aussi un mémoire anglo-français de feu M. l'abbé de la Rue. La réunion de 1838 aura lieu à Tours.

⁂ *Nouvelles publications des collaborateurs à la Revue Anglo-Française.* On doit à M. A. Mazure, un des rédacteurs habituel de ce recueil, une traduction de l'allemand, de l'*Essai sur la langue et la philosophie des Indiens*, de Frédéric Schlegel, in-8°; et un volume in-12 intitulé : *Cours complet d'instruction par deux pères de famille.* — *Littérature étrangère.* — M. Bourgnon de Layre, conseiller à la Cour royale de Poitiers, vient de faire imprimer un *Traité pratique du lessivage du linge à la vapeur d'eau.* Cette importante matière, qui intéresse l'hygiène publique, est mise à la portée de toutes les intelligences, et le procédé indiqué sera, nous n'en doutons pas, autant apprécié en Angleterre que de ce côté-ci du détroit. — M. de Caumont a publié, d'après un manuscrit de la bibliothèque royale, les *Visites pastorales d'Odon Rigault, archevêque de Rouen, dans les diocèses de la basse Normandie, en* 1250, 1256 *et* 1266. Cette publication contient des détails curieux sur la vie intérieure, au moyen-âge, dans les monastères. — L'*Histoire de Louis IX, roi de France*, par M. le marquis de Villeneuve-Trans, paraîtra dans le courant de cet hiver. On sait le succès qu'a obtenu l'*Histoire de René d'Anjou*, par le même auteur. — M. Bordier-Langlois va imprimer un ouvrage en deux volumes in-8°, intitulé : *Angers et le département de Maine-et-Loire.* — M. F. Verger a déjà donné trois cahiers d'une publication faite pour intéresser, et ayant pour titre : *Archives historiques de la ville de Nantes et des départements de l'Ouest.* — *Les Arts et Métiers à Poitiers pendant les* XIIIe, XIVe *et* XVe *siècles*, par M. de la Fontenelle, sont en vente, au profit de la Société philanthropique des ouvriers de Poitiers. — M. Vergnaud-Romagnési a terminé une *Histoire du mémorable siége d'Orléans*, et il la publiera par souscription.

DE LA FONTENELLE.

DES DROITS DE SUZERAINETÉ

QUE LES ROIS D'ANGLETERRE EXERCÈRENT SUR LE BIGORRE.

L'ancien comté de Bigorre, aujourd'hui compris dans le département des Hautes-Pyrénées, est un des beaux pays du midi de la France. Situé partie dans les Pyrénées, et partie dans les plaines qui s'étendent aux pieds de ces montagnes, il offre un grand nombre de cours d'eau, qui presque tous ont la rapidité des torrents. Son sol, admirablement varié, se fait remarquer par la richesse de la culture, et ses belles vallées, couronnées par les plus hautes cimes des monts pyrénéens, offrent les sites les plus variés et les plus romantiques. Tarbes, capitale du Bigorre, l'ancienne *Tarba*, *vel turba oppidum*, est une ville élégante où le marbre décore de toutes parts non-seulement les édifices publics, mais les habitations des particuliers. Assise dans une haute et vaste plaine, d'où l'œil peut suivre, à l'orient comme à l'occident, le développement de la chaîne des Pyrénées, son apparition a quelque chose de magique pour le voyageur qui la voit pour la première fois. Le séjour en est extrêmement agréable pour les étrangers, qui y reçoivent la plus cordiale hospitalité. A quatre lieues de Tarbes est Bagnères, jolie petite ville connue des habitants des diverses parties de l'Europe par la réputation de ses eaux thermales, et qui, peuplée de 6,000 habitants, reçoit dans la saison des eaux un nombre à peu près égal d'étrangers. Baréges, beaucoup plus élevé dans les montagnes, et dont les eaux ne sont pas moins renommées, n'est qu'un village composé d'une seule rue, et entouré de sommets toujours couverts de neige. A peu de distance de Baréges est le bourg de Cauterets, que Raymond, comte de Bigorre, donna, en 945, aux moines de l'abbaye de

Saint-Savin, à la charge par eux d'y faire bâtir une église et des logements pour les malades qu'y attiraient ses eaux thermales et sulfureuses. Cauterets, bâti en marbre, semble avoir été destiné à recevoir les élégants de la Chaussée-d'Antin, et les belles dames qui renoncent pour quelques mois aux plaisirs de Paris afin de venir respirer l'air pur de nos montagnes. Bonnes et St-Sauveur sont encore dans le voisinage.

Ainsi le Bigorre doit à ses nombreuses sources thermales d'être un des pays les mieux connus et les plus fréquentés qui soient sur le globe. Les vallées de Lavedan, de Baréges, de Campan, de Cauterets, voient tous les ans se rassembler, dans leurs charmantes solitudes, des hommes venus des diverses parties du monde, et leurs échos font répéter à nos montagnes des noms prononcés dans une infinité de langues. Le peintre, le poëte, le romancier, viennent chercher ici des sujets pour leurs tableaux ou pour leurs chants. L'historien passera-t-il dans ces lieux si fréquentés sans daigner s'enquérir quels furent, dans les temps antérieurs, les dominateurs de ces belles contrées? Il ne peut faire un pas sans apercevoir de toutes parts les restes des châteaux et des forteresses du moyen-âge, ainsi que les ruines des monastères que leurs saints fondateurs avaient placés dans les lieux les plus favorables à la prière et à la contemplation. Ici, c'est le château de Lourde, assis sur une roche granitique, qui le rendit inaccessible pour ces guerriers bardés de fer, qui, aux temps de la chevalerie, vinrent échouer aux pieds de ses murailles. Plus loin, et près de la vallée d'Ossun, je vois le théâtre de ces grands faits d'armes qui signalèrent la lutte des chrétiens et des musulmans. *La Lanne mourine* (la Lande des Maures) atteste encore les prodiges de valeur que firent nos ancêtres, pour expulser du sol de la patrie les hommes des déserts africains.

Le Bigorre, berceau des trois dynasties royales qui occupèrent les trônes de Navarre, d'Aragon et de Castille, fut érigé en comté dans le IXe siècle, en faveur d'un des fils de ce Loup Centule, qui avait perdu le duché de Gascogne sous Louis le Débonnaire, après avoir été condamné au bannissement. La

dynastie des Centule régna sur le Bigorre jusqu'en 1036, où Garsinde, sœur et héritière du dernier Centule, ayant épousé Bernard-Roger, de la maison des comtes de Carcassonne, cette maison forma la seconde dynastie des comtes de Bigorre. Elle occupa le comté depuis 1036 jusqu'en 1080. Durant cet espace de 44 ans, trois seigneurs de la maison de Carcassonne, Bernard-Roger, Bernard et Raymond, se succédèrent sur le siége des comtes de Bigorre. Ils gouvernèrent ce riche comté pendant cette période du moyen-âge qui précéda les croisades, et durant laquelle le roi de France, Philippe Ier, oubliait, aux pieds de Bertrade de Montfort, les devoirs que le trône impose aux souverains, tandis que Guillaume le Bâtard se mettait en mesure de conquérir l'Angleterre, que de simples chevaliers normands fondaient le royaume des Deux-Siciles, et que la maison de Toulouse étendait sa domination dans le midi de la France. Ces trois comtes de Bigorre passèrent vite, leur carrière fut courte et sans éclat, et l'histoire ne cite rien de mémorable touchant leurs personnes. Tout ce que l'on remarque en fouillant les vieux documents où leurs noms se trouvent confusément entassés, c'est qu'ils firent de nombreux pèlerinages; le comte Bernard allait s'ensevelir des mois entiers dans l'abbaye de Saint-Savin, fondée par Charlemagne, dans la vallée de Lavedan, et qui était alors en grande vénération. Ses bâtiments, qui existent encore, s'étaient élevés sur l'emplacement où un ermite, fils d'un comte de Poitiers, avait fixé sa demeure.

Mais ces faciles pèlerinages ne pouvaient satisfaire l'ardente piété de Bernard. Vers les sources de la Loire, et dans un pays tout couvert de la lave des volcans éteints, existait alors une église célèbre que les princes et les rois ne cessaient de visiter; c'était l'église Notre-Dame du Puy. Bernard y fit un pèlerinage en 1062, mit sa personne et son comté de Bigorre sous la protection de la Vierge, et s'engagea pour lui et ses successeurs à payer à cette église une rente annuelle de *soixante sols morlanois*. Depuis cette époque, l'église du Puy éleva des prétentions à la suzeraineté du comté de Bigorre, et se trouva en conflit

avec les rois d'Angleterre, qui, plus tard, réclamèrent des droits semblables sur le même pays.

Raymond, qui succéda à Bernard son père, et qui fut le dernier comte de Bigorre de la maison de Carcassonne, étant mort sans postérité, le comté de Bigorre rentra dans la maison des Centule, qui régnait alors en Béarn, par le mariage de Béatrix, sœur de Raymond, avec un Centule de Béarn. Béatrix ne fut pas la seule qui, à défaut d'héritiers mâles, porta le comté de Bigorre dans des maisons étrangères; sa petite-fille Stéphanie, en épousant un comte de Comminges, opéra la réunion de deux comtés longtemps gouvernés par une même famille. Stéphanie elle-même laissa la riche succession de la maison de Bigorre à sa fille Pétronille, dont la destinée fut assez bizarre. Cette grande dame n'eut pas moins de cinq maris. Mariée d'abord à Gaston de Béarn, elle épousa, en 1215, Nugnez Sanche, comte de Cerdagne, neveu de Pierre, roi d'Aragon, qui, deux ans auparavant, avait été tué à la bataille de Muret, en combattant Simon de Montfort. Pétronille était donc entrée dans une famille coupable d'avoir défendu une cause proscrite. L'heureux et terrible Montfort, déjà en possession des immenses domaines des comtes de Toulouse et de Carcassonne, voulut y ajouter le comté de Bigorre. Le vainqueur de l'hérésie albigeoise, pour reculer les limites des états qu'il avait envahis, ne rougit point d'arracher une femme à son mari et de la faire entrer dans le lit de son fils. C'est en 1215 que Pétronille avait été mariée au comte de Cerdagne; une année ne s'était pas encore écoulée, lorsqu'en 1216 elle contracta son troisième mariage avec Gui de Montfort.

De ce mariage naquirent deux filles; l'aînée, Alix de Montfort, fut mariée à Jourdain III, seigneur de Chabanais. Par son testament de l'année 1251, Pétronille institua pour son héritier et successeur, dans le comté de Bigorre, son petit-fils Eskivat de Chabanais; et au cas où il décéderait sans enfants, elle lui substitua son frère Jourdain. Avant d'avoir fait ces dispositions, Pétronille s'était remariée une quatrième et une cin-

quième fois, d'abord avec Aymar de Rancon, et enfin avec Boson de Mathas. De ce cinquième mariage était née une fille, Mate de Mathas, mariée dans la suite à Gaston de Béarn.

Lorsqu'après la mort de Pétronille, Eskivat de Chabanais voulut se mettre en possession du comté de Bigorre en vertu du testament de son aïeule, Gaston de Béarn, époux de Mate ou de Marthe de Mathas, s'opposa à cette prise de possession, sous le prétexte que le mariage de Pétronille avec Gui de Montfort était nul, comme ayant été contracté du vivant de Sanche Nugnez, comte de Cerdagne, mari de Pétronille. Les deux prétendants coururent aux armes, et pour mieux défendre ses droits contre la maison de Béarn, Eskivat de Chabanais implora la protection du roi d'Angleterre, et par un acte du 15 juin de l'année 1254, passé à St-Macaire, il se reconnut le vassal et l'homme lige du monarque anglais pour le comté de Bigorre, du consentement exprès, porte l'acte, de l'évêque et du chapitre de l'église du Puy, ci-devant seigneurs suzerains du comté de Bigorre. C'est ainsi que les rois d'Angleterre devinrent les seigneurs suzerains d'une province française située aux pieds des Pyrénées.

Le monarque qui recevait à St-Macaire (1) l'hommage d'un seigneur français, petit-fils de Simon de Montfort, est ce même prince qui se vit au moment d'être expulsé du trône d'Angleterre par cet autre Montfort, comte de Leycester, oncle de Chabanais. Henri III, qui ne pouvait se consoler de la perte des belles provinces que l'Angleterre avait perdues sous le règne de son père, et qui n'avait cessé au milieu des traverses d'un règne misérablement agité de chercher l'occasion de rendre à la couronne les anciens domaines qu'elle avait possédés sur le continent, était alors en Guienne occupé à soumettre les Gascons révoltés ; il eut même quelques différends avec Alphonse, comte de Toulouse, et ce prince se plaignit du dégât que les troupes anglaises avaient fait sur son territoire. Cette même année St Louis, de retour de son expédition en Syrie, parcourait les principales villes de la Langue-d'oc et se préparait à réparer, par

(1) Petite ville sur la Garonne, au-dessus de Bordeaux.

la sagesse de son administration, les revers de la croisade qu'il avait eu le malheur d'entreprendre. Le vertueux monarque, que son équité rendit l'arbitre des peuples et des rois, le seul prince peut-être qui ait jamais réuni *une justice exacte à une politique profonde* (1), St Louis pouvait-il voir avec déplaisir déférer au roi d'Angleterre un droit de suzeraineté que les comtes de Bigorre avaient jusque-là reconnu dans les rois d'Aragon ? Lui-même, oubliant les anciennes coalitions fomentées par le roi vaincu à Taillebourg, allait lui rendre dans quelques années le Limousin, le Périgord, le Querci et l'Agenais.

Qui aurait envié au roi d'Angleterre le faible éclat que venait de recevoir sa couronne presque brisée, si on avait pu prévoir les humiliations que la royauté anglaise allait éprouver ? Le roi, qui venait d'acquérir un vassal aux pieds des Pyrénées, se voyait l'année suivante (1255) arracher sa couronne par les barons révoltés, ayant à leur tête Simon de Montfort, comte de Leycester. Cette famille des Montfort, née à l'ombre des forteresses féodales contre lesquelles étaient venus se briser les efforts des premiers Capétiens, nous apparaît au XIIIe siècle avec un caractère de domination qui n'est pas en général le caractère des hommes du moyen-âge. Le père, armé d'une épée qu'il a reçue aux pieds des autels, extermine, avec l'approbation des pontifes romains, les populations du midi de la France, renverse des milliers de forteresses élevées dans des lieux inaccessibles, disperse des armées formidables, et meurt avec la réputation du plus grand capitaine de son siècle. Son fils, qui a passé son enfance dans le camp des croisés, qui a assisté à des révolutions produites par des passions théologiques, porte sur le théâtre des révolutions politiques ces talents supérieurs et cet indomptable caractère qui avaient rendu le premier Simon si redoutable. Tous deux animés par une ambition insatiable paraissent n'agir que pour le triomphe de la foi, ou celui de l'aristocratie. L'un fait mourir sur les bûchers les proscrits qu'a respectés le sort des batailles ; l'autre se fait une arme des bienfaits de son souverain pour lui arracher sa couronne. Tous

(1) Expression de Voltaire.

deux succombent et meurent les armes à la main, avec le désespoir d'avoir inutilement consumé leur vie à conquérir un trône qui leur échappe au moment où ils ont cru le saisir; mais l'un a tué la liberté religieuse, l'autre a fait triompher la liberté civile (1).

Pendant que la vieille Angleterre assistait à la lutte engagée entre la noblesse et le trône, une petite guerre féodale s'allumait dans le midi entre Gaston de Béarn et le comte de Bigorre, soutenu par les troupes anglaises. Après avoir exercé toutes sortes de ravages sur leurs territoires respectifs, les parties belligérantes implorèrent la médiation de Roger IV, comte de Foix, qui termina leurs différends par une sentence arbitrale, en vertu de laquelle Chabanais conserva le comté de Bigorre, tandis que Gaston réunit la vicomté de Marsan au Béarn. En possession paisible du comté de Bigorre, Chabanais épousa Agnès de Foix, fille du comte Roger, et peu de temps après il hérita de la vicomté de Conserans, pays qui forme aujourd'hui l'arrondissement de St-Girons, dans le département de l'Ariége, héritage qui lui échut par le décès du vicomte de Paliers.

Simon de Montfort, comte de Leycester, chef du conseil des vingt-quatre barons qui gouvernaient l'Angleterre, vaincu de lassitude après les efforts qu'il venait de faire pour ranger à son parti une aristocratie de jour en jour plus indocile, s'était retiré momentanément du théâtre de ses intrigues politiques, pour chercher en France un peu de repos et quelque distraction aux inquiétudes de l'ambition. Il rencontra, à la cour de saint Louis, le comte de Bigorre, son neveu; et sous ces mêmes chênes de Vincennes, où le saint roi rendait la justice à ses sujets avec la candeur et l'équité des anciens jours, l'astucieux Montfort, trompant la confiance de son neveu, lui extorqua une donation de son comté de Bigorre. Chabanais, jeune et récemment marié, aurait-il voulu priver sa postérité d'un riche domaine, pour en investir un collatéral plus âgé que lui? La donation était visiblement simulée. Elle fut l'occasion d'une

(1) L'introduction des communes, dans le parlement d'Angleterre, date de cette époque, et ce fut Leycester lui-même qui fit rendre une loi à ce sujet.

nouvelle guerre entre Chabanais et Montfort ; mais enfin le premier rentra en possession de son comté, et il le posséda jusqu'en 1283, qu'il décéda en Navarre, où il était allé au service du roi Philippe le Bel et de la reine Jeanne de Navarre, épouse de ce prince. Par son testament, Chabanais institua pour son héritière sa sœur Laure de Chabanais, vicomtesse de Turenne.

La nouvelle de la mort de Chabanais étant arrivée en Béarn ; Gaston se rendit dans le Bigorre, accompagné de sa fille aînée Constance. Il assembla les états du pays, et réclama le comté de Bigorre pour Constance, en vertu de la substitution contenue dans le testament de Pétronille de l'année 1251, en faveur de Mate de Mathas, femme de Gaston de Béarn, et des enfants qui naîtraient de leur mariage. Les états de Bigorre prononcèrent conformément aux dispositions de ce testament. La vicomtesse de Turenne, repoussée d'une succession à laquelle l'appelait le testament de son frère, porta plainte devant Jean de Grailly, sénéchal de Gascogne, et implora la protection du roi d'Angleterre. Depuis onze ans Édouard Ier tenait d'une main ferme le sceptre que les mains débiles de son père avaient plusieurs fois laissé tomber au pouvoir des factieux. Ce prince ordonna que le comté de Bigorre serait mis en séquestre ; un long procès commença, et Constance fut maintenue en possession du comté de Bigorre. Peu d'années après, en 1292, Jeanne, reine de France et de Navarre, trouva le moyen de s'emparer d'un riche comté qui était à sa convenance ; le Bigorre finit enfin par devenir une province française ; il fut donné en apanage à Charles le Bel. Cependant les rois d'Angleterre ne renoncèrent point à leurs prétentions ; mais ils attendirent une occasion favorable pour rendre à leur couronne une province qu'ils avaient longtemps convoitée ; ils la trouvèrent dans ces temps désastreux où la France humiliée se vit contrainte de signer le funeste traité de Brétigny.

MARTURÉ (*de Sorèze*).

LE SOUDAN DE LATRAN.

Maichin, dans son *Histoire du Poitou et de la Saintonge*, parle plusieurs fois du *Soudan de Latran*; il l'indique comme possesseur de la terre de Didonne, et il en fait un seigneur de celle de Montendre, deux vieilles châtellenies de Saintonge qui avaient appartenu au même maître dès le temps des premiers Capétiens.

On trouve, dans les Rôles gascons, le Soudan de Latran, commandant à Montendre (1) et dans Talmont (2), deux fortes places au XIVe siècle.

Froissart l'appelle *le Sire et le Soudich de Lestrade*; d'autres auteurs le nomment le Soudan ou le Soudich simplement.

Quelques recherches faites à ce sujet nous ont appris que le Soudan tirait son nom d'une terre de Guienne, appelée la *Tresne*, qui appartenait à la famille de Preyssac, et nous avons lu, dans divers manuscrits, le nom de Soudich de Preyssac et d'Arneaud Bernard de Preyssac, dit le Soudan (*Soldanus*).

Latran se livra, dès sa première jeunesse, à la carrière des armes. Dès l'an 1325 il était chevalier, et cinquante-trois ans après il affrontait Ivain de Galles sur la brèche de Mortagne.

La chevalerie, à cette époque, n'avait pas encore vieilli; le titre de chevalier était difficilement accordé : prix de la valeur, il fallait avoir fait ses preuves pour l'obtenir, et le Soudan de Latran en fut pourvu dans un âge où tout autre n'eût été qu'écuyer ou damoiseau.

Le testament de Régime de Goth, petite-nièce de Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, et pape sous le nom de Clé-

(1) *De loco de Montendre concesso Soldano de Latrawe, chivaler*, 1377.

(2) *De confirmatione, pro Soldano de Latrawe, de locis de Montendre et Thalemond*, 1381.

ment V, fait mention d'Arneaud Bernard de Preyssac, chevalier, dit le Soudan, l'an 1325. Ce testament de Régime, fait en faveur de son mari, substitue à celui-ci, en cas de mort, le Soudan, qui devait être son proche parent.

Deux quittances de ce seigneur, de l'an 1340, le qualifient : l'une de Soudan de Preyssac, l'autre de Soudan de Latran, chevalier, seigneur de Didonne.

Les services qu'il rendit à la couronne, en prêtant son bras au roi de France pendant la guerre avec les Anglais, furent appréciés par Philippe de Valois ; ce monarque lui assigna un revenu de quatre mille livres (plus de 60,000 fr. d'aujourd'hui). Il lui donna plusieurs terres confisquées, comme la châtellenie de Didonne, située sur la Gironde, et dont les fiefs servants s'étendaient jusqu'à la Charente ; mais cette munificence royale ne put assurer la fidélité de Latran, il trahit les intérêts de la France pour se donner à Édouard III, qui tenait la Guienne en son pouvoir.

On voyait peu de chevaliers en Saintonge résister à l'entraînement d'alors : chacun se déclarait pour la France ou pour l'Angleterre, selon que l'une ou l'autre de ces nations rivales l'emportait un instant dans l'interminable querelle. Aussi l'on savait honorer en France le serviteur fidèle ; le roi se plaisait à lui décerner cet éloge : *Il m'a servi sans varier.*

Il n'en pouvait dire autant du Soudich. Celui-ci embrassa la cause de l'Angleterre, et devint un grand ennemi de la France. Revêtu de la faveur du prince de Galles, qui était maître de la Saintonge nouvellement conquise, il fut maintenu dans la terre de Didonne et dans ses autres possessions.

L'indignation fut grande parmi les Français qui tenaient à honneur la fidélité dans les engagements. Plusieurs voulurent purger la terre du traître. Foulques de Masta (1) vint l'attaquer dans Didonne même, et, plus heureux ou plus brave que son adversaire, il parvint à lui enlever le *castrum*. Cette châtellenie

(1) Foulques, issu des anciens comtes d'Angoulême, fut seigneur de Masta, d'Arvert, de Mornac, de Royan, quatre châtellenies de Saintonge. Il épousa Yolande de Pons, fille d'Hélie Audel.

de Didonne, voisine de la Gironde, fut conquise par les Français; le roi Jean en gratifia le chef intrépide qui l'avait arrachée à son ennemi, ainsi que nous l'apprend le document suivant :

« Don fait à Foulques de Masta, chevalier, seigneur de » Royan, en considération de ses services faits à la guerre de » Gascogne, de la terre et châtellenie de Didonne qu'il a con- » quise à grands frais et dépens sur le Soudan de Latran, sei- » gneur dudit lieu, notre ennemi et le sien particulier. Donné » à Saint-Médard près Soissons, le 6 octobre 1350 (1). »

Latran tenait encore Montendre, qu'il avait fait fortifier, quand le prince de Galles lui confia le commandement de Mortagne, la plus importante place de la frontière de Saintonge.

Mortagne, située sur la Gironde, avait un port qui n'était pas encore entièrement encombré par les sables et les vases que les flots y avaient jetés. C'est par la Gironde que les Anglais communiquaient avec la Guienne dont ils étaient possesseurs; les vaisseaux qui venaient d'Angleterre à Bordeaux et s'en retournaient passaient devant ce port. C'était pour les insulaires un poste bien important que le château de Mortagne, qui assurait en quelque sorte leur navigation sur le bras de mer. On ne dut le confier qu'à un capitaine expérimenté et intrépide. Le Soudan de Latran offrait au prince de Galles toute garantie à cet égard.

Froissart, en parlant de Mortagne, en fait une place de Poitou (2). Personne ne doutera cependant que cette ville ne soit

(1) Le 35e jour du règne de Jean.

26 ans après, le roi Charles V dédommagea un autre chevalier, nommé Jean de la Personne, de la perte du château de Didonne que possédait encore le Soudan de Latran.

« Don fait à Jehan de la Personne, chevalier, vicomte d'Aunay, en considération de ses services et récompense des pertes qu'il a faites, ès guerres, du chastel et châtellenie de Didonne avec les autres héritages qui furent au *Soudit de Lasterane*, chevalier, qui s'est rendu publiquement ennemi du roi et du royaume, adhérant et étant dans le parti du roi d'Angleterre. A Bouvieux, le 16 septembre 1376. »

(*Extrait du Recueil manuscrit fait autrefois par Fourny.*)

(2) Cette erreur, dans laquelle est tombé notre historien, provient de ce qu'il n'était pas assez instruit de la géographie de la Saintonge; il ignorait peut-être qu'il existait, dans l'ouest de la France, d'autre Mortagne que celle du Poitou; il avait une idée imparfaite de la position de la Gironde, qui, selon lui, coulait aussi en Poitou. Il n'y a pas jusqu'à la ville de Saintes dont il ne fasse, deux fois, une ville de Poitou.

la Mortagne de Saintonge, en réfléchissant sur ce que dit le même Froissart en ce passage de son histoire :

« Le duc d'Anjou dit à Ivain de Galles : Vous irez en Poitou » mettre le siége devant Mortaigne, que le sire de Lestrade » tient..... Cinq cents lances de bons gens d'armes prirent le » chemin de Xainctonge pour venir vers Sainct Jehan d'Angéli. » Ivain de Galles s'en vint à Xainctes en Poitou, et là se rafres- » chit en ce bon pays et gras, autour de Xainctes en Poitou.... » et s'en vindrent (les gens d'armes) mettre le siége devant » Mortaigne, lequel chastel séant sur la rivière de Garonne près » et dessous son embouchure de la mer (1). »

Le Soudan, à qui était remise la garde de Mortagne, faisait preuve de sa haute valeur et de sa vieille expérience dans la défense de cette forteresse. Le castel, flanqué de tours, entouré de quatre bastides, commandait à la terre et à la mer. Le vieux gouverneur, toujours sur pied, veillait aux créneaux menacés du côté de la terre et protégeait les navires qui voguaient sur le fleuve. Il eut à résister aux entreprises d'Ivain de Galles qui, à la tête des Français, était sous les murs de la place pour en conduire le siége ; mais ce jeune guerrier reçut d'un assassin un coup mortel en échange d'une protection amicale, et le Soudan se trouva débarrassé d'un adversaire redoutable.

Le meurtrier du jeune Ivain, amené devant le Soudich, lui récita de point en point toute l'histoire, et quand le Soudich l'eut entendue, « si croulla la teste et le regarda moult felle- » ment, et dit tu l'as meurdry, et saches bien tout considéré » que se je ne veoye notre tres grand proffit en ce fait, je te » feroye trencher la teste ; mais puisqu'il est fait il ne se peut » deffaire, mais c'est dommage du gentilhomme quand il est

(1) Par cela seul que Froissart établit que Mortagne est sur la Garonne (Gironde), près et au-dessous de son embouchure, il désigne Mortagne de Saintonge. C'est dans la *Revue anglo-française* qu'il convient de relever toute méprise géographique qui a trait à l'invasion anglaise. Le laborieux rédacteur de cet ouvrage en a pris l'engagement dans son Introduction, qu'il termine en rectifiant une erreur d'un de nos contemporains, pour laquelle un événement arrivé au Petit-Niort, près Mirambeau, dans la Charente-Inférieure, serait rapporté à la ville de Niort, département des Deux-Sèvres.

» ainsi mort : et plus nous y aurons de blasme que de louenge. » (*Froissart.*)

Le Soudan rendait justice à son ennemi ; et quelque utile qu'ait été à sa cause la mort du brave Ivain, il n'en méprisa pas moins le lâche.

Le siége de Mortagne fut continué par les Français. Le Soudich, malgré ses ruses et son intrépidité, ne put leur résister ; dix-huit mois cependant s'écoulèrent avant qu'il capitulât.

C'est en 1378 que le château de Mortagne fut rendu aux Français. Une ordonnance de Charles VI nous fait connaître que, peu avant 1382, le Soudan de Latran était encore possesseur de plusieurs châteaux de Saintonge, tels que Didonne, Mescher, Morsac (1).

Tels sont les documents obtenus de quelques recherches sur le Soudan de Latran, personnage peut-être peu connu, mais qui fut néanmoins un des hommes remarquables du XIVe siècle.

MOREAU (*de Saintes*).

(1) « Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à nre amé et feal tresorier de nos guerres Jehan le Flamant, salut et dilection. — Comme nostre tres chier seigneur et pere, que Dieux absoisse, eust baillie a nostre amé et feal chir Jehan la Personne, viconte Dacy, la garde des chaux et forteresses du Soudet de Lastran qui tient le part de nos ennemis, cest assavoir Didonne, Meschiers et St-Morsac et de plusieurs autres forteresses, etc.... Donné à Paris, le 27 février 1383. »

RECHERCHES

SUR LA LÉGISLATION ANGLO-NORMANDE.

(3me ET DERNIER ARTICLE.)

Des crimes et délits et de leurs peines. Avant d'entrer en matière, il est indispensable de remarquer en quel état les peuples barbares trouvèrent l'Europe, et quelles lois ils y apportèrent, quand ils fondèrent leurs empires sur les débris de l'empire romain.

Les Romains, en établissant leur langage dans tous les pays conquis, étaient parvenus à y établir aussi leur législation. Le Code théodosien était devenu obligatoire dans les Gaules, dont les parties septentrionales firent peu d'usage de ces lois nouvelles, parce qu'avant qu'elles y eussent pris racine le pays se trouva envahi par les hordes germaniques. Dans le midi, au contraire, le droit romain se naturalisa tellement, qu'il y régnait encore dans toute sa pureté avant notre révolution de 1789; et les jugements et arrêts des corps de justice de nos départements méridionaux annoncent encore, de nos jours, combien ce droit y est l'objet, soit des souvenirs, soit des études de l'avocat et du magistrat. Les Franks et les Bourguignons introduisirent, dans les contrées en deçà de la Loire, les lois simples et un peu sauvages de la Germanie, dont les principaux monuments sont la loi salique, la roi ripuaire et les lois des Bourguignons, lois qui furent rédigées quand ces peuples surent écrire. Nous trouvons en Angleterre les lois anglo-saxonnes. On remarque partout, dans ces législations barbares, le même esprit et les mêmes principes.

Une de leurs règles fondamentales en matière criminelle, c'est que tous crimes et délits n'emportaient qu'une composi-

tion en argent. Le coupable ne payait de sa personne qu'autant qu'il ne pouvait, ni par lui-même, ni par sa famille, solder la somme imposée. Du reste, le tarif était réglé avec l'exactitude la plus minutieuse. Il faut en citer quelques exemples :

Loi salique, *titre* XVIII. *Des incendies.* « Celui qui aura mis le feu à une maison quelconque, pendant le sommeil de ses habitants, paiera au propriétaire de la maison deux mille cinq cents deniers ou soixante-deux sous d'or et demi, outre la valeur du dommage et les frais de poursuites..... Si quelqu'un a péri dans les flammes, l'incendiaire sera condamné à payer aux parents du mort huit mille deniers ou deux cents sous d'or. »

Ibidem, *titre* XXI. « Quiconque aura causé la mort de quelqu'un, en lui faisant boire certains breuvages, sera condamné à payer huit mille deniers ou deux cents sous d'or. »

Ibid., *tit.* XIV. « Quiconque aura abusé, par violence, d'une jeune fille de condition libre, sera condamné à payer deux mille cinq cents deniers ou soixante-deux sous d'or et demi. »

Ibid., *tit.* XLIII. « Si un ingénu a tué un Frank ou un barbare vivant sous la loi salique, il sera condamné à payer huit mille deniers ou deux cents sous d'or. — S'il a précipité le corps dans un puits ou dans les flots, il sera condamné à payer vingt-quatre mille deniers ou six cents sous d'or. »

Ibid., *tit.* LVIII. « Quiconque aura tué un diacre sera condamné à payer douze mille deniers ou trois cents sous d'or. — Quiconque aura tué un prêtre sera condamné à payer vingt-quatre mille deniers ou six cents sous d'or. — Quiconque aura tué un évêque sera contraint à payer neuf cents sous d'or. »

Ibid., *tit.* LXIV. « Quiconque aura employé la violence pour dérober ou enlever un objet quelconque de la main d'une autre personne, sera condamné à payer mille deux cents deniers ou trente sous d'or, indépendamment de la restitution de l'objet volé. »

La loi ripuaire est tout entière conçue dans le même sens, sauf quelque variation dans le *quantum* des amendes. Le titre V traite des mutilations et en gradue le prix comme il suit :

« Pour une oreille coupée, cent sous d'or ; pour un nez, cent

sous d'or, si l'offensé n'a pas conservé la faculté de se moucher : si l'offensé peut encore se moucher, cinquante sous d'or seulement ; pour un œil arraché, cent sous d'or : si l'œil peut se rétablir, cinquante sous d'or ; pour une main coupée, cent sous d'or ; pour un pouce coupé, cinquante sous d'or ; pour le second doigt, qui sert à décocher les flèches, trente-six sous d'or ; pour un pied coupé, cent sous d'or : si le pied n'a pas été entièrement détaché, cinquante sous d'or ; si un orteil quelconque a été coupé, trente-six sous d'or. »

Les titres XII et XIV, *du meurtre des femmes*, évaluent à un moindre prix la femme qui a passé l'âge d'avoir des enfants. La loi salique, titre LXI, règle comme il suit le cas où le coupable n'avait pas le moyen de payer :

« Quiconque aura tué un homme et n'aura pas, dans toute sa fortune, de quoi payer toute la composition, devra présenter douze personnes qui affirment avec serment qu'il ne possède rien, ni dans les entrailles de la terre, ni sur sa surface, au-delà de ce qu'il offre. Puis il rentrera chez lui et prendra dans sa maison de la terre recueillie aux quatre coins de sa maison ; ensuite il se tiendra debout à la porte et sur le seuil, le visage tourné du côté de l'intérieur, et de la main gauche lancera cette terre par-dessus les épaules sur son plus proche parent. Si déjà son père, sa mère ou ses frères ont donné tout ce qu'ils avaient, il devra lancer cette terre sur la sœur de sa mère ou sur ses fils, ou bien sur ses trois plus proches parents dans la ligne maternelle. Ensuite il devra, nu, déchaussé, franchir, à l'aide d'un pieu, la haie dont sa maison est entourée. Au moyen de l'accomplissement de cette formalité, les trois parents devront payer ce qui manque pour achever la composition, telle qu'elle est fixée par la loi. Il en sera de même à l'égard des parents dans la ligne paternelle. Mais si l'un des parents est pauvre et n'est pas en état de payer, ce parent jettera, à son tour, sur un parent plus riche, de la même terre recueillie aux quatre coins de la maison, et le riche sera obligé de payer ce qui reste dû, et si aucun des parents ne veut racheter le coupable en payant pour lui, il sera mis à mort. »

Tel est le fond de la législation criminelle introduite dans les Gaules par les Germains. La peine de mort n'y figurait que comme une exception rare. Nous n'en avons compté que trois cas dans la loi salique : celui de trahison envers le souverain, celui de corruption de juge, et celui de rapt d'une femme libre, par un esclave ou un affranchi. Dans les cas ordinaires, la peine était une composition en argent au profit de l'offensé, ou, en cas de mort, de sa famille, avec les frais de la procédure et la peine corporelle à défaut de paiement. Ce singulier droit, si contraire aux lois des peuples anciens, paraît avoir été commun à toutes les nations du nord de l'Europe. Nous le retrouvons, à chaque pas, dans les institutions des rois anglo-saxons. Leur tarif est même plus minutieux. Nous n'en citerons qu'un exemple tiré des lois du roi Alfred :

« Pour une dent du devant de la bouche abattue, huit sous; pour une dent canine, quatre *id.*; pour une dent molaire, seize *id.*; pour le doigt index coupé, quinze *id.*; pour le doigt du milieu, douze *id.*; pour le doigt annulaire, dix-sept *id.*; pour le doigt auriculaire, neuf *id.*; pour le pouce, trente *id.* »

Le tarif des ongles arrachés est taxé pour chaque doigt. Il en est de même de toutes les parties du corps dans le plus mince détail.

Les gens de ce temps-là se battaient donc bien souvent, pour que le législateur fût obligé d'entrer dans une foule de distinctions !

Quant aux lois des Danois et Norwégiens à l'époque de leur invasion en France et en Angleterre, nous n'avons pas, à leur égard, de collections comme la loi salique, la loi ripuaire, les ordonnances des rois anglo-saxons, les lois des Bourguignons, les lois des Visigoths, etc. Cependant il paraît certain que leur droit et leurs usages étaient les mêmes que ceux des Germains. Ils pratiquaient les épreuves par le feu et l'eau, et le combat judiciaire. Leurs idées sur la bravoure, mise au-dessus de toutes les qualités humaines, étaient les mêmes que chez les Germains. Tout porte à croire que leur jurisprudence pénale avait égale-

ment pour bases les compositions en argent. (Mallet, *Préface de l'Histoire de Danemarck.*)

Cette législation, si peu *draconienne*, puisque les crimes les plus graves et les plus attentatoires, suivant nos idées, à l'ordre public, tels que le meurtre, l'assassinat, le vol avec violence, étaient punis seulement par des peines pécuniaires, pouvait-elle durer ? Franchissons quelques siècles et arrivons au commencement du XIIIe siècle, époque du règne de St Louis. La législation criminelle est toute différente. L'argent ne peut plus réparer le crime ; la peine de mort est prononcée contre le meurtre ; l'infanticide est pardonné pour la première fois, et la mère condamnée seulement à la pénitence ecclésiastique ; la seconde fois, elle est condamnée au feu ; le rapt avec violence, le vol domestique, le vol sur les grands chemins, sont punis de la potence ; le simple vol est puni, pour la première fois, par l'amputation d'une oreille, la seconde fois par l'amputation d'un pied, et la troisième fois par la potence ; l'hérésie et la sodomie sont punies par le feu. Quant aux autres crimes et délits, la peine est ou la mutilation ou l'emprisonnement, ou l'amende ou l'exposition à *l'échelle* (Beugnot, *Essai sur les institutions de St Louis*, chap. *de la législation criminelle*). Dans les premiers temps, jamais la fierté d'un Franc, sorti des forêts de la Germanie, ou d'un Normand, qui *n'avait jamais reposé sous un toit immobile*, n'eût souffert la prison ou l'exposition.

Le *Vieux Coutumier normand*, dont la rédaction date de la même époque, offre le même contraste. Il n'est plus question de payer tant de sous d'or pour avoir tué telle personne de tel sexe ou de telle condition, ou pour avoir commis un vol. Les peines sont devenues corporelles, indépendamment des réparations dues à la partie lésée. Les supplices sont la potence, être brûlé vif, avoir les yeux crevés, les pieds ou les poings coupés, être banni ou exposé au pilori. Dans une autre circonstance, nous examinerons par quelles causes et par quelle progression les peuples allemands, saxons, danois et norwégiens, ont quitté un système pénal, consistant en compositions pécuniaires, pour

adopter des peines corporelles ou le honteux emprisonnement. L'examen de cette question présentera des faits remarquables et curieux, mais il serait trop étendu pour figurer ici incidemment.

La peine de mort, d'après le *Vieux Coutumier*, s'exécutait par la potence; dans certains cas, il y avait lieu à la décapitation, surtout lorsqu'il s'agissait de crimes commis par la classe noble. La mort était appliquée dans tous les cas où il y avait lieu au combat judiciaire, ce qui était assez logique, puisqu'il eût été injuste d'exposer à périr dans un combat celui dont le délit n'emportait pas la peine de mort. Ainsi, il y avait peine capitale, dans les cas de meurtre commis *felonneusement en la paix de Dieu et du duc*, de vol avec violence, de trahison envers le prince, d'infraction aux *trèves* accordées par le souverain à des seigneurs en guerre, d'attaque sur le grand chemin ou dans les occupations du labourage, car les grandes routes et les travaux de l'agriculture étaient deux choses sacrées, que la loi mettait à l'abri de tout attentat.

Quant aux coups et blessures, il y avait une distinction tranchante entre le cas où le plaignant était *méhaigné* et celui où il ne l'était pas. On était *méhaigné* par la perte d'un des membres nécessaires pour combattre, ou par une blessure qui rendait le corps impropre au combat. *Et volons que nul maheinés ne soit tenus, fors que de membre tollet dont home est plus feible à combattre* (Britton, *des appels de maheines*). Ce cas était un crime; les blessures qui *ne méhaignaient* pas faisaient une catégorie à part des simples délits et contraventions, non passibles de la peine de mort ou de mutilation. On conçoit que la fixation des limites précises entre les blessures qui ne *méhaignaient* pas devait donner naissance à d'innombrables questions. C'est ce que nous voyons dans le commentaire du *Vieux Coutumier* (titres de *suite de méhaignes et des forfaitures*, texte et commentaire), et dans les traités de Britton et de Hornes, sur les lois de l'Angleterre. L'amputation entière du nez constituait-elle un *méhaing*? Les opinions variaient : d'un côté, il est constant que rien n'est plus propre à défigurer un visage que la soustraction

totale du nez ; d'un autre côté, cette perte n'empêchait pas de bien combattre ; ainsi la majorité des avis des jurisconsultes était pour le *non-méhaing*. La perte d'un œil donnait lieu aussi à des controverses. Le commentateur du *Coutumier* estime que les deux yeux ne sont à eux deux qu'un membre principal, et que la privation d'un seulement ne constitue pas le *méhaing*. Il est évident que la privation d'un bras ou d'une jambe, ou seulement d'un pied ou d'une main, *méhaignaient* un homme, puisqu'il devenait *plus faible à combattre*. La question était importante, puique le cas de *méhaing* était capital, et que les blessures qui n'allaient pas jusqu'à *méhaigner* n'étaient que des cas correctionnels.

A l'égard même des coups et blessures qui ne *méhaignaient* pas, il y en avait de tellement graves, par rapport à l'individu frappé, qu'il y avait lieu à une peine exemplaire. Par exemple, si quelqu'un frappait le bailli du pied dans l'exercice de ses fonctions, *on pouvait bien lui couper le pied pour la grandeur du méfait*, dit le commentateur (*Vieux Coutumier*, titre des *forfaitures*, commentaire); s'il avait frappé avec la main, il avait le poing coupé. La même peine avait lieu si l'on s'était permis de frapper, dans ses fonctions, un *sergent royal*.

Dans le cas où un homme d'une classe élevée avait *méhaigné* un homme d'une classe inférieure, la complaisance des jurisconsultes, pour les classes nobles, avait fait passer en jurisprudence que, dans ce cas, le noble ne devait pas être condamné à la mort, ou à la mutilation, mais plutôt à *grandes et fortes amendes*, *tant à justice qu'à partie* (*Vieux Coutumier*; Britton, *des Appels de maheines*). Ce qui précède suffit pour démontrer que cette matière était assez embrouillée et fournissait une ample carrière aux plaidoiries des gens de loi. Il serait inutile de l'éclaircir, puisqu'elle n'est plus d'aucune application.

Le crime de viol était passible de la potence, mais il fallait que la violence fût bien constante. La conception, quand elle remontait à l'époque du prétendu viol, était regardée comme une preuve du consentement de la femme, parce que, disent tous les auteurs du temps, la femme ne devient jamais en-

ceinte si elle ne consent pas ; *nule feme ne peut concyver, si elle ne se assente* (Britton, chap. *de appels de homicides*), principe qu'on peut regarder comme au moins fort douteux.

Le fabricateur de faux titres avait le poing coupé. Le faux-monnayeur et le contrefacteur des sceaux du roi ou des autorités publiques étaient pendus (*Vieux Coutumier*, commentaire du chapitre *de forfaitures*. Britton, *de faus cours de seals et monnoye. Myrror of justice*).

L'incendiaire, s'il était pris en flagrant délit, était brûlé dans le feu même qu'il avait allumé ; hors ce cas, il était pendu (*Vieux Coutumier*. Britton, *Myrror of justice*; sur le crime d'*Arson*).

Le supplice du feu était spécialement destiné aux hérétiques, aux blasphémateurs, aux sorciers et aux incestueux.

Le titre du *Coutumier*, intitulé *des forfaitures*, met au nombre des supplices celui d'être enfoui tout vif, sans que ni le style ni le commentaire indiquent le cas où cette peine était infligée. Nous la trouvons dans l'ouvrage le *Miroir de Justice*, déjà cité (Ch. IV, sect. XIV, *de Majestic.*). Le libertinage contre nature y est qualifié de crime de lèse-majesté divine, et nous y voyons que les deux coupables étaient garrotés et jetés, tout vivants, dans une fosse profonde, où ils étaient enfouis, sans qu'il fût permis de rien laisser à l'endroit qui pût indiquer une sépulture. Notre Code pénal, en punissant le viol, les outrages *publics* à la pudeur, et la corruption de la jeunesse au-dessous de vingt-un ans, a sagement jeté un voile sur ces honteuses aberrations des passions humaines, et livré surtout à l'ignominie publique ce qu'un jurisconsulte anglais du XIIIe siècle qualifiait, on ne sait pourquoi, de crime de lèse-majesté divine.

La potence était généralement la peine du vol. Il n'y avait lieu au combat judiciaire que pour le vol commis avec violence. Les simples larcins emportaient aussi la peine de la potence, quand la valeur de l'objet volé excédait *douze deniers*. Au-dessous de cette somme, il y avait lieu seulement au pilori ou à tout autre châtiment modéré, à la discrétion du juge.

Quand la partie lésée intentait une action pour réparation du dommage causé par un vol, la chose se décidait par voie civile, et le magistrat ne poursuivait point à la requête du souverain. Mais en matière de vol avec violence, par lequel *il echeait gage de bataille*, une fois les gages échangés, aucune transaction n'était admise en haine du vol, quoiqu'on admît à transiger dans le cas de meurtre (Britton, *de Appels de droleries et larcins. Coutumier*, chap. *de droleries*, *de forfaitures*, *de trèves fraintes*).

Une peine que notre Charte constitutionnelle a abolie, la confiscation des biens du coupable, sans égard à l'innocence et aux besoins de sa femme et de ses enfants, semble avoir existé, de temps immémorial, non-seulement dans le moyen-âge, mais encore sous l'empire du sage droit romain. Le Code pénal du régime impérial l'avait conservée, pour les crimes contre l'État ou le souverain, et pour celui de fausse monnaie. Comment a pu devenir si générale une injustice qui fait supporter à une postérité, ou à une parenté innocente, la peine d'un crime qui lui est étranger? Quel que soit le sentiment qui a servi de base à cette jurisprudence, autrefois universelle, une des maximes de notre vieille coutume est ainsi exprimée : *Nul qui soit engendré de sang damné ne peut avoir comme droit nulle succession d'héritage. Nuls du lignage à ceux qui sont damnés ne peuvent rien avoir des fiefs que ils possédoient en l'an qu'ils firent le méfait* (*Coutumier*, chap. *de forfaitures*, *de damnés*, *de assin*). Les meubles du coupable étaient confisqués au profit du duc, et les immeubles retournaient au seigneur de qui ils relevaient, après que le duc en avait eu la jouissance une année entière.

Rien ne fut changé à ces principes, lors de la réformation de la coutume, et ils subsistèrent jusqu'à ce que la révolution de 1789 ait aboli la féodalité.

Ceci nous conduit naturellement à l'application qu'on faisait anciennement de cette odieuse loi de la confiscation à des cas spéciaux, que notre législation et nos mœurs ne connaissent plus.

Quand quelqu'un était convaincu d'avoir fait l'usure et de ne pas s'en être repenti dans l'année qui avait précédé sa mort, tous ses meubles, ce qu'on appelait alors les *chastels*, et dans le latin du temps *catalla*, étaient confisqués au profit du duc de Normandie. Ce droit donnait lieu à des difficultés dont il faut expliquer la cause. Un abus bien étrange au moyen-âge, abus consacré, non-seulement par le temps, mais encore par le texte du *Coutumier*, c'est que l'église, en la personne de l'évêque, héritant de tout le mobilier des chrétiens qui décédaient sans avoir disposé par testament, *il appartient à luy de ordonner des chastels aux mors généralement (Vieux Coutumier*, ch. *de forfaiture*, *de assin*, *de homicide de soy-même)*. Le plus souvent, l'évêque en remettait une partie à la famille, quand elle était pauvre, et employait le reste à faire célébrer des messes pour l'âme du défunt, ou à d'autres usages pieux. Il arrivait donc, à l'égard des usuriers, que pour déroger au droit de l'évêque, et pour que leurs meubles appartinssent au duc, il fallait qu'il demeurât constant qu'il n'avait pas renoncé à l'usure avant de mourir, car alors ils étaient censés être morts dans l'église. Une enquête avait donc lieu contradictoirement entre les agents du duc et ceux de l'évêque. Il est inutile de remarquer ici que, par usure, on entendait toute perception quelconque d'intérêt, forte ou faible, directe ou indirecte, suivant la rigueur outrée des lois ecclésiastiques.

Le suicide était puni par la confiscation du mobilier au profit du duc de Normandie. L'évêque n'y pouvait rien prétendre, par le motif très-logique, suivant l'idée du temps, que le mobilier des défunts appartenant de droit à l'évêque, pour être employé en prières et œuvres pies, l'église n'en pouvait rien exiger, dans le cas de suicide, qui assurait la damnation éternelle du malheureux dont l'égarement avait attenté sur ses jours; car, dit la *Coutume*, *nulle prière que l'église fasse ne leur peut valoir aux âmes*. C'était l'autorité temporelle qui s'emparait de leur mobilier.

Il en était de même de celui des *désespérés*. La *Coutume* définit cette expression : *ceux qui par neuf jours, au plus, ont*

été grièvement malades et de périlleuse maladie, et ont refusé à être confessés et communiés, quoiqu'il leur ait été offert, et meurent en telle manière (chap. *de homicide de soy-même*). Ainsi le duc héritait du mobilier de ceux qu'on réputait damnés, et l'évêque, du mobilier de ceux qu'on réputait sauvés. La famille n'en avait rien qu'en vertu d'un testament. Tout cela semblera fort étrange, et pourtant rien n'est plus vrai.

Au surplus, nous n'apercevons ni dans ce recueil de nos anciennes lois, ni dans les jurisconsultes anglo-normands, la moindre trace de cette barbare et dégoûtante procédure qui avait lieu, avant la révolution, à l'encontre du cadavre de celui qui s'était tué volontairement. Traîné sur une claie, le visage contre terre, il était amené au palais de justice : là, on nommait un curateur à ce corps inanimé, pour le défendre; vaine forme qui n'empêchait jamais la justice de prononcer un jugement qui déclarait le cadavre coupable d'homicide de soi-même, ordonnait qu'il serait jeté à la voirie, et que tous les biens qu'il laissait seraient confisqués. Si le corps tombait en putréfaction et ne pouvait être traîné devant ses juges, ceux-ci condamnaient la mémoire du défunt. Ce n'est pas dans les XIe et XIIe siècles que ces horreurs existaient; mais c'est beaucoup plus tard, c'est jusque dans les XVIIe et XVIIIe siècles, que nos ouvrages de jurisprudence parlent de ces procès faits, soit au cadavre, soit à la mémoire.

Nous ne trouvons non plus dans ces siècles qu'on a coutume d'appeler siècles d'ignorance et de barbarie, aucune trace de ces horribles supplices qu'on a connus plus tard, tels que la roue et la dilacération par quatre chevaux, d'un homme coupable d'attentat à la vie des rois. La peine des galères ne semble pas avoir été non plus en usage. C'est beaucoup plus récemment qu'il en est question, soit dans les arrêts, soit dans les lois, soit dans les ouvrages de jurisprudence. Au lieu de ces travaux forcés, infamants et cruels, qui ne permettent plus à un condamné de rentrer dans la société, la jurisprudence anglo-normande avait admis au nombre des peines correctionnelles, sans aucunes circonstances ignominieuses, celle de faire une tâche

pour quelque ouvrage d'utilité publique, pour l'amélioration des chemins et chaussées, pour la confection d'un pont, etc. (*Amendement de chemynès, cawsies et ponts; the Myrror of justice*, ch. IV, sect. XVII). Il y aurait peut-être plus d'avantage, pour la société, à adopter ce genre de punition, qu'à nourrir un prisonnier dans la misère, l'oisiveté et les exemples d'une dépravation réfléchie, accompagnements ordinaires de l'emprisonnement.

De la dégradation du coupable quand il était noble ou ecclésiastique. Le clergé, en matière criminelle, ne pouvait être jugé que par l'autorité ecclésiastique. La justice *laye* avait le droit seulement de saisir le clerc en flagrant délit, sauf à le remettre *à la cour de sainte église* (*Coutumier normand*, chap. *de clers et persones de sainte église*). Là, il subissait son jugement: s'il était coupable d'un crime ou d'un délit grave, il était dégradé des saints ordres et condamné, outre l'emprisonnement, au pain et à l'eau, ou, comme dit le commentateur, *au pain de détresse et à l'eau de douleur*. Un ecclésiastique ne subissait point la peine de mort. La dégradation avait lieu avec une solennité sévère. Dans une assemblée nombreuse du clergé de la contrée, le prêtre criminel était proclamé déchu de tous les ordres, l'un après l'autre, et de toute participation aux cérémonies de la religion; on ne lui laissait pas *un livre pour dire ses heures;* tous les habits et attributs de son état étaient arrachés de dessus son corps, pièce à pièce, et il restait nu, étendu par terre, jusqu'à ce qu'on vînt lui donner les vêtements les plus vulgaires, pour le confiner ensuite dans la prison ecclésiastique.

Si le coupable était chevalier, la dégradation avait une solennité encore plus terrible. Les formalités en sont passablement connues. Nous allons cependant les extraire du IVe *Mémoire* de la Curne de Ste-Palaye, *sur l'ancienne chevalerie*, pour le mettre en regard avec celles de la dégradation ecclésiastique.

Le chevalier juridiquement condamné, pour ses forfaits, à subir cette flétrissure, était d'abord conduit sur un échafaud,

où l'on brisait et foulait aux pieds, en sa présence, toutes ses armes et les différentes pièces de l'armure dont il avait souillé la noblesse. Il voyait aussi son bouclier, dont le blason était effacé, suspendu à la queue d'une cavale, renversé la pointe en haut, et ignominieusement traîné dans la boue. Des *rois d'armes*, *hérauts* ou *poursuivants d'armes*, étaient les exécuteurs de cette justice. Des injures atroces étaient proférées contre le coupable. Le clergé, après avoir récité les vigiles des morts, prononçait sur sa tête les malédictions contenues dans le psaume CVIII. A la fin, le *héraut d'armes*, prenant un bassin d'eau chaude, la jetait avec indignation sur la tête de l'infâme chevalier, pour effacer le caractère conféré par l'accolade. Le coupable, dégradé de la sorte, était ensuite tiré au bas de l'échafaud par une corde passée sous le bras, et mis sur une claie ou une civière, couvert d'un drap mortuaire, et porté à l'église, où l'on faisait sur lui les mêmes prières et les mêmes cérémonies que pour les morts.

Dans le cas de bannissement, ou dans celui où un coupable réfugié dans l'église échangeait la peine de mort contre celle d'un exil perpétuel, la justice faisait brûler sa maison, de manière qu'il n'en restât rien; et si l'incendie pouvait mettre en danger les maisons voisines, par exemple dans les villes, elle était démolie et rasée; les bois en étaient portés sur la place publique et brûlés. Et *si les damnés n'ont maisons*, dit le *Coutumier*, *leur damnement doit être publié par les voisines paroisses*, *ès foires et ès marchés*, *si que la vérité en soit sue par l'enqueste*, *si mestier en est* (*Vieux Coutumier*, titres *assault de charrue*, *assault de maison*, *assault de chemin*).

Des délits correctionnels. Nous nommons ainsi les actes qui n'emportaient pas la peine de mort ou de mutilation. Le *Coutumier* les réduit à deux catégories, qui sont l'objet de deux chapitres, dont l'un est intitulé *de simple querelle personnelle*, et l'autre, *de querelle qui nait de mesdit*.

Dans le premier, il s'agit de mauvais traitements, qui n'allaient pas jusqu'à *méhaigner*. L'accusateur devait produire deux témoins pour faire la preuve; s'il ne produisait qu'un

témoin', le défendeur pouvait exciper du défaut de preuve, ou bien il pouvait aller plus loin et prouver lui-même la fausseté de la plainte, c'est ce qu'on appelait la *desrene* ou *derène ;* se *desrener* ou *deréner* d'une accusation était la détruire par une justification de faits contraires. Dans les cas ordinaires, il fallait, pour prouver l'innocence d'un accusé, deux témoins qui juraient sur les reliques des saints qu'il était innocent, et appuyaient leur assertion par des faits qui le disculpaient; dans ce cas, l'accusateur était passible d'une amende. Si la preuve du mauvais traitement avait lieu, voici le tarif de la réparation, suivant le *Coutumier* : pour un coup du plat de la main, cinq sous; pour un coup de poing, douze deniers; pour *abature à terre*, dix-huit sous; pour une plaie à sang, trente-six sous.

Si la personne battue était élevée plus ou moins en dignité, l'amende à son profit s'élevait graduellement.

Un principe posé dans ce chapitre de *simple querelle*, et qui semble un peu brutal, d'après nos mœurs, c'est qu'il n'y avait lieu à aucune poursuite contre celui qui avait battu son serviteur, sa femme ; ou plutôt laissons parler le *Coutumier :* « Aucun n'est tenu à faire loi pour simple bature qu'il ait fait à son servant, ne à son fils, ne à son nepveu, ne à sa fille, ne à sa femme, ne à aucun qui soit de la mesgnie (maison) ; car on doit entendre qu'il le fait pour les chastier. »

Il fallait toutefois que cette *bature* n'allât pas jusqu'à *méhaigner*, car nous lisons au chapitre *de bref de mariage encombré :* « Il y a ung cas en quoi femme doit estre onge en derrière de son mary, comme se son mary la méhaigne, ou lui crève les yeux, ou lui brise les bras, ou il a accoustumé à la traiter vilainement, car ainsi ne doit-on pas chastier sa femme. »

Notre Code pénal n'a fait aucune distinction entre les objets des mauvais traitements, laissant aux magistrats le soin de faire une part raisonnable au droit de correction, si les coups ne sont pas trop forts. La vieille législation normande donnait certainement une trop grande latitude aux caractères barbares des colériques, parce qu'on pouvait cruellement frapper quelqu'un sans aller jusqu'à le *méhaigner*.

Quant à l'injure, la preuve et la *desrene* s'en faisaient de la même manière. La réparation avait lieu avec une solennité bizarre. Celui qui était reconnu avoir calomnié payait une amende sur son mobilier ; et de plus, en présence du public, soit à l'audience, soit *en l'église à jour solennel*, il devait s'approcher de l'offensé, et le prenant par *le bout du nez*, dire : *de ce que je t'ai appelé larron ou homicide, j'ai menti, car ce crime n'est pas en toi et de ma bouche dont je l'ai dit, je suis mensonger.* Celui qui avait imputé à un autre un crime était reçu à en administrer la preuve, pourvu qu'il fût le plus proche parent de celui qui avait été la victime du crime, car *au plus proche héritier appartient la vengeance.*

Quelques observations et faits détachés. Dans le cas où il y avait lieu au combat judiciaire, le droit de jeter le gant appartenait à la partie offensée ; dans le cas de meurtre, au plus proche héritier du sang. S'il n'existait pas d'héritiers, le droit et le devoir appartenaient à celui qui avait été tenu par le défunt sur les fonds baptismaux, ou, à défaut de cette parenté spirituelle, à celui qui avait reçu la nourriture et l'éducation de l'homme tué et que la loi appelait *son main past*, *manu pastus* (Britton, ch. *de appels, de homicides. Vieux Coutumier*, passim).

Les petits vols n'étaient point passibles de la peine de mort, mais seulement d'une amende, ou du fouet ou du pilori. C'est au-dessus d'une valeur de douze deniers que le délit était passible de la potence.

Rien n'est plus difficile que de trouver un point de comparaison entre la valeur des monnaies de notre siècle et la valeur de celles du moyen-âge. Il ne faut pas rire de voir payer de quelques sous une blessure grave ; vingt ou trente sous étaient une grosse somme. Nous en trouvons un exemple dans la collection des lois de Guillaume-le-Conquérant, recueillies par Littleton, où nous voyons que celui qui était condamné à payer vingt sous pouvait donner en paiement un cheval entier, pour dix sous un taureau, et pour cinq sous un porc. (*Collection de Littleton*, art. X.)

Personne ne devait héberger un inconnu plus de trois nuits, s'il ne lui était spécialement recommandé par des gens de bien qui le connussent parfaitement. (*Collection de Littleton*, art. XLVI.)

Nous avons vu, à l'article des épreuves, plusieurs exemples notables de celle du fer brûlant, en Normandie et en Angleterre. Comment se fait-il que Voltaire, dans son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, ait pu s'exprimer ainsi : « La troisième épreuve était celle d'une barre de fer ardent, qu'il fallait porter dans la main l'espace de neuf pas. Il était plus difficile de tromper dans cette épreuve que dans les autres. *Aussi je ne vois personne qui s'y soit soumis, dans ces siècles grossiers.* »

On voit avec quelle précaution il faut adopter les opinions de ce grand homme, qu'une imagination vive et féconde a souvent écarté de la vérité des faits.

Quand le premier roi de Jérusalem, Godefroi, voulut régler la législation de ses états, il était impossible de se départir d'usages aussi invétérés, chez des peuples belliqueux ou superstitieux, comme le combat judiciaire et les épreuves ; mais ils éprouvèrent quelques modifications dues à un développement de la raison, résultat ordinaire des grandes secousses nationales. La cour de justice, qui jugeait les procès des bourgeois, ne pouvait ordonner le combat qu'avec l'agrément du seigneur haut justicier. Si l'accusé était pauvre, la cour lui fournissait les vêtements et les armes convenables. Si c'était une femme pour laquelle aucun de ses parents ne se présentât, la cour lui nommait un champion. L'épreuve par le fer brulant était admise, mais avec le consentement de l'accusé, sans lequel le procès s'instruisait dans la forme ordinaire. En matière civile, la cour des bourgeois n'admettait le combat que lorsque l'objet du procès s'élevait à la valeur d'un marc d'argent, valeur alors considérable. Il était interdit en matière de commerce maritime. Dans cette cour des bourgeois, on était jugé par un jury de ses pairs, comme à la cour des nobles on était jugé par des nobles (*Code des assises du royaume de Jérusalem. Mémoire sur ce*

Code, lu à la 4e classe de l'Institut, séance du 31 juillet 1829, par M. Pardessus. *Mémoire*, du même, *sur l'origine et l'histoire du droit coutumier*, dans le t. x. des mémoires de cette classe).

Le combat pouvait être proposé par une partie condamnée, à ses juges, quand elle prétendait qu'ils avaient jugé *felonneusement*. Cet usage, dont nous ne trouvons aucune trace dans le *Vieux Coutumier normand*, régna dans tout le reste de la France, jusqu'au moment où Saint-Louis changea ce genre de responsabilité en un appel devant son conseil. Il n'était pas encore aboli en Angleterre à la fin du XIIIe siècle, puisqu'il est rappelé dans le *Miroir de justice*, déjà cité plusieurs fois, où nous lisons que dans le cas où le jugement était l'ouvrage de plusieurs, d'une cour par exemple, un seul se battait au nom de tous. C'était celui qui l'avait prononcé, *si ces soit de faux jugement de plusors, adonque appent le proop solement vers le pronouncer del jugement par tute la court*. Terrible charge d'une présidence !

Observations générales. Convaincus que la conscience d'un lecteur éclairé saura toujours bien tirer d'un récit historique les conséquences qui en découlent naturellement, nous allons seulement ajouter aux faits dont nous avons donné l'exposé de très-courtes observations, résultat des impressions que nous avons reçues de l'étude des monuments historiques et législatifs du moyen-âge.

1° Le *Vieux Coutumier* est le tableau le plus vrai de la législation de la Normandie, dans le temps qu'elle formait un état indépendant. Si les collections de lois attribuées au saint roi Édouard, à Guillaume le Conquérant, à Henri Ier, ne sont pas textuellement celles qui ont été originairement publiées, elles n'en sont pas moins vraies au fond.

2° Le moyen-âge, que tant d'auteurs superficiels qualifient d'ignorant et de barbare, l'a été beaucoup moins qu'on ne le suppose. Cette lumière, *qui éclaire tout homme venant au monde*, comme dit l'Évangile, n'a jamais été éteinte. Ses aberrations provenaient d'un excès mal entendu de foi religieuse ; mais le combat judiciaire lui-même, du moins en Nor-

mandie, était entouré de sages précautions, qui n'en faisaient pas une si lourde absurdité que le croient beaucoup de gens.

3° A côté des erreurs du moyen-âge, figurent des pratiques et des institutions d'une morale sublime.

4° Les épreuves par le fer brûlant et l'eau bouillante resteront toujours un problème difficile à éclairer.

5° La législation d'un siècle en peint parfaitement les mœurs; la législation anglo-normande est une des plus intéressantes et des plus curieuses qu'on puisse étudier.

COUPPEY *(de Cherbourg)*.

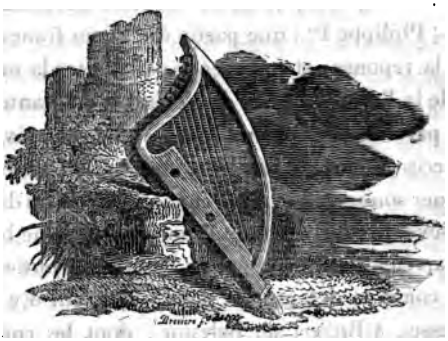

LE CHATEAU DE GISORS

EN NORMANDIE,

PENDANT LA LUTTE ANGLO-FRANÇAISE.

Guillaume le Roux, non content du royaume d'Angleterre, que son père en mourant lui avait laissé en partage, venait d'acheter, de son frère Robert, la Normandie, moyennant dix mille marcs d'argent. Héritier de la politique et des desseins de Guillaume le Conquérant, Guillaume le Roux demanda au roi de France (Philippe Ier) une partie du Vexin français. Il n'attendit pas la réponse, et commença par mettre la main sur les châteaux de la Roche-Guyon, de Véteuil et de Mantes, favorisé qu'il était par leurs châtelains. Sans se laisser enivrêr par ce premier succès, ce prince habile, prévoyant les suites que pouvaient amener son agression et les chances ordinaires de la guerre, résolut d'élever, entre le roi de France et lui, une barrière capable de l'arrêter, et de couvrir au besoin la frontière de Normandie. Il confia la défense du pont, et le soin d'y construire une forteresse, à Robert de Belesme, dont les connaissances dans l'art militaire étaient justement célèbres, *ingeniosus artifex*, comme dit Orderic Vital. Cet habile homme de guerre sentit que Guillaume le Roux étant déjà maître du cours de la Seine et de la route basse de France en Normandie, par la possession de Mantes, de Véteuil et de la Roche-Guyon, qu'appuyait en seconde ligne la place forte de Vernon, il fallait couvrir la route haute, qui de Pontoise conduisait à Rouen par Gisors. Cette dernière ville, assise sur la rivière d'Epte, et faisant pour ainsi dire tête de pont du côté de la France, lui parut donc le véritable point à défendre. « *Ad irruendum in Franciam*

» *gratum Normannis præbens accessum, Francis prohibens.* » (Suger.)

« Le roi Guillaume, rapporte Orderic Vital, fit bâtir la redoutable forteresse de Gisors, qui jusqu'à ce jour ferme cette partie de la Normandie contre Chaumont, Trie et Buriz. Robert de Belesme, habile ingénieur, choisit le lieu et dirigea la construction. »

Le château royal de Gisors ne tarda pas à devenir châtellenie particulière. Guillaume le Roux venait de mourir. Le duc Robert rentra en possession de la Normandie; mais ce prince, dissipateur et imprévoyant, donnait à tort et à travers ses châteaux. Théobald Payen, sieur du lieu, reçut pour sa part celui de Gisors. Qui avait pu valoir à ce chevalier une si haute récompense? Il avait hébergé une fois en passant le monarque. « *Munitionem de Gisortis Theobaldo Pagano, quia semel eum* » *hospitatus fuerat, tribuit.* » (Ord. Vital.)

Un pareil prince ne pouvait manquer de succomber dans la lutte qu'il allait avoir à soutenir contre un roi puissant et habile, Henri Ier, son propre frère. Vaincu, chargé de fers, Robert alla mourir dans les prisons d'Angleterre. Henri Ier, qui venait de ceindre l'épée ducale, sentant toute l'importance du château de Gisors, qui n'aurait jamais dû sortir des mains du chef de l'état, n'eut rien de plus pressé que de l'y faire rentrer. Employant les promesses et la menace, il parvint à reprendre à Théobald Payen le don imprudent qui lui avait été fait.

Maître de Gisors, Henri s'appliqua à fortifier le château, de manière à le rendre pour ainsi dire inexpugnable. Il l'entoura de cette vaste chaîne de murailles flanquées de hautes tours qu'on voit encore aujourd'hui.

« En ce temps, dit le continuateur de Guillaume de Jumièges, sous la date de 1097, le roi Guillaume fit un certain château, ayant nom Gisors, sur la limite de la Normandie et de la France, lequel son frère Henri, qui lui succéda par la disposition divine, rendit inexpugnable, en l'environnant de murailles et de hautes tours. »

Le roi de France, qui n'avait pas vu ces travaux sans in-

quiétude, et qui eût beaucoup mieux aimé que le château de Gisors fût resté la propriété d'un simple chevalier, personnage plus facile à combattre qu'un duc de Normandie, chercha querelle à Henri Ier. Il pensa que Gisors, étant limitrophe de ses états, lui convenait aussi bien qu'à la Normandie : c'est ainsi que Suger fait parler ce prince. La prétention de Louis le Gros fit éclater tout-à-coup, ajoute l'historien, une vive haine entre les deux monarques.

Avant d'en venir aux mains, le roi de France crut devoir employer la voie de la négociation. S'étant approché de Gisors, il envoya au roi d'Angleterre un de ses barons, bon orateur, dit Suger, qui le fait s'adresser en ces termes au prince anglais :

« Lorsque par l'effet de la glorieuse libéralité du seigneur roi de France, vous reçûtes de ses mains généreuses, en propre fief, le duché de Normandie, entre autres stipulations, il fut spécialement convenu, sous la foi du serment, au sujet de Gisors et de Brai, que celui de vous qui, par tel ou tel accord, les obtiendrait aux dépens de l'autre, et en deviendrait possesseur, devrait, dans les quarante jours, détruire de fond en comble lesdits châteaux. Or, comme vous ne l'avez pas fait, le roi ordonne que vous le fassiez, ou, à défaut, que vous vous amendiez suivant la loi. Il ne convient pas en effet qu'un roi s'élève au-dessus de la loi, car au roi et à la loi appartient la même majesté du commandement. Que si les vôtres le nient, ou par dissimulation ne peuvent pas l'avouer, nous sommes prêts à l'appuyer du témoignage de deux ou trois barons, par la loi du duel. »

Le prince normand ayant répondu d'une manière évasive, et ne reconnaissant pas d'ailleurs l'article des conventions invoquées par l'orateur, le roi de France, après avoir présenté, mais inutilement, pour son champion le comte de Flandre Robert, fit dire au roi d'Angleterre qu'il eût à abattre le château de Gisors ou à se mesurer contre lui-même, et qu'il choisît le lieu du combat. « A ce repondi li rois Henris : Ge ne prain la chose si en gros, que ge portex manières de paroles perde mon chastel qui tant me vaut et qui si bien siet, et me mete en tele adven-

ture. Totes ces offres refusa tot debont. » (*Grandes Chroniques de France.*)

Par suite du refus du roi d'Angleterre, la querelle, de particulière, devint générale : la guerre s'alluma.

Cependant le pape Calixte II, alors en France, usant de son autorité paternelle, voulut terminer la querelle des deux monarques. Ce fut dans le château même à l'occasion duquel elle avait pris naissance, qu'il voulut y mettre fin. « Là s'abouchèrent le grand pontife et le grand roi », disent les chroniqueurs normands. « *Locuti sunt insimul in castello Gisorth magnus* » *rex et magnus pontifex.* » Notre vieil historien, Orderic Vital, a raconté dans les plus petits détails cette entrevue, où Calixte II se montra si grand en jouant le rôle de conciliateur et de père. Il ne nous est pas permis de toucher au récit d'Orderic Vital; le transcrire serait ici beaucoup trop long. Nous dirons, pour arriver à la conclusion, que, grâce à l'intervention du pontife, il fut convenu que le roi d'Angleterre céderait le château de Gisors à son fils, Guillaume Adelin, et que ce dernier ferait foi et hommage au roi de France. Cet arrangement mit fin au débat.

Il était dit que Henri Ier ne resterait pas en paix. A peine débarrassé de ce côté, il eut à se défendre contre ses propres barons, qui avaient levé l'étendard de la révolte. Du nombre était Théobald Payen, ce même chevalier auquel Henri Ier avait extorqué le château de Gisors, pour nous servir de l'expression de Suger. Le vassal chercha à rendre la pareille à son royal suzerain; écoutons Orderic Vital.

« A la deuxième férie, le plaid, pendant la durée du marché, fut établi dans la maison de Payen de Gisors. On y invita Robert de Candos, gouverneur du donjon royal, dans le dessein de l'y surprendre désarmé et de le faire tuer par des sicaires, puis de s'emparer de la citadelle au moyen de troupes embusquées. Or, le même jour, des chevaliers s'étant mêlés à la foule des paysans, hommes et femmes des villages voisins qui venaient au marché, s'introduisirent dans le bourg, et ayant été reçus sans autre cérémonie dans les maisons des habitants dont

ils étaient la plupart connus de longue date, remplirent ainsi en partie la ville. Enfin, l'heure de la trahison ayant sonné, de fréquents messagers pressaient Robert de se hâter; mais la pieuse Isabelle, son épouse (1), le retint longtemps, pour l'entretenir d'affaires domestiques, et cela arriva par la volonté de Dieu. Pendant que Robert tardait ainsi, Baudri arrive le dernier au plaid; et tandis que les autres complices cachaient soigneusement leurs armes, lui, le premier, jette son manteau, et découvrant son haubert, se met à crier : *Holà! chevaliers, commencez la besogne et frappez ferme!* Ainsi fut dévoilée la trahison aux hommes du château qui étaient là. A l'instant s'éleva une clameur tumultueuse, et la porte la plus voisine fut occupée par les hommes de Payen. Cependant Robert, ignorant la trahison, était monté à cheval. En arrivant sur le marché, il aperçut des brigands armés qui pillaient la ville, et il entendit un terrible bruit de guerre qui s'élevait de toutes parts. Aussitôt, effrayé, il s'enfuit vers son asile, d'où il n'était pas encore fort éloigné. Le comte Almaric et son neveu, Guillaume Crépin, à la tête de leurs hommes, gravirent aussitôt la montagne, et se portèrent en armes contre le château; mais leur audace se borna à effrayer la garnison par des menaces plutôt que par des actions. »

Dans cette alternative, Robert de Candos, voyant qu'il ne lui serait pas possible d'expulser de la ville, à force ouverte, la troupe qui l'avait envahie, et voulant en même temps lui faire abandonner l'attaque contre le château, mit le feu aux maisons voisines. La flamme, favorisée par le vent, ne tarda pas à se répandre et à couvrir la ville tout entière. Le château, que sa position intra-murale et au-dessus du vent mettait à l'abri, resta seul debout au milieu des ruines fumantes de Gisors. Telle fut l'issue de cette agression.

La forteresse, que convoitaient depuis si longtemps les rois de France, devait enfin tomber entre leurs mains, comme si le ciel eût travaillé à cet événement. « Une voix sortie de terre, disent les chroniqueurs, avait été entendue dans Gisors. (*Vox*

(1) Elle était fille de Gautier Giffard, sire de Longueville.

loquens de terrâ audita est apud Gisortium, dit la chronique de Vézélay.) Henri Ier n'était plus. Geoffroy Plantagenet, qui disputait l'héritage de ce prince au roi Étienne, pour s'assurer l'alliance et l'appui de Louis VII, livra à ce dernier Gisors et le Vexin normand. Il ne pouvait faire au roi de France un présent plus désiré et plus agréable. Aussi Louis VII, au moment de partir pour la Terre-Sainte (1147), recommandait-il à Suger et au comte de Vermandois, qu'il avait laissés à la tête des affaires, de bien veiller sur sa maison royale de Gisors :

« .... Nous vous mandons, écrivait-il, comme à nos fidèles et chers amis, que vous fassiez garder, dans notre intérêt, notre maison royale de Gisors, et que vous y pourvoyiez avec le soin le plus diligent. Adieu... »

Henri II, qui avait succédé à son père, Geoffroy Plantagenet, était trop clairvoyant pour ne pas sentir la perte que la Normandie avait faite par l'abandon du château de Gisors. Ne pouvant la supporter, *hanc juris normannici diminutionem non patiens* (Guil. de Neubridge), mais craignant d'échouer par la force des armes, et ne voulant pas d'ailleurs s'attirer un ennemi aussi puissant que le roi de France, il inventa une combinaison pour faire entrer cette précieuse forteresse sous le joug normand. Elle lui réussit. Henri proposa au roi de France un mariage entre son fils Henri le Jeune et Marguerite, fille de Louis (1158). « Quelle dot donnerai-je à ma fille? demanda le roi de France. Gisors, répondit Henri. J'y consens, répliqua le premier ; mais le château restera dans les mains des templiers jusqu'à ce que la noce soit célébrée. » La proposition fut acceptée. Or, qu'on sache que le jeune prince à marier n'avait que trois ans ; quant à la princesse, elle entrait dans son quatrième mois. Le roi de France avait du temps devant lui ; ce qui l'avait rendu sans doute aussi facile à conclure l'arrangement. Mais le rusé Normand ne s'en tint pas là. Il avait eu la précaution de se faire donner la garde des deux enfants. A peine deux années s'étaient-elles écoulées, qu'il fit célébrer le mariage, et réclama des templiers le château de Gisors. Robert de Piron, Tostes de Saint-Omer, et Richard de Hastings, qui en avaient la garde, se

consultèrent longtemps entre eux ; enfin, aux termes de la convention, n'ayant rien à objecter contre la demande du prince normand, puisque les noces avaient été célébrées, ils lui remirent les clefs de Gisors. A cette nouvelle, le roi de France se récria, accusa les templiers de trahison, s'emporta, prit même les armes ; mais force lui fut de les déposer et de se radoucir. Le château de Gisors resta à Henri (1).

Celui-ci n'en fut pas plus tôt en possession qu'il le mit dans un état respectable de défense.

« Presque tous ces châteaux de la frontière de Normandie, dit un contemporain (Robert Dumont, *Appendix ad Sigebert.*) (1161), et principalement Gisors, furent par lui améliorés ou renouvelés. »

Cependant Henri le Jeune grandissait, il avait atteint sa dix-septième année. Peu satisfait du simple titre de roi (car son père l'avait associé à la couronne, et l'avait fait sacrer en Angleterre avec la jeune Marguerite sa femme), il voulut faire acte de royauté et se soustraire à la tutelle paternelle. Une belle nuit (1173) il s'enfuit d'Argentan, où son père le tenait comme en chartre privée. Le roi en ayant été averti à son réveil, se persuada que son fils voulait mettre la main sur la dot de sa femme, c'est-à-dire s'emparer de Gisors. Il monta à l'instant à cheval, et fit une telle diligence, qu'il arriva à Gisors le soir même, bien qu'il en fût séparé par près de quarante lieues. Il trouva tout en ordre dans le château, et ne tarda pas à apprendre que son fils était passé en France auprès du roi Louis, son beau-père. (Raoul de Dicet.)

Louis VII prit les armes en faveur ou plutôt à l'occasion de son gendre. Peu après il entra en conférence avec le roi d'Angleterre, sans pouvoir toutefois s'entendre avec lui. Ce fut à Gisors qu'ils se réunirent (1174). « *Adveniente nativitate beatæ* » *Mariæ venerunt ad colloquium apud Gisortium, et non potuit* » *inter eos conveniri.* (Ben. Peterb.) Une seconde entrevue eut

(1) Un auteur du siècle dernier dit, dans un ouvrage laissé en manuscrit, que de son temps on voyait au château de Gisors, fichées dans de longs clous de fer, les têtes de ces trois templiers. Ce petit conte ne mérite pas de réfutation.

lieu l'année suivante, mais sans beaucoup plus de résultat.

Le jeune Philippe-Auguste accompagnait son père à cette dernière conférence.

« Philippe, fils de Louis, raconte un chroniqueur de l'époque, était présent au colloque des deux rois, qui se tint auprès de Gisors. Le jeune prince, alors âgé de douze ans, entendait plusieurs Français, qui contemplaient le château, vanter avec admiration la force et la beauté de cette forteresse, qui avait reçu depuis peu de temps un notable accroissement, et qui avait été bâtie en belles pierres, *pariis lapidibus*, et garnies de tours aériennes, dit en pleine assemblée : Vous prisez beaucoup cette construction de pierre ! « Eh bien, ajouta-t-il, par la foi » que je dois à mon père, je voudrais, moi, que ces pierres » fussent d'argent ou d'or, ou même de diamant, pourvu ce- » pendant que personne, si ce n'est moi ou pour moi, ne le sût » ni ne pût le savoir. » Et comme les assistants restaient étonnés du mot de l'enfant : « Ne vous étonnez pas tant, leur dit- » il, car, plus ce château serait beau et d'un grand prix, plus » il me sera cher lorsqu'il tombera dans mes mains. »

Le narrateur ajoute : « Et voyez avec quelle confiance les richesses, les châteaux d'un prince si grand, si puissant, si éminent, cet enfant, contre l'attente de tous, comme animé d'un esprit prophétique, les voyait déjà tomber dans ses mains ! » (Sylvestre Girald de Cambray.)

On voit que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on trouve de l'esprit aux princes, même encore à la bavette.

D'enfant, devenu homme et roi, Philippe-Auguste se souvint sans doute du propos et voulut le réaliser. Il n'eut rien de plus pressé que de réclamer la ville et le château de Gisors, qui formait, comme on l'a vu plus haut, la dot de Marguerite sa sœur, alors veuve de Henri le Jeune (1183). Henri II répondit que Gisors appartenait de droit à la Normandie, et que si le roi Louis y avait eu quelque chose par le temps passé, il en avait fait l'abandon lors du mariage de sa fille. Après de nombreux colloques, Philippe-Auguste consentit enfin que Marguerite reçût, en échange de sa dot et de Gisors (*pro ca-*

lumniâ dotis suæ et Gisortii), deux mille sept cents livres de monnaie angevine par an, payables à Paris. « En conséquence, Gisors, ajoute l'historien Benoît de Péterbourg, fut clamé quitte au roi d'Angleterre, sous la clause que ledit roi d'Angleterre donnerait Gisors à un de ses fils. » Le jeune donataire devait épouser la sœur de Philippe, que le roi d'Angleterre, du vivant du roi Louis, père de la princesse, avait recherchée pour son fils Richard, et qu'il tenait depuis longtemps enfermée à Winton.

Nonobstant cet accord et ces apparences de paix, le roi d'Angleterre ne s'en occupa pas moins activement de mettre dans un état respectable de défense le château de Gisors, et de pourvoir à son approvisionnement. Le grand rôle de l'échiquier de Normandie pour l'année 1184, tenu par le sénéchal Guillaume, fils de Raoul, que nous verrons figurer plus tard dans notre récit, en fait foi (1). Nous y trouvons que l'on faisait travailler, à cette époque, au fossé extérieur (*ultra virgultum*), aux portes, aux ponts, à recouvrir la tour, et au mur ceignant la motte (*muri circa motam*). Un envoi d'épées, d'arcs et de boucliers fut dirigé sur le château. On y fit parvenir en même temps, de Rouen, six tonneaux de vin de Poitou et vingt-sept fromages d'Angleterre, le tout ayant coûté cinquante-deux sous; quatre muids de froment, estimés trente-trois livres douze sous; deux verrières, payées vingt-cinq sous, pour la chambre du roi; du plomb pour la couverture et pour travailler à celle de la tour; une serrure de six sous pour la porte de la tour.

Le même rôle nous apprend que le comte Guillaume, qu'on ne qualifie pas autrement, recevait mille livres par année pour la garde du château de Gisors, et de ceux de Neaufle, de Dangu, de Neufchâteau-sur-Epte et de Vaudreuil, qui formaient la ligne de défense *de la marche* de la Normandie.

Philippe-Auguste, qui s'était vu forcé, par l'arrangement que nous venons de mentionner il n'y a qu'un instant, de renoncer pour lui-même au château de Gisors, résolut d'élever

(1) Ce qui reste de ce rôle a été publié en 1830, à Londres, par M. Petrie, garde en chef des archives de la Tour. (*Magni rotuli scaccarii Normanniæ*, etc.)

dans le voisinage une forteresse en état de contrebarrer cette redoutable forteresse (1186). Laissons parler Benoît de Péterbourg, contemporain de l'événement :

« En ce temps, dit-il, était connétable du château de Gisors, Henri de Ver, proche parent de Guillaume de Mandeville, comte d'Aumale ; lequel, un certain jour qu'il était allé se promener avec ses éperviers sur la terre du roi de France, comme cela lui arrivait souvent, trouva entre Trie et Gisors, en un lieu nommé Vaus, un grand nombre d'ouvriers occupés à fortifier un château nouveau qui ne l'avait jamais été jusqu'à ce jour. Le connétable trouvant que cela était au détriment du château de Gisors, demanda par ordre de qui on bâtissait ce château. Il lui fut répondu que Richard de Vaus, propriétaire du fonds, faisait ce château par ordre du roi de France, son seigneur, et qu'il ne s'arrêterait pas qu'il ne fût terminé. Sur quoi les interlocuteurs échangèrent quelques paroles aigres et injurieuses. Après s'être menacés quelque temps, on se sépara. Le lendemain matin, le connétable revint avec quelques hommes cuirassés sous leurs capes. A son approche, les ouvriers, du haut de la muraille, se mirent à crier : « Les voilà ! les voilà ! ils arrivent ; préparez-vous au combat, marchez sur eux ! » Excités par ces cris, de la maison de Richard s'élancent ses deux fils, chevaliers, et leurs servants, armés de lances, d'épées et de bâtons. Ils se précipitent sur le connétable et frappent à coups redoublés. Mais celui-ci, aidé des siens, se mettant vigoureusement en défense, tue Raoul de Vaus, fils du susdit Richard, blesse un grand nombre de serviteurs, et met le reste en fuite. La victoire une fois remportée, le connétable comprenant qu'il avait mal agi, n'osa pas rentrer dans Gisors ; mais, après avoir confié la garde du château à des hommes fidèles du roi d'Angleterre, son maître, il alla rejoindre le duc d'Aquitaine Richard. »

Philippe-Auguste, instruit de cet événement, pour venger la mort de son chevalier, fit saisir tous les hommes du roi d'Angleterre qui se trouvaient sur sa terre. Celui-ci en fit autant de

son côté, par représailles. Mais bientôt après ils les relâchèrent mutuellement. Cet incident n'eut pas d'autres suites.

On a vu dans le cours de cette notice que lorsque les rois de France et les ducs de Normandie avaient à traiter de leurs affaires respectives, ils se rencontraient à Gisors sur la limite des deux états (1). C'était un peu en avant de cette ville qu'avait lieu la conférence. « Non loin des murs de Gisors, dit Guillaume le Breton dans sa *Philippide*, là où la route se divise en plusieurs branches, était un orme d'une grosseur prodigieuse. »

Haud procul à muris Gisorti, qua via plures
Se secat in partes, pregrandi robore quædam
Ulmus erat, etc.

Cet orme prêtait d'ordinaire son ombre aux parties contractantes (2). Philippe-Auguste et Henri II s'y étaient donné rendez-vous en l'année 1188. Les Anglais étant arrivés les premiers, s'établirent sous le feuillage de l'orme, dont les branches touffues les défendaient de l'ardeur du soleil qui était dans toute sa force. Or, la suite du roi de France, en l'attendant, se trouvait exposée à toute la chaleur du jour, qui l'importunait moins encore que les quolibets que les Anglais lançaient sur elle. Les Français perdant patience, tombent sur les railleurs, les frappent, les renversent, les blessent, les tuent. Ce fut à qui se sauverait le plus vite. Après les avoir poursuivis jusque sous les murs du château, les Français, encore tout courroucés, revenant sur leurs pas, tombent sur l'orme malencontreux, et à coups d'épée et de hache le coupent et le jettent enfin par terre.

Les *Chroniques de Normandie*, auxquelles il ne faut pas toujours, et spécialement dans cette circonstance, accorder confiance, reportent au règne de Richard Cœur-de-Lion la chute du fameux orme de Gisors. « Le roy Philippe, disent-elles,

(1) Au xe siècle, ils se réunissaient à St-Clair, également sur la rivière d'Epte. C'est là que fut passé le traité de la cession de la Normandie à Rollon.

(2) Peut-être est-il permis de croire que le proverbe, *Attendez-moi sous l'orme*, tire son origine de l'orme de Gisors.

commanda à ses barons qu'ils s'appareillassent, et leur fit bailler deniers à Chartres, et puis chevauchèrent jusque devant Gisors. Si avint que le roi Richard manda aux barons françois, par dérision, qu'ils mangeoient pour néant le pain du roy de France, et que s'ils estoient si hardis de venir jusques à un gros orme qui estoit devant la porte de Gisors, il les tiendroit à bien vaillans. Et ils lui mandèrent qu'ils iroient demain dedans tierce, en romproient l'orme en despit de luy. Quand le roy Richard entendit qu'ils le menassoient de coupper l'orme, qui avoit bien cinq toises de rond, de grosses barres de fer (1) le lendemain les François s'armèrent et chevauchèrent jusques devant l'orme. Les arbelestriers et les charpentiers alloient devant avec grosses haches, tenailles et marteaux, pour arracher les bandes dont l'arbre estoit serré, et s'arrestèrent à l'orme et arrachèrent les bandes et coupèrent l'orme. » La mort du roi d'Angleterre, Henri II, suivit de près l'aventure que nous venons de rapporter (1189). L'avénement de Richard Cœur-de-Lion au trône fut marqué par un événement dont les chroniqueurs français ne manquèrent pas de s'emparer pour lui pronostiquer malheur. Richard étant entré dans le château de Gisors, le feu y prit avec violence; le lendemain matin, comme ce prince en sortait, un pont en bois, sur lequel ses chevaliers venaient de passer fort tranquillement, s'écroula sous lui; Richard roula dans le fossé avec son cheval.

« Ce lui fut, disent les grandes chroniques de Saint-Denis, moult laide aventure. » Elles ajoutent que le prince fut trois semaines au lit avant de pouvoir *monter seur cheval ne qu'il pust chevauchier*. Circonstance fausse. En effet, le même jour ou le lendemain, Richard était en conférence entre Trie et Chaumont avec le roi de France, et quelques jours après il traversait la Normandie pour s'embarquer à Barfleur pour l'Angleterre (12 août 1189).

La conférence dont je viens de parler eut lieu le 22 juillet

(1) Il existe à la porte de Gisors un ormeau qui porte le nom de l'*Ormeteau ferré*. On est convaincu, dans le pays, qu'il doit cette désignation au fameux orme dont il est ici question.

1189. Le roi de France insista pour que Richard lui rendît Gisors ; mais celui-ci voyant, rapporte un chroniqueur (*Roger de Hoveden*), que s'il eût fait cela, il lui en fût revenu un dommage et un opprobre éternel (*quod se ipse hoc fecisset, in damnum et opprobrium sempiternum sibi redundaret*), préféra ajouter 14,000 marcs d'argent aux 20,000 marcs que son père était convenu, peu de jours avant sa mort, de donner au roi de France, plutôt que de se dessaisir d'une telle forteresse.

Cependant les deux princes étaient partis pour la Terre-Sainte.

Richard Cœur-de-Lion, qui ne se croyait pas tenu d'exécuter les engagements que son père avait pris pour lui en promettant sa main à la sœur de Philippe-Auguste, venait d'épouser à Messine, à la face du roi de France, Bérangère, fille du roi d'Aragon. Une querelle s'éleva entre les deux princes. Un traité survint (1191), qui régla que Philippe-Auguste consentait à reconnaître le mariage de Richard et de Bérangère au détriment de sa sœur Aliz, et *quittait* Gisors au roi d'Angleterre, qui le possédait alors. Ce dernier, de son côté, consentait, en cas de mort sans héritier mâle de lui et de sa femme légitime, que le château de Gisors fût remis au roi de France. (Rymer, *Fœdera*, etc.)

Philippe-Auguste aurait pu jouir, sans charger sa conscience d'un parjure, du bénéfice de cette clause du traité (on sait en effet que Richard Cœur-de-Lion mourut, avant lui, sans enfants de sa femme) ; mais il n'était pas homme à attendre si longtemps et à courir les chances de l'événement. Il lui parut plus sûr et plus profitable de mettre la main sur ce qui ne lui était promis que dans un avenir éloigné et incertain. L'absence de Richard, alors retenu dens les fers, lui parut une occasion favorable ; il la saisit. Ce fut à la ruse qu'il eut d'abord recours. Il demanda une entrevue au sénéchal de Normandie, Guillaume, fils de Raoul. L'ayant obtenue, il montra au sénéchal, dit un chroniqueur anglais (Benoît de Péterbourg), le chirographe du traité de Messine, et, ce titre à la main, réclama sa sœur Aliz, qui était gardée dans la tour de Rouen, et le

château de Gisors. Le rusé monarque avait bien certainement produit une pièce fausse. En effet, le traité de Messine disait bien qu'Aliz serait rendue au roi Philippe, son frère, mais seulement dans le mois qui suivrait le retour de Richard dans ses états. Quant à Gisors, il portait, comme nous l'avons dit plus haut en citant l'acte même, qu'il ne devait retourner au roi de France qu'après la mort de Richard, et en cas de décès sans enfants mâles.

Le sénéchal n'avait point eu communication officielle du traité de Messine; Philippe-Auguste ne l'ignorait pas, et c'était sur cette circonstance qu'il avait bâti son intrigue et son espoir. Mais il avait affaire à un Normand : celui-ci ne s'y laissa pas prendre. Il répondit au monarque français qu'il n'avait reçu aucun ordre émané du roi Richard, et qu'il ne rendrait ni la fille ni la forteresse. Philippe-Auguste se retira fort irrité, ou feignant de l'être, et jurant qu'il aurait par force ce qu'on lui refusait de bonne grâce.

En effet, « l'an du Seigneur 1193, le 4 avril, dit l'historien de ce prince (Rigord), le roi Philippe ayant assemblé son armée, prit Gisors. »

Richard Cœur-de-Lion en avait confié la garde à Gilbert de Vascueil. A peine le château fut-il cerné, que le chevalier félon livra la forteresse au roi de France. Tel est du moins le langage uniforme des historiens anglais. Écoutons l'un d'eux :

« Cependant le roi de France entra avec main-forte en Normandie, et assiégea Gisors. Or, Gilbert de Vascueil avait en sa garde le château de Gisors et celui de Neaufle. Il les livra tous deux au roi de France, et se fit son adhérent. Mais il fut regardé comme vil à cause de la trahison qu'il avait faite à son seigneur, le roi d'Angleterre, qui l'avait envoyé de Messine, avec sa pleine faveur, en Normandie, pour garder lesdits châteaux. » (Roger de Hoveden.)

Si Gilbert de Vascueil ne commit pas une trahison, il faut convenir du moins que la faible résistance qu'il fit était de nature à autoriser le soupçon; mais tout porte à croire que, à l'exemple du propre frère de Richard, du lâche Jean-sans-Terre,

il avait fait aussi son marché. Les chroniqueurs anglais du temps semblent le dire positivement; quant aux Français, la manière dont ils glissent sur l'événement le donnerait assez à entendre :

« Le roi Philippe prit Gisors. » (*Rigord.*)

« Le château de Gisors fut pris en peu de temps, » disent-ils, sans autre réflexion. (*Chron. de St-Denis.*)

Le château de Gisors ne devait plus sortir des mains de Philippe-Auguste : ce prince tenait une des clefs de la Normandie. Richard Cœur-de-Lion, enfin de retour de sa longue captivité, fit de vains efforts pour le mettre en ses mains. Il ne trouva pas un Gilbert de Vascueil français pour le lui vendre, s'il était toutefois homme lui-même à proposer le marché. Force fut à Richard de reconnaître, par acte authentique, le roi de France comme propriétaire de la forteresse qu'il affectionnait par-dessus toutes les autres. « *Castrum Gisors, quod præ cæteris affecta-* » *bat.* » (Gilbert de Mons.) (1)

« Nous laissons et quittons, à lui et à ses héritiers, à titre héréditaire, à perpétuité, Gisors et Neaufle, et le Vexin normand (2). »

Ce prince sentait si bien l'importance du sacrifice qu'il avait été contraint de faire, que, pour protéger la frontière de la Normandie, restée à découvert depuis la perte du château de Gisors, il n'eut rien de plus pressé que de construire une forteresse capable de le remplacer. Ce fut alors qu'on vit s'élever le château Gaillard, à la constructiou duquel le roi d'Angleterre appliqua toutes les ressources de l'art et de son génie.

Si Philippe-Auguste n'eût pas été maître du château de Gisors, bien certainement deux ans après le traité qui lui en avait assuré la possession, ce prince fût tombé entre les mains de son rival, où même eût perdu la vie sous la pointe de sa lance. En effet, un jour qu'il chevauchait sur le chemin de Mantes à Gisors, accompagné de trois cents chevaliers, Richard

(1) Richard Cœur-de-Lion n'avait point encore bâti le château Gaillard, qu'il appelait sa fille chérie.

(2) Traité passé, en janvier 1196, entre le Vaudreuil et Gaillon.

Cœur-de-Lion le surprit, fondit sur lui à l'improviste, et le mit en pleine déroute. Philippe s'enfuit à toute bride vers Gisors. Au moment où il cherchait à entrer dans la ville par la porte de fer, le pont se rompit sous le poids des fuyards; le prince tomba dans l'Epte et pensa s'y noyer. Cent chevaliers, un plus grand nombre de servants à cheval, restèrent prisonniers du vainqueur. Le roi de France alla cacher sa honte dans les murs du château de Gisors :

« Et eschapa d'eus toz par l'aide notre Seigneur et se reçut où (au) chastel de Gisors. » (*Chron. de St-Denis.*)

A un an de là, Richard Cœur-de-Lion tombait sous l'arbalète d'un simple soldat. Jean-sans-Terre n'était pas homme à reprendre ce que Richard avait été forcé de laisser dans les mains de son ennemi. Dès l'an 1200, il renouvelait l'acte d'abandon de Gisors. Cette place devait demeurer française. Elle l'était déjà depuis dix années, lorsque la Normandie, trois siècles après avoir été arrachée à ses anciens possesseurs par les hommes du Nord, rentra enfin sous la domination des monarques français.

A. DEVILLE (*de Rouen*).

LE CHATEAU DE SANGATTE,

PRÈS CALAIS.

Le château de Sangatte, aujourd'hui entièrement en ruine, fut construit en 1174 par Baudoin II, comte de Guines. Il consistait en une haute tour, entourée d'un rempart, de quelques boulevarts, et de trois fossés d'enceinte dont on aperçoit encore les vestiges.

Par le traité de Brétigny, en 1360, Baudoin de Sangatte, Enguerrand et Guillaume de Hames, frères et héritiers d'Ernoult, comte de Guines, donnèrent ce château et celui de Hames, et ses dépendances, pour acquitter une partie de la rançon du roi Jean, alors prisonnier en Angleterre, « pour le » servir en sa délivrance, dit l'acte, et ayder au bien public de » la paix du royaume. »

En dédommagement de cette *dévestiture volontaire*, il leur fut alloué une pension annuelle de mille livres parisis, qui fut payée jusqu'au 28 juin 1643, que Louis XIV remit la maison de Wailly, héritière des comtes de Guines, en possession des biens dont ses ancêtres s'étaient si généreusement dépouillés (1).

PIGAULT DE BEAUPRÉ (*de Calais*).

(1) Les actes relatifs à cette affaire sont aujourd'hui entre les mains de M. Trouille de Sangatte, propriétaire par acquisition d'une partie des biens que possédait, dans ce village, la maison de Wailly.

Bulletin Bibliographique.

Histoire de la ville de Bergues-St-Winoc. Notices historiques sur Honschoote, Wormhoont, Gravelines, Mardick, Bourbourg, Watten, etc.; par H. Piers. 1 vol. in-8°. St-Omer, Vanelstands, 1833.

J'ai ici à m'occuper de plusieurs cités de l'historique Flandre, si fertile en événements au moyen-âge. On ne doit donc pas s'étonner que cet article ait de la longueur; c'est une sorte de statistique, en ce genre, d'une contrée entière, riche en souvenirs.

Un grand nombre de nos villes françaises ont une origine ou féodale ou monacale; tantôt ce sont des habitations qui se sont groupées autour du manoir féodal, destiné à les protéger; tantôt des maisons ont entouré un monastère et ont fini par former une cité. « C'est ainsi que » les premiers apôtres du christianisme, dit M. Ch. Nodier, s'établis- » saient les sentinelles avancées de la civilisation; dans un lieu désert, » sur une terre ingrate, on bâtissait d'abord une chapelle, puis un » monastère; quelques huttes, quelques maisons l'entouraient; on dé- » frichait peu à peu, les idées de la société grandissaient, le hameau » devenait bourg, le bourg ville, puis les peuples se mêlaient et rece- » vaient le signe du chrétien.... C'est l'histoire du monde. » C'est de cette dernière manière que s'est formée, en Flandre, la ville de Bergues-St-Winoc. Celle de St-Omer s'est créée et agrandie à l'ombre de l'historique abbaye de St-Bertin; l'autre, moins importante, a eu pour cause de sa construction un petit monastère, démembrement de celui de St-Bertin. Au VIIe siècle, dans ces temps où les moines civilisaient le monde, desséchaient les marais et défrichaient les terres incultes, Winoc, prince breton, proche parent de saint Josse, accompagné de trois de ses amis, abandonne l'Angleterre et les grandeurs du monde, et vient aborder sur les côtes de l'ancienne Morinie pour aller s'ensevelir, dans le territoire de Sithieu, au monastère de St-Bertin, qui brillait d'un vif éclat. Winoc demeura vingt ans à Saint-Bertin avec ses compagnons, où ils se firent remarquer par leurs austérités. Ensuite

ils abandonnèrent le monastère chef-lieu, pour aller former une colonie sur la terre de *Groen-Berg*, dont ils desséchèrent et cultivèrent les marais. Autour de ce second monastère, qui devint célèbre à son tour, s'est formée, par la succession des temps, la ville de Bergues-St-Winoc.

Il est à remarquer que les religieux de l'abbaye fondée par St Winoc conservèrent longtemps des relations avec l'Angleterre. Aussi en 1038, d'après Sander, des reliques furent apportées de cette île dans l'église qu'on venait d'édifier sous le vocable du fondateur de cet établissement religieux.

Les annales de la ville de Bergues, telles qu'elles sont racontées par M. Piers, offrent une moisson assez abondante de faits anglo-français. D'abord l'auteur rappelle que la Flandre, érigée en comté par un monarque carlovingien, ne contracta que trop souvent des alliances fatales aux successeurs de Hugues-Capet. « Les journées de Bouvines et » de Mons-en-Puelle, dit-il, contribuèrent, à la vérité, à faire respecter » les droits de nos souverains ; mais, à l'avénement des Valois, les An- » glais se joignirent à cette province turbulente, et le concours de » leur animosité et de leur jalousie occasionna, pendant plusieurs » siècles, à la France des maux incalculables... Les Flamands suppor- » taient, en général, avec impatience la tyrannie du roi de France. Une » haine implacable animait ces deux nations, et les désastres qu'elles » occasionnaient à l'envi ne faisaient que redoubler leur mortel res- » sentiment..... » Ici l'auteur fait connaître une sentence terrible rendue à St-Omer, au commencement du XIVe siècle, contre un des notables de la ville de Bergues. Simon Hanebart, échevin de cette ville, qui ne pouvait entendre prononcer sans fureur le nom d'un Français, depuis la bataille de Furnes où il avait perdu ses deux fils, entreprit de livrer St-Omer au comte de Flandre. L'échevin de Bergues subit, le 7 juin 1302, le supplice de la roue, pour punition de sa félonie ; il mourut en maudissant Robert d'Artois, qui périt, le 11 juillet suivant, à la bataille de Courtray.

La Flandre fut plus tard en proie à de nouveaux troubles et à des rébellions extrêmement sanguinaires. Philippe de Valois marcha contre les rebelles et les extermina à la bataille de Cassel, le 23 août 1328. Le comte de Flandre rentra en possession de Bergues, le jour même ; les troubles s'apaisèrent, l'autorité reprit sa prépondérance, et l'ordre se rétablit.

« Mais est-il, dit M. Piers, un peuple plus inconstant que celui qui habite la terre flamingante ? Le traître Robert d'Artois l'attire contre la France dans les prétentions de l'Angleterre. On aperçoit l'étendard de la châtellenie de Bergues, sous les ordres d'Artevelle, au siége de

Tournai. On voit encore flotter cette bannière à l'attaque de St-Omer, commandée par le funeste ami d'Edouard III. Le troisième corps de cet ambitieux était composé des guerriers de Bergues et de Furnes. Les Flamands éprouvèrent alors une perte considérable devant les murs audomarois.

» Le 1er mars 1347 est célèbre, dans les annales de Bergues, par les fiançailles de Louis de Male et d'Isabelle d'Angleterre, dans l'abbaye de St-Winoc.

» L'alliance du jeune comte de Flandre, à peine âgé de quinze ans, était recherchée par la Grande-Bretagne et le Brabant. Ce dernier partit de la cour de France, où il avait été élevé, vers la fin d'octobre 1346, pour retourner dans ses états et y épouser Marguerite, fille de Jean, duc de Brabant, allié des Français, qui lui avait promis de faire rentrer tous ses sujets dans le devoir (car toujours les Flamands étaient en rébellion contre leur comte); mais Louis ne fut pas plus tôt arrivé, que les comtes de Northampton et d'Arundel, et Renaud de Cobham, quittèrent l'armée anglaise et s'employèrent si bien auprès des habitants de la Flandre, que ceux-ci retinrent leur seigneur comme prisonnier jusqu'à ce qu'il consentît à devenir le gendre d'Edouard III. Sur l'invitation qu'il reçut alors de se rendre dans leur pays, ce dernier s'écria que « les Flamands étaient de bonnes gens. » Le fier vainqueur de Crécy, accompagné de son épouse, laissa son camp devant Calais et conduisit alors sa fille à Bergues; « là vinrent les plus notables » hommes et les plus authentiques des bonnes villes de Flandre, en » grand état et puissance. » Mais bientôt, malgré la cérémonie des fiançailles, qui se fit avec un appareil fastueux près du péristyle du temple, Louis de Male, qui avait dissimulé ses sentiments intimes, à la première occasion qu'il eut de s'échapper des mains de ses surveillants, s'empressa de rompre ce mariage, basé sur une politique contraire à ses véritables intérêts....

» L'alliance conclue entre le roi d'Angleterre et les Flamands, et surtout les désastres de Crécy et de Poitiers, avaient enhardi ces derniers dans leur opposition à la France. Le règne réparateur de Charles le Sage avait cessé, et les turbulents démocrates de la Belgique agitaient de nouveau le brandon des discordes civiles, et envoyaient des émissaires dans les villes de Flandre pour les engager à reconnaître l'autorité de Philippe d'Artevelle. C'était la seconde fois que ce nom maudit y retentissait comme un signal de détresse. L'ambitieux tribun s'étant transporté à Ypres, y reçut les notables des châtellenies de Bergues, Cassel et Bourbourg, qui lui jurèrent foi et loyauté comme à leur naturel seigneur. Cette scène se passait en 1383; mais deux ans aupara-

vant, dans un combat livré aux Gantois, Louis de Male avait placé dans sa quatrième ligne les guerriers de Bergues, de Cassel et de Bourbourg. Au reste, dans ces sanglantes vicissitudes du moyen-âge, dit M. de Châteaubriand dans ses *Etudes historiques*, « les comtes de Flandre » étaient plutôt les sujets des Flamands que les Flamands n'étaient leurs » sujets. »

» Le jeune roi de France prit enfin la résolution d'étouffer avec éclat cette rébellion renaissante. Il se mit en marche avec une armée formidable ; il éprouva quelque difficulté à pénétrer dans la Flandre ; on lui dit qu'il n'y parviendrait qu'en cherchant un passage vers St-Omer ou Bergues. Cependant le tocsin d'alarme se faisait entendre dans le canton menacé ; on tâchait de l'émouvoir pour la cause de l'indépendance ; mais malgré les fallacieux discours des agents d'Artevelle, les milices de Bergues, de Bourbourg et de Gravelines enfermèrent les capitaines qu'il leur avait imposés, et implorèrent la clémence de Charles VI, sur le mont d'Ypres. Ce prince ne tarda pas à châtier, à Rosebecq, l'orgueil des récalcitrants. L'ordre aurait pu renaître, si les Anglais n'avaient eu soin d'entretenir cette interminable division.

» C'est l'époque de l'invasion de l'évêque de Norwich. « Où pou- » vons-nous mieux faire notre plaisir et profit, s'écriait-il, dit Frois- » sart, que de entrer en cette riche frontière de mer, de Bourbourg, » de Dunkerque, et en la châtellenie de Bergues, de Cassel.... »

» L'épouvante se répandit bientôt dans cet infortuné territoire ; les campagnards se hâtèrent d'amener leurs femmes et leurs enfants à Bergues, à Bourbourg et à St-Omer. A l'annonce effrayante du progrès des Anglais, le comte de Flandre avait convoqué les milices dévouées des châtellenies de Bergues, de Cassel et des cantons maritimes. Tous les hommes en état de porter les armes entrèrent ensuite dans Dunkerque, pour le préserver des avides étrangers ; mais ils furent complétement battus, et cette cité tomba au pouvoir de ceux dont la jalousie devait lui ravir un jour son plus bel ornement.

» Le duc de Bourgogne fit alors garder ses frontières de Flandre et d'Artois, et envoya quelques chevaliers en garnison à Bruges. Mais cette ville et celle de Bourbourg ne purent résister aux Anglais, qui y retirèrent leur butin. Le roi de France dut s'en mêler, encore une fois, pour expulser ces pillards, car ils avaient « de tout le pays fait leur volonté. »

» Le sire de Calverly était dans Bergues avec trois mille soldats. Charles VI, après s'être reposé à St-Omer, vint loger, par un vendredi, dans l'abbaye de Ravensberghe. Bergues n'était alors fermé que par de simples palissades, et ne pouvait présenter aucun obstacle par ses

fossés. Calverly avait logé quatre mille archers dans toutes les habitations, et était déterminé à défendre la place. Il rangea ses guerriers aux principales portes, et refoula les femmes, les enfants et les vieillards dans les églises.

» Au conseil du roi de France, la marche sur Bergues fut décidée. Le comte de Flandre, les ducs de Bourgogne, de Berry, de Bourbon et de Bretagne, étaient chargés de la diriger et de cerner les Anglais avec plus de vingt mille hommes.

» Les bataillons français chevauchent par un temps magnifique; les monuments de la ville captive frappent bientôt leurs regards émerveillés; la sentinelle ennemie jette le cri d'épouvante; les chevaliers anglais, attérés à l'aspect de tant de combattants, n'osent se fier aux énormes redoutes qu'ils ont élevées à la hâte, et, rassemblant les fruits de leurs nombreuses déprédations, se font ouvrir la porte de Bourbourg et les transportent dans cette petite ville. Ils incendient, en partant, l'abbaye des filles de St-Victor, ainsi qu'une chapelle de Notre-Dame. Calverly se retire à Gravelines. Les bourgeois tentaient encore, mais vainement, de se défaire du reste de ces spoliateurs et des horribles fanatiques de Gand et de Bruges, qui les avaient suivis à la piste comme des loups affamés. Cependant les assiégés préludent par de vives escarmouches; un favori du roi y trouve la mort; l'attaque devient sérieuse, la résistance est opiniâtre. Les indépendants, qui ne s'attendent à aucun quartier, commettent mille horreurs et déploient une bravoure acharnée; quelques Anglais parviennent encore à s'échapper par la porte de Dunkerque, et favorisent la sortie d'un certain nombre de compromis et de prudents. Enfin, les Français se précipitent en furieux dans la ville, et y trouvent encore assez à prendre et à piller; car les Anglais n'avaient pu tout emporter. Tous les hommes sont massacrés impitoyablement ou assommés sans distinction. Les dames réfugiées d'abord dans une grande église sont heureusement soustraites à la brutalité des vainqueurs et envoyées avec leurs enfants à St-Omer. Louis de Male s'épuise en efforts superflus pour adoucir le sort de cette portion excellente de ses états; la ville de Bruges est livrée totalement aux flammes; leur ardeur dévorante empêche même Charles VI d'y entrer dans ce jour néfaste; il va loger dans un village près d'une abbaye.

» Une bande effrénée de Bourguignons et de Normands s'élancent ensuite dans le monastère de St-Winoc. Les religieux se dévouent aux outrages et veulent conjurer le péril; ils poussent d'inutiles cris de compassion. Ce sont les richesses immenses de l'abbaye que l'on demande; les remontrances sont infructueuses, le sentiment religieux

méprisé, le recours au roi rejeté. L'abbé Jacques III était absent, et le prieur Simon de Haringhe montre un désespoir impuissant; l'abjecte soldatesque le foule aux pieds avec ses fidèles compagnons; puis elle se répand furibonde dans le cloître, et, d'après les indications d'un traître, rien n'échappe à cette sacrilége profanation pendant les horreurs d'une nuit sanglante. Les barbares arrivent à l'entrée de la bibliothèque; le prieur se détermine à un dernier effort: il baise les genoux du guerrier farouche qu'il croit investi du commandement; mais il est inexorable comme le vainqueur d'Alexandrie, et le feu consume dans quelques heures les précieux travaux de plusieurs siècles. Quelques manuscrits superbes sont toutefois réservés pour le duc de Bourgogne.

» Les autres établissements religieux ne sont guère plus respectés. Les reliques sont transférées à Saint-Omer. Ce sac épouvantable figure dans l'histoire, sous la date du 8 septembre 1383. « A cet assaut de Bergues, disent les *Mémoires sur l'Histoire de France*, ne fut mie des » derniers monseigneur Boucicault, ains si bien s'y porta que nul » mieux. » Il combattait auprès du connétable de Clisson. »

Ici M. Piers s'élève contre l'inhumanité des Français dans cette circonstance, causée sans doute par des antécédents irritants et par la différence de langage. De cette scène de cruauté résulta une haine invétérée de la part des descendants des victimes, à l'encontre du grand peuple dont quelques-uns des membres avaient eu, envers la population de Bergues-St-Winoc, une conduite si blâmable: « Quand bien » même, disait-on, tous les Flamands seraient morts, leurs os se lève» raient et s'assembleraient contre les Français! »

« Les écrivains flamands, continue l'auteur, ont comparé le sac de Bergues à celui de la fameuse ville de Troie; les descriptions qu'ils en ont tracées font frémir d'horreur. L'abbaye de St-Winoc, entourée de murailles et éloignée du centre de la cité, l'église de Saint-Pierre et le couvent des Dominicains, furent les seuls monuments qui demeurèrent debout après ce vaste embrasement. Ce fut sans doute un hommage reconnaissant du vainqueur irrité envers les hommes de miséricorde qui, dans ces guerres cruelles, ne perdaient point de vue les hommes de sang, « essayant, dit M. de Châteaubriand, de faire tomber les armes de » leurs mains, suppliant avant le combat, pleurant après la victoire, » toujours rebutés, jamais las, colombes de paix errant de champ de » bataille en champ de bataille avec les vautours. » Rien n'est effectivement plus propre que la charité à donner au clergé une attitude céleste, et jamais il ne devrait ambitionner d'autre gloire que les bénédictions qu'elle lui procure dans tous les siècles.

fossés. Calverly avait logé quatre mille archers dans toutes les habitations, et était déterminé à défendre la place. Il rangea ses guerriers aux principales portes, et refoula les femmes, les enfants et les vieillards dans les églises.

» Au conseil du roi de France, la marche sur Bergues fut décidée. Le comte de Flandre, les ducs de Bourgogne, de Berry, de Bourbon et de Bretagne, étaient chargés de la diriger et de cerner les Anglais avec plus de vingt mille hommes.

» Les bataillons français chevauchent par un temps magnifique; les monuments de la ville captive frappent bientôt leurs regards émerveillés; la sentinelle ennemie jette le cri d'épouvante; les chevaliers anglais, attérés à l'aspect de tant de combattants, n'osent se fier aux énormes redoutes qu'ils ont élevées à la hâte, et, rassemblant les fruits de leurs nombreuses déprédations, se font ouvrir la porte de Bourbourg et les transportent dans cette petite ville. Ils incendient, en partant, l'abbaye des filles de St-Victor, ainsi qu'une chapelle de Notre-Dame. Calverly se retire à Gravelines. Les bourgeois tentaient encore, mais vainement, de se défaire du reste de ces spoliateurs et des horribles fanatiques de Gand et de Bruges, qui les avaient suivis à la piste comme des loups affamés. Cependant les assiégés préludent par de vives escarmouches; un favori du roi y trouve la mort; l'attaque devient sérieuse, la résistance est opiniâtre. Les indépendants, qui ne s'attendent à aucun quartier, commettent mille horreurs et déploient une bravoure acharnée; quelques Anglais parviennent encore à s'échapper par la porte de Dunkerque, et favorisent la sortie d'un certain nombre de compromis et de prudents. Enfin, les Français se précipitent en furieux dans la ville, et y trouvent encore assez à prendre et à piller; car les Anglais n'avaient pu tout emporter. Tous les hommes sont massacrés impitoyablement ou assommés sans distinction. Les dames réfugiées d'abord dans une grande église sont heureusement soustraites à la brutalité des vainqueurs et envoyées avec leurs enfants à St-Omer. Louis de Male s'épuise en efforts superflus pour adoucir le sort de cette portion excellente de ses états; la ville de Bruges est livrée totalement aux flammes; leur ardeur dévorante empêche même Charles VI d'y entrer dans ce jour néfaste; il va loger dans un village près d'une abbaye.

» Une bande effrénée de Bourguignons et de Normands s'élancent ensuite dans le monastère de St-Winoc. Les religieux se dévouent aux outrages et veulent conjurer le péril; ils poussent d'inutiles cris de compassion. Ce sont les richesses immenses de l'abbaye que l'on demande; les remontrances sont infructueuses, le sentiment religieux

ayant été emportée d'assaut, elle fut aussi maltraitée qu'en 1383. « Les vainqueurs, dit M. Piers, n'épargnèrent ni l'âge ni le sexe, renversèrent ou brûlèrent les couvents et les églises. Dix-sept maisons seulement se soutinrent sur leurs fondements.... *Cet événement* mit le comble à la haine mortelle que les opprimés avaient vouée à leurs dévastateurs. »

On trouve encore plus tard un document des guerres de la révolution, qui se rattache au cadre de ce recueil. « En 1793, dit l'auteur, le duc d'York assiégea Dunkerque, et fit avancer d'Oost-Cappel, le 21 août, une division de son armée, pour bloquer Bergues, dépourvu de garnison. Le général Ernouf y jeta les troupes nécessaires à la sécurité de cette place, qui se trouvait alors sous le commandement du général Carrion. Walmoden, chef de la division anglaise, le somma vainement de se rendre; ensuite, un mouvement de notre armée contraignit l'ennemi à lever son camp retranché de Vitres, et à se retirer précipitamment sur Hondschoote, dans la nuit du 6 au 7 septembre. Le lendemain se livra cette affaire si célèbre dans notre contrée, où le drapeau français abaissa l'orgueil britannique, fit avorter les projets des alliés, et délivra le littoral *de l'étranger.* «

Je vais à présent extraire des notices historiques relatives aux autres localités.

Hondschoote. *Cette ville, autrefois célèbre par ses manufactures de draps, de serge et de toile,* « fut incendiée en 1383, lorsque Charles VI chassa les Anglais de cette contrée. Les Français la dévastèrent en 1558, comme Dunkerque et Bergues... En 1658, plusieurs détachements d'infanterie, sous les ordres du duc d'Yorck (depuis Jacques II), y furent mis en quartier; la paix d'Aix-la-Chapelle laissa cette ville à la France...

» Hondschoote restera fameux, dans notre histoire, par la journée du 8 septembre 1793. « C'est par un beau jour d'automne, dit M. de » Jouy, que se donna la bataille d'Hondschoote, dont les suites pou- » vaient être si avantageuses pour la France. En effet, si Houchard, » plus habile, mais non plus fidèle, eût marché rapidement après la » bataille, nous fermions toute retraite à l'ennemi, nous nous empa- » rions du duc d'Yorck, et nous tenions l'armée qui assiégeait Furnes... » A compter de la journée d'Hondschoote, la terreur dont nous avions » été frappés passa sous les drapeaux ennemis. » Jourdan, Leclerc, Vandamme, Collaud, Hédouville, Gobrecht, assistèrent à ce combat, qui avait pour la France l'importance de ceux de Marathon et de Platée. Hoche y obtint le grade de général de brigade. Presque toute la 32e division des gendarmes à pied demeura parmi les morts; une

grande partie des blessés fut transportée à Saint-Omer, dans les églises de Saint-Bertin et de Saint-Denis, et au collége anglais. »

Gravelines, que Robert Cénalis, évêque d'Avranches, croit être le lieu où était le *Portus Itius*, paraît devoir son origine au débarquement qu'opéra sur ce point saint Willebrod, en 690. Plus tard, on érigea là une chapelle en l'honneur de cet Anglo-Saxon, autour de laquelle s'élevèrent quelques chaumières. Elles formaient un petit village, en 1160, que Thierry d'Alsace, comte de Flandre, fit renfermer de murs, et augmenta en y attirant beaucoup d'étrangers.

« En novembre 1164, suivant M. Aug. Thierry, Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, fuyant la persécution de Henri II qui ne devait que trop tôt l'atteindre, gagna la côte de Sandwich, et sur un petit bateau, à travers beaucoup de risques, navigua jusqu'au port de Gravelines...

» D'après le traité de Brétigny, le territoire depuis Calais jusqu'au fil de la rivière d'Aa devant Gravelines, était cédé par la France à l'Angleterre. La terre d'Oye servait de limite. Lorsque Calais tomba au pouvoir du vainqueur de Crécy, les autres places des cantons maritimes durent se soumettre la plupart également à cette cruelle nécessité, surtout après la capture de l'imprudent roi Jean; mais après la mort d'Édouard III et du redoutable Prince Noir, les Anglais ne furent plus en état de résister aux armes de la France. En 1377, d'après M. de Barante, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, leur reprit Gravelines qui ne se défendit pas.

» Henri de Spencer, évêque de Norwich, à la solde d'Urbain VI, jeune et aventureux, étant descendu à Calais avec deux mille lances des meilleurs chevaliers d'Angleterre et quatre mille archers, pénétra dans la Flandre avec l'intention de la dévaster : dans cette invasion, il pilla la ville de Gravelines dépourvue de fortifications et de garnison; presque tous ses habitants étaient encore des pêcheurs, sans expérience dans le métier des armes (Hennebert).

» Louis de Male, sortant enfin de sa funeste inaction, arma à la hâte les peuples de Bergues, de Cassel, de Bailleul et des lieux circonvoisins; cette troupe mal équipée attaqua sans ordre les Anglais, le 25 mai 1383, sur le chemin de Gravelines, et fut complétement défaite.

» L'évêque de Norwich, obligé bientôt de céder ses conquêtes à Charles VI, courut se réfugier momentanément dans Gravelines avec ses principaux officiers. « Mais à leur départ, dit Froissart, ils bou-
» tèrent le feu dedans et l'ardirent toute. »

» Une trève d'un an fut ensuite signée. Audenarde et Gravelines,

par une de ses dispositions, restèrent aux mains des *Français*, jusqu'à la conclusion des démêlés du comte de Flandre avec ses sujets...

» Au commencement du xve siècle, le duc de Bourgogne guerroyait avec les Anglais. Ceux-ci attaquèrent, dans les premiers mois de 1405, la ville de Gravelines, qui était à cette époque comme le boulevard d'une partie de ses possessions en Flandre. Le comte de Saint-Pol, qui s'y était renfermé avec quelques braves, ne la rendit qu'après une défense désespérée. Philippe le Hardi, à cette nouvelle, s'empressa de rassembler ses hommes d'armes, munit de plus fortes garnisons les places de la frontière, et ne tarda pas à reprendre Gravelines qu'il garnit alors de fortifications plus solides et qu'il se plut à embellir.

» ... Lorsque Philippe le Bon fut contraint de renoncer à son expédition contre Calais, il logea à Gravelines « tout déplaisant et ennuyeux, » dit Monstrelet, et prit conseil avec les seigneurs et nobles hommes » qui là étoient retraits avec lui, sur ses affaires, en lui complai- » gnant de la honte que lui faisoient ses communes de Flandre. »

» En 1439, le cardinal de Winchester, la duchesse de Bourgogne, et d'autres personnages marquants, se réunirent à Gravelines pour faciliter les négociations de paix entamées entre la France et l'Angleterre. C'est en novembre 1440 que se rendit Charles d'Orléans à Gravelines, où l'attendait impatiemment le comte Dunois son illustre frère, et où cet intéressant captif reçut du duc de Bourgogne l'accueil le plus amical, prélude favorable d'une réconciliation si utile à leur commune patrie.

» ..... En 1670, Henriette, fille de Charles Ier, duchesse d'Orléans, qui rappelait l'intéressante Marie-Stuart, et dont la destinée ne devait être guère moins déplorable, s'appliqua à Gravelines à faire réussir quelques négociations avec l'Angleterre, où elle ne tarda pas à débarquer. »

Le livre note que Pierre Piers exécuta, en 1678, de grands travaux au havre de Gravelines que Vauban inspecta attentivement en 1680. Nous pensons que cet entrepreneur public, du même nom que l'auteur, était un de ses aïeux ou parents.

« Tout était préparé, en 1694, dans les ports de Dunkerque et de Calais, pour favoriser la tentative de Jacques II pour remonter sur le trône de ses pères, lorsque, dans les premiers jours d'avril, l'on aperçut, de la hauteur de Gravelines, une flotte de plus de soixante voiles, commandée par l'amiral Russel, qui fit évanouir totalement les illusions de l'infortuné Stuart.

» Dans le siècle suivant, le chevalier de Saint-Georges, contraint aussi d'abandonner l'Écosse et de se retirer en France, aborda, après

une traversée périlleuse, dans la nuit du 21 février 1716, entre Calais et Gravelines.

» C'est en deçà des dunes, dit Allent, sur l'emplacement de l'ancien fort Saint-Philippe, que s'est élevée, dans la dernière guerre, la petite ville de *Smugglers*, où se fait encore un commerce d'échange entre la France et l'Angleterre. Cet échange, du côté de la France, consiste en produits naturels ou industriels du bassin de l'Aa, parmi lesquels il faut compter des myriades d'œufs et de sangsues. »

« ... En 1744, lors de l'entreprise héroïque de Charles-Édouard, l'armée d'occupation, dit Visconti, Audomarois, s'assemblait à Lille, à Saint-Omer, à Aire, à Bergues, prête à se porter sur Dunkerque, qui voyait sa rade se remplir de navires de transport.

» L'expédition ayant été contremandée, le noble Stuart se retira à Gravelines, « aussi triste, dit M. A. Pichot, que s'il eût été vaincu, et gardant l'incognito sous le nom du chevalier Douglas. »

Mardick. On a prétendu que cette place remontait à une haute antiquité. — « Après la prise de Calais par Édouard III, dit M. Piers, il est probable que cette ville tomba au pouvoir des Anglais, puisqu'en 1377, le duc de Bourgogne « s'empara aussi de Mardick, que défen- » daient les sires de Maulévrier, Poitevins, qui n'avaient pas encore » quitté le service de l'Angleterre. »

Ce dernier passage est de M. de Barante, que M. Piers croit avoir confondu Mardick avec Andruicq, en ajoutant que la capitale du Brédenarde est arrosée par le *Mardick*, à la séparation du pays de l'Angle. Moi, je noterai que Maulévrier était, dès cette époque, non pas du Poitou, mais de l'Anjou, comme il en a été toujours depuis; il est, du reste, à l'extrême frontière de cette dernière province.

« Ce qui est incontestable, dit ensuite M. Piers, c'est qu'en 1383, Mardick, qui n'avait ni enceinte ni fossés, fut saccagé facilement par Henri Spencer, chef de l'invasion anglaise de cette époque. »

J'arrive à des complications de faits qu'il faudra expliquer avec l'histoire.

Le 3 octobre 1657, Turenne se rend maître de Mardick, après huit jours de tranchée; Lingard dit que la capitulation eut lieu le 23 septembre, après trois jours de siége.

« Cependant, d'après Bernard, dit M. Piers, le prince de Ligne et le marquis de Caracène vinrent assiéger Mardick, quinze jours après sa possession par les Anglais. Le prince de Galles et le duc d'York attaquèrent la place par trois endroits, mais elle fut vigoureusement défendue par la garnison anglaise et trois cents Francais, qui contraignirent les fils de Charles Ier de battre en retraite.

» Mardick avait été immédiatement remis aux Anglais, et Cromwell, enchanté de l'avoir en sa puissance, envoya de nouveaux renforts pour former le siége de Dunkerque. Les Bourbons ne déplorèrent que trop tôt cette imprudente alliance avec un régicide couronné.

» A peine maîtres de Mardick, les Anglais commencèrent à en réparer les anciennes fortifications; les fossés étaient demeurés intacts, et une petite partie seulement du parapet avait été renversée.

» Don Juan, général espagnol, résolut de détruire, dans l'espace d'une nuit, tout l'ouvrage d'un mois. Les Stuarts l'accompagnèrent dans sa marche nocturne, et après une tentative périlleuse, ils se retirèrent en bon ordre, au point du jour, après avoir détruit les dehors de la place. (*Mémoires de Jacques* II). C'est ce qui explique l'allégation de l'historien de Calais.

» Les Anglais, en garnison à Mardick, rejoignirent Turenne pour assister à la bataille des Dunes. Ce généreux guerrier avait vendu sa vaisselle d'argent pour acquitter leur paye. »

Je ne m'arrête pas au voyage de Louis XIV dans cette contrée et à sa maladie.

« Mardick, continue l'auteur, fut définitivement ravi à l'Espagne par le traité des Pyrénées; en 1662, il en coûta à la France cinq millions pour obtenir de l'Angleterre sa restitution et celle de Dunkerque. Mais à mesure que les fortifications de cette dernière place et de Gravelines augmentèrent, Mardick devint inutile et fut démoli entièrement vers 1664.

» Hors de la descente projetée par Jacques III, en 1708, la flotte anglaise, commandée par l'amiral Bing, vint se poster dans la fosse du vieux Mardick.

» La paix d'Utrecht ayant livré la ville de Dunkerque à la jalousie des Anglais, le gouvernement français fit pratiquer un nouveau port à Mardick, afin d'empêcher les inondations qui pouvaient résulter du comblement du port voisin. Trente mille hommes et des sommes énormes furent employés à cet ouvrage immense : le canal et les écluses, commencés le 2 mai 1714, furent achevés le 9 décembre suivant, jour où l'eau y coula pour la première fois. Les Moëres, qui étaient restées submergées, reçurent alors un nouveau moyen d'écoulement. Bientôt le canal de Mardick, par la chasse continuelle des eaux, fut creusé assez profondément pour y voir entrer une frégate de trente-quatre canons.

» On avait cru satisfaire au traité d'Utrecht en ne rétablissant pas le vieux canal, mais les Anglais conçurent un ombrage extrême du nouveau Mardick, et adressèrent à Louis XIV les plus vives réclamations.

» Les grands travaux, derniers efforts d'un roi que l'âge ni le mal-

heur n'avaient abattu, et qui se glorifia jusqu'au dernier instant d'avoir été maître dans son royaume, furent renversés après sa mort, après la conclusion du traité du 4 janvier 1717.

» Pierre le Grand admira, le 23 avril suivant, les écluses de Mardick ; au mois de juin de la même année, elles étaient détruites.

» La poésie soupire de nobles douleurs sur le sort de Mardick :

La crainte et l'effroi d'Albion.

» Le plan de cet endroit, célèbre par ses doubles ruines (car on assure qu'il n'y a pas trois siècles des ruines dignes de la grandeur romaine frappaient encore les yeux des voyageurs surpris), se rencontre dans *Sanderus*, *les travaux de Mars* et *Faulconnier*. »

Bourbourg figure souvent dans les guerres anglo-françaises, qui diminuèrent de moitié sa population primitive. C'était le lieu ordinaire des entrevues entre les rois d'Angleterre et les comtes de Flandre. « Une trève fut conclue dans l'abbaye de Bourbourg, le 11 février 1375, pendant laquelle les Anglais devaient cesser toute hostilité dans la Picardie et dans l'Artois.

» Lors de la descente de l'évêque de Norwich, les habitants de Bourbourg furent si effrayés de l'approche des Anglais, que « ils se » rendirent, sauves leurs vies et leurs biens. Aussi furent-ils pris, et les » Anglois entrèrent en la ville et en eurent grand'joie, car ils dirent » qu'ils en feroient une belle garnison pour guerroyer et harceler ceux » de St-Omer et des frontières prochaines. (Froissart.) » Charles VI, qui avait eu tant à se louer de la valeur des guerriers de Bourbourg à la bataille de Rosebecq, ne tarda pas à chasser les Anglais de leur patrie. Les maisons de cette ville, qui n'étaient fermées que de *palis*, étaient malheureusement couvertes en paille ; elles furent bientôt la proie des flammes. Le roi de France pénétra dans ce circuit embrasé, le 19 septembre 1383, et les Bretons s'y livrèrent au plus odieux pillage. « Un d'entre eux, dit M. de Barante, monta sur l'autel de l'église » de St-Jean pour arracher une pierre précieuse de la couronne d'une » statue de la Ste-Vierge ; mais l'image fit un mouvement, dit-on, et » le sacrilége tomba roide mort sur le pavé. Un autre voulut encore » prendre ce diamant : aussitôt toutes les cloches sonnèrent. Ces pro- » diges furent rapportés au roi, qui vint dans cette église, et fit de » beaux présents à l'image de Notre-Dame ; autant en firent les princi- » paux seigneurs de l'armée, et toute la foule se porta bien dévotement » dans la chapelle. »

» Trois mille Anglais occupaient alors Bourbourg ; après les attaques meurtrières de Philippe d'Artois, comte d'Eu, ils avaient accepté une capitulation honorable. »

Il reste encore à Bourbourg quelque chose susceptible d'être mentionné ici : « Le pensionnat anglais-français de M. Montessuis, dit M. Piers, est parfaitement dirigé ; il jouit d'une considération étendue. »

WATTEN. « Jean de Croy présida en ce lieu, en 1436, à une réunion de capitaines bourguignons, pour faire une invasion dans le Cambraisis, occupé par les Anglais ; mais cette expédition, au dire de Monstrelet, n'eut pas un résultat favorable. »

Les jésuites anglais furent appelés, en 1611, à prendre possession de l'abbaye de Watten. Alors ses environs étaient habités par des familles catholiques de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Cette circonstance inspira de la défiance au roi d'Angleterre, et le gouverneur des Pays-Bas fut même obligé de les remplacer momentanément par des jésuites wallons.

Je m'arrête ici après une si riche moisson anglo-française faite dans l'ouvrage de M. Piers. DE LA FONTENELLE.

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE SUR MARGUERITE D'ANGOULÊME, *sœur de François Ier* ; par M. J.-F.-E. Castaigne. 1 vol. in-24. Paris, Techener, 1837.

Cette brochure sur l'auteur des *Contes de la reine de Navarre*, car c'est là le véritable titre de gloire de Marguerite d'Angoulême et ce qui lui a donné de la célébrité, présentait un joli cadre à remplir. M. Castaigne pouvait, sur ce sujet, faire un volume amplement garni, il a préféré se restreindre ; mais ce qu'il a dit, dans un petit format, est curieux et intéressant.

Je parlerai d'abord d'une découverte du laborieux bibliothécaire d'Angoulême, qu'il a faite, non en déchiffrant des manuscrits, non en pâlissant sur de gros livres, mais bien en examinant des portraits historiques. Vous avez vu nos derniers rois de la maison de Bourbon, même celui qui règne, avoir le nez long et surtout un peu *courbé*. M. Castaigne va nous apprendre d'où ce signe distinctif et caractéristique est venu à ces princes. « Je remarque une chose en passant, dit-il, c'est que l'origine des nez courbés de la maison des Bourbons vient de Marguerite d'Angoulême, qui transmit son nez aquilin à Jeanne d'Albret, qui le transmit à Henri IV, qui le transmit à ses descendants. Mes lecteurs me pardonneront cette observation assez singulière, dont ils trouveront la preuve aux portraits des *Monuments de la monarchie française*, de Bernard de Montfaucon. »

Après la remarque sur cette *transmission de nez courbés*, l'auteur attribue le goût de Marguerite d'Angoulême pour la poésie à une *maladie héréditaire* de famille, transmise avec le sang ; et à ce sujet

il cite Charles d'Orléans, grand-oncle de la princesse, qui a laissé de délicieuses poésies composées en Angleterre pendant sa captivité, et a fait aussi des vers en anglais, que M. G. W. Taylor a fait imprimer, à petit nombre, pour les membres du *Roxburghe club*, sous ce titre : *Poems written in english, by Charles, duke of Orleans, during his captivity in England, after the battle of Azincourt. London*, 1827. In-4°. Il nomme également le frère de celui-ci, Jean dit le Bon, comte d'Angoulême, auteur de préceptes latins réunis sous ce titre : *Le Caton moralisé*, et qu'il avait composés pendant sa détention en Angleterre. A son retour, il fit présent de ce précieux manuscrit aux chanoines d'Angoulême, qui l'attachèrent à une petite chaîne de fer, dans le chœur de la cathédrale, où on le conserva jusqu'en 1562. Il indique aussi François Ier, qui *roucoulait des madrigaux* pour ses maîtresses. Quant aux autres princes de cette dynastie à qui il attribue la manie de rimer, elle a été si peu décidée chez eux, et ils ont fait si peu de vers, que je ne m'y arrêterai pas.

Restreint comme je le suis à ne pas sortir de ma spécialité que j'ai déjà un peu dépassée, j'arrive à la mort de Marguerite. « Trois nobles sœurs d'Angleterre, dit l'auteur, Anne, Marguerite et Jeanne de Seymour, composèrent, en son honneur, plus de cent distiques latins, que traduisirent les plus célèbres poëtes de l'époque, et qui furent recueillis par Nic. Denisot, dit *Conte d'Alsinois*, sous le titre suivant : *Le tombeau de Marguerite de Valois, faict en distiques latins, par les trois sœurs, princesses en Angleterre, et traduicts en grec, italien et françois, par plusieurs des excellents poëtes de la France.* Paris, Fecondat, 1551, in-8o. Ce volume, peu commun, ajoute une note du livre, s'est vendu jusqu'à trois livres sterling. L'éditeur, Nicolas Denisot, peintre, graveur, poëte latin et français, et précepteur des trois sœurs de Seymour, signait souvent ses vers *Conte d'Alsinois*, anagramme de son nom ; ce qui faisait dire à François Ier que ce comté n'était pas d'un grand revenu, puisqu'il ne produisait que *six noix*. Calembour vraiment royal ! »

Je prendrai encore dans ce travail le passage suivant : « Bayle dit que quelqu'un ayant marqué de sa main, sur un exemplaire du *Tombeau de Marguerite*, que cette princesse était « l'auteur d'un livre in- » titulé *Les méditations pieuses de l'âme chrétienne*, qui fut traduit » en anglois par la reine Elisabeth, et imprimé à Londres, in-8o, l'an » 1548, » le savant et infatigable M. Brunet n'a point oublié, dans ses *Nouvelles recherches bibliographiques*, de mentionner ce volume de la plus grande rareté, qui s'est vendu jusqu'à 9 liv. 10 sh. 6 d. à Londres, en décembre 1801, et 8 liv. en 1827. En voici le véri-

table titre en vieil anglais : *A godly medytacyon of the christen sowle.... compyled in frenche by lady Margarete, quene of Navarre; and aptely translated into english, by the ryght vertuose lady Elisabeth, danghter to our late soveraine, king Henry the VIII. — Imprinted in the yeare of our Lorde*, 1548, *in apryll.* Pet. in-8°. Comme je n'ai jamais vu ce livre anglais, je n'émettrai aucune conjecture sur le texte français original. »

A propos de cette traduction attribuée à Elisabeth, on rappellera ici que les journaux viennent d'apprendre que le garde de la Tour de Londres a découvert un manuscrit écrit en entier de la main de cette reine, et contenant une traduction du traité *De la consolation*, par Boëce.

Je finirai cette notice en copiant, d'après notre collaborateur M. Castaigne, un joli *Rondel* fait en Angleterre par Charles d'Orléans, sur le *Renouveau :*

Le temps a laissé son manteau
De vent, de froidure et de pluye,
Et s'est vestu de broderie,
De soleil luisant, clair et beau ;
Il n'y a beste, ni oiseau
Qu'en son jargon ne chante ou crie :
Le temps a laissé son manteau
De vent, de froidure et de pluye.
Rivière, fontaine et ruisseau
Portent en livrée jolie
Gouttes d'argent d'orfavrerie ;
Chacun s'habille de nouveau :
Le temps a laissé son manteau
De vent, de froidure et de pluye.

D. L. F.

MEMOIR OF THEROUANNE, the ancient capital of the Morini, in Gaul; with an accunt of its principal calamities, from the time of the invasion of Gaul by Julius Cæsar to its final destruction by the emperor Charles V, in 1553. Also a discourse of the *Portus Itius* of Cæsar, with historical and explanatory notes, by Chr. Godmond. In-8°. London, Edw. Bull. 1836.

Ce mince volume, dont les *Archives historiques du nord de la France et du midi de la Belgique* ont déjà entretenu leurs lecteurs, n'est point un travail original; c'est tout simplement la traduction

d'un bon nombre de passages de l'*Histoire de la ville de Thérouanne*, due au laborieux M. H. Piers. M. Godmond n'a même rien ajouté à ce qui avait trait à l'histoire d'Angleterre, particularités sur lesquelles cette Revue s'est particulièrement étendue, en rendant compte du livre du bibliothécaire de St-Omer (1). Les notes mêmes du livre anglais appartiennent à l'auteur original, sauf les sorties, passées un peu de mode, contre l'église romaine. Pour ce qui concerne le *Portus Itius*, qu'il fixe à Wissant, suivant l'opinion la plus générale en dernier lieu, M. Godmond a donné plus du sien ; il a cité même quelques auteurs, quoiqu'il s'appuie encore surtout sur M. Piers, pour arriver à sa conclusion. D. L. F.

MÉLANGES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES ; par M. J.-R. Pesche. In-8°, le Mans, imp. de Monnoyer, 1837.

Cette brochure, due à l'auteur du substantiel et intéressant *Dictionnaire statistique de la Sarthe*, dont ce recueil rendra compte plus tard (2), contient la notice sur *la bataille de Pontvallain et le siége de Vaas*, qui se trouve en tête du quatrième volume de cette publication. On y lit de plus un article intitulé : *De l'antiquité comparée de l'établissement romain d'Allonnes et de la cité du Mans, chez les Aulerces Cénomans*, qui échappe à la spécialité de la Revue. Il en est de même d'un morceau *sur les antiquités découvertes et observées dans le département de la Sarthe, pendant l'année* 1836. D. L. F.

(1) Voy. vol. 3, p. 429 et s.

(2) Le *Dictionnaire statistique de la Sarthe* est sur le point d'être terminé, et dans la dernière livraison on trouve l'article sur Sablé, qui contient des documents anglo-français. On doit aussi à M. J.-R. Pesche les ouvrages suivants : 1° *Biographie bibliographique du Maine*, avec une *Iconographie cénomane*, ou Recueil de portraits, in-8°. 2° *Chansons, poésies diverses*, etc., in-8°. 3° *Opuscules agricoles, industriels et économiques*, in-8°. 4° *Des avantages qu'offre l'étude simultanée de l'histoire*, ou *Introduction au cours d'archéologie historique ouvert au Mans, le* 30 *novembre* 1835. Cette dernière brochure contient des détails anglo-français.

Documents historiques

ET DISSERTATIONS.

La Bataille de Maupertuis (1).

(2) Nos côtes étaient le domaine du monarque anglais, ses pavillons flottaient dans nos ports, ses armées insultaient nos campagnes; le fer, la flamme, la fureur insensée du soldat, désolaient le cœur de la France; le suzerain de ces beaux pays voyait fumer ses villes en proie aux flammes et ses campagnes inondées de sang; l'intrigue atroce infestait sa cour; son perfide vassal souriait à tant de maux, ils étaient son ouvrage. Né pour les grands succès, dévoré de l'ambition des rois bretons, ne connaissant de beau rêve que celui qui lui eût ceint le front du diadème français, Edouard croyait toucher enfin au moment préparé par ses successeurs, soupiré par la haine de ses sombres insulaires et par sa propre vengeance; il jouissait de l'espoir de consommer la perfidie de Guillaume (3), de venger la défaite de ses trente champions (4), de justifier par le droit imposant de la force ses inutiles prétentions à la couronne, et de renverser du haut d'un trône dont il se disait l'héritier, les descendants de son heureux compétiteur. Jamais

(1) On doit noter ici une faute d'impression qui se trouve dans le cahier précédent, relativement à la date de ce grand événement. On a mis mal à propos un chiffre pour l'autre, et il faut lire: le 19 *septembre* 1356, au lieu du 19 septembre 1354. Du reste, cette même date est exactement établie, notamment pour l'année, dans plusieurs autres morceaux insérés dans ce recueil. D. L. F.

(2) Cette dissertation date de 1804; mais on a pensé qu'il était bon de la donner, parce qu'elle a été rédigée d'après un examen des localités, et parce qu'elle est écrite avec le style chaleureux et plein de vie de l'abbé Gibault, enlevé il n'y a que peu d'années à la science et à ses nombreux amis. D. L. F.

(3) Il avait stipulé avec le roi de France de lui laisser la Normandie, s'il le laissait probablement achever sa conquête, et ne lui tint pas parole.

(4) On connaît le combat particulier qui eut lieu, en 1351, entre trente chevaliers bretons et trente chevaliers anglais, où ceux-ci furent vaincus. Après une longue et opiniâtre mêlée, au moment de la victoire, Beaumanoir, blessé, demandait à boire; Dubois, l'un de ses chevaliers, lui dit: *Bois ton sang, Beaumanoir, la soif passera; il faut aller jusqu'au bout.*

conspiration n'avait été mieux ourdie, ni plus heureusement amenée. Riche de la honte de Henri II, il pouvait entrer par cent portes dans le royaume de Jean ; fort de l'alliance de Charles le Mauvais, il pouvait allumer dans un même jour cent feux de discorde, voir cent villes en cendres ou à sa disposition ; il pouvait faire jaillir au sein de la France ses soldats et ceux de son odieux allié. Tel on voit sourdre des eaux corrompues au sein d'un terrain abîmé, tel était alors ce qu'on appelait le royaume de France.

L'Anglais pouvait, sans dégarnir son île, entretenir dans l'Armorique et l'Aquitaine de nombreuses armées, former des magasins, recruter ses forces, et, ce qui était plus encore, opposer des Français aux armées françaises. Charles le Mauvais était maître du nord de la Normandie, il était puissant dans la Champagne et possédait la Navarre ; allié et craint du roi jusque dans sa prison, initié aux secrets de la cour, redoutable par ses crimes, agréable par son éloquence, dominant les faibles par l'audace et les forts par la fourbe, il ajoutait alors à tant de moyens ce qui sert également et les bons et les mauvais, l'heureux privilége d'être consacré par d'apparentes souffrances. Il était détenu ; mais un frère digne de lui, mais d'ardents complices servaient puissamment ses desseins ; partout on armait avec succès sous l'apparent prétexte de sa délivrance, et en effet pour servir le roi d'Angleterre. Ce fut alors que le prince de Galles recommença ses hostilités, qu'il pilla le Languedoc, osa s'avancer jusque dans l'Auvergne, courut le Limousin et le Berri. On voulait attirer de ces côtés le prince français ; dès qu'il eût eu l'imprudence de s'engager dans une marche lointaine, le duc de Lancastre devait délivrer Charles le Mauvais, marcher sur Paris ; Jean, resserré entre deux armées, devait alors mourir en chevalier, ou racheter du prix de sa couronne et ses jours et la liberté ou la vie de ses enfants.

La rapidité de sa défaite et le salut du dauphin, ces deux causes si disparates, servirent, par un bizarre concours, à faire échouer leurs odieux projets.

Cependant la troupe du prince de Galles n'était pas destinée à tenir la campagne ; elle devait seulement attirer l'armée royale en se tenant très-soigneusement hors de sa portée ; mais, pressée par la rapidité du monarque, elle songeait en effet à précipiter sa fuite ; elle gagnait à grandes journées des retraites favorables. L'armée du roi de France va les atteindre ; elle ressemble à la nuée portée sur des vents : le voyageur inquiet hâte sa marche, elle l'enveloppe et fond sur lui. Tout présageait la destruction prochaine de cette poignée de partisans ; mais le fils d'Edouard fait déployer ses tentes, il choisit un lieu planté de

vignes et bordé de haies ; on n'y arrive que par un chemin creux, étroit, garni des deux côtés de fossés et de buissons ; deux cavaliers de front y passent à peine ; ce sol domine lui-même le pays environnant ; on n'y parvient qu'en franchissant des collines couvertes de bois, hérissées d'épines et de ronces ; c'est à la fois un camp et un fort. Le prince se détermine à y attendre le sort des armes.

Le monarque français assemble ce qu'il appelait son conseil ; mais nulle assemblée n'était, dans ce temps-là, digne de ce nom; on ne savait alors en France que se battre, et l'attaque fut résolue. La charge sonne avant le lever du soleil, nous allions vaincre ; tout-à-coup accoururent deux cavaliers étrangers : ils se précipitent vers la tente du roi, proposent une négociation, l'obtiennent, se portent vers le camp anglais, et reviennent apportant des conditions avantageuses pour la France : c'étaient les cardinaux de Talleyrand et d'Urgel ; mais d'un côté on compta trop sur la victoire, et de l'autre on ne se crut pas assez vaincu ; le zèle de ces deux ministres de paix ne fut pas seulement frustré, il servit les Anglais et nous perdit.

Le prince de Galles abusa de la trève pour distribuer des espions et se fortifier. La chevalerie française dédaigna les précautions ; on attaqua le lendemain, on fut battu.

La plume de l'écrivain s'arrête, elle résiste aux lois d'un sujet déplorable ; ce n'est pas seulement le pénible détail de nos pertes, c'est le ressouvenir des fautes et des traits peu honorables qui vinrent se mêler à des exploits malheureux, dont la véracité de l'histoire commande ici l'aveu.

On avait divisé notre armée en *trois corps*. Celui du centre devait s'engager dans le défilé, précédé de trois cents gendarmes à cheval ; sur la gauche était un débouché favorable à l'ennemi ; le prince d'Orléans y avait été placé, et trois fils de France étaient sous sa garde : l'aile droite était considérée comme réserve, et cette dernière division, que la folle présomption de vaincre semblait condamner à l'inaction, fut le dernier rempart de notre gloire.

Le prince anglais avait été instruit pendant les négociations de la veille ; il connaissait nos plans, il avait fait ses dispositions en conséquence. On devait attaquer par le chemin creux, il en avait fait un lieu d'embuscade ; notre gendarmerie s'élance avec une bravoure confiante ; bientôt assaillie, renversée, elle lutte en vain, un petit nombre pénètre seulement : les deux maréchaux d'Endreghan et Clermont seront à leur tête ; des troupes fraîches les assaillent ; Endreghan est blessé, Clermont fait prisonnier, le reste renversé ou massacré ; ceux qui débouchent encore, repoussés par des troupes animées du succès,

rebroussent sur ceux qui les suivent ; le vainqueur est sur eux, le désordre est à son comble. Qui peindra le tumulte, l'affreuse et déplorable mêlée de nos guerriers dont les uns, ignorant l'excès de nos malheurs, font des prodiges de vertu pour avancer, dont les autres sont contraints de suivre! Tous s'embarrassent dans leur marche ; entravés par les armes et les chevaux des blessés, par les corps de ceux qui ont succombé, ils ne font plus qu'une masse tumultueuse où la mort frappe impunément ses coups. Penché sur les haies, écartant avec une lâche précaution les branches épaisses qui protégent ses assassinats, le féroce archer contemple avec une joie barbare les mourants ; il montre à ses cruels Bretons les malheureux qu'il a frappés, il les désigne par leurs cris ; ses yeux plongent avec avidité sur ce charnier anticipé ; il sourit aux coups qu'il peut porter encore, et se choisit de nouvelles victimes.

La nouvelle de ces désastres parvint bientôt à l'aile qui devait suivre. La valeur nationale put se démentir, et cette fois on vit reculer les bannières françaises ; car au même instant un corps de la cavalerie du prince de Galles s'étant glissé par le détroit confié à la garde du duc d'Orléans, le prince fit retraite, comme s'il n'eût resté jusque-là à son poste que pour y avoir des témoins de sa honte et offrir quelques fuyards au glaive de l'ennemi. Alors notre défaite est confirmée, une tache est empreinte sur une brillante partie de notre noblesse ; mais notre gloire n'est point anéantie. Au fort de la déroute, les braves de Laudas, de Bodenay, de St-Venant, vont déposer en sûreté, à Chauvigny, les trois fils de France, parmi lesquels était l'héritier du trône, et reviennent combattre auprès du roi. C'était alors que ce prince étonnait par des prodiges de valeur, qu'il se faisait des remparts des morts ; mais il voyait à ses pieds la fleur de ses chevaliers expirants parmi les cadavres des ennemis. Le dernier de ses fils, âgé de quinze ans, est blessé à ses côtés ; ce coup a brisé son courage, les armes tombent de ses mains paternelles ; il se rend, qui pourrait le condamner ? pour sauver les jours de son fils.

Telle fut l'issue de cette journée, déplorable par le sang qu'elle fit couler, par les troubles qu'elle excita dans la France, mais dont les fautes influèrent avec quelque avantage, dans la suite, sur le gouvernement. On a blâmé les dispositions du roi, on lui a reproché trop de dureté contre un ennemi prêt à se rendre ; on a célébré la générosité du prince de Galles, et trop flétri la bravoure nationale ; mais on n'a peut-être pas assez médité l'influence politique qu'a eue cette journée sur le sort de la France. Nous examinerons brièvement les reproches, nous insisterons davantage sur les conséquences politiques : ce point de vue tient à notre plan.

Juger le mérite des dispositions militaires est rarement le propre de l'homme privé. Rien de ce qu'il a vu ou lu dans le cabinet ne ressemble aux jeux bizarres de la guerre; rien de ce qu'il rencontre dans la société n'est propre à lui donner l'idée d'une bataille. Il y voit, à la vérité, comme sur le champ du carnage, l'homme tendant des embûches à son semblable et faisant rougir la nature. Mais s'agit-il des plans et des conseils des chefs, de ces mouvements inattendus que saisit le génie, de ces ruses de guerre qu'inspirent les localités, de l'art de tirer avantage du caractère connu de l'ennemi, deses vertus, de ses vices, l'écrivain doit souvent craindre qu'on ne lui applique le mot connu d'Annibal (1). Il faudrait du moins nous faire une idée du théâtre de l'action, en avoir le plan sous les yeux, connaître les différentes inégalités du terrain, les positions respectives, et les avantages ou désavantages qu'elles offraient aux deux armées.

On est généralement d'accord sur la province et la commune; mais on ne connaît pas exactement le champ de l'action. Quelques auteurs le transportent libéralement dans des communes éloignées, et cherchent, dans des étymologies incertaines, des preuves de leur système; on appuie, on débat de part et d'autre les raisons et les conjectures; et tant est grande dans le cœur de l'homme la passion vague d'intéresser la renommée, chacun revendique pour sa commune ou sa terre la fatale célébrité d'un immense carnage.

Nous ne prononcerons point sur cette querelle topographique; mais nous garderons une feuille pour consigner, dans des notes, les observations que votre Société a arrêté de faire sur les lieux (2).

Nous parcourrons le champ de bataille d'après les notions qui en ont été laissées, les cartes tracées d'après les historiens les plus suivis, et notamment d'après Daniel, dans sa *Milice française*.

Il est des dispositions premières et fondamentales, il en est qui dépendent du local; on ne voit pas que le prince français ait péché contre les premières. Il avait divisé son armée en trois corps, l'un pour engager l'action, l'autre pour la soutenir, et le troisième pour achever la victoire ou protéger la retraite. Mais il paraît qu'on fut admirable dans les dispositions locales; tout y avait été prévu par le génie, mais exécuté par l'intrigue, inutilisé, soit par l'insubordination des vassaux, soit par un défaut de concert et de volonté. On avait demandé trois cents hommes d'élite pour commencer l'attaque; chacun voulut être choisi, et le courage négligé devint inertie.

Une division ne pouvait pénétrer de front dans un chemin étroit et creux; on était sans machines pour protéger les assaillants et dégarnir

(1) « Je n'ai jamais vu un homme aussi fou. »

(2) Voir ci-après l'opinion de la Société d'émulation de Poitiers.

les haies toutes hérissées de tirailleurs ; il fallait, sur une longue file, se découvrir avec désavantage, prêter l'un et l'autre flanc à tous les traits d'un ennemi qui, dominant du haut des terres, pouvait se contenter de lancer quelques pierres. Il fallait cependant emporter ce passage ; l'on pouvait présumer que des braves, avantageusement montés, traversant le défilé à grande course de cheval, se suivant, se secondant de près, toujours soutenus, se formant pour charger à mesure qu'ils eussent débouché, devaient faire pâlir l'ennemi ; et certes ce plan eût été justifié par la victoire s'il eût été effectué le jour qu'il fut conçu. Rien n'avait été négligé pour en assurer le succès ; aux cavaliers, la plupart de nations étrangères, on avait substitué des hommes robustes et audacieux ; on avait, en les montant, joint l'agilité à la force ; d'un autre côté, on les faisait commander par des maréchaux de France, ajoutant au prestige du nom la réalité d'une valeur éprouvée ; on les appuyait de tout un corps d'arbalétriers et de lansquenets. Mais l'ennemi savait tout cela ; l'effet magique d'une manœuvre hardie fut perdu ; les obstacles qu'elle eût balancés restèrent seuls, et les Scythes, légers comme l'oiseau, eussent succombé en cette occasion.

Il nous restait, à la vérité, de grandes espérances dans l'aile gauche, ce corps pouvait rétablir l'action ; mais on dédaigna de s'y garder. Si le duc d'Orléans eût fait son métier, s'il eût envoyé des éclaireurs, dispersé sa troupe pour connaître les mouvements de l'ennemi, fait filer des arbalétriers dans les broussailles, tourné insensiblement la colline, alors il eût surpris la cavalerie qui venait elle-même pour le surprendre, il lui eût, par là, dérobé tout l'avantage dont elle sut si bien se prévaloir.... Mais l'imprévoyance qui à l'aile gauche acheva notre ruine ne doit donc pas être attribuée au défaut du conseil ; le mouvement exécuté par l'ennemi avait été prévu, il fallait lui opposer là une barrière ; une aile de l'armée y est placée, le reste était de détail.

Le corps où se trouvait le roi, plus près du centre, assurait par sa présence l'une et l'autre division, et seul il soutint le choc d'un ennemi déjà deux fois vainqueur.

Il serait difficile aujourd'hui d'organiser dans les mêmes lieux un autre plan d'attaque ; la bataille de Maupertuis à la main, il semble que les généraux s'occuperaient peu d'en changer l'ensemble ; mais elle serait dirigée par un autre esprit. Ce ne serait plus, sans doute, dans le système mal lié d'une république féodale, où les chefs, où les grands vassaux affectaient une jalouse indépendance, où les seigneurs suivaient ou quittaient les bannières des monarques de France ou

d'Angleterre, ou de tout autre prince, suivant le pays où ils combattaient, suivant les chances de la guerre et celles de leurs intérêts surtout, ce mobile étendard des antiques factions, cet esprit de caprice que César reprochait à nos ancêtres. Ce ne serait plus dans cet antique ordre de choses où l'ennemi pratiquait de nombreuses intelligences dans les camps d'une nation, trop fougueuse souvent pour pardonner à la patrie des offenses, ou trop franche pour soupçonner la ruse, et toujours trop fière pour l'employer. C'était la même nation qui avait été battue à Courtray, par un ramas de rebelles, pour avoir attaqué sans délibérer; à Crécy, pour avoir dédaigné les armes à feu.

Nous croyons avoir répondu au premier reproche, et le second ne nous paraît pas mieux fondé; il est susceptible du moins d'une discussion avantageuse.

Le roi, dit-on, devait accorder la retraite à son ennemi, et, pour avoir trop exigé, il le réduisit au désespoir. A ces inculpations, qui ne peut croire que Jean eût commandé au prince de se rendre en chemise et la corde au cou, qu'il l'eût menacé des fourches caudines, qu'il l'eût placé enfin entre l'opprobre et la mort? Eh! s'il eût prétendu user à ce point de l'avantage du moment, Edouard, devant Calais, avait-il été plus débonnaire? Les Romains, si vantés par leur clémence envers les vaincus, ne traînaient-ils pas à leur char des rois captifs? ne les a-t-on pas vus, chose atroce! les murer nus et vifs dans des cachots étroits? et les historiens de toutes les nations ont célébré leur clémence : c'est qu'ils furent heureux. Jean, victorieux, eût paru modéré.

Etait-ce une honte pour le prince de Galles de poser les armes avec huit mille soldats devant un corps de trente mille hommes; pour le chef d'une troupe de partisans, de se soumettre devant les étendards d'une armée royale? Chargés de brigandages, souillés de meurtres, après avoir promené le fer et la flamme, les crimes et la désolation dans un cercle de trois grandes provinces, était-il peu glorieux pour eux de capituler avec le seigneur de ces vastes terres, et le vassal avait-il à rougir de recevoir des conditions de son suzerain? Mais à ces considérations prises de la nature des choses se réunissent de puissantes raisons de politique. Quelle brillante occasion d'humilier ces arrogants insulaires, de les étonner par un grand coup, de les renvoyer dévorer leur honte (1), dégoûtés à jamais de tout projet d'invasion sur nos côtes! Ce projet n'était ni injuste, ni insensé; il n'a été jugé que d'après les hasards de la guerre, et il a été condamné.

(1) On sent que ce morceau a été écrit à une époque où les vieux souvenirs de la rivalité acharnée des deux nations existaient encore. D. L. F.

Je ne m'élèverai pas, ennemi injuste, contre la gloire du vainqueur : on peut en retrancher ce que la reconnaissance de ses compatriotes lui en adjugea de trop, il lui en restera beaucoup encore. Fierté, courage, prudence, courtoisie, sont, je pense, les vertus pour lesquelles on l'a immortalisé. On pourrait dire que le courage et la force étaient des vertus communes aux chevaliers de ce temps ; quant à la prudence, la position critique du prince lui en faisait une loi. On sait d'ailleurs que ce fut Chandos qui l'avertit, lors de l'action, de quitter la défensive, où il eût pu succomber ; que ce fut Chandos encore qui, jugeant l'heure de la défaite, lui dit : *Chargeons, mon prince, ils sont à nous !* Mais il fut au-devant du roi prisonnier, il lui céda sa tente, il le servit à table. Brillante à nos yeux, cette action tire aujourd'hui la plus belle partie de son lustre de l'oubli des lois du temps.

On conviendra premièrement que deux choses consacrent les actions louables : faire ce qu'on doit, faire plus encore que l'on ne doit. C'est sous ce dernier point de vue qu'on a célébré la conduite du jeune vainqueur ; c'est sous le premier seulement qu'elle mérite des éloges. Les deux princes étaient chevaliers, et le roi était suzerain de la Guyenne, de l'Aquitaine, et de tout le pays possédé en France par Edouard et son père. Les lois des fiefs tenaient le vassal, même vainqueur, aux genoux de son suzerain ; les lois de la chevalerie, on peut voir à cet égard Sainte-Palaye, voulaient que le chevalier courtois adoucît par *toute sorte de bonne chère* la peine du chevalier vaincu.

Si je passe aux reproches faits dans cette journée à la bravoure française, je n'en dois pas taire une cause connue ; il s'agira ensuite de les réduire à leur juste valeur. On demanda avant l'action trois cents gendarmes pour ouvrir le chemin ; c'était demander trois cents braves, et tous voulurent l'être ; on ne fit point le sort juge de cette noble querelle, le mécontentement gagna ceux qui ne furent pas choisis. Examinons maintenant, partie par partie, la conduite de l'armée. Le centre fit son devoir, et fut écrasé ; des deux généraux qui y commandaient, l'un fut blessé, l'autre enveloppé se vit arracher son épée. Si l'aile gauche sonna la retraite, les malheurs du centre purent y contribuer ; trois princes du sang, jeunes, et dans ces temps l'espoir de l'état, y étaient comme en dépôt ; il fallait les sauver, et, après s'être acquittés de cet emploi, les principaux seigneurs de leur escorte retournèrent au panache du roi. Quant à l'aile où Jean combattait, les guerriers y tombèrent la poitrine tournée contre l'ennemi. Ce qu'il nous importe à présent d'examiner, ce qui se lie plus particulièrement au système de notre travail, ce sont les effets qu'a produits sur le sort de la France cette sanglante journée.

Les conséquences immédiates de la bataille de Maupertuis sont déplorables sans doute ; on penserait, au premier abord, que ce cruel échec soit le dernier coup porté à l'empire français : les campagnes livrées aux soldats, les horreurs de la Jaquerie, le désordre des villes, la honte de la capitale, semblent annoncer les dernières convulsions de l'état. L'infortuné Charles, abandonné à lui-même, trahi par son indigne conseil, teint du sang de ses amis massacrés sous ses yeux, courbant un front outragé sous le chaperon de l'infâme Marcel, assiégé par l'intrigue de l'Anglais, pressé par les armes de ce dangereux vassal et par celles des sujets, opposait à la fortune un homme égal ; aux séditieux, un front serein ; aux vociférations, des discours pleins d'une heureuse éloquence et qui lui méritèrent le surnom de Sage ; toujours battu par ses ennemis, toujours arrêtant la rapidité de leurs progrès et retenant la mobilité des peuples par la seule montre de ses vertus. Mais rien ne présage la fin de tant de maux ; l'état restera longtemps dans cette crise affreuse ; longtemps des succès et des revers l'agiteront en sens contraire ; l'imbécillité enfin de Charles VI et le crime d'une étrangère sembleront avoir confirmé sa perte, lorsque les doigts de rose d'une amante et les bras de l'étonnante Jeanne relèveront à jamais les destinées de la France. D'après cet aperçu historique, et à la suite de ce long enchaînement de causes et d'effets, on pourrait demander : quel genre d'influence peut-on donc attribuer à la bataille de Poitiers ?

Il n'est plus douteux aujourd'hui que deux causes y ont favorisé les armes anglaises : l'indiscrétion et l'insubordination. On se rappelle que les cardinaux d'Urgel et de Périgord arrivèrent la veille de la bataille, au moment où le choc, qui n'eut pas lieu ce jour-là, allait commencer ; qu'ils obtinrent une suspension d'armes, et ne négligèrent rien pour rapprocher les deux chefs ; que pendant les fréquentes allées et venues notre ennemi sut se pratiquer des intelligences, se faire informer des plans arrêtés dans l'assemblée improprement dite le conseil. On se rappelle encore qu'au moment de l'attaque on demanda trois cents braves d'élite, que tous aspirèrent à cet honneur, que quiconque ne fut pas choisi se crut dédaigné. Notre malheur vint donc de ce que le secret du mystère n'enveloppait pas alors les conseils, de ce qu'une discipline puissante ne tenait pas les guerriers unis à leur chef, qu'une bravoure vagabonde et indépendante formait de nos armées plutôt un ramas de valeureux aventuriers qu'un corps habilement lié dans toutes ses parties, concertant ses mouvements, obéissant à un signal unique.

Ces vices ont été vivement sentis, hautement reconnus dans la suite,

et de malheureuses époques les ont fait ressortir davantage. Le souvenir de la journée de Maupertuis se réveillait alors ; le triomphe de l'ennemi, et l'accroissement chez lui de l'esprit national, ces conséquences funestes, ont profondément occupé les gouvernants politiques ; elles ont couvé dans leur pensée, ils se les ont transmises jusqu'à ce qu'enfin un ministre profond dans ses conseils, infatigable dans la conduite de ses desseins, terrible quelquefois dans ses moyens, reprit le projet conçu sous François Ier d'en faire cesser la cause. Il fallait courber sous les lois ces fiers gendarmes ; ces seigneurs remuants, vassaux insoumis ; cette république de bannerets qui affectaient de ne reconnaître dans le chef qu'un égal préféré, ne voyaient dans les sujets que des esclaves, dans le territoire que des fiefs. Le dissimulé Richelieu entreprit de les apprivoiser, de les réduire ; il sut les flatter, leur présenter des hochets, les sortir de leurs donjons pour les attirer sous les lambris du prince ; là ils apprirent à se courber pour recueillir des grâces, à soupirer comme l'amante timide dans l'attente d'un regard. Pendant qu'il les entretenait d'intrigues et de fêtes, il énervait leur force politique ; pendant que les dames de la cour leur ceignaient l'épée avec des rubans, il enchaînait d'un bras nerveux leur antique indépendance ; à l'aide d'une séduisante civilisation, il minait doucement leur âpre liberté. Alors la cour acquit un juste ascendant, les villes et les communes prirent une consistance, les campagnes respirèrent. Le gouvernement, moins entravé, put se tracer un plan de conduite, établir dans ses opérations, soit militaires, soit politiques, une marche *entendue ;* méditer ou préparer ses projets dans le secret, les attacher à un principe d'unité. On créa, on organisa du moins les conseils ; on choisit des têtes propres, soit à les composer, soit à les diriger ; on distribua les hommes suivant leur mérite ; on confia la pensée au génie, et le simple courage se trouva glorieux de l'honneur de se battre.

Dès ce moment, la France devint une puissance prépondérante ; les rois anglais, renonçant au beau délire de se croire rois de France, virent à regret se retirer insensiblement leurs guerriers de dessus notre sol : ils y avaient été comme les productions impures nées des orages, que fane et dessèche une suite de beaux jours ; nos discussions avaient fait leur force, notre union leur rendit leur faiblesse.

Ce premier bienfait en amenait d'autres à sa suite : la science, favorisée par la fin des tourmentes civiles, dissipait peu à peu des prestiges, élevait l'âme du Français longtemps asservie ou abattue, régularisait ses pensées, les élançait aux conceptions du génie ; elle déterrait les monuments de l'antiquité, les volumes ensevelis de ses lois ;

elle nous faisait parcourir les fastes des erreurs et de la sagesse des peuples, et préparait des changements que les destinées ou plutôt la dépravation de quelques-uns, l'orgueil indompté de plusieurs autres, n'ont pas permis de s'opérer sans secousses.

Je m'arrête là. Je crois avoir démontré que nous avons dû à la bataille de Poitiers d'apercevoir successivement les vices de notre organisation politique ; qu'aux malheurs de cette journée nous avons dû de nous éclairer sur les faux brillants de la bravoure qui dédaigne l'art de la défense et des précautions, sur les dangers de cette liberté féodale, qui n'était que l'indépendance de quelques-uns, l'oppression du gouvernement lui-même, la servitude des sujets et le malheur de tous. J'ai peu donné aux développements ; il me semblait que les principes suffisaient aux conséquences ; que, dans un argument vrai, la conclusion était, pour tous les esprits justes, renfermée dans les propositions. Du reste, mon but a été moins d'écrire une partie de l'histoire que tout le monde a lue, que de présenter quelques réflexions sur un fait que l'on a toujours passé trop rapidement.

H.-B. GIBAULT (*de Poitiers*).

Opinion de la Société d'émulation de Poitiers, *sur le lieu où s'est donnée la bataille dite de Maupertuis* (1).

Il résulte du rapport de MM. les commissaires nommés par la société pour faire des recherches sur le lieu de la bataille de Maupertuis,

Qu'ils se sont portés dans les communes à l'est de Poitiers, lieu où toutes les relations et la marche respective des deux armées annoncent qu'elles se sont rencontrées. Ils ont consulté les traditions anciennes et populaires, les titres des propriétaires environnants, comparé les sites avec ce que les auteurs rapportent, les dispositions locales du Prince Noir.

Trois contrées (2) ont revendiqué particulièrement pour leur site la célébrité de la bataille de Poitiers. Les prétentions de Chauvigny, l'une d'elles, doivent être écartées. On s'y fonde sur un lieu nommé Maupertuis, situé à un demi-mille de là : en cet endroit est, à la vérité, une fosse profonde, d'où l'eau bourbeuse et stagnante peut, dans les grandes chaleurs, exhaler des vapeurs méphitiques, ce qui lui avait

(1) Extrait des publications de cette Société, dont les exemplaires complets sont très-rares.

(2) Il est étonnant qu'on ne dise rien ici de l'opinion qui place la bataille de Maupertuis à Beaumont, sur la route de Châtellerault. Le rédacteur de l'opinion émise par la Société d'émulation de Poitiers ne connaissait pas sans doute le mémoire de Bourgeois. D. L. F.

fait donner le nom de Maupertuis, *mauvais trou;* mais on n'y trouve aucun vestige, soit des anciennes collines que s'adossa le prince anglais, soit du chemin étroit et creux en forme de vallon par où il fut attaqué, ni de cette colline plus élevée et alors couverte de bois que tourna si à propos sa cavalerie. En un mot, il est dit que les braves de Laudas, de Bodenay, de Saint-Venant, conduisirent de là les princes français et le dauphin dans un fort situé à quelques lieues du champ de la bataille : il n'y a point de doute que ce fort était Chauvigny, et le Maupertuis ici invoqué n'en est pas à un demi-mille.

La seconde plage pour laquelle on pourrait invoquer quelques probabilités est située au sud-est de Poitiers, entre une paroisse nommée Anché et la vaste commune de Champagné. Dans ces plaines, assez vastes, on a découvert souvent des armes; là est un *tumulus* célèbre, dit la Motte-de-Ganne, que l'on croit être le tombeau du fameux Chandos. Ces faits n'ont rien de déterminant; des antiquaires célèbres, et particulièrement M. Siauve, qui a fait dans le Poitou des découvertes précieuses, sont d'avis que ces campagnes sont le théâtre de l'ancienne rencontre entre Alaric et Clovis. Le tombeau de Chandos ne ferait rien à l'affaire; car ce guerrier est celui qui périt, devant Lussac, dans une sortie contre les troupes de Charles VII, et le savant M. Siauve démontre dans un ouvrage qui est sur le point de paraître, que ce tombeau est en effet aux portes de Lussac (1). Il a opéré à cet égard plusieurs reconnaissances et fait graver des dessins à l'aide desquels il appuie la vraisemblance de ses conjectures. Enfin ces plaines sont à cinq lieues de Poitiers, et c'est à une lieue de cette ville que se donna la bataille.

L'erreur démontrée dans les deux premières hypothèses ne formerait pas une preuve suffisante en faveur de la troisième; mais les commissaires ont précisé ce qui leur a paru devoir à cet égard étayer leur sentiment. A une lieue à l'est de Poitiers sont des brandes considérables; d'anciennes habitations bordent à de grandes distances cette solitude; d'un côté, au nord, se trouve un village que l'on appelle Beauvais, par corruption de Beauvoir, son ancien nom. On assure que là fut le quartier général du roi, que là il répondit aux objections et aux remontrances, *Oh! il fera beau voir;* que ces paroles frappantes et malheureusement démenties firent époque dans le pays. Au sud de ce lieu et à l'est des brandes, est une maison appelée le *Deffent*, et plus loin une commune nommée Nieuil-l'Espoir. C'était là en effet que le roi devait être posté à l'aile gauche, et avec les siens, comme une

(1) Voir à ce sujet l'article de M. Allou, inséré dans ce recueil, t. 3, p. 209 et suiv.

armée de réserve destinée à soutenir ou achever l'action ; là enfin que l'infortuné prince croyait avoir fixé l'espoir de la victoire.

Enfin, au milieu de ce désert est le terrain hérissé de brandes, au milieu duquel on croit reconnaître une trace assez longue et en forme d'un antique chemin creux, aboutissant vers une sorte d'amphithéâtre peu élevé. Ces sites ont paru porter quelque empreinte de l'ancien tableau de cette action. Dans le silence qui y règne, l'imagination exaltée se prêterait aux prestiges de l'illusion : elle croirait voir le tumulte affreux, les chocs innombrables, entendre le bruit des armes et les cris des héros ; mais le froid observateur devait chercher des traces empreintes, et la commission n'a pu en découvrir de plus indicatives. Les habitants assurent qu'au milieu des brandes est encore un puits, lequel aurait été comblé depuis ce temps, et nommé Maupertuis, le puits du malheur.

NOTE SUR LE CHAMP D'ALEXANDRE, *où se donna la bataille de Maupertuis, le* 19 *septembre* 1356.

Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine*, et Thibaudeau, dans l'*Abrégé de l'Histoire de Poitou*, ont donné, d'après un manuscrit latin conservé aujourd'hui aux archives du département de la Vienne, la liste des chevaliers et écuyers qui, après la déplorable défaite de Maupertuis, furent inhumés au couvent des Jacobins de Poitiers. Le second a publié une autre liste en français, qui diffère en quelques points de la première ; l'une et l'autre, observe-t-il, sont dans le même cahier et paraissent avoir été faites dans le même temps. La liste française, en effet, est encore réunie au calendrier à la suite duquel se trouve la liste latine, mais sans y adhérer, et sur une feuille de parchemin détachée qui n'a pas la même dimension. Il est visible ensuite qu'elle a été écrite beaucoup plus tard, vers le milieu du XVIe siècle, tandis que le calendrier date de l'an 1419. Ce qu'elle offre de particulier, c'est la manière dont le champ de bataille y est désigné. Elle commence ainsi : « Cy ensuyuent les noms de ceulx qui furent enterrés ou conuent des » frères prescheurs de Poictiers, qui morurent en la bataille auec le » roy Jehan *au champ de Alexandre*, a deulx lieues de Poictiers ou enui- » ron, en l'an de l'Incarnation mil troys cens cincquante et six, qui » fut ung lundi dix et neuf^me jour de septembre. » Il n'est fait mention, ni dans Froissart, ni dans Bouchet, ni dans aucun autre auteur, de ce champ d'Alexandre, et dans les environs de Poitiers on ne le connaît point. Il est difficile de croire cependant que cette dénomination soit chimérique et ne repose sur aucun fondement. Le manuscrit n'offre rien, du reste, qui donne lieu 'en suspecter l'authenticité ; la date qu'il

assigne à la bataille est exacte, et les noms qu'il renferme sont les mêmes, à quelques exceptions près, que ceux de l'autre liste. Il est donc vraisemblable que l'on appelait anciennement champ d'Alexandre quelque terrain voisin de la Cardinerie ou Maupertuis, lieu où se donna la bataille, suivant Froissart et Bouchet. Les renseignements que fournissent les titres de l'abbaye de Nouaillé justifient pleinement cette conjecture.

Dans plusieurs chartes originales du xe siècle que possèdent les archives de la préfecture, on trouve mentionné le village d'Alexandre ou Alexandrie, *villa que vocatur Alsander*, *Alexander*, ou *Alexandria* (chartes de 901, 907, 918, 944); la position en est indiquée dans une autre pièce qui est sans date, mais qui remonte au moins au commencement du xie siècle. Raynier fait don à l'abbaye de Nouaillé d'une terre au bord du Miausson, *super alveum Milcionis infra quintam Pictavis civitate*, *in villa que vocatur Alexandria.*

D. Fonteneau, dans les notes dont il a accompagné les copies de ces chartes (tome 21), n'a pas cherché à déterminer la position du lieu; il a seulement cité quelque part D. Etiennot qui, d'après la ressemblance de noms, avait supposé qu'*Alexandria* se disait peut-être pour *Alsancia*, Auzance. Mais la dernière charte que je viens de citer montre clairement que c'est sur les bords du Miausson, et non sur ceux de l'Auzance, qu'il faut chercher l'endroit dont il s'agit. Il en est de nouveau fait mention, plus tard, dans les titres du même monastère. En 1274, Guillaume Reneau lui vend une rente de sept sous sur un pré sis en la paroisse de Nouaillé, au-dessous du bois Alexandre, appelé le Pré-Rond. La situation en est bien mieux indiquée dans un arpentement fait, le 4 mars 1672, entre tous les coteneurs du ténement d'Alexandre, près le village des Bordes, lequel contient 2352 chaînées, et touche, du côté du levant et du côté du midi, à la rivière de Miausson. C'est précisément aux environs de ce village, situé à deux lieues de Poitiers, dans la paroisse de Nouaillé et à peu de distance de Maupertuis, que beaucoup de personnes ont cru reconnaître l'emplacement où s'est livré le combat, en comparant l'état et la configuration du terrain avec les renseignements donnés par les historiens, et en se fondant, en outre, sur plusieurs indices qui contribuent à lever les doutes qui pourraient rester sur ce fait. Il n'est pas dans mon but de détailler toutes les preuves que fournissent les titres de l'abbaye de Nouaillé, et surtout ceux de la commanderie de Beauvoir (1); le seul

(1) On trouve aux archives du département de la Vienne les indications suivantes, relativement à la question à décider.— Dans une déclaration rendue au commandeur de Beauvoir, le 20 avril 1751, on lit ce qui suit : « Plus une pièce de terre contenant

point que j'aie voulu éclaircir ici est le fait de l'existence et la situation du *champ d'Alexandre*, où un manuscrit du XVIe siècle place la bataille du 19 septembre 1356 (1).

RÉDET, *ancien élève de l'école des chartes, archiviste du département de la Vienne.*

— DISSERTATION *sur une maison du moyen-âge de la ville de Martel (Lot)* (2).

Il existe encore dans l'ancienne province de Quercy, et particulièrement dans la partie de son territoire formant aujourd'hui le département du Lot, plusieurs édifices appartenant au moyen-âge et à l'architecture improprement nommée *gothique*. Ces monuments sont connus et désignés dans le pays sous la dénomination de maisons anglaises, soit qu'ils aient été élevés par les Anglais, ou seulement habités par

» trente septrées ou environ, tenant, d'une part, le long du chemin comme l'on va de » Poitiers à Nieul, à main senestre; et d'autre au champ qui autrefois a été en vigne...» — Dans une autre déclaration du 16 août 1753 : « Plus une pièce de terre labourable » sise au terroir appelé la *Vieille-Vigne*, contenant quatre boisselées ou environ, » tenant, d'un côté, au chemin tendant du village des Bordes à Poitiers, à main droite; » d'autre aux terres de Périchot, etc... » — Il y avait aussi des vignes à Maupertuis, car toutes les déclarations en font mention. C'est ainsi que le 21 avril 1653, Jean Audinet déclare tenir de la commanderie de Beauvoir « la maison et métairie de la » Cardinerie, aultrement Maupertuis, située en la paroisse de Nouaillé, avec toutes » ses dépendances, terres labourables, vignes, prés, brandes, etc., contenant quatre-» vingts septrées de terre ou environ. » — La liste française des chevaliers morts au *champ d'Alexandre*, donnée par M. Allard de la Resnière, dans son *errata*, est très-exacte et, de tout point, conforme à l'original. (*Note de l'auteur de la notice.*) — Plus tard, la Revue donnera cette liste, avec des notices biographiques sur les noms qui y figurent. D. L. F.

(1) On trouve encore une déclaration de Pierre et Barthélemi Rouet, rendue le 22 août 1653 à la seigneurie de Beauvoir, du ténement des Boulets aux Bordes de Nouaillé, une pièce de terre indiquée sous le nom de *champ de la bataille*, et cette même indication se trouve encore dans une déclaration du 16 janvier 1654, rendue par Pierre Fouqueteau, médecin à Poitiers. Enfin, dans une déclaration du nommé Chevrier, tailleur à Poitiers, du 21 février 1655, on rend compte de la mention de la maison et métairie de la Cardinerie, autrement *Mas-Perthuis*, ce qui donnerait à penser que le point qui a donné son nom à la mémorable bataille de 1356 est le lieu, encore existant, de la Cardinerie, et même en vente au moment où l'on écrit ces lignes. Néanmoins M. Buchon, ainsi qu'on le dira en parlant du voyage de ce savant en Poitou, est toujours d'avis que la bataille de Maupertuis s'est livrée près de Beaumont, sur la route de Châtellerault. On attend, pour l'insérer dans la *Revue anglo-française*, le mémoire énonciatif de l'opinion du savant éditeur de Froissart, qui doit contenir les motifs sur lesquels il s'appuie. D. L. F.

(2) Cette dissertation a obtenu *une mention très-honorable* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut, sur le rapport de la commission des antiquités nationales, peu avant que l'auteur ait été nommé correspondant de ce premier corps savant.

eux à l'époque de leur domination dans la Guienne. Une des principales constructions classées dans cette catégorie., et une des plus remarquables comme monument architectural et historique à la fois, est celle de Martel, quoique ce qui en reste à présent ne soit, d'après toutes les apparences, qu'un débris, une fraction d'un édifice plus considérable.

Martel est une petite ville de la riante et fertile vicomté de Turenne, et qui, selon les historiens du Quercy, doit son origine à un monastère et à une église que Charles Martel y fit bâtir, sous l'invocation de St Maur, en venant de combattre les Sarrasins dans l'Aquitaine. Cette origine a motivé les armoiries de cette ville, espèces d'armes parlantes que l'on remarque encore sur la principale porte du château des vicomtes de Turenne (1); elles sont formées par trois marteaux ou martels, comme on les appelait dans notre vieux français et en patois cadurcien (2), sur un champ d'argent.

Le monument historique qui fait l'objet de cette dissertation n'est, dans son état actuel, qu'un bâtiment fort délabré, habité par de pauvres artisans. Il se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. Le rez-de-chaussée a trois portes ogives sculptées, surmontées de grandes rosaces et divisées par de petites colonnes gothiques. Ces fenêtres sont placées entre deux cordons parallèles, où le ciseau de l'ouvrier a placé des feuilles de vigne. Cet ornement règne dans toute la longueur de la façade. Au-dessus du cordon supérieur, près de la fenêtre de droite, dans un écusson en demi-relief, on voit un léopard qui, avec une de ses griffes, veut atteindre une fleur de lis placée au-dessus de lui, à sa droite, dans l'écu (3). La décoration de ce monument est de bon goût et d'un travail soigné pour cette époque, le XIIe siècle, où l'ogive fut substituée au plein-cintre.

La représentation du léopard d'Angleterre ou d'Aquitaine se reproduit sur les parois intérieures des murs de notre maison *anglaise*, et on le trouve encore figuré extérieurement en d'autres endroits du

(1) Maintenant l'hôtel-de-ville ou maison commune, comme on le verra plus tard.

(2) Cependant, dans le moyen-âge, on écrivait et l'on prononçait Mortel et non Martel, comme on le fit plus tard. Dans une lettre du vicomte de Turenne aux consuls de Martel, on lit à la suscription : « *A mous cars et bons amis, tous signours canssouls de Mortel* », c'est-à-dire, à mes chers et bons amis les seigneurs consuls de Mortel; et dans la suscription d'une lettre des consuls de St-Jean-d'Angély, aux mêmes, de l'an 1375 : « *Aux nostrés cars et redoutables signours, tous signours canssouls de Mortel* », à nos chers et redoutables seigneurs, les seigneurs consuls de Mortel.

(3) Voir, tom. II, pag. 44, de ce recueil, le dessin de cette maison, et la notice qui s'y rapporte.

même édifice, et particulièrement sur un mur opposé à la façade que nous venons de décrire. Cette tour a servi d'entrée ou de porte principale à ce bâtiment ; elle donne issue dans une cour qui en dépend, et à laquelle on parvient également par une des trois portes ogives dont on parle. Mais les trois léopards sculptés sur la tour ne sont point renfermés dans un écusson ; ils se détachent en forte saillie sur la muraille, et l'on ne remarque point de fleur de lis dans le voisinage.

Nous ne devons pas omettre de dire ici que dans l'alignement de la maison anglaise, et à peu de distance, on en trouve une autre qui paraît avoir appartenu à la même construction. Elle renferme une salle vaste et élevée, avec des voûtes et des croisées en ogive. Sa première destination doit avoir été une chapelle, ou peut-être un lieu d'assemblée où l'on tenait des états, des assises, où l'on rendait la justice. Nous avons en vain recherché, sur ce second bâtiment, l'existence du léopard d'Angleterre ou du lis de France, dont le rapprochement dans un même écusson a été signalé dans la première de ces constructions.

On a raisonné beaucoup sur le motif de ce singulier rapprochement et sur la pensée qui avait présidé à cette sculpture. Quelle en est la date certaine ? quel en est l'ordonnateur ? quelle est enfin ici, a-t-on dit, l'intention du léopard britannique ? veut-il soutenir, protéger, défendre en fidèle vassal, ou bien renverser, abattre, comme son ennemi, le lis français vers lequel il élève une de ses pattes ?

Pour nous, nous avouons que ce monument *anglo-français* ne nous paraît pas aussi significatif qu'à bien des gens, et que nous sommes disposés à croire que la fleur de lis, dans ce blason, est tout-à-fait indépendante de l'action et du geste présumé du léopard. Celui-ci est placé dans la position convenue, dans l'attitude qu'on lui donne toujours sur les armoiries d'Angleterre et d'Aquitaine. Quant à la fleur de lis figurée dans la partie supérieure de l'écu britannique, elle nous paraît indiquer seulement la suzeraineté de la France et le vasselage de l'Angleterre, comme duc d'Aquitaine. La méprise est due au peu d'intelligence de l'ouvrier dans l'agencement et la composition des diverses parties de cette sculpture, au peu d'espace et de développement qu'il a pu leur donner dans un cadre trop resserré, et aussi à l'état fruste que présente aujourd'hui cette sculpture.

Comment d'ailleurs peut-on admettre que si l'on avait vu dans cette représentation une intention hostile, injurieuse à la France et à son monarque, une insulte aux nobles lis, on eût laissé subsister ce blason, surtout après l'expulsion définitive des Anglais et l'anéantissement de leur domination dans l'Aquitaine et le Quercy ? Les vicomtes de Turenne et leurs vassaux n'auraient-ils pas rivalisé de zèle et d'empresse-

ment à faire disparaître cette odieuse allégorie ? Quel est le chef militaire, le magistrat qui n'en eût pas ordonné la suppression ?

Cette circonstance de la présence de la fleur de lis, comme signe de suzeraineté ou de l'autorité du roi de France, est remarquée souvent dans les blasons et les sceaux des seigneurs spirituels et temporels, des communautés religieuses et des villes du moyen-âge ; et le motif n'en peut être douteux.

C'est ainsi qu'on retrouve la fleur de lis, entre une infinité d'autres exemples, sur un sceau de Jeanne, comtesse de Toulouse et de Poitiers, cette princesse ayant l'air de la toucher avec sa main élevée ; c'est ainsi que sur celui d'Amaury, comte de Montfort, on voit deux léopards et deux fleurs de lis ; qu'on trouve encore ce signe héraldique dans les sceaux de Gauzide de Puy-Celsi, de Bérand de Mercœur, de Décan d'Uzech et d'Aymargnes, de Raymond de Comminiac, archevêque de Narbonne, de Clarin, évêque de Carcassonne, sans parler d'un grand nombre d'abbés, de prieurs, de doyens, de chapitres, etc. Sur un sceau de la ville de Narbonne on distingue la fleur de lis à droite et à la hauteur de la tête de la Vierge assise, tenant l'enfant Jésus sur ses genoux ; la Vierge semble toucher le lis, ou au moins l'indiquer avec sa main droite élevée (1). L'écusson ou le sceau consulaire de la ville de Montcuq (Lot) présentait aussi un chef-parti ; dans la première partition, à droite, était la fleur de lis, et dans la seconde, à gauche, la croix de Toulouse, sous la souveraineté des rois de France (2).

Bien que le fait historique que nous allons rapporter ne nous permette pas de douter que l'édifice dont nous nous occupons n'existât au moins dans la seconde partie du XIIe siècle, on a cru reconnaître dans quelques-unes de ses parties certains détails d'ornements, peut-être accessoires et ajoutés plus tard, qui semblent appartenir au XIIIe et même au XIVe siècle, plutôt qu'à l'époque qu'on lui assigne.

D'après la tradition locale et l'opinion la plus accréditée et la mieux établie, ce fut dans cette maison que, le 11 juin 1183, mourut Henri, surnommé le Jeune ou au Court-Mantel, fils aîné d'Henri II, roi d'Angleterre, dit le Vieux, et de la trop célèbre Aliénor, duchesse d'Aquitaine.

Voici comment les savants historiens du Languedoc racontent cet

(1) Voyez, pour ces différents sceaux, les planches de l'*Hist. du Languedoc*, t. V, sceaux de la noblesse, nos 8, 13, 111, 95, 130 et 78. — Sceaux des ecclésiastiques, nos 5 et 8. — Sceaux des communautés, no 3.

(2) Les comtes de Toulouse avaient octroyé aux habitants de la ville de Montcuq une charte communale qui leur concédait de grands priviléges. Elle fut renouvelée et confirmée par Louis XI, en 1463.

événement et les circonstances relatives au jeune Henri qui le précèdent (1):

« Ce prince, toujours mécontent de ce que le roi son père, l'ayant associé au trône, ne lui donnait aucune part au gouvernement, tandis que Richard et Geoffroi, ses frères puînés, administraient, l'un le duché d'Aquitaine et l'autre la Bretagne, fit tous ses efforts, en 1182, pour obtenir le duché de Normandie; mais n'ayant pu réussir, il vint en Aquitaine, où le duc Richard, son frère, était en guerre avec les grands vassaux du pays, qui s'étaient révoltés contre lui à cause de ses vexations et de son extrême cruauté. Le roi Henri II et Geoffroi, comte de Bretagne, son fils, ayant marché aussi au secours de Richard, ils agirent tous quatre de concert contre les rebelles. Alphonse II, roi d'Aragon, et Ermangarde, vicomtesse de Narbonne, amenèrent des troupes à ce prince, et le joignirent à Périgueux.

» .... Le duc Richard fit, peu de temps après, la paix avec les rebelles, mais elle ne fut pas de longue durée. La guerre recommença; elle continua avec divers succès de part et d'autre jusqu'à la fin de l'année, que la division se mit parmi les trois princes d'Angleterre, fils d'Henri II. Le jeune roi et Geoffroi se liguèrent contre le duc d'Aquitaine, leur frère, avec les deux comtes d'Angoulême (2); Adhémar, vicomte de Limoges; Raymond, vicomte de Turenne; Pierre, vicomte de Castillon, et plusieurs autres barons.

» Le roi Henri II, voulant mettre la paix parmi ses fils, s'approcha de Limoges, mais les habitants donnèrent sur ses troupes et prêtèrent serment de fidélité au roi son fils, qui se révolta alors ouvertement contre lui. Ce jeune prince, pour se soutenir, appela à son secours le roi Philippe-Auguste, son beau-frère; Hugues, duc de Bourgogne; Raymond V, comte de Toulouse, et plusieurs autres princes qui s'empressèrent de le secourir, parce qu'il était autant aimé par ses excellentes qualités que le duc d'Aquitaine était détesté par ses vices. Le duc de Bourgogne et le comte de Toulouse l'allèrent joindre en personne, mais le roi Philippe-Auguste se contenta de lui envoyer un corps d'aventuriers nommés *paillards* (*palearios*), lesquels faisaient partie de ces brigands qui, sous différents noms, désolaient alors le royaume. Le jeune Henri les prit à sa solde, et dépouilla les églises du Limousin de leurs trésors pour avoir de quoi les entretenir (3).

(1) Voir, pour ce qui concerne les *faits et gestes*, et la mort du jeune Henri d'Angleterre, un autre article de M. Chaudruc de Crazannes, intitulé : *Henri et Richard d'Angleterre en Quercy*, et inséré dans ce recueil, t. 2, p. 5 et suiv. D. L. F.

(2) L'un des deux était le comte de la Marche d'Angoulême, qui appartint longtemps à la maison de Lusignan.

(3) Et celles du Quercy, comme on le verra plus bas.

» ... Le roi d'Angleterre, résolu de punir la révolte de son fils, implora, de son côté, le secours du roi d'Aragon, son allié, et de plusieurs autres princes deçà la mer qui vinrent le joindre dans le Limousin, et il assiégea, le 1er de mars 1183, le château de cette ville, dont le jeune roi prit la défense. Les pluies abondantes qui survinrent obligèrent, au bout de quinze jours, la plupart des troupes qui formaient le siége à se retirer. Henri II le continua cependant comme il put, et il célébra la fête de Pâques à Limoges, où le jeune roi son fils, qui était sorti du château et s'était emparé d'Angoulême, vint pour l'assiéger; mais les habitants le repoussèrent avec tant de force qu'il fut obligé de se retirer. Le jeune roi se dédommagea par la prise du château d'Aix, situé aux environs; il se rendit ensuite à l'abbaye de Grandmont, dont il enleva le trésor de l'église, et en fit autant dans celle de la Couronne, où le duc de Bourgogne le joignit. De là, ils allèrent à Uzerche, à la rencontre du comte de Toulouse, qui y arriva le jour de l'Ascension, le 26 mai. Le jeune roi se sentit alors incommodé, mais cela ne l'empêcha pas d'aller le lendemain à Donzennac, et le lundi suivant à Martel, château (1) de la vicomté de Turenne situé sur les frontières du Limousin. Enfin, après avoir été en pèlerinage à Notre-Dame de Rocamadour (2), il revint à Martel, où sa maladie augmenta si considérablement, que se voyant sans ressource, il demanda les derniers sacrements. Gérand-Hector, évêque de Cahors, Bertrand, évêque d'Agen, l'abbé de Dalon et plusieurs autres ecclésiastiques les lui administrèrent, et il les reçut avec de grands sentiments de componction, en présence du duc de Bourgogne et du comte de Toulouse, qui ne le quittèrent jamais. Il témoigna surtout beaucoup de regret de la guerre qu'il avait entreprise contre le roi son père, et écrivit à ce prince pour lui demander pardon, et le prier de traiter plus humainement la reine Éléonore, sa mère, qu'il tenait prisonnière, depuis plus de sept ans, dans le château de Salisbury. Il mourut, peu de temps après, à Martel, le jour de Saint-Barnabé, 11 juin de l'année 1183 (3). »

Nous avons fait connaître le récit des circonstances de la mort de Henri, par les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc* (4); mais

(1) On a déjà vu que dans le XIIe siècle Martel était plus qu'un château, c'était une ville, une communauté.

(2) On verra bientôt ce que fut réellement ce prétendu pèlerinage.

(3) Voyez, pour les autres détails relatifs à la mort du jeune Henri, qui fut inhumé dans la cathédrale de Rouen, t. 2, p. 201 et 202 de cette Revue, une portion du compte rendu de l'ouvrage de M. A. Deville, sur les *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*. D. L. F.

(4) Tom. 3, p. 61 et suiv.

nous avons recueilli, dans d'autres historiens, quelques détails et circonstances de la mort du fils aîné d'Aliénor, échappés aux savants bénédictins.

« .... La maladie avait ranimé les sentiments de la nature et de la religion (1), si affaiblis dans le cœur du jeune roi. Il demanda avec instance à voir son père et à rentrer en grâce auprès de lui; et après la confession publique de ses péchés, et l'absolution qu'il en reçut des prélats présents, il se revêtit d'un cilice, se fit passer une corde autour du col, et puis, s'adressant aux ministres du seigneur, il leur dit: « qu'il s'abandonnait à eux, infâme et abominable pécheur qu'il était, » afin de fléchir pour lui Jésus-Christ, qui avait pardonné au larron » sur la croix, et qu'ils en obtinssent un regard de pitié en faveur de sa » malheureuse âme, etc. » Enfin, se tournant vers un lit de cendre qu'il s'était fait préparer : « Prenez cette corde, continua-t-il, traînez » et couchez-moi là ; » ce qui fut exécuté selon sa volonté. On plaça deux grosses pierres, l'une à la tête et l'autre au pied du mourant. Il s'occupa alors de ses funérailles, dont on a vu plus haut les dispositions. « Il n'eut pas de peine, dit un auteur, à disposer de ses trésors, » car il mourut si pauvre, que dans ses derniers jours on ne fournis- » sait à ses besoins qu'au moyen d'un modique emprunt sur le seul » cheval qui fût en sa possession (2). »

Ce dernier fait atteste du reste que ce ne fut pas pour enrichir son trésor particulier et assouvir sa cupidité, mais bien pour satisfaire aux impérieuses exigences des bandes armées à sa solde, que ce prince pilla les trésors de plusieurs églises et abbayes, et entre autres des riches monastères de Figeac et de Rocamadour (3); car son prétendu pèlerinage à ce dernier oratoire ne fut qu'une course armée dont le but, ou au moins le résultat, fut la spoliation des richesses qui s'y trouvaient (4).

Une tradition locale raconte aussi que Henri se rendit à Rocama-

(1) Un historien dit que Dieu frappa le jeune Henri non-seulement pour s'être révolté contre son père, mais aussi parce qu'il avait passé la fête de la Pentecôte sans s'approcher des sacrements. (Hoves.)

(2) Hoves, Mathieu Paris; Cathala-Couture, *Histoire du Quercy*; Debons, *Annales ecclésiastiques et politiques de la ville de Figeac*, etc.

(3) Ce prince en agissait ainsi par nécessité et non par impiété. On prétend même qu'il faisait estimer les effets qu'il enlevait aux églises, pour subvenir à la solde des troupes qui lui forçaient la main dans ces circonstances, et qu'il ne prenait les objets précieux qu'à titre d'engagement, auquel sa mort prématurée l'empêcha de satisfaire.

(4) « La piété des fidèles y avait ramassé des richesses considérables, lorsque le fils d'Henri II vint les piller pour soudoyer son armée. » Delpon, *Statistique du Lot*, t. I, p. 537.

dour pour se faire couronner, ce qui a fait donner à une des rues le nom de la Couronnerie. On fait encore remarquer aux étrangers et aux pèlerins qu'attirent toujours en ce lieu, soit la curiosité et l'empire des vieux souvenirs, soit la dévotion à la Vierge et à St Amadour, une maison presqu'en ruine, très-ancienne et fort élevée, remarquable par le caractère tout particulier de son architecture, maison que le fils d'Aliénor, suivant la même tradition, pendant le séjour qu'il fit à Rocamadour, habita avec sa suite.

La manière dont le vieux roi, qui s'emparait alors de Limoges, apprit la nouvelle de la mort de son fils, est rendue avec une expression très-touchante dans un fragment de manuscrit intitulé : *Limoges sous les Anglois* (1), inséré dans un Bulletin de la Société académique de cette ville (2), par les soins d'un de ses membres, M. Maurice Ardant, et qui a été l'objet d'un rapport intéressant de M. de la Fontenelle, directeur de la *Revue anglo-française*, à la Société des antiquaires de l'Ouest, séant à Poitiers (3).

Le monarque anglais était sur la rivière de Briance, dans un lieu nommé Salessas, quand un religieux de la custode de Grandmont (4), appelé frère Bernard de Peyral, vint l'y trouver ; Henri lui ayant demandé des nouvelles de son fils, le moine répondit qu'il n'était point l'ange gardien et qu'il ne portait pas de bonnes nouvelles ; alors le père montra un vif chagrin et reçut les lettres que, peu avant sa mort, le jeune paince lui écrivait pour implorer son pardon et intercéder en faveur de sa mère.

Du reste, la tradition que nous avons et sur la foi de laquelle on ne manque pas, à Martel, d'attester aux étrangers et aux curieux que ce fut dans cette pièce, éclairée par deux fenêtres gothiques, au premier étage de notre maison anglaise, que mourut Henri au Court-Mantel, sans être improbable, et nous dirons même, quoique présentant tous les caractères de la vraisemblance, n'est pourtant autorisée, constatée par aucun acte, aucun titre, aucun monument historique et officiel qui l'établissent avec certitude ; il se peut même que quelques parties de cette construction, ou du moins de sa décoration extérieure et des ornements qu'on y voit aujourd'hui, soient postérieures à la date de cet événement, et particulièrement l'écusson sculpté sur la façade qui nous a précédemment occupé, la domination anglaise s'étant encore

(1) On donnera bientôt ce morceau dans la Revue. D. L. F.

(2) T. XII, p. 4, 18 février 1835.

(3) Voyez le compte rendu imprimé des séances du 21 janvier, 18 février et 19 mars 1835, de cette compagnie.

(4) Qui peu de temps auparavant avait été pillée par Henri au Court-Mantel.

maintenue dans la vicomté de Turenne et dans les provinces du Quercy pendant les deux siècles suivants.

S'il fallait prendre à la lettre le récit des savants bénédictins du Languedoc, bien que la phrase soit un peu ambiguë et susceptible de deux interprétations, il en résulterait que ce fut au château même de Martel, c'est-à-dire des vicomtes de Turenne, que descendit le jeune roi, déjà malade, et où par conséquent il mourut peu de jours après son arrivée; mais dans ce cas ce château des vicomtes de Turenne, dont il faudrait admettre que le bâtiment aujourd'hui désigné sous le nom de *maison anglaise* faisait partie, aurait précédé, sans avoir aucun rapport avec lui, celui qui existe encore à Martel sous la dénomination d'*hôtel de la Raymondie*, et qui fut construit dans la première moitié du XIIIe siècle par le vicomte Raymond V, dont il porte le nom (1), hôtel qui appartint plus tard à la ville et qui lui sert de maison commune.

Nous serions encore porté à croire que la *maison anglaise* fut, sous l'occupation britannique, un édifice public à l'usage de ces maîtres de la Guienne, le siége, le lieu d'une de leurs juridictions, ce qui y motiverait la présence des léopards sur les murailles, lesquels n'ont pu y être placés par les ordres des vicomtes de Turenne.

C'est peut-être dans ce local qu'eut lieu la cérémonie dont on trouve un procès-verbal dans les archives communales de Martel, document dont un inventaire des titres contenus dans ce dépôt nous fait connaître l'importance. On y lit :

« Du 14 mars 1367. Dans les assises tenues à Martel, par M. le sénéchal de Périgord et de Quercy, est dit que Raymond Gaubert, Gaillard Tondu et Guillaume de Chirongne, bourgeois et consuls de Martel, ont été présentés à Jean Chandos, vicomte de St-Sauveur, lieutenant général du pays de France pour le roi d'Angleterre. Lesdits consuls, après avoir prêté le serment d'obéissance, ont requis ledit seigneur de conserver leurs franchises, coutumes, usages et priviléges, lequel ordonne à tous justiciers de les maintenir en leurs franchises, etc. »

D'autres pièces également relatives à l'occupation des Anglais sont relatées dans le même inventaire (2) que M. le maire de Martel a bien

(1) L'un des seigneurs français qui firent partie de la cinquième croisade.

(2) Au sujet de cette occupation de Martel et de la vicomté par les Anglais, nous lisons dans la chronique manuscrite déjà citée, « qu'au commencement de l'année 1399 les consuls de Martel convinrent avec Nicolas de Guiscard, seigneur de Cavagnac et de Mezels, de lui fournir quatre cents hommes, et mille francs qu'on emprunterait au pape, pour chasser les Anglais de leur territoire; que cette entreprise eut plein succès, et que ces insulaires furent tous tués ou expulsés du pays, à l'exception d'un nommé Couviès de Belcastel, qui fut seul excepté. » — On trouva, il y a quinze ans

voulu mettre sous nos yeux, et particulièrement des registres constatant les paiements de contributions comptées aux capitaines des compagnies anglaises en garnison dans le Martellois (1).

Quoi qu'il en soit de l'origine et de la destination de la maison des Anglais, à Martel, à raison de la tradition populaire qui s'y rattache et du style de son architecture, ce monument gothique est également intéressant aux yeux de l'ami des arts et de l'histoire de deux grandes nations, jadis ennemies et rivales, aujourd'hui amies par un principe qui leur est commun, et émules l'une de l'autre (2).

Il est d'autant plus instant de reproduire ce qui reste de cet édifice, et d'en fixer le souvenir par le dessin et la gravure, que sans doute d'ici à peu d'annés, à peu de jours peut-être, il disparaîtra, comme tant d'autres vénérables débris de l'antiquité et du moyen-âge, sous la hache de quelque citoyen de la ville même où, sept siècles auparavant, la mort inattendue de Henri au Court-Mantel a fait verser des larmes à plus d'un Martellois du vieux temps.

Il y avait dans le cœur du jeune Henri, au milieu des passions tumultueuses de son âge, le germe de grandes qualités; monarque réel de l'Angleterre, dont il ne le fut que de nom du vivant de son père, il eût pu devenir un bon roi et un héros.... et cependant sa mémoire est presque oubliée, tandis que la gloire et la renommée de Richard Cœur-de-Lion, son frère, auquel les peuples et les princes le préféraient, remplissent encore l'Orient et l'Occident.

LE BARON CHAUDRUC DE CRAZANNES, *correspond. de l'Institut.*

ou à peu près, aux environs de Martel, grand nombre de leurs cadavres qui, dans cette guerre d'extermination, avaient été précipités du haut d'un rocher, à soixante-quatre mètres de profondeur.

(1) On lit, à ce sujet, l'anecdote suivante dans le manuscrit dont il a été fait plusieurs fois mention dans ce mémoire: « En 1375, Bernard Doat, capitaine anglais à Montvalent, dans le voisinage de Martel, somma les consuls de cette ville de lui remettre les clefs de la place; on délibéra, et il fut arrêté qu'on inviterait le capitaine à se rendre à Martel avec dix de ses hommes; il s'y rendit en effet, et on le logea dans l'hôtel de la Raymondie. Un grand dîner lui fut donné par les magistrats municipaux, et dans ce repas ou lui servit un saumon qui coûtait deux sous, et une barrique de vin du prix de quarante sous. On traita ensuite avec lui, et l'on convint de lui donner, tous les six mois, trente charges de froment, trente charges de vin vieux, soixante francs d'argent, trente livres de cire, dix mains de papier, et en outre vingt sols pour chaque consul de Montvalent. Les quittances de cet engagement existent jusqu'à l'an 1399. » Dans le même manuscrit, on trouve l'état suivant des forces de la garnison anglaise aux environs de Martel: « à Belvès, 600 hommes; au château de Carennac, 200; à celui de Murtal, 200; à celui de Pinsal, 300; à Montvalent, 600 de cavalerie. »

(2) Encore ici l'idée qui a présidé à la fondation de la *Revue anglo-française*. D. L. F.

— *Notice sur l'émail de Geoffroy Plantagenest.*

Geoffroy V, duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine, avait épousé Mahaut, veuve de Henri V, empereur, et fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, frère de Guillaume le Bâtard, mort en 1135, et de Mathilde d'Écosse. Il fut père de Henri II, roi d'Angleterre, qui d'Éléonore de Guyenne eut Richard Cœur-de-Lion et Jean-sans-Terre. C'est en lui que commence la race des Plantagenets, ou Plantagenest, son surnom. — Comme bienfaiteur de la cathédrale du Mans, il y fut inhumé, et son portrait, peint en émail sur cuivre, fut accroché, en 1151, au troisième pilier à droite de la nef, avec cette inscription :

Ense tuo, princeps, prædonum turba fugatur;
Ecclesiisque quies, pace vigente, datur.

Il y était resté jusqu'à l'époque de la révolution. Alors on le transporta dans les salles du musée, où il est encore, et où le dessin ci-joint a été exécuté en août 1834.

Geoffroy est représenté avec une épée nue dans sa main droite, et portant à gauche sa grande targe normande qui pend jusqu'à terre, d'azur à quatre lions d'or que quelques antiquaires ont pris pour des griffons. Il est coiffé d'un casque pointu, d'azur à un lion d'or rampant et contourné. Son vêtement consiste en une cotte de mailles recouverte d'une dalmatique fourrée de vair, le fond en un dessin fleuronné, entourée d'une bordure de style normand ; deux colonnes aux deux côtés supportent un cintre au-dessus duquel s'arrangent trois représentations de maisons, dont deux sont ornées de croissants, probablement pour indiquer que son père Foulques avait été appelé au trône de Jérusalem (1).

E. GRILLE DE BEUZELIN (*de Paris*).

(1) Voir, au sujet de Geoffroy Plantagenet, ou le Bel, auteur d'une des maisons royales d'Angleterre, et particulièrement pour cet émail, M. J. R. Pesche, *Biographie de la Sarthe* (p. XCVIII et suiv.) et *Dictionnaire historique de la Sarthe* (t. III, p. 592.) Cet émail fut placé près de la tombe de celui qu'il représentait, à l'un des piliers de la cathédrale du Mans, par Guillaume de Passavent, qui occupa ce siége épiscopal de 1142 à 1186 ; transporté ensuite dans le musée du Mans, un célèbre dessinateur anglais, envoyé par son gouvernement, est venu copier, en 1815, ce fragment anglo-français. M. Alex. Lenoir a donné, dans son *Musée des monuments français* (t. VII), un dessin qu'il juge être l'original qui a servi à l'exécution de ce portrait, mais il est beaucoup plus orné que lui. « Jean, moine de Marmoutiers, dit M. Pesche dans la description qu'il fait des fêtes que Geoffroy Plantagenet donna à Rouen lorsqu'il y fut fait chevalier, parle des vêtements magnifiques de ce prince, de son cheval d'Espagne, de son casque, de son bouclier, de sa lance en fer de Poitou; puis, ajoute-t-il, on lui apporta son épée, tirée du trésor de son père, et depuis longtemps renommée, que Galannus, le plus habile des armuriers, avait fabriquée avec beaucoup de soins et de peines. » M. Pesche pense que Galannus, ou Velandus, est un personnage fantastique des mythologies du nord, qui a de l'analogie avec le Dédale des Grecs ou même avec Vulcain. D. L. F.

MVSEE DV MANS

Chronique.

⁂ *Proposition d'élever un monument à Jeanne d'Arc.* A la séance de la chambre des députés du 15 avril 1837, il a été fait un rapport sur une pétition de M. Legrand, architecte à Paris, qui demandait qu'il fût élevé un monument à Jeanne la Pucelle, pour rappeler la blessure qu'elle reçut de la main d'un archer anglais, le 8 septembre 1429, à l'endroit occupé aujourd'hui par la petite rue du Rempart. M. Liadières, rapporteur, a rendu hommage à la pensée du pétitionnaire ; mais la proposition n'étant pas dans les attributs de la chambre, elle a passé à l'ordre du jour.

⁂ *Mort de M. Félix Bodin.* Un homme de lettres qui s'était attaché à la *Revue Anglo-Française* dès son début, M. Félix Bodin, député de Maine-et-Loire, est mort il y a quelques mois. On connaît ses succès dans le genre des résumés historiques, et l'on sait que son *Résumé de l'Histoire de France* fut mis au premier rang. Peu avant sa mort, il avait publié le *Roman de l'Avenir*, qui contient quelques idées anglo-françaises. M. Félix Bodin avait le projet de publier une nouvelle édition des *Recherches historiques sur l'Anjou* (*Saumur et son arrondissement. — Angers et le bas Anjou*). Mais, comme il l'écrivait au directeur de cette Revue, le mauvais état de sa santé lui faisait désespérer de mettre ce projet à exécution ; ses pressentiments n'étaient que trop fondés !

⁂ *Jugement porté par l'Institut* (*Académie des Inscriptions*) *sur des mémoires insérés dans ce Recueil.* Dans sa séance publique de cette année, l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) a décerné le prix de numismatique à l'un des collaborateurs à la *Revue anglo-française*, M. de Saulcy (de Metz), pour son *Essai de classification des suites monétaires byzantines.* Les trois médailles, pour les antiquités de la France, ont été décernées sur des travaux étrangers au cadre de cette Revue, tandis que les trois mentions honorables se rapportent à des mémoires anglo-français et rédigés par des collaborateurs à ce recueil. Ces mentions honorables ont été accordées : 1° à M. Rey, auteur d'un ouvrage sur les enseignes, drapeaux et couleurs de la France ; 2° à M. de la Fontenelle de Vaudoré, auteur de plusieurs mémoires sur diverses antiquités du Poitou (il avait eu

l'année précédente une simple mention pour d'autres travaux historiques sur la même province); 3o à M. Dusevel, qui a obtenu une des médailles d'or au concours de 1835, et qui a adressé à l'Académie divers mémoires sur les antiquités du département de la Somme, et en particulier sur l'arrondissement de Montdidier. — Le rapport de M. de la Borde, à la suite duquel a eu lieu ce vote de l'Institut, s'exprime ainsi en ce qui concerne divers articles insérés dans ce recueil : « Plusieurs mémoires ont été adressés par M. de la Fontenelle de Vaudoré, concernant les arts et métiers du Poitou dans les XIIIe, XIVe et XVe siècles; un précis de la vie et des écrits de Philippe de Comines, la prise de Bressuire par du Guesclin, et surtout un précis historique intéressant sur l'Ile-Dieu, près de la Vendée. Ces travaux variés et composés d'après des monuments authentiques, nous ont paru mériter la seconde mention honorable. »

⁂ *Monument à élever à du Guesclin, au lieu de sa mort.* Le conseil général du département où se trouve Châteauneuf-de-Randon a eu l'idée d'élever un monument à du Guesclin au lieu où sur son cercueil on apportait les clefs de la ville, pour rendre hommage à la haute réputation du bon connétable. Mais, à raison de l'insuffisance des fonds départementaux, ce conseil général a demandé l'assistance de l'Etat. On doit croire que cette demande sera accueillie; car est-il un homme à qui une statue soit plus due? est-il un lieu où on pût plus convenablement la placer? On connaît le beau mot de M. de Châteaubriand !

⁂ *Collaborateurs à la* Revue Anglo-Française *choisis pour correspondants de la Commission royale d'histoire de Belgique.* A la séance de la Commission royale d'histoire du royaume de Belgique, tenue le 5 août 1837, ont été reconnus comme correspondants de cette commission, sur l'indication de M. de Reiffenberg son secrétaire, MM. de Caumont à Caen, de Givenchy à Saint-Omer, de la Saussaye à Blois, et de la Fontenelle de Vaudoré à Poitiers. Ces correspondants se sont chargés de rechercher, pour l'histoire de Belgique, les documents originaux qui existent dans leurs localités.

⁂ *Curieux voyage de M. Buchon dans l'ancienne Aquitaine.* M. Buchon, le savant éditeur de Froissart, de Chatelain et d'autres chroniqueurs, vient de faire un curieux voyage dans l'ancienne Aquitaine. On sait que Froissart, quoique prêtre et chanoine, avait des habitudes tout-à-fait chevaleresques. Vivant dans les cours des paladins du moyen-âge, il avait pris leurs habitudes et notamment leur goût pour la chasse. Cet écrivain si naïf et si distingué ne dédaignait pas même de se transformer, pour ainsi dire, en *valet de chiens* de nos jours, pour aller conduire des chiens de chasse d'un prince à un autre

grand seigneur. Rendu à la cour d'Orthez, il fut chercher en Angleterre, pour Gaston-Phœbus, quatre lévriers dont il nous a conservé les noms : *Tristan*, *Hector*, *Brun* et *Rolland*. Mais bien auparavant, pour arriver à la cour du comte de Foix, la sorte de passe-port du chroniqueur-modèle fut une escorte de chiens. En effet, il se chargea de conduire quatre lévriers que le comte de Blois envoyait à Gaston-Phœbus. Or, l'itinéraire de Froissart et de ses chiens a été écrit, et M. Buchon a eu l'idée de suivre la trace du chroniqueur et des quatre lévriers, pour mettre en comparaison les hommes et les choses des temps anciens et des temps modernes, idée originale sans doute, mais qui doit être fertile en détails intéressants et piquants. — Pendant ce voyage, M. Buchon, qui a adopté l'opinion émise par Bourgeois (de la Rochelle), opinion qui tend à placer le champ de bataille de Maupertuis à Beaumont, à gauche de la route de Poitiers à Châtellerault, a visité cette localité et en a tiré des inductions qui le portent à persister dans ce qu'il a écrit. Il doit même rédiger un mémoire sur ce sujet, qu'il destine à la *Revue anglo-française*.

⁂ *Découverte faite à l'hôtel de ville de Poitiers de chartes, registres et autres documents manuscrits oubliés dans des placards.* On savait qu'avant 1789, il existait à l'hôtel de ville de Poitiers des archives fort curieuses. On n'avait pas connaissance que les documents formant cette collection eussent été dispersés pendant la révolution ; et même pendant le consulat, les principales chartes avaient été vues étendues pêle-mêle dans une salle haute. Mais qu'étaient devenues ces pièces précieuses ? Elles avaient été remises dans les placards qui se trouvent dans les boiseries de deux salles de l'hôtel de ville, et un seul de ces placards, celui de la salle des employés, était ouvert habituellement, pour faire voir aux étrangers le *trésor* du corps municipal de Poitiers, qui se trouvait ainsi réduit à peu de chose. Aussi M. Michelet, et en dernier lieu M. Buchon, s'étaient fait une faible idée de nos richesses en ce genre, dont on supposait que la majeure partie avait été livrée au pillage et à la dévastation, comme le disait M. Guizot, dans son rapport au roi, en date du 29 novembre 1834. Mais un membre du conseil municipal de Poitiers, M. Nicias Gaillard, et M. Rédet, archiviste du département, s'étant mis à la recherche du surplus des anciens papiers de la ville qu'ils n'ont pas rencontrés dans les meubles des greniers où se trouvent des bahuts contenant les pièces et registres postérieurs à 1789, ont aperçu dans la salle décorée par le tableau représentant le siége de Poitiers par l'amiral de Coligny, de grands placards ou armoires dans lesquels ils ont retrouvé les papiers égarés, notamment 126 registres des délibérations du corps municipal de Poitiers, des comptes des receveurs de la ville, et des chartes originales,

notamment des chartes anglo-françaises. Parmi les registres des délibérations, nous citerons les trois premiers qui se rapportent à la période pendant laquelle le Dauphin, depuis Charles VII, se rendait habituellement à Poitiers avec sa cour et son parlement. On a trouvé aussi, dans la découverte qu'on mentionne, les statuts des anciens corps de métiers de la ville de Poitiers; mais le *manuscrit de M. de St Hilaire*, faisant partie de la collection de dom Fonteneau, et sur lequel le directeur de cette Revue a écrit sa brochure intitulée: *Les Arts et métiers à Poitiers*, paraît être à peu près complet en cette partie.

⁂ *Nouveau moyen de sauvetage importé d'Angleterre.* Le 6 septembre, l'artillerie de Vincennes a fait plusieurs essais d'un moyen de sauvetage usité en Angleterre, et qui consiste à lancer avec une bombe ou un obus, une corde au navire naufragé près de la côte, afin de le mettre en communication avec la terre. Les expériences, faites sous les yeux de la commission, ont parfaitement réussi. Des bombes d'un gros calibre, lancées avec peu de poudre, sont arrivées à leur but, entraînant après elles des amarres d'un demi-pouce de diamètre. — On espère que ces expériences ne seront pas sans résultat, et que ce nouveau système de sauvetage sera mis en vigueur sur nos côtes.

⁂ *Service funèbre anglo-français.* « Le mardi 12 septembre 1837, a été célébré un service solennel à l'église Ste-Trinité de Cherbourg, pour le repos de l'âme de M. André-François Navet, prêtre, fondateur de la chapelle catholique de Guernesey, aumônier des troupes catholiques de S. M. Britannique, décédé le 12 septembre 1836, âgé de 78 ans, vivement regretté des malheureux dont il fut toujours l'appui, et de tous les habitants qu'il édifia par ses vertus. » (*Jour. de Cherbourg.*)

⁂ *Congrès scientifique de Metz.* La cinquième session du Congrès scientifique de France qui vient de se tenir à Metz, a répondu aux espérances des amis de la science et d'une institution qui facilite le progrès. La section des sciences morales ayant été supprimée, comme prêtant aux discussions politiques, elle a été remplacée par une section des sciences mathématiques que réclamaient les hommes de cette spécialité, si nombreux dans la capitale de l'ancienne Austrasie. — Les bureaux ont été composés comme il suit :

Bureau central. Président, M. le marquis de Villeneuve-Trans (*de Nancy*), correspondant de l'Institut. — Vice-présidents, MM. A. de Caumont (*de Caen*), correspondant de l'Institut, et Lemasson, ingénieur en chef des ponts et chaussées, président de l'académie de Metz. — Secrétaire général, M. Victor Simon, juge à Metz. — Secrétaire suppléant, M. Michelan (*de Metz*). — Secrétaire-archiviste, M. de Saulcy, capitaine d'artillerie, professeur à l'école de Metz. — 1re section. *Sciences naturelles.* — M. Mongeot (*des Vosges*). — Vice-président,

M. M. Holland (*de Strasbourg*). — Secrétaires, MM. Buvignier (*de Verdun*), et Fournel (*de Metz*). — 2e SECTION. *Agriculture, industrie et commerce.* — Président, M. le marquis de Pange, pair de France. — Vice-président, M. F. Châtelain (*de Paris*). — Secrétaires, MM. de Volué et la Pointe. — 3e SECTION. *Sciences médicales.* — Président, M. le docteur Lallemand, doyen de la faculté de médecine de Montpellier. — Vice-président, M. le docteur Braconnot (*de Nancy*), correspondant de l'Institut. — Secrétaires, MM. le docteur Villaumé (*de Metz*), et le docteur Félix Maréchal. — 4e SECTION. *Archéologie et histoire.* — Président, M. de la Saussaye (*de Blois*). — Vice-président, M. de Bohl (*de Coblentz*). — Secrétaires, MM. Begin (*de Metz*) et Denis. — 5e SECTION. *Philologie, littérature et beaux-arts.* — Président, M. F. Châtelain (*de Paris*). — Vice-président, M. Guénier de Dumast (*de Nancy*). — Secrétaires, MM. le pasteur Michel-Nicolas (*de Metz*) et l'abbé Nicolas (*de Metz*). — 6e SECTION. *Sciences physiques et mathématiques.* — Président, M. Braconnot (*de Nancy*). — Vice-président, M. Moine (*de Metz*), capitaine d'artillerie. — Secrétaires, MM. Boileau, officier d'artillerie, et Schmitz. — Il a été décidé que la sixième session du Congrès scientifique de France se tiendrait à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), du 1er au 15 septembre 1838. — La cinquième session a offert tant d'intérêt, qu'elle a été prolongée un peu au-delà du terme ordinaire. Elle a été close, le vendredi 15 septembre, par un discours extrêmement remarquable, prononcé par le président de cette réunion, M. de Villeneuve-Trans, l'érudit et spirituel auteur de *René d'Anjou.* La *Revue anglo-française* s'honore de compter parmi ses collaborateurs plusieurs membres des bureaux du Congrès de Metz, savoir : MM. de Villeneuve-Trans, de Caumont, de la Saussaye et de Saulcy.

*** *Assaut de natation entre une Française et une Anglaise.* « Une lutte d'un singulier genre vient d'avoir lieu à Saint-Malo. Il y a dans cette ville une femme qui est de première force à la nage ; sa réputation a même franchi la Manche, et a éveillé la susceptibilité d'une mistriss qui passait à Brighton pour un véritable poisson incarné. Mistriss a passé la mer et s'est rendue à Saint-Malo : elle a fait publier à son de trompe dans la ville qu'elle défiait à la nage l'héroïne aquatique, la naïade d'Ille-et-Vilaine. Le prix de la course devait être une magnifique parure, achetée rue Vivienne, à Paris. C'est la nageuse française qui a remporté le prix. » (*Journal de Cherbourg.*)

*** *Mort de M. E. H. Langlois.* Un des artistes les plus distingués de la province et qui aurait figuré d'une manière remarquable à Paris, M. E. H. Langlois, peintre et graveur, directeur de l'Académie de pein-

ture de Rouen, correspondant de l'Institut, membre des Sociétés des Antiquaires de France et de Londres et d'un grand nombre d'autres Sociétés savantes, et l'un des collaborateurs à cette Revue, à laquelle il s'était attaché dès le principe, vient de mourir à Rouen, à l'âge de 60 ans. Né au Pont-de-l'Arche, M. Langlois s'était livré surtout au dessin en ce qui se rattachait aux antiquités de la Normandie, et l'on connaît ses beaux travaux sur les vitraux peints. Il les continuait lorsqu'il a été atteint d'abord par la cécité, et ensuite par la mort. — On a donné, dans cette Revue (tom. 2, pag. 400), l'indication des ouvrages de M. Langlois, insérés presque tous dans les publications de l'Académie de Rouen ou de la Société d'émulation de la même ville, et ensuite tirés à part. On ajoutera à la liste déjà donnée une *Notice sur l'incendie de la cathédrale de Rouen*, et un *Discours sur les déguisements monstrueux dans le cours du moyen-âge et sur les fêtes des fous*, in-8°. Rouen. F. Baudry. 1833.

⁂ *Introduction en France de la belle race de bêtes à cornes de Durham.* « Une douzaine de bestiaux de Durham, le pays le plus renommé pour la qualité de son bétail, est arrivée par le paquebot aujourd'hui. Deux de ces beaux animaux ont coûté 180 louis. Ils sont destinés à propager leur race chez un de nos principaux nourrisseurs. » (*Journal du Havre.*)

⁂ *Amélioration projetée dans les droits de poste pour les brochures expédiées d'Angleterre en France et de France en Angleterre.* « Le voyage que vient de faire à Paris le colonel Maberly, secrétaire de la direction des postes d'Angleterre, avait pour but de prendre avec M. Conte, directeur général des postes, des arrangements tendant à admettre la libre introduction en France des brochures anglaises et d'autres écrits périodiques mensuels moyennant un droit très-modique. Il en serait de même pour les brochures françaises. Le gouvernement français a adhéré, dit-on, à ces propositions, qui seraient mises incessamment à exécution. Les savants des deux pays tireront de grands avantages de cette combinaison depuis si longtemps désirée. » (*Moniteur Industriel.*)

⁂ *Renouvellement du bureau de la Société des Antiquaires de l'Ouest.* La Société des Antiquaires de l'Ouest, dont le siége est à Poitiers, a formé ainsi son bureau pour 1838. Président, M. de la Fontenelle de Vaudoré; Vice-Président, M. Mangon de la Lande; Secrétaire, M. G. Lecointre-Dupont; Questeur, M. Babault de Chaumont; Trésorier, M. Ch. Dupont; Membres du conseil d'administration, MM. Rédet, Nicias Gaillard, l'abbé Cousseau et Bourgnon de Layre.

DE LA FONTENELLE.

PUISSANCE DES VICOMTES DE THOUARS

PENDANT LA DURÉE DE L'OCCUPATION DU POITOU PAR LES ANGLAIS, ET PRISE DE THOUARS PAR DU GUESCLIN, EN 1372.

L'éclat et la splendeur dont ont brillé, pendant les XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles, les vicomtes de Thouars, peuvent être considérés comme une des manifestations les plus évidentes de la puissance des institutions féodales, à ces époques reculées. C'est en effet un spectacle bien digne d'appeler notre attention et de faire naître notre étonnement, que celui des accroissements successifs et du pouvoir toujours augmenté de cette maison, depuis le moment où elle fut investie et dotée de la vicomté de Thouars, dans la personne de Savary Ier, son premier titulaire, jusqu'à l'époque où les descendants de celui-ci luttaient et traitaient de puissance à puissance avec des rois, tels que Philippe-Auguste, Louis VIII, saint Louis et Charles V. Le château et l'enceinte fortifiée de Thouars furent, dans ces temps si animés et si dramatiques du moyen-âge, les boulevards les plus assurés de la puissance anglaise dans le Poitou, comme ses seigneurs demeurèrent les amis les plus fidèles et les partisans les plus dévoués des rois d'Angleterre, à travers toutes les vicissitudes qu'éprouva leur fortune dans la vieille Aquitaine; et, lorsque le perfide et lâche Jean-sans-Terre errait sans asile, après le meurtre d'Arthur de Bretagne son neveu, dans ces provinces dont Philippe-Auguste venait de le dépouiller par la plus juste des confiscations féodales, le vicomte de Thouars de cette époque lui offrait, dans la mouvance de ses fiefs, un refuge assuré. C'était un acte de courage et de noble désintéressement exercé vis-à-vis un prince qui n'en était pas digne. C'est donc le tableau de la puissance progressive de cette maison illustre, de

ses rapports, de ses traités, de ses alliances, de ses divers points de contact avec les rois anglais de la race des Plantagenets, dont elle avait épousé la fortune et les intérêts depuis le mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec Henri II, jusqu'à la prise de Thouars par les armées victorieuses de Charles V, en 1372 ; c'est ce tableau que je vais m'efforcer d'esquisser : il ne l'a pas été jusqu'à présent. J'ai cru qu'il pouvait être offert aux lecteurs de cette Revue ; et, pour me rendre plus digne de remplir cette tâche, j'ai eu le soin de puiser les éléments de mon travail aux sources originales : le précieux et volumineux recueil de dom Fonteneau, la vie de Philippe-Auguste par Guillaume le Breton, celle du même roi par Rigord, les Actes de Rymer, les naïves chroniques de Froissart, les Annales peut-être un peu moins véridiques de Jean Bouchet, m'ont fourni mes meilleurs matériaux. Mais, sans m'arrêter aucunement aux fabuleux mémoires attribués à la Haie, je n'ai pu tirer presque aucun parti des *Mémoires manuscrits sur Thouars*, par M. Drouineau-Debrie, ni de l'*Histoire de Thouars* de M. de Bourniseaux, compilations indigestes, sans style, dénuées de tout esprit de critique et de discussion philosophique, et, ce qui est pire, outrageant souvent la vérité historique.

Avant d'entrer dans la narration des faits qui se rattachent à cette lutte anglo-française si acharnée, qui mit en péril la nationalité du beau royaume de France, je crois nécessaire de dire quelquets mots du siége que soutint Thouars sous le premier roi de la dynastie carlovingienne, et de la fondation de la vicomté de Thouars, comme fief du comté de Poitou.

Ce n'est que dans le VIIIe siècle, sous le règne de Pepin le Bref, que nos vieilles annales ont parlé, pour la première fois, de Thouars, quoique son existence, sous les noms de *Childoac*, de *Touarzy*, de *Toarcis*, de *Toarcium* (1), soit bien

(1) Le nom de cette ville, dont une partie est composée de deux mots celtiques, paraît avoir tiré son origine de la rivière du Thoué et du site du lieu. Le premier de ces mots est *ar* ou *ard*, qui, en langue celtique, signifiait élévation, colline; comme en gallois, en irlandais, il signifie encore élevé. Le second, *zy*, habitation, d'où *Touarzy*, *Touarsi*, en latin *Toarcis*, *Toarcium*, c'est-à-dire habitation de la colline au bord du Thoué. En effet, ce château était sur une éminence, et le Thoué, presque de tout côté, lui servait de défense.

antérieure à l'occupation des Franks, et même à la conquête romaine.

Cette ville, ou plutôt ce château fortifié, *castellum Toarcis*, d'après Eginhard, *castellum quod vocatur Toarcis*, d'après le quatrième continuateur de Frédégaire, cette ville située dans une presqu'île fort élevée, formée par le Thouet, fut assiégée, pour la première fois, en 759, par Pepin. Elle se rendit à ce prince, par une capitulation suivie d'un traité de paix désavantageux au duc d'Aquitaine, Waifre ou Gaifre, qui le rompit trois ans après, en 762. Ce fut alors que Pepin, voulant à quelque prix que ce fût anéantir la puissance de ce souverain des provinces d'outre-Loire, qui y continuait le pouvoir des princes mérovingiens dont il descendait, rassembla une nombreuse armée, se mit en campagne aussitôt que la saison le permit, commença son plan d'opérations par le Berry, et se rendit, accompagné de ses fils Karloman et Karl, qui fut depuis Charlemagne, devant Thouars, qui tenait pour le duc Waifre, et avait une nombreuse garnison d'*Aquitains* ou de *Vascons*. Il s'empara de cette place, le 5 août 762, après un siége de quatre mois, la brûla, la détruisit entièrement, et emmena en France la garnison qu'il avait faite prisonnière. C'est du moins ainsi que le rapporte Eginhard, dont voici le passage : « *Pepinus rex, suscepto à se bello finem imponere cupiens, iterùm Aquitaniam provinciam cum magnis copiis intrat, captâque Biturica civitate et castello Thoarcis revertitur.* » Si l'on s'en rapporte à la lettre de ce passage, la prise du *castrum* de Thouars aurait été précédée immédiatement de celle de Bourges (*Avaricum*), dont la conquête était fort importante aux yeux de Pepin pour réduire l'Aquitaine. Mais il faudrait supposer, pour cela, que ce prince se serait décidé à faire parcourir en droite ligne à son armée une aussi longue marche que celle de Bourges à Thouars, qui est une distance d'au moins cinquante lieues, uniquement pour s'emparer de cette dernière place ; car, au dire du même annaliste, Pepin, au lieu de continuer ses conquêtes en Aquitaine après la prise de Thouars, serait rentré de suite en France et se serait rendu à Nevers pour y tenir les États. Ceci n'est pas

du tout probable ; tout fait présumer, au contraire, que d'autres événements militaires, tels que la conquête du Berry et du haut Poitou, auront séparé la prise de Bourges de celle de Thouars. Dufour, dans son *Histoire générale du Poitou*, a voulu se rendre maître de la difficulté, en plaçant Thouars dont Pepin se rendit maître, dans le Berry près Bourges, et en niant que ce fût Thouars en Poitou ; mais c'est trancher le nœud gordien au lieu de le délier : nous n'admettrons pas cette manière expéditive. Dufour ne donne d'ailleurs aucune preuve bien logique à l'appui d'une solution aussi cavalière. Quoi qu'il en soit, le *castrum* de Thouars était déjà fort important, comme position militaire, dans le VIIIe siècle, et protégeait l'Aquitaine du côté de l'Anjou, puisqu'un aussi grand homme que Pepin l'attaqua en personne et ne s'en rendit maître qu'après un siége de quatre mois.

Depuis cette époque, Thouars resta incorporé au comté de Poitou jusqu'au commencement du Xe siècle, qu'il fut donné, vers 915, avec le titre de vicomté, à Savari, premier du nom. La dignité de vicomte ne donnait à celui qui en était titulaire d'autre pouvoir que la faculté de juger les vassaux à la place du comte, de connaître et de pacifier les différends qui s'élevaient entre eux, et de les amener à une complète soumission à la sentence prononcée par lui. C'était comme un office de justice dans ces temps de féodalité. Mais les vicomtes de Thouars firent de cette dignité un usage tout différent, et le but de cette institution toute pacifique fut entièrement changé dans leurs mains. Ils s'en servaient pour connaître les intérêts respectifs, les rivalités locales des seigneurs du bas Poitou et du bas Anjou, mettre la division entre eux, les brouiller sous main ; et lorsque, pleins d'aigreur et d'animosité, ils venaient se soumettre à leur arbitrage et leur demander de les mettre d'accord, ils promettaient au complaignant de lui donner raison et de prendre son parti, pourvu qu'il voulût se soumettre à leur vasselage. Un grand nombre y consentirent, les reconnurent volontairement pour leurs seigneurs, et leur rendirent *hommage lige*. C'était un moyen infaillible de devenir riche et

puissant, parce que les fiefs n'étant pas encore, au xe siècle, devenus héréditaires, et continuant d'être, comme sous la première race, des bénéfices militaires concédés pour un temps ou tout au plus à vie, ils retournaient au seigneur après la concession expirée et après la mort du titulaire, et que ceux qui les possédaient étaient obligés de le suivre à la guerre et d'y mener leurs serfs en état de porter les armes. C'est par le moyen de ces usurpations successives que les vicomtes de Thouars jetèrent les fondements d'une des plus belles seigneuries du royaume, dont la mouvance s'étendit bientôt jusqu'aux côtes de l'Océan et aux îles du bas Poitou. Le sentiment d'une fierté et d'un orgueil démesurés suivit de près le succès de pareilles entreprises.

Si on en croyait certains historiens, Arnould, fils ou frère d'Ebles-Manzer, comte de Poitou, aurait été premier vicomte de Thouars. Ayant eu quelques démêlés avec les comtes de Paris et d'Anjou, il voulut, pour les braver, s'approprier les armes de France, qu'ils ne portaient pas eux-mêmes. Hugues le Grand, comte de Paris, s'y opposa en vain; et, malgré les résistances qu'il éprouva, Arnould prit les fleurs-de-lis dans sa bannière. « Et en considération, dit de la Haie (*Origine* » *des Poitevins*), que la bannière du duc Ebles Ier, son père, » était d'or chargée de trois bandes d'azur, bordée de *gueules*, » lui fut permis de porter sa bannière chargée de fleurs-de-lis » d'azur au centre de *gueules*, que toujours depuis les vi- » comtes de Thouars ont héréditairement portée, lesquels ont » été grands, fleurissants et puissants seigneurs, et gens d'en- » treprise mal obéissants et bien obéis. »

Il est faux qu'Arnould, être imaginaire, ou enfin le premier vicomte de Thouars, ait pris les fleurs-de-lis et ait fixé les armoiries de sa maison; car l'opinion qui ne fait pas remonter leur usage avant les premiers Capétiens, c'est-à-dire avant le xie siècle, a avec raison généralement prévalu : il n'existait réellement pas, du temps d'Ebles-Manzer, comte de Poitou. Il faut descendre jusqu'aux tournois et aux premières croisades, pour trouver les véritables armoiries. Quant aux fleurs-de-lis,

c'est Louis le Jeune qui le premier les a mises dans sa bannière, vers 1149, pendant la croisade. Aussi n'ai-je rapporté le passage de de la Haye que pour le réfuter. Il est probable que ce sont les vicomtes de Thouars du XIIe et du XIIIe siècle qui ont fixé les armoiries de leur maison, et pris les fleurs-de-lis d'azur. D'après le père Anselme, ce serait Aymeri, qui vivait en 1269, qui le premier les aurait prises.

Parmi les premiers vicomtes de Thouars, Aymeri Ier, Arbert Ier, qui épousa Aldéarde, fille de Cadelon, vicomte d'Aulnay, et fondatrice de l'église d'Airvault, imitèrent la politique de leurs prédécesseurs vis-à-vis les seigneurs poitevins, et soumirent, par la force des armes, ceux qui ne voulurent pas leur rendre hommage volontairement. En 1066, leur puissance militaire était déjà très-importante; car Aymeri IV s'associa glorieusement à la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard, qu'il avait combattu valeureusement, quelques années auparavant, en 1054, faisant alors cause commune avec le roi de France Henri Ier, et les comtes de Poitou et d'Anjou. Aymeri IV était un homme de guerre renommé dans toute l'Aquitaine; les Poitevins et les Aquitains, au nombre de quatre mille hommes d'élite, se mirent sous ses ordres. Plusieurs barons du bas Poitou et de l'Anjou, presque tous ses vassaux, rangèrent leurs bannières auprès de la sienne et le reconnurent pour leur chef. On distinguait parmi eux les seigneurs d'Argenton, de Bressuire, de Montaigu, de Talmont, de Pouzauges, de Parthenay, de la Haie, d'Airvault, etc.

Lorsque l'armée confédérée eut opéré son débarquement à Pevensey, peu loin d'Hastings, le commandement de la gauche, composée d'Angevins, de Bretons, de Poitevins, d'Aquitains et autres auxiliaires, fut confié au vicomte de Thouars, qui contribua beaucoup, par sa brillante valeur, au gain de la bataille d'Hastings. C'est au corps de troupes qu'il commandait que fut opposée la fameuse *tortue anglaise*; et on appelait ainsi une cohorte de fantassins, tous hommes de choix, qui se couvraient tout le corps de leurs boucliers sur les flancs, tandis qu'au centre ils se les mettaient seulement sur la tête. Mais,

malgré tous les avantages de cette évolution imitée des Romains, elle ne put résister à l'impétuosité d'Aymeri et de ses hommes d'armes, couverts de cottes de mailles, armés de lances longues et pesantes, et d'épées droites à deux tranchants. La *tortue anglaise* fut enfoncée et en grande partie détruite ; et ce brillant fait d'armes décida la victoire, et par conséquent le succès de l'expédition. Lorsque, par les progrès de la conquête, l'armée franco-normande fut arrivée aux portes de Londres, où elle était campée, quelques chefs, pour hâter la soumission des provinces qui résistaient encore, donnèrent à Guillaume le conseil de mettre sur sa tête la couronne d'Angleterre (le roi saxon Harold avait péri à Hastings). Il hésitait ; on convoqua, pour décider cette question, un grand conseil de guerre auquel furent appelés les principaux seigneurs ; et, au rapport de Guillaume de Poitiers, Aymeri, vicomte, aussi éloquent qu'il était bon homme de guerre, et partisan déclaré du couronnement du prince normand, fit prévaloir son opinion et rangea presque toute l'assemblée à son avis, qui ne trouva que peu de contradicteurs, tant était grand l'ascendant que lui donnaient ses beaux faits d'armes, sa position élevée, et la grande suzeraineté qu'il exerçait dans l'Anjou et le Poitou. Ses possessions étaient si étendues dans ces deux provinces, et sa puissance si grande, qu'il se refusa à toutes les offres de concessions territoriales que lui fit Guillaume pour le retenir en Angleterre ; et lorsque la conquête eut été achevée, il revint en Poitou, et y rapporta les immenses richesses mobilières, les valeurs considérables en or et en argent qu'il avait reçues comme sa part du butin et des dépouilles des Anglo-Saxons. Ces richesses contribuèrent beaucoup à enrichir le prieuré de Saint-Nicolas de la Chaise-le-Vicomte, qu'Aimery avait fondé, et où il fut enterré. Les seigneurs de Bressuire, de Parthenay et d'Argenton suivirent l'exemple du vicomte, et ne voulurent pas faire d'établissement fixe en Angleterre (1).

A Aymeri succéda Arbert II son fils. On voit, par une charte

(1) Voir, au sujet du concours d'Aymeri IV, vicomte de Thouars, à la conquête de l'Angleterre, le 1er vol. de cette Revue, p. 36 et suiv. D. L. F.

du 7 décembre 1095, octroyée par ce vicomte, et rapportée par dom Fonteneau (vol. XIII), quels étaient les barons du vicomte de Thouars, et les baronnies relevant de sa vicomté en 1095. Les voilà tels que ce titre les rapporte nommément : c'étaient Maurice de Montaigu, Ebbon de Parthenay (1), Simon d'Airvault, Hugues de Doué, Sigebrand de Passavant, Aymeri d'Argenton, Jehan de Bersuire, Aymeri Dutheil, Raynaud de la Forêt-sur-Sèvre, Raoul de Mauléon, Geoffroy de Tiffauges, Guillaume de Chateaumur, Maurice de Pouzauges, Guillaume-Bertrand des Essarts, Étienne de Bournezeaux (2), Bernard de la Roche-sur-Yon, Barbotin d'Apremont, Gosselin de Lezay, Pierre de la Garnache, et le seigneur de Kémikers, aujourd'hui Commequiers (3).

En 1187, la descendance masculine des ducs d'Aquitaine, comtes de Poitou, s'étant éteinte, les vicomtes de Thouars devinrent vassaux de Louis le Jeune, roi de France, à l'occasion de son mariage avec la duchesse Aliénor, unique héritière de

(1) Il faut noter que le seigneur de Parthenay relevait du vicomté de Thouars, non pour Parthenay, seigneurie qui reportait son hommage directement au comte de Poitou, mais pour d'autres terres. Cette observation s'applique à d'autres seigneurs indiqués dans ce texte. D. L. F.

(2) Ce lieu s'appelait *Blois* dans le principe, et le château ayant été détruit et rebâti, on l'appela Bourg-Nouveau ou *Bourg-Nevea*, comme le dit Monstrelet et comme le répètent les habitants de la localité. D. L. F.

(3) On voit dans ce titre, qui existe dans le trésor de Thouars, toutes les mesures qu'on prenait, toutes les formalités qu'on employait pour affermir et cimenter les dons faits aux églises. L'évêque, avant de monter à l'autel, faisait venir en sa présence les donateurs, et leur faisait confirmer, entre ses mains, les dons qu'ils avaient fait. Il imprimait ensuite son sceau sur l'acte qui les contenait, et prononçait l'excommunication et l'anathème contre les héritiers de ceux qui avaient fait les dons et les promesses, et qui négligeraient dans la suite d'accomplir ce que leurs prédécesseurs avaient accordé ou promis. Ce titre remarquable est l'acte des dotations faites au prieuré de St-Nicolas de la Chaise-le-Vicomte, et auxquelles il fait contribuer ses barons. Chacun d'eux fut taxé, d'après ce même titre, à une somme de vingt ou de dix sols d'or, suivant sa fortune, sa puissance, et l'étendue de ses fiefs. Viennent ensuite les noms des différents officiers de la maison du vicomte Arbert et de ses fermiers, qu'il fait également contribuer pour des sommes de cinq sols d'or, et même moins, aux mêmes dotations. On voit, dans cette partie du titre, la nomenclature curieuse des différents préposés à la garde des portes et ponts de St-Jacques et de St-André, qui n'existent plus depuis longtemps, des gardes forestiers, du panetier, des maîtres d'hôtel, des écuyers, des receveurs des droits de péage aux ponts, bacs et bateaux, des percepteurs des droits seigneuriaux dans les foires et marchés. Plusieurs de ces officiers y sont désignés nommément, et tous contribuent aux dotations dans la proportion de leur fortune.

ces grandes possessions et de presque toute la France d'outre-Loire. Mais cette reine ayant été impolitiquement répudiée par Louis le Jeune, ou plutôt le *Malavisé*, qui voulait être sûr de la lignée royale qui sortirait de sa femme, épousa en 1152, année de son divorce, Henri Plantagenet, comte du Maine et de l'Anjou, lequel ne tarda pas à occuper le trône d'Angleterre après la mort d'Étienne de Blois. Guillaume, ou plutôt Wilhelm, était alors vicomte de Thouars; il fut obligé, par ce mariage, de faire foi et hommage de sa seigneurie à Henri Plantagenet, et de se reconnaître son vassal. Mais, comme il ne l'avait fait qu'à regret et avec répugnance, Louis le Jeune, qui cherchait à affaiblir la puissance de Henri II en France, et qui s'efforçait de lui trouver des ennemis, engagea Guillaume, en 1158, à se soustraire à l'hommage du roi d'Angleterre, lui promettant aide et secours; et comme à la même époque il enlevait les villes de Loudun et de Chinon à Geoffroy, fils de Henri et duc de Bretagne, et plusieurs villes de la Normandie à son père, le vicomte de Thouars, enhardi par ces succès, et déjà très-fier, parce que sa mère Mahaut avait épousé en secondes noces Ramelin le Moine, roi d'Aragon (1), prêta l'oreille à ces propositions: on lui avait d'ailleurs promis la ville de Loudun pour prix de son alliance. Mais Henri, irrité de cette défection, et voulant en prévenir les suites, quitta la Bretagne, où il était alors, se rendit devant Thouars, l'assiégea, et le prit d'assaut le troisième jour, 18 août 1158 (2). Tout vainqueur qu'il était, il n'usa de sa victoire qu'avec beaucoup de modération; malgré la félonie du vicomte, il le traita avec ménagement, et ne lui enleva aucune de ses villes. Il est vrai qu'il avait intérêt à s'en faire un ami, à cause de sa puissance et de la facilité qu'il aurait eue à lui interdire le passage entre la Rochelle, lieu de débarquement des troupes anglaises, et la province d'Anjou. Depuis, cette conduite habile porta ses fruits, car Guillaume et ses successeurs demeurèrent fidèles à Henri II et à ses fils, Ri-

(1) J'éclaircirai ce fait dans mes *Recherches sur les Chroniques de St-Maixent*. D. L. F.

(2) N'était-ce point Geoffroy III, frère de Guillaume, qui occupait alors le siége vicomtial de Thouars? D. L. F.

chard Cœur-de-Lion, et surtout à Jean-sans-Terre, qui n'eût en Aquitaine d'autre ressource que leur fidélité. Après le meurtre d'Arthur, fils de Geoffroy, son frère aîné, il fut, en France, expulsé de la Normandie, du Maine et de l'Anjou, en Angleterre privé de la couronne, à Rome excommunié. Malgré cette proscription générale, Aymeri VI et son successeur à la vicomté de Thouars lui demeurèrent aussi constants que la mauvaise fortune qui l'accablait. Ce fut par le secours de Guy Ier qu'il rentra plusieurs fois dans le royaume par la Rochelle, et de là en Anjou, ce qui le mit en état de prendre Angers, de le démanteler, et de le rebâtir successivement. Jean-sans-Terre trouva, dans ce vassal, des ressources de troupes et d'argent, un esprit d'intrigue assez puissant pour faire soulever tout le Poitou, et enfin assez d'adresse pour lui ménager une trève avec Philippe-Auguste.

Ces hostilités et ces trèves, entre ce prince et les vicomtes de Thouars, tiennent une place importante dans l'histoire du Poitou; elles témoignent de la puissance militaire et territoriale de ces seigneurs, de leur dévoûment à un roi détrôné, à qui, en définitive, ils ne devaient rien; car ces guerres locales, commencées en 1205 et prolongées jusqu'au grand événement de la bataille de Bouvines, n'ont eu lieu qu'après le jugement que Philippe-Auguste fit rendre, par la cour des pairs, contre Jean-sans-Terre, meurtrier d'Arthur, jugement qui déclarait acquis à la couronne, l'Anjou, le Maine et le Poitou. Mais ces fiers seigneurs ne reconnurent probablement pas la légalité de cet acte de confiscation, qui ne reçut réellement d'exécution que par la force des armes. Ils ne se crurent pas déliés du serment de fidélité qu'ils avaient juré aux princes angevins montés sur le trône d'Angleterre, et, dans leur conscience, ce grand arrêt politique ne rompit pas le lien féodal qui les unissait à ces rois. Peut-être cependant cette résistance de leur part n'était-elle autre chose qu'une énergique protestation contre les atteintes que les successeurs de Hugues-Capet commençaient à porter à l'esprit des institutions de cette époque, atteintes qui ont eu leur principal point de départ et un de leurs précédents les

plus importants dans cette confiscation des provinces françaises de la couronne d'Angleterre. Avant Philippe-Auguste, en effet, la France décomposée en un nombre considérable de seigneuries éparpillées sur le sol et étrangères les unes aux autres, morcelée par une foule de petits cantonnements militaires, hérissée de donjons et de châteaux forts, était constituée en un véritable fédéralisme féodal. Ce prince s'aperçut que, pour recomposer la monarchie et la faire sentir, il fallait réunir ces individualités provinciales, et mettre l'unité à la place d'un démembrement territorial, né des guerres civiles, de l'anarchie et des invasions normandes des IXe et Xe siècles. La confiscation obtenue contre Jean-sans-Terre était le premier pas fait vers cette réunion des grands fiefs à la couronne, qui ne fut définitive que sous Louis XI, ce prince habile qui sut si bien faire grandir la monarchie sur le cadavre palpitant de la féodalité. Aux yeux des seigneurs, et probablement de ceux dont je m'occupe dans ce moment, cet acte était une véritable usurpation ; mais il faut avouer qu'en la consommant, en réparation d'un grand crime commis à la face du monde par un des puissants de la terre, c'était noblement et habilement poser la première pierre de cet édifice de la nationalité française, qui est devenue pour toujours et à jamais impérissable. D'ailleurs, sans accorder aux vicomtes de Thouars une aussi grande portée de vue politique, il est possible de supposer que le blâme dont ils cherchèrent à frapper la réunion des provinces de l'Ouest à la couronne de France ne fut chez eux que le pressentiment de la destruction de la puissance de leur maison, événement qui devait arriver, et qui se réalisa en effet en 1372, sous le règne de Charles V, par l'épée de du Guesclin.

En 1205, Aymeri VI, seigneur très-puissant parmi les Aquitains par sa naissance et son pouvoir, contracta, par la médiation de son frère Guy, duc de Bretagne, une alliance avec Philippe-Auguste, qui lui donna la ville de Loudun, alors simple *castrum*, et le nomma sénéchal de tout le Poitou. C'était une dignité militaire fort importante, mais dont il ne jouit que pendant peu de temps, par suite de la mésintelligence qui s'é-

tablit entre le roi et le vassal, lequel ne tarda pas à lever l'étendard de la révolte, à reconnaître la suzeraineté de Jean-sans-Terre, et à refuser foi et hommage à Philippe-Auguste. Celui-ci, irrité et voulant une fois pour toutes dompter la rébellion des Poitevins, rassembla une armée considérable, la conduisit d'abord à Chinon, laissa des garnisons suffisantes dans Loudun, qu'il reprit au vicomte, dans Mirebeau, et autres châteaux qu'il possédait en Poitou, et termina sa campagne en faisant fortifier Poitiers; puis, croyant avoir pacifié tout le pays, il revint à Paris. Mais il y fut à peine arrivé que Jean-sans-Terre débarqua à la Rochelle avec un nombreux corps de troupes; le vicomte Aymeri et d'autres seigneurs, oubliant alors la fidélité qu'ils devaient au roi des Français, s'allièrent au prince anglais, et l'accompagnèrent devant Angers, qui fut pris et démantelé; puis les confédérés anglo-poitevins dévastèrent une grande partie de l'Anjou, et occupèrent militairement le territoire des villes de Nantes et de Rennes. Philippe-Auguste revint alors en Poitou, où le roi Jean était retourné sur le bruit de son départ de France, pénétra dans l'intérieur des terres et seigneuries du vicomte Aymeri, possesseur d'un pays fort étendu, et dévasta toute la vicomté sous les yeux du roi d'Angleterre, qui s'était réfugié dans Thouars, avec ses troupes, sans oser livrer bataille à son adversaire. Pour mettre fin à ces hostilités, les deux rois convinrent d'une trève de deux ans, qui fut signée à Thouars au mois d'octobre 1206, et suivant Rigord, historien de Philippe-Auguste, le vendredi qui précède la fête de saint Luc l'Évangéliste, quelques jours avant le 18. Cette trève, qui consiste en 12 articles, était garantie, du côté du roi de France, par Guy de Thouars duc de Bretagne, Hugues le Brun comte de la Marche, Geoffroy de Lusignan, Guy vicomte de Limoges, Hugues comte de Châtellerault, Guillaume de Mauléon, etc.; et du côté du roi d'Angleterre, par Aymeri VI, Savary de Mauléon, chevalier et troubadour célèbre de cette époque, Baudouin de Maulevrier, et Thibault Chabot. Mais, malgré les garanties données par cette fleur de la chevalerie angevine et poitevine, la trève fut violée avant son expi-

ration ; car l'année suivante, 1207, Philippe rassembla de nouveau une armée, entra en Aquitaine, dévasta les terres de la vicomté de Thouars, prit Airvault, Parthenay, détruisit plusieurs autres forts, et revint ensuite à Paris.

L'année suivante, 1208, les hostilités continuèrent. Guillaume Desroches et le maréchal Henri Clément, ayant rassemblé près de 500 chevaliers, attaquèrent à l'improviste le vicomte de Thouars et Savary de Mauléon, qui étaient entrés sur les terres du roi et en remportaient un grand butin. On fit prisonniers quarante chevaliers du Poitou, parmi lesquels se trouvaient Hugues de Thouars, frère du vicomte, Aymeri de Lusignan son neveu, et plusieurs autres qui furent envoyés à Paris sous bonne escorte. Une seconde trève mit fin à la guerre ; elle eut un peu plus de durée que celle signée en octobre 1206. Mais, en 1211, les hostilités recommencèrent. Guy Ier, successeur d'Aymeri, était tout aussi dévoué aux intérêts de Jean-sans-Terre ; il fit également la guerre à Philippe-Auguste, et la conduisit avec succès ; car il contraignit ce roi à lui donner la ville de Loudun, que Louis le Jeune, comme je l'ai dit plus haut, avait promise au vicomte Guillaume. Il est vrai qu'à cette époque la royauté et le pouvoir de Philippe-Auguste étaient mis en péril par une ligue puissante formée contre lui dans le nord de la France, par Othon IV, empereur d'Allemagne, Renaud de Boulogne, le Portugais Ferraud, nouveau comte de Flandre, par son mariage avec la comtesse Jeanne, et Jean-sans-Terre ; ils avaient formé la plus vaste coalition qui eût encore menacé la monarchie française. Le duc de Brabant, les comtes de Bar et de Namur, s'étaient joints à eux. Ils réunirent une armée considérable, et se partageaient déjà la France ; mais cet espoir, trop tôt conçu, fut anéanti dans les champs de Bouvines : c'est la première bataille où se montra le véritable esprit de nationalité ; la transformation des Franks en Français s'était tout-à-fait accomplie. Cet éclatant succès fit pâlir les ennemis de la France ; les Aquitains, et parmi eux les seigneurs poitevins, étaient au nombre des plus acharnés. Vassaux de la couronne d'Angleterre, ils luttaient contre la royauté française, sa rivale,

et travaillaient à l'affaiblir. Mais, après la victoire de Bouvines, en 1214, leurs yeux se dessillèrent, leurs espérances s'anéantirent, et, craignant que le roi ne vînt les attaquer avec ses forces victorieuses, ils lui envoyèrent leur soumission et firent une paix définitive. Aymeri VI, vicomte de Thouars, qui était à leur tête, rentra facilement en grâce par l'entremise et à la sollicitation du comte de Dreux, qui avait épousé Alix de Thouars, sa nièce, fille de Guy et de Constance de Bretagne. Malgré le ressentiment de Philippe-Auguste, ce vicomte sut conserver Loudun, que le roi voulait ravoir, tant la puissance de ce seigneur était imposante et demandait de ménagements.

Après la mort de Philippe-Auguste, en 1223, Louis VIII monta sur le trône, et devint comte du Maine, de l'Anjou et de Poitou. Henri III, qui avait succédé à Jean-sans-Terre, demanda qu'on lui restituât les provinces qui avaient été confisquées sur son père en 1208 : non-seulement cette demande fut rejetée par Louis le Lion, mais encore ce monarque prit les armes pour terminer la conquête du Poitou, et expulser les Anglais des places qu'ils y occupaient. Henri III ne se laissa pas surprendre: les barons et seigneurs du Poitou, ayant à leur tête le vicomte Aymeri, n'attendirent point que le roi de France commençât les hostilités ; ils se mirent en campagne et prirent, pour le roi d'Angleterre, Niort, Saint-Jean-d'Angély et la Rochelle. Ces expéditions attirèrent les armes de Louis VIII du côté de la vicomté de Thouars, en juin 1224. Il vit bien que pour venir à bout des Anglais dans le Poitou, il fallait d'abord humilier le vicomte leur allié et affaiblir sa puissance, qui était alors à son apogée et se dressait à une grande hauteur dans l'Aquitaine. Dans ce dessein, le roi assembla à Tours une armée considérable d'évêques, de barons, de chevaliers, de serfs, et de là marcha vers le château de Montreuil-Bellay, très-voisin des terres de la vicomté, d'où il se prépara très-sérieusement à l'envahir. Mais Aymeri avait convoqué toute sa noblesse et ses vassaux, et réuni une armée si nombreuse de Poitevins, d'Angevins et de Bretons, qu'elle excédait de beaucoup en force celle du roi de France, qui, n'osant pas s'exposer au hasard

d'une bataille rangée et compromettre le sort de la campagne, préféra négocier avec le vicomte une trève d'un an, que je vais rapporter plus bas, plutôt que de le combattre, rebroussa chemin, et marcha directement contre Savary de Mauléon, parent d'Aymeri, et auquel avait été confié le commandement des troupes anglaises. Il ne tarda pas à le déloger du château de Niort, le 3 juillet, veille de la St-Martin d'été, dit Rigord; ensuite, de la ville de Saint-Jean-d'Angély et de celle de la Rochelle. Après avoir perdu toutes ces places, Savary se réfugia en Angleterre, où il fut mal accueilli, ce qui l'engagea à revenir en Poitou et à faire foi et hommage au roi de France. Un an après, Aymeri en fit autant, et fut reçu par le roi comme le seigneur du Poitou qui seul était en état de lui résister. La conduite du roi fut, dans cette circonstance, pleine de prudence et d'habileté. Par la trève qu'il fit avec le vicomte, il le réduisit à une complète inaction pendant le reste de la campagne, ce qui était fort important; car, si celui-ci eût continué de rester son adversaire, il lui aurait facilement fermé le passage de Niort et des autres places de la Saintonge et de l'Aunis, dont il s'empara assez facilement. Les résultats avantageux que lui procura cette trève, et la manière dont elle est formulée, en font un monument assez curieux pour qu'on la rapporte textuellement d'après Rigord.

« Acte d'Aymeri, vicomte de Thouars, au sujet de la trève de par lui accordée au roi des Français, en juin 1224.

» Vous saurez que j'ai accordé au seigneur Louis, roi de France, à ses domaines et à ses fiefs, une trève ferme et stable, de même espèce et forme que celle que j'ai conclue autrefois avec Philippe, d'heureuse mémoire, depuis la fête de la St-Jean-Baptiste jusqu'à l'accomplissement de la présente année; elle est établie en cette forme: 1° Quinze jours après le terme fixé, je serai son *homme lige*, contre tout homme et toute femme que ce puisse être. Je tiendrai de lui mes terres et mes fiefs, comme je les tenais du roi d'Angleterre en-deçà de la mer, et mes vassaux tiendront aussi de lui les fiefs et revenus qu'ils tenaient du roi d'Angleterre. 2° Ledit seigneur roi

paiera chaque année à Geoffroy d'Argenton 140 livres de Tours, 100 livres de Tours à Geoffroy Bouchard, et 160 livres à mes autres vassaux, jusqu'à ce qu'il leur ait rendu leurs terres qu'ils ont perdues, lorsque j'ai quitté le service du seigneur Philippe, roi des Franks. Mes vassaux feront hommage au seigneur Louis, roi des Français, comme ils l'ont fait au roi d'Angleterre. 3° J'observerai, et mes vassaux aussi, ces conventions envers le seigneur roi, et le seigneur roi les observera aussi envers moi et mes vassaux, à moins que pendant ce temps-là le roi d'Angleterre ne me puisse libérer de quelque manière envers le roi des Français, et ne me fasse rendre l'acte de mon engagement: alors je serai tenu de rendre au seigneur roi l'acte qu'il m'a passé en cette occasion. 4° Pour caution de l'acte fidèle de ces conventions, j'ai donné de mon côté Hugues de Thouars, mon frère, Guy et Aimery mes fils, Geoffroy d'Argenton, mon neveu, le sire Guillaume l'Archevêque, seigneur de Parthenay, Thibault de Beaumont, seigneur de Berthier (1), Briant de Montaigu, Geoffroy Bouchard, le seigneur Pierre l'Évêque de Montaigu, Renaud de Maulevrier, Simon de Chausseraye, Geoffroy, prévôt de Thouars, Aymeri de Lusignan, et Thibault de Montfaucon; en sorte que, si je m'écartais desdites conventions, ils se rendraient eux-mêmes dans la prison du seigneur roi de France, à Saumur ou à Chinon, jusqu'à ce que l'infraction fût amendée, comme il est contenu dans la présente lettre. 5° Pendant ladite trève, les marchands et tous les autres habitants de la terre du seigneur roi des Français pourront aller et venir en sûreté dans mon territoire et mes fiefs; et, pendant ladite trève, mes vassaux ne marcheront pas contre ledit roi des Français. 6° Moi et mes vassaux nous jurons, dans la présente lettre, d'observer fidèlement ces conventions, et, pour les confirmer validement, je les munis de mon seing; et mes vassaux ont de même donné audit roi des Français, en confirmation, leurs lettres patentes, revêtues de leur sceau. Fait à Thouars, l'an du Seigneur 1224, dans le mois de juin. »

Après la mort de Louis VIII, les Anglais suscitèrent des

(1) Thibault de Beaumont, seigneur de Bressuire.

troubles en Poitou, pendant la durée desquels le vicomte Guy prit parti pour le roi d'Angleterre, contre le roi de France, alors mineur, fut battu et obligé de consentir à une paix désavantageuse; la ville de Loudun lui fut enlevée, puis rendue deux ans après.

En 1242, l'orgueil d'Isabelle de Taillefer, la *comtesse-reine*, veuve de Jean-sans-Terre et femme de Hugues de Lusignan, comte de la Marche, ayant allumé la guerre en Poitou et en Saintonge entre Henri III d'Angleterre et saint Louis, ce dernier, après la destruction de Frontenay-l'Abattu, la glorieuse bataille de Taillebourg et la prise de Saintes, en juillet 1242, accorda la paix à son ennemi de la manière la plus généreuse. Il lui rendit le Limousin, le Quercy, le Périgord, une partie de la Saintonge, etc., mais en exigea une renonciation au Poitou pour lui et les siens. Alphonse, frère de saint Louis, ayant été investi de ce comté, l'hommage de la vicomté de Thouars passa nécessairement à ce prince; changement peu avantageux à ses seigneurs, car, pendant tout le temps qu'ils demeurèrent les vassaux des rois d'Angleterre, souvent éloignés et absents, ils acquirent une grande indépendance et une importance qui était en raison du besoin que ces princes avaient d'eux. Mais, sous la domination française, il fallut davantage obéir, ce qu'ils firent cependant toujours de mauvaise grâce.

Il n'y eut aucun changement dans cette situation pendant plus de cent ans, jusqu'après la désastreuse bataille de Poitiers, où le roi Jean, brave chevalier, mais mauvais tacticien, perdit la liberté, et où le Prince Noir acquit tant de gloire. Edouard III eut soin de faire comprendre la vicomté et châtellenie de Thouars dans les concessions de villes et de provinces qui lui furent faites par le désastreux traité de Bretigny, le 8 mai 1360. Thouars devint alors plus que jamais une ville anglaise, et Amaulry de Craon, qui avait épousé Péronelle ou Pétronille, fille aînée du vicomte Louis, vit avec plaisir son hommage retourner à la couronne d'Angleterre. Cependant ce changement devait amener, quelques années plus tard, la décadence de sa maison. Peu de temps après son avénement au trône de France,

Charles V envoya dénoncer la guerre à Edouard III, qui ne pouvait en croire ses yeux, et examina à plusieurs reprises les sceaux attachés à cette déclaration inattendue. Charles V fit en même temps, sur les plaintes des grands barons de Gascogne et de Guyenne, sommer le Prince Noir de se rendre à Paris, devant son parlement, pour *ouyr droicts sur les complaintes et griefs émeus de par vous à faire sur vostre peuple qui clame à avoir et à ouyr ressort en notre cour, et à ce n'y êtes point de faute.* On sait qu'il répondit à cet acte d'ajournement : « Nous irons volontiers à Paris, puisqu'ainsi mandé nous est du roi de France ; mais ce sera le bacinet en tête et soixante mille hommes en notre compagnie. » *(Froissart.)*

Mais un grand homme de guerre, du Guesclin, ne tarda pas à venger les affronts reçus à Crécy et Poitiers. Après avoir battu les Anglais à Pont-Vallain, dans le Maine, les avoir chassés de cette province et de l'Anjou, et avoir forcé la garnison de St-Maur à évacuer cette place, il s'empara du château et de la ville de Bressuire, le 15 mars 1371, où Gressonval ou Cressonailles s'était retiré après avoir brûlé St-Maur, ce qui fut considéré comme un acte de félonie par le bon connétable. Thouars était probablement, à cette date, une place trop importante et trop bien fortifiée pour les troupes que ce dernier commandait. En allant de Saumur à Bressuire châtier la déloyauté de Cressonailles, il laissa Thouars sur la gauche sans l'attaquer ; on présume qu'il passa le Thoué à la hauteur du village de Taison, passage qu'il effectua sans être inquiété le moins du monde par la garnison de cette ville, où on était dans une grande inquiétude. Mais l'orage qu'elle redoutait s'éloigna ; et du Guesclin, après la prise de Bressuire, au lieu de continuer à guerroyer dans le Poitou, porta ses armes dans le Languedoc. Ce fut alors que le vicomte Amaulry contribua à la prise du château de Montpaon en Périgord, en amenant 400 lances au duc de Lancastre, qui en faisait le siége ; il avait avec lui Guillaume l'Archevêque, sire de Parthenay, Richard d'Angles, et plusieurs autres seigneurs bannerets. Après la prise de Montpaon, il se rendit à Poitiers, menacé par le connétable, qui

venait d'entrer en Poitou avec 3,000 hommes d'armes et 30,000 fantassins, qui prirent successivement Montmorillon, emporté d'assaut, Lussac, Chauvigny, Civray, qui se rendirent sans coup férir, et bientôt Moncontour, dont la garnison et une partie des habitants furent passés au fil de l'épée. Il n'était plus alors qu'à quatre lieues de Thouars; la consternation et la frayeur y furent bien plus vives qu'à l'époque du siége de Bressuire. Cependant l'orage menaçant qui s'était élevé sur l'horizon de Thouars s'éloigna; son heure n'avait pas encore sonné. Le vengeur des désastres de Crécy et de Poitiers porta sa redoutable épée dans le Limousin, où elle conquit plusieurs places à Charles V. Mais le danger, pour s'être un peu éloigné, n'en était pas moins pressant; le vicomte (1) fit entrer dans sa ville 300 lances et 4,000 fantassins d'élite. Appelé par Thomas Percy, sénéchal du Poitou pour les Anglais, il se rendit avec 2,000 hommes à Poitiers, menacé par du Guesclin, qui revenait vainqueur du Limousin, et qui fit une telle diligence, qu'il surprit cette ville dont les habitants lui facilitèrent l'entrée. La garnison anglaise qui l'occupait se retira sur Niort, qu'elle prit de vive force et à la suite d'un assaut; le maire leur en avait fait fermer les portes. Du Guesclin, après s'être assuré de Châtellerault, la Roche-Posay et autres places, s'empara de Saint-Maixent, Melle, Aulnay, Soubise, St-Jean-d'Angély, la Rochelle et Fontenay-le-Comte, qui fut défendu par une héroïne, la dame de Harpedaine, dont le mari était absent. Il occupa tout le bas Poitou, et il ne resta plus aux Anglais que Lusignan, Gençay et Mortagne. Ce fut alors que Charles V donna à son frère Jean, duc de Berry, le comté de Poitiers et ses appartenances, avec condition d'hommage à la couronne. Mais on n'était pas encore maître de Thouars, une des clefs et des plus fortes places du Poitou. Les seigneurs de cette province, qui tenaient le parti du Prince Noir dans Poitiers, furent obligés, après la prise de cette ville, de la quitter,

(1) On a prétendu que Tristan Rousault était alors vicomte de Thouars, mais le directeur de cette Revue a relevé une erreur échappée à Bourniseaux et autres auteurs. Voir ci-dessus, p. 112 et suiv.

et de se réfugier à Thouars. C'étaient nommément le vicomte Amaulri de Craon, Geoffroy d'Argenton, le sire de Parthenay, Perceval de Coulonges, capitaine de Thouars, Jacques de Surgères, les sires de Pouzauges et de Corps, Guischard d'Angles, Louis d'Harcourt, Aymeri de Rochechouart, les seigneurs d'Oyron et d'Airvault; une trentaine d'officiers anglais de grand renom s'étaient réunis à eux. La garnison anglaise de Fontenay-le-Comte, qui venait de capituler avec le connétable, se renferma également à Thouars avec la femme de Jehan de Harpedaine. On pourvut la ville de vivres pour deux ans, et de nouvelles fortifications furent ajoutées à celles qui existaient déjà, et qui avaient reçu de notables accroissements sous les deux premiers Valois, et notamment sous le roi Jean. Tous ces travaux avaient rendu Thouars très-difficile à prendre. Du côté de la rivière du Thoué, dont le lit très-encaissé coule au milieu d'escarpements et de roches fort élevées, il était réellement imprenable; et la portion de son enceinte que la rivière n'embrasse pas, du côté de la plaine, était défendue par de hautes murailles fort épaisses, flanquées de tours et de contre-forts très-rapprochés. Ces ouvrages étaient ceints par un double fossé en talus d'une grande largeur et d'une grande profondeur, au milieu duquel était un rempart en fausse braie, et qui barrait tout le terrain s'étendant d'un canal à l'autre. Les poternes ou portes de sortie, du côté de ce fossé, étaient pratiquées dans des tours d'une grande élévation qui subsistent encore; chacune d'elles était défendue par une demi-lune revêtue de maçonnerie, et on ne pouvait y communiquer du dehors que par des ponts-levis, le fossé n'étant point interrompu vis-à-vis ces portes. Plusieurs forts défendaient les passages de la rivière, dans les endroits où elle aurait pu être accessible. On voit encore les traces très-reconnaissables de l'un d'eux auprès du moulin du *Vicomte*. Les vicomtes avaient en outre construit, au sud-ouest de leur ville, un château ou plutôt une forteresse sur la crête la plus élevée du coteau qui descend à la rivière, et l'avaient fortifié de tous les moyens de défense que pouvait fournir l'architecture militaire du moyen-âge; l'art et la nature

en avaient fait une position inexpugnable. Il n'en subsiste plus aucun vestige.

Aussi du Guesclin amena-t-il devant Thouars, pour s'en emparer, une armée considérable dont on a évalué la force à plus de 30,000 hommes. Les plus grands seigneurs du royaume voulurent prendre part à cette expédition, et on distinguait parmi eux Jean duc de Berry, Philippe le Hardi duc de Bourgogne, les comtes du Perche et de Sancerre, le vicomte de Melun, Olivier de Clisson, Olivier du Guesclin, frère du connétable, Thibault du Pont, Olivier de Mauny, Guy de la Trimouille, fait prisonnier plus tard par les Turcs à la bataille de Nicopolis, les deux Beaumont, et un nombre considérable de chevaliers bretons, français et bourguignons. Le siége fut long, et la défense fut aussi vive et égale à l'attaque. Il fallut beaucoup de temps pour combler les fossés, d'une largeur et d'une profondeur considérables. Deux assauts très-meurtriers furent d'abord livrés inutilement. « Mais les assiégeants, dit Froissart, avoient fait » faire à Poitiers et à la Rochelle grands engins et canons dont » ils assaillirent et travaillèrent grandement ces Poitevins, les- » quels tout considéré mirent traité avant, tant qu'ils pussent » demourer en paix, jusques à la Saint-Michel, en suivant » toujours en 1372, et devoient signifier tout leur état de- » vers le roi d'Angleterre, leur seigneur; et si dedans ce jour » n'étoient visités par le roi d'Angleterre, leur seigneur, ou » d'un de ses enfants, ils devoient être eux et leurs terres obéis- » sants au roi de France. » L'artillerie amenée de Poitiers, encore dans l'enfance à cette époque et fort mal servie, ne fut que d'un faible secours; mais il paraît qu'avant que ce traité fût signé, du Guesclin avait, à l'aide d'engins et d'autres machines de guerre, ouvert dans un dernier assaut une large brèche dans les murailles de la place, et que les assiégés ne parvinrent que difficilement à repousser les assaillants. Les uns et les autres y perdirent beaucoup de monde, et plusieurs seigneurs et chevaliers y périrent ou y furent grièvement blessés. Le cri redoutable de *Notre-Dame du Guesclin* s'y fit entendre à différentes fois, et on essaya d'y planter sa bannière. Ce terrible

engagement eut lieu à l'orient de la ville, dans la partie de l'enceinte qui s'étend de la porte au Prévost à la tour du prince de Galles, qui sert aujourd'hui de prison. Les Anglais, les Poitevins et les Français s'y signalèrent par des prouesses chevaleresques, de beaux faits d'armes et des actes d'une haute vaillantise. Un grand nombre de combattants, qui succombèrent, y trouvèrent sans doute leur sépulture ; car, quelques années avant 1789, on a rencontré dans cette partie des fossés en les comblant, une immense quantité d'ossements, et beaucoup de débris d'armes qui étaient en usage dans le XIVe siècle.

Prêt à livrer un dernier assaut, le connétable fit faire au vicomte de Thouars une dernière sommation. Un conseil de guerre fut assemblé, et le résultat de la délibération fut le traité que rapporte Froissart. Il fut donc convenu : 1° qu'il y aurait une suspension d'armes jusqu'à la Saint-Michel ; 2° que si ce jour-là le roi d'Angleterre en personne ou l'un de ses fils ne se présentaient pas avec des forces suffisantes pour en faire lever le siége, le vicomte livrerait sa place aux Français. Aussitôt que ces conventions eurent été échangées et signées, le connétable et les troupes qu'il commandait se retirèrent. Des envoyés choisis par Amaulry de Craon, et des seigneurs du Poitou, se rendirent auprès du vieil Édouard III, roi d'Angleterre, et de son fils le prince de Galles, dont le retour dans ce royaume avait un peu amélioré la santé, et donnèrent à ces princes des nouvelles du Poitou et de la Saintonge ; ils leur firent connaître la position critique dans laquelle était Thouars, et le traité auquel on avait été obligé de consentir. « La perte de cette ville était » d'une trop grande conséquence, dit Rapin-Thoiras, pour la » laisser sans secours, d'autant plus que l'honneur du roi s'y » trouvait engagé : l'extrême désir qu'avait Édouard de sauver » cette ville, et par ce moyen le reste du Poitou, lui fit faire un » effort considérable. » Ce prince, endormi sur les lauriers de ses victoires passées, et qui ne s'était pas aperçu de la fuite des ans, ni des changements survenus autour de lui, ni du renouvellement de la race humaine qui l'avait laissé presque seul de ses anciens contemporains, sortant enfin de la honteuse lé-

thargie dans laquelle une courtisane, Alix Pierse, le tenait plongé depuis longtemps, venait de rassembler un grand armement, qui était destiné pour l'Artois, Calais et la Picardie, où une flotte de 400 voiles devait conduire 4,000 hommes d'armes et 10,000 archers sous la conduite du duc de Lancastre. Les avis reçus du Poitou et de la Saintonge firent changer cet itinéraire, et il fut résolu dans le conseil que la flotte et les troupes qu'elle portait se rendraient dans ces deux provinces, et seraient débarquées à la Rochelle et à Bordeaux. Édouard voulut y aller en personne; le prince de Galles, le duc de Lancastre et le comte de Cambridge l'accompagnèrent; mais, avant leur embarquement, il fut décidé entre ces princes que si le roi Édouard ou le Prince Noir venaient à mourir pendant l'expédition, le fils du prince, nommé Richard et né à Bordeaux, monterait sur le trône à l'exclusion de ses oncles, le duc de Lancastre et le comte de Cambridge. Cette importante affaire étant réglée, le roi, le prince, Lancastre, les comtes de Cambridge, de Salisbury, de Warwick, d'Arondel, de Suffolk, de Percy, les seigneurs de Vienne, de Ross, de Warre, et beaucoup d'autres barons et chevaliers d'Angleterre, se rendirent à Hautonne, et y mirent à la voile. C'était un grand armement et « une aussi grande flotte, dit Froissart, qu'oncques roi se partit » d'Angleterre pour aller en quelconque voyage que ce fût. » Pendant que cette flotte côtoyait la Normandie et la Bretagne, et faisait tous ses efforts pour atteindre la Rochelle, le roi de France réunissait une armée considérable en Poitou pour continuer le siége de Thouars. « Si étoit tout le pays rempli de gens de guerre, » dit Froissart. D'une autre part, les seigneurs qui tenaient pour l'Angleterre, en Guienne et en Gascogne, levèrent des troupes, partirent de Bordeaux, et se rendirent à Niort. Ces troupes étaient commandées par Archambault de Grailly, captal de Buch, qui avait sous ses ordres les seigneurs de Duras, de Courton, de Mucidan, de Rosen, de Langaren, et de Lauduras. Elles se montaient à près de 4,000 combattants. Si la flotte montée par le roi d'Angleterre eût abordé à la Rochelle, et se fût réunie aux troupes concentrées à Niort, la guerre eût pris

un grand caractère d'animosité et d'acharnement dans l'Aunis, la Saintonge et le Poitou, beaucoup de sang eût été répandu, et Thouars ne serait peut-être pas rentré sous la domination française. Mais le bonheur qui avait si constamment protégé les armes d'Édouard sous les règnes de Philippe de Valois et du roi Jean, qui les avait rendues triomphantes à l'Écluse, à Crécy, à Calais et à Poitiers, qui leur avait donné les plus belles provinces de l'ouest, du midi et du centre de la France, ce bonheur abandonnait ce prince dans ses vieux ans. L'astre du vainqueur de Crécy avait pâli; sa gloire passée ne touchait plus les hommes qui étaient venus depuis, et qui, animés par d'autres passions, voyaient un autre avenir. Jean Chandos avait péri au pont de Lussac, le prince de Galles était mourant; le vent de la fortune enflait d'autres voiles, il faisait triompher une autre cause. Cette fois la mer méconnut sa tête blanchie et le repoussa. Cet Océan, qui portait autrefois ses flottes avec tant de complaisance aux rives de la Neustrie et de l'Aquitaine, lui fut constamment contraire; il ne lui permit d'aborder ni Bordeaux, ni la Rochelle. Ce roi, auquel la victoire avait été si longtemps fidèle, fut ainsi promené à la vue des côtes de France pendant neuf semaines consécutives, et ramené à la fin en Angleterre, où il vit bien que, le jour s'approchant pour la capitulation de Thouars (la St-Michel), il ne fallait plus songer à secourir cette ville, la dernière de ses places dans le Poitou. « Si » se trouva le roi moult courroucé, et donna congé à ses gens, » pour aller quelque part qu'ils voudroient; il dit adonc à son » retour, en parlant de Charles : Il n'y eut oncques roi qui » moins s'armast, et si n'y eust oncque roi qui tant me don- » nast à faire. » (*Froissart.*) Cependant, à l'approche de la Saint-Michel, les barons d'Angleterre, d'Aquitaine, de Guienne, réunis à Niort, ne voyant pas arriver le roi d'Angleterre, « ce » dont ils furent moult émerveillés, » envoyèrent à Thouars quelques-uns des leurs pour faire connaître au vicomte et aux autres seigneurs poitevins l'état de leurs forces et le désir qu'ils avaient de se rendre auprès d'eux avant le jour fixé pour la reddition de la place, pour les aider, les secourir, et représenter

le roi d'Angleterre. Cette proposition et ces offres de secours devinrent l'objet et l'occasion d'un grand conseil de guerre, dans lequel on ne tomba pas d'accord le premier jour. Le sire de Parthenay-l'Archevêque, qui était un des principaux seigneurs renfermés dans la place, voulait qu'on acceptât l'offre des Anglais et des Aquitains ; mais la plupart des autres seigneurs objectèrent avec raison qu'une des principales stipulations de la trève conclue avec le connétable, portait que la place se rendrait, à moins que le roi d'Angleterre ou un de ses fils ne vînt en personne, et qu'ils ne pouvaient sans se déshonorer éluder cette clause, qui était positive et explicite. Après bien des contestations, on parvint à ranger à ce dernier avis le sire de Parthenay et ceux de son parti, et il fut décidé que la place serait rendue. Les Anglais et les Gascons qui occupaient Niort furent très-courroucés de cette décision. Le jour de la Saint-Michel 1372, les ducs de Berry, de Bourgogne, de Bourbon, le connétable, Olivier de Clisson, le dauphin d'Auvergne, messire Louis de Sancerre, et beaucoup d'autres grands barons de France, se rendirent devant Thouars ; leurs troupes formaient environ 10,000 lances, sans y comprendre les archers et les autres combattants. Toutes ces troupes furent en ordonnance de bataille devant la ville la veille de la Saint-Michel, pendant toute la durée du jour, et, quand le soir fut venu, elles se retirèrent dans leurs tentes et logements respectifs. Le lendemain matin 29 septembre, le connétable et les princes mandèrent aux Poitevins de tenir la promesse qu'ils avaient faite, et la convention qu'ils avaient conclue précédemment. Ceux-ci répondirent qu'ils étaient prêts, qu'ils allaient se retirer à Poitiers, et se mettre eux et leurs terres en l'obéissance du roi de France. Cette réponse parut suffisante aux princes et barons, dont beaucoup partirent de devant Thouars, licencièrent une partie de leurs troupes, et laissèrent le reste pour occuper la ville, qui ouvrit immédiatement ses portes. Six jours après, le vicomte, dont cet événement abattait la puissance, suivit tristement le vainqueur à Poitiers, où il prêta serment de fidélité au roi de France pour sa vicomté, dont l'hommage, à dater de cette époque, resta pour

toujours au roi de France. M. de Bournizeaux assure qu'après la prise de Thouars, on s'y livra à de grandes réjouissances, et qu'on s'y donna de grands festins. Je n'ai trouvé nulle part la preuve de cette subite gaîté, provenant de gens qui étaient tous trop préoccupés pour avoir envie de rire. C'est un enjolivement tout-à-fait de la création de l'auteur, dont il a jugé à propos d'orner son récit, mais qui est tout-à-fait indigne de la gravité de l'histoire.

Je ne puis m'empêcher d'établir quelque comparaison entre la manière dont Thouars venait d'être rendu, et les circonstances qui accompagnèrent la prise de Bressuire, l'année d'auparavant. Un acte de déloyauté de la part de Cressonailles, commandant de Saint-Maur, qui brûla cette place avant de la rendre aux Français, attira leurs armes et leur colère devant Bressuire; la réponse insolente et féroce faite par le gouverneur de cette place à du Guesclin, qui lui proposait de passer outre s'il voulait lui fournir des vivres en payant (1), décida le connétable, justement courroucé, à prendre la ville d'assaut, à passer toute la garnison au fil de l'épée, et à faire pendre le gouverneur sur une des tours les plus élevées du château. Tout, au contraire, durant le siége et la prise de Thouars, se passa avec vaillance, loyauté et courtoisie; la foi jurée fut scrupuleusement observée, et les conventions établies fidèlement exécutées de part et d'autre. Les vainqueurs n'attendirent même pas que la place leur fût livrée pour se retirer : la promesse de la rendre leur parut suffisante, tant ils comptaient sur l'honneur poitevin. La langue n'a point assez de paroles, le cœur assez de sympathie ni d'admiration, pour peindre et apprécier ces belles mœurs chevaleresques, cette vieille probité militaire, qui surgissaient avec tant d'éclat à travers les malheurs et les désastres de cette lutte anglo-française si acharnée, où le sang de deux nations rivales a coulé avec tant de profusion.

A dater de la prise et de l'occupation de Thouars par les troupes de Charles V, la grande puissance seigneuriale et militaire de ses vicomtes s'éclipsa. Soutenus et chéris qu'ils avaient

(1) Voyez le IVe vol. de cette Revue, p. 358 et suiv.

été jusqu'alors par les rois d'Angleterre, ils avaient atteint le plus haut degré possible d'élévation, de splendeur et d'éclat. Nous les avons vus faire reculer des armées commandées par les rois de France, traiter de puissance à puissance avec eux, accorder des trèves, imposer des conditions à ces princes, et ne reconnaître au-dessus d'eux d'autre suzeraineté que celle des rois d'Angleterre, dont ils protégeaient et favorisaient les intérêts dans l'Aquitaine. Leurs possessions et les fiefs nombreux qui en relevaient s'étendaient en Poitou, en Anjou, et dans la partie de la Bretagne qui avoisine ces deux provinces; elles constituaient une espèce de souveraineté féodale, qui vaudrait en étendue un de nos grands départements d'aujourd'hui, et formaient une des plus belles mouvances du royaume de France. Ces fiers seigneurs s'étaient intitulés vicomtes *par la grâce de Dieu*, dans leurs *titres*, *chartes* et *concessions*. Ils levaient des tailles et des impôts, convoquaient leurs vassaux, les réunissaient sous leur bannière, et les conduisaient à la guerre. Les contingents qu'ils pouvaient fournir étaient de petites armées. Ces seigneurs s'étaient attribué des droits de haute justice, faisaient exécuter des sentences de mort, remettaient les peines capitales aux condamnés, donnaient des lettres d'abolition pour les crimes, en un mot exerçaient de véritables droits régaliens. Je ne connais que la faculté de battre monnaie à leur effigie qu'ils ne se fussent pas attribuée (1) : les recherches que j'ai faites ne m'en ont du moins fourni aucune preuve. Mais Charles V ne manqua pas de mettre à profit le bonheur de ses armes, qui lui avait procuré cette importante conquête, pour retirer à ces vicomtes une puissance aussi dangereuse, affaiblir les institutions, et détruire les droits qui l'avaient fondée. C'était un empiétement sur le pouvoir royal qu'il fallait faire cesser. D'ailleurs les temps avaient marché, la féodalité commençait à perdre de son prestige et de son pouvoir, les communes s'étaient constituées, les libertés municipales avaient grandi; les états généraux, convoqués après la bataille de Poitiers, avaient parlé le langage

(1) Les vicomtes de Thouars ont battu monnaie. On en administrera la preuve plus tard. D. L. F.

de la liberté, et consacré le principe du libre consentement de l'impôt par les représentants de la nation. Paris était devenu un moment, en 1357, une espèce de démocratie ancienne au milieu de la France féodale ; les peuples se réveillaient peu à peu du sommeil engourdissant de la servitude; la race humaine se renouvelait dans la vieille Europe, et un autre avenir s'ouvrait pour elle.

Ainsi, quand bien même l'événement que je viens de raconter n'aurait pas eu lieu, les progrès incessants de la civilisation auraient amené plus tard la chute de la puissance des vicomtes de Thouars. La prise de leur ville ne fit donc qu'avancer cette fin commune à tous les pouvoirs nés de la féodalité. Du reste, la lignée masculine de leur maison était descendue dans le tombeau dans la personne du vicomte Louis, en 1369. Il n'avait laissé de son mariage avec Jeanne, comtesse de Dreux, que deux filles, Péronelle et Isabeau. La première avait épousé en premières noces, comme je l'ai dit, Amaulry de Craon, et elle s'unit ensuite à Tristan Rouault. Ce dernier mourut ensuite, rongé par le chagrin que lui avait causé la décadence de sa maison et la perte de sa puissance; il ne laissa point d'enfants. Alors Isabeau, sœur cadette de Péronelle, et non pas Jeanne, qui n'a jamais eu d'autre existence que celle que lui a donnée M. Drouineau de Brye dans son *Mémoire historique sur Thouars*, Isabeau épousa d'abord Guy de Nesle, et eut ensuite pour second mari Ingerger Ier, seigneur d'Amboise. Pierre d'Amboise leur fils succéda à sa tante Péronelle, vers 1388, et devint alors vicomte de Thouars. Celui-ci n'ayant pas laissé de postérité, Louis d'Amboise son neveu, et fils d'Ingerger II son frère, lui succéda. Pendant la durée du long et malheureux règne de Charles VI, le premier de ces princes, redoutant les Anglais, et se défiant des factions des Armagnacs et des Bourguignons, voulut rester complétement neutre entre eux tous. Le roi d'Angleterre Henri V, lui rappelant le dévoûment de ses prédécesseurs pour sa nation, le sollicita vainement de se déclarer pour lui; ni promesses, ni menaces ne purent le faire renoncer à cette neutralité. L'ambition ni la gloire ne parvin-

rent pas à le tenter. Mais son fils, Pierre d'Amboise, après la mort de Charles VII, en 1422, se déclara hautement contre les Anglais, pour le dauphin Charles VII, à qui il rendit d'importants services ; il se comporta avec valeur au combat de Rouvrai, à la journée des Harengs, en 1428, et contribua à la levée du siége d'Orléans. Ce fut sous son successeur, Louis d'Amboise, que Charles VII, par lettres patentes de 1446, unit sans retour le comté de Poitou à la couronne. Il y fut déclaré que les rois ses descendants ne pourraient, sous aucun prétexte, mettre hors de leurs mains *la comté* de Poitou et tous les fiefs et les seigneuries qui en relèvent, de manière qu'elles soient et demeurent *incorporées à toujours à la couronne, nûment et sans moyens, sous le seul, pur, et singulier gouvernement du roi et de ses successeurs.* La vicomté de Thouars, comme fief du comté de Poitou, se trouva pour toujours et irrévocablement comprise dans cette réunion. Elle ne tarda pas à passer dans la maison de la Trimouille, et fut érigée par Charles IX en duché-pairie, en 1563. Mais les vicomtes n'étaient plus alors que de grands seigneurs et des courtisans des rois de France ; je n'ai plus à m'en occuper, et ici doit se terminer la tâche que j'avais à remplir.

Docteur ALLONNEAU (*de Thouars*).

EXPÉDITION

DU COMTE D'ARONDEL

SUR LES CÔTES DE L'AUNIS (1388).

(1) Les nombreuses défaites que les Anglais venaient d'essuyer, sur le continent, avaient fait naître, à la cour de France, de grands projets de descente en Angleterre. Le jeune roi Charles VI ne respirait que la guerre, et dans son ardeur chevaleresque il lui semblait que rien ne dût arrêter le cours de ses prospérités. L'entreprise qui l'absorbait alors lui semblait d'autant plus infaillible, que le royaume d'outre-mer, livré à la fureur des partis, était menacé d'une prochaine révolution. Richard avait gravement indisposé le parlement et la nation par son orgueil intolérable et son aveugle indulgence pour les exactions de ses favoris. Toutefois, malgré tant de chances de succès, le projet de descente, trois fois repris et abandonné, n'eut point de suite, et l'Angleterre en fut quitte pour l'effroi qu'elle avait conçu à l'aspect de l'armement qui se faisait dans le port de l'Écluse (2).

Forcée de se mettre en défense contre l'invasion qui menaçait ses frontières, la cour de Londres avait promptement équipé une flotte considérable, dont le commandement fut donné à Richard, comte d'Arondel, et au jeune comte de Notyngham. Cette escadre, après avoir croisé longtemps sur les côtes d'Angleterre, avait fini par se concentrer à l'embouchure de la Tamise. Elle occupait encore cette position, lorsque, vers la fête de l'Annonciation (1387), un grand nombre de navires

(1) Extrait d'une histoire inédite, en cette partie, de la *Saintonge et de l'Aunis*.

(2) Le religieux de St-Denis. — Jean Juven. des Ursins. — Froissart. — Meyer. — Barante, etc.

TOUR d'ARUNDEL

aux Sables d'Olonne (Vendée).

de Flandre et de Hainaut, qui étaient venus charger des vins dans les ports de la Saintonge, sortirent du havre de la Rochelle pour retourner en Flandre. Après avoir longé les côtes de Bretagne et de Normandie, ils arrivaient à la hauteur de Calais, lorsque les plus avancés aperçurent tout-à-coup la flotte d'Angleterre, et se hâtèrent de donner l'alarme. « Seigneurs, s'écrièrent-ils, avisez-vous ; si aurons bataille avant qu'il soit nuit. »

Parmi les navigateurs flamands se trouvait un noble chevalier, nommé Jehan Bucq, amiral du duc de Bourgogne. Ce seigneur prit aussitôt le commandement de la flotte, composée de sept cents voiles, et la rangea en bon ordre de bataille. Le comte d'Arondel s'était déjà mis en mesure de profiter d'une aussi belle occasion. Après avoir fait lever les ancres, il vint fondre à toutes voiles sur les Flamands, qui le reçurent sans se troubler. Un combat long et terrible s'engagea alors entre les deux escadres. Nombre de navires furent *effondrés* et coulés de part et d'autre, et ceux qui les montaient ensevelis dans les flots. Mais les Anglais, plus nombreux et plus forts, finirent par avoir l'avantage. Cinquante-six navires flamands tombèrent d'abord en leur pouvoir, et le comte d'Arondel les fit conduire à Londres, sous bonne escorte.

Le reste avait pris la fuite : le vainqueur les poursuivit et les atteignit entre Blancheberge et l'Écluse. Là, le combat recommença avec une nouvelle fureur, et soixante-dix autres navires restèrent au pouvoir des Anglais. Les vainqueurs entrèrent dans le port de Londres avec cent vingt-six bâtiments capturés, portant neuf mille tonneaux de vin. « Ils furent reçus à grande joie, car les bons vins de Saintonge ils avoient en leur compagnie, dont la vinée, toute l'année, en fut plus chère en Flandre, en Hainaut et en Brabant, et à meilleur marché en Angleterre. » Cette abondance inattendue fit tout-à-coup baisser le prix des vins de Saintonge à quatre deniers sterling au gallon. Mais le comte d'Arondel, et grand nombre de ses gens, grièvement blessés, furent longtemps retenus au lit par suite de leurs blessures (1).

(1) Froissart, *Chroniq.* t. III, chap. 52.

Le comte, ayant recouvré la santé, se remit en mer l'année suivante (1388), et croisa, pendant toute la belle saison, près des côtes de Bretagne et de Normandie. Las de rester dans l'inaction, et impatient de tenter quelque entreprise, il tint conseil avec ses officiers, et l'on résolut de hasarder une descente en Aunis, dans le voisinage de la Rochelle. Tout ce pays était alors évacué : les barons, retirés dans leurs châteaux, avaient congédié leurs hommes d'armes, et les populations vivaient dans la plus entière sécurité. D'ailleurs, le comte d'Arondel avait sous ses ordres assez de monde pour faire tête à toutes les forces réunies de la Saintonge et de l'Aunis.

L'escadre anglaise, après avoir longé la côte du bas Poitou, vint jeter l'ancre à l'embouchure de la rivière de Marans. Plus de deux cents hommes des équipages, emportés par leur impatience, se jetèrent en foule dans des barques, et entrant, à la haute mer, dans la Sèvre, remontèrent cette rivière avec le flux. La vigie, placée sur le donjon du château de Marans, aperçut bientôt la flotte anglaise mouillée près de la côte, et les barques qui se dirigeaient vers la ville, en suivant le cours de l'eau. Soudain elle sonna du cor, et *mena grand'noise* pour avertir les habitants de l'approche des Anglais.

A ce signal d'alarme, hommes et femmes s'empressèrent de transporter au château leurs effets les plus précieux, et allèrent chercher un refuge dans les villes et les bois voisins. Bien leur en prit, car, sans ces précautions, ils auraient perdu tout leur avoir et seraient demeurés eux-mêmes en butte aux insultes des étrangers. Les Anglais, étant sortis de leurs barques, coururent à la ville, qui fut aussitôt mise au pillage. « Car pour pillage étoient-ils là venus, mais petit y trouvèrent, fors que grandes huches vides, tout le bon étant retrait au châtel. De blé, de vin, de porc salé et d'autres pourvéances trouvèrent-ils assez, car il y avoit plus de quatre cents tonneaux de vin dans la ville. »

Ils s'établirent dans le bourg pour garder ces provisions, pensant bien que, s'ils s'éloignaient, elles seraient promptement transportées dans la forteresse ou menées à Fontenay, par la ri-

vière. Ils informèrent seulement le comte d'Arondel et ceux qui étaient restés avec lui sur les vaisseaux, de la position où ils se trouvaient et des motifs qui les empêchaient de rejoindre la flotte : après quoi ils ne songèrent plus qu'à se donner du bon temps et à passer gaîment la nuit, car ils étaient arrivés là sur le soir.

Le lendemain, à l'heure de la haute mer, le comte d'Arondel et le reste de ses gens mirent toutes les barques à l'eau, y descendirent des vaisseaux les tentes, les armes et les autres ustensiles de guerre, et entrèrent dans la Sèvre, laissant à cent hommes d'armes et à deux cents archers la garde des gros navires qui, à cause de leur pesanteur, ne pouvaient remonter la rivière. Arrivés, à force de rames, sous les murs du château de Marans, ils débarquèrent et dressèrent leurs tentes dans la campagne entre le Bourg et la Rochelle, qui n'en est qu'à trois lieues.

Cependant le bruit s'était promptement répandu dans la contrée que les Anglais venaient de débarquer à Marans au nombre de quatre cents lances et de quantité d'arbalétriers. Cette nouvelle avait porté l'effroi jusque dans les villes et les châteaux forts, dépourvus de garnisons. Les manants des bourgs et des hameaux, désertant leurs habitations, se réfugiaient en foule, les uns dans la grande forêt de Benon, les autres à la Rochelle, à Bressuire, et dans les autres villes environnantes. Si les Anglais avaient eu des chevaux pour courir le pays, ils auraient pu faire un ample butin sans rencontrer aucune résistance.

A la vérité, les seigneurs de Parthenay, de Pons, de Liniers, de Tonnay-Boutonne, de Montendre, Geoffroy d'Argenton, Aimery de Rochechouart, le vicomte de Thouars, et nombre d'autres barons et chevaliers de la Saintonge et du Poitou étaient alors dans leurs fiefs : mais n'ayant pu être informés à temps du débarquement des Anglais, ils se trouvaient sans défense dans leurs manoirs, où la surprise ajoutait encore à leur crainte. Chacun d'eux ne songeant qu'à sa propre sûreté, s'enfermait prudemment derrière ses murailles, tandis que les

bonnes gens des campagnes se hâtaient de faire la moisson, car c'était à l'entrée du mois d'août. D'ailleurs, il n'y avait dans le pays aucun homme capable d'appeler la noblesse aux armes et de la mener au combat. Le sénéchal de Saintonge était absent ; Hélion de Lignac, sénéchal de la Rochelle, était *grandement embesogné*, en Gascogne, pour le duc de Berry (1). L'absence d'un capitaine expérimenté enchaînait tous les courages ; « car, dit le chroniqueur, qui défaut de bons chefs, il défaut de bon pied, et qui n'a bon pied, il ne peut faire chose qui vaille. »

Il y avait toutefois à la Rochelle deux braves chevaliers, Pierre de Jouy et Pierre de Taillepié, à qui Hélion de Lignac avait confié le commandement de cette ville pendant son absence. Dès qu'ils apprirent le débarquement du comte d'Arondel et de sa troupe à Marans, ils se rendirent auprès du maire et du corps de ville. « Il nous faut, dirent-ils, aller voir les Anglois : nous voulons aller querre leur bienvenue ; ils nous la paieront ou nous la leur paierons. Et si y a un point moult bel pour nous ; ils n'ont nuls chevaux, et nous sommes tous bien montés. Nous enverrons nos arbalétriers devant qui les iront réveiller : les Anglois saudront tous dehors, et aurons, nous qui serons sur nos chevaux, grand avantage de leur porter dommage. » Cette proposition fut accueillie avec joie et plut

(1) Tourmenté du désir de se marier, bien qu'il fût âgé de soixante ans, le duc de Berry avait jeté les yeux sur la fille du duc de Lancastre, gouverneur de Gascogne pour le roi d'Angleterre, et chargé Hélion de Lignac, sénéchal de la Rochelle, de l'office de son ambassadeur auprès du prince anglais. « Il avait, dit Froissart, l'imagination tellement saisie de la passion amoureuse, qu'il ne voulait écouter aucunes remontrances. » On assurait même que le projet de descente en Angleterre n'avait échoué que par l'opposition qu'y avait mise le duc de Berry pour se rendre agréable au prince dont il voulait être le gendre. Ayant donc mis ordre aux affaires de son gouvernement, Hélion de Lignac s'était rendu en Gascogne pour négocier le mariage. Mais tandis qu'il conférait, à Bayonne, avec le duc de Lancastre, arrivèrent des députés du roi de Castille, chargés de demander aussi la main de la princesse pour le fils de leur souverain. Le duc de Lancastre aimant mieux marier sa fille au jeune héritier d'un trône qu'à un vieux duc, pria Hélion de Lignac de remercier son maître. Le roi Charles VI plaisantait souvent son oncle sur ses amours surannées. « Bel oncle, lui dit-il un jour, que ferez-vous d'une fillette? Elle n'a que douze ans et vous en avez soixante : par ma foi, c'est grande folie à vous! — Monseigneur, répondit le duc, si la fille est trop jeune, je l'épargnerai trois ou quatre ans. — Voire, répliqua le roi en riant, mais elle ne vous épargnera pas. »

beaucoup aux arbalétriers et gros varlets qui étaient bien douze cents.

Le lendemain, dès l'aube, on rassembla l'avant-garde sur la place publique. Elle partit bientôt en bon ordre et prit le chemin du camp des Anglais. Toute la cavalerie, au nombre de trois cents lances, se réunit peu d'instants après et se mit en route sous le commandement de Jouy et de Taillepié. Il était encore petit jour lorsque les arbalétriers rochelais arrivèrent en vue du camp. Ils commencèrent soudain à tendre leurs arcs et à décocher *force viretons* à travers les palissades de feuillage derrière lesquelles les Anglais dormaient étendus sur des *litières d'estrains*. Ceux-ci, se réveillant en sursaut, coururent aux armes; mais plusieurs furent blessés avant qu'on pût savoir d'où les traits étaient partis.

Les Rochelais, ayant décoché chacun six flèches, rebroussèrent chemin, ainsi qu'ils en avaient reçu l'ordre. Alors arriva la cavalerie, qui tomba, la lance au poing, sur le camp en désordre, et culbuta tout ce qui s'offrit à ses coups. Les Anglais, sortant en foule de leurs tentes, se rangèrent promptement en bataille: mais les cavaliers ne les attendirent pas; satisfaits du succès de leur entreprise, ils reprirent, à toute bride, le chemin de la ville, pour échapper aux traits de l'ennemi.

Le comte d'Arondel se mit aussitôt à leur poursuite avec plus de quatre cents des siens. Quelque diligence qu'eussent faite les arbalétriers, il les atteignit aux portes de la Rochelle. L'embarras et la confusion furent grands dans ce moment où la foule effrayée se pressait à l'entrée de la barrière, trop étroite pour recevoir tant de monde à la fois. Les deux chefs rochelais, qui étaient demeurés en arrière pour protéger la retraite de leurs gens, soutinrent seuls, pendant quelque temps, le choc des Anglais. Enveloppés de toutes parts, ils se trouvèrent en grand danger de perdre la vie.

Pierre de Jouy eut son palefroi tué sous lui, et à grande peine parvint-il à rentrer dans la ville. Pierre de Taillepié, atteint d'un coup de dague qui lui traversa la cuisse, et d'une flèche qui, après avoir percé son bassinet, lui entama le crâne,

vit aussi son bon destrier tomber mort à ses pieds, sous la herse de la porte. Plus de quarante Rochelais furent tués ou blessés dans la mêlée. Mais les Anglais, exposés au feu des bombardes et fauconneaux qui les foudroyaient du haut des remparts, perdaient aussi beaucoup de monde. Le comte d'Arondel étant ainsi demeuré devant la ville jusqu'à l'heure de none, fit sonner la retraite, et reprit le chemin de Marans, suivi de ses hommes d'armes et de ses archers. Chacun alors s'étant dépouillé de son armure, ne songea plus qu'à se restaurer ; « et bien avoient de quoi, car de vins et de chairs étoient-ils bien pourvus. »

Les Anglais occupèrent cette position environ quinze jours, n'osant, faute de chevaux, s'aventurer dans le pays, et attendant que les Rochelais vinssent encore les provoquer. Mais ceux-ci ayant leurs chefs blessés, et se doutant bien que l'ennemi se tenait sur ses gardes, ne songeaient point à tenter une nouvelle sortie. Le comte d'Arondel envoya, par quatre fois différentes, de faibles détachements porter l'alarme sous les murs de la Rochelle, de Thouars et de Bressuire ; mais voyant que personne ne répondait à ses provocations, et craignant que les vents, qui étaient favorables, ne vinssent à changer avant la saison des orages, il fit charger les bateaux de vins et d'autres provisions, et rembarquer tout son monde. Les Anglais, de retour à leurs vaisseaux, levèrent aussitôt les ancres, hissèrent les voiles, et cinglèrent vers la haute mer.

Ils n'avaient pas encore perdu de vue les côtes de France, qu'une de ces tempêtes, si communes dans ces parages à l'approche de la Toussaint, s'éleva tout-à-coup. Le vent soufflait avec une telle violence, que les vaisseaux furent dispersés, et que les plus habiles mariniers, désespérant de pouvoir lutter au large contre les flots soulevés, furent contraints de regagner la terre. Une partie de l'escadre, au nombre de vingt-sept navires sur l'un desquels était le comte d'Arondel, fut jetée sur le rivage de l'Aunis et vint s'échouer dans la rade de la Palisse, à deux petites lieues de la Rochelle.

Ce retour subit des Anglais jeta l'épouvante dans la contrée.

On crut qu'ils revenaient attaquer la Rochelle par mer et rançonner le pays environnant. Les Rochelais se hâtèrent de fermer les portes de leur ville et se tinrent enfermés tout un jour dans leurs murs. Mais bientôt le bruit courut que les Anglais avaient été jetés à la côte par la tempête, qu'ils n'avaient que vingt-deux vaisseaux sur lesquels se trouvaient le comte d'Arondel, Henri de Beaumont, Guillaume Helmen, et plus de trente chevaliers de haut lignage, et qu'il n'était pas en leur pouvoir de reprendre la mer. A cette nouvelle, les Rochelais tinrent conseil et résolurent de mettre à profit l'occasion que le hasard leur offrait de venger l'insulte qu'ils avaient reçue.

Le maréchal Louis de Sancerre assiégeait alors, avec Gaucher de Passac et un grand nombre de chevaliers de Poitou, Saintonge et Périgord, le château de Boutteville, défendu par le Gascon Guillaume de Sainte-Foix. Les Rochelais lui mandèrent l'embarras où se trouvait le comte d'Arondel, et l'invitèrent à venir, avec des troupes, attaquer les Anglais dans la rade de la Palisse. Il leur fit dire d'équiper en toute hâte six ou huit galères et promit de se rendre bientôt parmi eux. Il quitta en effet le camp devant Boutteville, et arriva à la Rochelle avec une nombreuse compagnie de chevaliers et d'écuyers.

Mais le comte d'Arondel fut informé, on ne sait comment, des préparatifs qui se faisaient contre lui. Le vent soufflant alors avec moins de violence, et les flots étant un peu calmés, il se hâta de faire lever les ancres et gagna le large si à propos, qu'un moment plus tard il eût été surpris et fait prisonnier avec tout son monde. A peine avait-il mis à la voile, que les galères rochelaises arrivèrent à la Palisse, armées de canons et d'autres pièces d'artillerie. Elles poursuivirent les Anglais jusqu'à deux lieues en mer : mais n'osant s'engager plus avant de crainte de surprise, elles virèrent de bord et rentrèrent bientôt dans le port de la Rochelle.

Le maréchal de Sancerre (1) blâma beaucoup les Rochelais

(1) Froissart, *Chronic.* tom. III, chap. 116, 117 et 133.

de l'avoir averti si tard, et retourna au camp de Boutteville, suivi de sa chevalerie (1).

D. MASSIOU (*de la Rochelle*).

(1) A propos de cette expédition du comte d'Arundel, de l'an 1372, je dois rappeler ici que sous Henri, roi d'Angleterre, un guerrier de ce nom commanda en Poitou. Sentant l'importance du port d'Olonne, il y fit construire une tour qui, détruite et construite de nouveau, porte encore le nom d'Arundel, et sert de phare. Je vais transcrire ici ce que dit un homme de la localité qui a écrit sur les Sables et la Chaume d'Olonne, et dont il faut pourtant prendre toutes les allégations pour vraies. « Le comte d'Arundel, dit-il, eut (sous Henri II et Aliénor) le gouvernement du Poitou, où ayant reconnu que le meilleur port ou havre de cette province était celui de Saint-Nicolas de la Chaume-d'Olonne, et qu'il serait non-seulement d'une grande ressource, mais une retraite assurée par les secours qui pourraient lui venir de la Grande-Bretagne, il jeta les premiers fondements de la citadelle de la Chaume, et après l'avoir perfectionnée, la fit appeler de son nom Château-d'Arundel. Il fit bâtir un phare sur une pointe avancée du sud du havre, à deux cents toises ou environ de l'église et couvent des hermites de Saint-Benoît, qui aussi de son nom fut nommé Tour d'Arundel. Les vestiges de l'un et de l'autre existent encore. » (*Boulineau.*)

On donne en regard le dessin de la construction actuelle appelée Tour d'Arundel, qui se fait distinguer par son élégance, en rappelant des souvenirs anglo-français.

Plus tard, je ferai connaître la législation maritime d'Olonne, qui a échappé aux recherches de plusieurs savants, est demeurée inconnue au loin, et est pourtant fort importante. D. L. F.

DES ÉTATS DE NORMANDIE

PENDANT LA DOMINATION ANGLAISE AU XVe SIÈCLE (1).

Depuis le commencement du XIVe siècle jusque vers le milieu du XVIIe, la Normandie a été pays d'états ; en d'autres termes, elle a possédé des assemblées, dans lesquelles des délégués de l'état ecclésiastique, de l'état noble et du tiers état, venaient, au nom de leur ordre respectif, discuter, avec les représentants de la royauté, sur les demandes de subsides, et faire des doléances sur les mesures contraires aux intérêts et aux priviléges de la province.

Pour assurer leur domination en France, les rois d'Angleterre Henri V et Henri VI s'appliquèrent à altérer, le moins possible, les usages qu'ils y trouvaient établis. Grâce à cette politique habile, la Normandie conserva, pendant leur invasion, le droit d'être consultée avant toute perception d'impôt.

Sans doute, les conquérants convoquèrent les députés normands aussitôt que leur autorité fut affermie dans la contrée ; mais on n'en trouve aucune preuve. La première assemblée d'états dont nous rencontrons les traces appartient à l'année 1422. Un subside de 420,000 livres y fut octroyé à Henri VI.

Après comme avant cette date, il y a de nombreuses lacunes dans les documents relatifs aux états normands. Faut-il en conclure qu'ils n'étaient pas réunis périodiquement ? Non, certes. Si chaque année ne nous fournit pas sa *convention* (2), c'est que, l'impôt levé, on s'est mis peu en peine de conserver les pièces qui en autorisaient la perception. Cette notice sera donc bien

(1) La *Revue historique de la Normandie* donnera une histoire complète des états de cette province.

(2) Les assemblées d'états s'appelaient ainsi en Normandie.

incomplète ; mais, par les faits que nous citerons, on pourra se former une idée approximative de ceux qui sont restés inconnus.

De l'année 1422 nous arrivons à l'année 1425. Le roi d'Angleterre obtint des états environ 200,000 francs, y compris les deniers destinés à la construction du château d'Harfleur. — En 1426, les états lui octroient 120,000 fr. ; en 1428, 200,000 fr. ; en 1429, 150,000 fr., et en 1432, 200,000 fr.

Il est encore fait mention des états de 1427, 1431 et 1434 ; mais les subsides qu'ils octroyèrent ne sont point indiqués. En 1436, la convention eut lieu à Rouen ; elle resta assemblée plus d'un mois. L'impôt qu'elle accorda ne put être levé dans la vicomté de Verneuil, *à l'occasion des pilleries et roberies que y firent adonc les ennemis, qui par emblée entrèrent en icelle ville.*

« Par vertu des lettres de haut et puissant seigneur le comte » de Warwick, lieutenant et gouverneur général de France en » Normandie », les états de la province s'assemblèrent encore à Rouen, le 10 décembre 1437. Henri VI leur fit exposer que, « pour payer et entretenir certain grand nombre de gens d'ar- » mes et de trait qu'il avoit ordonnés, tant en garnisons de son » duché et pays, comme pour estre sur les champs, afin de » mieux résister à ses ennemis et adversaires et plus seurement » garder et défendre ses bons et loyaulx subjets, il étoit besoin » et nécessité d'avoir grands sommes de deniers, pour cinq » quartiers d'an, commençans, le premier quartier, environ » la fin de juin derrain passé, et finissans lesdits cinq quartiers » à la St-Michel prochain venant. » Cependant tout le fardeau ne devait pas être porté par le peuple normand : en lui demandant un impôt, on lui promettait d'employer *des deniers d'Angleterre* pour *le souldoy* de quatre cents lances et des archers pendant un an.

Les états accédèrent *libéralement* à la requête du monarque anglais, et ils octroyèrent, *pour les cinq quartiers d'an*, une somme de 300,000 livres tournois.

Ici, comme dans beaucoup d'autres cas, les détails que nous

possédons sont insuffisants. En effet, on ne dut pas s'occuper seulement de l'octroi de l'impôt dans une assemblée qui resta réunie du 10 au 30 décembre. Quoi qu'il en soit, voici un nouveau document qui présente aussi quelque intérêt : c'est un mandement des gens des comptes, du 31 décembre, prescrivant au vicomte du Pont-de-l'Arche et aux élus, *ordonnés sur le fait des aides ayant cours pour la guerre dans la vicomté*, de payer à messire Brunet de Longchamp, qui avait assisté aux états *pour les nobles de ladite vicomté du Pont-de-l'Arche*, la somme de 55 liv. tournois, « à raison de 50 sols tournois pour » chacun jour des 22 jours entiers qu'il a vacqué et pourra » vacquer audit voyage... ; et ce, pour ce que, de présent, n'y » a en icelle vicomté *aucuns nobles sur quoy ledit chevalier peust* » *bonnement recouvrer ladite somme.* »

Il résulterait de ce passage que tous les nobles de la vicomté du Pont-de-l'Arche auraient fui la domination anglaise.

Une autre convention fut convoquée à Caen, dans la même année ; mais il y a toute apparence qu'elle ne se composa que des députés de la basse Normandie. Elle donna son approbation à l'établissement de l'université de Caen, fondée par le roi d'Angleterre, et elle arrêta d'en demander au pape la confirmation apostolique.

1438. Les états de 1438 se tinrent à Rouen et eurent une durée de plus de 40 jours. Leurs décisions sont ignorées.

1439. Trois assemblées d'états. — La première, qui paraît avoir été composée des députés des bailliages de Gisors, d'Évreux, de Rouen et de Caux, se réunit au Pont-de-l'Arche le 25 octobre. Les commissaires du roi d'Angleterre étaient chargés de *requérir certain aide de deniers*, destiné au paiement des *soudoyers des garnisons*, pour le quartier d'an échu au jour Saint-Michel précédent, *et pour aucun temps ensuivant, selon que la chose pourra étendre.* A l'appui de la demande, les commissaires devaient faire valoir la nécessité d'organiser la résistance contre les ennemis et adversaires du roi, « qui de nouvel s'estoient » efforcés d'entrer hostilement ès basses marches de son pays et » duché de Normandie, et contendoient encore y entrer et en-

» treprendre en divers lieux, et faire grief et nuisance à ses » bons et loyaux sujets. » Ils avaient à ajouter que, — « pour » ladite provision faire ainsi convenablement qu'il appartenoit, » les deniers de ses revenus, tant du domaine que des aides, ne » pourroient suffire... » Cette convention dura une semaine. Il est inutile de dire que l'aide fut octroyée.

La seconde assemblée d'états se tint, au mois de novembre, à Caen, et l'on n'y voit figurer que les députés de la basse Normandie. Une aide y fut accordée au roi d'Angleterre. On s'y occupa aussi de l'université de Caen, et des fonds furent votés, pour les frais nécessités par l'obtention de la bulle du pape, en faveur de cet établissement (1,600 liv.).

La troisième convention fut générale; elle se réunit à Rouen en mars 1439 (1), et octroya à Henri VI une aide de 200,000 liv. tournois, payable *en trois quartiers*.

1440. Henri VI convoqua à Rouen, pour le 10 février de cette année, *les gens des trois états du duché de Normandie et pays de conqueste*. Dans cette assemblée, le cardinal de Luxembourg, archevêque de Rouen, *rémontra* aux députés les grandes affaires que le roi avait à supporter pour la garde et défense de la contrée, *et pour résister à son ennemi et adversaire principal*, préparant une attaque contre la Normandie, *et aussi aux grans violences* faites chaque jour par *ceux estans à Louviers et à Conches*; puis il les requit *qu'ils voulsissent aider* son maître à présentes *nécessités*, *selon leurs facultés et par les plus doulces voies qu'ils sauroient adviser*.

Les députés furent d'accord pour signaler les *grans pouretés, oppressions et diminutions de peuple et de biens*, et pour octroyer au roi une somme de 30,000 liv. *pour cette fois;* mais ils ne s'entendirent pas sur le mode de perception. La plupart demandèrent l'autorisation de faire porter l'impôt *sur aucunes denrées, vivres, marchandises et autres choses*, dans leurs bailliages et vicomtés; les autres, *ne voulant faire en cette partie aucune nouvelleté*, consentirent à payer leur *quote et portion par forme d'assiette*.

(1) L'année commençait alors à Pâques.

Des lettres patentes du 20 mars déclarent que l'aide serait imposée *sur toute espèce de gens*, *excepté gens d'église*, *docteurs*, *maîtres*, *licenciez*, *bacheliers et vrais et continuels escoliers et suppos de l'estude de Caen....*, *tous nobles fréquentans les armes*, *et aussi tels gens de guerre* qu'on jugerait convenable d'exempter.

1441. 1° Au mois de juillet, les députés des bailliages d'Alençon et de Caen étaient réunis dans cette dernière ville. Peu de temps après, ceux du bailliage du Cotentin s'assemblaient à Bayeux. Il est probable qu'il y eut aussi des conventions partielles dans la haute Normandie. C'était sans doute de l'argent qu'on en voulait obtenir.

2° Une assemblée générale, tenue à Rouen le 6 août, octroya au roi d'Angleterre une aide 50,000 liv. *pour subvenir aux grandes affaires qu'il avait à supporter.*

3° Rouen vit encore les députés normands se réunir dans ses murs au mois de septembre. Ils se plaignirent de la misère du pays; mais, comme d'usage, leurs doléances furent accompagnées de l'octroi d'un impôt : « Ils accordèrent libéralement » que le roy fist cueillir et lever partout en sesdits pays, pen- » dant un an, commençant au 1er jour d'octobre 1441, 2 sols » tournois pour livre sur toutes denrées et marchandises ven- » dues, échangées et transportées hors dudit pays; et ce, après » que ledit seigneur roy leur est fait remontrer clairement » qu'il avoit besoin d'environ 600,000 liv. pour subvenir aux » grandes charges pour le fait de la guerre... »

1442. Quoique la Normandie eût à supporter, jusqu'à la St-Michel 1442, un impôt de 2 sous pour livre sur les denrées et marchandises, ses états furent assemblés dans le mois d'avril pour entendre de nouvelles demandes. Ils consentirent, pour une demi-année finissant avec le mois de septembre, à payer *les gaiges et regards des gens d'armes et de trait des garnisons et retenues du duché.* C'était encore sur les denrées et marchandises que cette aide devait frapper.

Un fait que nous devons remarquer, c'est que plusieurs députés proposèrent de décider que la Normandie paierait, en outre, les gages des garnisons pendant une autre année qui

finirait à la St-Michel 1443, et de plus, pour la même période, une aide de 12 deniers pour livre sur les denrées et marchandises. Ces propositions ne furent pas contredites par les autres députés, et Henri VI s'empressa d'y souscrire.

Jamais nos états n'ont eu la patriotique énergie de lutter contre les prétentions des conquérants anglais. Mais, tout en reconnaissant leur faiblesse, il serait injuste de croire qu'ils offraient de nouveaux subsides pour donner à leur maître un témoignage de dévoûment. Ils étaient fatigués de toujours se présenter pour jeter de nouvelles charges à leurs compatriotes; ils prévoyaient que, chaque année, de plus forts impôts leur seraient demandés. Pour se soustraire aux dépenses des conventions, pour trouver quelque chance d'éviter l'augmentation des impôts, ils imaginèrent de traiter avec la royauté avant que celle-ci pût connaître l'étendue de ses besoins, ou coter les exigences de ses prétentions.

Mais les députés normands se trompèrent dans leur calcul. Malgré l'octroi qu'ils firent à Henri VI pour l'année 1443, ils furent encore appelés pour consentir un nouvel impôt de 175,000 liv., qui devait servir de supplément au premier.

1444. Les états de la Normandie étaient assemblés à Rouen, au mois de septembre de cette année, *pour adviser, communiquer et conclure manière de entretenir de paiement les soudoyers des garnisons et retenues dudit pays et aultres choses touchant le bien public*. 200,000 liv. tournois furent octroyées au roi d'Angleterre. Mais, si les députés s'inclinaient encore devant la volonté d'Henri, le peuple normand, notamment dans les bailliages de Caen et du Cotentin, commençait à s'agiter sous le joug. *Les premier et segond payemens des* 200,000 *liv.* éprouvèrent de sérieuses entraves : « Les habitants en faisoient delay » et refus, sous ombre de certaines nouvelles et simples paroles » dites et proférées au pays par aucunes personnes sédi- » tieuses. »

Cependant l'heure de la délivrance n'était pas encore venue, et il y eut de nouveaux octrois de subsides. En 1445, soit que le pays ne fût pas tranquille, soit que l'on redoutât un acte

d'indépendance de la part d'une convention générale des députés de toute la province, les réunions furent partielles. Les députés de Caen et du Cotentin, assemblés à Argentan, consentirent une aide. Il y a toute probabilité que les commissaires anglais rencontrèrent partout la même soumission.

En 1446, les états de la province furent assemblés à Lisieux et à Rouen, « afin de adviser raisonnablement voies et ma- » nières pour entretenir le bien de justice et conserver en sûreté » le pays et les subgiez. » Ces réunions sont mentionnées dans des lettres patentes d'Henri VI, données à Rouen *le* 28 *juillet*, et elles y sont indiquées comme ayant eu lieu *à certains jours naguères passés*. Les mêmes lettres nous apprennent encore que Thomas Haliday, vicomte de Pont-Audemer, reçut 30 sols tournois pour chacun des 28 jours *qu'il avoit vaqués ou qu'il pourroit vaquer*, à ce double *voyage*, *tant allant*, *séjournant que retournant*. La date des deux assemblées n'est pas autrement précisée. Les décisions qu'on y adopta sont restées inconnues: on ignore même le chiffre de l'impôt consenti; mais il devait être plus élevé encore que les précédents, puisque la vicomté de Pont-Audemer paya pour sa part 30,000 liv.

En 1447, au contraire, les états assemblés à Rouen pendant le mois de mai n'accordèrent que 40,000 liv. pour toute la province. Mais ce n'était vraisemblablement que l'impôt de quelques mois.

Il n'a été recueilli aucun document sur l'assemblée d'états qui dut avoir lieu en 1448; quant à celle de 1449, tout ce qu'on en sait, c'est qu'elle avait d'abord été convoquée à Cean pour le 8 mai, et qu'elle se tint à Rouen. Quelles que fussent les résolutions que prit cette convention, il y a tout lieu de croire qu'elles ne furent pas exécutées dans toutes les vicomtés de la province. *Les paroles séditieuses* durent avoir plus de retentissement que jamais; car la Normandie n'était plus abandonnée à elle-même, et l'insurrection nationale contre les Anglais était enfin parvenue à son plus haut degré d'enthousiasme.

A. CANEL (*de Pont-Audemer*).

COUP D'ŒIL COMPARATIF.

LA FRANCE ET L'ANGLETERRE. — PARIS ET LONDRES.

Monsieur, vous me demandez une appréciation comparative de la France et de l'Angleterre, et des capitales de ces deux états, par suite du voyage que je viens de faire au-delà du détroit. Je cède à votre invitation, tout persuadé que je suis que je ne ferai que rendre très en bref ce que nos compatriotes qui ont voyagé avant moi dans la Grande-Bretagne, ont déduit d'une manière bien plus ample et autrement circonstanciée.

Je ne ferais que répéter, du reste, ce que tant d'autres ont dit, en énonçant que l'Angleterre est le pays où l'industrie manufacturière est portée au plus haut degré; que beaucoup de ses comtés ressemblent à de vastes usines, lançant dans les airs des flocons d'une fumée noire et épaisse, qui intercepte tous les rayons du soleil; que le charbon de terre étend sur ses villes un vaste linceul fuligineux, dans la région moyenne de l'air; que son climat est tellement humide et pluvieux, que la plupart des plantes ne peuvent y parvenir à une complète maturité; et que cependant, malgré tant de désavantages, il n'est pas de contrée en Europe où l'agriculture soit plus florissante, et obtienne une plus grande quantité de produits, en employant moins de bras. Si je vous disais que ses campagnes sont les mieux cultivées que j'aie vues; qu'elles ressemblent à une suite de beaux jardins anglais soignés avec coquetterie par leurs maîtres; que la végétation forestière y est une des plus belles que je connaisse, grâce à l'humidité du climat; que les arbres n'y sont jamais déshonorés, comme dans nos pays, par la hache, et que l'œil n'y est pas attristé par la vue de ces troncs

informes qui garnissent nos clôtures, sous le nom de *têtards* (1) : si j'ajoutais enfin que la race des bestiaux est de beaucoup supérieure à la nôtre, et que rien n'est aussi élégant et coquet que le cheval anglais ; qu'avec un territoire d'un tiers moins grand que celui de la France, l'Angleterre nourrit cependant une quantité triple de chevaux, de bœufs et de moutons, qui fournissent à ses manufactures les belles laines qu'ils envoient toutes fabriquées d'un bout du monde à l'autre, je ne vous apppendrais rien que vous n'ayez lu ailleurs.

Irais-je, par hasard, vous parler de Londres et de ses deux millions d'habitants? Il a déjà tant été écrit sur ce sujet ; chacun a pris si grand soin de nous entretenir de ses *docks* ou bassins pour les vaisseaux, entourés de magasins spacieux, en avant desquels sont placés des hangars où l'on débarque les marchandises à couvert ; chacun s'est tant extasié sur ses parcs si simples et si champêtres, où l'art se cache derrière la nature, et qui, au sein de la ville la plus populeuse de l'Europe, vous offrent de jolies rivières aux contours sinueux, de frais bocages et de vastes prairies, au milieu desquelles vous voyez errer en paix, et sans crainte de l'homme, de nombreux troupeaux d'animaux de différentes espèces ; enfin il y a un tel concours d'éloges sur ces gracieux *squares*, espèces de riantes oasis de verdure jetées çà et là dans les quartiers les plus populeux de Londres, que ce serait répéter inutilement ce qui a déjà été dit et redit tant de fois.

La chose qui m'a le plus frappé à Londres, c'est la largeur de ses rues, ornées de beaux trottoirs de douze à quinze pieds de chaque côté, et garnies de dalles magnifiques. Combien les trottoirs honteux de Paris me semblent mesquins auprès de ceux-là ! Combien pauvre est aussi son éclairage auprès de celui de Londres ; je dirai même auprès de celui d'une petite ville d'Angleterre ! Au coucher du soleil, chaque rue, chaque quartier se trouve éclairé comme par enchantement ; on dirait d'une illumination générale, un jour de grande fête. Dans

(1) Ces arbres, qui fournissent beaucoup de bois pour le chauffage, sont extrêmement nombreux dans le bocage de la Vendée. D. L. F.

cette ville immense tout est à la fois grand et bourgeois. Vous trouvez partout le comfortable, rarement l'art. Vous perdriez votre temps et votre peine à chercher ces palais et ces magnifiques hôtels du faubourg Saint-Germain. Il en existe tout au plus une demi-douzaine dans tout Londres. Excepté l'abbaye de Westminster, Sommerset-House, la célèbre cathédrale de St-Paul, la Tour qui est beaucoup au-dessous de sa renommée historique, la banque et la bourse qui sont contiguës l'une à l'autre, le Monument, colonne magnifique, malheureusement encaissée aujourd'hui par l'exhaussement des rues voisines, et deux ou trois autres édifices publics, le reste ne vaut pas la peine d'être nommé. En revanche, les ponts de Londres sont les plus beaux et les plus hardis que l'on connaisse. Nous n'en avons pas un en France qui puisse entrer en comparaison avec Waterloo-Bridge.

Certes Paris l'emporte sur Londres par la variété de ses palais et le nombre de ses établissements publics; mais combien il lui est inférieur sous le rapport de ses rues, de ses squares et de ses parcs! L'architecture anglaise, toute composée de briques recouvertes de stuc, est lourde et massive. Quand elle copie, c'est sans grâce et sans goût : elle vise à l'effet, mais reste toujours prosaïque en dépit d'elle-même. Ces monuments gigantesques qui entourent *Regent's parck*, ces espèces de palais à façade majestueuse, sont plutôt des décorations d'opéra que des morceaux d'architecture. La brique, la chaux et le fer, voilà tout ce qui les compose. N'allez pas leur demander le mérite et la grâce des ornements. Toutes ces files de maisons qui en imposent au premier coup d'œil ne peuvent supporter l'analyse. Elles sont toutes jetées dans le même moule, avec les trois ou quatre fenêtres de façade et leur porte sur le côté. La maison du grand seigneur anglais et celle du bourgeois sont les mêmes. John Bull ne souffre pas que sa haute aristocratie soit mieux logée que lui. Une des choses dont il tirait naguère le plus de vanité, était de faire remarquer à l'étranger que son roi, si puissant dehors, était le plus mal logé de tous les souverains de l'Europe, dans son vilain palais

de Saint-James, bâti en briques, enfumées par le charbon de terre. Depuis on lui a construit un palais au bout de Green-Park, qui, malgré tous les millions qu'il a coûté, n'est guère plus beau qu'un des grands hôtels du faubourg St-Germain.

Malgré tout ce que l'on peut dire de Londres, sous le rapport de l'art, il est impossible cependant de se dissimuler qu'à certains égards il l'emporte sur Paris. On ne peut se faire une idée de la richesse de ses magasins, de celle de ses dépôts de marchandises, de la beauté de son port avec ses mille vaisseaux, de l'activité qui règne sur la Tamise, que sillonnent en tout sens des centaines de bateaux à vapeur de différentes grandeurs, laissant derrière eux une longue trace de fumée noire et épaisse.

Ne vous attendez pas que j'aille vous détailler ici la beauté des routes anglaises, l'élégance des voitures publiques, traînées, avec la vitesse de quatre lieues à l'heure, par des chevaux dont beaucoup de grands seigneurs du continent se feraient honneur. Je ne vous entretiendrai pas davantage des chemins de fer que j'ai parcourus, de ces canaux qui, semblables aux veines qui distribuent le sang dans toutes les parties du corps humain, portent les produits du commerce et ceux de l'industrie d'un bout de l'Angleterre à l'autre. Un tel chapitre excéderait les limites d'une lettre. Je ne peux non plus vous parler, par la même raison, de ces millions d'usines, fumant jour et nuit, et jetant dans la circulation une telle quantité de marchandises manufacturées, qu'il y aurait de quoi en approvisionner tous les marchés de l'univers, si on voulait laisser faire les Anglais.

Je me bornerai seulement à vous dire que nous conservons en France de bien fausses idées sur l'Angleterre; que nos journalistes, qui en parlent toujours sous bénéfice d'inventaire, comme de la terre de la liberté, ne la connaissent guère, et qu'ils jetteraient feu et flamme si cette pauvre France, qu'ils calomnient tant, était soumise aux mêmes lois et aux mêmes abus.

En dépit des progrès politiques qu'ont faits beaucoup de

peuples du continent, l'Angleterre, en l'an de grâce 1837, est encore régie par le système féodal. Son gouvernement est une oligarchie puissante, plus un roi, et aujourd'hui une reine, qui se débat péniblement contre les envahissements de la démocratie. La division territoriale, telle qu'elle fut établie par Guillaume le Conquérant, pèse de tout son poids sur ce prétendu pays de liberté. La noblesse est encore maintenant, en grande partie, possesseur du sol. Peut-être est-ce à cette distribution inégale qui a tout accordé à l'un et n'a rien laissé à l'autre, que l'Angleterre est redevable de l'essor prodigieux qu'elle a pris dans le commerce et dans l'industrie ? Le plébéien ne pouvant rien posséder en propre, s'est retourné vers eux, et a attaché sa fortune privée à la fortune publique. Vous seriez négociant, vous auriez des millions dans vos coffres, et vous ne pourriez rien acquérir que par bail emphytéotique. Dans la plupart des comtés d'Angleterre, des villes, des pays entiers appartiennent, de père en fils, à des familles nobles. Si vous voulez construire, vous le pouvez, moyennant une légère redevance que vous payez au propriétaire du fonds, qui, au bout du temps convenu, rentre en possession de son bien, sans aucune indemnité de sa part, quand bien même vous y auriez élevé un palais magnifique. Cette raison, qui au premier coup d'œil devrait vous paraître une source de dégoûts, est au contraire un des motifs pour lesquels les villes d'Angleterre sont la plupart si jolies. Celui qui bâtit sur le fonds d'autrui s'arrange de manière à ne construire guère que pour le temps donné, et à ne livrer alors au propriétaire qu'une bicoque. Aussi n'allez pas demander la solidité aux maisons anglaises ; il suffit qu'elles parcourent leur temps, et tout est dit par là. La richesse colossale de beaucoup de familles de grands seigneurs anglais vient de cette source.

L. IMPOST (*de Noirmoutiers*).

LE PORT DE DIÉLETTE

(MANCHE).

Le petit port de Diélette, près de l'embouchure du ruisseau de ce nom, est situé sur la côte occidentale du département de la Manche, à environ cinq lieues de Cherbourg. Il fut construit vers 1780, par les soins et aux frais de Flamanville, seigneur de ce territoire. Cet établissement valait un certain revenu à son fondateur, par les droits d'entrée et de sortie qu'il percevait sur les barques qui le fréquentaient ; mais en 1789 la révolution, brisant de son niveau les derniers des priviléges féodaux, enleva ce havre à la maison de Flamanville, et le rendit propriété nationale.

Le port de Diélette est mauvais sous tous les rapports. Il est beaucoup trop petit, puisque c'est à peine si la jetée qui le forme et qui abrite les bâtiments est à une encâblure de terre. L'entrée en est très-difficile ; elle est même impossible, lorsque le vent souffle du large : car le ressac de la mer porterait infailliblement le navire vers la jetée, où il se briserait, si le vent ne le jetait sur les énormes rochers qui bordent le rivage. Plus d'une fois, dans le mauvais temps, on y a eu le terrible exemple d'un coup de mer qui rendait vaines l'expérience et les précautions des marins. Sa position entre deux côtes de rocher sur lesquelles les vagues brisent avec fureur, et où la moindre fausse manœuvre peut entraîner une embarcation à sa perte, n'a rien non plus qui soit favorable à la navigation.

Ce havre ne peut recevoir que des bâtiments d'un faible tirant d'eau, bien que le flux y monte de quinze à seize pieds dans les grandes marées. Il n'est guère fréquenté que par de grosses barques qui vont y chercher des pièces de granit, tirées

des falaises de Flamanville, qui commencent à Diélette et se prolongent au sud-ouest sur plus d'une lieue d'étendue. Un chemin est pratiqué à travers ces falaises pour conduire à l'embarcadère les pierres qu'on extrait de la côte. C'est avec du granit provenant de ces carrières que sont en partie construits les nouveaux établissements et les quais des bassins du port militaire de Cherbourg.

Pendant les longues guerres de la république et de l'empire, le havre de Diélette a souvent servi de refuge aux petits caboteurs menacés par la tempête ou chassés par les navires anglais. Ils y étaient en sûreté contre l'ennemi; car là existe un fort qui était armé alors de pièces de gros calibres et bien approvisionné. En l'an VII, un petit brick de St-Malo, allant au Havre avec une riche cargaison, atteignit Diélette au moment où il allait devenir la proie d'un corsaire de Jersey. En 1807, un autre navire breton, chargé pour Rouen, s'y réfugia pour n'être point capturé par un bâtiment de la station de Guernesey.

Diélette n'est qu'un méchant hameau, composé d'une demi-douzaine de maisons : on s'y livre un peu à la pêche, on y fait la fraude, mais il n'y a aucun commerce.

VÉRUSMOR (*de Cherbourg*).

Mélanges.

Histoire d'une famille anglo-normande, au temps des Croisades.

Il est aisé de remarquer dans les historiens qui ont fleuri à différentes époques, des caractères qui n'ont rien de commun. Par exemple, chez les Grecs et les Romains, l'histoire était ordinairement écrite par des hommes d'état, qui exprimaient avec gravité et concision ce qu'un écrivain étranger aux affaires publiques n'eût rendu qu'avec embarras et avec des détails diffus. A la renaissance des lettres, chez les nations modernes, l'histoire semble se borner à rapporter les généalogies des familles régnantes, les combats et les révolutions politiques, comme si les détails de la vie privée, les mœurs populaires, la littérature, en un mot, comme si les individus n'eussent mérité aucune considération.

Aujourd'hui les études historiques ont pris un autre caractère. On veut connaître l'homme, c'est-à-dire le genre de vie, les idées, les aventures, le degré de bonheur ou de malheur, de lumière ou d'ignorance du simple citoyen; c'est ce qui fait rechercher avec tant d'avidité, dans notre siècle, les anciennes chroniques et les mémoires particuliers, où la société, où les hommes, dans les diverses conditions, nous apparaissent dans leur réalité, ou au moins plus nettement que dans le tableau des batailles, dans le récit des exploits glorieux, des revers, des caprices et des passions des princes, comme si eux seuls avaient été tout le genre humain.

L'histoire, étudiée sous ce point de vue, est singulièrement intéressante, surtout celle du moyen-âge, époque où un excès de civilisation n'avait pas encore étouffé cette énergie des sentiments naturels, ces croyances religieuses, cette vie dramatique, qu'on ne trouve qu'à un certain degré du progrès social. Il arrive souvent, dans le cours de cette étude, de rencontrer des aventures et des caractères qu'un romancier saisirait comme une bonne fortune. C'est un exemple de ce genre que je me propose de donner. Nous dirons, à la fin, de quelle source nous aurons tiré les faits que nous allons raconter.

Au XIIe siècle, sous le règne de Henri II, duc de Normandie et roi

d'Angleterre, deux époux, d'origine normande, établis dans le comté de Lincoln, entreprirent le pèlerinage de la Terre-Sainte, et firent leurs dispositions pour y séjourner plusieurs années. Le royaume chrétien de Jérusalem, pour lequel tant de sang avait été versé, subsistait encore; mais le fanatisme musulman, exalté au plus haut degré et favorisé par les discordes incessantes des princes chrétiens, menaçait l'existence de cet empire, si vaillamment conquis et si mal consolidé; les nuages les plus effrayants s'amoncelaient de toutes parts sur l'horizon.

Le mari se nommait Thomas, et la femme Marguerite; nous n'ajouterons point le nom de famille, car il n'en existait pas encore, et c'est environ un siècle plus tard que les progrès de la civilisation en introduisirent généralement l'usage. Arrivés à Jérusalem, ils eurent une fille qui fut nommée Marguerite, comme sa mère, et baptisée dans l'église patriarcale du Saint-Sépulcre. L'affluence des pèlerins de tout âge et de toute condition rendant incommode, pour les petites fortunes, le séjour de la capitale, à raison de la chèreté des vivres et des logements, ils achetèrent, avec les deniers qu'ils avaient apportés, une petite maison avec un jardin dans les faubourgs de Bethléem. Après cinq ans de séjour, ces époux eurent un fils, à qui ils donnèrent le nom de son père; il fut baptisé avec l'eau du Jourdain. Avoir mis au monde un fils dans le lieu même où le Sauveur était né, l'avoir régénéré dans les eaux d'un fleuve que sanctifia le contact du Verbe divin incarné, quelle impression de pareilles circonstances devaient produire sur des âmes remplies d'une foi vive! c'était pour eux comme un avant-goût du bonheur céleste. Aussi vécurent-ils fort heureux dans cette petite cité, jusqu'à ce que l'épuisement de leur argent, l'extrême difficulté d'en tirer d'Angleterre, peut-être aussi le désir de revoir la terre natale, sentiment qui ne périt jamais, les décidèrent à s'embarquer dans le port d'Ascalon et à retourner dans la Grande-Bretagne.

Ils trouvèrent leur modeste fortune intacte; pas un arbre n'avait été coupé, pas une pierre de leur maison n'avait été dérangée pendant tant d'années d'absence; l'herbe seulement avait envahi leur cour et le seuil de leur logis; les arbres fruitiers de leur jardin annonçaient, par l'extension démesurée des branches, que le maître n'y veillait plus depuis longtemps. Les lois d'alors, tant civiles que religieuses, prenaient sous leur protection les propriétés de celui qui était parti pour les saints lieux; y attenter était un crime capital, un sacrilége. Le vieux coutumier de la province de Normandie, quoique rédigé à une époque où les croisades commençaient à tomber en défa-

veur, contient un chapitre intitulé : *De Privilége de Croix*, où on lit que nulle action en justice ne pouvait être poursuivie contre un *Croisé* avant un délai de sept années depuis son départ, et la justice pouvait même encore proroger ce délai selon les circonstances.

Revenons à nos pieux voyageurs. Ils moururent peu de temps après leur retour en Angleterre. Marguerite resta chargée de l'éducation de son frère, et s'en acquitta avec un soin tout-à-fait maternel. Mais son imagination ardente se reportait sans cesse vers les contrées où elle avait passé son enfance et éprouvé avec charme les premières émotions de l'enthousiasme religieux. Au milieu des brouillards de l'Angleterre, elle se rappelait le ciel pur de la Palestine, ces fontaines et ces ombrages si délicieux par leur contraste avec les feux d'un soleil brûlant. La nuit et le jour ces images la poursuivaient, au point qu'elle crut que Dieu lui-même lui inspirait de retourner à la Terre-Sainte pour y terminer sa carrière mortelle. Préoccupée de cette idée qui prenait de jour en jour une nouvelle force, à peine son frère eut-il terminé les études qu'on faisait alors et embrassé la vie religieuse, en s'attachant au célèbre Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, elle s'empressa d'exécuter un projet si cher ; et, au commencement du printemps, elle prit le bâton et le costume du voyageur, quitta l'Angleterre, s'embarqua à Douvres, et, arrivée en France, elle s'achemina vers un des ports de la Provence, lieux d'embarquement les plus ordinaires pour les contrées orientales.

Les voyages ne se faisaient pas dans ce temps-là avec la même facilité que de nos jours. Il n'y avait alors aucune voiture publique. Les grandes routes romaines, qui unissaient entre elles les villes de l'empire dans le temps de son existence et de sa prospérité, avaient dépéri faute d'entretien depuis l'invasion des nations barbares ; on trouvait rarement des hôtelleries ; en revanche, la religion faisait un devoir à tout le monde d'héberger et de nourrir les pèlerins. D'un autre côté, l'absence d'une force publique et la vaste étendue des forêts favorisaient le brigandage, de manière qu'un voyage à travers la France seulement était une entreprise importante, de longue durée et périlleuse.

A son arrivée au port de Tripoli, les transports de sa joie se changèrent en tristesse et en alarmes. Les nouvelles les plus sinistres arrivaient de toutes parts. L'actif et redoutable Saladin, après avoir anéanti l'armée chrétienne auprès du lac de Tibériade et fait prisonnier le roi de Jérusalem, Lusignan, couvrait de ses armées toute la Palestine ; il ne restait plus aux malheureux croisés que les ports de mer, la ville sainte et quelques châteaux forts. Au milieu de ces nouvelles fu-

nestes survenaient de temps en temps des nouvelles consolatrices, mais trop avantageuses pour qu'on osât s'y confier. Tantôt, disait-on, l'armée de Saladin avait été surprise par des chevaliers chrétiens et entièrement détruite; tantôt une troupe innombrable de guerriers de l'Occident était débarquée à Tyr, à Ascalon, ou à Ptolémaïde; tantôt un ange exterminateur ou tout autre personnage surnaturel avait délivré la cité sainte et frappé de mort les infidèles. Décidée à tout braver, l'intrépide Marguerite prend le chemin de Jérusalem, qu'elle trouve investie de tous côtés par les troupes de Saladin, dont les étendards flottent sur la montagne des Oliviers et dans les profondeurs de la vallée de Josaphat. Elle tourne ses pas du côté de Bethléem, dans l'espoir d'y retrouver l'humble maison où elle avait passé si délicieusement son enfance, et peut-être encore quelques voisins; mais cette petite ville avait été tout incendiée; il n'y avait plus une seule habitation chrétienne; quelques centaines de chevaux de l'armée musulmane stabulaient dans l'église bâtie sur l'emplacement de l'étable où était né le Sauveur; on voyait encore gisants sur la terre les cadavres de quelques braves templiers qui avaient mieux aimé périr jusqu'au dernier que de céder le poste confié à leur courage.

C'est alors que, déchirée de la plus vive douleur, elle forme la résolution désespérée de traverser le camp des infidèles, et d'aller aux pieds des remparts de Jérusalem attendre la mort, soit de la main des assiégeants, soit de celle des assiégés. Elle trouve le moyen de se procurer les habits d'un esclave mahométan; et, sous ce déguisement, elle pénètre, sans être l'objet d'aucun soupçon, à travers les lignes de Saladin. Le soleil était alors sur le point de se coucher. Elle entend un officier chrétien parlant à haute voix, en anglais, à une sentinelle placée sur les remparts; elle songe à mettre à profit cette circonstance de la nuit: elle s'approche assez près du mur pour être entendue, et s'adressant, en anglais, à la sentinelle, elle lui déclare qui elle est, et la supplie de lui ouvrir une des portes. Le soldat, qui était effectivement un Anglais, après avoir consulté ses chefs et pris les précautions convenables, ouvrit la porte. Cette courageuse fille, à l'exemple de plusieurs personnes de son sexe, voulut concourir à la défense de Jérusalem. Revêtue d'une cuirasse, le casque en tête et la lance à la main, elle était la première à repousser les fréquents assauts des infidèles. Un jour, dans le fort d'un combat, il tomba auprès d'elle, sur le parapet, un rocher lancé par les machines ennemies, et dont plusieurs éclats la frappèrent à la tête; elle fut gravement blessée et resta évanouie. Mais l'heure fatale de Jérulasem avait sonné. Malgré les efforts incroyables de la bravoure chrétienne, la garnison, perdant

tout espoir de résister plus longtemps, capitula avec Saladin. La reine et quelques chevaliers eurent la permission de se retirer dans les places fortes maritimes. Les sectateurs de Mahomet avaient une si grande prédilection pour cette ville, qualifiée dans leurs livres de maison de Dieu, qu'une des choses auxquelles Saladin tenait le plus, était de pouvoir la prendre sans l'endommager ni l'ensanglanter. Aussitôt que l'ordre fut donné d'entrer dans la place, l'armée tout entière s'élança comme d'un mouvement unanime et simultané, avec toute l'exaltation du fanatisme le plus impétueux, en poussant le cri de victoire : *Alla acbar*, Dieu est puissant; cri qui ressemblait, dit un historien anglais, présent à cette scène, au roulement d'une multitude de tonnerres que répétaient les échos des montagnes circonvoisines, et qu'on entendait à plusieurs lieues à la ronde.

Malgré de nombreuses délivrances de captifs, dues à la générosité du sultan et de son frère Malek-Adel, environ trente mille soldats et bourgeois demeurèrent prisonniers, c'est-à-dire esclaves, suivant le droit de la guerre existant alors. Marguerite fut de ce nombre, et fit partie d'une troupe de chrétiens qui furent donnés à titre de récompense à un guerrier égyptien qui, les ayant liés l'un avec l'autre avec des cordes, les chassa devant lui dans le désert comme un vil troupeau. Après les avoir employés pendant trois ans aux travaux de l'agriculture, sous le fouet d'un maître esclave, il apprit que les prisonniers chrétiens se rachetaient, moyennant de bonnes sommes d'argent, à Jérusalem. Alors il fait rétrograder son bétail humain, et, arrivé dans cette ville, il vend les captifs à un délégué des princes chrétiens.

Marguerite, débarquée dans le port de Naples, se rendit à Rome, y visita les tombeaux des apôtres, et se reposa des innombrables fatigues et privations qu'elle avait éprouvées depuis son départ de la paisible maison paternelle. Là, elle apprit l'assassinat sacrilége de l'archevêque de Cantorbéry, au pied même de l'autel, crime que la voix publique accusait le roi d'avoir inspiré. Quant à son frère, tout ce qu'elle en apprit, à force d'interroger des Anglais, c'est qu'à la suite de la mort de son patron il avait passé en France avec d'autres ecclésiastiques, et qu'on ne savait ce qu'il était devenu. A ces tristes nouvelles, elle fondit en larmes; car il est des moments où les âmes les plus fortes s'affaissent et s'attendrissent. Se regardant comme seule dans le monde, elle dit adieu à l'Angleterre, et résolut de passer le reste de sa vie à visiter tous les lieux illustrés par des pèlerinages et par des miracles qu'on disait qui s'y opéraient. Dès ce temps-là, l'église de Saint-Jacques à Compostelle, en Espagne, voyait affluer des pèlerins fervents de tous les pays de l'Europe chrétienne. Il en

était de même du Mont-Saint-Michel, au diocèse d'Avranches. C'est dans ces lieux qu'elle apprit enfin que son frère, après la mort tragique du primat de la Grande-Bretagne, s'était fait religieux de l'ordre de Cîteaux, dans le couvent de Fromont, au diocèse de Beauvais.

Elle se rendit à ce monastère. Son frère ne voulut pas tout d'abord la reconnaître, tant ses malheurs, ses longs voyages, l'habitude de vivre, depuis plusieurs années, sous les ardeurs du soleil méridional, avaient changé ses traits. Mais elle lui rappela tant de particularités de leur enfance, de ces faits qui ne sont connus que d'un frère et d'une sœur, qu'il n'eut plus le moindre doute. Le bruit de cette reconnaissance parvint aux oreilles de l'évêque de Beauvais, qui, après avoir donné des louanges au courage de cette héroïne, la fit placer dans un couvent de filles de l'ordre de Cîteaux, appelé Montreuil, où elle passa le reste de ses jours dans la paix et la vertu.

Il nous reste maintenant à indiquer où nous avons puisé cette histoire. Il existe un ouvrage latin en trois volumes in-folio, intitulé : *Annales de l'ordre de Cîteaux*, *Annales Cistercenses*. C'est en y cherchant quelques documents relatifs à l'histoire littéraire et religieuse, que nous avons rencontré les aventures étranges dont nous venons de faire le récit ; elles sont l'œuvre d'un auteur contemporain des faits : comme tableau historique de l'esprit d'un siècle éloigné de nous, elles nous ont paru mériter d'être extraites d'un ouvrage volumineux que personne ne lit plus aujourd'hui, depuis que l'ordre religieux dont il contient les annales a été englouti, comme tant d'autres, dans l'abîme de nos révolutions.

COUPPEY (*de Cherbourg*).

— Séjour et mort *d'un Courtenay d'Angleterre au château de Draveil* (1).

Dans la vallée de l'Essonne, en face de Juvisy, et sur la rive droite de la Seine, on aperçoit, au milieu d'un parc superbe qui descend jusqu'au fleuve, le château de Draveil, qu'habitait dernièrement le comte de Devon, riche seigneur anglais, qui mourut en France en 1834. Des fleurs de lis placées sur la grille et dans les armoiries du château rappelaient que ce lord, du nom de Courtenay, et descendant de l'ancienne famille de ce nom, qui se distingua du temps des croisades, appartenait par ses aïeux à une branche de l'antique race de

(1) Extrait d'un article intitulé : *Corbeil et la vallée de l'Essonne*, inséré dans le *Moniteur industriel*, excellent journal qui traite souvent des points de contact commerciaux existant entre la France et l'Angleterre. Il est sous la direction de M. Filleau (*de la Rochelle*), homme d'une grande force dans sa spécialité. D.L.F.

nos rois (1). L'orage de 1830, qui renversa les fleurs de lis, souffla aussi sur les siennes. Le noble comte jugea qu'il y résisterait en vain; il en fit le sacrifice de bonne grâce et sans attendre qu'il lui fût directement demandé. Le pays lui sut gré de sa résignation; et il y vivait tranquille, y faisant quelque bien, lorsque la mort vint le surprendre.

Ce sacrifice ne dut cependant pas être exempt pour lui d'amertume. Nous passons si vite sur la terre, et l'infini est si incommensurable, que nous aimons tout ce qui tend à nous y rattacher et à prolonger notre durée. Notre humaine nature est si faible d'ailleurs, et nous valons quelquefois si peu par nous-mêmes, que nous croyons nous grandir en nous couvrant des signes qui disent l'illustration de nos aïeux. Telle est la cause de l'attachement qu'on a longtemps porté au préjugé de la naissance et aux emblèmes héraldiques; préjugé que créa le sentiment, que de nobles mouvements excusent quelquefois, mais que chez la plupart nourrit le seul orgueil ou la confiance de leur propre nullité.

Le comte de Devon remontait par ses aïeux jusqu'à Hugues de France, chef des Capétiens. L'un d'eux était le cinquième fils de Louis le Gros; il avait épousé Isabelle, héritière de Courtenay. Son fils, Pierre de Courtenay, comte de Nevers et cousin germain de Philippe-Auguste, se signala à la bataille de Bouvines, et devint empereur de Constantinople. Ses descendants régnèrent après lui. Plusieurs Courtenay avaient pris part à la seconde croisade, et eurent des souverainetés dans la Palestine. Les armoiries du lord avaient traversé la longue suite des siècles et gardaient ces nobles souvenirs. Les lis ornaient l'écu de Pharamond (2). Quand le comte paraissait dans les différentes cours de l'Europe, le sien semblait dire qu'il n'était pas de famille plus noble que la sienne. Il dut donc en arracher avec un profond regret ces signes révérés. Mais, en homme d'expérience et de sens, il avait compris la puissance du fait qui venait de s'accomplir. Sa raison lui dit sans doute que des honneurs héraldiques, peu signifiants par eux-mêmes, ne peuvent avoir de prix que pour ceux qui les ont obtenus, et ne valent pas la peine d'être défendus aux dépens de la tranquillité du pays et de son propre repos; qu'il est dangereux de lutter contre les antipathies populaires, et qu'il y a plus de sagesse à prévenir

(1) Il y a lieu de croire que les Courtenay d'Angleterre descendent de la première maison de Courtenay, dont un prince capétien prit le nom en en épousant l'héritière. Plus tard on éclaircira cette difficulté historique. D.L.F.

(2) On n'entend sans doute pas par là que Pharamond, ou, quoi qu'il en soit, le premier roi frank régnant sur une fraction des Gaules, ait eu des armoiries, car elles sont d'une époque bien postérieure. On veut dire probablement que des fleurs de lis, comme emblèmes, se faisaient remarquer sur l'armure du roi barbare qu'on a voulu indiquer. D.L.F.

leurs éclats que de véritable dignité à les attendre. Il se résigna. Le château de Draveil n'a d'autre intérêt aujourd'hui que sa délicieuse position ; il se recommandait alors par le goût de recherche anglaise et de confortabilité fastueuse que son opulent propriétaire y avait importé de son pays, et qui éclatait dans l'ameublement des intérieurs et dans la distribution et l'entretien de son beau parc. N***.

— A Jeanne d'Arc. (*Imitation de Schiller.*)

Ils ont profané ta mémoire,
Ces sages prétendus, encensés de nos jours ;
Quand ils croyaient sans doute ajouter à leur gloire,
L'étranger méprisa leurs odieux discours.

Sur une terre libre, ô vierge révérée !
Sans honte ils ont traîné ta statue adorée ;
Le mérite pieux, l'auguste vérité,
Toujours pour eux sont une offense.
Le hasard, le néant, voilà leur déité !
Ils voudraient dans leur cruauté
De notre âme flétrie arracher l'espérance.

Mais la lyre à ton nom retrouve des accents,
Et, pour célébrer la bergère,
Veut unir aux accords tendres et caressants
De l'hymne des guerriers le son mâle et sévère.

Modeste comme toi qu'elle aime avec ardeur,
De lis et de lauriers sa muse te couronne,
Elle t'ouvre le ciel, d'hommages t'environne,
Et d'immortalité, de gloire et de splendeur,
Te forme une auréole où la beauté rayonne.

O Jeanne ! quelquefois, dans un moment d'oubli,
On a vu Momus plaire à la foule insensée ;
Mais jamais dans ses jeux à sourire avili,
Un esprit élevé n'égara sa pensée.

Vierge, repose en paix ! Si l'on aime à flétrir
D'un souffle empoisonné ce qui brille et s'élève,
Il est des cœurs plus purs qui savent te chérir.
Notre âge te bénit, ton monument s'achève ;
Ton beau nom de ton sexe est l'orgueil et l'amour,
Et l'Anglais repentant le révère à son tour !

Alph. LE FLAGUAIS (*de Caen*).

Bulletin Bibliographique.

ANNUAIRE HISTORIQUE pour l'année 1837, publié par la Société de l'*Histoire de France;* 1 vol. in-18. Paris, Renouard, 1836.

La publication que j'indique est d'une grande utilité. Si, comme il y a lieu de le croire, elle se continue, le recueil de ces annuaires sera précieux pour les amateurs des études historiques.

Dans un *Choix de poésies des Troubadours*, du xe au xie siècle, on trouve un fragment d'une chanson inédite de Richard Cœur-de-Lion, tiré d'un manuscrit récemment découvert à Aix. Je crois devoir donner ici la traduction, en mettant en note le texte de ce morceau de poésie romane du prince chevaleresque appartenant à la fois à l'Aquitaine et à l'Angleterre.

(1) « Jamais je ne m'éloignerais de ses pieds, s'il lui plaisait que je fusse son serviteur, et si du moins elle m'enrichissait autant qu'elle dit qu'elle sera ma dame; vu que je n'ai mon vouloir en rien autre chose, ni jour ni nuit, ni matin ni soir, et que mon cœur n'a d'autre désir.

» Pas un ne voit au monde plus gentille dame, gaie et blanche comme hermine, plus fraîche que rose et lis; rien autre chose ne désespère.

(1) Ja de sos pes nom partira,
S'il plagnes qu'leu a lui servis,
Et sivals d'aitant m'en requis
Que dieises que ma dona era;
Jor ni nueh, ni matin, ni ser,
Ni als mon cor non dezira.

Genser dona el mont nous mira,
Guai' e blanca coma ermis,
Plus fresca que roza ni lis;
Ren als non m'en desespera.
Dieus! si poray l'ora vezer
Qu'ieu josta leis puesca jazer;
Ben ai dreg, mas trop mi tira.

Dieu ! si je puis jamais voir l'heure que je puisse la posséder à ma volonté (1) ! je l'ai bien mérité, mais c'est trop attendre. »

Dans un article intitulé : *De la Chanson musicale en France au moyen-âge*, par M. Bottée de Toulmon, on prétend que c'est mal à propos que l'on a pensé que la chanson de gestes fût véritablement une chanson, et que c'est une erreur dont on est actuellement revenu. « La chanson de gestes, dit l'auteur, celle de Roland, par exemple, dont tant d'auteurs du moyen-âge ont parlé, n'était pas autre chose qu'un poëme dont ce personnage était le héros ; et lorsque l'on voit, d'après le personnage de Robert Wace, dans le *Roman de Rou*, que le ménestrel Taillefer chanta à haute voix les chansons de Charlemagne, de Roland et d'Olivier, à la tête de l'armée des Normands, avant la bataille d'Hastings, cela signifie simplement qu'il déclama différents morceaux de ces poëmes, dans lesquels il présentait ces personnages comme modèles aux soldats assemblés et près d'en venir aux mains. »

Il faut se reporter à ce qu'a écrit le savant abbé de la Rue, pour savoir si ces deux écrivains sont d'accord sur ce point.

Le volume contient une notice d'un des collaborateurs à ce recueil, de M. C.-N. Allou, *sur les manuscrits conservés au séminaire et à l'hôtel de ville de Limoges, relatifs à l'histoire du Limousin.* On y trouve des documents anglo-français. Les *Mélanges manuscrits* ou *Recueil de pièces justificatives*, pour servir à l'histoire de Limoges et de la province du Limousin, en 3 vol. in-fol., appartenant au séminaire, contiennent une relation détaillée de la mort de Richard Cœur-de-Lion devant Chalus (à dix lieues de Limoges), qui offre des particularités curieuses. Un vol. in-4°, qu'on trouve à l'hôtel de ville, est composé, en partie, de titres des XIIe et XIIIe siècles, écrits en langue de l'époque, qui, au dire de M. Allou, a beaucoup d'analogie avec le *patois limousin* d'aujourd'hui. Dans ce livre, on lit les coutumes et franchises de la ville et du château de Limoges, dans cet idiome, approuvées par Henri, jadis roi d'Angleterre et seigneur d'Irlande, et par Édouard, prince de Galles et de Guienne. Il y est question de *John Chandos, viscomte de Sanh-Sauveur, loctenen général en las partidas de Franssa, etc.*

« On conservait encore aux archives de la mairie, dit l'auteur, outre les actes des rois de France et d'Angleterre ci-dessus relatés, le traité signé entre Édouard III et Jean de France, qui délaisse la ville et le territoire de Limoges, à condition que le roi d'Angleterre conservera aux habitants leurs priviléges (1361); la confirmation de ces priviléges par Charles V; l'ordonnance de Charles, *fils du roi de France, régent*

(1) J'altère ici un peu la traduction, pour supprimer la trop grande liberté de l'expression.

du royaume, qui accorde aux consuls le droit de posséder des fiefs nobles (1421)..... Des copies de plusieurs de ces pièces se trouvaient (en 1821) entre les mains de M. Maurice Ardant, qui s'occupe avec succès de l'histoire et de la numismatique du Limousin... »

M. Maurice Ardant, un de nos collaborateurs, a toujours ces copies précieuses, et il en aide ce recueil, ainsi qu'on en a déjà eu la preuve. Bientôt d'autres documents fournis par lui seront encore imprimés.

L'indication des principaux ouvrages propres à faciliter les travaux relatifs à l'histoire de France, fondée sur l'étude des documents originaux, est un travail d'une grande importance dû à la plume savante de M. Jules Desnoyers. Je le réduirai ici à ce qui concerne l'histoire anglo-française. On cite, au cabinet des chartes à la bibliothèque royale, « les nombreux documents rassemblés, peu de temps avant la » révolution, par les soins du ministre M. Bertin et de l'historiographe » M. Moreau, tant en France qu'en Angleterre où fut envoyé M. de Bré- » quigny. » Puis on signale le *Catalogue de rolles gascons, normands et français, conservés dans les archives de Londres*, par M. Carte (1743, 2 vol. in-folio). Vient, pour la diplomatique, la mention d'un recueil de *spécimens* paléographiques qu'on dit d'une admirable exécution, et qui paraît avoir été publié depuis peu d'années à Londres, en 1 vol. in-4°, par Thomas Astle.

M. Desnoyers reconnaît que, pour l'étude des langues, il existe en Angleterre des travaux qui l'emportent sur ceux des savants français, tant par l'importance que parce qu'ils sont moins systématiques. Sans citation plus précise, il renvoie aux recherches de nos voisins sur les langues gallique et gaëlique, « qui touchent, dit-il, par tant d'affinités à la langue bretonne. »

Le beau travail de M. Léchaudé d'Anisy, sur les sceaux anglo-normands, a une mention. Quant à ce qui concerne la numismatique, l'indication de l'ouvrage de M. Ainsworth sur les monnaies d'Aquitaine, et l'annonce de la nouvelle édition qu'en préparent MM. Cartier et de la Saussaye, directeurs de la *Revue de la Numismatique française*, ne sont pas oubliées. Pour les monuments, après avoir parlé des illustrations des antiquités locales des provinces françaises, on fait remarquer que la Normandie doit à la fois, sous ce point de vue, aux antiquaires anglais, comme Ducarel, Cotman, et autres, *qui se sont épris d'un si vif amour pour ce pays, origine de leurs plus nobles ancêtres*, et aux membres si dévoués des Antiquaires de Normandie, et notamment à M. de Caumont, auteur du *Cours d'Antiquités monumentales*.

En ce qui concerne les *collections de documents originaux relatifs*

à l'histoire de France, l'auteur cite toutes les grandes collections. Rendu à ce qui concerne la législation, il note *les anciennes lois des Français conservées dans les coutumes anglaises* (1766, 2 vol. in-4°), et les *traités sur les coutumes anglo-normandes publiés en Angleterre depuis le* XIe *siècle jusqu'au* XIVe (1776, 4 vol.), et enfin la grande collection de Rymer, que la Commission des *Records* réimprime; six volumes de cette nouvelle édition ont déjà paru.

Cette notice curieuse se termine par l'indication d'un *Recueil de lettres des rois et princes de France à des rois et princes d'Angleterre*, copiées à Londres par M. de Bréquigny, que M. Champollion édite en ce moment, au compte du gouvernement français, et par le très-bref aperçu des travaux de la commission anglaise des *Records*, « constamment dirigés pendant trente ans, dit M. Desnoyers, vers » les documents les plus authentiques et les plus originaux de la légis- » lation et de l'administration publique, dont le *Domerday-Book* est » le monument le plus précieux, documents qui s'ajouteront aux re- » cueils de Savelle, de Cambden, de Twisden, de Gale, de Wailhon, » et qui doivent être complétés par un *Corpus hist. brit.*, auquel tra- » vaille activement M. Cooper. »

Quoique la *Revue Anglo-française* n'ait pas été nommée dans le travail de M. Desnoyers, et il me semble qu'elle avait droit à une mention, car elle éclaire une partie de l'histoire de France, encore assez obscure dans quelques-unes de ses parties, je n'en rends pas moins justice à l'auteur pour ses indications générales, et j'ai des raisons pour ne considérer ce silence que comme une simple omission.

DE LA FONTENELLE.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'ANGOUMOIS, par M. *F. Marvaud*. 1 vol. in-8°. Angoulême, Cognasse, 1836. (1er art.)

Je vais rendre compte d'un livre qui présente un résumé étendu de l'histoire d'une importante province de l'Aquitaine, depuis les temps les plus éloignés jusqu'à la révolution qui changea entièrement l'aspect politique de la France. Je pourrais me servir d'une autre expression, car on sait que le travail fait, pour cette Revue, sur chaque ouvrage qu'on annonce, est un véritable extrait des parties qui entrent dans la spécialité du Recueil. Le lecteur n'a qu'à y gagner, car, d'après ce mode, il connaît à fond l'ouvrage dont on lui parle. Pas de partialité ou de mauvais vouloir à craindre, car l'auteur est jugé par son œuvre, dont on donne des fragments étendus. La publication y gagne, d'un autre côté, puisque cette sorte de compte rendu tient lieu d'un article spécial sur la matière. On pourrait donc intituler celui qu'on

commente : *L'Angoumois pendant la lutte anglo-française.* C'est ainsi qu'un collaborateur au journal, M. Lecointre-Dupont, a intitulé ce qu'il a écrit sur un ouvrage de M. A. Canel (1).

M. Marvaud commence à entrer dans la période anglo-française par Aliénor d'Aquitaine, et il s'exprime ainsi à son sujet : « Jusque-là, la Guyenne, dont l'Angoumois faisait partie, n'appartenait à la couronne de France que par droit de suzeraineté. Mais Louis le Jeune ayant épousé Éléonore, fille du duc de Guienne, qui lui apporta en dot l'Angoumois et une partie de la France méridionale, acquit de nouveaux droits sur ce pays. Éléonore suivit son époux en Palestine, où sa conduite ne fut pas exempte de reproches ; car, après avoir entretenu des liaisons criminelles avec son oncle Raymond, comte de Poitiers, elle se laissa aller à la passion que lui inspira un jeune Musulman, appelé Saladin. Louis le Jeune dissimula son mécontentement tant qu'il fut sur la terre étrangère. De retour en France, et privé des conseils du ministre Suger, il sollicita le divorce, qui fut prononcé par une assemblée d'évêques réunis à Bordeaux, sous la présidence de Lambert, évêque d'Angoulême. Le clergé avait intérêt à se soustraire à l'autorité royale, qui commençait à favoriser l'émancipation des communes ; il préférait le gouvernement d'une femme, héritière d'une partie de l'Aquitaine, et qui pouvait étendre ses priviléges ; mais ce calcul ne tourna qu'au profit de l'étranger. Cette désunion fut, pour la France, une source de grandes calamités ; car Louis le Jeune rendit à la reine répudiée toutes les provinces qu'elle lui avait apportées en dot, et retira de l'Angoumois et du reste de l'Aquitaine les garnisons qu'il y avait placées. De nos jours, on aurait renvoyé l'épouse adultère, et gardé les provinces, tant la bonne foi diffère de la politique des cours. Six semaines après, la reine divorcée se maria à Henri Plantagenet, duc de Normandie. Ce mariage fut célébré à Poitiers, où se trouva Guillaume, comte d'Angoulême, avec toute la noblesse des environs, qui, dans un autre temps, avait aussi assisté au premier mariage d'Éléonore, et avait été comblée par elle et son époux de magnifiques présents. Les seigneurs de Lusignan restèrent seuls fidèles au roi de France. »

Il y a bien des choses à dire sur ce passage. D'abord, on voit que l'auteur admet sans hésitation le déréglement de mœurs d'Aliénor, même son intrigue avec un jeune Musulman. Plus tard, je l'ai dit déjà, je chercherai, comme un chevalier courtois l'aurait fait au moyen-âge, à défendre la réputation si souvent attaquée d'une prin-

(1) Voir t. 2, p. 187 et suiv.

cesse la plus parfaite de son siècle. Mais ici je ne puis m'empêcher de relever l'erreur, émise sur la foi d'une chronique bordelaise, au sujet de la prononciation à Angoulême de la sentence portant annulation du mariage contracté par l'héritière d'Aquitaine avec Louis le Jeune. On sait que ce fut à Beaugency que se réalisa ce grand événement. Quant aux motifs qui déterminèrent les prélats à rompre une union que sans doute ils auraient dû respecter, le champ des conjectures est vaste. On sait seulement que Bernard, abbé de Clairvaux, fut l'instigateur de cet acte qui causa la longue lutte anglo-française. Quant à la fidélité des Lusignan au roi de France, après le second mariage d'Aliénor, vassaux des Plantagenet, ils se soumirent à cette position, et on les voit, plus tard, servir successivement les rois de France et d'Angleterre.

« Lorsque le duc de Normandie, continue M. Marvaud, fut monté sur le trône d'Angleterre, sa haine contre la France ne tarda pas à éclater. Eléonore soufflait le feu de la discorde entre les deux rois, avec la même fureur qu'on la vit, plus tard, armer ses enfants contre leur propre père. Lorsque l'Angoumois fut devenu une province de l'Angleterre, Henri, pour se faire aimer des Anglais, ses nouveaux sujets, les attira en grand nombre dans cette province, et leur distribua des seigneuries avec toute espèce de priviléges. Mais alors les grands vassaux du Poitou et du Limousin devinrent ses plus ardents ennemis; le comte d'Angoulême, naguère partisan de l'Angleterre, fit cause commune avec eux. Les seigneurs, ainsi ligués, étaient sur le point de commencer la guerre contre le prince étranger, lorsqu'une expédition lointaine suspendit leur projet; ils partirent pour la Palestine, oubliant que leur courage serait plus utilement employé à défendre leur pays. Cependant le roi d'Angleterre, instruit de leurs résolutions, commença la guerre dans le Poitou et dans l'Angoumois, et s'empara de plusieurs points fortifiés, où il plaça des garnisons. Guillaume IV se distingua par sa résistance. Ennemi acharné de l'étranger, il fut assez heureux pour ne pas voir ses armées campées dans les murs de sa capitale; car il mourut au commencement de la guerre, en 1177, laissant, pour lui succéder, cinq garçons et une fille.

» L'Angoumois fut forcé de reconnaître les droits de l'Angleterre, et de se soumettre à ses nombreux agents. Cependant, il est vrai de dire que la domination anglaise ne fut pas entièrement inutile au pays; car, lorsque deux peuples de race et de mœurs différentes sont mis en contact, il en résulte cet avantage, que celui des deux qui a le moins de liberté s'efforce de se mettre au même rang que l'autre; et alors, en fait de liberté politique, l'Angleterre était un peu plus avancée que

la France. La cour du prince anglais se tenait à Bordeaux ; et de là, Eléonore visitait souvent ses possessions. Dans l'un de ses voyages, elle fonda l'abbaye de Font-Douce, près de Cognac (ordre de Saint-Benoît), et fit construire l'église de Saint-Amant-de-Boixe, dont Bernard, archevêque de Bordeaux, fit la dédicace, assisté des plus nobles prélats du pays, et en présence de Guy, 3me du nom, seigneur de la Rochefoucauld. — L'abbaye de Font-Douce était au milieu des bois. A cette époque, la religion portait encore ses mystères dans les lieux les plus écartés ; et le voyageur, égaré au milieu des forêts, voyait tout-à-coup surgir, entre la cime des arbres, le clocher à la flèche élancée, qui l'appelait au foyer hospitalier. Font-Douce n'a plus aujourd'hui que des ruines, un souvenir de mort et de vengeance. Là fut décidée l'abolition de l'ordre des Templiers.

» Les deux fils aînés de Guillaume IV, Vulgrin III et Guillaume V, se succédèrent dans l'administration du comté, dont ils ne jouirent que peu de temps. Alors la guerre avec l'Angleterre avait cessé par le traité de Montmirail, et l'Angoumois jouit d'un calme aussi court que le fut le gouvernement de ces deux comtes, qui furent remplacés par leur frère Aymard ou Adhémar. Celui-ci, avec sa femme Aloïs, fit don de soixante-dix arpents de terre à l'abbaye de Grosbos, bâtie, un siècle auparavant, dans une étroite vallée, au milieu des forêts. Héritier de la haine de son père contre les Anglais, excité secrètement par le roi de France Philippe-Auguste, et soutenu par Geoffroi de Rancon, seigneur de Taillebourg, il profita de l'absence de Richard, fils d'Eléonore, pour recommencer la guerre. Alors le fils du roi de Navarre, frère de Bérengère, reine d'Angleterre, défendit les droits de Richard, en faisant entrer dans l'Angoumois une nombreuse armée, qui ravagea tout sur son passage. Aussitôt que Richard, que son courage avait fait surnommer Cœur-de-Lion, fut de retour de la Palestine, il vint lui-même défendre ses droits, et mit le siége devant la ville d'Angoulême. Selon quelques chroniques, il s'en empara et mit tout à feu et à sang ; selon d'autres, toutes ses tentatives furent vaines. Repoussé par le courage des habitants, il porta ailleurs cette guerre d'extermination (1200). Enfin il périt atteint d'une flèche empoisonnée, en attaquant le château de Chalux, dans le Limousin. On voit encore une des tours au pied desquelles il succomba. La bizarre construction de cet antique monument remonte au moins à l'origine de la féodalité... »

Ici l'auteur des *Etudes historiques sur l'Angoumois* arrive à une période qui a été traitée déjà dans ce Recueil, savoir : par M. Eusèbe Castaigne, dans sa *Notice sur Isabelle Taillefer, la comtesse-reine*, et par M. Massiou, dans son *Saint Louis en Saintonge* (1). Je ne don-

(1) Voyez t. 2 de cette Revue, p. 260 et suiv. et p. 129 et suiv.

nerai donc, du livre que j'analyse, que ce qui semblera avoir pris les faits sous un point de vue particulier ou présenter un mérite de style.

« Jusqu'ici les comtes d'Angoulême, dit l'auteur, ont résistéà l'Angleterre. Quelques sentiments d'orgueil national avaient excité leur courage; mais, Aymar n'ayant pour lui succéder qu'une fille nommée Isabelle, la plus belle femme de son temps, le moment approchait où l'Angoumois allait appartenir aux Anglais par un double privilége. Isabelle, riche des souvenirs de gloire de ses ancêtres, puissante par l'autorité dont elle devait hériter, avait été demandée en mariage par les plus grands seigneurs voisins. Elle était fiancée à Gui de Lusignan, comte de la Marche et *du Poitou*, lorsque l'Angleterre, comprenant que l'union de ces deux familles susciterait contre elle des ennemis redoutables, chercha à s'y opposer. Jean-sans-Terre était alors roi d'Angleterre et avait succédé à Richard, au détriment du jeune Arthur, duc de Bretagne. Assez occupé de défendre un trône usurpé, il vivait en paix avec le comte d'Angoulême et les seigneurs voisins, à la suite d'une réconciliation où la bonne foi n'avait point présidé. Après de grands préparatifs où le luxe de l'époque étalait toute sa magnificence, le jour du mariage d'Isabelle avec le comte de la Marche fut fixé, à la grande satisfaction du peuple, avide de fêtes pompeuses. Tous les seigneurs du Poitou, de la Marche et de l'Angoumois, accoururent à l'invitation du noble fiancé. La ville d'Angoulême était dans la joie : la population se portait sur les places publiques, où retentissait le bruit des clairons; les hommes d'armes se réunissaient autour de leurs maîtres, et l'église couvrait ses autels de ses plus beaux ornements. Le comte d'Angoulême, pour donner plus d'éclat au mariage de sa fille, y avait invité Jean-sans-Terre, qui tenait alors sa cour à Bordeaux. Ce prince, qui venait de répudier sa femme, la fille du comte de Glocester, arriva avec un nombreux cortége. Séduit par la beauté d'Isabelle, et sans doute excité par l'ambition de posséder, à un autre titre, le comté d'Angoulême, il fit enlever, selon quelques historiens, cette jeune fiancée, et l'épousa le même jour. La chronique d'Angleterre rapporte que cet enlèvement eut lieu du consentement d'Aymar; mais celle de Flandre dit que Jean-sans-Terre, ayant été chargé de conduire Isabelle à l'autel, se fit accompagner par une nombreuse escorte de ses hommes d'armes, et, qu'arrivé dans l'église, il força l'évêque d'Angoulême, Robert de Montbron, à bénir son mariage avec elle. Il était trop puissant pour essuyer un refus; et peut-être l'évêque vit-il avec plaisir l'autorité temporelle du comté passer dans d'autres mains, parce que le père d'Isabelle et ses prédécesseurs avaient tenté d'usurper les biens du clergé. Aussitôt après son mariage, Isabelle

suivit son époux à Bordeaux. Quelques historiens ont prétendu que le roi de France, sous l'apparence de l'amitié, avait fait conseiller cet enlèvement à Jean-sans-Terre, dans l'espoir que l'Angleterre s'attirerait la haine de la maison de Lusignan et de plusieurs autres grands vassaux, et que de cette manière diminuerait son influence en Guienne (*Mezerai*). Il paraît aussi qu'Isabelle, dont la beauté était remarquable, mais dont le caractère était altier et vindicatif, avait tenu avant son mariage une conduite peu réservée. Peut-être le prince anglais ne put-il pas voir avec indifférence passer dans les bras d'un autre celle qui peut-être lui avait donné des preuves d'amour. Quoi qu'il en soit, le comte de Lusignan se vit enlever Isabelle, sans pouvoir la disputer à son heureux rival, à qui il jura alors une haine implacable en se liguant ensuite avec les plus puissants seigneurs du Poitou, pour soutenir le jeune Arthur, qui revendiquait ses droits au trône. Ainsi une reine adultère avait fait passer l'Angoumois au pouvoir de l'Angleterre, et une amante infidèle lui transmit d'autres droits sur cette province. Pendant quelque temps, le comte Aymar, irrité contre son gendre, s'associa aux vœux des Lusignan contre lui; mais lorsqu'Arthur de Bretagne fut tombé sous le poignard de son oncle, la mort de ce jeune prince fit cesser, pour quelque temps, la haine des Lusignan, et le mécontentement du comte d'Angoulême. Alors, cédant aux sollicitations de Jean-sans-Terre et de sa fille qui, pendant leur séjour à Bordeaux, avaient fait plusieurs voyages à Angoulême, pour se réconcilier avec lui, Aymar abjura son ressentiment. Hugues de Lusignan, réduit à ne pouvoir plus se venger, dissimula sa haine, et reçut de Jean-sans-Terre le gouvernement de la Saintonge. On vit alors le père d'Isabelle et son premier fiancé prendre le parti de l'Angleterre contre la France, par un de ces retours qu'opère si souvent l'ambition dans les agitations politiques. Lorsque le prince anglais aborda à la Rochelle, avec une nombreuse armée, ils lui amenèrent les troupes qu'ils avaient levées dans leurs terres, et le suivirent au siége d'Angers (1213). Ainsi l'Angoumois n'appartint plus à la couronne de France que par un faible lien de suzeraineté, que devait, plus tard, tenter de briser l'orgueil de l'Angleterre. »

M. Marvaud raconte ensuite la mort d'Aymar Taillefer, le dernier des princes de cette maison qui ait possédé le comté d'Angoulême. Puis il indique Philippe-Auguste comme ayant, en 1217, pour se faire des partisans et diminuer l'autorité de l'étranger en affaiblissant celle des comtes, accordé à la ville d'Angoulême un sénat chargé d'administrer la cité et d'y rendre la justice. Je ferai remarquer que ces sortes de lettres patentes ne sont que la confirmation des libertés dont jouissaient

les villes de l'Aquitaine, lorsque cette contrée avait sa nationalité, et je le prouverai ailleurs.

« Jean-sans-Terre étant mort, continue l'auteur, Isabelle quitta l'Angleterre, où elle laissa ses enfants. L'un d'eux, Henri III, succéda à son père, et céda à sa mère, pour une partie de son douaire, le comté d'Angoulême, avec les seigneuries de Cognac, de Merpins et de Jarnac. Aussitôt qu'elle fut arrivée à Angoulême, elle reprit l'administration du comté. Jeune, et conservant encore une partie de sa beauté, elle ranima la passion mal éteinte du comte de Lusignan, qui devint son époux. La célébration du mariage eut lieu à Angoulême, en présence de toute la noblesse du pays. Mais Isabelle, fière et orgueilleuse de s'être assise sur le trône d'Angleterre, voulut conserver le titre de reine, et exigea que son mari lui en donnât le nom. L'Angleterre devait donc présider au pays par l'orgueil d'une femme. »

Après avoir fait connaître que ce fut un seigneur angoumoisin, Hugues, seigneur de Mareuil, qui fit prisonnier, à la bataille de Bouvines, le comte de Flandre, allié de l'Angleterre, l'auteur vient aux faits importants qui se rattachent au nom d'Isabelle Taillefer, la comtesse-reine. Il la représente comme prenant toujours les intérêts de l'Angleterre, au détriment de la France, sans qu'aucune considération pût l'emporter sur sa fierté et ses affections de mère. « Son second hymen, dit-il, n'eut pas d'amour; l'ambition seule y présida, et l'Angoumois sacrifia son repos à l'orgueil de la fille de ses anciens maîtres. » Vient le récit de toute la querelle de la comtesse-reine avec Louis IX, compris la bataille de Taillebourg, la tentative d'empoisonnement sur le bon roi, qui se venge noblement en accordant la paix à l'altière Isabelle et à son époux. Les détails donnés par M. Massiou, qui a écrit à fond sur cette guerre, dispensent d'y revenir ici. Seulement on notera que M. Marvaud mentionne que, d'après le traité de paix consenti par saint Louis, il se fit donner par le comte de la Marche et par Isabelle d'Angoulême, en garantie des conditions portées, et pour les garder trois ans, trois places d'armes, savoir : Merpins, *Castrum-Achardi*, qu'il dit être le château d'Archiac, et qui est probablement Château-Larcher, près de Poitiers, et celui de Cresanes ou Crasanes, près de Saintes, dont un des plus actifs collaborateurs à ce Recueil porte le nom (1). Ensuite on arrive à la mort de la comtesse-reine à Angoulême, « emportant dans la tombe, dit l'auteur, la haine qui, dans les derniers moments de sa vie, avait égaré sa raison. Elle fut inhumée près de son père, dans l'abbaye de la Couronne.... »

(1) M. le baron Chaudruc de Crazannes, correspondant de l'Institut. Il a vendu la terre de Crazannes lorsqu'il s'est fixé dans l'Aquitaine méridionale.

« Hugues de Lusignan laissa plusieurs enfants, dit l'auteur, nés de son mariage avec Isabelle. Ils se partagèrent les possessions héréditaires comprenant alors, non-seulement l'Angoumois, mais une partie de la Marche et du Poitou, et même l'île d'Oleron, qui avait été donnée au comte d'Angoulême, par le fils aîné de Henri III, roi d'Angleterre. Dans ce partage, Guy eut les seigneuries de Cognac et de Merpins, Geoffroy celles de Jarnac et de Châteauneuf, et Hugues dit le Brun, qui était l'aîné, eut le comté d'Angoulême et de la Marche, avec le droit de faire battre monnaie dans ses états. Mais, craignant que l'Angleterre ne profitât plus tard de la faiblesse de leur famille ainsi divisée, il fut convenu que si les frères de Hugues mouraient sans enfants, leurs seigneuries reviendraient au comte d'Angoulême... »

Ici je ne puis me dispenser de citer de nouveau l'origine de la maison de Valence, qui a grandement marqué dans l'histoire d'Angleterre, et qui eut pour chefs un Lusignan, fils de la comtesse-reine, et son second époux, Hugues de Lusignan, comte de la Marche. Mais je ne m'étendrai pas davantage à son sujet, parce que je suis pour ainsi dire à regretter d'avoir eu raison dans la polémique surgie à l'occasion de cette maison, puisqu'elle m'a mis mal avec un des hommes les plus savants de Normandie, surtout sur l'histoire anglo-française; je veux parler de M. de Gerville.

Dans un second article, je ferai connaître le surplus du travail de M. Marvaud, qui, je me bornerai à le dire ici, mérite de fixer l'attention de ceux qui s'occupent d'études historiques, surtout pour la contrée qu'arrose la Charente. D. L. F.

Statistique du département de la Drôme, par M. Delacroix; nouvelle édit. 1 vol. in-4° avec tableaux, cartes et dessins, 1835. Valence, Borel.

Ce beau travail, qui a été justement couronné, peut être offert comme modèle à ceux qui voudront suivre la même carrière, pour les autres départements du royaume. Il fait connaître la Drôme à fond, non pas sans doute avec autant de détails que l'ouvrage de M. Pesche sur la Sarthe, mais ce dernier ouvrage demandait à lui seul la vie entière d'un homme, et c'est déjà beaucoup qu'une statistique comme celle de M. Delacroix.

Le Dauphiné a peu pris part à la lutte anglo-française, sans y être pourtant étranger, ainsi que l'a prouvé M. Jules Ollivier (1). Aussi le

(1) Voyez dans le 3e vol. pag. 53 et suiv. l'article intitulé : *De la part prise par le Dauphiné aux événements de l'invasion anglaise* (1345 à 1385).

livre dont je veux parler ne produira qu'une faible moisson pour ce Recueil. L'auteur note pourtant qu'en 1440, lorsque « l'Etat était divisé par les factions et envahi par les Anglais, Louis XI (alors dauphin), au lieu de se joindre aux généraux de son père pour les repousser, ourdit de continuelles intrigues pour détrôner le roi et le faire empoisonner. » M. Delacroix représente ensuite ce prince favorisant à la cour le parti anglais, et recevant de Charles VII, qui voulait s'en débarrasser, le gouvernement du Dauphiné. Mais là, toujours fils insoumis, le dauphin Louis se conduit mal, il se marie à une princesse de Savoie contre la volonté de son père, et lorsque l'ordre est donné par celui-ci d'arrêter le jeune prince qui allait mettre à exécution un coupable complot, ce dernier se réfugie dans les Pays-Bas, à la cour du duc de Bourgogne. C'était en 1456.

M. Delacroix a, sur chaque localité, indiqué les hommes qui les ont honorées en y recevant le jour. On y trouve des noms qui ont fait la gloire de notre marine, en combattant contre la puissance maritime de l'Angleterre, notamment l'infortuné comte de Lally, gouverneur des établissements français dans l'Inde, et mort sur l'échafaud le 9 mai 1766; il était né à Romans; François-Hector-Albert de Rions, chef d'escadre de la marine française, né à Saint-Aubans, qui se distingua dans la guerre de l'indépendance de l'Amérique du Nord; et enfin le village de Mirmande est le berceau des frères de Saulces de Frecquet, qui se sont fait remarquer tous les deux dans des combats livrés contre les forces navales anglaises. L'aîné (Louis-Henri) a joint à la réputation d'un bon marin celle d'un savant distingué; chargé de la rédaction de la partie scientifique du voyage de Baudin aux terres australes, il a été nommé correspondant de l'Institut. L'autre frère (Louis-Claude), devenu officier général, a été successivement gouverneur de l'île Bourbon, de la Guyane française, et enfin de la Martinique, et a fini par être préfet maritime de Toulon.

On trouve aussi dans ce livre de courtes notices sur des généraux de la révolution qui ont figuré dans la lutte anglo-française de cette époque. Peut-être n'est-il pas hors de propos de dire ici que le tombeau de l'inimitable madame de Sévigné à Grignan attire un grand concours d'Anglais.

Mais il est dans le travail de M. Delacroix un point qui se rattache au cadre de cette publication, et il donnera matière à la fin de l'article que j'écris.

En 1744, la France était en guerre avec l'Angleterre, et on accusa les protestants du Midi d'être mauvais Français et de provoquer un débarquement d'Anglais sur le littoral de la Méditerranée. Pour preuve

de ce désir anti-national, on fit courir en Dauphiné et en Languedoc le cantique suivant qu'on disait être chanté dans les temples. Dès lors ce document devient historique et mérite d'être consigné ici.

O Dieu ! le fort ! arbitre de la guerre !
Fais triompher les armes d'Angleterre,
Donne puissance et victoire à son roi,
Le défenseur de ta divine loi.

Puisque c'est lui qui doit rompre la chaîne
Que nous portons dès longtemps avec peine,
Nous te prions de le favoriser
Par ton saint nom, et de l'éterniser.

Que rien ne puisse arrêter ses conquêtes !
Malgré l'effort des plus noires tempêtes,
Soutiens son bras de ta divine main,
Pour accomplir son généreux dessein.

Calme les flots de la mer irritée
Sous les vaisseaux qui portent son armée,
Quand la tourmente agite les Français,
Pour assurer la victoire aux Anglais.

Ferme les yeux et trouble le courage
De nos marins qui gardent le rivage,
Pour empêcher nos chers libérateurs
De prendre bord pour vaincre nos vainqueurs.

Que tout respecte et craigne leur puissance,
Qu'ils soient le fléau des papistes de France,
Pour rétablir notre religion
Et l'affranchir de leur opposition.

De là dépend la paix de ton église
Qu'un roi puissant tourmente et tyrannise ;
De là dépend la douce liberté
Que ton cher peuple attend de ta bonté.

Si tu lui fais remporter la victoire,
Nous bâtirons des temples à ta gloire,
Pour célébrer ton nom, ô Saint des saints !
Sur les débris des temples des *Romains*.

Ce cantique, tout-à-fait politique, occasionna des poursuites contre les protestants du Midi et notamment contre leurs ministres. Aussi, un des leurs, Paul Rabaut, fut-il chargé par eux, le 2 décembre 1744,

d'adresser leur justification au duc de Richelieu, envoyé en Languedoc pour l'instruction de cette grande affaire. Il repoussa avec indignation le fait d'avoir composé ou chanté *l'infâme cantique* qu'on leur attribuait, protesta de la soumission et du dévoûment des siens à leur souverain légitime, et attribua le chant séditieux à des catholiques désireux de perdre ceux qui ne partageaient pas leur croyance religieuse. Néanmoins, « malgré ces explications, dit l'auteur, la persécution continua. » Enfin, on voit que des arrestations sans nombre eurent lieu, que les sectaires de Calvin éprouvèrent mille vexations, et que plusieurs ministres périrent sur l'échafaud.

« Cette longue suite de persécutions, et c'est M. Delacroix qui parle, eut pourtant un terme. Sous le règne de Louis XVI, toutes ces violences cessèrent, l'humanité reprit ses droits. Les Malesherbes, les Necker, les Turgot, firent entrer, avec eux, dans les conseils du roi, les principes de la tolérance évangélique; et l'on se sent soulagé, après tant de maux causés par des dissensions religieuses, de terminer ce long et douloureux récit par un hommage à la mémoire d'un prince vertueux. »

D. L. F.

Recherches sur les premiers actes publics rédigés en français, par le docteur Leglay; 2e édit. in-8°. Lille, L. Danet, 1837.

C'est une heureuse idée qu'a eue le savant infatigable dont j'analyse aujourd'hui le travail. Elle sera féconde en résultats, car on l'entreprendra sûrement dans les autres contrées de la France. Pour mon compte, j'ai déjà mis la main à l'œuvre pour le Poitou.

M. Leglay énonce clairement le but qu'il se propose :

« Ce sont les doctes, dit-il, qui polissent et perfectionnent le langage; mais c'est le vulgaire qui le crée et qui lui impose les premières formes.

» Je n'ai point à examiner ici par quelles vicissitudes dut passer notre idiome vulgaire, depuis le serment de Louis le Germanique, monument le plus ancien de la langue romane des troubadours, et les lois de Guillaume le Conquérant, qui, selon M. Raynouard, sont le point de départ de la langue des trouvères, jusqu'au règne de saint Louis, où cette langue devint tout-à-fait usuelle, tant dans les actes publics que dans les relations de la vie privée. Il n'entre pas non plus dans mon plan de rechercher quels furent les premiers ouvrages écrits en français. Ces belles questions d'histoire littéraire, déjà abordées par de plus habiles, offrent encore une ample matière à discussion.

» Ce que je voudrais constater, c'est la date des premiers actes pu-

blics et authentiques, pour la rédaction desquels on a employé notre langue romane du nord. »

Après avoir établi que Mabillon, dans sa *Diplomatique*, traite ce sujet avec une brièveté un peu légère; que les auteurs du nouveau *Traité de diplomatique* n'ont pas résolu le problème, et n'ont fait que répéter ce que d'autres avaient dit avant eux; M. Leglay établit cette définition : « J'appelle acte public toute décision prise par l'autorité publique, ou toute convention réglée entre particuliers, ayant date certaine.

» Le latin, continue-t-il, idiome habituel du clergé et de la magistrature, idiome universel et peu variable, dut rester encore maître du terrain des affaires publiques, lors même que le roman avait déjà envahi la conversation et la littérature. Les protocoles étaient tous formulés en latin, il n'y avait qu'à en faire l'application aux affaires qui se présentaient; chaque terme avait sa signification déterminée; chaque expression avait sa place et sa valeur parfaitement convenues; en un mot, le style diplomatique était adopté avec force de chose jugée.

» De son côté, l'idiome roman, fils dégénéré de la langue latine, eut longtemps une destinée précaire et aventureuse. D'abord incertain, dans son vocabulaire comme dans sa syntaxe, il dut inspirer peu de confiance à la gent méticuleuse et formaliste des hommes d'affaires; ceux qui l'employèrent les premiers furent considérés comme des novateurs hardis, dont les essais hasardeux étaient de nature à compromettre les intérêts de leurs clients.

» Les laïcs, pour qui le latin était devenu inintelligible, qui parlaient, chantaient et lisaient la langue romane, donnèrent l'exemple de l'emploi de cet idiome pour les transactions écrites. En effet, c'est dans les diplômes souscrits par des seigneurs ou de simples particuliers, plutôt que dans les chartes purement ecclésiastiques, qu'il faut chercher les premières traces de la langue romane appliquée aux transactions politiques. »

M. Leglay fait ensuite connaître qu'il a été à la recherche des titres originaux, parce que les copies souvent ne sont que des traductions faites dans une période postérieure. Adoptant l'opinion du baron de Reiffenberg, il pense que ce sont « les nobles qui, laissant au clergé l'usage du latin, s'émancipèrent les premiers, et adoptèrent enfin l'idiome vulgaire pour leurs actes écrits, comme ils l'avaient adopté depuis longtemps pour les relations orales. »

Mais à quelle époque l'idiome vulgaire remplaça-t-il ainsi la langue

romane? Là est la question à résoudre et pour laquelle de nombreuses citations sont faites.

J'indiquerai cet échantillon des lois données par Guillaume le Conquérant, en 1087 : « Ce sont les leis et les custumes que li reis William grantut à tut le peuple de Engleterre, après le conquest de la terre, lee les meismes que le reis Edward sun cosin tint devant lui. — Co est a saveir ; pais a saint eglise ; de quel fourfait que home ont fait en cet tens : et il pout venir à sainte eglise, ont pais de vie de meurtre. Et se alquons meist main en celui qui la mère eglise requireit, se ceo fust u abbese, u eglise de religion, rendist ce qui il savereit pris.... »

« Voici, dit ensuite l'auteur, le préambule et un article d'une ordonnance de Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, qui nous a été conservée par d'Achery, *Specil.*, in-fol. III, 579 ; elle est datée de 1215. Il est singulier que la langue française ait été employée par les rois d'Angleterre, pour les actes publics, avant de l'être par les rois de France eux-mêmes. — « Jehan, par la grace de Deu, roi d'Angleterre, as arce-» veskes, as eveskes, as abbez, as contes, as barons, as forestiers, as » vicontes, as prevoz, as ministres, et à soy ses baillez, et ses feels. » Saluz... Nous ne ferons viscontes justisces ne baillez fors de tels qui » sachent la lei de la terre, et la voillent garder. »

Après avoir mis cette note : « Les auteurs de l'*Hist. litt. de France*, XVI, 155, disent que le testament d'Henri II, roi d'Angleterre, mort le 6 juin 1189, a été écrit en français ; Rymer ne donne que le texte latin, V. *Fœdera*, édition des Records, I, 47. Le premier acte français qu'on trouve dans cet ouvrage est de 1256, *ibid.* 339 ; » le savant archiviste du département du Nord continue : « Du reste, dit-il, dom Rivet, *Hist. litt. de la France*, VII, XLIII, s'est beaucoup trop avancé lorsqu'il a dit que, sous le règne de saint Edward le Confesseur (de 1042 à 1066), le roi et les seigneurs d'Angleterre employaient déjà le roman dans leurs diplômes. Cette erreur, que Ducange, *Glossar. ad scriptores medii ævi*, præfat. XX, a partagée, provient d'un passage d'Ingulphe mal interprété. Ce moine, secrétaire de Guillaume le Conquérant, s'exprime ainsi dans son Histoire du monastère de Croyland : *Cœpit ergo tota terra sub rege et sub aliis Normannis introductis, anglicos ritus dimittere et Francorum mores in multis imitari ; gallicum idioma omnes magnates in suis curiis, tanquam magnum gentilitium loqui, chartas et chirographa sua more Francorum conficere, etc.*

» Ces dernières paroles ne veulent pas dire que les chartes et les chirographes furent rédigés alors en français, mais bien qu'on y adapta

les formes de la jurisprudence française, telles que l'énumération des témoins et l'apposition des sceaux. Edward, né d'une mère normande et élevé en Normandie, avait porté sur le trône d'Angleterre l'amour des coutumes et des institutions de sa patrie. On peut rapporter à l'année 1362 l'ordonnance que publia Edward III, pour abolir dans les actes publics l'usage de la langue française; mais les seigneurs anglo-normands n'en tinrent pas compte. »

Relativement à l'emploi des sceaux, l'auteur énonce, en note, qu'on a beaucoup discuté sur la question de savoir si l'on employait les sceaux dans les chartes anglaises avant le règne d'Edward le Confesseur, mais qu'il est maintenant démontré que plusieurs diplômes antérieurs à cette époque sont scellés; seulement il paraîtrait qu'alors les sceaux commencèrent à être *appendus* au bas de l'acte, à la manière française, au lieu d'être *apposés* en placard sur l'acte lui-même.

Après avoir établi qu'il n'existe pas en Belgique de diplôme original français antérieur à l'année 1223, et qu'aux archives du département du Nord, il y en a deux de cette année et un autre de 1221, qui est une convention entre Jeanne, comtesse de Flandre, et Mahaut, dame de Tenremonde, au sujet des terres d'Alost et de Tenremonde, dont il donne le *fac-simile*; M. Leglay prétend que cette dernière charte est le plus ancien acte original français qui se rencontre dans les provinces du nord de la France et de la Belgique. Il copie aussi le texte latin de cette charte imprimé par Aubert Lemire et Duchesne, et il le regarde comme une version contemporaine de la version française, parce qu'à l'époque de la transition du latin au roman on employa souvent ce double mode. « Quand un acte était écrit en latin, dit-il, on l'expliquait en roman aux parties qui n'entendaient pas la première de ces deux langues; mais ces explications orales étaient trop fugitives sans doute, et quelquefois trop peu lucides, pour satisfaire des auditeurs inhabiles aux affaires : on prenait donc le parti de faire une seconde rédaction toutes les fois que les parties ou l'une d'entre elles étaient des laïcs peu lettrés. C'est là ce qui explique pourquoi divers sermons du moyen-âge, et entre autres ceux de saint Bernard, nous sont parvenus en français et en latin. »

L'auteur ajoute en note que ce mode était pratiqué pour les lois et ordonnances municipales dont le peuple devait être suffisamment informé. Ainsi, lors de la création du grand empire par Napoléon, les actes de l'autorité étaient publiés en français, en allemand et en italien. Au XIIIe siècle, le roman était appelé la langue des laïcs, *lingua laycalis*; et Alexandre de Villedieu, qui vivait à cette époque,

recommande aux maîtres d'école, dans son *Doctrinal*, de donner aux enfants leurs explications en langue laïcale.

Le docteur Leglay finit ce travail savant, clair et précis, comme tout ce qui sort de sa plume, en esquissant les origines de notre langue et les différences de ses deux grandes divisions. « Plus on remonte, dit-il, vers les temps primitifs de notre vieux langage, et plus on le trouve brillant d'originalité. Enfant, il a toute l'énergique simplesse du jeune âge; libre et franc dans son allure, il ne connaît d'autres règles que celles qu'il veut bien se donner. Son vocabulaire, il le fait lui-même au jour le jour. Le latin, le celtique, le théotisque sont ses tributaires : il leur emprunte sans honte et sans crainte tous les mots dont il manque. Dans chaque province, où l'on vit d'une vie spéciale, où les us et les mœurs, les besoins et les travaux, les haines et les affections ont un particulier caractère, on dut parler un caractère approprié à des situations si diverses. Vers le midi, au sein de ces contrées qui aimèrent toujours à se qualifier *province* romaine, où Marseille et Aix, Toulouse et Nîmes retentissaient encore des chants de l'Italie, le parler dut retenir quelque chose de l'harmonie transalpine; il resta abondant en voyelles sonores, en accentuations cadencées.

» Mais dans le nord que la bise dessèche, que les pluies attristent, l'idiome prit un ton un peu sévère, un air moins gracieux; il fut plus expressif que sonore, plus ferme que mélodieux. A l'exemple des langues germaniques, ses voisines, il affecta les formes monosyllabiques, et multiplia les consonnes, comme pour donner à sa parole la rudesse et la gravité du climat. » D. L. F.

PHILOSOPHIE DES ARTS DU DESSIN, par M. P.-A. Mazure; 1 vol. in-8°. Paris, Parent-Desbarres, 1838.

Ce nouvel ouvrage de notre infatigable collaborateur n'entre pas dans le cadre de la Revue; aussi nous ne ferons que l'annoncer, en rapportant comment l'auteur indique ce qu'il a voulu faire et les difficultés qu'il a eu à vaincre. « Ce livre, il faut l'avouer, dit-il, contient plus de philosophie que de documents sur l'art. Je n'ai point voyagé, je n'ai point visité la brillante Italie...; je n'ai point parcouru la pittoresque Espagne...; je n'ai point, dans l'idéaliste et nébuleuse Allemagne, cherché la trace de l'art germanique.... Londres et ses plus célèbres artistes, Hogard, Flaxman, John Martin, ne sont pas connus de moi autrement que par leur renommée, ou par quelques gravures répandues dans les collections. De l'art oriental, je n'ai vu de mes yeux que l'obélisque de Sésostris... Comment ai-je donc pu écrire un volume sur l'art?... J'ai peu vu, assez lu, beaucoup réfléchi... » D. L. F.

Biographie Anglo-Française.

L'abbé de la Rue. — *Notice sur ses travaux littéraires et particulièrement sur ses manuscrits* (1).

Messieurs, il y a deux ans, M. de la Rue présidait cette assemblée comme directeur. Il y a un an, il était au milieu de nous, et l'on pouvait espérer, malgré son grand âge, qu'il nous serait conservé quelque temps encore. Mais la mort l'a frappé brusquement. Le doyen de nos savants a disparu. Consolons-nous du moins, il nous reste de lui de belles publications et d'importants travaux inédits. Les bons écrivains ne meurent pas, ils revivent dans leurs ouvrages. L'abbé de la Rue vivra parmi les habitants de Caen, parmi les Normands, aussi longtemps que leur histoire et que leur littérature.

L'abbé de la Rue commença ses travaux littéraires de très-bonne heure et les termina fort tard. Avant la révolution, il était déjà professeur d'histoire à l'université de Caen, doyen de la faculté des arts. A cette époque, il avait déjà fait de grandes recherches sur l'histoire de la ville de Caen, et composé un ouvrage, en deux volumes in-4°, ayant pour titre : *Histoire civile et littéraire de Caen.* Partant pour l'exil, il laissa le manuscrit et les notes entre les mains de M. de Mathan père. C'était un dépôt qu'il comptait retrouver dans des jours meilleurs. Mais les jours devinrent plus mauvais encore. M. de Mathan fut effrayé de ce dépôt des œuvres d'un prêtre antiquaire. Il pensa qu'on pourrait lui demander compte de ses complaisances pour un proscrit, de ses affections pour un écrivain de vieilles histoires. Il jeta le manuscrit au feu. L'abbé de la Rue apprit, dans sa terre d'exil, que le fruit de ses veilles était détruit; il perdait ainsi à la fois et sa patrie et ce qui pouvait le consoler de cette perte. Un esprit vulgaire eût été abattu d'un tel coup.

Mais l'abbé de la Rue avait avant tout la passion des lettres. Il était dominé par l'amour de sa localité et par le besoin d'étudier le moyen-âge. Ce furent là les deux grandes affaires de sa vie. Aussi, loin de perdre courage, il songea à profiter de son séjour en Angleterre pour

(1) Cette notice a été lue, par l'auteur, à la *Société des Antiquaires de Normandie.*

y faire de nouvelles recherches, pour y recueillir des trésors littéraires plus étendus que ceux qu'il avait rassemblés jusque-là. L'Angleterre a été conquise par les Normands; mais les vainqueurs firent de leur conquête la métropole de leur empire; Londres, pendant plus d'un siècle, fut la demeure des ducs de Normandie; Londres, pendant de longs règnes, étendit sa domination sur la contrée qui lui avait envoyé ses maîtres. Nos poëtes, nos romanciers écrivaient pour ces princes puissants qui payaient leurs flatteries de quelques dignités subalternes. C'est ainsi que la capitale de l'Angleterre devint le foyer de notre littérature normande dans le XIIe siècle, en même temps qu'elle recevait le dépôt de nos archives publiques. Dans le XVe siècle, il y eut aussi une période de trente années durant lesquelles la Normandie, conquise à son tour, se vit de toutes parts dépouillée pour enrichir les dépôts de l'Angleterre. On conçoit quels nombreux et précieux matériaux pour l'histoire de la littérature de ces époques, doivent offrir les établissements où se sont conservés, chez nos voisins, toutes ces annales écrites du moyen-âge. Quelle bonne fortune pour un savant normand, admis au milieu de ces richesses! L'abbé de la Rue obtint cette faveur, et il en usa dans l'intérêt de cette ville de Caen qui l'avait vu naître et qui l'avait occupé dès sa première jeunesse, dans l'intérêt de la Normandie, notre commune patrie, enfin dans l'intérêt des lettres françaises qui ont dû à ses découvertes la connaissance de plusieurs écrits très-remarquables, et je dirais même d'une littérature entière qui avait été ignorée de nos devanciers.

Il faudrait avoir étudié avec quelque détail les soixante-dix cahiers de notes laissés par l'abbé de la Rue, pour se faire une idée de son génie, de son opiniâtreté dans ses études, de la fixité avec laquelle il tendait vers le but qu'il s'était proposé d'atteindre. Trente de ces recueils environ ont été formés en Angleterre. Les originaux auxquels ce savant les a empruntés sont dans les bibliothèques d'Oxfort, de Cambridge et dans la Tour de Londres. Beaucoup se rapportent à la ville de Caen exclusivement : ce sont des chartes qui la concernent, des documents sur ses établissements principaux, civils et religieux, sur ses franchises, sur ses tribunaux, sur son industrie, son commerce, sur ses familles historiques. L'abbé de la Rue affectionnait ces recherches plus que toutes les autres, il y revenait sans cesse. Aussi l'on exprimerait difficilement ce qu'il y a de complet, dans ses recueils, sur ce qui regarde Caen. Quelle patience infatigable pour copier tous ces petits faits, pour entrer dans tous ces minutieux détails! Il y a des hommes qui voient tout en grand, qui saisissent les points culminants d'une histoire et qui la retracent à traits larges et hardis. Ceux-là négligent les faits secon-

daires, tout ce qui est accessoire. D'autres veulent tout approfondir. Ils sont plus froids, plus posés, mais plus exacts. Ils montrent leur sujet sous toutes les faces. Ils ne veulent pas que l'on puisse en ignorer quelque chose. Notre savant collègue était de ces derniers. Il avait la patience qui convient à l'écrivain d'une localité. Il a voulu tout connaître sur Caen, il a su toutes les particularités de son histoire et jusqu'aux noms divers des personnages de tous les rangs qui ont figuré dans ses annales, depuis plus de 800 ans. A Londres, il avait puisé à toutes les sources pour que rien de ce qui touchait cette ville ne lui échappât. De retour en France, il a poursuivi ses investigations, il les a continuées jusqu'à son dernier jour. Les manuscrits de la bibliothèque du roi, les archives du département, les cartulaires, les vieux livres, les registres des tabellions, les titres de tout genre, rien n'a été négligé par lui, tout a été mis à contribution pour en extraire ce qui se rattachait plus ou moins à Caen, ce qui pouvait rappeler Caen, même d'une manière indirecte. Je crois que l'on a avancé quelque part, que l'on retrouvait dans les deux volumes des *Essais historiques sur Caen* tout ce que les cahiers renfermaient de curieux et d'important. C'est une erreur, une grave erreur. L'histoire littéraire de Caen, par exemple, n'est point du tout dans les *Essais*. Cette histoire littéraire avait été ébauchée par l'abbé de la Rue dans le travail de sa jeunesse. Depuis ce temps, elle était restée classée dans sa tête; il avait soigneusement ramassé tous les éléments qui devaient la recomposer plus entière et plus complète. Mais il a vieilli sans avoir mis à fin ce travail. Quand on réfléchit sur le nombre des documents qu'il avait recueillis jusqu'à sa vieillesse, on est tenté de croire qu'il avait compté sur une double vie d'homme : la première, destinée à rassembler les matériaux de ses ouvrages, à se recueillir pour leur composition ; et la seconde, qui après s'être manifestée chez nous par les *Essais historiques*, il y a quinze ans, après s'être signalée depuis, avec plus d'éclat, par le grand ouvrage *sur les Bardes et les Trouvères normands et anglo-normands*, devait se couronner par l'histoire littéraire de cette cité. C'eût été pour l'abbé de la Rue le chant du cygne. Mais la seconde vie du généreux écrivain a été arrêtée avant le temps qu'il semblait y avoir marqué. Il n'a pu compléter son œuvre. Il en a laissé le soin à ses successeurs. Mais du moins il a disposé pour eux tous les éléments de ce livre qu'il n'a pu finir. La matière est prête. Vienne celui qui osera s'en emparer pour la mettre dignement à exécution.

Outre les notes littéraires sur Caen, parmi lesquelles il faut particulièrement signaler l'*Athenæ Cadomensis* qui est à peu près complet, il y avait dans les manuscrits une histoire militaire de cette ville, qui

a été acquise par l'éditeur des ouvrages déjà publiés, ainsi qu'un curieux mémoire sur le commerce et l'industrie de Caen dans le moyen-âge, et même un essai ou discours sur sa littérature, qui était, pour ainsi dire, l'introduction de l'ouvrage qu'il projetait. Vous posséderez un jour ces derniers écrits ; ils seront publiés comme suite des *Essais historiques* que vous avez dans les mains. Je connais encore de l'abbé de la Rue plusieurs autres mémoires inédits sur divers sujets qui semblent avoir été préparés pour paraître séparément. Dans le nombre se trouve le texte autographe des *Recherches sur la prairie de Caen*, utile compilation qui paraît avoir été consultée avec avantage, dans ces derniers temps, par les administrateurs de cette ville, et qui doit rendre chère à ses habitants la mémoire de celui qui avait ainsi travaillé pour eux. Enfin, j'ai remarqué parmi les compilations de M. de la Rue deux volumes entiers de chartes sur Caen, *Cartularium Cadomense tàm civile quàm militare et ecclesiasticum.* Les actes originaux de ces recueils sont à la tour de Londres ou à la bibliothèque du roi à Paris. Une note fait connaître que les diverses pièces en sont inédites : *omnes chartæ in hoc volumine collectæ nunquàm fuerunt typis mandatæ.* Ceux qui s'occupent de recherches sur les localités savent combien doivent être précieux de tels documents. Souvent une seule charte révèle un fait inconnu, éclaircit un point douteux. Le premier des recueils renferme à lui seul plus de cent de ces chartes ; et les originaux en étant pour la plupart uniques, on sent que la copie qui les reproduit est, par cela même, d'un très-grand prix, si l'on considère surtout de quelle main elle est sortie.

Je passerai maintenant aux recueils qui concernent la Normandie.

Ces recueils ont une importance plus générale que les premiers ; ils se rapportent plus directement aux études qui font l'objet de notre association scientifique, puisqu'ils embrassent la Normandie entière. Toutefois, je dois vous le dire, les villes, les monastères et les anciens établissements du Calvados y occupent une place plus étendue que ceux des autres départements normands. Cela se conçoit. L'écrivain a pu puiser à toutes les sources de ce pays ; il a eu dans les mains les cartulaires de nos nombreuses abbayes, les titres de nos vieilles cités. Aussi est-il quelques-unes de ces dernières, Bayeux et Falaise, par exemple, qui ont eu une plus large part que les autres dans ses compilations. L'église de Bayeux s'y reproduit très-fréquemment. Quelques-uns des cahiers lui sont même exclusivement consacrés. Quant à Falaise, bien que son territoire fût en dehors de vos diocèses de Bayeux et de Lisieux, et que, par suite, beaucoup de ses titres aient été égarés loin de vos archives, une seule observation vous fera comprendre combien les manuscrits

de M. de la Rue sont encore précieux pour son histoire : il y a douze ans que je m'occupe de recueillir tout ce qui concerne cette localité; j'ai puisé dans toutes les sources qui m'étaient connues, j'ai évoqué toutes les traditions, tous les souvenirs. Eh bien, la moisson nouvelle que je trouve journellement dans les manuscrits est telle, qu'à la fin de mes dépouillements, je n'aurai pas moins, j'espère, que la valeur d'un volume entier sur l'arrondissement de Falaise. Jugez le reste par cet exemple. Cinq des cahiers sont en entier remplis de notes sur chacune des localités communales de nos six arrondissements du Calvados. Il est de ces notes qui sont d'un mince intérêt sans doute; mais le plus grand nombre mériterait d'être connu. Parmi les autres recueils normands, ceux qui offrent les renseignements les plus étendus sur notre histoire proprement dite, ont été formés presque exclusivement en Angleterre. Ils viennent surtout des bibliothèques harléiennes et cottoniennes et du muséum britannique. Les originaux d'où ils ont été extraits sont indiqués partout. On y remarque plusieurs listes des héros de la conquête avec des observations critiques, de nombreuses généalogies des principales familles normandes et anglo-normandes, deux itinéraires du roi Jean, en 1199 et en 1203, des recherches sur l'échiquier, sur les soldats normands, sur les chevaliers de Richard III, etc., etc. Le XIIe, le XIIIe et le XVe siècle s'y reproduisent successivement. Quatre cahiers sont aussi remplis de chartes normandes, *cartularia normanica*. J'en ai compté plus de deux cents dans un seul de ces cahiers in-4°. Les lettres-patentes des rois Henri V et Henri VI sur la Normandie, *norman patent*, forment un gros in-4° très-serré. Où retrouverait-on ailleurs ce que l'on y voit rassemblé? Combien d'archives ont été compulsées pour compléter cette seule compilation? Je ne puis trop le répéter, c'était un homme bien zélé, bien dévoué, bien avide de connaissances positives, que celui qui a consacré tant d'années de sa vie à recueillir de tels matériaux pour l'histoire de son pays. Je n'ai jamais pu ouvrir un de ces manuscrits sans me sentir pénétré de respect pour celui qui l'avait tracé, sans rendre un hommage intérieur à son amour consciencieux et soutenu pour la science. Ce n'est qu'à cette condition qu'on peut devenir un vrai savant, que l'on peut aspirer à donner des écrits qui restent dans les mains des générations. L'abbé de la Rue n'a pas autant publié qu'il aurait pu le faire, d'après les connaissances qu'il avait acquises. Mais ce qu'il a donné ne peut périr. Sa manière persévérante d'étudier doit être citée pour modèle à tous ceux qui prétendent au titre d'historien. C'est la manière des Thierry. On ne peut mériter la confiance qu'en s'appuyant toujours ainsi sur des textes certains et précis..... Eh! je ne vous

entretiens ici que de ceux des travaux littéraires de l'abbé de la Rue, que j'ai pu apprécier, qui ont été mis à ma disposition. Mais il existe de lui une compilation plus importante, sous tous les rapports, pour les études normandes, une compilation entée sur une collection de documents historiques bien célèbre chez nous, celle de dom Le Noir ou des Bénédictins. Je n'ai pas même entrevu ce précieux trésor de science. Aucun de nous peut-être ne le connaît. Mais si j'en crois un rapport qui ne saurait être suspect pour moi, les notes dont l'abbé de la Rue a augmenté les soixante-dix à quatre-vingts volumes de la collection des Bénédictins sur la Normandie, ont considérablement ajouté à l'importance de ce recueil. Notre savant confrère s'est occupé pendant trente ans de ce travail. Durant un séjour très-prolongé qu'il fit à Paris, au retour de son exil, il y consacrait six à sept heures par jour. Il allait régulièrement plusieurs fois la semaine rechercher ses matériaux à la bibliothèque du roi, et, revenu chez lui, il s'enfermait pour les mettre en ordre et les inscrire sur les marges de la volumineuse collection dont il était devenu possesseur. Malheureusement tout ce travail est, provisoirement du moins, perdu pour nous. Dom Le Noir est resté entre les mains du meilleur ami de M. de la Rue, de son élève, de celui auquel le vénérable écrivain a dédié ses plus beaux ouvrages. Espérons que ce précieux monument historique, le plus complet que nous connaissions en Normandie, ne sera pas pour toujours soustrait aux études de nos savants. M. de Gerville, un de nos doyens, voudrait qu'au moins il pût être dressé une table raisonnée des matières qu'il renferme. Il voudrait que l'on se cotisât dans la province pour faire face aux frais de ce travail. L'élève et l'ami de l'abbé de la Rue pourrait-il se montrer insensible à de tels vœux? Dans cette circonstance, ce serait peut-être à votre société qu'il appartiendrait de prendre auprès de lui l'initiative dans l'intérêt des lettres normandes.

Je vous ferai observer que M. de la Rue n'a rien ou à peu près rien publié sur la partie de ses recueils manuscrits qui concerne la Normandie, en général. C'est donc une mine qui reste à exploiter presqu'en entier. Il n'est aucun de nous, antiquaires normands, qui ne puisse y apprendre beaucoup de choses et de très-bonnes choses.

J'arrive à la troisième partie des cahiers de compilation, à ceux qui ont pour objet la littérature de nos XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles. Sur ce sujet je m'étendrai fort peu. C'est à l'occasion de ces recueils que l'on peut dire, avec quelques motifs, que l'écrivain en a extrait tout ce qu'il y avait de plus important. M. de la Rue a fait beaucoup de recherches sur les anciennes langues de notre contrée. Il a voulu les retrouver jusqu'aux époques les plus reculées. Il a voulu sur-

tout les faire connaître au temps où elles formèrent l'idiome que nous ont légué nos pères, avec son mélange de romain et de celtique. Pour arriver à son but, il a extrait de tous les actes authentiques qu'il a rencontrés les divers passages où la langue venue de Rome avec les vainqueurs s'est trouvée en lutte avec celle des indigènes. Il a suivi les progrès de l'une sur l'autre, leur alliance progressive, et enfin leur fusion complète. Les chants des bardes, qui furent les premiers lettrés, les premiers historiens parmi nous, ont offert à notre célèbre érudit les plus concluantes de ses preuves. Aussi n'a-t-il rien négligé pour se procurer le plus grand nombre possible de leurs écrits; et c'est ainsi qu'il a formé les derniers recueils dont j'ai à vous entretenir. Je vous avouerai que je n'ai point essayé de faire le relevé, l'examen minutieux de toutes ces copies de nos poëmes primitifs. Mon savoir n'est point assez grand pour que je pusse en retirer une grande utilité. J'ai reconnu seulement que là étaient les éléments de ce beau livre qui a été donné, je ne dirai pas à la Normandie, ni même à la France, mais au monde savant tout entier, sous le titre d'*Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères normands et anglo-normands*. M. l'abbé de la Rue, fidèle à son système, en cette occasion comme dans les autres, avait commencé par puiser partout, pour se mettre parfaitement au courant de la matière qu'il voulait traiter. Il l'avait essayée ensuite en quelques points, dans des fragments qui avaient prouvé toute la solidité de son érudition. Puis enfin, à un âge où les autres hommes ne tendent plus qu'à se reposer, il avait rassemblé toutes ses forces pour développer la grande idée littéraire qu'il avait créée et méditée toute sa vie. J'ai cru que je ne pourrais mieux vous faire apprécier l'étendue, la grandeur des recherches de l'infatigable savant, qu'en vous mettant sous les yeux un des recueils qu'il avait ainsi formés pour ses études particulières. Voici la copie du roman de Rou. Elle ne renferme pas moins de 16,000 vers, minutieusement relevés sur le plus complet manuscrit qui existe de cette époque normande dans les dépôts de l'Angleterre. Admirez le dévoûment de celui qui a formé de telles compilations. La première fois que j'aperçus cette admirable copie, j'éprouvai le plus vif désir d'en faire l'acquisition. Je la regardais comme un monument qui me rappellerait sans cesse comment le vrai savant doit procéder dans ses études et dans ses travaux. Mais on la présentait comme faisant partie d'une collection que l'on ne voulait point aliéner séparément. Je dus m'abstenir, par convenance, de toute demande indiscrète. Depuis, ayant eu l'occasion de m'en assurer la possession, je me vois à portée de l'exposer aujourd'hui à vos regards dans cette réunion. C'est un vrai bonheur

pour moi d'avoir aux mains un tel trésor. Je le conserverai comme ce que j'ai de plus précieux, et plus tard j'en disposerai de manière à ce qu'il n'échoie qu'à des personnes dignes de l'apprécier et de le conserver religieusement.

Quant aux autres manuscrits qui ont fait le sujet de cet exposé, ils sont maintenant déposés, au nombre de 70 à peu près, dans le château de Falaise, à la disposition de M. Travers et à la mienne. Nous pouvons les acquérir, et nous les obtiendrions de préférence à tous autres, grâce à une amitié qui nous est chère, et à quelques considérations particulières. Mais nous hésitons à conclure une telle acquisition, par deux motifs que je vous exposerai très-volontiers : le premier, c'est qu'en les partageant, nous rompons l'ensemble de ces travaux qui se lient de tant de manières; le second et le plus puissant, c'est que nous voudrions voir ces recueils dans un dépôt public, où ils fussent non-seulement à notre disposition, mais à celle de tous les amis de l'étude, qui journellement en retireraient quelques lumières. Nous ne savons si nos vœux seront exaucés; mais si ce trésor est dispersé un jour, on ne nous reprochera pas du moins d'avoir été les auteurs volontaires de cet acte de désorganisation littéraire. Notre voix aura été entendue : nos regrets auront devancé ceux que pourront faire entendre nos successeurs.

Je ne dirai qu'un mot de la bibliothèque de M. de la Rue, autre collection littéraire qu'il avait formée dans le même esprit et dans le même but que la première. Cette bibliothèque contenait plusieurs livres curieux sur la Normandie, sur l'Angleterre, et sur les peuples danois et saxons, nos auteurs. J'ai conservé ces livres, que je communiquerais très-volontiers à ceux de nos confrères qui ne pourraient se les procurer autrement. Plusieurs ouvrages sur Caen, sur Bayeux, sur des parties de notre histoire normande, sont enrichis de notes marginales et d'observations critiques. La plupart offrent surtout de l'intérêt pour les vieilles cités qu'elles concernent, et, par cela même, appartiendraient aux bibliothèques de ces villes. Provisoirement je les ai gardés pour mes études particulières. Toutefois, on peut compter que je ne ferais point un mystère de ces travaux d'un esprit supérieur, qui n'a pu avoir en vue que le progrès de la science, en exécutant tout ce qu'il a fait. La partie de la bibliothèque qui se rapportait au moyen-âge est entre les mains de M. Travers, auquel je l'ai abandonnée. D'autres livres importants sont dans les bibliothèques publiques de Falaise, de Saint-Lô, du séminaire de Bayeux, et dans celle de Caen, ou bien ont été cédés à MM. Roger, Bertrand, Méritte-Lonchamp, et à d'autres de nos confrères. Il est fâcheux sans doute que la collection

n'ait pas été conservée intacte ; mais ses débris n'ont pas été dispersés du moins sans précaution. Le partage en a été fait d'une manière toute littéraire. On pourrait au besoin retrouver chacun des livres qui la composaient. Ce sera ainsi infailliblement que les manuscrits seront partagés, si nul établissement ne se présente pour les recueillir. Mais cette dispersion, vous l'avouerez, serait plus fâcheuse que la première.

Je terminerai cette esquisse en vous présentant l'indication de toutes les publications que l'on doit à M. de la Rue. On n'en a point encore de note exacte. J'ai rédigé la mienne sur les renseignements que je me suis procurés, d'après l'auteur lui-même, dans ses manuscrits, et aussi d'après les exemplaires de ses ouvrages que j'ai dans les mains.

En 1791, M. de la Rue publia des lettres adressées *au curé de Saint-Pierre de Caen contre son opinion sur la constitution civile du clergé*. Ces lettres sont signées *Vorkesby*, ministre anglican. Elles parurent chez Poisson, à Caen. C'est l'unique publication sur ces matières qui ait occupé M. de la Rue, esprit tout littéraire. M. Mancel est le seul, à ma connaissance, qui possède des exemplaires de ces lettres.

En 1794, il donna, dans l'*Archéologie anglaise*, une dissertation *sur la vie et les ouvrages de Robert Wace*, dédiée au lord Leycester. Cette dissertation est en anglais. C'est le premier pas de l'écrivain dans la carrière qu'il a parcourue avec tant de gloire. J'en possède un exemplaire.

En 1796, parut une dissertation *sur la vie et les ouvrages de plusieurs poëtes anglo-normands du* XIIe *siècle*. Elle est dédiée au chevalier Bancks, écrite en anglais, et se trouve dans le même volume de l'*Archéologie britannique*.

En 1797 et 1798 parurent deux nouvelles dissertations, l'une *sur la vie et les ouvrages de Marie*, l'autre *sur la vie et les ouvrages de plusieurs poëtes anglo-normands du* XIIIe *siècle*. Vous reconnaissez dans tous ces essais le germe du grand ouvrage de notre savant collègue. Toutes ces dissertations étaient écrites pour la Société des Antiquaires de Londres, qui avait admis l'abbé de la Rue dans son sein avec empressement. Elles furent publiées par cette Société dans ses recueils. On voit quelle estime elle faisait alors de ce savant étranger. Je possède des exemplaires de ces dissertations, que j'ai vues pareillement dans la bibliothèque de Caen.

En l'an XII, M. de la Rue fit paraître chez Chalopin, à Caen, la dissertation *sur la prairie de Caen*. Les exemplaires en sont devenus

rares. Cependant on ne peut la citer comme une de ces curiosités bibliographiques qu'il soit difficile de se procurer.

En 1812, l'*Archéologie anglaise* donna un nouvel écrit de M. de la Rue, son premier mémoire *sur la tapisserie de Bayeux*. Plus tard, le travail devait être complété. Le mémoire parut en anglais. J'en garde précieusement un exemplaire, ainsi que de trois autres dissertations sur le même sujet, par des membres de la savante Société des Antiquaires de Londres, MM. Hudson Gurney, Thomas Amyot et Ch. Stothard.

En 1815, parut la première édition des recherches *sur les ouvrages des Bardes de la Bretagne armorique dans le moyen-âge*. Ces recherches avaient été lues à l'Institut de France, dont les portes s'étaient ouvertes pour l'écrivain recommandé par les sociétés anglaises. Ces premières recherches n'offraient guère qu'une brochure de 68 pages, sortie des presses de Poisson, à Caen.

La seconde édition de ces recherches fut donnée par le même imprimeur, en une brochure de 75 pages, dans l'année 1817. Il y avait encore bien loin de là au grand ouvrage qui a couronné la vie et la réputation de M. de la Rue.

Ce fut en l'année 1820 que furent donnés les deux volumes des *Essais historiques sur Caen* que vous connaissez tous. Puis, vinrent en 1824 *les recherches sur la tapisserie de Bayeux*, tirées par M. Mancel à un petit nombre d'exemplaires in-4°. Enfin, en 1834 ont été publiés les trois volumes in-8° des *Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères normands et anglo-normands*. Voilà bien des titres à la reconnaissance des contemporains, à l'estime de la postérité. J'omets quelques travaux très-secondaires donnés dans les volumes de nos sociétés savantes, notamment des recherches *sur l'étude de la botanique à Caen*, publiées séparément en 1824, etc., etc. L'abbé de la Rue en tenait plusieurs de ce genre en réserve, sans paraître y attacher une grande importance. Il savait que sa gloire reposerait sur d'autres titres.

Je finis cet exposé que plusieurs d'entre vous pouvaient mieux présenter que moi. Mais un concours de circonstances m'avait mis à portée de faire l'examen de la plus grande partie des recueils manuscrits sortis de la plume de M. de la Rue. J'ai cru pouvoir vous en entretenir avec quelques détails. L'illustre doyen des antiquaires normands, celui qui fut deux fois directeur de cette société, celui qui fut honoré par tant de corps savants, n'avait pas besoin de mes éloges. Mais puisqu'un hommage public devait lui être rendu dans cette enceinte, je me félicite d'avoir obtenu la faveur de le faire entendre. Le principal mérite

d'un faible imitateur tel que moi sera toujours de savoir sentir et apprécier les écrits de ceux qu'il a choisis pour ses maîtres. C'est à cela que j'ai dû m'appliquer surtout dans cette circonstance. Jusqu'ici j'avais professé pour les vrais savants, pour les profonds érudits, pour les hommes d'ordre et de conscience, le plus sincère respect : ce sentiment s'est accru depuis que j'ai pu connaître comment avait procédé dans ses études l'antiquaire le plus érudit, le plus savant, le plus méthodique que nous ayons vu parmi nous. J'ai cherché à rendre ce que j'éprouvais de vénération pour lui. Si je ne l'ai pas fait assez dignement, c'est que mon expression n'a point répondu à ma pensée ; il n'en faut accuser que ma faiblesse. F. GALERON (*de Falaise*).

— LIBERT (*François*), né en 1791 à Alençon (Orne), était fils d'un médecin instruit et estimé, et il suivit la même carrière que son père. Ses études furent brillantes ; il fut longtemps le jeune élève de prédilection et le secrétaire du fameux Chaussier, et devint, sous lui, un médecin distingué. Revenu dans sa patrie, il fut adjoint à son père comme médecin des hospices, poste qu'il occupa en chef et sans traitement, lorsque son père vint à mourir. Riche de son patrimoine et par son mariage avec l'arrière-petite-fille de l'historien L.-J. Odolant-Desnos, c'était pour plaire à son père et dans le but d'être utile à ses concitoyens qu'il s'était mis à exercer la médecine. Ayant plus de penchant pour la littérature et surtout pour les études historiques, il fit quelques jolis vers, notamment une *Epître à un ami*, et travailla à une *Histoire des comtes de Rotrou et de Montgommery*, qu'on doit d'autant plus regretter de n'avoir pas eue qu'elle devait contenir de curieux documents anglo-français. Ce jeune médecin était aidé par sa bibliothèque, plus riche qu'aucune autre en monuments historiques de la localité. En souvenir du bien qu'il faisait et de ses qualités aimables, il fut, aux avant-dernières élections, nommé député de l'arrondissement d'Alençon, non-seulement par le parti légitimiste, dans les rangs duquel il comptait, mais même par des hommes qui ne partageaient pas ses convictions. Atteint, à 45 ans, d'une maladie qui ne paraissait pas dangereuse, il est mort regretté universellement, ayant, ce qui est rare dans ce siècle, beaucoup d'amis et point d'ennemis. Le docteur Libert était attaché à ce recueil dès son début, et il avait préparé, pour y être insérés, des articles que sa mort prématurée a laissés inachevés. DE LA FONTENELLE.

Documents historiques

ET DISSERTATIONS.

Notice historique sur le collége anglais de Saint-Omer.

Le collége des jésuites anglais fondé dans la ville de Saint-Omer, vers la fin du XVIe siècle, a joui justement d'une vaste renommée; il servit d'abord d'asile conservateur aux enfants des seigneurs catholiques qui fuyaient l'hérésie sanglante de la digne fille de Henri VIII; plusieurs Anglais illustres vinrent ensuite y faire leurs études, et quoique quarante-trois années se soient déjà écoulées depuis la fermeture de cette excellente maison d'éducation, son souvenir estimable est encore en honneur parmi nos voisins d'outre-mer.

Les persécutions d'Élisabeth ne sont que trop connues; une foule de catholiques quitta les trois royaumes. « C'est à ces nombreuses » émigrations qu'il faut attribuer l'origine des couvents anglais et ir- » landais qui existaient dans presque toutes les villes de la Belgique. » (*M. Serrure.*)

L'acharnement de la reine d'Angleterre a déshonoré sa mémoire, et le séminaire général des prêtres irlandais, qui, dans la ville des Audomarois, offrit si longtemps un refuge assuré aux victimes de ses proscriptions, tourna au profit de la religion, des lettres, et même du renom britannique. « Croyez-vous qu'ils n'aient pas non plus mérité » de la France, ces braves prêtres irlandais, ces jésuites qui, sur tous » nos rivages, dans les monastères de Saint-Colomban, à Saint-Vaast, » Saint-Bertin, Saint-Omer, Saint-Amand, à Douai, à Dunkerque, à » Anvers, organisèrent les missions d'Irlande? » (*M. Michelet.*)

Dans toutes les provinces des Pays-Bas, l'on aurait découvert difficilement alors une place plus florissante en la foi et plus dévotieuse au service de Dieu que celle de Saint-Omer en Artois : « Car, en ce lieu, » les catholiques, ecclésiastiques ou séculiers, étaient reçus avec » grande douceur, humanité et assistance. » (*Archives du Nord*, tom. IV.) Sous le règne de Philippe II, en effet, cette cité était ornée de tous les édifices religieux qui l'ont rendue célèbre; elle était sillon-

née en quelque sorte de communautés et de maisons monastiques, et sa physionomie se montrait toute cléricale, car le moyen-âge y était toujours vivant, et la société tout entière se trouvait encore dans la religion. Les réfugiés anglais, qui cherchaient à multiplier les couvents catholiques sur le continent, cherchèrent donc avec raison à en former un nouveau dans une commune qui leur était si favorable et en même temps si voisine des côtes. En conséquence, dans l'année 1592, le président du séminaire anglais de la Champagne, à la résidence de Reims, selon une version, ou, d'après une autre, le père Baret, surintendant du collége des jésuites anglais d'Eu, en Normandie, présenta une requête au magistrat de Saint-Omer pour obtenir l'autorisation d'y ériger un séminaire pour l'instruction des jeunes écoliers de sa nation jusqu'au nombre de quinze environ. Au bas de cette requête, on apercevait un acte du 18 septembre 1592, par lequel Jean de Vernois, évêque de cette ville, priait le magistrat de consentir à l'acquisition d'une maison pour cet établissement. Cette prière fut renouvelée l'année suivante, le 30 juillet, par le gouverneur général des Pays-Bas, le comte de Mansfelt, au nom du roi son maître. En 1594, Philippe II lui-même écrivit au magistrat à cet effet; et en lui ordonnant d'attribuer la superintendance à ces pères étrangers de la société de Jésus, il déclara en même temps qu'il accordait deux mille écus d'or pour le nouveau séminaire. Le 16 mai de la même année, ce prince confirma, par lettres-patentes, ce don au collége anglais, en lui laissant la faculté de recevoir autant de pensionnaires qui pourraient être nourris sans être à charge à la commune. Ce fut aussi par consentement du souverain que Philippe III, n'étant alors que prince d'Espagne, leur accorda une pension annuelle de six mille livres. A la fin de 1592, on avait songé à loger les jésuites anglais dans la maison dite de *Bergues*, près des jésuites wallons; mais le 24 octobre 1594, on fit pour eux, avec l'autorisation du magistrat, l'acquisition, dans la rue de Saint-Bertin, près des Cordeliers, de l'hôtel du comte de Fressin, lequel avait appartenu à la vieille comtesse de Roux.

Telle est l'origine du collége anglais, qui a duré précisément deux siècles dans la ville de Saint-Omer, car on commença à le bâtir avec une intention pieuse en 1593, et le génie des révolutions en expulsa, en 1793, les derniers possesseurs.

Le terrain principal fut bientôt augmenté par de nouvelles acquisitions, et, selon le grand cartulaire de Saint-Bertin, on ne tarda pas à y voir plus de 200 pensionnaires (129 seulement d'après les archives de la ville) des plus riches familles de l'Angleterre, auxquels l'on enseignait les humanités et la philosophie. Les progrès de ces élèves

dans les sciences ont été attestés par un annaliste contemporain.

Il y avait beaucoup d'Anglais catholiques à Saint-Omer à l'avénement de Jacques Ier, surtout après la paix que ce monarque fit avec l'Espagne; peu d'années après, à la fin de 1606, les pères jésuites de cette nation, pour l'édification de leurs compatriotes et à leur vive sollicitation, construisirent un petit oratoire tenant à leur couvent du côté de la rue Saint-Bertin, pour y pratiquer les cérémonies du culte et y prêcher dans la langue de leur pays. Cette chapelle étant devenue trop étroite, on jeta en août 1609 les fondations d'une église longue de 75 pieds et dont le chœur était tourné vers le midi. Après quelques entraves suscitées par l'autorité supérieure, cette église fut promptement confectionnée au moyen d'une quête autorisée à cet effet, et sa dédicace à la sainte Vierge fut célébrée solennellement le 8 septembre 1610. On y remarquait un autel consacré à la mémoire de saint Thomas de Cantorbéry. Le recteur du collége anglais s'appelait alors *Scendoncq* (d'après les archives de la ville, son nom était *Fouquart*). Ce dignitaire avait dû acquérir pour la construction du nouvel édifice plusieurs maisons adjacentes; mais il avait reconnu, par acte du 24 octobre 1610, que ces maisons demeuraient dans la juridiction du magistrat, et que si son collége venait à s'éteindre, elles seraient remises en mains laïques en dedans un an du jour de l'extinction. En 1675, l'amortissement de cette communauté fut sollicité du magistrat. Le collége anglais parvint ensuite à un haut degré de prospérité; le 13 septembre 1612, l'ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne, plusieurs seigneurs étrangers et les principales autorités de la ville se trouvaient réunis dans la belle salle des représentations dramatiques; alors « fut jouée par les enfants anglais une comédie en grec qui estoit en substance les erreurs et hérésies du roi d'Angleterre, lequel enfin, par la miséricorde de Dieu implorée par les intercessions de la vierge Marie et des saints qui ont flori et esté martirisés en Angleterre, se retour au giron de l'Église, abjurant ses erreurs et reçoit absolution. » (*Hendricq*.)

Diverses calamités frappèrent cependant cet important établissement.

Le 19 juin 1640, les élèves pensionnaires se promenaient dans la garenne d'Arques et se dirigeaient vers leur maison de récréation à Blendecques, lorsqu'ils y furent surpris par un corps de partisans français qui les dépouillèrent; trois d'entre eux, qui voulaient se soustraire à cette brutale rapacité, se noyèrent dans l'Aa qu'ils avaient tenté de traverser avec trop de précipitation.

Le 23 décembre 1684, un violent incendie détruisit presque entièrement le collége anglais. Ce fâcheux événement est ainsi raconté par

M. Deneufville : « Dans le temps que les jésuites se préparaient pour » caresser leurs hôtes, le feu prit d'une manière si violente qu'il fut » impossible de l'éteindre, et avec tant d'activité qu'en quelques in- » stants ce collége fut tout-à-fait détruit, à la réserve de l'église. Il » n'était pas en fort bon état, et il fut réédifié si promptement qu'on » le vit achever en trois ans d'une manière magnifique, et c'était l'un » des plus beaux édifices de la ville de Saint-Omer. » Le magistrat assista à la pose de la première pierre qu'en fit, le 6 avril 1685, Louis-Alphonse de Valbelle, évêque de Saint-Omer. La deuxième fut placée par le lieutenant de roi, en l'absence du gouverneur; elle portait les armes de France. L'abbé de Saint-Bertin, le doyen de la cathédrale et le recteur de la maison, en posèrent aussi chacun une gravée de leurs noms. (*Coller.*) La magnificence libérale de Louis XIV vint alors en aide à cette utile reconstruction. Dès 1679, on avait placé, dans la cour du pensionnat, un réservoir de plomb qui pouvait contenir quatre-vingts tonnes d'eau.

On avait attribué, mais sans preuves, cet incendie à la malveillance : « Les hérétiques y mirent le feu, mais il renaquit comme le phénix. » Quelques années auparavant, sir John Conventry, mutilé par la cruelle étourderie de Monmouth, avait laissé en mourant la plus grande partie de ses biens à ce collége.

En 1688, les jésuites anglais firent des réjouissances extraordinaires à l'occasion de la naissance du prince de Galles, malgré les remontrances du magistrat.

Le 4 octobre 1725, à minuit, un incendie, non moins terrible que celui de 1684, consuma encore une fois le monument britannique; le feu parut dans la chambre des études, et, après avoir anéanti des classes, monta aux quatre coins du grand bâtiment. Presque aussitôt il se communiqua au clocher, qui dans un quart d'heure fut abîmé; de sorte qu'en deux heures ce brillant édifice, qui avait coûté plus de cent mille francs, ne présenta plus que des décombres noircis. La perte fut incalculable. D'après le grand cartulaire de Saint-Bertin, on parvint cependant à sauver encore l'église.

Le collége anglais fut rebâti, peu de temps après, plus beau qu'il n'était auparavant. (*Délices des Pays-Bas.*) C'est alors qu'il fut surmonté par une flèche à jour et en charpente, terminée par une boule dorée qui renfermait une excellente horloge. « Elle était ornée d'une élégante campanille, dans le genre mauresque, qui offrait un fort joli coup d'œil... » (Eudes, *Mémoires de la Société de la Morinie*, t. 2.)

Par lettres patentes du mois d'avril 1790, Louis XV accorda à cet établissement le titre de *collége royal*.

Le parlement venait d'expulser les jésuites ; malgré une décision du conseil d'Artois, en date du 21 août 1762, qui défendait d'exécuter l'arrêt du parlement à l'égard des jésuites anglais de Saint-Omer, et un acte de notoriété très-honorable que le magistrat de cette ville leur avait délivré, ils furent enveloppés dans la disgrâce commune à tous les membres de leur ordre, et la direction de ce collége, qui ne prit sans doute qu'après leur départ la qualification de *royal*, fut confiée à des prêtres séculiers des trois royaumes. De même que sous les jésuites, ce pensionnat se remplit promptement de nombreux rejetons des premières familles catholiques de la Grande-Bretagne. Sa réputation, loin de faiblir dans cette seconde période, sembla grandir encore par les brillants sujets qui sortirent de son sein. Mais la main de fer du farouche Billaud-Varennes en ferma l'entrée sans retour aux études littéraires et religieuses. Le 1er août 1793, ce proconsul mit en arrestation M. Stappleton, dernier président du collége anglais, et ses collègues, et y institua un comité d'administration provisoire. Le mois suivant, après la bataille d'Hondschoote, on y plaça un certain nombre de soldats blessés ou malades.

Le 3 mai 1796, le collége anglais fut appelé *Hôpital de l'Humanité*.

Le 11 mars 1799, il fut mis à la disposition de l'administration des poudres et salpêtres. Un arrêté du 13 août suivant de l'administration départementale autorisa la démolition de la chapelle, avec réserve de la cloche; mais cette cloche, qui pesait 500 livres, fut envoyée à l'atelier monétaire de Lille, le 5 octobre de la même année.

En 1803, les bâtiments furent réparés et définitivement choisis pour l'emplacement d'un hôpital militaire. L'autorité accueillit alors favorablement une réclamation de plusieurs prêtres anglais dans l'intérêt de cet ancien collége, qui depuis quelques années avait servi tantôt d'hôpital, de maison d'arrêt, et d'atelier de salpêtre. Un décret du 25 juillet 1802 l'avait mis à la disposition du ministre de la guerre. Cependant un arrêté du gouvernement du 22 juin précédent avait réintégré les colléges anglais, irlandais et écossais dans la propriété de leurs biens non vendus. Déjà, en 1797, MM. Tulfe et Clegthorn, ci-devant administrateurs du collége anglais, avaient été autorisés de faire le voyage de Saint-Omer pour prendre des informations relatives au mobilier de cet établissement, mais ils n'avaient pu aller au-delà de Calais. Une année avant l'arrêté de réintégration, M. Stapleton était revenu à cet effet sur le continent; avant de partir pour Paris, il avait voulu s'arrêter à Saint-Omer; hélas! il ne put supporter les changements que l'hydre révolutionnaire y avait opérés; et après avoir jeté avec désespoir un dernier regard sur sa belle demeure si profanée, il

tomba malade et mourut en cette ville le 23 mai 1802, âgé de 54 ans, étant alors évêque de Hiéro-Césarée et vicaire apostolique *in parte mediâ* en Angleterre. « C'était un superbe édifice assurément que le collége anglais, un des principaux embellissements de notre cité, alors qu'il apparaissait dans toute sa splendeur, et que son dôme élégant reflétait au loin ses rayons dorés! » On peut en voir encore le plan détaillé dans le recueil n° 6293 du cabinet des estampes à la Bibliothèque royale.

A la suite des dispositions favorables qui avaient été prises à la paix d'Amiens, le gouvernement paya à l'administration des ecclésiastiques anglais le loyer annuel de trois mille francs de ces bâtiments qui restèrent affectés au service de l'hôpital militaire.

Au commencement de 1809, il fut question de placer un dépôt de mendicité au collége anglais. La partie sud-est, non occupée par les officiers de l'hôpital, avait été cédée à la ville par décret du 23 avril 1810; un autre décret du 27 décembre 1812 la destina à l'usage de la maison de justice criminelle, et la distribution convenable en était presque parachevée à l'époque de la Restauration.

Une ordonnance royale du 25 janvier 1816 déclara maintenir en leur qualité d'administrateurs du collége anglais de Saint-Omer, MM. l'abbé François Tuite, Jean Yates et Thomas Cleghorn. On avait songé alors à y pratiquer un manége couvert; mais, le 9 avril suivant, ces administrateurs réclamèrent la possession des bâtiments.

Le 15 mars 1826, d'après une information du ministre de la guerre, le conseil municipal de Saint-Omer manifesta le vœu que l'acquisition du collége anglais, si convenable pour l'établissement fixe d'un hôpital militaire, fût enfin opérée au compte du gouvernement, puisqu'il songeait à faire revivre l'éclat des anciens camps de Saint-Omer.

Le 12 juillet de la même année, à deux heures du matin, un terrible embrasement menaça de détruire encore le collége anglais. Il commença par l'extrémité d'une cheminée en mauvais état de la salle des bains, et dévora un côté entier de l'édifice. On ne se rendit maître du feu qu'après deux heures du travail le plus opiniâtre. Le dôme, qui brillait dans le lointain comme un ornement gracieux, s'affaissa dans un gouffre enflammé, ainsi que l'horloge, la plus régulière de la cité. C'était la troisième fois que ce fléau s'appesantissait sur cette maison d'origine étrangère.

Divers projets d'échange furent encore formés à l'égard du collége anglais, mais le gouvernement ne put s'entendre avec les propriétaires relativement aux conditions d'aliénation. Enfin, la résolution étant de nouveau prise d'y fonder un hôpital de cinq cents lits, après une

réparation totale, une ordonnance royale, en date du 13 mars 1834, déclara d'utilité publique, pour le service militaire, l'acquisition de l'ancien collége anglais de cette ville et dépendances, et en ordonna l'expropriation forcée, conformément à la loi du 7 juillet 1833. L'estimation fut portée à 250,000 francs environ; mais cette affaire n'a pas avancé depuis lors.

M. Michelet, en parlant des jésuites anglais qui s'étaient fixés dans la Flandre et l'Artois, a dit que « c'étaient des orateurs populaires, » ardents conspirateurs, lions et renards qui savaient indifféremment » ruser et combattre, mentir, mourir pour la patrie. » Ce jugement n'est-il pas plus empreint de poésie que de vérité? On a cru que plusieurs instigateurs de la conspiration des poudres étaient sortis de cette maison; mais est-il bien certain que les véritables auteurs de ce complot aient cherché à se donner des associés dans cette partie de la Flandre? Toutefois, « *Laplace* assure que pendant le temps qu'il était » pensionnaire aux jésuites anglais, à Saint-Omer, il y vit solenniser » annuellement la fête d'Oldecorne, Garnet et Campian. » C'est là, il est vrai, que l'infâme Titus Oatès contrefit le catholique avec tant d'hypocrisie pour mieux préparer les voies à son abominable complot. Voltaire, avec sa malice ordinaire, a pu impunément désigner cet établissement, lorsqu'à propos de la subtilité de l'un des personnages de son *Ecossaise*, il glisse cette observation : « Il semble que tu aies étudié à Saint-Omer. » Walter-Scott, écoutant peut-être trop certains préjugés contre le catholicisme, a pensé facilement sans doute que l'éducation reçue au collége de Saint-Omer par son odieux Rashleig répondait bien à l'idée qu'il s'était faite des manières d'un jésuite accompli; mais cette institution, d'après le témoignage de lord Clarendon, passait pour être dirigée par les docteurs les plus renommés du temps; nos voisins d'outre-mer lui ont porté constamment et avec justice une affection respectueuse, et la liste des personnages célèbres qui y firent leurs études mérite certainement d'être signalée.

On lit encore dans les *Souvenirs de Ludwort-Castle* que les jésuites anglais de Saint-Omer, bien loin d'offrir quelque chose de blâmable, étaient généralement pourvus de talents supérieurs à ceux des hommes chargés ordinairement de l'éducation des enfants.

Thomas Stapleton, fameux controversiste anglais, mort en 1598, y enseigna la théologie.

Guillaume Baulduin, né en 1563, jésuite anglais, mourut au collége de Saint-Omer, le 28 septembre 1632, usé par le travail et la méditation, et brisé par les tortures de l'inquisition protestante. Il avait

été soupçonné d'avoir trempé dans la conspiration des poudres. Il laissa plusieurs manuscrits sur des sujets ascétiques.

Henri Tunder, né dans le comté de Kent vers 1572, préfet d'études chez les jésuites anglais pendant trente ans, mourut à Saint-Omer le 12 septembre 1638, et laissa aussi divers ouvrages de piété.

Joseph Simons, jésuite anglais, né dans le comté de Hampton, vers 1594, enseigna cinq ans les humanités et trois ans la philosophie au collége de Saint-Omer.

Guillaume Wright, jésuite anglais de St-Omer, a publié, en 1619, quelques opuscules sur l'examen des controverses.

Charles Gildon, critique anglais, né en 1666, auteur d'un *Art poétique* et du *Manuel des Déistes*, avait étudié aussi chez les jésuites de Saint-Omer.

Herbert Croft, né, en 1603, dans le comté de Herefort, chapelain fidèle de Charles Ier, auteur de *la Vérité nue*, ou *le Véritable état de la primitive Eglise*, avait d'abord embrassé le catholicisme dans le collége des jésuites anglais de Saint-Omer.

Guillaume Habington, auteur de la vie de plusieurs rois d'Angleterre, mort en 1654, avait fait ses études au collége anglais de Saint-Omer.

Jacques Alban Gibbes, fils d'un médecin de Bristol, auteur d'un traité *de Medico* en trois livres, mort à Rome en 1677, avait fait ses humanités au collége anglais de Saint-Omer.

Guillaume Lacy, natif du Yorkshire, professa les humanités au même collége vers la fin du règne de Jacques Ier. Il est auteur de plusieurs traités de controverse contre le célèbre philanthrope Chillingworth, ami de Charles Ier, qui avait préalablement suivi, dans cette maison, les doctrines de l'église romaine.

Jean Floyde, jésuite anglais et professeur au collége de Saint-Omer, est auteur d'une *Vie de Brunehaut*, dans laquelle il cherche à justifier les crimes de cette princesse. Cet ouvrage, qui a pour titre : *Vita Brunichildis Francorum reginæ* (sur papier, en 5 petits volumes in-4°), est resté manuscrit dans la bibliothèque de Saint-Omer, n° 728.

Thomas Phillips, né en 1708, dans le comté de Buckingham, auteur de la *Vie du cardinal Pole*, se distingua au collége anglais de Saint-Omer par sa piété comme par ses talents.

Arthur Murphy, poëte dramatique anglais du XVIIIe siècle, avait fait de bonnes études dans le collége de sa nation à Saint-Omer.

Le romancier *Delaplace*, né à Calais en 1707, entra à l'âge de 7 ans au collége anglais de Saint-Omer, et y demeura jusqu'à sa dix-huitième année.

Jacques Gooden, jésuite et professeur de mathématiques, mourut au collége anglais de Saint-Omer, le 11 octobre 1730.

Jean Milner, vicaire apostolique du district du milieu en Angleterre, littérateur estimable et savant antiquaire, né vers 1750, avait été élevé dans l'institution anglaise de Saint-Omer.

François et *Charles Plowden* y reçurent également leur éducation; le premier se fit remarquer, à la fin du siècle dernier, comme docteur-ès lois à l'université d'Oxford; l'autre devint le modèle de l'ordre des jésuites par sa haute vertu et son talent éminent dans l'éloquence de la chaire.

Alban Butler, né le 4 novembre 1709, au château d'Appleterie, dans le comté de Northampton, entra, dès l'âge de huit ans, au collége des catholiques anglais de Douai. Il s'y distingua par son application exemplaire; il fut employé ensuite comme missionnaire dans le comté de Stafford, et remplaça, en 1763, comme président du collége anglais de Saint-Omer, l'abbé Talbot, frère du comte de Shrewsbury. C'est dans cette maison qu'il composa son important ouvrage des *Vies des Pères et Martyrs*. Il mourut à Saint-Omer, le 15 mai 1773, avec la réputation d'un prêtre illustre par sa science et ses vertus. Son érudition était peu commune et sa critique excellente. Il était aussi grand diplomatiste, et l'abbaye de Saint-Bertin fit un recours avantageux à ses lumières dans une contestation sérieuse. Il avait rempli son emploi de président avec un zèle et un succès au-dessus de tout éloge. Il fut inhumé dans l'église de son collége sous un grand marbre où fut tracée son épitaphe. La mémoire de ce pieux écrivain sera toujours en vénération dans la ville de Saint-Omer.

Le canoniste *Arthur Oléary* et l'historien *Joseph Berington* terminèrent leurs études dans cet établissement, l'un en 1729, l'autre vers la fin du même siècle.

Le père de Pitt, lord *Chatam*, et le recommandable *Edmond Burke*, terminèrent aussi leurs études au collége des jésuites de Saint-Omer. L'éloquent *O'Connell* passa également une partie de sa jeunesse dans cette utile maison, qui était toujours le séminaire général de tous les prêtres irlandais à cause de l'intolérance anglaise. Nous avons rencontré récemment un voyageur anglais qui, après avoir parcouru une partie de l'Europe, avait voulu contempler encore une fois le collége britannique de Saint-Omer où il avait été élevé, et où il se rappelait parfaitement qu'il s'était trouvé avec O'Connell jusqu'en 1792.

MM. Butler, Wilkinson et Stapleton, furent les derniers présidents du collége anglais de Saint-Omer. Ils avaient une collection choisie

d'historiens des comtés de Flandre et d'Artois, et accordaient une protection généreuse aux études historiques.

Grégoire Stapleton, né à Carlton, dans le comté d'Yorck, dirigeait, comme nous l'avons dit, l'administration de ce collége à l'époque de la révolution. Avant de quitter la France, Alexandre Inès, son compatriote, qui se trouvait alors à la tête du collége des Irlandais à Paris, lui avait adressé une caisse contenant des papiers précieux. M. Stapleton, n'ayant pu emporter ce dépôt, le confia à un Audomarois de ses amis. Celui-ci, étant devenu suspect aux terroristes à cause de ses liaisons avec les Anglais de l'établissement, ne tarda pas à être incarcéré; c'est alors que sa femme, saisie d'une terreur panique, transporta cette caisse dans la commune de Saint-Momelin, et en livra le contenu aux flammes : c'étaient les mémoires de Jacques II! Ce prince avait affectionné vivement le collége anglais de Saint-Omer; il avait libéralement contribué à sa restauration après l'incendie de 1684, et il y avait rencontré quelques consolations après la perte de ses dernières espérances au trône paternel en 1696; c'est de là qu'il avait tiré le père Warner pour son confesseur; une partie de ses entrailles y fut ensuite transportée : hélas! lors de la destruction de la chapelle, ces restes embaumés, que l'on retrouva derrière une boiserie sculptée, furent jetés aux vents par la main d'un sans-culotte! Ses descendants vinrent aussi visiter cette institution renommée, et l'irrésolu et infortuné lord Lovat y fit son éducation.

Lorsque les jésuites anglais furent obligés de retourner en Angleterre, ils furent reçus par un de leurs anciens élèves, M. Weld de Ludworth-Castle, dans l'antique et beau manoir de Stonyhurst, et à sa mort ils en devinrent propriétaires par une donation testamentaire.

Après la révolution française, on forma des débris des colléges de Douai et de Saint-Omer ceux d'Edmond et de Croock-Hall, réunis ensuite à Ushaw. « Le docteur Poynter fut vice-président de cet établissement sous le docteur Stapleton, qui avait trouvé d'abord une généreuse hospitalité dans la maison fondée à Ludworth-Castle, et le remplaça dans la présidence lorsque celui-ci fut promu à l'épiscopat, et nommé vicaire apostolique du district du milieu. » Nous avons mentionné la fin du docteur Stapleton; un Audomarois érudit a traduit avec succès l'excellent ouvrage du docteur Poynter sur le christianisme (1).

M. Allent nous apprend qu'en 1790 le collége anglais de Saint-Omer était encore *fameux*. Boulainvilliers dit qu'il obtint aussi du roi de

(1) *Le Christianisme*, ou *Preuves et caractères de la religion chrétienne*, traduit de Poynter, par Siriez de Bergues. St-Omer, 1831, in-8°.

France une pension de six mille livres. Il était précieux à l'église d'Angleterre, parce que de son sein il sortait souvent quelques missionnaires destinés à l'œuvre de la conversion des îles britanniques. Les monarques français, imitant la conduite de Louis VII à l'égard de Thomas Becket, avaient protégé loyalement ses membres fugitifs ou persécutés.

Le collége anglais de Saint-Omer possédait une imprimerie bien garnie. Sa bibliothèque était la plus riche de celles de la ville. Elle fut entièrement dilapidée par les savants de 1793. Les réclamations qui eurent lieu à diverses reprises par les anciens administrateurs de cet établissement furent toujours sans aucun résultat, car lorsqu'après la Restauration, M. Tuite voulut se livrer, dans l'intérieur de la bibliothèque communale, à la reconnaissance de quelques ouvrages qui avaient appartenu à sa maison, il n'y découvrit qu'un tas de bouquins anglais qu'il ne prit pas même la peine d'emporter. Nous l'avons déjà dit : *un aperçu historique sur le séjour des Anglais à Saint-Omer* ne serait pas encore sans intérêt pour l'histoire générale de cette contrée; c'est à des écrivains de cette nation que les Audomarois doivent les premières œuvres de typographie qui soient sorties de leur cité; et pour ne rappeler que des souvenirs littéraires, sans toutefois remonter au célèbre Alcuin, l'érudit *Richard Hallus*, membre du chapitre de Notre-Dame et official, était Anglais, et l'un des abbés de Saint-Bertin les plus recommandables, Guillaume Fillâtre, auteur du *Traité sur la Toison d'or*, avait des Anglais pour ascendants. Nous pensons également que l'histoire des couvents anglais sur le continent ne serait pas sans attrait pour la commission laborieuse des *Records*.

H. PIERS (*de Saint-Omer*).

— DOCUMENTS ANGLO-FRANÇAIS *sur la vicomté et les vicomtes de Turenne.*

Monsieur le baron (1), pour répondre autant qu'il m'est possible, comme ancien archiviste de Martel, aux questions que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sur les documents relatifs à la domination anglaise dans le Quercy, et particulièrement dans la vicomté de Turenne, il faut que, recueillant mes notes et mes souvenirs, je reprenne la chose d'un peu loin. — Je fus chargé, en 1778, de reconnaître et d'inventorier les archives de la ville de Martel, dont vous avez bien voulu récemment vous faire l'historien. Ces archives très-volumineuses et en bien mauvais état étaient en partie au pouvoir d'un

(1) Cette lettre a été adressée à notre honorable collaborateur, le baron Chaudruc de Crazannes, qui l'a annotée.

habitant de cette ville, qui en faisait les affaires et chez qui j'établis mon atelier. — Parmi les pièces relatives au séjour des Anglais dans le pays, je reconnus un grand registre commençant à l'année 1360. On y voyait que les troupes ci-devant commandées par le fameux Jean Chandos, divisées en bandes ou compagnies, s'étaient répandues dans le Périgord et dans le Quercy; qu'il y avait 600 hommes d'infanterie à Belvès, 200 au château de Pinsac, 200 à Cazilhac, 200 à Martel, 300 à Belcastel, et 600 hommes de cavalerie à Montvalent, qui détruisirent le château et la petite ville de Brassac. Je crois que ce fut en 1377 que le capitaine anglais de Montvalent, *Bernard Doat* (1), fit sommer les consuls de Martel de lui remettre les clefs de la ville; qu'il fut invité et reçu à l'hôtel de la Raymondie avec dix hommes d'armes de sa compagnie, et que les Martellois s'obligèrent de lui donner, chaque six mois, trente charges de froment, trente charges de vin vieux, trente charges d'avoine, soixante francs d'argent, de la cire à brûler, etc., qu'ils lui payèrent jusqu'en 1399, époque à laquelle ces bourgeois convinrent avec Nicolas de Giscard, seigneur de Cavaniac et de Nuzel, de leur fournir 400 hommes et 1,000 francs pour chasser les Anglais, ce qui fut exécuté. Ce registre ne se trouve plus dans nos archives.

L'idée m'était venue, l'année dernière, de rédiger une histoire abrégée des vicomtes et de la vicomté de Turenne, à laquelle je pensais de joindre un certain détail pour Martel. Je me présentai à la mairie dans l'espoir d'y retrouver mon ancien travail et de le terminer. Mais j'ai été frustré dans mon attente; il est aussi perdu ou du moins soustrait, ainsi qu'une liasse de papiers que j'avais étiquetée *lettres anciennes*, dont partie des Anglais, mais toutes écrites dans l'idiome du pays (*la langue d'oc ou romane*); de ce nombre était la lettre des consuls de Saint-Jean-d'Angély à ceux de Martel, dont vous avez fait mention dans votre curieuse dissertation (2). Les papiers qui y avaient été recueillis contenaient bien des faits et des anecdotes dont la perte est à regretter pour l'histoire locale. Privé de ces documents historiques, mon travail se réduisit à feuilleter un fatras d'autres registres. Plusieurs d'entre eux, lacérés et n'offrant plus que des feuilles volantes et détachées, étaient mêlés avec une partie de ce que j'avais vu autrefois. C'est là, monsieur le baron, ce que le secrétaire de la mairie de Martel vous a communiqué.

(1) Il existe encore dans l'Armagnac plusieurs personnes de ce nom qui n'est point anglais.

(2) *Dissertation sur un édifice historique du moyen-âge de la ville de Martel* (Lot), insérée dans ce volume, p. 208 et suiv.

Voici quelques notes *anglo-françaises* que j'ai conservées de mon premier travail.

Saint Louis ayant cédé, par le traité peu réfléchi de 1243, à Henri III d'Angleterre, entre autres provinces, le Limousin, le Périgord et le Quercy, entre lesquelles est enclavée la vicomté de Turenne, qui, par accord antérieur, ne pouvait pas être démembrée de la couronne de France, le vicomte Raymond V se défendit pendant quelque temps de reconnaître le roi d'Angleterre pour son suzerain. Mais enfin il se soumit aux instances de saint Louis; il alla à Londres en 1274, et il convint avec le nouveau roi Edouard « que celui-ci ne pourrait » faire de nouvelles fortifications dans la vicomté ni aux autres terres » dudit vicomte; qu'il serait tenu de faire donner cours aux mon- » naies de celui-ci dans les trois provinces ci-dessus; que ni le roi, » ni ses officiers ne prendraient ni aucune connaissance, ni juridic- » tion qu'en seconde instance; qu'ils ne pourraient tenir d'assises que » dans la ville de Martel; qu'il serait loisible audit vicomte de se » défendre et sa terre par armes, même d'attaquer ceux qui tente- » raient de retenir fiefs nobles acquis par les roturiers, de contraindre » par armes les sujets de répondre à sa cour; que les sénéchaux du- » dit seigneur roi, avant d'entrer en fonctions, feraient serment d'ob- » server le tout ci-dessus, etc. »

En mai 1341, Jean Chandos, vicomte de Saint-Sauveur, lieutenant général en Aquitaine pour le roi de la Grande-Bretagne, après l'exposé à lui fait par Guillaume de Beaufort, vicomte de Turenne, du contenu en l'accord ci-dessus, mande à tous les sénéchaux d'Aquitaine de laisser et faire jouir lesdits vicomte et habitants des priviléges sus-énoncés.

En 1514, François II, vicomte de Turenne, fut nommé par Louis XII ambassadeur en Angleterre pour traiter du mariage de ce monarque avec la princesse Marie; il s'acquitta de son mandat en habile ministre, et il conduisit la princesse à Paris.

Henri, vicomte de Turenne, qui fut plus tard duc de Bouillon, fut envoyé, le 27 octobre 1591, par notre Henri IV, ambassadeur près la reine Elisabeth, l'électeur de Saxe et autres, pour leur demander leurs avis et leurs secours dans l'état présent de ses affaires. Il est dit dans les lettres de créance expédiées par le roi, qu'il ne peut faire meilleure élection pour un pareil emploi que de son cher et amé cousin le vicomte de Turenne, auquel il confie ses pouvoirs et ses plus secrètes affaires, tant pour la guerre que autres, etc., avec une commission particulière (1) de proposer à la reine d'Angleterre, ainsi

(1) Cette commission est de 1590, ainsi que son premier voyage en Angleterre.

qu'aux Hollandais, une ligue offensive contre leurs ennemis communs (1).

Du 19 décembre 1590, lettre du roi d'Écosse Jacques VI (2) audit seigneur vicomte Henri, qui lui témoigne sa peine de ce que sa santé ne lui a pas permis de le visiter à son voyage d'Angleterre, et de lui départir sa prudence aux affaires; qu'il se serait efforcé de lui faire paraître combien il honorait cette valeur, prudence et fidélité qui le rendaient si cher et si aimé de son prince, et renommé parmi la première noblesse de la chrétienté.

Voilà, monsieur le baron, jusqu'où s'étendent mes petites recherches et connaissances relativement à l'objet dont vous m'avez fait l'honneur de m'entretenir. J'ai l'honneur d'être, etc.

MATHURIN ANDRAL, notaire.

— *Le* CHATEAU DE L'ILE-D'YEU *n'a-t-il pas été un de ceux où Barbe-Bleue commettait ses forfaits* (3)?

Il est une question que je me suis faite sur l'Ile-d'Yeu et que je n'ai pu résoudre jusqu'ici. Son château n'a-t-il pas fait partie des nombreux châteaux de Gilles de Rais? Quelques traditions restées dans le pays porteraient à le croire. Dans le temps où certains seigneurs recherchaient les lieux les plus propres à cacher les victimes de leur barbarie, l'un d'eux, frappé de la position de ce rocher, de sa structure, de la difficulté d'y aborder et d'en sortir, aura bien pu y construire cette petite forteresse dans un semblable dessein. Ce qui me ferait supposer que ce pourrait être Gilles de Rais, ce sont d'abord ses mœurs dissolues, ses cruautés, ses inimitiés et ses vengeances; puis ce dicton populaire des *Ilais* : « *Ces messieurs rouges* vont en voiture au port et du port au château. »

La livrée de Gilles était rouge. Ces *messieurs rouges* n'auraient-ils pas été ses agents (4), ses affidés ou ses domestiques? C'était, disent encore les habitants, sur les dix heures du soir et au son d'une espèce de trompette qu'ils parcouraient les rues, saisissant les femmes qu'ils rencontraient, se faisant ouvrir les maisons où ils apercevaient de la lumière pour en enlever les jeunes filles.

F. PIET (*de Noirmoutiers*).

(1) On n'a point transcrit ici le contenu de ces propositions et de ces conventions rapportées tout au long par Justel (*Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*), ainsi qu'une lettre qu'Élisabeth écrivit au vicomte de Turenne, le 16 octobre 1594, qui prouverait qu'elle n'avait pas vu ce seigneur d'un œil indifférent.

(2) Depuis Jacques Ier d'Angleterre.

(3) Voir dans ce recueil, t. IV, p. 261 et suiv., notre *Notice sur l'Ile-Dieu*. D.L.F.

(4) Suivant un Breton, collaborateur à ce recueil, la tradition des hommes *rouges*, en général, se rapporterait aux templiers. D. L. F.

— Concession du droit de frapper, monnaie *faite par Henri III, roi d'Angleterre, aux vicomtes de Thouars.*

J'ai annoté, sur l'article de M. le docteur Allonneau, intitulé : *Puissance des vicomtes de Thouars, etc.*, et imprimé dans ce volume, que les vicomtes de Thouars, quoique Thobiosen-Duby, dans son *Traité des monnaies des prélats et des barons de France*, n'en dise rien, avaient battu monnaie, et j'en puise la preuve dans le passage suivant d'une charte insérée dans la nouvelle édition de Rymer, et donnée par Henri III, roi d'Angleterre, à Westminster, le 18 décembre 1226, contenant des concessions faites par ce prince à Hugues, vicomte de Thouars : « *Concessimus etiam eidem, et hæredibus suis » præfatis, quod habeat, et fieri faciat monetam suam apud » Thoare æqualem monetæ Pictaviæ, et quod æqualiter currat in » Pictavia cum nostra.* »

Doit-on conclure de ces termes que les vicomtes de Thouars n'avaient pas encore battu monnaie, et que ce n'est qu'à dater de cette époque qu'ils ont commencé à user de ce droit ? Je dirai que je pense que ce qu'on qualifie ici de concession n'était que la confirmation d'un droit préexistant et exercé. Ma conviction a pour base la puissance et la richesse des vicomtes de Thouars et quelques particularités que je pourrai réunir plus tard. Aujourd'hui je me contente d'établir qu'en 1226 Henri III, roi d'Angleterre, concéda à Hugues, vicomte de Thouars, le droit de battre une monnaie qui aurait cours dans tout le Poitou.

DE LA FONTENELLE.

Chronique.

*** *Traitements du haut clergé en Angleterre, comparés avec ceux du haut clergé en France.* Angleterre : archevêque de Cantorbéry, 15,000 liv. st. (375,000 fr.); archevêque d'York, 10,000 liv. sterl. (250,000 fr.); un évêque, 4,500 liv. st. (112,000 fr.); l'évêque de Durham, 7,000 liv. st. (175,000 fr.). — France : un cardinal-archevêque et l'archevêque de Paris, 25,000 fr. (1,000 liv. st.); chacun des autres archevêques, 15,000 fr. (625 liv. st.); un évêque, 10,000 fr. (416 liv. st. 135 h.). (*Revue étr. et franç. de Législation.*)

*** *Un mot sur les affaires du Canada.* Ce qui concerne le Canada, autrefois province française, peuplée de descendants de Français, parlant la langue française, et assujétis aujourd'hui à la puissance de l'Angleterre, a jusqu'ici entré dans le cadre de ce recueil. Mais une insurrection a eu lieu dans ce pays, et ce grand événement, que les Canadiens, même dévoués à l'Angleterre, imputent aux griefs de la colonie contre la mère-patrie, entre dans le domaine de la politique du moment. C'est dès lors un motif, de la part d'un recueil qui tient à n'être pas politique, de s'arrêter dans ce qui a trait à ces descendants de Français, parlant notre langue et ayant toutes nos sympathies.

*** *Sur le phare de Gatteville (Manche).* M. Edom a entretenu la Société des Antiquaires de Normandie, à une de ses dernières séances, du phare de Gatteville, près Barfleur. Il a exposé que la nouvelle colonne, haute de 215 pieds, depuis le rocher sur lequel elle est assise, jusqu'à la plate-forme qui supporte la lanterne, surpasse en élévation la colonne Trajane à Rome, et celle de la place Vendôme à Paris (134 pieds), la colonne appelée le Monument à Londres, la colonne Alexandrine à Saint-Pétersbourg (145 pieds); en un mot, qu'elle est la plus haute colonne du monde. — Toute de granit ainsi que les bâtiments de service, qui forment à l'entour une base majestueuse, rien n'est plus imposant que cette construction. On dirait un de ces monuments appartenant à la vieille et savante Egypte. Ce qui n'honore pas moins l'architecte, M. Morice de la Rue, c'est la promptitude de l'exécution, la simplicité et l'économie des moyens employés.

Point d'échafaudages extérieurs, point de machines compliquées, mais un seul appareil qui posait sur le centre creux de la colonne et s'élevait en même temps qu'elle. — Le système d'éclairage adopté pour le phare n'est pas moins admirable. C'est une de ces belles découvertes du savant Fresnel, que la Normandie vit naître et qu'une mort prématurée ravit à la France. Il suffit de dire qu'à l'aide d'énormes et puissantes lentilles une seule lampe produit, par réfraction, un feu visible à 10 lieues en mer. — On aime à voir, dit en terminant M. Edom, l'art et la science rivaliser ainsi d'efforts pour protéger la vie des hommes. C'est le sentiment qui fait le plus d'honneur à notre époque. C'est le véritable caractère de la civilisation.

*** *Réflexions sur les Congrès scientifiques.* A la même séance de la Société des Antiquaires de Normandie, et à l'occasion d'un délégué choisi pour assister au congrès de Clermont-Ferrand, un membre a pris la parole dans les termes suivants : « Plusieurs objections ont été faites contre les réunions annuelles qui ont eu lieu depuis cinq ans dans nos villes de province, et auxquelles on a donné le nom de *congrès scientifiques*. La première peut être ainsi formulée : — *Il existe en France un centre unique, dont la prépondérance est telle, qu'aucun centre secondaire ne pourra entrer en concurrence avec lui. Ce centre, réunissant les capacités de premier ordre, rend inutile l'action des congrès scientifiques de la province.* — D'abord, je répondrai que jamais le congrès n'a prétendu entrer en concurrence avec les établissements scientifiques de Paris : ce n'est pas dans une réunion de dix jours qu'on peut se livrer à des études longues et suivies. Aussi, le reproche dont je parle vient de personnes qui apprécient mal l'esprit de l'institution. Le congrès s'est proposé un autre but : il a voulu unir par un lien commun les savants des provinces; établir pour eux une espèce de concile, où, après avoir puisé de nouvelles idées, un nouveau courage pour l'exécution de leurs recherches, ils pussent se concerter pour travailler, sur un plan uniforme, à l'exploration de la France. A une époque où tout s'amincit, s'isole et se morcelle, il a paru bon de réunir et de grouper les hommes occupés d'études dans des villes où ils trouvent peu de ressources et d'encouragements. — Ainsi, il faut bien distinguer entre cette prétention dont on nous accuse à tort *de vouloir nous faire les législateurs de la science*, et le désir de la répandre, d'en diriger les applications et de développer le goût des recherches sur un plus vaste cadre, en mettant en rapport ceux qui travaillent isolés où au milieu de petits cercles, tels que les sociétés départementales. — Une seconde objection est celle-ci : — *En Allemagne, où les grands centres sont plus multipliés et se font en quelque sorte équilibre ;*

en Angleterre même, où il existe plusieurs grandes métropoles littéraires (Londres, Oxford, Cambridge, Edimbourg, etc., etc.), *on conçoit le succès d'un congrès scientifique : mais en France, où il n'y a pas de pareils centres, comment pourraient-ils subsister?* — Je conçois que, pour une réunion qui doit être de longue durée, il faut que la ville où elle se forme offre un centre littéraire, riche en hommes instruits; mais pour une réunion qui ne dure que dix jours et dont les éléments viennent du dehors, il n'est point nécessaire qu'il existe préalablement un centre littéraire dans la ville choisie pour la session. — Je dirai même que c'est, au contraire, dans un pays où il n'existe pas, comme en Allemagne et en Angleterre, de centres puissants et multiples pour donner l'impulsion, qu'il faut des centres momentanés comme ceux que le congrès a essayé de former : c'est là qu'ils ont leur plus grande utilité. — *On a encore affirmé que le congrès n'a réuni qu'un très-petit nombre de notabilités.* — Si par notabilités on entend notabilités scientifiques de Paris, le reproche pourra paraître fondé; mais il ne faut pas oublier que le congrès a été établi pour la province. Or, ce ne sont pas des notabilités parisiennes, mais des notabilités de province qui ont dû figurer dans ces réunions, et c'est effectivement celles qu'on y a vues. — J'arrive à cette assertion que *les congrès ont produit jusqu'ici peu de résultats en France.* — Les faits réfutent suffisamment ce reproche : on sait que la *Revue Anglo-Française*, la *Revue Numismatique*, et plusieurs autres publications justement estimées, sont nées de nos réunions. Sans elles nous n'aurions pas un grand nombre d'ouvrages et de notices, dont les auteurs se sont inspirés dans cette assemblée, ni plusieurs sociétés savantes nouvellement fondées. — Mais, a-t-on dit, *avez-vous fait autant que l'Association britannique en Angleterre?* — Non sans doute, répondrai-je, et probablement d'ici à longtemps nous n'obtiendrons point de pareils résultats, parce que l'esprit public n'est pas aussi avancé chez nous que chez nos voisins, et que nos ressources sont infiniment moindres. En Angleterre, on met une sorte d'orgueil national à faire prospérer les institutions utiles : non-seulement on prend part à leurs travaux, mais on les soutient par des contributions pécuniaires. C'est ainsi que l'Association britannique avait à sa disposition, l'année dernière, près de 200,000 fr., et qu'elle a pu décerner des prix de 10,000 fr. — On conçoit qu'un corps aussi puissant que le congrès britannique exerce sur le progrès des études en Angleterre une tout autre influence que celle exercée en France par nos congrès; mais notre institution grandira, il faut l'espérer, et quoique agissant dans une sphère moins large, elle a déjà produit des résultats très-satisfaisants que l'on ne saurait méconnaître sans injustice. »

⁂ *Collaborateurs à la* Revue Anglo-Française *placés dans les comités historiques créés au ministère de l'instruction publique. — Comité de la langue et de la littérature française* : M. Leglay, à Lille. — *Comité des chartes, chroniques et inscriptions :* MM. de Golbéry, à Colmar ; de Givenchy, à Saint-Omer, et de la Fontenelle, à Poitiers. — *Comité des monuments et des arts* : MM. Lud. Vitet et le comte A. de Bastard, à Paris ; A. Le Prévost, à Bernay; de Saulcy, à Metz ; A. Deville, à Rouen ; de Caumont, à Caen ; de la Saussaye, à Blois ; Jouanet, à Bordeaux, et Chaudruc de Crazanne, à Montauban.

⁂ *Publications de collaborateurs à la Revue Anglo-Française.* M. Lechaudé-d'Anisy va publier un grand ouvrage sur les familles normandes qui ont accompagné Guillaume le Bâtard à la conquête de l'Angleterre ; il a lu le commencement de ce travail à la Société des Antiquaires de Normandie. — M. Massiou imprime, en ce moment, son *Histoire de Saintonge*, pour la période anglo-française. — M. de la Fontenelle imprime ses *Recherches sur les chroniques de Saint-Maixent, en Poitou.* — M. Jules Ollivier (*de Valence*) a imprimé un rapport qu'il a adressé au ministère de l'instruction publique sur un projet de bibliographie historique du Dauphiné. Ce projet a été l'objet d'un rapport au comité historique des chartes, chroniques et inscriptions. — M. F. Galeron continue l'impression de sa curieuse *Statistique de l'arrondissement de Falaise.* — La *Statistique de la Sarthe*, par M. Pesche, ouvrage étendu et l'un des plus complets de sa spécialité, touche à sa fin. — L'*Histoire du monastère de Maillezais, en Poitou*, par MM. Briquet, et Ch. Arnault (*de Niort*), ne tardera pas à être mise sous presse. — La *Société des Antiquaires de l'Ouest* a le projet d'imprimer la table des chartes formant la riche collection de dom Fonteneau ; ce travail est de M. Rédet, ancien élève de l'Ecole des Chartes, et archiviste à Poitiers.

DE LA FONTENELLE.

LES PRÉTENDANTS,

OU JACQUES III ET CHARLES-ÉDOUARD.

« Que les hommes privés qui se plaignent de leurs petites infortunes jettent les yeux sur ces princes et sur leurs ancêtres ! »
(VOLTAIRE.)

§ I. Jacques II avait livré aux catholiques les postes de la cour, de l'église et de l'armée ; les protestants, pour les occuper à leur tour, firent tomber du trône l'imprudent dispensateur des faveurs suprêmes. A son lit de mort, l'exilé de St-Germain conjura son fils d'adhérer fermement à la religion catholique, quoi qu'il en pût arriver. Celui-ci fut ensuite reconnu roi d'Angleterre par Louis XIV ; et la veuve du Stuart déchu, en transmettant à la reine Anne un auguste pardon, lui rappela sa résolution de réparer envers Jacques III le tort fait à son père.

Ce n'est pas ici le lieu de faire entendre les leçons d'une politique sévère ; hélas ! « combien de sang répandu pour cette maison de Stuart qu'une suite non interrompue de malheurs a persécutée pendant plus de trois cents ans ! »

§ II. On a dit de Jacques III qu'il était mort sans avoir jamais perdu l'espoir de ressaisir son sceptre imaginaire, mais aussi sans avoir jamais osé manifester une ferme volonté à ce sujet. Cette remarque est-elle parfaitement juste ? Gardons-nous bien de l'affirmer. Une certaine fatalité ne pèse-t-elle pas quelquefois sur « les princes qui héritent des fautes comme du trône de leurs devanciers ? » Ce prince de Galles, que l'usurpation avait d'abord fait passer comme un enfant supposé, et que l'on n'a pas rougi, de nos jours, de représenter comme le

fruit coupable des amours de l'aventureux Lauzun, peut-être comme un pendant du sot Richard Cromwell; ce protégé de Louis XIV, qui avait enfin proposé à Guillaume III de le reconnaître pour son successeur, mourut le 2 janvier 1766, après avoir tenté en Écosse quelques entreprises mal conçues et surtout négligemment dirigées. Le mécontentement général que l'acte d'union avait excité, semblait être cependant un présage favorable... « Ce pauvre roi Jacques, il ne manque ni de cœur ni d'amis, Dieu le sait, s'écriait Rob-Roy; mais je crois bien qu'il manque un peu d'argent. »

Les tentatives de l'héritier de Jacques II eurent lieu en 1708 et en 1716. Lors de la première, la bonne reine Anne le déclara traître à la patrie et mit sa tête à prix. Étant parti de Saint-Germain le 7 mars 1708, accompagné de lord Middleton et de quelques personnes de sa maison, il arriva à St-Omer le 8, et le lendemain, après avoir traversé Gravelines, il fit à midi son entrée à Dunkerque. Quelques heures après, une flotte anglaise était aperçue à la hauteur du fort Mardick; cette flotte, de 38 vaisseaux de guerre, commandée par l'amiral Bing, vint mouiller à Gravelines. Les vaisseaux français avaient pour amiral l'intrépide chevalier de Forbin; partis le 17 mars de la rade de Dunkerque, après avoir été retardés par une maladie subite du prétendant et par les vents contraires, ils commencèrent à opérer leur retraite à la suite de quelques jours d'une navigation incertaine vers les côtes d'Écosse, et retournèrent au lieu du départ les 7 et 8 avril. Jacques III se retira alors à St-Omer, en attendant la campagne de Flandre qu'il avait demandé à faire sous le duc de Vendôme. Pendant son séjour en cette ville, il s'arrêta principalement au collége anglais où l'on s'était réjoui si joyeusement de sa naissance, qui recélait une partie des entrailles de son père, et où devait retentir avec éloquence l'oraison funèbre de son épouse. Avant de partir pour le lieu de l'embarquement, tandis que les troupes de l'expédition étaient retenues momentanément à St-Omer, d'après la démarche de l'amiral Forbin lui-même, il avait invoqué aussi le ciel, dans le sanctuaire de St-Bertin, en faveur

d'une entreprise que la fortune contraire allait rendre inutile. Il tomba ensuite malade, alla se rétablir à Arras, revint encore à St-Omer, et en repartit le 20 mai pour rentrer à St-Germain, à la prière de sa mère. Cet héritier d'une belle couronne servit après dans l'armée française, sous le nom de chevalier de St-Georges, et chercha également à illustrer dans la carrière des armes, où il manifesta, surtout à Malplaquet, un grand courage, son nom toujours malheureux sur le trône. — Au reste, ce prince conserva une dignité convenable dans les situations diverses de sa fortune, et Fénélon se plaisait à déclarer la bonne opinion qu'il en avait conçue.

Ce fut encore de Dunkerque, au commencement de 1716, que le jeune roi d'Angleterre se dirigea vers l'Écosse, pour tâcher de reprendre le sceptre de ses ancêtres. Son arrivée fut heureuse; mais, sans argent, sans armes ni munitions pour soutenir la campagne, dépourvu peut-être de l'audace indispensable en cette grave occurrence, il abandonna tout-à-coup ses projets, brava les dangers de la traversée, et aborda à Gravelines dans la nuit du 21 février. La ville de Calais et les lieux circonvoisins se remplirent alors de ses adhérents fugitifs. Quant à lui, les rêves de l'ambition le quittèrent insensiblement, et il finit par s'accoutumer facilement à cette résignation consolatrice dont son père lui avait montré un si noble exemple.

§ III. Jacques III « n'avait négligé aucune occasion de revendiquer ses droits à la couronne, et de protester contre l'usurpation qui les lui avait ravis. » Charles-Édouard, son fils aîné, se chargea de les faire valoir à son tour, sur une des terres classiques de la vieille fidélité, parmi les clans belliqueux des loyaux Highlanders. « Ce prince avait du héros, dit M. de Châteaubriand, mais il n'était plus dans ce siècle des Richard Cœur-de-Lion où un seul chevalier conquérait un royaume. » En vain un million de francs fut-il lâchement offert à quiconque le livrerait mort ou vif; nouveau Wallace, il s'écria : A moi, jacobites! et tous les cœurs volaient au-devant du descendant des Stuart et de Sobiesky.

Louis XV, vainqueur à Fontenoy, semblait vouloir enfin reconnaître ostensiblement le successeur de Jacques III, comme roi des Iles Britanniques. — Déjà en mars 1744, ses deux fils avaient été aperçus sur le quai de Calais, alors que certains préparatifs de guerre se faisaient remarquer sur toute la côte jusqu'à Dunkerque. — Dès les premiers mois de 1745, l'armée d'invasion, assemblée à Lille, à St-Omer, à Aire, à Bergues, était prête à se porter sur Dunkerque, qui voyait sa rade se remplir de vaisseaux de transport; mais une tempête ayant fait contremander l'expédition toute préparée, Charles-Édouard « se retira à Gravelines, aussi triste que s'il eût été vaincu, et gardant l'incognito sous le nom de chevalier Douglas. » C'est là que le généreux lord maréchal vint le joindre, rempli d'impatience des délais imprévus. Ils restèrent quelque temps sur ce rivage, d'où ils voyaient avec envie les côtes d'Angleterre sans pouvoir y atteindre. En attendant les vents favorables, le prétendant et son frère se rendirent à Boulogne, et séjournèrent secrètement à Florincthun près Condette. Le maréchal de Saxe était venu lui-même visiter l'armée de transport à Calais.

Charles-Édouard s'embarqua enfin le 12 juin... Sa frégate était escortée par *l'Élisabeth*, vaisseau de la marine royale qu'un armateur de Dunkerque avait armé en course. Le héros triomphant dans l'Écosse, mémorative de la croix de fer, s'avança jusqu'à trente lieues de Londres... « Jamais l'œuvre de la révolution de 1688, encore aujourd'hui contesté, ne parut plus près d'être renversé... » et la partie perdue par Jacques II allait être regagnée ! — L'intervention de la France était indispensable pour obtenir ce grand succès. Un armement fut disposé à la vérité à Dunkerque et à Ostende ; on vit toute la côte du Calaisis fourmiller de troupes qui s'y réunissaient, et le courageux Lally y pressa avec un zèle ardent les préliminaires de la descente. Les secours de la France furent stériles, et le duc d'York ainsi que le duc de Richelieu se virent obligés de partir de Boulogne et d'abandonner à ses seules ressources l'admirable et le téméraire chef des jacobites. Hélas ! « les dix mille hommes réunis à Dunkerque, à Boulogne et à Calais, ne

furent qu'une menace ! » — « Le temps des Stuart était accompli... » — Hélas ! hélas ! les descendants de Louis XV furent aussi, un demi-siècle plus tard, les victimes d'une semblable politique !

On connaît généralement les cruels revers et les aventures merveilleuses de Charles-Édouard... Inutilement le vieux lord Lovat, qui avait été élevé au collége anglais de St-Omer, avait-il enfin embrassé ouvertement sa cause ; plusieurs de ses partisans proscrits, qui avaient précédé son retour en France, furent dirigés sur Boulogne et Calais où devait s'assembler une nouvelle armée d'invasion ; mais le projet de soutenir la maison de Stuart fut complétement abandonné, et le fidèle Lally chercha en pure perte à le ranimer en 1755.

Charles-Édouard échoua surtout contre « cette paix bourgeoise qui laisse à chacun la paisible jouissance de ce qu'il possède, et qui préfère à l'enthousiasme le positif de la vie. » Il n'avait point trouvé un traître en Écosse, où on lui avait gardé un incroyable secret ; mais il fut ensuite repoussé par la France, et un Bourbon devint le geôlier d'un Stuart ! — Il mourut le 31 janvier 1788, sans avoir pardonné au gouvernement français son abandon impitoyable du malheur ; et, quelques années après, Napoléon, qui mourut aussi vaincu et bien loin de sa patrie, disait à sa veuve, la comtesse d'Albany : « Si vous aviez eu un fils, je l'aurais mis sur le trône d'Angleterre. »

Walter Scott nous a raconté que Charles-Édouard en Écosse était un jeune homme en cheveux blonds, distingué par la dignité de son maintien et la noble expression de ses traits réguliers ; d'après les souvenirs de M. Boustellen, « le prétendant était un grand homme, maigre, bon et causant, aimant à raconter ses aventures. » M. Baërt, de St-Omer, le visita pendant le cours de ses voyages ; voici ce qu'il en a rapporté : « J'ai entendu de la bouche même de ce prince infortuné, alors courbé sous le poids d'infirmités morales, et jouant tristement dans son intérieur en Italie le rôle de roi, le récit des événements de sa fuite, qui l'ont rendu bien plus intéressant

que les courts moments de prospérité que lui avait accordés la fortune. »

M. de Châteaubriand a vu mourir à Rome, en 1807, le cardinal d'York, ce dernier des Stuart, qui en 1746 s'était montré si désolé, dans notre pays, de la fatale renonciation à la descente, qui officia lui-même aux funérailles attendrissantes de son frère, et qui, dans son testament, ne voulut pas oublier les droits imprescriptibles de sa race.

§ IV. Le nord de la France a conservé de nombreux souvenirs des Stuart; ce fut le 21 août 1561 que la belle Marie quitta à Calais la France, *ce plaisant pays* où elle avait été conduite, treize ans auparavant, par les soins de Dessé, mort si glorieusement sur les remparts de Thérouanne. Simon Ogier et Salins-Panage, poëtes audomarois, ont déploré dans des élégies touchantes la fin barbare de cette malheureuse reine; son panégyrique se trouve parmi les manuscrits de la bibliothèque de Cambrai, et son meilleur portrait est un des ornements de l'église St-André à Anvers. — Ce fut aussi à Calais que le prince Charles, son petit-fils, débarqua déguisé pour aller solliciter lui-même à Madrid la main de l'infante d'Espagne. — C'est dans nos parages que Charles II attendit l'instant favorable pour effectuer la restauration du trône paternel. — C'est à Gravelines que la fille de Charles Ier, « cette seconde Henriette que la gloire de Bossuet devait atteindre comme la première, » s'appliqua en 1670 à faire réussir quelques négociations entamées entre les rois de France et d'Angleterre. — Jacques II fit avec honneur plusieurs campagnes dans la Flandre et dans l'Artois, et c'est au collége anglais de St-Omer que furent envoyés ses mémoires au commencement de la révolution française, et c'est dans une petite commune du département du Nord (St-Momelin) que ce précieux dépôt a été livré aux flammes. — Les derniers Stuart, comme on vient de le voir, ont parcouru notre contrée; les francs-maçons d'Arras leur ayant rendu quelques services, le prince Charles-Edouard, par reconnaissance, leur accorda en 1747 une bulle d'institution du chapitre

primordial, sous le nom d'Écosse jacobite, et en donna le gouvernement à plusieurs notables de cette ville, entre autres à M. de Robespierre, avocat : c'était l'oncle du trop célèbre Maximilien.

H. PIERS (*de St-Omer*).

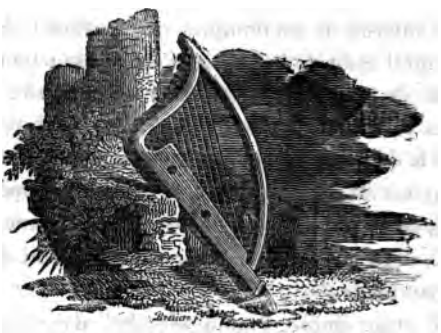

UN EXEMPLE

DES VEXATIONS COMMISES EN AQUITAINE,

AU XIVe SIÈCLE,

PAR LES AGENTS DES ROIS D'ANGLETERRE (1317).

(1) Edward II, roi d'Angleterre, ne se montrait pas soigneux des intérêts de ses hommes du continent. Soit que les embarras qu'il avait de l'autre côté de la Manche ne lui permissent pas de prêter une attention sérieuse aux plaintes de ses vassaux d'outre-mer, ou que, prudemment dénaturées en traversant le détroit, ces plaintes eussent perdu de leur gravité avant d'arriver au pied du trône, le prince, trompé sans doute par les rapports mensongers de ses agents, demeurait sourd aux cris de détresse qui s'élevaient incessamment des villes de la haute Saintonge.

Edward avait établi comme sénéchal dans cette contrée un certain Arnault Calculi, homme dur et sordide qui, par son insatiable avarice et sa rigueur impitoyable, était devenu, pour tout le pays soumis à son gouvernement, un objet de haine et de terreur. Abusant, pour s'enrichir, du pouvoir illimité dont il était armé, il n'était sorte de vexations que cet homme ne commît pour amasser de l'or, et il étouffait, par un odieux despotisme, les cris que sa cupidité arrachait à ses victimes.

L'indignation universelle, longtemps comprimée, éclata enfin et parvint à se faire jour jusqu'à l'oreille d'Edward. Un grand

(1) Extrait d'une *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, 2e *période*, actuellement sous presse.

nombre de bourgeois s'étant réunis, adressèrent, en 1317, au roi d'Angleterre, une supplique dans laquelle, après avoir longuement énuméré les déprédations commises par le sénéchal de Saintonge, ils conjurèrent le prince de leur tendre une main protectrice et d'infliger au coupable le châtiment qu'il avait mérité (1).

Cette pièce est trop longue pour être traduite ici en entier ; mais on en extraira les passages les plus saillants.

— « Calculi, y disait-on, tient journellement et clandestinement ses audiences au bourg de Nancras, de sorte qu'aucun membre du conseil royal ne peut savoir ce qu'il y fait : ces audiences secrètes sont si fréquentes, qu'elles ont totalement anéanti les bailliages du roi notre seigneur, et même les grandes assises de Saintes, auxquelles se rendaient les plus célèbres avocats d'Angoulême et d'autres lieux, et qui étaient les meilleures et les plus belles de tout le diocèse de Saintonge, par l'affluence des barons, abbés et bourgeois qui, pendant quatre à cinq jours, y venaient de toutes parts. La ruine de ces assises est grandement dommageable audit seigneur roi, dont le sénéchal usurpe tous les droits et juridictions, et dont le nom même sera bientôt oublié dans toute la Saintonge.

» Calculi chasse et fait chasser dans les forêts du roi notre seigneur, ce qui est défendu par la cour ; il y prend des cerfs et autres bêtes fauves qu'il donne et distribue ensuite où il lui plaît, et il a même donné licence à plusieurs personnes de chasser dans lesdites forêts.

» Au commencement de la dernière guerre, lorsque monseigneur Arnault de Gaveston vint approvisionner le château de Saintes, et fit déposer dans l'une des tours une grande quantité de sel, on assure que le sénéchal fit enlever, pendant la nuit, tout ce sel estimé plus de trois mille livres.

» Cette année, lorsque le sel commença à enchérir, le même sénéchal apposta ses sergents à l'entrée des ports de Marennes, avec ordre d'arrêter toutes les barques chargées de sel qui se présentaient pour sortir, et de ne les laisser passer qu'après

(1) Rymer, *Acta publica*, t. III, p. 684.

que les marchands auraient racheté leurs marchandises, en payant de grosses sommes d'argent.

» Quand il vit que le sel valait à Marennes quatorze livres le muid, il fit saisir toute la levée des salines, assurant que le roi en avait besoin, et dès-lors nul n'obtint la liberté de vendre, à moins qu'il ne se rachetât par une grande quantité de sel ou une forte somme d'argent. Personne n'ayant osé traiter à de telles conditions, le muid de sel baissa bientôt jusqu'à huit livres. Alors il profita des six livres par muid qu'il avait fait perdre aux vendeurs, et l'on évalue à deux mille livres le gain qu'il retira de cette manœuvre.

» Un procès était pendant à Nancras, devant le sénéchal, entre Geoffroy de Libelle et Itier Aimery d'une part, et Arnault Forestier de l'autre, à l'occasion d'une vente de cent muids de sel. Le sénéchal envoya vers les deux acheteurs un homme de sa maison, appelé Jehan Flors, qui fit avec eux un pacte par lequel le sénéchal promit de leur donner gain de cause, s'ils consentaient à partager avec lui l'objet du procès. Ainsi fut fait, et Calculi fut à la fois juge et partie.

» Un certain André Deschamps était détenu dans la prison du château de Saintes, pour la mort d'un homme qu'il était accusé d'avoir tué. Le sénéchal, ayant fait une enquête sur ce meurtre, en acquit, dit-on, la preuve, et lui-même déclara devant le conseil que l'accusé méritait d'être pendu. Mais plus tard il le fit mettre en liberté, après en avoir reçu une somme de cinquante ou soixante livres.

» Maître Pierre Tarzat ayant laissé deux filles mineures de onze ans, un débat s'engagea devant le sénéchal entre la mère, nouvellement remariée, et le tuteur des deux jeunes filles, sur le point de savoir à qui appartiendrait la garde de ces enfants. Le sénéchal fit avec le second mari un traité par lequel il promit de livrer les deux filles à leur mère, moyennant qu'on lui compterait cinquante livres. De son côté, la mère traita avec la femme du sénéchal, qui reçut un présent en joyaux valant quinze livres. Toutefois le sénéchal ne tint point sa promesse, et, changeant d'avis, donna l'une des deux filles à

un sien clerc, dont il reçut, dit-on, une somme de cent livres.

» Le même sénéchal et sa femme extorquèrent encore à quelques juifs, en les effrayant par des menaces, une valeur de cent livres et plus, tant en numéraire qu'en coupes et gobelets d'argent et autres joyaux. Il arracha pareillement à Arnault de Sennihan une somme de quarante livres, et le retint en outre prisonnier pendant plus de trois semaines dans une tour du château de Saintes.

» Calculi ayant fait publier par toute sa sénéchaussée, sous peine de saisie de corps et de biens, que nul ne fût assez hardi pour vendre du blé hors de la province, un pareil ban fit descendre au prix de neuf sous le quartier de blé, qui auparavant en valait douze. Alors le sénéchal fit acheter clandestinement jusqu'à la valeur de cinquante livres de froment qu'il fit exporter pour son compte, tandis que ses sergents gardaient les ports et ne laissaient sortir aucun navire sans un congé signé de lui.

» Enfin, lorsque monseigneur de Champagné, lieutenant du sénéchal d'Aquitaine, vint en Saintonge pour s'enquérir de la conduite des officiers du roi, le sénéchal se tint constamment à ses côtés, de crainte que quelqu'un n'osât se plaindre, sachant bien que sa présence en imposerait plus que celle de monseigneur Joscelin lui-même. Nul ne fut assez hardi pour rien dire contre sa personne, et ses actes demeurèrent impunis. »

On croira difficilement qu'un magistrat contre lequel s'élevaient de pareilles imputations fût un homme irréprochable. Edward ayant écrit à son sénéchal en Guienne de faire une enquête *sommaire* sur la conduite du sénéchal de Saintonge, et de lui transmettre le résultat de ses investigations, deux clercs du pays de Gascogne, Thomas de Grave et Albert de Médoc, délégués par le sénéchal de Guienne, vinrent, à cet effet, au nord de la Gironde. Mais nul n'osa se présenter, comme cela était déjà arrivé, pour déposer contre le redoutable Calculi, dont la présence intimida ses accusateurs. L'enquête

ayant été toute favorable au sénéchal, son innocence fut proclamée, par lettres-patentes données à Windsor, le 22 décembre 1317.

Mais ce qui ferait supposer qu'Edward conçut dès-lors quelques soupçons sur la conduite de son sénéchal de Saintonge, c'est que, le 22 novembre de l'année suivante, il détacha du ressort de cet officier le territoire de l'île d'Oleron, pour l'incorporer au gouvernement du chevalier Guillelme de Montaigu, sénéchal de Guienne, et ordonna aux habitants de l'île de n'obéir désormais qu'à ce nouveau gouverneur (1).

D. MASSIOU *(de la Rochelle)*.

(1) Rymer, *Acta publica*, t. III, p. 740.

CHÂTELLERAULT

pendant la période anglo-française

ET SOUS LA DOMINATION FRANCO-ÉCOSSAISE.

Les événements qui se rattachent à l'histoire générale et qui se sont passés en la ville de Châtellerault (1) se rapportent à deux époques.

Première période — anglo-française.

La province du Poitou fit partie du duché d'Aquitaine.

Par le mariage de Louis VII, dit le Jeune, du 22 juillet 1137, avec *Éléonore* duchesse d'Aquitaine, fille aînée de Guillaume X, elle fut réunie à la couronne de France.

La dissolution de ce mariage en 1152, suivie six semaines après du second que contracta cette princesse avec Henri Plantagenet, devenu depuis roi d'Angleterre, sous le nom de *Henri II*, fit passer cette province sous la domination anglaise (2).

Cette possession, longtemps disputée, fut assurée à la couronne d'Angleterre par le traité de Bretigny, consenti pendant la captivité du roi Jean, et par suite de la bataille de Maupertuis, près Poitiers.

C'est de ces deux époques que datent les événements qui firent du Poitou une province anglaise.

(1) Châtellerault n'a été, dans le principe, qu'un château bâti par un seigneur appelé *Hérault*. Cette construction se rapporte à une époque éloignée, car Châtellerault devint la résidence d'un des trois vicomtés du Poitou, à la création de cette institution en Poitou, vers la fin du IXe siècle ou au commencement du Xe. D. L. F.

(2) On peut voir une dissertation relative à *l'influence* qu'eut le divorce de Louis VII sur les destinées de la France, publiée dans la *Revue anglo-française*, t. III, p. 5 et s.

Le duché d'Aquitaine, pendant trois siècles, fut le théâtre des guerres entre ces deux couronnes.

C'est sous le règne de Charles V et en 1370 qu'eut lieu le premier siége que la ville de Châtellerault eut à soutenir.

Après le siége de la Rochelle, dans lequel les Anglais échouèrent, le connétable Bertrand du Guesclin rentra en Poitou, prit Montmorillon, soumit Chauvigny et Lussac, menaça la ville de Poitiers, et se porta sur Moncontour, petite ville célèbre par deux batailles qui se sont données sous ses murs, dont il obtint la reddition.

Ces premiers succès le rendirent maître de Poitiers sans coup férir, sauf le château qui se soumit après un siége de peu de durée, ce qui entraîna la division entre les Anglais et les Poitevins attachés à leur parti, et fit porter les premiers sur la ville de Niort, dont ils se rendirent maîtres.

Prévoyant que les Anglais, à qui la perte de Poitiers fut sensible, tenteraient de reprendre les villes qu'il leur avait enlevées, le connétable chargea *Carlonet* (1), capitaine breton, à qui il avait confié le commandement de *la Roche-Posay*, poste fortifié, de les débusquer de la ville de Châtellerault, dans laquelle ils avaient laissé garnison.

A cette garnison assez nombreuse était réuni un grand nombre d'habitants aguerris attachés au parti anglais.

Outre les armes et munitions dont elle était abondamment pourvue, la ville était entourée de murailles, d'une contrescarpe, que fortifiait à l'extérieur une palissade formée de gros pieux pour en garantir l'approche.

Carlonet, informé que la garnison et les habitants étaient en pleine sécurité par la retraite du connétable sur Poitiers; partit la nuit de la Roche-Posay éloignée de quatre lieues, et parvint sous les murs de Châtellerault, à la faveur des ténèbres, du silence et d'un petit bois sur la rive droite de la Vienne, qui appartenait aux Templiers, comme dépendance de la commanderie d'Ozon.

(1) Ce guerrier est appelé autrement *Carlouet* ou *Caranlouet*. Voir le *Siége de Bressuire*, t. IV, p. 352 et s. de ce recueil. D. L. F.

Deux nuits furent employées à scier les pieux de la palissade ras-terre, qu'ils recouvraient à mesure pour masquer cette entreprise.

L'attaque fut résolue le troisième jour, à l'aide de 400 hommes ; des échelles furent placées contre les murs d'enceinte, dans la partie du levant, direction qu'avaient prise les assiégeants.

Au bruit et au cri d'une sentinelle, la réponse, *Tais-toi, coquin, c'est nous*, fit juger que c'étaient quelques habitants qui ne voulaient pas être connus.

Ce stratagème renouvelé une seconde fois pouvait devenir plus sérieux pour les assiégeants.

La sentinelle du beffroi sonna la cloche, et cria *alarme, alarme!*

Carlonet qui commandait l'escalade, à portée de se faire entendre, lui cria à son tour : *Paix là, nous y sommes, nous avons l'œil partout, nous ne dormons pas ; paix là, ils sont à nous.*

Cette ruse de guerre produisit son effet, en faisant taire la sentinelle, et le cri d'alarme n'eut pas d'autres suites.

Dans cet intervalle les assiégeants escaladent les murs, et pénètrent dans la ville.

Les premiers réveillés par la cloche d'alarme tombent sous leurs coups.

Bientôt toute la ville devient à leur discrétion.

Les habitants, surpris dans leurs lits, furent frappés d'un tel acte de hardiesse, au point qu'ils se crurent envahis par un corps d'armée, et jugèrent que toute résistance deviendrait inutile.

La garnison céda et demanda quartier. On ne lui laissa que le temps de se renfermer dans deux tours dont le pont sur la Vienne était fortifié.

La ville de Châtellerault, comme lieu de sûreté, était devenue un point de ralliement de tous ceux des environs attachés au parti anglais, qui y avaient accumulé tout ce qu'ils possédaient de plus précieux.

Les mémoires du temps rapportent que les richesses qu'elle

renfermait étaient telles, qu'elles forcèrent Carlonet, commandant de l'expédition, d'appeler d'autres hommes, que l'on porte à deux mille, pour les déplacer ; ce qui suppose, y eût-il même de l'exagération, que cette ville fortifiée avait de l'importance.

Les dépouilles enlevées, il ne restait plus aux assiégeants qu'à se rendre maîtres des deux tours dans lesquelles la garnison anglaise s'était retranchée.

Bloquée sur le refus de se rendre à la première sommation, le commandant de l'expédition, pour prévenir toute surprise, fit élever deux redoutes entre la ville et le pont. Un détachement conduit sur bateaux en fit sauter une qui entraîna la reddition de l'autre.

Celle qui a résisté à cette attaque n'a été rasée que depuis, en 1789, et son emplacement fait partie aujourd'hui du quai élevé sur la rive droite de la rivière.

Le pont dont il s'agit ici et dont on aperçoit les traces des piles à eaux basses, était en aval de celui qui n'a été construit qu'en 1602.

Les événements qui suivirent cette action, qui fit cesser la domination anglaise dans la ville de Châtellerault, se rattachent aux succès que poursuivit le connétable dans le surplus du Poitou et la province de la Saintonge, et deviennent étrangers à cette notice.

Deuxième période — franco-écossaise.

C'est assez improprement qu'on pourrait appeler *période franco-écossaise* le séjour d'un régent du royaume d'Écosse en France, par l'événement dont il va être rendu compte. C'est un fait isolé, qui prit naissance à Châtellerault, n'eut qu'une courte durée de dix ans, et de peu d'importance pour l'histoire générale.

Henri, second fils de François Ier, à qui il succéda sous le nom de Henri II, recueillit le duché de Châtellerault, de la succession de Charles d'Orléans son frère.

Ce nouveau roi dirigé par des motifs de politique, pour

éloigner l'union de l'Écosse à la couronne d'Angleterre par le projet de mariage *de Marie Stuart, fille de Jacques V, roi d'Écosse, avec Édouard, fils de Henri VIII*, princesse malheureuse qui périt sur l'échafaud le 15 février 1587, secondé par la reine douairière d'Écosse, sœur des Guise, famille qui jouissait de tant d'influence sous le règne d'Henri II, conçut lui-même le projet de l'unir avec *François* son fils, dauphin de Viennois, qui lui succéda sous le nom de *François II*.

La négociation eut lieu avec Jacques Hamilton, comte d'Arau, tuteur de Marie Stuart, âgée seulement de cinq jours au décès de son père, et qui prenait le titre de protecteur et de gouverneur du royaume d'Écosse.

C'est en reconnaissance de ce service, et pour avoir conduit cette jeune reine en France, qui épousa le dauphin en 1558, que, par lettres patentes données à St-Germain-en-Laye au mois de février 1548, Henri II fit don et engagement au comte d'Arau du *duché de Châtellerault* (1).

Ce seigneur écossais en prit possession, suivant un procès-verbal des commissaires de la chambre des comptes du 8 mai 1549. Il y établit son domicile, notamment à la maison de *Berlandière* (maison de plaisance des seigneurs de Châtellerault).

L'*Histoire des églises réformées de France*, publiée à Anvers en 1580, rapporte qu'il prit part aux troubles causés par l'introduction de la réforme, qu'il fut complice de la conjuration d'Amboise; qu'il avait formé une sorte de république à la Berlandière, où il avait appelé des ministres de la réforme, qui y tenaient des assemblées publiques de prédication : mais l'autorité les réprima en donnant l'ordre de les dissoudre et

(1) « La première aliénation (de Châtellerault) fut faite par le roi Henri II à James Hamilton, comte de Har, gouverneur d'Écosse, par lettres patentes du 6 mai 1549. Elles portent que le roi lui donne la duché-pairie de Châtellerault pour douze mille livres de rente, compris douze livres de rente à prendre sur les aides de Poitiers, en récompense de certaines places fortes, et de ce qu'il avait conduit en France Marie Stuart, pour être mariée avec le dauphin son fils; mais le comte de Har ne jouit pas douze ans de ce duché. Il faisait de Châtellerault une petite république; il y faisait de petites assemblées de religionnaires. Complice d'ailleurs de la conspiration d'Amboise, il se sauva trois jours avant l'exécution des ordres qui avaient été donnés de l'arrêter mort ou vif. » *Etat et détails des domaines de la généralité de Poitiers*, Ms. de M. A. Monteil.

d'arrêter le comte d'Arau *mort* ou *vif;* ce qu'il prévint par sa fuite, trois jours avant la mise à exécution.

Dans un procès-verbal dressé par les juges de Châtellerault, le 29 novembre 1559, il est constaté que le comte d'Arau et ses gens avaient commis plusieurs dégâts et dégradations, et l'on y voit que les officiers de justice furent chargés de faire leur procès, et de les chasser par toutes sortes de voies de ce qu'ils possédaient dans le duché.

Ces poursuites donnèrent lieu à une sorte de siége qu'ils soutinrent à la Berlandière, qui ne put résister aux forces dirigées contre eux.

Les descendants du comte d'Arau, qui ont fait des démarches pour être indemnisés de la dépossession du duché de Châtellerault (1), indemnité qui ne fut réglée qu'en 1723 à sept mille livres sterling, se sont abstenus, dans leurs nombreux mémoires, d'assigner la vraie cause qui dépouilla leur auteur de ce duché.

Ils ne réclamèrent que contre la saisie faite, en 1559, en exécution de l'édit du 18 août de la même année, portant révocation de tout engagement du domaine de la couronne : mais ce moyen est contredit et détruit par les faits contenus dans le procès-verbal des juges de Châtellerault du 29 novembre 1559.

La possession du duché de Châtellerault et le séjour qu'y fit le comte d'Arau ne sont qu'un épisode de courte durée de l'histoire de cette ville.

Tels sont les deux événements qui se sont passés à Châtellerault. Le premier dû au séjour des Anglais, qui se disputèrent pendant près de trois siècles le duché d'Aquitaine; le second de courte durée, qui n'eut pour cause que le mariage de François II, dauphin, avec Marie Stuart dont la fin fut si malheureuse.

HÉRAULT *(de Châtellerault).*

(1) Pour conserver un souvenir de la possession de Châtellerault, la famille Hamilton donna ce nom à un de ses châteaux, situé dans les Iles Britanniques. Voir le *Voyage de Simond*, qui donne la gravure de ce même château. D. L. F.

LE SIÉGE DE CAEN

PAR LES ANGLAIS, EN 1419.

(1) Depuis Édouard III qui avait prétendu à la couronne de France, les rois d'Angleterre avaient maintenu les mêmes prétentions ; ils avaient continué de prendre le titre de nos rois et d'en porter les armes. Mais Henri V, prince aussi sage que vaillant capitaine, ne voulut pas que ce titre fût plus longtemps vain et illusoire, et, appuyé par la faction des ducs de Bourgogne et surtout par le crédit de l'odieuse reine Isabelle de Bavière, il se prépara à conquérir la France.

Les Hollandais lui fournirent à prix d'argent presque tous les vaisseaux qui devaient transporter son armée, car, à cette époque, la marine anglaise était nulle (2). La flotte quitta les côtes d'Angleterre le 21 juillet 1417, et se présenta à l'embouchure de la Touques le 1er août suivant. 500 hommes, tant chevaliers qu'écuyers et soldats qui composaient la garnison du château de Bonneville-sur-Touques, voulurent s'opposer à la descente ; mais ils furent repoussés après avoir perdu leur commandant, et, le 3 août, ceux qui s'étaient réfugiés dans le château furent contraints de le rendre par une capitulation que signèrent Jean de Bon-Enfant et Michel Lecomte, lieutenants du gouverneur (3).

Le château d'Auvillars, place peu éloignée et assez importante pour ces temps-là, fut également forcé par les Anglais,

(1) Je dois la communication de ce mémoire, inédit jusqu'ici, à mon ami M. de Caumont, correspondant de l'Institut, qui a acheté une partie des manuscrits de l'abbé de la Rue. D. L. F.

(2) *Rotul. Norman.* H. V. an. 5 in dorso.

(3) *Ibid.* Cette capitulation a été textuellement publiée par M. de Caumont dans son *Cours d'antiq. monumentales*, tome 5. (Atlas.) D. L. F.

et Richard de Tournebu, qui en était seigneur, en signa la capitulation, le 7 août, avec le comte de Salisbury, député à cet effet par Henri V (1).

Ce prince, avant de faire avancer toute son armée sur la ville de Caen, crut qu'il était prudent de s'emparer d'abord de Lisieux, afin de ne pas être inquiété dans sa marche. Les détachements qu'il envoya à cet effet n'éprouvèrent aucune résistance; ils ne trouvèrent dans la ville qu'un vieillard et une femme infirme. Tous les habitants avaient abandonné leurs foyers, s'imaginant, dit Amalgard, historien contemporain, que les Anglais n'étaient pas des hommes, ni un corps de nation, mais des bêtes féroces qui venaient pour les dévorer : « *Populus enim longâ tunc pace simul cum servitute imbellis et* » *simplex nimis erat, æstimantibus pluribus non Anglos gentem* » *atque homines esse, sed immanes quasdam belluas quæ ad* » *devorandum populum se effunderent* (2). »

Une tâche non moins importante pour les Anglais était de s'emparer des faubourgs de Caen. Le roi prévit qu'à la nouvelle de la marche de son armée, les habitants de cette ville brûleraient leurs faubourgs, et qu'ils occuperaient deux abbayes et s'y retrancheraient. Pour empêcher ces désastres, il ordonna au duc de Clarence, son frère, d'aller en avant et à marches forcées avec une partie de l'armée. Le duc arriva à temps : on commençait déjà à mettre le feu aux faubourgs; on sapait déjà les fondements des tours de l'abbaye de St-Étienne, afin que cet édifice ne pût servir de forteresse aux Anglais contre la ville; on enlevait les trésors des églises, pour les mettre en sûreté dans nos murs. Mais le duc de Clarence empêcha les progrès de l'incendie; il fit prendre d'assaut l'abbaye de St-Étienne qui était alors fortifiée; il empêcha la chute de son église; enfin il s'assura également de l'Abbaye-aux-Dames, en s'emparant des forts qui l'entouraient (3).

Pendant ce temps, le roi d'Angleterre avançait avec son

(1) *Rotul. Norman.* H. V. an. 5 in dorso.
(2) Amelgardi præsb. Leodiens. *Histor. Caroli VII.*
(3) *Ypodigma Neustriæ*, pag. 588. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.* pag. 397.

armée ; le vendredi 13, il coucha à Dive ; le samedi 14, il vint à Grenteville, où il séjourna le dimanche 15 pour y célébrer la fête de l'Assomption ; le lundi 16, il alla coucher à l'abbaye de Fontenay ; le mardi 17, il fit passer l'Orne à une partie de son armée, et vint loger à Éterville ; enfin le mercredi 18, il fit cerner entièrement la ville du côté du midi, tandis que le duc de Clarence l'entourait du côté du nord.

Les tentes du roi furent placées dans la grande prairie, où l'on voit encore plusieurs fossés qui, suivant M. de Bras, sont d'anciens retranchements formés à cette époque par les Anglais (1). A la droite du roi, du côté de Vauxelles, commandaient sous le duc de Glocester, frère du roi, le comte de Pembroke, maréchal d'Angleterre, les sires d'Amfreville, de Néville, de Mautravers et de Willoughby ; et à la gauche, du côté de Saint-Nicolas et de l'Abbaye-aux-Dames, sous le duc de Clarence, les comtes de Warwick, de Huntingdon et de Salisbury (2).

Après avoir ainsi fait cerner la ville, le roi vint loger à l'abbaye de St-Étienne, et fit placer des canons dans les tours de ce monastère ; le reste de son artillerie et toutes les machines de guerre alors en usage pour la prise des villes arrivèrent par l'Orne, et lorsqu'elles eurent été distribuées sur différents points, la ville fut assiégée dans les formes. Les assiégés ne recevant aucun secours du roi Charles VI, et abandonnés à eux-mêmes, employèrent tous les moyens qui étaient en leur pouvoir pour se défendre. L'espoir qu'ils avaient que le roi de France ferait marcher des troupes pour les secourir soutenait leur courage ; on prit toutes les armes qui étaient dans le château ; on employa toutes les machines de guerre propres à repousser les assiégeants ; enfin, après avoir déposé dans la citadelle toute l'argenterie de l'église, chacun devint soldat et nos murs se couvrirent de combattants.

De leur côté, les Anglais ne négligèrent aucun des moyens capables d'abattre une partie de ces murs, et de s'ouvrir un

(1) M. de Bras, p. 58 et suiv.

(2) *Ypodigma Neustriæ*. — Th. Walsingham.

passage dans l'enceinte de la cité. L'attaque fut générale, excepté du côté des murs qui bordaient le cimetière de l'ancienne église de St-Étienne, parce que ce temple étant presque contigu aux murs de la ville, aurait été infailliblement abattu, si le roi n'eût défendu toute attaque sur ce point. D'ailleurs cette église eut tellement à souffrir dans ses couvertures et dans ses voûtes, des batteries anglaises placées dans l'abbaye de St-Étienne, que Henri VI crut devoir la faire réparer à ses frais, en 1424. Le bombardement dura pendant plusieurs jours ; un grand nombre de maisons furent abattues dans les divers quartiers de la ville ; la Tour des Moulins de l'Hôtel-Dieu fut renversée ; les murs furent endommagés en plusieurs endroits ; mais des poutres, des pierres et des terres rapportées réparaient momentanément le dommage. Enfin la ville tint avec tant de valeur que le roi d'Angleterre résolut de tenter un assaut (1).

Mais avant tout il envoya ses hérauts d'armes sommer la ville de se rendre, et engagea ses chefs à éviter aux habitants les malheurs d'un plus long siége et les suites horribles d'un assaut. Mais, pleins de confiance dans les travaux considérables des citoyens, et plus encore dans leur courage, les chefs refusèrent de capituler ; ils firent même dire au roi qu'ils comptaient autant que lui sur la victoire, et que, si elle était incertaine, ils étaient préparés à tous les événements de la guerre (2).

D'après cette réponse, le roi résolut de donner un assaut général : il assembla pour cet effet un conseil de guerre, où il appela les chefs de l'armée, et convint avec eux du jour, de l'heure et du signal de l'attaque. En conséquence, le 4 septembre, ce signal est donné, dès le point du jour, par les trompettes du roi, et répété dans tous les quartiers de l'armée des assiégeants. Aussitôt les habitants de Caen courent aux armes, et dans un instant ils couvrent les remparts. En vain les Anglais appliquent des échelles pour l'escalade ; les pierres,

(1) Vit. *Henri V.* — Thom. de Elmham, *de vit. et gest. Henr. V.*
(2) *Ibid.*

l'eau bouillante, la chaux vive, tout est employé pour les précipiter dans les fossés de la ville. Aussi leurs premiers efforts sont infructueux, ils sont repoussés avec une grande perte d'hommes; ils perdent aussi un général nommé Sping, dont tous les historiens anglais font l'éloge, et qui fut, après le siége, inhumé dans l'abbaye de St-Étienne (1).

On redouble d'efforts dans un second assaut; chaque parti s'anime, s'acharne pour faire des prodiges. Malheureusement comme le côté où était le roi était celui où, combattant sous ses yeux, chacun voulait se signaler par des exploits, le combat devint plus ardent sur ce point, c'est-à-dire du côté de la grande prairie. Par la même raison, les assiégés furent contraints d'y porter plus de forces, et de laisser le côté du nord, c'est-à-dire vers l'Abbaye-aux-Dames, moins défendu.

Alors le duc de Clarence, voyant dégarnir la partie où il commandait, ordonne un assaut très-soutenu au mur qui répondait à la neuve rue, et qui alors n'était pas fortifié par la tour que nous y avons vue de nos jours. Le prince était à la tête des assaillants qui, après bien des efforts, arrivent enfin sur les murs et vont ouvrir à l'armée les portes de la ville. Après s'être emparé de la forteresse qui était sur le pont St-Pierre, le duc de Clarence veut aller au secours du roi, c'est-à-dire du côté des Jacobins où le combat était très-opiniâtre; il n'y parvient qu'en combattant lui-même contre les habitants qui voulaient lui fermer le passage; mais il le force, et alors ceux qui se battaient dans la partie qu'occupe aujourd'hui la foire se trouvent entre deux feux. Le carnage devient général; on se bat dans les rues, sur les places, sur les remparts; les Anglais n'épargnent que les femmes, les enfants et les églises; enfin ils parviennent jusqu'au roi, qui monte en vainqueur sur les murs de la ville. Le reste de son armée le suit; on lui donne le pillage, et elle l'exerce avec une cruauté inouïe: on force toutes les maisons; on enlève toutes les fortunes; on ne respecte que les églises, parce que le roi avait défendu d'y entrer.

(1) Vit. *Henri V.* — Thom. de Elmham, *de vit. et gest. Henr. V.*

Heureusement le triomphe des vainqueurs fut troublé tout-à-coup : une fausse nouvelle arrêta le carnage. Soit persuasion, soit à dessein, on répandit dans la ville que l'armée française arrivait au secours de ses habitants. Aussitôt le monarque anglais marche vers la plaine avec une partie de la sienne, et laisse l'autre garder les murs dont il venait de s'emparer. Mais il attend inutilement l'armée française qui ne paraît pas ; et alors il rentre en vainqueur dans la ville. Il la traverse au milieu des femmes et des enfants dont les cris lamentables lui redemandent des fils, des époux et des pères ; et c'est au bruit de ces accents douloureux qu'il dirige ses pas vers l'église St-Pierre, où il va remercier Dieu d'une victoire aussi sanglante.

La ville étant ainsi conquise, il fallait s'emparer du château qui tenait toujours contre les Anglais, sous les ordres de Guillaume, sire de Monteney, son gouverneur. Mais la prise de la ville rendait celle de la citadelle beaucoup plus facile, puisqu'on pouvait alors l'entourer de toutes parts et l'affamer. D'ailleurs, plus de mille personnes de la ville et des environs s'y étaient réfugiées, et si on y ajoute les troupes de la garnison, les vivres devaient bientôt manquer à une foule aussi nombreuse, surtout quand on n'avait pas eu le temps de faire des approvisionnements considérables.

Henri V fit donc cerner la place de la manière la plus rigoureuse, afin d'en hâter la reddition par la famine. Pour faire une diversion utile, on annonce de nouveau que l'armée française s'avance vers Caen. Le roi sort une seconde fois avec une partie de la sienne, et va camper dans la plaine pour attendre un ennemi qui n'arrive pas. Le sire de Monteney, qui tient toujours dans la place, attend aussi inutilement des secours du roi ou du dauphin. Mais pour le forcer à la rendre plus promptement, on lui fait annoncer par les principales personnes de la ville qui étaient prisonnières que leur mort est certaine, s'il ne capitule pas au plus tôt. Ces considérations, et plus encore le défaut de vivres, le forcent à des pourparlers avec l'ennemi.

Le roi nomme le comte de Salisbury, Henri Fitz-Hugues,

son chambellan, Gautier Hungerford, sénéchal de son hôtel, et Jean Cornouailles, chevalier, pour conférer et traiter avec le sire de Monteney (1). Ce dernier paraît avoir dicté les treize articles de la capitulation, car ils sont presque tous favorables à la garnison et à ceux qui étaient alors assiégés avec elle dans le château.

D'abord, dès le premier article cité, on reconnaît la galanterie française; le sire de Monteney le consacre aux dames, et stipule que toutes celles qui se sont réfugiées dans la place en sortiront avec tout ce qui peut servir à leur ornement; ainsi il sauva les joyaux, les bijoux, et tout ce qui appartient à la toilette.

Il fait ensuite arrêter que tous les prisonniers faits dans la ville, pendant et après le siége, auront leurs vies sauves, que toute la garnison de la place ne sera pas prisonnière de guerre; mais qu'elle sortira avec chevaux et bagages, laissant cependant l'artillerie dans le château, et qu'il sera donné à tous ceux qui la composent des sauf-conduits pour aller où bon leur semblera.

Enfin il fut convenu que le sire de Monteney rendrait la place aux Anglais dans dix jours, si pendant ce laps de temps, le roi de France, ou le dauphin, ou le connétable d'Armagnac ne venaient pas à son secours (2); et pour sûreté et garantie de l'exécution de cette dernière clause, il donna en otage six chevaliers et six écuyers.

Tous les gentilshommes qui étaient dans le château jurèrent, sur leur parole et *sous la peine du reproche*, l'exécution d'une capitulation aussi honorable qu'avantageuse; car on n'y trouve qu'un article qui semble onéreux, c'est celui qui dispose que ceux qui se trouvaient alors dans le château ne pourraient tous ensemble en emporter plus de 2,000 écus en or, argenterie, ou monnayés, somme qui revient à environ 10,000 fr. de notre monnaie actuelle; et que le surplus, en

(1) Rymer, *Acta*, vol. 4.

(2) Cette curieuse capitulation a été publiée textuellement par M. de Caumont, dans le 5e vol. de son *Cours d'antiq. monumentales*. D. L. F.

monnaie, vaisselle et argenterie, resterait à la disposition du roi d'Angleterre. Mais n'accusons pas ce prince d'une clause qui au premier coup d'œil paraît une spoliation ou un abus du droit de conquête. Ce fut, au contraire, la justice qui fit dicter ces conditions rigoureuses. Il avait appris que les abbayes, les monastères et les églises paroissiales de la ville et des environs avaient, comme nous l'avons dit ci-dessus, mis en dépôt dans le château les richesses de leurs temples : or la garnison et tous les mécontents qui étaient dans la place, et auxquels la capitulation permettait de se retirer où bon leur semblerait, pouvaient très-bien se partager et emporter les trésors des églises ; et le roi devenant maître du château, crut avec raison devenir garant du dépôt. Peut-être les 2,000 écus n'étaient pas chose suffisante pour que chacun eût ce qui lui appartenait, mais peut-être aussi était-elle trop forte ; car comment au milieu des horreurs de la guerre faire des vérifications exactes et des appréciations justes ?

D'ailleurs, si l'on en croit les historiens anglais, les soldats de la garnison n'observèrent pas à la lettre les conventions ; plusieurs, sous prétexte de chaleur, emportèrent leurs outres pleines d'eau, et ils avaient eu soin d'y jeter auparavant beaucoup d'or et d'argent, ce qui fit sortir du château une somme beaucoup plus considérable que celle convenue par la capitulation ; mais qui peut se flatter d'astreindre le soldat à exécuter des pactions qui l'obligent d'abandonner son argent à l'ennemi ? Souvent nous ne le blâmons pas d'avoir fait le malheur des vaincus ; comment alors ne lui passerions-nous pas d'avoir trompé les vainqueurs ?

Le gouvernement français ayant négligé d'envoyer des secours au sire de Montenay dans le délai fixé par la capitulation, ce gouverneur se vit contraint de rendre le château. A peine en eut-il remis les clefs au roi, que ce prince vint s'y établir. Son premier soin fut de s'assurer des dépôts faits par les églises, et de faire publier qu'il était disposé à les rendre, dès que les bénéficiers lui auraient prêté serment de fidélité ; presque tous le prêtèrent.

Il fit ensuite expédier des sauf-conduits au sire de Montenay, à la garnison du château, et à 1,000 personnes environ qui s'y étaient retirées. Beaucoup de bourgeois qui n'avaient pas péri dans le siége, les imitèrent et abandonnèrent leurs foyers, en refusant de reconnaître le roi d'Angleterre pour leur souverain. Alors ce dernier s'empara des hôtels et des maisons abandonnées dans les différents quartiers de la ville, et les donna à ses sujets, à charge d'une rente et de les réparer dans l'année, si elles avaient été endommagées pendant le siége. On trouve dans les rôles de la Tour de Londres toutes les lettres patentes de ces concessions, et il en résulte qu'excepté les faubourgs presque toute la ville fut habitée par des Anglais et gouvernée par des Anglais.

Jean Popham fut nommé grand bailli ; Gilbert d'Umfranville, gouverneur ; Guillaume Talbot, son lieutenant, et Henri Nourseley, son connétable.

Alors commença pour nous le gouvernement des Anglais qui dura trente-trois ans, et « s'il commença par de grands maux, dit M. de Bras (1), il fit aussi beaucoup de bien à la ville pendant le temps qu'elle fut en leur pouvoir, et surtout en y fondant notre université. »

L'ABBÉ DE LA RUE *(membre de l'Institut).*

(1) Pag. 60.

L'ANCIEN CHATEAU DE CHARRUEL

(MANCHE).

Le fort de Charruël, *castrum Carrucas*, participant par sa forme et sa position des camps romains, des vigies, et même des siéges des *comes britannici limitis*, est appelé *Caresce* par R. Wace (vers 771); Carrouges, par Dumoulin, Le Valois et Goube, et confondu avec Pontorson par de Serre. Situé en la commune de Sacey, aux frontières de la Bretagne, le duc de Normandie, Robert Ier, le fit construire l'an 1028, le 1er de son règne, pour empêcher les irruptions des Bretons, et brider leur garnison du fort d'Antrain, dont il n'est éloigné que d'une lieue; ce que Guillaume de Jumiége semble confirmer (1). Ce château est placé sur la croupe et le versant méridional d'une côte élevée, à un kilomètre à l'ouest du bourg de Sacey, cinq de Pontorson et quatre de Montaigu, défendu, vers la Bretagne, par une pente rapide et par la rivière de Dierge qui coule au pied, et va déboucher dans celle de Coesnon à un kilomètre au-dessous; il domine tous les terrains environnants par son élévation naturelle et factice au-dessus d'eux; il s'en détache par des fossés qui paraissent avoir été profondément creusés. L'enceinte a la forme d'un carré parfait (2), ayant la

(1) *Alanus, Britannorum comes, à Roberti ducis servitio se surripere pertinaciter est agressus; dux igitur adversùs eum innumerabilem exercitum movit, et non longè à fluvio Coisnon castrum quod vocatur Carruel (seu Carrucas), ad munimen scilicet normanici limitis et domandam tumidi arrogantiam præsumptoris.* (Will. Gemet, l. VI, p. 261.)

(2) Polybe, Végèce, Josèphe, nous apprennent que, lorsque les Romains n'étaient pas empêchés par le terrain, ils donnaient à leurs camps permanents (*castra stativa*) la forme quadrangulaire; les autres dispositions de celui-ci étant aussi selon leur système, il en résulte la preuve que les camps normands étaient semblables aux camps romains, et par conséquent qu'il faut être circonspect à fixer l'origine de ceux que l'on rencontre encore sur notre sol.

grandeur requise pour une légion romaine, soixante-dix mètres sur chaque face et les angles arrondis; au milieu, du côté nord, on voit une ouverture qui, je présume, était celle de la porte décumane ou d'un pont-levis. L'intérieur de cette enceinte est depuis longtemps défriché et labouré, mais les bases et traces du rempart existent encore dans tout le pourtour; on y trouve quelques éclats de rochers quartzeux et des débris de maçonnerie; il n'y a plus de vestiges de la demeure baronniale ou des *castri custodes*; son donjon dominait les deux frontières, et mettait à même de correspondre par le système télégraphique d'alors (feux, bannières et autres signaux) avec les châteaux de Pontorson et de Montaigu, et beaucoup d'autres positions élevées. A l'est on aperçoit une excavation d'où est sortie la pierre des murs; le maçonnage qu'on en obtient est du genre appelé *emplectum* par Vitruve.

Le duc Robert, après avoir puni Alain, comte de Bretagne, qui avait refusé de lui rendre l'hommage d'heureux avénement, et saccagé Dol dont ses troupes tuèrent l'archevêque, donna la garde de Charruël à Auvray le Géant. L'année suivante, 1029, Alain, voulant se venger, passa la rivière de Coesnon dans l'intention de raser ce fort; la contenance de la garnison l'ayant intimidé, il passa outre pour ruiner l'Avranchin, et vint camper à la Croix; mais le capitaine de Charruël et celui de Pontorson nommé Neel, aidés des troupes d'Adelin, commandant ou *préposé ès marches de Saint-Hilaire et Saint-Jacques-de-Bevron*, y surprirent les chefs bretons dépourvus d'une grande partie de leurs soldats qui étaient disséminés au pillage.

> Li viles aloent ardant,
> Quérant preie, vilains pernant. (*Wace.*)

Ils ne purent soutenir le choc, et ceux qui ne voulurent ou qui ne purent fuir furent tués ou pris.

> Alainz n'ont od sei des Bretunz
> Fort li chevetaignes barunz;
> . . . . . .

Ne n'i porent place tenir ;
Mort fu ki ne s'en pot fuir. (*Id.*)

Le fort de la mêlée eut lieu à un kilomètre à l'ouest du bourg de la Croix-Avranchin, dans une petite plaine appelée depuis *les Tombettes*. M. Tuffin de Villier, auquel elle appartenait, l'ayant fait diviser dans le dernier siècle, ses ouvriers, en creusant le sol pour faire des haies en rejet de terre, y trouvèrent une grande tombe dont le pourtour était parementé en pierres ordinaires ; elle était recouverte en terre et remplie de débris de corps humains ; ils trouvèrent aussi, dans ce champ, les deux pierres sépulcrales qui sont aujourd'hui près de là, sur la route de Pontorson, et qu'un ancien manuscrit désigne pour avoir recouvert les corps de deux chevaliers tués dans cette bataille. Ces deux monuments conservés par les soins de M. de Saint-Brice, sous-préfet d'Avranches, n'ont aucune inscription ; leur longueur est de cinq pieds sur vingt pouces de large à un bout, et quatorze à l'autre.

Robert, voulant récompenser Adelin du service qu'il lui avait rendu, lui donna le village de la Croix où il s'était distingué. Ce seigneur, peu avant sa mort, le donna à son tour aux religieux du Mont-Saint-Michel pour avoir part à leurs prières, et ce, du consentement de Béatrix son épouse, et de Robert son fils (1).

Il est présumable que pendant les démêlés qui eurent lieu entre les rois de France et les ducs de Bretagne et de Normandie, un des capitaines de Charruël, que je considère comme un domaine d'origine létique, en usurpa ou reçut l'inféodation à charge de service militaire, car, quoique inclus dans la paroisse et baronnie de Sacey, c'était une vavassorie mouvante de la couronne.

Un Jean de Charruël, *de Charrueriis*, ayant assisté dans leur révolte contre Henri II, roi-duc, les capitaines de Saint-

(1) On croit que la paroisse du Mesnil-Adelée, arrondissement de Mortain, doit son nom à cette famille, et que la jongleresse Adeline, à laquelle Roger de Montgommery donna des terres en Angleterre, en était sortie. Un capitaine du nom d'Adelée était sénéchal du roi d'Angleterre en Poitou, en l'an 1368.

Hilaire et de Saint-James, fut fait prisonnier à Dol en 1173. Dans le XIVe siècle on le voit encore avec ses dépendances; composant environ cent hectares de terre et un moulin à eau possédé par des seigneurs de ce nom, dont les armes étaient *de gueules à un char d'argent*. Un Yves Charruël, chevalier, était, en 1350, proche Josselin, au combat *des trente*; il y fut d'abord blessé et pris, puis s'échappa pour partager la gloire du brave Beaumanoir. On trouve en outre au trésor des chartes un *dominus Yvo Charruël* aux gages du roi de France, de 1351 à 1356, et un article ainsi conçu : « Par mandement du dernier novembre 1369, le roi accorde à Yvain Charruël, chevalier, cent livres francs pour lui aider à supporter les frais et missions de son service. »

Une famille Le Charpentier, non moins ancienne, lui succéda, on ignore à quel titre. Orderic Vital (tome 3, p. 423 et 456) cite Guillaume Le Charpentier au nombre des capitaines qui accompagnèrent Pierre l'Ermite à la première croisade. Un Ramaldus *Faber* (Charpentier) est employé comme témoin dans une charte de Turgis, évêque d'Avranches, en 1155. L'an 1225, Jehan Le Charpentier figure aux assises de ladite ville, et le 36e évêque de ce diocèse (décédé en 1305) s'appelait Geofroy Le Charpentier.

Les noms de Phelippot et Perrot Le Charpentier se voient dans la liste des écuyers qui firent *montre* à Pontorson en 1365, et qui accompagnèrent Bertrand du Guesclin en Espagne.

Le 24 novembre 1419, Henri V, roi d'Angleterre, confisqua le château et seigneurie de Charruël sur Robert Le Charpentier et Olive de Coëtivy sa femme, et en investit Guillaume Hodehal, l'un de ses capitaines, qui y tint garnison pendant plusieurs années de l'occupation.

Dans la liste des 119 héros qui, l'an 1423, défendirent victorieusement le château du Mont-Saint-Michel contre 15,000 Anglais, on trouve un Le Charpentier.

L'an 1458, Robert Le Charpentier, seigneur de Charruël, de la Touche, du Gault, etc., et dernier du nom, mourut; il fut inhumé dans l'église de Sacey; on voyait sur sa pierre

tombale une grande épée traversant un écu triangulaire sur lequel étaient sculptées trois roses, armes de cette famille. Il avait de son mariage avec Olive de Coëtivy (1) trois filles ; savoir : Yvonne, Berte et Guillemette ; la première, mariée à Pierre de la Paluëlle, eut Charruël ; la deuxième, épouse de Jean Duhomme, eut la terre du Gault, plus 20 livres tournois de rente à prendre sur la terre de Raiz et les autres héritages de feu Prégent de Coëtivy ; et la troisième, mariée à Jean de Guiton, lui porta la terre de la Touche.

Sur un ancien registre du prieuré de Sacey, on lit, au sujet de ces mariages, le quatrain suivant, qui se ressent d'avoir précédé Malherbe ; il apprend que les quatre pères de ces époux avaient contribué à la glorieuse conservation du Mont-Saint-Michel pendant l'occupation anglaise :

Les trois Charpentières eurent l'heur
D'espouser chascune un damoisel,
Comme elles, fils d'un preux défenseur
Du bel moustier monsieur Saint-Michel.

La Bretagne ayant été réunie à la France par les mariages de Charles VIII et du bon Louis XII, le fort ou *castrum* de Charruël devint inutile, et Gilles de la Paluëlle (2) le fit démolir dans le XVIe siècle, et de ses débris fit bâtir sur ses dépendances, à une portée de fusil à l'ouest et dans un lieu moins élevé, un manoir avec colombier, etc. Les habitants du bourg de Sacey en ont aussi enlevé des pierres pour bâtir et même pour raccommoder leurs chemins.

Cette branche des Paluëlle de Saint-James se conserva dans ce nouveau Charruël jusqu'en 1602, qu'elle tomba en quenouille dans la personne de Hélène, fille de Jacques de Pa-

(1) Cette dame était décédée en 1455 ; sa pierre tumulaire, qui était à côté de celle de son époux, était ornée d'un écusson *fascé d'or et de sable de six pièces*, suspendu au collier d'une levrette accroupie. Le manuscrit du prieuré apprend qu'elle était nièce du preux Tanneguy-Duchastel ; que son frère, Prégent de Coëtivy, avait été tué, l'an 1450, au siége de Cherbourg ; que le second, nommé Alain, avait été évêque de Dol, puis cardinal ; et qu'Olivier, le plus jeune, avait épousé, en 1458, une bâtarde de Charles VII, nommée Marie, que ledit Prégent avait recueillie enfant et fait élever chez lui avec beaucoup de soin.

(2) Gilles de la Paluëlle portait pour armes : *d'azur, à trois molettes d'éperons d'or.*

luëlle, qui épousa Olivier des Douëtils, fils de Henri, sieur du Rocher et du Mesnil, originaire de Granville. Ce dernier, étant venu voir ses enfants, mourut, ainsi qu'un de ses petits-fils, en 1615, au manoir de Charruël, pour avoir mangé des champignons; ils furent inhumés ensemble dans la chapelle Saint-Georges, dite de Charruël, en l'église de Sacey (1). Desdits Olivier et Hélène, il ne resta qu'une fille nommée Anne, qui, le 27 novembre 1621, épousa, à Mortain, Gilles Vivien, sieur de Chomme, lieutenant-général du bailli de Costantin, à Avranches.

Olivier des Douëtils, sieur du Mesnil, de la Renouillère, etc., décéda à son manoir de Charruël, le 16 octobre 1622, et fut inhumé proche son père précité. Hélène de la Paluëlle, sa veuve, mourut à Avranches, le 14 avril 1648, et son corps fut apporté à Sacey dans le tombeau de ses ancêtres.

Gilles Vivien, seigneur de Chomme et de la Champagne, qui comptait parmi ses aïeux le 48e évêque de Coutances, fut inhumé dans la cathédrale d'Avranches, le 18 avril 1657, et sa postérité a conservé Charruël jusqu'à la révolution de 1789, qui l'en a spoliée pour cause d'émigration. M. Ange-Charles Vivien de la Champagne, dernier mâle de cette famille, est décédé à Avranches, le 24 novembre 1837 : pieux et érudit, la bienfaisance et l'étude se partageaient ses loisirs; il a légué au séminaire de Coutances sa bibliothèque valant plus de 30,000 fr., et 1,200 fr. de rente perpétuelle aux sœurs de la charité d'Avranches, et autant aux frères des écoles chrétiennes de ladite ville (2).

Lorsque les Vendéens marchèrent sur Granville, en 1794, l'armée républicaine, commandée par le général Scheffer,

(1) A leurs funérailles assistèrent René Budes, seigneur de Boucey; François de Guiton, seigneur de la Villeberge, et Radégonde du Hallay-Coëtquen sa mère; Marie de Mathan, dame de Carnet, épouse de Robert le Bourgeois, seigneur de Heauville; Louis de la Paluëlle, seigneur de Loucey; Charles de Verdun, seigneur de la Crenne; Jean le Roy, seigneur de Macey, et Jacqueline de St-Martin son épouse; Marie de la Cervelle, dame d'Aucey; Odet de la Hacherie, seigneur de Curey, et Nicolas de Billeheust, sieur d'Argenton. (*Registre de l'église de Sacey.*)

(2) Cette famille de Vivien portait pour armes : *d'azur, à neuf molettes d'or, posées 3, 3 et 3, et coupées de deux bandes d'or.*

campa plusieurs jours dans le fort et sur la côte de Charruël dans l'intention de les arrêter, mais ils passèrent à côté : c'est la dernière fois que des hommes de guerre y aient médité la destruction de leurs frères.

Quand je le visitai, en 1824, une jeune fille, tout en gardant ses moutons, y étudiait le catéchisme du Dieu qui commande l'amour fraternel. Touchant contraste !

Cet emplacement féodal et environ deux tiers de son ancienne dépendance appartiennent actuellement à M. Fauchon, et le surplus et le moulin à divers particuliers. Enfin,

Charruël n'offre plus aux yeux épouvantés
D'attributs teints de sang, de rebelles domptés,
De captifs enchaînés une foule éperdue,
Mais des sillons, des bœufs, une simple charrue.

VICOMTE DE GUITON (*de la Manche*).

LE MONT TOMBELÈNE.

(MANCHE.)

Ce rocher granitique qui s'élève à quarante mètres de hauteur sur une base de plus de six cents toises de circonférence, est situé à une demi-lieue nord du Mont-Saint-Michel, au milieu d'une grève unie, blanche, solitaire, de huit à dix lieues carrées de superficie. Il est tous les jours terre ferme et îlot, selon l'état de la marée : pendant la pleine mer, c'est un point isolé qu'environnent les flots, et l'on ne peut y aborder qu'en bateau ; à mer basse, il n'est plus borné que par une plage aride, et les grèves mouvantes qui l'entourent rendent son accès dangereux. Le mouvement du flux en déplaçant les sables, forme comme des fondrières, connues sous le nom de *lises*, endroits fort dangereux, où le voyageur court risque de s'ensevelir, s'il suit une route déjà prise par un autre, ou s'il ne franchit rapidement la lise, de manière que la superficie du sable n'ait pas le temps de se délayer sous ses pieds.

Tombelène était autrefois un lieu vénéré ; les Gaulois y adoraient, dit-on, leur dieu Bélénus, l'Apollon ou l'Osiris des Celtes ; et de là son nom de *Tumba Beleni*, monument ou temple de Bélénus, qui, par corruption, a formé le mot *Tombelène*.

Cependant plusieurs écrivains veulent que le mont Bélénus ait été le Mont-Saint-Michel ; et comme l'étymologie du mot Tombelène est contre eux, ils la détruisent en prétendant que les chrétiens, pour faire oublier l'origine païenne du Mont-Saint-Michel où ils élevèrent une église, donnèrent le change au public en imposant au rocher Tombelène le nom que portait l'autre mont. Avec de pareilles hypothèses on dit nécessairement du nouveau ; mais la supposition est tout-à-fait gratuite.

J'en dirais presque autant, malgré l'autorité de Deric et de Saint-Foix, de ce que l'on conte des druidesses qui desservaient l'autel de Bélénus à Tombelène, de leur don de divination, de leur pouvoir tout féerique de produire et de calmer à leur gré les tempêtes; enfin, des flèches qu'elles vendaient aux marins, et qui avaient la vertu d'apaiser l'irritation des flots, pourvu qu'elles fussent jetées à la mer par un beau jeune homme. Tout cela est évidemment tiré du géographe romain Pomponius Méla. Je ne vois à cet emprunt qu'un inconvénient, c'est que Pomponius Méla, en parlant des prêtresses gauloises, mentionne le collége de druidesses de l'île de *Sena*, aujourd'hui l'île de Sein, et qu'il ne dit pas un mot du *Mons* ou *Tumba Beleni*.

Selon Robert Celanis, évêque d'Avranches, et, après lui, le savant Huet, le mot Tombelène vient du latin *tumbellana* ou *tumbulana*, petite tombe, diminutif de *Tumba*, nom que portait le Mont-Saint-Michel. Mais on ne peut pas donner le nom de petite tombe à Tombelène par rapport au Mont-Saint-Michel, puisque celui-ci pour être plus élevé, plus pyramidal que l'autre, a pourtant moins d'étendue. On a prétendu aussi que ce rocher tire son nom du gaulois *tum*, tombe, à cause de sa forme qui a l'aspect d'un grand *tumulus* ou tombeau des anciens.

Dom Huynes et Le Baud donnent à Tombelène une étymologie toute différente. Ils font dériver ce mot de *tumba Helenæ*, tombe d'Hélène, parce qu'une princesse Hélène, fille de Hoël le Grand, duc de Bretagne, ravie et outragée par un merveilleux géant venu d'Espagne, qui l'abandonna sur ce rocher où elle mourut, y aurait été enterrée par sa nourrice, compagne de ses infortunes. Cette tradition ayant une certaine analogie avec un épisode de la mythologie grecque, on a cru qu'il fallait en chercher l'origine dans la fable d'Ariane, princesse de Crète, délaissée par Thésée dans l'île de Naxos. C'est une erreur. Ce récit est certainement tiré du roman du *Brut*, qui raconte épisodiquement la malheureuse aventure d'une Hélène enlevée de la cour de Bretagne, conduite à Tombelène et déshonorée par

un géant qui causa sa mort. Le poëme du *Brut* ajoute que la princesse fut inhumée là, et que ce rocher s'appela de son nom :

> Del tombel u Helaine iut,
> Tombe Helaine son nom reçut
> Del tombe u li cors fu mis
> Il tombe Helaine, c'est ce non pris.

Marchangy nous donne à son tour quelques détails sur cette Hélène ; mais, selon lui, c'était une jeune fille qui, « n'ayant pu suivre Montgommery, son amant, qui allait avec le duc Guillaume conquérir l'Angleterre, mourut de chagrin sur ce rivage, où elle fut ensevelie. » Il est inutile de rechercher où l'auteur de la *Gaule poétique* a pris cette tradition. En voilà bien assez sur l'étymologie de Tombelène. Passons à l'histoire de ce rocher.

Ce qu'on peut dire de Tombelène sous les Gaulois et pendant l'époque romaine est purement hypothétique; on raisonne par analogie, par supposition ; on fait des conjectures plus ou moins spécieuses ; mais le moyen de les étayer de quelque certitude, quand nous n'avons à cet égard aucun monument qui remonte à ces temps éloignés? Nous ne connaissons rien de Tombelène avant le XIIe siècle. L'histoire fait mention de ce roc, pour la première fois, à propos d'un prieuré que Bernard, treizième abbé du Mont-Saint-Michel, y établit en 1135. Selon le *Gallia christiana* et le *Neustria pia*, Bernard, qui trouvait ce lieu favorable à la vie contemplative, y fit bâtir un oratoire et plusieurs cellules, où il allait souvent avec quelques frères, et y envoyait ses religieux en retraite. Il en fit un petit monastère en y établissant trois moines de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, qui étaient relevés par d'autres après un séjour de trois ans. Tel fut l'établissement d'un prieuré qui exista jusqu'au XVIIe siècle, et qui, pendant six cents ans, porta les fidèles à aller en pèlerinage prier à Tombelène.

En 1212, Jordan, dix-septième abbé du Mont-Saint-Michel, reçut, d'après sa demande, la sépulture à Tombelène. Il

ne reste plus de vestiges de son tombeau que les croyants visitaient autrefois.

Quelques années plus tard, en 1220, Philippe-Auguste fit élever un petit fort sur ce rocher, dans le but de protéger le Mont-Saint-Michel contre toute tentative de la part des Anglais qui le convoitaient déjà. Ces légères fortifications n'empêchèrent pas ceux-ci de s'emparer de Tombelène, en 1357, pendant la désastreuse captivité du roi Jean. Ils le possédèrent jusqu'à 1374, qu'il fut repris par les troupes de Charles V, aidées des habitants d'Avranches. Mais en 1417, alors que la France gémissait sous le sceptre incertain d'un monarque en démence, et que tout était confusion dans l'Etat, Tombelène retomba sans coup férir au pouvoir des Anglais. L'année suivante ils y construisirent un nouveau fort, flanqué de tours et revêtu de hautes murailles. Ce fut leur arsenal et le dépôt de leurs approvisionnements ; ils en firent leur place de guerre, le centre de leurs opérations contre le Mont-Saint-Michel, qu'ils avaient à cœur de réduire, et qui sut braver leurs efforts.

Après le honteux échec qu'ils reçurent devant cette forteresse en 1424, ils retirèrent une partie de leurs troupes, désormais inutiles contre l'imprenable mont ; mais ils laissèrent une forte garnison à Tombelène, d'où ils inquiétaient sans cesse les environs par des coups de main et de rapides irruptions.

Enfin la bataille de Formigny se donna. L'issue de cette journée si fatale aux Anglais leur fit bientôt perdre le mont Tombelène. Le duc de Bretagne et le connétable de Richemont vinrent assiéger ce rocher dans le courant de l'année 1450, et contraignirent l'ennemi à se rendre par capitulation, après avoir possédé Tombelène pendant 33 ans.

On enleva les armes et les munitions que contenaient les magasins de la place ; mais aucun ouvrage de fortification ne fut endommagé. C'était une redoute toute prête qui pouvait servir au besoin ; la France la conserva. Des comtes de Montgommery l'occupèrent avec quelques troupes jusqu'au temps des guerres de la Ligue.

Il devint ensuite le siége d'un gouvernement militaire, et

fut le théâtre de plusieurs petits faits d'armes pendant les troubles de Bretagne. Le surintendant Fouquet, son dernier gouverneur, qui ne le visita jamais, y fit faire d'importantes constructions pour loger plus commodément la garnison qu'il y entretenait; il répara aussi une partie des remparts. Mais à la chute de ce somptueux financier, Tombelène devint désert; la garnison et les religieux l'abandonnèrent : rien ne fut plus entretenu, tout se détériora. Enfin, cinq ans après la disgrâce de Fouquet, en 1669, Louis XIV donna l'ordre de démolir ce fort, qui fut entièrement rasé l'année suivante.

Une humble chapelle, placée sous la double invocation de Notre-Dame et de sainte Appoline, fut le seul monument qu'épargna le marteau destructeur. Cette chapelle a existé jusqu'à la révolution de 1789. Elle recevait une subvention pour l'entretien d'une lampe perpétuelle; et les pèlerins qui venaient la visiter y laissaient d'abondantes offrandes : c'est dire assez qu'on avait intérêt à la conserver.

Tombelène n'est plus aujourd'hui qu'un rocher aride et solitaire, couronné de décombres et couvert de ronces et d'épines. On y voit encore un chemin taillé dans le roc, la trace des fondements de quelques édifices, les ruines d'une ancienne porte, des fragments de murailles et des débris de remparts.

VÉRUSMOR (*de Cherbourg*).

Bulletin Bibliographique.

Études historiques sur l'Angoumois, par M. F. Marvaud; 1 vol. in-8°. Angoulême, Cognasse, 1836. (2e article.)

M. Marvaud trace, après la mort de la comtesse-reine, les derniers instants de la possession du comté d'Angoulême par la maison de Lusignan, dont les comtes se succédèrent avec rapidité. Le dernier, Gui de Lusignan, non marié et peu désireux de transmettre l'Angoumois à sa famille, se retira dans un monastère de Poitiers, et céda ses droits à Philippe le Bel, roi de France.

Mais les trois fils de ce souverain ne firent que *passer sur le trône*, et sans laisser d'enfants. Alors un prince de la maison de Valois, Philippe, se saisit de la couronne, par suite de la loi salique, et la grande querelle de la France et de l'Angleterre dut surgir. « Jusque-là, comme dit l'auteur, les deux nations n'avaient fait la guerre que pour se disputer quelques châteaux; mais alors, comme il s'agissait de la possession du trône de France, la grandeur des intérêts dut augmenter l'éclat des prétentions rivales.

» Edouard III, roi d'Angleterre, en qualité de fils d'Isabelle de France, et de petit-fils de Philippe le Bel, prétendait à la couronne. Telle fut la cause de cette guerre, qui devait durer plus de cent ans, et dont l'Angoumois fut si souvent le théâtre. Edouard s'empara de quelques places dans la Saintonge, par l'entremise de ses généraux; mais, malgré ces hostilités, il y eut quelques propositions de paix entre les deux partis. Elles allaient être acceptées, lorsque le roi de France fit mettre à mort Olivier de Clisson et quelques autres seigneurs bretons, soupçonnés d'avoir des intelligences avec l'Angleterre. Edouard en fut tellement irrité qu'il fit annoncer à la France la continuation de la guerre. Aussitôt, le comte d'Herby, qui était alors à Bordeaux, averti que la ville d'Angoulême était sans garnison, vint en faire le siége avec trois mille hommes de cavalerie et deux mille fantassins (1345). Les habitants, pris à l'improviste, et quoique sans ressources, se défendent avec beaucoup de courage, éloignent l'ennemi de leurs murailles; mais, de peur d'être attaqués d'un autre côté, ils n'osent

pas poursuivre leurs succès. L'ennemi entoure de nouveau la ville, et intercepte toute communication. Alors, les habitants ne pouvant plus introduire ni vivres ni renforts, promirent de capituler, si, dans l'espace d'un mois, le roi de France ne venait à leur secours. Pour l'exécution de cette promesse, ils donnèrent pour otages vingt des principaux citoyens, distingués par la fortune et la naissance. Le comte d'Herby les envoya à Bordeaux.

» Le général anglais, ayant laissé quelques troupes devant la place, parcourut l'Angoumois et plaça des garnisons dans les châteaux dont il se rendit maître facilement, parce qu'avant de venir à Angoulême, il avait vaincu une grande partie de la noblesse du pays, près de Bergerac. L'attente des habitants d'Angoulême fut trompée : le roi de France ne pouvant les secourir, ils furent forcés de livrer la ville aux Anglais, qui y laissèrent une garnison commandée par Jean de Norwich, à qui les habitants prêtèrent serment de fidélité. Le comte d'Herby se porta de là sur tous les points du pays, s'en empara, et continua ses progrès dans toute la Guyenne. De tous côtés erraient des détachements anglais sans discipline, et souvent sans autre but que le pillage. La population des bourgs et des hameaux montait la garde toutes les nuits, courait aux armes au moindre signal, ou prenait la fuite, emportant avec elle ce qu'elle avait de plus précieux. Combien de fois nos pères, en s'éveillant, virent de féroces soldats emporter leurs moissons, ou se disposer à brûler leurs demeures ! Leurs ancêtres avaient eu moins à souffrir du passage des peuples du Nord. »

L'auteur raconte ensuite que le roi de France envoya, à la fin de 1345 ou en janvier 1346, son fils le duc de Normandie pour reprendre Angoulême. Le prince assiégea, en effet, cette ville avec une nombreuse et forte armée. Hors d'état de résister, Norwich fit alors le *tour du Normand*, qui a fourni le sujet d'un morceau dont M. Eusèbe Castaigne a enrichi cette Revue (1). Le chef anglais et les siens se retirèrent, laissant Angoulême à la disposition du duc de Normandie; celui-ci y passa une partie de l'hiver, attendant le retour de la belle saison pour continuer les hostilités. Pendant ce temps, Edouard réunissait une nombreuse armée et aurait repris l'offensive, si les vents n'eussent chassé sa flotte des côtes de l'Aquitaine et ne l'eussent jetée sur celles de Normandie. Mais l'échec éprouvé par le fils du roi de France au siége d'Aiguillon, permit au comte d'Herby de reprendre toutes les places qu'il avait perdues en Angoumois. Puis il se dirigea sur la Saintonge et le Poitou qu'il ravagea. La famine s'était fait sentir dans ces

(1) Voir t. 1, p. 845 et suiv.

contrées en 1339, et en 1349 ce fut la peste qui vint ajouter aux malheurs publics.

L'Angoumois, venu à la couronne, avait été donné par le roi à Charles de la Cerda; mais ce guerrier fut assassiné par ordre de Charles de Navarre, *le Mauvais*, qui prétendait à cette province, du chef de sa mère. Le roi Jean reprit alors Angoulême et son territoire. La guerre avec l'Angleterre continuait toujours. Arriva la néfaste bataille de Maupertuis, et le livre dont on rend compte note, comme ayant péri dans les rangs des Français, Emery, seigneur de la Rochefoucauld.

Par le résultat du traité de Brétigny, l'Angoumois changea de maître. « Mais alors le joug de l'étranger était si détesté, dit l'auteur, que les habitants de cette ville (d'Angoulême) ne reconnurent les nouveaux droits de l'Angleterre qu'avec beaucoup d'hésitation. Cédant enfin aux ordres du roi de France, ils ouvrirent leurs portes à Jean Chandos, qui y fit son entrée, le 26 octobre 1361, au milieu du silence du peuple. Jean Chandos, revêtu de la dignité de sénéchal, pour fortifier un côté de la ville, y fit bâtir la porte qui jusqu'à nos jours a porté son nom, et ses hommes d'armes y commandèrent en maîtres. Le prince de Galles, préférant ce séjour à celui de Bordeaux, y demeura longtemps avec sa femme, qui y accoucha d'un fils, nommé Edouard. La naissance de cet enfant fut célébrée au milieu d'une cour brillante, qui étalait le luxe des deux royaumes en face d'une population vaincue et malheureuse. On vit assister à ces fêtes de la puissance royale tous les nobles de l'Angoumois et les femmes les plus célèbres par leur beauté et par leur fortune : la féodalité s'y était donné rendez-vous, pour y mendier un regard de bienveillance du maître, pour conserver, en s'humiliant, ses priviléges sur ce peuple qui, vaincu, oublia peut-être dans la joie la victoire de son ennemi. »

« Pour faire contraste avec la joie du vainqueur, et pour l'avertir que le pouvoir des princes peut être bientôt renversé par un souffle de la fortune ou par l'indignation d'un peuple révolté, on vit arriver, pendant ces fêtes, Pierre de Lusignan demandant des secours pour reconquérir la Palestine et le trône où l'avaient placé les croisés. A peu près dans le même temps, la ville d'Angoulême fut aussi l'asile d'une autre infortune. Pierre de Castille, surnommé *le Cruel*, détrôné par ses sujets, y vint implorer la protection de l'Angleterre. Suivi de plusieurs de ses officiers, il se présenta en suppliant, et n'osa pas d'abord faire connaître sa triste position; mais insensiblement ayant gagné plusieurs des courtisans du prince anglais, il chercha aussi à l'intéresser lui-même. On le vit un jour entrer dans la grande salle du château, avec plusieurs officiers portant une table d'or enrichie de dia-

mants. Tout le monde en admirait la beauté, aussi fut-elle acceptée. La femme du prince de Galles semblait seule étrangère à l'admiration de tous, dédaignant le présent et celui qui l'offrait, et répétant souvent qu'il serait payé bien cher. L'époux, irrité de toutes ces remontrances, lui dit un jour devant la cour : « Je vois bien qu'elle voudrait » m'avoir toujours auprès d'elle. » Plus heureux que Pierre de Lusignan, Pierre de Castille obtint ce qu'il demandait, et l'Angoumois fut réduit à fournir des troupes pour remettre sur le trône un prince couvert du sang de ses frères et de sa femme. Le sort voulait que l'Angleterre humiliât jusqu'à la fin la maison de Lusignan. Deux ans après, du Guesclin lava la honte de la France. »

M. Marvaud fait ensuite connaître ce qui se passa au retour du prince de Galles de son expédition en Espagne. Comme cette partie de son récit entre dans un travail que publiera bientôt cette Revue, *sur les parlements d'Aquitaine*, j'arrive directement à ce qui eut lieu en Angoumois à la reprise des hostilités entre les rois de France et d'Angleterre. Ce sujet, du reste, a été traité plus en grand, et pour toutes les contrées de la Loire aux Pyrénées, par M. Massiou, dans son excellent article intitulé : *Insurrection de l'Aquitaine contre la domination anglaise, après le traité de Brétigny* (1); mais il est bon de connaître les détails de cette guerre pour chaque province et pour chaque ville.

« La haine contre l'étranger, continue l'auteur, animait tous les courages. L'habitant des campagnes, plus libre que celui des villes, laissait ses travaux, sa famille, pour éloigner de ses foyers l'opprobre de la servitude; et cependant il ne s'agissait alors pour le peuple que de changer de maîtres. Mais l'esprit national commençait à se faire jour, et préludait à cette autre époque, encore trop éloignée, où les masses, soulevées par de plus puissants intérêts, devaient s'affranchir du joug de la féodalité, en renversant même le trône. En vain Edouard chercha, par les plus séduisantes promesses, à retenir dans son parti les seigneurs de l'Angoumois; les deux corps de l'armée française, grossis de l'élite de la nation, devaient se réunir à Angoulême, après s'être portés sur divers points de la Guyenne, et y attaquer le prince anglais. Celui-ci se hâta de quitter la ville à leur approche, et se retira à Cognac, où son frère le duc de Lancastre venait de se rendre avec des secours tirés de l'Angleterre. Cette ville pouvait mettre l'armée anglaise en déroute à l'aide d'une surprise; elle était entourée de remparts et de fossés profonds, ouvrage des anciens comtes d'Angoulême, et l'on ne pouvait y pénétrer que par quatre portes flanquées de tours et garnies de créneaux. Edouard fit réparer à la hâte

(1) Voir ce morceau inséré dans cette Revue, t. 3, p. 361 et suiv.

toutes ces fortifications, qui longtemps après devaient encore servir de défense dans nos guerres civiles. Bientôt, apprenant que la ville de Limoges a ouvert ses portes à l'armée française, il part de Cognac avec des forces imposantes, laissant une garnison assez forte pour défendre la place, et vole reprendre la ville de Limoges (1370). En effet, il s'en empara, et fit égorger la garnison et la plupart des habitants qui ne purent pas prendre la fuite (1371). Tout dégouttant du sang de ses victimes, il revint à Cognac pour s'y reposer de ses fatigues, et s'installa dans le château, où devait naître un prince français dont les premières vertus furent le courage et l'honneur. Selon quelques historiens, la ville d'Angoulême, n'ayant pas été attaquée, resta au pouvoir des Anglais, sous le commandement d'un de leurs chefs nommé La Haye. Selon d'autres, le connétable du Guesclin s'en empara. (*Froissart.* — *Vie de du Guesclin.*)

» Les fatigues de la guerre et l'ardeur pour les plaisirs avaient ruiné la santé d'Édouard; malade et ne pouvant plus suivre les opérations de l'armée, il se retira en Angleterre, où il mourut peu de temps après. Ce prince avait une affection particulière pour l'Angoumois, qu'il administra pendant dix ans. Il se rendit souvent en dévotion au prieuré de Bouteville, qu'il combla de toute espèce de dons, y fit bâtir un réfectoire, et plaça son portrait sur un des vitraux de l'église. Il était aussi représenté dans l'attitude d'un homme tenant un glaive à la main, avec les autres insignes de la royauté, sur une des portes de la ville de Cognac. Louise de Savoie fit enlever, dans la suite, ce souvenir de la domination anglaise. (Thevet, *Vie des hommes illustres.*)

» Le duc de Lancastre eut alors le commandement de l'armée, et continua la guerre; mais il était bien loin d'avoir les talents nécessaires pour obtenir de grands succès. Il éprouva des pertes considérables, et repassa en Angleterre pour y chercher des secours, laissant le commandement de l'armée, dans l'Angoumois, au duc Henri de Grailly. Sur ces entrefaites, *Jean Chandos, gouverneur d'Angoulême, étant sorti pour tenir la campagne, fut tué dans un combat, près de Soubise en Saintonge.* Alors la ville, ne se trouvant plus gardée que par une faible garnison, se révolta, et ferma ses portes aux Anglais, qui fuyaient de tous côtés, après la perte de leur général. Les habitants, s'étant ainsi déclarés libres de la domination anglaise, firent cause commune avec Charles V, à qui ils rendirent la ville. Ce prince, pour récompenser leur fidélité, accorda, par lettres patentes du mois de mars de la même année, l'exemption de toutes les charges publiques aux membres du corps municipal de cette ville, dont les échevins et les maires, nommés à vie, jouissaient déjà des priviléges de la no-

blesse (1373). Quoique les ennemis eussent perdu plusieurs de leurs positions, ils étaient encore maîtres de Châteauneuf, de Montbron, de la Valette, de Bouteville, de Cognac et de Merpins, d'où ils sortaient souvent pour parcourir le pays et surprendre les détachements trop faibles pour leur résister. Dans le même temps, la plupart des seigneurs de l'Angoumois, qui, séduits par les libéralités des chefs ennemis, avaient plus d'une fois trahi les intérêts du pays, commencèrent à abandonner le joug de l'étranger (1377). »

Il y a dans cet alinéa une erreur historique grave; c'est celle qui fait périr l'héroïque Jean Chandos dans un combat livré près de Soubise en Saintonge. Ce fut au combat du pont de Lussac, près Poitiers, que ce preux chéri des siens et vénéré de ses ennemis reçut la mort. Il suffira de renvoyer à la notice de M. Allou, qui figure dans ce recueil et donne des détails sur les circonstances de la mort du sénéchal anglais (1).

« Charles V, dit encore l'écrivain dont nous copions le travail, venait de donner le comté d'Angoulême à son frère, le duc de Berri, qui continua de poursuivre les Anglais, et prit, après quelque résistance, la ville de Cognac (1380, Froissart), et Merpins, où existait encore un château-fort que Charlemagne, selon une vieille tradition, avait fait bâtir à la même place où avaient campé autrefois les légions romaines. Il vint aussi mettre le siége devant Châteauneuf, où la résistance fut très-opiniâtre. Les Anglais s'y maintinrent encore pendant quatre ans, toujours soutenus par les habitants qui combattaient pour eux, et éloignaient l'armée française du château assiégé; mais il est probable que la nécessité de poursuivre les Anglais, car de nouvelles troupes étaient venues d'Angleterre, et les attaques réitérées de Héliot de Plessa, qui, du château de Bouteville, faisait de fréquentes incursions aux environs, et avait affaibli l'armée française, empêchèrent, plus que le courage de la garnison ennemie, la reddition de cette place. Charles V assista plusieurs fois à ce siége, et y resta jusqu'à ce que le duc de Berri lui remît le comté d'Angoulême. A cette époque, les Anglais, dans l'impossibilité de se maintenir plus longtemps, parce qu'ils étaient privés de vivres, rendirent la place, en apprenant la mort du roi d'Angleterre. »

Ici se trouve le détail de la guerre que faisaient pour leur compte des bandes d'hommes sans aveu, une jaquerie qui désola le Poitou et l'Angoumois, et fut anéantie par le duc de Berri. A en croire l'auteur, la fatigue d'une guerre continuelle, l'état de misère du peuple, fit pousser aux masses un cri de liberté et les entraîna aux efforts que le pouvoir

(1) Voyez cette Revue, t. III, p. 209 et suiv.

annihila. Mais les hostilités politiques continuaient entre le parti français et le parti anglais, et la série des événements fait arriver au règne de Charles VI (1).

« Les Anglais, continue M. Marvaud, après avoir reçu de nouveaux renforts, profitant de la faiblesse du prince français, cherchèrent à reconquérir les places qu'ils avaient perdues les années précédentes, et parvinrent à en reprendre plusieurs. Le château de Bouteville, dont ils étaient restés maîtres, leur offrit toujours une retraite inaccessible à ceux qui les poursuivaient. De tous côtés ils portaient la terreur et le ravage, infligeaient de cruels châtiments à ceux qui avaient déserté leur parti, ou qui refusaient de se joindre à eux. Cependant le duc de Bourbon, ayant pris le commandement d'une partie de l'armée française, les battit souvent et les força de rentrer dans les châteaux où il les observait, pour qu'ils ne pussent plus tenir la campagne. Enfin, on voyait diminuer leur résistance; ils comprenaient que, malgré tous leurs efforts, il leur serait impossible de conserver cette province, dont chaque habitant était devenu leur ennemi.

» Au moment où ils s'étaient retranchés dans le château de Verteuil, ils y furent attaqués par le duc de Bourbon, qui eut recours aux mines pour renverser les murailles. Les ennemis résistèrent encore par le même moyen. Le siége semblait devoir traîner en longueur, lorsque le prince français, las de camper inutilement devant la place, descend dans les retranchements, suivi de quelques chevaliers, et défit à un combat singulier le plus brave des assiégés. Le duc de Montferrand, général des Anglais, accepte le défi, et aussitôt les deux adversaires s'attaquent avec fureur. Assiégés et assiégeants, tous sont dans l'attente du succès de leur cause, et suivent attentivement les coups des deux guerriers, qui montrent la même adresse et le même courage. Le résultat du combat était incertain, lorsqu'un des chevaliers français, inquiet du danger que pouvait courir le duc de Bourbon, fait connaître au duc de Montferrand quel est le personnage contre lequel il combat. Aussitôt, l'Anglais étonné s'arrête, et, saisi d'admiration pour la valeur du prince, il baisse ses armes en signe de soumission, et demande, comme une grâce, d'être armé chevalier de sa main, s'engageant à cette condition de livrer la place. En effet, les hostilités sont suspendues; les soldats des deux partis rentrèrent dans leurs cantonnements, ou restèrent sans crainte dans les retranchements où avait eu lieu le combat. Le lendemain, le chef anglais sortit de la place avec ses troupes, en leur faisant déposer les armes aux pieds du duc de Bourbon, qui, voulant récompenser la loyauté de son adversaire, lui fit de

(1) Il y a Charles VII dans le texte, mais évidemment c'est une erreur d'impression.

riches présents et lui remit tous les prisonniers faits dans cette guerre. Bel exemple de courtoisie, dans un siècle où les vertus étaient si rares!

» La guerre continuait toujours sur d'autres points, mais les ennemis évitaient avec soin toute rencontre en rase campagne. Quand ils étaient poursuivis de trop près, ils se réfugiaient dans les châteaux, d'où ils ne sortaient qu'après que les détachements français s'étaient éloignés. Pour mettre un terme à tant de désastres, Louis de Sancerre, maréchal de France, vint dans l'Angoumois avec de nombreux renforts. Il parcourut le pays dans tous les sens, attaqua les Anglais dans les positions les plus faibles, et détruisit les châteaux qu'ils avaient occupés, pour qu'une nouvelle fortune ne remît pas entre leurs mains ces vieilles murailles et ces tours crénelées, au pied desquelles coula si souvent le sang français. Lorsqu'il passa à Cognac, les habitants de cette ville, qui s'étaient soustraits à la domination anglaise, unirent leur courage au sien, et renversèrent le château de Merpins, et une partie des retranchements de celui de Bourg-Charente. Peut-être leur fureur ne poussa-t-elle pas plus loin la démolition de ce dernier, parce qu'on pouvait l'utiliser avantageusement, en y plaçant une garnison, qui de là pouvait veiller sur les environs et défendre le passage de la Charente (1387). Une partie de ce château existe encore, de même que les fossés qu'on ne pouvait franchir que par un pont-levis. Celui de Jarnac fut détruit de la même manière, et par les mêmes hommes; il était placé dans l'île des *Choux*, et avait été bâti autrefois par Wuardrade, un des premiers seigneurs du pays. Cette seigneurie, qui tient un rang distingué dans les annales de l'Angoumois, après avoir été érigée en comté, passa dans la maison de Taillefer et dans celle de Lusignan, et enfin appartint à la couronne après un meurtre politique. De tous les côtés, on s'attacha à détruire les châteaux qu'avaient occupés les soldats anglais. On voit encore les restes de celui des Tourriers, et les ruines encore si pittoresques de celui de la Roche-Chandry. Tous ces vieux pans de murs, ces tourelles à demi renversées rappelleront longtemps la gloire et les malheurs de la France.

» Malgré les succès du maréchal de Sancerre, les Anglais conservaient encore quelques positions dans l'Angoumois, mais ils étaient dans l'impossibilité de devenir les agresseurs, et le pays était en quelque sorte pacifié (1388). La guerre avait duré si longtemps, le désordre avait été si grand dans les diverses branches de l'administration, qu'on ne connaissait plus le revenu de cette province. Charles VI en ayant fait faire la vérification par Jacques de Montbron, sénéchal d'Angoulême, on trouva que le revenu annuel se montait à deux mille trois cent soixante-cinq livres tournois.

» Charles VI donna ensuite l'Angoumois à son frère, le duc d'Orléans, qui, quinze ans après, fut assassiné à Paris, par les ordres du duc de Bourgogne ; mais, en mourant, ce prince légua le comté à Jean, le plus jeune de ses fils, qui, n'ayant alors que trois ans, eut pour tuteur son frère, Charles d'Orléans. Le pays luttait toujours contre les Anglais. Enfin, le peuple impatient de les voir entièrement vaincus, aidé de quelques détachements des troupes du roi de France, parvint, dans ces derniers temps, à chasser les Anglais du château de Bouteville (1392). Peut-être les sculptures posées sur une des cheminées de cet édifice font-elles allusion à cette victoire ? L'amour de la vengeance allait bientôt détruire ce qu'avait fait le courage. Le meurtre du duc d'Orléans excita entre cette famille et celle de Bourgogne une haine si implacable, que la France, entraînée dans cette querelle, se divisa en deux camps. Charles d'Orléans, pour venger son père, appela les Anglais à son secours. Ceux-ci ne lui ayant été d'aucune utilité, parce qu'il fit la paix avec la maison de Bourgogne, exigèrent cependant une forte somme dont ils reçurent une partie. Pour assurer le paiement de l'autre, ils emmenèrent en otage le jeune comte d'Angoulême. »

L'auteur indique ainsi une période bien néfaste pour la France. Ce n'était pourtant que le prélude à de nouveaux malheurs qu'il fait aussi connaître.

« Ainsi se releva, à cette époque, dit l'écrivain de la localité, le pouvoir de l'Angleterre, qui causa à l'Angoumois de nouveaux malheurs. Tout semblait servir les intérêts de cette nation ambitieuse. Une reine, mère dénaturée, la perfide épouse de Charles VI, fit cause commune avec elle, et un prince anglais fut sur le point de s'asseoir sur le trône de France. Le comte de Périgord, Archambaud de Talleyrand, prit aussi le parti de cette puissance, et vint ravager une partie de l'Angoumois (1399). Quoique plusieurs rois se fussent succédé sur le trône d'Angleterre en peu de temps, l'inimitié des deux nations restait toujours la même. Sous le règne de Henri IV, les Anglais firent encore dans la Guyenne de terribles ravages, surtout dans la partie de l'Angoumois voisine du Limousin et du Périgord. Le connétable d'Albret parvint cependant à les vaincre et s'empara de plusieurs châteaux (1404). Ces vieilles constructions du moyen-âge sont en grand nombre dans cette contrée; aussi le peuple y fut-il, plus que partout ailleurs, soumis au joug de la féodalité. — Ce pays, quoique moins fertile que le reste de l'Angoumois, mais semé de collines et coupé par des ravins, offrait des asiles plus sûrs à la noblesse contre ses malheureux vassaux, dont la moindre résistance était punie de mort. »

Il y a ici de l'exagération. Le système féodal n'a jamais donné le droit

de vie et de mort au seigneur sur son vassal. Sans doute des actes extralégaux, qu'on me passe l'expression, ont été parfois, au moyen-âge, et j'en conviens, commis par les hommes privilégiés à l'encontre de ceux à qui ils devaient protection. Mais, à toutes les époques et dans les temps d'anarchie surtout, la domination du fort a souvent été rude pour le faible ; des excès ont été alors commis par le premier au détriment de l'autre. En temps de guerre civile, qu'on le pense bien, le noble qui avait besoin de l'homme soumis à sa puissance, pour sa propre défense, se gardait bien de le vexer. Les mauvais traitements en tout genre étaient presque toujours du fait de ceux qui servaient le parti contraire à celui qu'on avait embrassé. Je vais continuer à laisser parler M. Marvaud.

« Le duc d'Orléans, après s'être réconcilié avec le duc de Bourgogne, vint aussi poursuivre les Anglais. Il obtint sur eux peu d'avantages, parce que, favorisés par leur ancien ennemi, le connétable d'Albret, qui se déshonora en prenant leur parti, pour se venger d'avoir été chassé de la cour, ils avaient repris plusieurs de leurs anciennes positions (1411).

» Henri V, fils du précédent roi d'Angleterre, ayant succédé à son père, fit avec la France une trève d'un an, pendant qu'il négociait son mariage avec la fille de Charles VI, qui devait lui donner en dot l'Angoumois et quinze des principales villes de la Guyenne. Cette alliance n'ayant pas eu lieu, la guerre recommença. Dans l'Angoumois, chaque bourgade avait une garnison ; chaque château élevé sur le bord d'une rivière, ou sur une éminence, devient une forteresse occupée par l'un des deux partis. Les seigneurs avaient des troupes qui, commandées par eux, pillaient le pays, sous prétexte de le défendre. Toute autorité était confondue dans ce chaos de prétentions rivales ; et le peuple alors ne savait à qui obéir.

» La puissance de l'Angleterre augmentait avec les malheurs de la France, lorsque Charles VI, dans un de ses accès de folie, mourut sans avoir la connaissance de la triste position du royaume (1422). Son fils, Charles VII, chercha à conquérir ses droits. Par de rapides conquêtes, où le ciel semblait présider par la présence de l'héroïne de Vaucouleurs, il força les fiers vainqueurs d'Azincourt à repasser les mers, emportant avec eux la honte d'avoir fait périr la femme dont le bras puissant posa la couronne sur le front de son roi méconnu, et dont la voix inspirée annonça à ses juges qu'un ange lui avait révélé que Dieu protégeait le jeune comte d'Angoulême et Charles son frère. Jeanne d'Arc clôt les prodiges religieux du moyen-âge par les triomphes de la France. Le dernier acte de la religion exaltée dans la conscience

du peuple, fit la honte de l'Angleterre et la gloire du quinzième siècle, qui se disposait à porter la perturbation dans les croyances de la nation. »

Je ne puis qu'applaudir aux lignes écrites relativement au rôle joué par Jeanne d'Arc dans la lutte anglo-française ; mais l'auteur n'a rien dit du séjour à Poitiers du dauphin, depuis Charles VII. Or, le voisinage de ce prince influa grandement sur les destinées de l'Angoumois, et entraîna bien des faits relatifs à cette province, que l'auteur a omis dans son récit.

Je le laisse continuer, et je finirai à peu près mon extrait par ce qu'il dit de celui qui possédait alors le comté d'Angoulême : élevé à l'école du malheur, la fin de sa vie mérite d'être citée, et de plus elle entre dans le cadre de ce recueil, puisque le prince dont il est question fut longues années prisonnier en Angleterre. On sait que son frère, Charles d'Orléans, s'y livra à la poésie, pour charmer ses loisirs ; Jean, duc d'Angoulême, se contenta d'écrire en prose.

« Le duc d'Orléans ayant obtenu sa liberté deux ans avant, Jean le Bon revint en France et s'occupa aussitôt de vérifier la question du comté d'Angoulême. Il obtint du roi Charles VII que Dunois s'y rendît pour chasser les garnisons françaises qui, sous prétexte de défendre la ligue du bien public, pillaient le pays. Le roi y vint aussi et conquit plusieurs places sur les Anglais (1441). Ceux-ci occupaient depuis longtemps la ville et le château de Montbron, où, favorisés par la position des lieux, par la difficulté des chemins, ils avaient été rarement attaqués ; mais, cette même année, ils en furent chassés par le baron de Ruffec. Le canon de Bâle, qui venait de déposer le pape Eugène IV, proposa d'élire à sa place le comte Jean. Une députation se rendit en Angleterre pour lui offrir cette dignité, que le jeune prince refusa, craignant de déplaire au roi de France, protecteur d'Eugène IV (1). Ce prince, pendant sa captivité, composa un ouvrage de morale intitulé *Caton moralisé*. Ce livre resta longtemps suspendu au-dessus du tombeau de son auteur, qui, de son vivant, en avait fait présent à la cathédrale d'Angoulême.

» Après trente-deux ans de captivité passés à gémir sur les malheurs de son pays et dans l'étude de la philosophie, Jean le Bon vint reprendre possession du comté, après avoir donné à l'Angleterre, pour sa rançon, une forte somme, dont il se procura une partie en vendant le comté de Périgord à Jean de Bretagne, vicomte de Limoges. Il vint aussitôt à Angoulême, où il fit solennellement son entrée, ac-

(1) *Vie du comte Jean*, par Jean Dupost. Angoulême, 1589.

compagné des plus nobles seigneurs du pays, parmi lesquels on distinguait Foulques, seigneur de la Rochefoucauld et de Marthon, Miles de Thouars, de Chabanais et de Confolens, Renaud Chabot de Jarnac, et François de Montbron. Il logea dans le couvent des frères prêcheurs de Saint-Dominique. Doué de toutes les qualités qui font l'homme de bien et le bon prince, il se fit aimer du peuple, qui bien longtemps vénéra sa mémoire. Son goût pour la retraite et pour l'étude ne l'empêcha point de seconder vaillamment Charles VII, quand celui-ci vint dans l'Angoumois pour en chasser le reste des armées anglaises. Il le suivit au château de Chalais où la garnison fut passée au fil de l'épée, de même que les habitants de cette petite ville, qui s'était obstinée à soutenir les Anglais (1445). Cependant les ennemis conservèrent encore quelques villes dans cette province, et ce ne fut que quelque temps après que Cognac leur fut enlevé par le duc de Bretagne, à la suite d'une trève, pendant laquelle il prépara des moyens d'attaque (1448).

» Charles VII revint encore dans la Guyenne, après la prise de la Normandie, et s'empara de quelques positions qu'occupaient les Anglais, sur les confins de l'Angoumois. Mais l'arrivée de Talbot dans la Guyenne, avec une nombreuse armée, remit les choses presque dans le même état (1452). A cette nouvelle, Charles VII revint à la hâte dans l'Angoumois, et reprit la ville de Chalais, après en avoir fait le siége. Le comte Jean se fit toujours remarquer par son courage, dans les rangs de l'armée royale, de même que les plus nobles seigneurs de l'Angoumois, principalement Renaud Chabot, seigneur de Jarnac, qui fit construire, dans cette ville, le superbe château, détruit de nos jours. Robert, seigneur de Montbron, et Georges-Guy de la Rochefoucauld, armèrent aussi leurs vassaux, et les conduisirent plusieurs fois au combat. Ce fut dans les dernières tentatives que firent les Anglais pour se maintenir dans ce pays, qu'ils détruisirent le château de la Touvre, élevé sur la colline qui domine la source de cette rivière, jadis couverte de cygnes, dont la garde était confiée à plusieurs employés des comtes d'Angoulême, ou des évêques possesseurs de ce château. Le château de Barbezieux eut le même sort, et fut rebâti ensuite par Marguerite de la Rochefoucauld; les restes de cet édifice servent de prison.

» Depuis son retour d'Angleterre jusqu'à sa mort, le comte Jean habita tantôt Angoulême, tantôt Cognac dont il agrandit prodigieusement le château. Il mourut dans cette dernière ville, et son corps fut transporté dans l'église cathédrale d'Angoulême (1), où il fut inhumé

(1) On voit, par la suite du récit de M. Marvand, que les protestants renversèrent,

(1467). Encore quelques années de plus passées sur sa tombe, le fanatisme et la fureur des partis viendront insulter à la dépouille de l'homme que le peuple honora comme un saint. Le château de Bouteville, qui lui appartint, fournit une tombe à un de ses enfants. A la suite des guerres de l'Angleterre dans l'Angoumois, il fut si difficile de lever les impôts dans les campagnes, que les villes seules y furent soumises; aussi se dépeuplèrent-elles rapidement : les habitants se retiraient dans la campagne, pour se soustraire au fisc. Alors, Jean le Bon ayant représenté à Charles VII que la ville d'Angoulême serait bientôt déserte, si les habitants n'étaient pas déchargés des tailles, le roi exempta cette ville de tout impôt. »

Je terminerai définitivement ce que j'ai à extraire dans le livre de M. Marvaud, par ce complément du portrait qu'il esquisse du prince à qui Angoulême devrait élever une statue.

« Telle était la simplicité des mœurs de l'aïeul de François Ier, qu'il envoyait son fils faire ses études au collége, où il se rendait lui-même tous les jours, pour s'informer de ses progrès et de sa conduite. La bienfaisance du prince pour les malheureux égalait la tendresse qu'il avait pour son fils. Il soulageait tous les pauvres qu'il rencontrait sur son passage, les conduisant souvent lui-même dans son château, pour les faire soigner s'ils étaient malades. L'opprimé n'eut jamais recours en vain à sa justice. Un jour qu'il était à une des croisées du château d'Angoulême, ayant entendu un habitant du bourg de Champnier se plaindre d'avoir été maltraité par un seigneur du voisinage, qui s'était même emparé de ses biens, le comte fit venir l'accusé, le fit mettre en prison, et garda lui-même les clefs, pour qu'il ne fût pas soustrait à sa justice. Un autre jour, étant au château de Cognac, un de ses gens ayant maltraité un marchand, il le corrigea avec la même sévérité. Son administration fut presque toujours paternelle. Une fois seulement, quelques habitants de la châtellenie de Blanzac ayant contrevenu aux règlements sur les agriers, il les condamna à demander pardon à Dieu, et ensuite à lui-même, avec la corde au cou; c'est qu'il y avait encore des serfs dans les rangs du peuple, et que la noblesse avait encore une grande influence sur les terres soumises aux droits féodaux. Lorsqu'il habitait Châteauneuf, il se rendait souvent, seul et à pied, au bourg de Chassors, et s'arrêtait pour s'entretenir avec les laboureurs qu'il rencontrait dans les champs. Telle fut la vie de cet homme

en 1562, « le magnifique tombeau du comte Jean le Bon, objet de la vénération publique. Le peuple, ajoute-t-il, avait conservé le souvenir de ce prince, aïeul de François Ier, quoiqu'il fût mort depuis longtemps, et venait souvent sur son tombeau faire des prières et des vœux. »

vertueux dont notre époque a presque oublié le nom, tandis que Rome et Athènes l'auraient inscrit sur le marbre ou sur l'airain. Il légua, par son testament, diverses sommes aux églises d'Angoulême, à celles de St-Capray et de St-Léger de Cognac. Comme il existait encore beaucoup de lépreux que la société repoussait depuis longtemps de son sein, en leur interdisant l'entrée des villes, le comte Jean voulut qu'après sa mort, il leur fût payé une certaine somme, pour bâtir la petite chapelle qui est située près de Cognac. Cet asile, ouvert à l'infortune par la piété et la vertu, existe encore; mais les siècles antérieurs et la génération actuelle l'ont dégradé en le profanant. »

On voit ce qu'est le travail de M. Marvaud, pour la période anglo-française, et il présente un véritable intérêt. Sans doute il est incomplet, l'Angoumois offre plus à dire; mais l'auteur l'a avoué lui-même, il se propose de faire sur un plan plus vaste l'histoire du pays qui compose à cette heure le département de la Charente. Dans les *Chroniques angoumoisines les principales localités du pays auront leur place et leurs personnages historiques, avec les mœurs et les usages du moyen-âge*, et ce qui sera anglo-français viendra prendre place dans un recueil qui doit encourager un début qui réellement donne de l'*espérance*. D. L. F.

Histoire de Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, par le docteur J. Bérington; traduit de l'anglais par M. Th. Pein. Paris, Mme Dufriche et Peyteux, 1821, 1 vol. in-8° (1).

Pour faire sentir l'importance du travail qu'il voulait faire passer dans notre langue, le traducteur débute par annoncer que de tous les rois de la Grande-Bretagne, Jean Sans-Terre est celui dont le règne a le plus influé sur l'état intérieur de cette contrée et qui a fourni le plus de documents pour l'instruction des peuples et des rois. Puis il rappelle que les intérêts de la France étaient intimement liés à ceux de l'Angleterre, et il entre dans des détails, pour arriver à une appréciation de la valeur historique de Jean Sans-Terre. Cette partie du travail, entièrement du fait de M. Pein, a de la portée, elle est bien pensée et bien dite; on y trouve des idées de liberté et de résistance aux empiétements que la cour de Rome exerçait alors sur le pouvoir temporel.

Je viens à l'histoire de Jean Sans-Terre elle-même. On sent qu'elle a dû débuter par des généralités. Arrivent l'enlèvement d'Isabelle d'Angoulême à son fiancé Hugues de Lusignan et le mariage de cette prin-

(1) Dans ce recueil, on rendra compte d'ouvrages anglo-français remontant à quelques années, afin de mettre tout-à-fait au courant de l'état de la science en cette partie.

cesse avec le roi Jean ; la guerre que celui-ci eut à supporter contre les barons du Poitou vient ensuite, ainsi que l'indication du douaire de la reine Bérangère, veuve du *Cœur-de-Lion*, disposition qui aurait été prise à Chinon. Mais à l'occasion du siége de Mirebeau, suivant le docteur Berington, Aliénor se serait retirée là, parce qu'elle n'aurait pu supporter plus longtemps le séjour de Fontevrault et la vue des tristes monuments qui renfermaient les cendres de son mari et celles de ses enfants. Or, c'est là une erreur, puisque l'héritière de l'Aquitaine retourna dans le monastère fondé par Robert d'Arbrissel, et y mourut ; ce que se garde bien de dire l'auteur, qui, en annonçant sa mort à l'âge de 82 ans, fait remarquer que longtemps témoin de la gloire du nom anglais, à laquelle elle avait amplement contribué, elle le vit décliner grandement.

On sait la captivité et la mort d'Arthur et quelles en furent les suites.

Les événements qui apparaissent après sont surtout relatifs à l'Angleterre ; mais on y voit figurer l'évêque Guillaume de Salisbury, dont le père, dit Longue-Épée, fils de Rosemonde, avait été tué par Gui de Lusignan dans les rues de Poitiers, meurtre qui fit arriver son auteur au trône de Jérusalem. Ensuite on trouve des détails relatifs aux Albigeois. On éprouverait de la satisfaction en voyant le légat du pape, accompagné des évêques de Bath et de Poitiers, essayer de ramener, par des paroles de paix, ces sectaires à la foi orthodoxe, si le résultat n'eût pas fini par des scènes de carnage.

Enfin Jean essaie de reprendre en Poitou et en Anjou les places qui lui avaient été enlevées ; mais, contraint de se retirer en battant en retraite devant l'armée du fils de Philippe-Auguste, il se renferma dans Parthenay, dont l'auteur fait un château à l'extrémité du Poitou ; et ainsi, ajoute-t-il, se terminèrent ses exploits dans la campagne d'Aquitaine.

Le roi de France était alors victorieux à Bouvines, et le gain de cette bataille lui soumit toute l'Aquitaine et l'Anjou ; et les démêlés de Jean et de ses barons, et la concession de la grande charte surgissent comme des événements d'un avenir immense. Les expressions de ce document, qui assura la liberté des Anglais, sont données et commentées avec une sagacité parfaite.

Néanmoins, dans ses embarras majeurs d'au delà la Manche, Jean Sans-Terre n'était point abandonné par ses vassaux français. « De Poitou et de Gascogne, dit l'auteur, vinrent Savary de Mauléon, les deux frères Geoffroy et Olivier de Butteville, suivis d'un nombre considérable de chevaliers et de gendarmes. » Il en vint aussi du Brabant

et de la Flandre, et on assiégea le château de Rochester occupé par Guillaume d'Albaney et 120 chevaliers indépendants. Cette forteresse se rendit par famine après un siége de deux mois. Jean voulait, avec la fureur d'un cannibale, que toute la garnison fût passée au fil de l'épée; mais Guillaume de Mauléon lui ayant fait craindre des représailles, les chefs furent épargnés. C'était un succès passager. Bientôt Louis, fils aîné du roi de France, fut porté pour roi d'Angleterre par le pape Innocent, passa la mer et prit possession d'un titre sans résultat définitif.

Enfin Jean mourut, et, comme le dit son historien, ce prince n'eut pas même l'ombre d'une vertu, et tous ses vices étaient de cette espèce qui avilit et dégrade l'homme. Un tel homme était un type à stigmatiser, et l'ouvrage dont j'ai rendu compte a bien rempli cette tâche.

D. L. F.

Histoire de la captivité de François Ier, par M. Rey. Paris, Techener, 1837, 1 vol. in-8° (1).

L'ouvrage dont on se propose de dire ici quelque chose n'a pour ainsi dire d'anglo-français que la similitude qui existe et que l'auteur a rappelée entre la position de François Ier, après la défaite de Pavie, et celle du roi Jean fait prisonnier à Maupertuis. Aussi M. Rey, après avoir raconté de quelle manière le preux chevalier perdit sa liberté, s'écrie-t-il : « Ainsi succomba le noble roi de France; ainsi se renouvela » le malheur de Poitiers! Voilà donc François Ier désormais prisonnier » de Charles-Quint! »

Il faut dire que l'auteur établit aussi une ressemblance entre François Ier à Pavie et Richard III à Bosworth, et les représente tous les deux comme se faisant un rempart des ennemis qu'ils avaient abattus à leurs pieds. Il va plus loin, il prétend même qu'il y a eu similitude dans les deux positions, parce que des perfidies auraient éclaté au moment de la bataille et l'auraient fait perdre. Ce point, quant au fait de Pavie, mérite d'être sérieusement examiné; car il est bien rare qu'après une défaite

(1) M. Rey a encore publié les ouvrages suivants, tous format in-8° : 1° *Mémoire sur la nécessité de bâtir un édifice spécialement consacré aux expositions générales des produits de l'industrie*. Paris, Bachelier, 1827. 2° *Le Meunier de Sans-Souci, en mai* 1829, *conte historique*. 3° *La Source du glacier du Rhône, en juillet* 1834. Paris, Pihan de Laforêt, 1835. 4° *Dissertation sur la reine Bérénice*. Paris, E. Duvergier, 1835. 5° *Les Quatre sources de la Reuss, au St-Gothard*. Paris, Pihan de Laforest, 1835. 6° *Dissertation sur Regulus*. Paris, E. Duverger, 1836. Le même auteur a fait paraître l'année dernière, en 2 vol. in-8°, une *Histoire du drapeau, des couleurs et des insignes de la monarchie française*, dont ce recueil ne tardera pas à rendre compte, ainsi que des *Essais historiques et critiques sur Richard III, roi d'Angleterre*, imprimés plus anciennement.

on ne l'attribue pas à la trahison. L'orgueil humain est là ; et où le rencontrerait-on, si tout d'abord il n'était logé chez l'homme d'épée ?

Mais une dissemblance marquée existe dans la manière dont le roi Jean, prisonnier en Angleterre, y fut traité, et celle dont Charles-Quint en usa avec François Ier. Aussi, lorsqu'à Cognac ce monarque eut à répondre au nonce du pape, qui portait la parole pour les envoyés d'Italie qui lui demandaient s'il était content du traité de Madrid, il s'écria, ainsi que le rapporte M. Rey : « Content !... Le Saint-Père » ignore-t-il donc la manière dont on en a usé à mon égard ? avec » combien de fourberie et d'astuce on s'est joué de ma crédulité, et » avec quelle dureté on a insulté à mon malheur ? Le roi Jean, l'un » de mes prédécesseurs, tomba, ainsi que moi, au pouvoir de ses ennemis, et fut emmené prisonnier en Angleterre ; mais il trouva dans » Édouard un vainqueur généreux, qui, loin de l'enfermer dans une » prison, le logea dans son palais, l'admit à sa table, à ses parties de » chasse, et à tous les amusements de sa cour. Edouard n'eut point à » se repentir d'un procédé si franc. Le roi Jean fut si peu tenté d'en » abuser, que plusieurs années après avoir recouvré sa liberté il repassa de sa propre liberté en Angleterre, pour y revoir encore son » ami. Ce n'est point ainsi qu'on s'est conduit avec moi : l'empereur, » oubliant que je suis son parent, n'a pas daigné m'honorer d'une » visite ; oubliant que les prisons sont faites pour les scélérats et non » pour un roi malheureux, il a eu la barbarie de m'en faire sentir toutes » les horreurs, en menaçant de m'y tenir jusqu'à la fin de mes jours, s'il » n'arrachait du désespoir des conditions qu'il ne pouvait se promettre » de justice... »

Une question difficile reste à résoudre quant à la conduite de François Ier. Ce prince avait, pour obtenir sa liberté, fait un traité avec Charles-Quint par lequel il s'obligeait de lui abandonner la Bourgogne ; et M. Rey se demande si François Ier, ne rendant pas la Bourgogne, devait retourner à Madrid ? Or l'auteur prétend que, si le roi-chevalier eût trouvé dans son vainqueur la générosité que le roi Jean rencontra dans Edouard III, s'il avait eu l'Espagne et non la tour de l'Alcazar pour prison, lorsqu'il fit la promesse d'y revenir, il y serait revenu. « Si la France, dans son deuil, ajoute M. Rey, l'eût permis, il » eût certainement obéi aux lois de la chevalerie... »

Puis viennent des citations et des raisonnements pour établir qu'on n'est point tenu d'exécuter les conditions dictées par la contrainte ; et, à ce sujet, on cite l'exemple du connétable de Clisson, arrêté traîtreusement au château de l'Hermine, et obligé aussi de souscrire à de rudes conditions en faveur du duc de Bretagne, Jean de Montfort. J'ai eu

occasion de parler de ce fait dans une autre publication (1); et on en tire cette conséquence que, si Clisson est regardé comme une victime de la trahison, François Ier doit l'être comme une victime de la mauvaise foi, de l'ambition et de l'avarice. Il y a cependant une distinction à faire, car le père du peuple fut fait prisonnier par fait de guerre, et le connétable par suite d'une déloyauté. Quoi qu'il en soit, on vient aussi à ce point, que parfois des provinces cédées à des princes ont résisté à ces cessions. « Richard II, roi d'Angleterre, dit M. Rey, ayant donné la Guyenne au duc de Lancastre, les habitants ne voulurent point consentir à être détachés du royaume d'Angleterre, et la donation ne put avoir son effet. » Quoique l'auteur cite à ce sujet Froissard, Polydore Virgile, Rapin et Rapin-Thoyras, sur l'an 1390, je ferai remarquer que le prétexte pris par les peuples de Guyenne n'était pas fondé; car cette province ne faisait point partie du royaume d'Angleterre, mais bien du royaume de France, et elle en était tenue comme fief, indépendant tout-à-fait de la couronne d'Angleterre. L'autre exemple, pour la résistance à la clause du traité de Brétigny, qui cédait Calais, le Ponthieu, le Périgord, le Quercy, l'Agénois, le Rouergue, la Saintonge et le Poitou à Edouard III, roi d'Angleterre, est mieux trouvé. Je citerai ici le passage. « Rien n'égala le désespoir de ces provinces. Les habitants de la Rochelle, entre autres, refusèrent pendant plus d'un an de se soumettre. Il fallut que l'infortuné roi de France lui-même les conjurât de le faire, pour le bien du royaume. Ils cédèrent enfin, « mais ce fut » à sa trop grande dureté, et dirent bien les plus notables gens de la » ville : *Nous serons et obéirons aux Anglois des lèvres, mais les* » *cœurs ne s'en mouveront.* » Dans le cas d'un refus formel de passer sous une nouvelle domination, et si la persuasion que tente le prince demeure sans effet, le roi peut et doit retirer les troupes et garnisons qu'il avait chez les peuples cédés, et ne rien faire pour empêcher le vainqueur d'en prendre possession par la voie des armes; mais il ne saurait légitimement l'aider, ni forcer lui-même les citoyens à reconnaître l'étranger pour maître. Ainsi, quoiqu'en vertu de l'aliénation consentie par la nécessité où s'est trouvé le roi, lui et la partie du peuple qui lui reste, perdent tous leurs droits sur la partie cédée, le vainqueur n'en peut devenir le légitime souverain que par le consentement des habitants mêmes, par le nouveau serment de fidélité qu'ils lui prêtent, ou enfin par une véritable conquête. »

Ces principes, qui sont ceux professés par Puffendorf, par Grotius et par Vattel, ont été mis de côté, on doit le reconnaître, lorsqu'après les

(1) *Histoire d'Olivier de Clisson, connétable de France*, t. 2, p. 68 et suiv.

événements de 1814 et de 1815, on a distribué comme de vils troupeaux, comme des terres à cultiver, plusieurs belles provinces des rives du Rhin que le moderne Charlemagne avait jointes au grand empire.

Il existe aussi, dans l'ouvrage analysé, quelques autres points que je dois noter ici. Pendant la captivité de François Ier, et le 17 mai 1523, Henri VIII, roi d'Angleterre, chargea le chevalier Gerningham de traiter avec le connétable de Bourbon ou avec ses ambassadeurs, de concert avec ceux de Charles-Quint, pour recevoir du connétable le serment d'hommage et de fidélité, par lequel il aurait reconnu Henri VIII comme véritable roi de France. Mais Bourbon, quoiqu'en état de révolte contre François Ier, et on sait qu'il y fut poussé par la conduite de la mère de ce roi, circonstance dont ne parle pas M. Rey, ne voulut point reconnaître ce roi étranger comme le sien, et demanda une augmentation d'apanage dont on prétend qu'il voulut se faire un royaume.

Il est bon aussi de dire que l'ouvrage dont il est question fait connaître que le roi d'Angleterre s'opposa alors au démembrement de la France, proposé entre Charles-Quint et le connétable de Bourbon, et parvint, par ses instances, à faciliter la paix qui suivit la mise en liberté de François Ier.

On voit que le travail de M. Rey a de l'importance, et, sans entrer dans l'examen de quelques-unes des propositions qui y sont établies, nous recommandons l'ouvrage à ceux qui se livrent aux études historiques. D. L. F.

Catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, et en particulier sur celle du Canada, de la Louisiane, de l'Acadie, et autres lieux ci-devant connus sous le nom de Nouvelle-France; avec des notes bibliographiques, critiques et littéraires (en 3 parties), par G. B. Faribault, avocat. Québec, des presses de W. Cowem, 1837, 1 vol. in-8°.

Ce travail, dû à un Canadien que je crois d'origine poitevine, fait connaître les sources où on peut puiser pour écrire une histoire du Canada; mais il est surtout curieux en ce qu'il indique les livres imprimés dans cette contrée. On voit que la presse est là, comme ailleurs, loin d'être inactive, et que le progrès est aussi sensible dans le nouveau monde que dans l'ancien.

Il ne s'agit pas, non plus, d'une simple nomenclature, et l'auteur a ajouté parfois à l'indication des ouvrages, des notes biographiques et bibliographiques qu'on peut consulter avec fruit. D. L. F.

Documents historiques

ET DISSERTATIONS.

Second rapport à M. le Ministre de l'instruction publique, sur les monuments de l'histoire et de la littérature de la France qui se trouvent dans les bibliothèques publiques et particulières de l'Angleterre et de l'Écosse (1).

Monsieur le Ministre, dans le rapport que j'eus l'honneur d'adresser à votre prédécesseur, au retour de la mission littéraire qu'il voulut bien me confier en 1833, je manifestai le regret de n'avoir pu me rendre à Durham et à Lincoln, où se conservent des manuscrits importants, pour l'étude de notre ancienne histoire et de notre littérature au moyen-âge, et j'exprimai le désir qu'un Français eût le bonheur d'achever ma tâche. Jaloux d'accroître la gloire nationale et celle du ministère qui est placé sous votre direction, vous m'avez ordonné de me rendre à Londres, à Durham, à York et à Lincoln, pour continuer, sinon pour achever les recherches que j'avais commencées dans les dépôts publics et particuliers de la Grande-Bretagne. Aujourd'hui que j'ai terminé la mission que vous avez bien voulu me confier, permettez-moi de vous exposer en détail de quelle manière j'ai rempli vos instructions.

Je commençai par transcrire en entier, avec l'aide de M. Thomas Wright, correspondant du comité historique de votre ministère, l'*Estoire as Englès solum la translacion maistre Geffrei Gaimar*, que j'ai mise sous presse à Rouen, chez le libraire Edouard Frère, en vertu d'une convention déjà ancienne. Ce travail terminé, je me rendis à Durham, où M. James Raine, le savant bibliothécaire de la cathédrale, me reçut avec une bienveillance que je n'oublierai jamais, et mit entre mes mains, après avoir reçu l'autorisation du chapitre, le manuscrit C. IV, 27, qui contient une excellente leçon anglo-normande du *Roman de Brut*, par Wace; une copie de la chronique des rois anglo-saxons, de Gaimar, et de celle de Jordan Fantosme, trouvère à peu près inconnu jusqu'à présent aussi bien que son ouvrage (2). Je

(1) Le premier rapport a été publié dans cette Revue, t. 3, p. 450 et suiv.

(2) Il ne se trouve mentionné que dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque

transcrivis la plus grande partie du poëme de Wace pour un travail que je prépare sur le Brut ; je collationnai en entier la chronique de Gaimar, et je transcrivis la totalité de l'ouvrage de Jordan Fantosme, dont je ne tardai pas à reconnaître la haute importance. J'espère, Monsieur le Ministre, que vous partagerez mon opinion, après avoir lu les détails qui suivent.

L'an 1173, une guerre sacrilége, fomentée par Louis le Jeune, roi de France, éclata en Angleterre et dans les possessions anglaises sur le continent. *Facta est contentio, et fere inexorabile bellum, inter ventrem et viscera, inter patrem et prolem, inter Henricum et filium ejus juniorem, regem Angliæ* (1). Le baronnage anglais se divisa entre le père et le fils, et celui-ci attira dans son parti Guillaume le Lion, roi d'Écosse, en lui faisant la cession du Northumberland et du Westmoreland, sur lesquels ce roi prétendait avoir des droits. Guillaume, encouragé dans ses prétentions par Louis le Jeune, se jeta sur les provinces du nord de l'Angleterre, et les livra à la fureur de ses Écossais et de ses hommes du Galloway, alors à demi-sauvages. Pendant plus d'un an il continua ses ravages, jusqu'à ce qu'un jour il fut surpris devant Alnwick et enlevé par un parti de chevaliers restés fidèles à Henri II. Ce sont ces événements, connus jusqu'à présent seulement par les récits de Benoît de Peterborough et de Guillaume de Newbury, qu'un trouvère anglo-normand du XIIe siècle, qui se nomme lui-même Jordan Fantosme, entreprit de raconter dans les plus grands détails en un poëme d'environ trois mille vers de douze syllabes, disposés en couplets monorimes. L'auteur de cet ouvrage, qui est en excellent anglo-normand et fort remarquable sous le point de vue littéraire, a tout ce qu'il faut pour faire autorité et pour être invoqué par ceux qui étudient le XIIe siècle. Il est contemporain et témoin oculaire des faits qu'il rapporte. Ainsi, parlant des ravages commis dans le Northumberland, il s'écrie :

Ço fud enprès la Paskes (bien me deit suvenir)
Que li reis d'Escoce cumence à revenir
Envers Northumberlande pur guaster et hunir.
A ! Deu ! cum grant damage jo lur vi avenir !

Quelques vers plus bas, continuant de raconter les progrès de Guillaume le Lion, il dit :

capitulaire de Durham et dans la compilation de M. Cooper, intitulée : *An Account of the most important public Records of Great Britain*, etc. London, Baldwin and Cradock. 1832, in-8o, vol. II, p. 166.

(1) *Chronica de Mailros, anno* 1173, édition de Thomas Fell, p. 172; édition de Joseph Stevenson p. 85.

Oez del rei d'Escoce cument il guerreia,
Quant il departi de Werc cum il se purpensa.
Mult grant chevalerie la nuit apparailla.
Al chastel de Banesburc (1) sempres les enveia.
Bien cunuis le barun ki's cunduit e guia (2);
Jà n'en frai parlance, kar mult perdu i a.

Plus loin encore, il s'écrie :

A ! Deu ! pur quei ne l' saveit Willame de Vedsei,
Rogier d'Estutevile, les autres autresi (3)?
La preie fust rescuse (4), n'i eussent pas failli;
Mès il ne l' sorent mie, certes ço peise mi.

Arrivé à la péripétie de son histoire, c'est-à-dire à la prise de Guillaume, Fantosme, comprenant toute l'importance des événements qu'il va rapporter, a grand soin de dire :

Jo ne cunt mie fable cum cil qui ad oï,
Mès cum celui qui i fud, et jo meismes le vi.

Enfin, racontant la capture du roi écossais, il s'exprime ainsi, en terminant :

Li reis jut (5) à la terre abatu, ço vus di.
Entre ses quisses giseit le cheval sur li;
Jamès n'en levera pur parent ni pur ami
Se li chevaus n'en est traiz, dunt il est mal bailliz (6);
Il en iert tuz jorz avilé et huni.
Il esteit sempres pris, à mes dous oilz le vi,
A Randulf de Glauville ù il puis se rendi.

Nous citerons encore ces deux vers, qui prouvent combien Fantosme mettait de conscience dans ses récits :

Ki volt oïr la verité cum Norewiz fud prise,
Jo ne fui pas el païs quant ele fud asise (7).

Il était tellement au fait des circonstances les plus particulières de la vie de Henri II, qui vivait encore lors de la composition de son poëme, que, dans un épisode final, qui ressemble pour l'habileté de l'exposition à l'une des scènes des meilleurs romans de Walter Scott, il rapporte que le second époux d'Éléonore de Guyenne se faisait chatouiller les pieds par manière de délassement :

Li reis ert acuté (8) e un poi sumeilla,
Un vadlet à ses pieds ki suef (9) les grata.

(1) Bamborough. (2) Guida. (3) Pareillement. (4) Recouvrée. (5) *Jacuit*. (6) Mal traité. (7) Assiégée. (8) Accoudé. (9) Doucement.

N'i out noise ne cri, ne nuls n'i parla,
Harpe ne viele nul d'ure n'i suna,
Quant li mès (1) vint al us (2) e suef apela.

Une grande qualité que Fantosme paraît posséder à un degré éminent est l'impartialité. Quoique Anglo-Normand et du parti de Henri II, il se garde bien de rimer des invectives déclamatoires contre Henri le Jeune; au contraire, il le recommande dans un endroit à la clémence de son père. De même il fait un grand éloge de la bravoure de Guillaume, et déclare que si ce roi fut pris, c'est que

Le pechié des Escoz li fait encumbrement.

Ce qu'il importe de savoir, maintenant qu'on a dû être convaincu de l'importance et de l'intérêt de cette chronique, c'est en quoi elle se rattache à l'histoire de France. La vérité est qu'elle est surtout destinée à retracer la guerre entre les Anglais et les Ecossais en 1173 et 1174; mais cette guerre n'était que le résultat des machinations de Louis le Jeune, qui d'ailleurs paraît avoir assisté d'hommes et d'argent le roi d'Écosse. Ainsi, celui-ci n'ayant pu réussir à s'emparer du château de Wark que défendait Roger d'Estouteville, Fantosme dit :

N'est mie grant merveille si ad el cuer pesance;
Mar vit Flamens de Flandres e puis lu rei de France.

Plus loin, après un discours de Guillaume, notre auteur ajoute :

Ço fu juesdi au seir ke li reis ad parlé,
E Franceis e Flamens unt le plait otrié.

Ensuite il nous apprend au sujet du roi d'Écosse,

Qu'il iert à Audnewic (3) od meisnie escharie.
Od Flamens e od Franceis li Escot n'ierent mie,
Ainz ardent lu païs, chascuns d'eus par atie (4).

Ces considérations, jointes à la langue dans laquelle ce poëme est écrit, vous décideront sans doute, Monsieur le Ministre, à comprendre l'ouvrage de Jordan Fantosme parmi les *Documents inédits relatifs à l'Histoire de France*, que publie votre ministère; dans le cas contraire, je solliciterais de vous la permission de la faire imprimer sous mes yeux pour le *Surtees Club*, dont le siége est à Durham, et dont le secrétaire est le révérend M. James Raine, sous la garde duquel se trouve le manuscrit qui m'a servi de texte. Quoi qu'il en soit, mon commentaire historique et philologique sur ce poëme est tout prêt : chroniques imprimées et inédites, rôles d'officiers royaux, généalogies de barons, chartes et diplômes, j'ai tout consulté, j'ai tout relevé : pour cela j'ai

(1) Messager. (2) Huis, porte. (3) Alnwick, dans le Northumberland. (4) A l'envi.

profité de mon séjour dans le nord de l'Angleterre et en Écosse, où se trouvent des livres que je craignais de ne pas rencontrer à Paris. Souvent je suis arrivé à la solution d'une difficulté, insurmontable si j'eusse été dans mon pays, en cherchant cette solution sur les lieux mêmes.

J'examinai aussi dans la bibliothèque de la cathédrale de Durham le manuscrit C. IV, 27 b., qui contient une copie du *Roman d'Alexandre*, du XIVe siècle et sans intérêt; puis le manuscrit C. IV, 15, qui renferme une chronique relative à Pépin et à Charlemagne, et celle de Rhéginon, abbé de Prum. Aidé d'une obligeante communication de M. Guérard, membre de l'Institut, je reconnus que le premier ouvrage n'était autre chose que les Annales de Metz (*Annales Francorum Mettenses*), qui ont été successivement publiées par Marquard Freher (1), André Du Chesne (2), dom Bouquet (3) et G. Pertz (4). Je me mis à collationner ce manuscrit sur la dernière édition de ces précieuses annales, et je reconnus bientôt que, à de très-légères différences près, le texte en était le même.

Dans la bibliothèque de l'évêque Cosin, qui est également à Durham, il se trouve un beau manuscrit marqué V. II. 17, dont j'ai fait de longs extraits. Il est sur vélin, de la seconde partie du XIIIe siècle, et n'a ni commencement ni fin. Il contient une bonne partie du *Roman d'Anséis de Carthage*, et la presque totalité du *Roman d'Ogier le Danois*, par Raymbert de Paris. Cette dernière circonstance est d'autant plus heureuse, qu'on ne connaissait jusqu'à présent du poëme de Raymbert que deux manuscrits : l'un du fonds de La Vallière (n° 21, *olim* 2729); l'autre du fonds de Cangé (n° 34, fonds du roi n° 7608-3); le premier incomplet de beaucoup, et le second, d'ailleurs, sur papier et du XVe siècle, maintenant à peu près inutile, vu l'état de dégradation dans lequel il se trouve. Quant au *Roman d'Anséis*, le manuscrit de la bibliothèque du Roi n° 7496 le contient en entier, et il est déjà connu par l'analyse qu'en a donnée M. Le Roux de Lincy dans la *Revue française et étrangère*.

Après avoir passé un mois entier à Durham, je me rendis à Sunderland, puis à Newcastle-upon-Tyne, où je ne trouvai absolument rien. De là j'allai à Edimbourg, où la bibliothèque des Avocats reçut l'une de mes premières visites. J'y trouvai un *Roman de Tristan* en prose, qui peut le disputer en antiquité au manuscrit 6768 de la Bibliothèque du Roi (5), s'il n'est pas plus ancien; j'y remarquai un exem-

(1) *Corp. Hist. Franc.*, p. 168-170.

(2) *Historiæ Francorum scriptores*, t. III, p. 262 et suiv.

(3) *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. II, p. 676; t. 5, p. 335, etc.

(4) *Monumenta Germaniæ historica. Script.* t. I, p. 316-336.

(5) Décrit par M. Paulin Paris, p. 118-120 du tom. I de ses *Manuscrits françois*.

plaire du *Roman de Perceval le Gallois*, par Chrestien de Troyes (mss. Jac. 5. 6. 19, in-folio vélin, commencement du XIIe siècle), qui a appartenu à Foucault, intendant de Caen, et servi à Galland pour le mémoire sur les anciens poëtes français, qu'il a inséré pag. 673-689 du second volume des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1).

En même temps que j'examinais les manuscrits de la Bibliothèque des Avocats, j'entamais des négociations qui avaient pour but d'obtenir pour la Bibliothèque du Roi les publications que les clubs Bannatyne, Maitland et Abbotsford font à un très-petit nombre d'exemplaires, et seulement pour leurs membres. Fortement secondé par M. Thomas Thompson, avocat, *deputy clerk registrar* d'Écosse, président du *Bannatyne club*, etc., et de M. David Laing, secrétaire dudit club et bibliothécaire des écrivains au sceau de S. M. britannique, j'obtins les volumes que l'on put réunir sur-le champ, et la promesse que les publications futures de la Société vous seraient envoyées. Quant au club d'Abbotsford, son jeune et savant secrétaire, M. W.-B.-D.-D. Turnbull, me prévint avec autant de grâce que d'empressement.

Cette affaire conclue, je me mis en route pour Glasgow, où j'espérais trouver quelque chose, soit dans la bibliothèque du collége, soit dans le Musée Huntérien, qui renferme un grand nombre de manuscrits de divers genres. Si j'en excepte une chronique en prose relative aux affaires de France dans les XIVe et XVe siècles, je n'ai rien trouvé qui vaille la peine d'être mentionné.

A mon retour à Édimbourg, mon attention se porta sur les 9 volumes in-fo conservés dans la Bibliothèque des Avocats, et connus sous le nom de *Balcarras Papers*, à cause de Colin, lord Balcarras, leur donateur. Cette collection se compose de lettres, la plupart autographes, des souverains, ou adressées aux souverains de l'Écosse dans le XVIe siècle; on y remarque un grand nombre de lettres autographes de Henri II, soit comme duc d'Anjou, soit comme roi de France; de Marie Stuart; de Marguerite de France, fille de François Ier, qui épousa Emmanuel, duc de Savoie, le 9 juillet 1559; de Jacques V, roi d'Écosse; de Catherine de Médicis; de Jeanne, reine de Navarre et mère de Henri IV; de Diane de Poitiers; d'Antoinette de Bourbon, mère de Marie de Guise, reine d'Écosse; de François d'Orléans, surnommé le Petit-Duc, né à Châteaudun le 30 octobre 1535 et mort le 22 septembre 1551; des cardinaux de Lorraine et de Bourbon; de Charles, duc de Lorraine; de Louis de Lorraine, marquis d'Elbeuf; de Louise de Lorraine, fille du

(1) Voyez la page 680

duc et de la duchesse de Guise, et femme du prince de Chimay, fils aîné du duc d'Arschot (1); de René de Lorraine, marquis d'Elbeuf; de la reine de Sicile, alors retirée dans un couvent; du connétable de Montmorency; de James, prieur de Saint-André; de l'évêque de Ross, etc. A l'aspect de tant de pièces importantes, près de m'échapper par le manque de temps, je sentis d'abord mon courage défaillir; mais bientôt je me rendis maître de ce premier mouvement, et je commençai à transcrire l'un des volumes de cette collection. Je trouvai un aide inespéré dans M. Dérigny, chancelier du consulat de France, et dans l'un des jeunes employés de la bibliothèque : aussi, dans l'espace de quatre jours, vins-je à bout de copier et de collationner le premier volume de la collection Balcarras (2); quant au second volume, que je rapporte en entier, il m'a été fourni en totalité par M. Robert Pitcairn, qui est animé d'un zèle pour la science qu'on ne saurait trop admirer.

Après un mois de séjour à Edimbourg, je quittai cette ville à regret pour me rendre à York, où je ne pus voir la bibliothèque de la cathédrale, vu que le bibliothécaire était absent pour le moment. Sans perdre de temps je partis pour Newark, et de là pour Lincoln, où, sur la recommandation du révérend M. Georges-Thomas Pretyman, chancelier de la cathédrale, le révérend M. Richard Garvey, bibliothécaire, me confia le manuscrit marqué A 1. 8, qui renferme : 1° une bonne version du *Roman de Brut*, avec les prophéties de Merlin en vers de douze syllabes, tirées d'une autre version de l'ouvrage de Geoffroy de Monmouth, et intercalées dans celui de Wace; 2° l'histoire des rois anglo-saxons de Geoffroy Gaimar; 3° la chronique de Jordan Fantosme. Après un examen de quelques instants, il ne me fut pas difficile de reconnaître que ce manuscrit ne s'écartait jamais essentiellement de celui de Durham; néanmoins, je collationnai le *Roman de Brut*, la chronique de Gaimar et celle de Fantosme, et j'ai pu par là trouver ou rectifier le sens d'une foule de passages, obscurs dans les autres manuscrits.

Je pris aussi des extraits du manuscrit marqué D 4. 8, qui renferme l'ouvrage du trouvère anglo-normand Philippe de Than. L'écriture en est certainement du douzième siècle. Je remarquai, en outre, un manuscrit du *Gesta Romanorum* (D. 4. 15), sur vélin, et qui paraît avoir été écrit à la fin du quatorzième siècle.

(1) Son contrat de mariage, daté du 22 décembre 1540, se trouve dans le second volume des *Balcarras Papers*.

(2) Je me croirais coupable d'ingratitude si je n'ajoutais ici que quelques pièces, que je n'avais pu transcrire, l'ont été depuis avec soin, et m'ont été envoyées à Londres par M. David Laing, qui, pour ce service et mille autres, a acquis des droits à toute ma reconnaissance.

Revenu à Londres, je transcrivis deux nouveaux fragments du poëme anglo-normand de Thomas, sur Tristan le Léonnois, que leur possesseur, le révérend M. W. Sneyd, de Cheverells, Markyate Street, Hertfordshire, m'a permis de publier avec d'autres poëmes sur le même héros, en un volume, qui fera suite aux deux que j'ai déjà donnés à Londres, chez le libraire William Pickering.

Dans mon voyage d'Écosse, j'avais eu l'occasion d'étudier le problème historique que présente la vie de Marie Stuart. La lecture des pièces de ce terrible procès, qui se termina par la chute d'une belle et poétique tête, me convainquit qu'il fallait encore chercher la vérité autre part : je me mis donc à sa poursuite, et en fouillant parmi les manuscrits cottoniens, je trouvai une grande partie de sa correspondance avec sa cruelle rivale, Elisabeth d'Angleterre. J'entrepris de transcrire ces lettres, pour la plupart inédites ; et si le temps m'a empêché d'en copier la totalité, j'en rapporte au moins avec moi une quantité bien suffisante pour vous donner à juger, Monsieur le Ministre, de l'intérêt que présenterait la publication de la correspondance d'une reine qui fut la nôtre. Permettez-moi d'ajouter qu'à ce travail j'ai réuni toutes les indications qui peuvent me mettre en état de rendre cette publication digne du ministre qui l'ordonnerait.

De Londres, je me suis rendu à Anvers, et de là à Bruxelles, où M. Marchal, conservateur de la bibliothèque de Bourgogne, m'a reçu avec sa bienveillance ordinaire dans le dépôt qu'il gouverne. Là j'ai collationné, sur l'unique manuscrit qui le renferme, le poëme attribué à Wido, évêque d'Amiens, sur la bataille de Hastings, où ce prélat assistait (1). Ce précieux document historique paraîtra sous peu à Rouen, dans le second volume de mes *Chroniques anglo-normandes*, publication que j'ai entreprise au retour de ma première mission d'Angleterre, sous les auspices et par l'autorisation de votre prédécesseur.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, d'ajouter à ces détails que, occupé de la recherche de nouveaux matériaux pour l'histoire politique et littéraire du moyen-âge, je n'ai point cependant négligé ceux que j'ai recueillis dans ma première mission. Je n'ai point interrompu un seul moment l'impression du second volume de la chronique de Benoît, dont les épreuves me sont parvenues jusqu'en Écosse. En même temps,

(1) Le premier vers porte *L. W. salutat*, que nous traduisons par *Lanfrancum Wido salutat*. Dans le cas où notre conjecture porterait juste, ce poëme serait donc celui de Guido, dont parlent Guillaume de Jumièges, liv. VII, chap. XLIV (*Historiæ Normannorum scriptores antiqui*, edente Andrea Du Chesne, p. 291, D.), et Orderic Vital, liv. III (*ibid.* p. 504, A.)

J'ai été aidé dans ce travail par M. Gachet, jeune et savant Lillois, attaché à la commission d'histoire de Belgique, qui a su apprécier toute sa valeur.

j'ai publié à Londres le poëme anglo-normand sur la conquête de l'Irlande par Henri II, et à Paris ma *Bibliothèque anglo-saxonne*. Je ne cite que ces ouvrages, parce qu'ils achèvent l'accomplissement des promesses faites dans mon premier rapport (1).

Tels sont, Monsieur le Ministre, les résultats de la mission que vous avez bien voulu me confier, et dont j'ai cru devoir étendre les limites. Je suis resté au-delà de la Manche deux mois de plus que je ne me l'étais proposé, et cependant je ne puis me flatter, malgré la belle moisson que j'ai faite en Angleterre et en Écosse, d'avoir épuisé dans les Iles Britanniques les matières qui font l'objet de mes études. Le collége de la Trinité, à Dublin; la bibliothèque de Newbattle-Abbey, appartenant au marquis de Lothian, en Écosse; celle de madame la comtesse de Dysart, pairesse de ce royaume; celle du marquis de Salisbury et de la famille de Bastard, en Angleterre, ainsi que le *State Papers Office* et le Musée Britannique, contiennent, m'a-t-on dit, une foule d'écrits inédits, de nature à jeter une lumière éclatante sur les époques ténébreuses de l'histoire anglo-française. Pour ne parler que de ce dernier dépôt, il vient de s'enrichir depuis peu de temps de la collection dite d'*Egerton*, dans laquelle il se trouve un volume que je signale spécialement à votre attention, uniquement parce qu'il contient un recueil de lettres autographes de rois et reines de France.

Permettez-moi en terminant, Monsieur le Ministre, de mettre sous vos yeux les noms des personnes qui ont bien voulu faciliter mes travaux, soit en me faisant donner accès dans les dépôts que je désirais visiter, soit en m'aidant par leurs indications, soit enfin en s'efforçant par leurs attentions de retarder mon retour dans mon pays natal. Les personnes auxquelles j'ai le plus d'obligations, sous l'un ou l'autre de ces rapports, sont, à Londres, Sir Frederic Madden, garde des manuscrits du Musée britannique; M. Thomas Wright; M. John Gage, directeur de la Société des antiquaires; le docteur Maltby, lord évêque de Durham; M. Henry Shaw et M. Willement; à Durham, MM. J. Bonomi; James Hamilton, professeur de langues étrangères à l'Université; Edward Schipperdson; W.-L. Wharton; à Sunderland, Sir Cuthbert Sharp; à Newcastle, M. Adamson, auteur d'un excellent travail sur la vie et les écrits de Camoëns; à Edimbourg, MM. Thomas Thomson; le docteur David Irving, bibliothécaire des avocats; W.-B.-D.-D. Turnbull; Robert Pitcairn; John Whitefoord Mackenzie; Angrand, consul général de France en Écosse; Dérigny, etc.; à Glasgow, M. le révérend

(1) Dans ce rapport il est aussi question d'une monographie sur Merlin, qui vient de paraître chez Sylvestre, n° 30, rue des Bons-Enfants, à Paris, en un volume grand in-8°.

docteur Mac-Gill ; à Lincoln, MM. les révérends G. Pretyman et R. Garvey. Mais je dois vous signaler plus spécialement MM. Joseph Stevenson, James Raine et David Laing : ce premier m'a frayé, pour ainsi dire, la route de Paris à Durham ; et les deux autres m'ont rendu tant de services que le souvenir de leurs bons procédés ne s'éteindra jamais chez moi.

Je m'arrête ici, Monsieur le Ministre, et j'attends avec confiance que vous veuilliez me faire connaître votre opinion sur mes travaux, et le sort que vous leur destinez. Quelle que soit la décision que votre sagesse vous suggère, je suis, etc. FRANCISQUE MICHEL.

CHRONIQUE MÉTRIQUE *de Jordan Fantosme, sur la guerre qui eut lieu entre Henri II, roi d'Angleterre, et le roi d'Ecosse, en* 1173 *et* 1174. (Analyse et extrait) (1).

Le poëme commence aux divisions d'entre le roi Henri II d'Angleterre et le prince Henri son fils :

. . . . . .

Gentil rei d'Engleterre, à la char très hardie,
Al caruner de vostre fiz, ne vus suvienge-il mie
Ke l'humage de ses meins le rei d'Aubanie
Li feistes presenter senz fei aver mentie ?
Puis lur deistes ambesdous : « Deus les maldie,
Ki de vus departirad amur ne druerie (*fidélité*) !
Encuntre tutes genz del mund, en force e en aïe
Od mun fiz seiez tenant, salve ma seignurie. »
Puis entre vus e vostre fiz mortel nasquid envie,
Dunt maint gentil chevalier ad puis perdu la vie...

Le roi d'Angleterre, après avoir fait couronner son fils, refuse de l'admettre au partage de son autorité :

. . . . Li juesnes curunez. . . . . .

. . . . . .

Pensout en sun curage qu'il li fereit cuntraire :
Turnad s'en tut à celée, passad un gué de Leire,
De si qu'il vint à Saint-Denis ne volt mangier ne beire,

(1) Le travail que nous donnons ici, et qui n'a encore été imprimé nulle part, est le rapport fait en 1838 au comité historique de la langue française, par M. Monmerqué, et c'est par suite de ce rapport que ce comité et le ministre de l'instruction publique ont ordonné l'impression de la Chronique de Jordan Fantosme, recueillie en Angleterre par M. Francisque Michel. Le concours à cette Revue, de MM. Monmerqué et Fr. Michel, est un nouveau gage de succès de notre publication dans le monde savant. D. L. F.

Cuntad al rei de France trestut le suen afaine...

Louis VII convoque à Saint-Denis, en France, le comte de Flandres, le comte de Boulogne, et les autres grands vassaux.

Et tint un grant cuncile de tuz ses bons amis ;
Del viel rei d'Engleterre esteit issi pensis,
A poi de duel n'esrage li gentil rei Lowis,
Quant li cuens de Flandres en a drecié sun vis,
Et dit al rei de France : « Ne seiez ai pensis.
» Vus avez grant barnage vailanz e poestis,
» Pur faire grant damage desur voz enemis.
» En tute vostre terre mar seit vassal remis
» Ki puisse porter armes ù ne seit si antis,
» Ne vus face serrement sur le cors Saint-Denis
» Mar fud faite la guerre devers le rei Henris. »

Li cuens Tiebault de France dresçad de sun estage,
E dist al emperere ù fud sun grant barnage :
« Gentil rei de Saint-Denis, el cors me tient la rage.
» Jo sui vostre liges hum par fei et par humage,
» Bien sui prest de guerreier e de trover hostage ;
» Quarante jorz vus servirai enz el premier estage,
» E ferai al rei Henri, ço crei, itel damage,
» Ne serrad mès restoré en trestut son éage ;
» Ne purrad en nul lieu guarir en plein ne en boscage,
» Se il al josne rei sun fiz ne rende l'eritage,
» Le regne d'Engleterre, sî faire volt que sage. »

La guerre est décidée :

Jà sunt à un acord li reis e ses baruns,
E tramettent messages par plusurs regiuns ;
Le rei Henri desfient par itels achaisuns,
Mettent les beles terres a granz destructiuns.
El meis d'avril en paskerez fud l'ost de France sumuns,
E chevalchent ez marches laciez les gumphanuns.
Li reis Henri chevalche cuntre els à espuruns....

Mult fud granz l'ost de France que ameine Lowis....

Une bataille est livrée et décrite avec de grands détails :

Or chevalche li cuens Phelipe ovoc sa grant cumpaigne,
E guaste Normendie par bois et par champaigne.

N'en oïssiez le rei Henri qu'il une feiz s'en plaigne,
Ne querre nul achaisun que la guerre remaigne.

Le jeune roi appelle à lui les barons de Bretagne. Son père en devient furieux :

Quant ço oï le pere, greins en fud e irez;
E jure sun serrement mar fud unques pensez,
E dit à ses chevaliers : « Seignurs, ore m'entendez,
» Unques mès en ma vie ne fui si avilez.
» El cors me tient la rage, à poi ne sui desvez.
» Les baruns de Bretaigne m'unt ja contrariez;
» A ceus qui me heent à mort se sunt abandunez,
» Al rei Lowis de France e à mun fiz ainz nez...
» Od la lune serie anuit eschilguaitiez,
» Que Flameng ne terrien ne seient enbuschiez.
» Les baruns de Bretaine, vus le savez asez,
» Tresqu'en fine Busterne (1) sunt en mes poestez.... »

Les chevaliers du roi d'Angleterre lui répondent :

. . . . . « Pleins estes de buntez.
» Trestuz vos enemis sunt en mal an entrez.
» Vostre est la terre, si la defendez;
» A tort vus guerreie li vostre engendrez. »

Les Anglais revêtent leurs armures, et sortent de la ville :

Ore chevalche le rei Henri od tute sa meidnée,
Devers Dol en Bretaigne tient le cheminée.

Les chevaliers qui étaient dans le château de Dol se rendent au roi Henri, qui adresse à sa troupe ce discours :

« Seignurs, fait li reis Henris, kar me conseilliez.
» Mis fiz ad tort vers mei, dreiz est que le sachiez;
» Kar rente tut à force volt aver de mes fiez :
» Raisun ne me semble qu'ele li seit paiez....
» A tut vostre poeir pur mei vus esforciez.
» Onkes ne m'amastes, s'al busuin me failliez....
» De Raül de Feulgiere ferai mes volentez;
» Larrai le tut quite dedenz ses poestez,
» Par itel devise qu'il îert mis afiez.

(1) *Finiebus terre*, dans le manuscrit de Lincoln (*le Finistère*).

» Si puis vers mi revele par nuls iniquitez,
» Ne tendrat en Bretaine, ne fieus, ne heritez.
» Adubez, seignurs, vos cors; à espleit chevalchiez :
» Mis fiz est de bataille trestut apparailliez.
» La rente qu'il demande, li paium des espiez
» E des branz acerins e des darz aquisiez. »

Les Français sont effrayés à l'approche d'une armée si puissante.
Le roi de France réunit son conseil :

En romanz devise un brief, d'un anel l'enseele;
Les messagiers al juesne rei devant lui les apele...
Vunt s'en li message ki les briés enporterent,
Passent la mer salée, les regnes traverserent,
Les forez, les plaignes, les ruistes guez passerent;
Vienent en Escoce e le rei troverent,
De part le josne rei Henri les escriz presenterent.
Jas orrez les paroles ki escrites i erent.

Le prince mandait au roi Guillaume d'Ecosse, dit *le Lion*, de lui donner des secours dans la guerre qu'il entreprenait contre Henri II, son père, lui promettant de le rétablir dans la terre d'au delà de la rivière de Tyne, Carlisle, et le Westmoreland.

Guillaume d'Ecosse réunit sa cour plénière (*Plenier parlement*).

On décide que des ambassadeurs seront envoyés au roi d'Angleterre, en Normandie, pour demander la restitution du comté de Northumberland.

« E s'il ço ne volt faire e tut le me desdie,
» Ne li dei en avant ne fei ne druerie. »

Le roi d'Angleterre refuse d'accéder à cette proposition, et les messagers revenus auprès du roi d'Ecosse lui rapportent la réponse de Henri II :

« Sire rei d'Escoce, Deu saut tun barnage,
» Tun cors e tun curage e tun grant vasselage!
» Del rei d'Engleterre resfui venu message :
» Ore oiez sun mandement, ne l' tenez à folage:
» Mult s'esmerveille de vus, k'el cors vus tient la rage;
» Il vus teneit à sages hum, ne mie d'enfantil age...
» Ne vus durra pur sun busuin en cest premier estage
» Acreissement de terre, ço est en sun language;
» Ainz verra se li ferrez amur et cusinage,

» Cument vus vus cuntendres cum fol u cume sage. »

Le roi d'Ecosse préside le conseil de ses barons, et il se décide à envoyer un espion

Pour veeir le cuntienement le pere en Normendie,
E puis avant en Flandres al fiz en qui il s'afie...
. . . . . .
« Willame de Saint-Michiel fera icest message,
» E Robert de Husevile (1); kar ambesdons sunt sage,
» Suvent sunt en busuine prové de vasselage,
» Bien sevent en riche curt parler de maint language. »

Ces messagers passent en France :

Si cum ces chevaliers unt trové lur seignur
Oue (*avec*) le rei de France, Lowis l'empereur,
Dient lur messages suef e senz irrur,
Si que bien l'entendent de France li cuntur (*comtes*)...

Ore dit li cuens Philipe une raisun membré,
Veant la curt de France, mult fud bien escutée :
« Tenez al rei d'Escoce la France afiée ;
» Qu'il vus aït de guerre, hastif, senz demurée ;
» Destruice vos enemis e guaste lur cuntrée,
» Par fu e par enbrasement tute seit alumée ;
» Ne lur laist de fors chastels n'en forest ne en prée,
» Dunt il puissent al matin aveir une disnée ;
» Puis asiece lur chastels de sa gent aünée. »

Louis VII suit l'avis du comte Philippe, et il fait répondre au roi d'Ecosse qu'il aura toute la terre qu'il a demandée.

La guerre commence en Ecosse. Le roi William assiége le château de Wark, dont Roger d'Estouteville était gouverneur,

Ki unkes n'ama traïsun, ne servir al diable ;
E vit que li suen esforz de rien ne fud aidable
Encuntre l'ost d'Escoce, qui mult les assaie.

Il envoie vers le roi d'Ecosse pour lui demander une trève de quarante jours, promettant, s'il n'était secouru, de rendre le château de Wark, qui était la clef de tout le Northumberland. William.

Bien ad granté le terme al quarantime jor.

(1) Deux Normands.

Ore dit *Jordan Fantosme* (1) que Deus les avua
Tuz ceus de Northumberlant ki furent de delà.

L'évêque de Durham envoie faire sa soumission au roi d'Ecosse, et il est à remarquer que le manuscrit du poëme de Jordan Fantôme se trouve encore dans la bibliothèque de son successeur actuel. Le roi William assiège d'autres châteaux du comté de Northumberland, tels que Newcastle-sur-Tyne, Warkworth, Carlisle, etc.

La guerre devient de plus en plus terrible. Le poëte la décrit, et il se nomme encore, en deux différents endroits. Les Ecossais étaient au nombre de

Quarante mile, si *Fantosme* ne ment...
Fantosme dit e bien le nus afie,
Ne se pensast à nul jor de sa vie
De guerreier Henri de Normendie,
Le filz Mahaut, qui a la char hardie;
Mès par cunseil e par malveis envie
Puet l'um un sage hume mettre en grant folie.

L'auteur décrit les malheurs et les ravages de la guerre.

E li Escot qui sunt en Albanie
Ne portent fei à Deu le filz Marie,
Brisent mustiers e funt grant roberie...
La terre qui ert de tanz biens si pleine,
De tuz aveirs est ore fade e veine;
N'i ad beivre fors ewe de funteine,
U sout aveir cerveise en la semeine.

Cependant l'armée des Anglais se rassemblait et se disposait à repousser l'invasion écossaise:

Li reis d'Escoce esteit de fier curage,
Chevalier bon e de grant vasselage.
Dedevant lui vint errant un message;
Chanuine fud, si saveit le language;
Hastivement li cunta sun damage.
Li reis esteit dedenz sun paveillun,
Li eschielguaite (*vedettes*) delez e environ,
Ses chamberlens e si privé druiun...

Li mès lur ad trestut cunté
Cum aveit veu la gent armé,

(1) L'auteur se nomme.

Des chevaliers la grant fierté,
Ki l'assaudrunt ainz le soleil levé...
« Guardez-vus-ent, pur Deu de majesté,
» Ne ne seiez huni ne vergundé... »
Li reis l'entent, forment s'en est iré...

Les Ecossais fuient en désordre, saisis d'une terreur panique :

N'i out un sul de sun ost aresté,
Ne s'en alast par mult grant lascheté,
Sanz ço que lur fust nul assaut duné,
Ne escrié, ne de rien damagié.

Cependant Richard de Lucy,

. . . . . que tut le munde prise,
Ne volt le rei d'Escoce iret en nule guise;
Kar un sun message noveles li devise:
Venuz fud en la terre, si lur mettrad assise
Li cuens de Leircestre, la chose si ad emprise;
Od Flamens e od Franceis e od gent devers Frise,
Aturnerad Engleterre tut à sa cumandise.

Avant que Richard de Lucy pût s'entendre avec le roi William, Humphroy de Bohun

Fait au rei d'Escoce de Berewic nuisance...
Arstrent tut Berewic à flambe e à tisun.

Richard de Lucy engage les barons à se rapprocher du roi d'Ecosse. Cependant la guerre de châteaux et de partis continue : il serait difficile dans un simple extrait de suivre l'auteur dans cette suite de petits faits militaires.

Le comte de Leicester assiége Dunewitz (1), dont les habitants font une courageuse défense :

Li cuens de Leircestre se prist à curucier,
E fait drescier les furches pur els espoenter...
Le jor veissiez burgeis, bien vaillant chevalier
Saillir à lur defenses; chascun set sun mestier,
Les uns des arcs traire, les autres à lancier;
Les forz aident as fiebles suvent à reposer.
N'i ot dedenz la vile pucele ne muillier
Ki ne portast la pierre al paliz pur geter...

(1) Dunwich, dans le comté de Suffolk.

Forcé de lever le siége, le comte de Leicester se porte sur Norwich, capitale du comté de Norfolk, et ici le poëte parle en son nom :

Ki volt oïr la verité cum Norewiz fud prise,
Jo ne fui pas el païs quant ele fu asise.
Uns traïtres Lohereng la trahi : pur ço si fud suprise...
Jordan Fantosme premier se volt abanduner
Sur tuz les saintuaires un serrement jurer,
N'ad clerc en tut le munde, tant sace recorder
Sa lesçun en sun livre, ne de nul art parler,
Ki me péust dire, ne sace recunter
Terre qui la vaille de ci qu'à Muntpeslier,
Cele de Northfolke dunt vus m'oez parler,
Plus honuré chevalier, ne meilleur viandier,
Ne plus gaillardes dames pur largement duner,
Fors la cité de Lundres ; à nul ne set sa per...
Gentil rei d'Engleterre, kar prenez à penser
Cum vus devez Lundres e les baruns amer ;
Kar unques ne faillirent lur seignur dreiturier,
Tuz jors à sa buisine ne fussent li premier.

Jordan Fantosme suivait le parti du roi Henri II, auquel son poëme est adressé ; il dit que les habitants de Londres restèrent sourds aux paroles et aux promesses du prince Henri, et il ajoute :

Pur ço les devez amer, honurer e cherir
E à lur grant busuine lur leauté merir (*récompenser*),
Quant unc pur pramesse ne voleient flechir ;
Mès vus amer à lur poeir lur veneit à plaisir.
Gentil rei d'Engleterre, faites le mien desir :
Amez ces qui vus vuelent en leauté servir.

Le comte de Leicester :

.... ad od lui de Flandres par cent e par millier.
Li cuens Huge le Bigot le volt del tut aidier,
E li cuens de Ferrieres, un simple chevalier.
Mielz déust bele dame baisier e acoler,
Ke par mal de guerre ferir un chevalier.

Le poëte fait aussi l'éloge du comte David, en ces termes :

Li cuens David d'Escoce, quei ke nuls vus en die,
Fud le plus gentil guerreier, si Deus me benéie ;
Kar unc pur lui ne fud robée saint iglise n'abéie,
Ne forféis à prestre jà nuls de sa baillie....

David esteit mult sages, si refud de bon aire ;
E tensa (*défendit*) saint iglise, k'unkes ne volt mesfaire
Prestre ne chanuine ki séussent gramaire,
N'a nune (*nonne*) d'abéie ne volt pur rien desplaire.

Cependant le roi d'Ecosse entre de nouveau en campagne :

Ço fud enprès la Paskes, bien me deit suvenir,
Que li reis d'Escoce cumence à revenir
Envers Northumberlande pur guaster e hunir.
A, Deu ! cum grant damage jo lur vi avenir !
Quant li reis d'Escoce vint pur Werc envaïr,
De laquel partie il voleit assaillir,
Rogier d'Estotevile s'aveit fait si guarnir.
Dehé ait *Fantosme*, si jà m'orrez mentir !
E si jo vus menteie, si l' purriez bien oïr,
Cum Rogier fud penible de son seignur servir.

On voit par ce passage que notre trouvère assistait à ce second siége. Il décrit les efforts des assaillants ; il rapporte tout ce qui se passait dans la ville, et la courageuse défense de Roger d'Estouteville.

Ce passage est plein d'intérêt :

Ja véissiez serjanz e Flamens si medlez,
Targes e escuz freindre, penunceus despleiez,
Flamens turner ariere des herissons plaiez.
Les uns furent des autres en lur escuz portez ;
Jamès ne crierunt Araz, mort sunt e enterrez,

N'est-ce pas le *dulces moriens reminiscitur Argos ?*

Le roi d'Ecosse lève le siége après avoir éprouvé de grandes pertes, et il se porte avec son armée sur la ville de Carlisle. Roger de Mowbray se réunit à lui, ainsi que d'autres barons anglais.

Le roi d'Ecosse envoie sommer Robert de Vaux, gouverneur du château de Carlisle, de se rendre, et donne ces instructions à ses messagers :

« .... s'il ço ne volt faire, bien li seiez jurant,
» Il en perdra le chief, e murrent si enfant ;
» Ne li larrai un sul, ne ami ne parent,
» Ke trestuit ne's eissille, s'il ne fait mun cumant. »

Robert répond au messager :

. . . . « Amis, qu'alez querant ?

» Tost i purriez laissier le petit e le grant. »

Le messager réplique :

« Ço n'est pas avenant :
» Ne deit l'um messagier sun message portant
» Laidir ne afoler ; dire puet son talent. »

Et Robert, reprenant la parole :

« Dites vostre plaisir, ne seicz plus dutant. »

Cette scène est peinte avec vérité ; les deux discours du messager et du comte Robert peignent bien les mœurs militaires du temps.

Guillaume abandonne Carlisle et va s'emparer du château d'Apleby, petite ville du Westmoreland, où il laisse garnison ; il attaque ensuite Brough, autre château, qui se rend aussi.

Cependant Richard de Lucy charge Richard d'Ichelster, évêque de Winhester, d'aller trouver Henri II, et de le prévenir des désordres auxquels le royaume est en proie.

L'évêque se rend auprès du roi en Normandie, et lui dit :

« Saluz aiez de Deu !
» Engleterre vus salue cume sun avué (*protecteur*),
» Dan Richard de Luci e tut l'autre barné,
» Ki se tiennent od vus ; mès oiez la verité :
» Ço ne sunt mie dis (*pas dix*), si m'aïst damne-Dé,
» Ki se tiengent od vus en dreite leauté. »

Le roi demande :

. . . . . « Ke fait dunkes Richart
» De Luci le leaus ? Est-il de meie part ? »
— « Oïl, sire, pur veir ; il n'i rent pas endart,
» Ainz se larreit laciér à un fust d'une hart. »
— « E li cuens d'Arundel, cum il est cuntenant ?
» Tient se-il ovoc mei ? Vait vus-il guerreiant ? »
— « Sire, par la meie fei ! ainz est vostre bien voillant,
» En trestuz voz busuinz el premier chef devant. »
— « E Humfrei de Boün, cum s'est-il cuntenuz ?
» Envers mes enemis est se-il cumbatuz ? »
— « Sire, par la meie fei ! jo'n voil estre créuz,
» Ço est uns des plus leiaus ki od vus seit tenuz. »
— « Par devers Everwic cument funt les baruns ?
» E ceus d'Estutevile tienent-il lur meisuns ? »
— « Certes, sire, s'il vus plaist, très bien le savums,

» De ceus d'Estutevile ne vindrent traïsuns. »
— « E l'eslit (1) de Nincole, cum est-il ès païs ?
» Set-il puint guerreier cuntre ses enemis ? »
— « Il est, sire, veirement, vostre charneus amis (2) ;
» Asez ad chevaliers e bons serjanz marchis. »
— « Thomas, le fiz Bernard, e sis freres ausi
» Sunt auques suvent od Richart de Luci ? »
— « Certes, sire, s'il vus plaist, il vus sunt mult ami,
» E Rogier le Bigot, ki unkes ne failli. »
— « Kar me dites ore veir de ma terre la North,
» Rogier d'Estutevile ad-il fait nul acort ? »
— « Ainz i murrunt mil hommes, sire, de male mort,
» Ke Rogier vus mesface, ne à dreit, ne à tort. »
— « Randulf de Glanvile est-il en Richemunt,
» E dan Robert de Vaux ? Ces dous baruns que funt ? »
Dunc geta li messages un suspir de parfunt,
E li reis li ad dit : « Ices suspirs dunt sunt ?
» Ad dunc Robert de Vaus faite nule traïsun ?
» Ad-il Carduil rendu ? Ne dites si veir nun. »
— « Mès le tient noblement cume gentil barun.
» De sun grant desturbier dreiz est que vus dium :
» Li reis d'Escoce vint l'aut'rier par Carduil chevalchant
» E dan Robert de Vaus durement maneçant,
» Demanda lui le chastel par itel cuvenant,
» Qu'il li durreit asez dunt il serreit manant ;
» E s'il ço ne fait, dès idunc en avant
» Tuz les frad afamer li petit e li grant. »
— « Par ma fei, ço dist li reis, ci ad bon cuvenant.
» En poi d'ure Deu labure, ço dit le mendiant.
» Ke fist dunc li Escot ? Asiega-il Karduil ? »
— « Nenil, sire, si vus pleist, ainz fist greinur orguil ;
» Ainz ad pris Appelbi, dunt jo forment m'en duil,
» E le chastel de Burc, bien acuinter vus voil. »
— « Cument, cheles ! dist li reis, est dunc Appelbi pris ? »
— « Oïl, sire, veirement, e trestut le païs.
» Ço ad mult esbaudi voz mortelz enemis ;
» Tels se tindrent od vus ki se sunt à els pris.
» Sire, par Robert de Vaus sui-jo ci enveiez.
» Ne li puet mès venir ne li vins ne li blez,

(1) *Electus*, évêque nommé.
(2) Il était fils naturel de Henri II et de Rosamonde Clifford.

» Ne devers Richemunt ne serra mès aidiez ;
» S'il n'ad hastif sucurs, tut serrad afamez.
» Puis iert Northumberland del tut en tut guastez,
» Odinel de Humfranvile enfin desheritez ;
» Le Noef-Chastel sur Tine serrad agraventez,
» Willame de Vesci, ses terres e ses fiez :
» Li Escot i curent par tut cume malfez (*diables*). »
— « Par Deu ! ço dist li reis, ço serreit grant pitiez. »
Dunc li lerment les oilz, parfunt ad suspirez :
— « E cheles ! que fait l'eveske de Dureaume ? »
— « Il est trestut à un e li reis Willeaume. »
— « Saint Thomas, dist li reis, guardez-mei mun reaume.
» A vus me rent cupable dunt li autre cunt le blasme.
» Beaus sire, dist li reis, dites-mei verité,
» Cument funt mes baruns de Lundres ma cité ? »
— « Si m'aïst damne-Deu ki maint en Trinité,
» La plus leale gent de tut vostre regné ;
» N'i a nul en la vile ki seit de tel eé,
» Ki puisse porter armes ne seit très bien armé. »...
— « E ! Deus ! ço dist li reis, ore en pernez pitié,
» Guardez mes baruns de Lundres ma cité.
» Alez-ent, sire evesque, enz en vostre païs.
» Si Deus santé me dune e jo puisse estre vis,
» Vus m'aurez à Lundres ainz vienge quinze dis,
» E prendrai vengement de tuz mes enemis. »

L'évêque de Winhester retourne auprès de Richard de Luci, qui prévient Robert de Vaux du retour de Henri II.

Le roi d'Écosse somme de nouveau Robert de Vaux de rendre Carlisle ; le gouverneur promet d'obéir s'il n'est pas secouru dans un délai déterminé ; puis le roi William assiége Odinel, qui se défend dans le château de Prudhow. William ne pouvant s'emparer du château, s'en venge sur tout le pays.

Le mustier Saint-Laurenz fud le jor violé,
Treis prestres el mustier par force escuillié,
E treis cenz humes morz senz mot de fauseté.

Le roi d'Écosse était arrivé devant le château d'Alnwick avec son armée, à laquelle s'étaient réunis les Français et les Flamands, quand les barons anglais restés fidèles à Henri II, Odinel, Bernard d'Estouteville, Randulphe de Glanville, William de Vesci, et bien d'autres, s'approchèrent pour combattre William le Lion.

Les Écossais, répandus dans la campagne, commettaient mille désordres, de sorte que le roi d'Ecosse n'avait près de lui que les Flamands et les Français. Les chefs anglais tiennent conseil. Chacun y opine, et il est décidé qu'ils tomberont à l'improviste sur l'armée écossaise, après s'être fait rendre compte de sa situation par un espion.

. . . . le matin, quant le jor s'esclarzie,
Li reis d'Escoce aveit sa teste bien guarnie
E cinc cenz chevaliers d'une cunestablie,
Ki tuit li vunt disant : « Mar creez cuardie.
» Vostre est Northumberland, u qui 'n plure u qui 'n rie. »
E dist li reis d'Escoce : — « Nostre ost atendrum,
» E puis à grant vertu le chastel assaudrum.
» Pur le chaud qui est grant, seignurs, kar nus disnum. »
E desarme son chief, très bien le savum ;
Nus faimes ceste estoire, ki mentir ne volum.
Par devant le chastel fud li reis aresté.
Ses serjanz lui aportent dunt il se est disné,
E les nos chevaliers en un bruil sunt entré ;
Là si unt lur espie, ki tut lur ad cunté.
Dit Randulf de Glanvile : « La merci damne-Dé !
» Ore pernez voz armes, mar serrez esmaié. »

Les Anglais montent à cheval et se préparent au combat.

Li reis d'Escoce fud pruz, merveillus e hardi,
Par devant Audnewic s'arestut desguarni.
Jo ne cunt mie fable cume cil qui ad oï (1),
Mès cum celui qui i fud, e jo meismes le vi.
Quant ces unt jà crié l'enseigne de Vedsci,
E *Glanvile* chevaliers, e *Baillol* autresi,
Odinel de Umfranvile relevad le suen cri,
E cil d'Estutevile, chevalier hardi :
Dunc sout li reis Guillame qu'il fud près traï ;
Justement se contint, ne fud mie esbaï.
Li reis se fait armer tost e ignelement,
E muntad el cheval qui n'eteit mie lent,
E vait en cel estur par mult grant hardement.
Le premier qu'il feri, à terre le gravent.
Li esturs fud mult fort del rei e de sa gent ;
Tut s'en fust bien alez, par le mien escient,

(1) L'auteur était témoin oculaire.

Si ne fust un serjant qui vers lui se destent :
De la lance qu'il tint sun cheval li purfent.
Ne fait à demander se li reis fud dolent.
Le pechié des Escoz li fait encumbrement.
Li reis chiet à la terre e le cheval ferant.
Li reis e sun cheval à terre sunt andui ;
Il ne pot relever, le cheval jut sur lui :
Ore ad asez travail e peines e ennui,
Quant garçon e escuier passent ultre lui.
Il orrad noveles, men escient, encui ;
Ne purrad pru aidier sei-meismes ne autrui...
Li reis jut à la terre abatu, ço vus di.
Entre ses quisses giseit le cheval sur li ;
Jamès n'en levera pur parent ne pur ami,
Se li chevaus n'en est traiz dunt il est mal bailliz ;
Il en iert tuz jorz avilé et huni.
Il esteit sempres pris, à mes dous oilz le vi,
A Randulf de Glanvile ù il puis se rendi ;
E ses chevaliers sunt pris tut li plus hardi ;
N'i aveit nul amur, tuit furent anemi.
Noz chevaliers de çà (unques meillurs ne vi)
N'aiment puint les Flamens ke's orent puis traï ;
Ainz les vunt ociant, ne sai que plus vus di.
Li reis se rent prisun à Randulf veirement ;
Il ne pot el faire, ke feist-il autrement ?
E Randulf fud haitiez, quant il veit e entent
Que la guerre lu rei finie est veirement.
Engleterre est em pès. . . . . .

Randulf de Glanville mène le roi d'Ecosse prisonnier à Newcastle-sur-Tyne.

Le poëte raconte ensuite les exploits particuliers de plusieurs chevaliers qu'il connaissait, et dont il ne pouvait passer les hauts faits sous silence ; puis il nous fait entrer dans l'église de Saint-Laurent :

Ki véist la dolur, les plurs e les criz
Ke funt enz el mustier Saint-Lorenz ces chaitifs ;
Les uns unt detrenchiz e les cors e les pis.
Les prestres curunez n'i furent guarantis.
Ne fait à demander si Deus en est marris,
E si il ad le rei Willame enbaïz.
Pur le pechié de lui sunt plusur malbailliz,

E il-meismes i fud cel jor descumfiz.
Par le mien escient, ore oiez verité....

Le roi d'Ecosse fut conduit le lendemain, par Randulf de Glanville, à Richmond,

. . . . . ù il iert sujorné
Tant que li reis Henris en frad sa volenté.

La bataille d'*Alnwick*, dans laquelle le roi Guillaume, dit *le Lion*, fut fait prisonnier, fut livrée le 13 juillet 1173. Le royal prisonnier fut conduit en Normandie et renfermé dans la tour de Falaise, où il resta six mois. Il en sortit par le traité de Valogne, pacte honteux dont ce roi fut affranchi par Richard Cœur-de-Lion, en 1190. (*Art de vérifier les dates.*)

Cependant Henri II d'Angleterre arrive à Londres, où on lui fait une belle réception que le poëte décrit :

Quant les noveles à Lundres oïrent del rei,
Chascun s'aparailla richement endreit sei,
Des riches dras de seie sunt vestu à desrei ;
N'i ad nul n'i ait un amblant palefrei,
E issent de la vile od merveillus cunrei.
Cil deit bien estre reis qui tels genz ad suz sei....

Au milieu des réjouissances auxquelles donna lieu le retour du roi, arriva le courrier qui apportait la nouvelle de la prise du roi d'Ecosse.

Li reis esteit entré en sa chambre demeine
Quant le message vint. Suffert ot mult grant peine ;
Il n'ot beu ne mangié treiz jorz de la semeine,
Ne sumeillié del oil pur la novele certeine ;
Mès de jorz e de nuiz d'errer se peine :
Il ad fait mult que sage, il aurad bone estreine.
Li reis iert acuté e un poi sumeilla,
Un vadlet à ses piez ki suef les grata.
N'i out noise ne cri, ne nuls n'i parla,
Harpe ne viele nul d'ure n'i suna,
Quant li mès vint à l'us e suef apela ;
E dit li chamberlens : « Ki estes-vus là ? »
— « Messagiers sui, amis ; or venez plus en çà.
» Dan Randulf de Glanvile desque ci m'enveia,
» Pur parler oue le rei, kar grant mestier en a. »

E dist li chamberlens : « Par matin seit l'afaire. »
— « Par ma fei ! dist li mès, ainz i parlerai en eire.
» Mun seignur ad el cuer e dolur e cuntraire :
» Si me laissiez entrer, chamberleng debonaire. »
E dist li chamberlens : « Ne l'oservie pas faire ;
» Li reis est endormiz, ariere vus estut traire. »
A ço qu'il parolent s'est li reis esveilliez,
E oïd à cel us crier : « Ovrez ! ovrez ! »
— « Ki est ço ? dist li reis, à dire me sachiez. »
— « Sire, dist li chamberlens, ore endroit le saurez :
» Message est de çà Nort, très bien le cunuissiez,
» Hume Randulf de Glanvile, Brien est apelez. »
— « Par ma fei ! dist li reis, ore sui mult trespensez :
» Il ad mestier d'aïe ; çaenz venir le laissiez. »
Li messagier entrad, ki mult fud enseigniez,
E salua le rei cum jà oïr purrez :
— « Sire rei, Deu vus salt, qui maint en Trinitez,
» Vostre cors en avant e puis tuz voz privez ! »
— « Brien, dist li reis, queus noveles aportez ?
» Est li reis d'Escoce en Richemunt entrez ?
» Le Nuef-Chastel-sur-Tine saisi les fermetez ?
» Odinel de Umfranvile est pris u dechaciez,
» E trestuz mes baruns de lur terres ostez ?
» Messagier, par ta fei ! di-mei veritez.
» Malement m'unt servi, s'ore ne seient vengiés. »
— « Sire, ço dist li mès, un petit m'entendez :
» Voz baruns de cest Nort sunt bone gent asez.
» De la part mun seignur bonement m'entendez :
» Il vus mande par mei saluz e amistiez,
» E ma dame mult plus, que vus bien cunuissiez.
» Il vus mande par mei mar vus remuez :
» Li reis d'Escoce est pris e tut sis barunez. »
E dit li reis Henris : « Dites-vus veritez ? »
— « Oïl, sire, veir, par matin le saurez :
» L'arcevesques d'Everwic, uns sages hum lettrez,
» Vus enveiera dous messages privez ;
» Mès jo mui premerein, ki soi les veritez.
» N'en ai guaires dormi, quatre jorz sunt passez,
» Ne mangié ne béu, si suis mult afamez ;
» Mès, la vostre merci, gueredun m'en rendez. »
Et respundi li reis : « Mar vus en duterez ;

» Si vus veir m'avez dit, riches estes asez.
» Est li reis d'Escoce pris ? Dites-mei veritez. »
— « Oïl, sire, par fei ! En croiz seie encroez,
» U pendu à un hart, u ars en un grant ré,
» Si demain ainz miedi ne seit tut averré. »
— « Dunc, dit li reis Henris, Deus en seit mercié
» E saint Thumas martyr e tuz les sainz Dé ! »

A tant est li message à sun ostel alé,
A mangier e à beivre en ad à grant plenté ;
E li reis est si liez la nuit e si haitié
Qu'il vint as chevaliers si 's ad tuz esveillié :
« Baruns, esveilliez-vus. Bor vus fud anuitié.
» Tele chose ai oïe dunt jo vus frai haitié :
» Pris est li d'Escoce, ço m'ad l'em dit pur verté ;
» Ore ainz me vint novele quant dui estre culchié. »
E dient ces chevaliers : « Ore merciez damne Dé.
» Ore est la guerre finie, e en pès vostre regné. »

Mult semblat ceste nuit al rei Henri mult bele.
Lendemain ainz nune li revint novele
Del arcevesque d'Everwic que l'um Rogier apele,
Ki salue sun seignur ki les leiaus chaèle.
Quant li reis vit les messages, unkes plus lié ne fu,
E veit qu'il dient un, si lur ad respundu :
« Er seir (*hier soir*) oï la nuvele, quant fui mult irasçu ;
» Celui qui la me porta gueredun li ert rendu. »
Il ad saisi un bastuncel, à Brien l'ad tendu,
Dis livrées de sa terre pur le travail qu'ot éu (1)....
. . . . . .

Le roi d'Angleterre ordonne que le roi d'Ecosse soit conduit en Normandie. Henri, apprenant que Rouen est assiégé, repasse la mer.

Li reis est venuz à Roem quant l'aube s'esclarzie.
Ainz que venist le vespre fud la pès establie ;
E li reis vait en France od sa grant ost banie,
Si en est alé en France. La guerre est ore fenie.

(1) Donation par tradition feinte.

CONCLUSION.

La Chronique de Jordan Fantosme contient le récit de la guerre que Louis le Jeune excita contre Henri II d'Angleterre, en prenant le parti de son fils.

Les faits qui y sont rapportés ne se rattachent qu'indirectement à l'histoire de France, à l'exception cependant du conseil tenu à Saint-Denis, sur lequel nous n'avons rien trouvé dans le Recueil des historiens de France de D. Bouquet. Les plus importants événements sont relatifs à la guerre que William le Lion, roi d'Ecosse, à l'instigation de Louis VII, fit à Henri, pour reprendre sur lui le duché de Northumberland.

Ainsi on comprend facilement pourquoi le comité des chroniques relatives à l'histoire de France n'a pas cru devoir ordonner l'impression de l'ouvrage de Fantosme.

Le comité de l'histoire de la langue et de la littérature française doit considérer la Chronique de Fantosme sous un aspect différent.

Fantosme, chevalier et trouvère, maniait tout à la fois l'épée et la plume. Il était Normand et attaché au roi d'Angleterre, duc de Normandie. Il a écrit dans sa langue, qui était celle du prince, et il est du très-petit nombre de trouvères du XIIe siècle qui se soient nommés dans leurs ouvrages.

Il est contemporain de Wace, et il a sur lui l'avantage de raconter ce qu'il a vu, ce qui s'est passé à la cour de son souverain tandis qu'il y séjournait.

Plusieurs morceaux de son poëme sont empreints d'un vrai talent, et même de génie. On citera le dialogue d'entre le roi Henri et l'évêque de Winhester, et le tableau dans lequel on voit Henri II endormi, son valet à ses pieds; le chambellan recevant l'envoyé qui apporte la nouvelle de la prise du roi d'Ecosse.

Le combat dans lequel succombe William le Lion est aussi très-remarquablement écrit.

Il est plein de curieux détails de mœurs.

La copie a été faite sur le manuscrit de la fin du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle, qui est dans la bibliothèque du chapitre de Durham; elle a été collationnée sur un autre manuscrit qui appartient à la cathédrale de Lincoln. Ces deux manuscrits du même temps se contrôlent l'un l'autre, et offrent ainsi un texte certain.

Ce poëme, d'environ 2100 vers, est un curieux monument de notre langue au XIIe siècle, dans le dialecte normand. Il est d'une grande

importance pour la littérature et pour l'histoire, et il est remarquable que les Anglais viennent puiser des récits de ce genre dans une source toute française.

M. Fr. Michel, déjà si connu par ses travaux sur le *Roman de la Violette*, *Tristan*, la *Chronique métrique des ducs de Normandie*, de *Benoît*, le roman *of the travels of Charlemagne to Jerusalem and Constantinople*, la *Chanson de Roland*, et d'autres publications, a été chargé, par M. le ministre de l'instruction publique, d'aller en Angleterre recueillir la Chronique de Jordan Fantosme; son travail est achevé, il l'a enrichi de toutes les recherches qui peuvent l'illustrer, et particulièrement d'une multitude de fragments de chroniques anglaises, imprimées à très-petit nombre pour des *clubs* particuliers. — Les lettres comme l'histoire sont intéressées à cette publication, et j'ai l'honneur d'engager le comité à la proposer à M. le ministre de l'instruction publique.

Un *fac-simile* du manuscrit de Durham montre qu'il appartient à la fin du XIIe siècle.

L. J. N. MONMERQUÉ
(*de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres*).

Chronique.

*** *Réclamation et notice biographique relatives aux frères Freycinet.* A l'occasion d'une faute d'impression dans la précédente livraison (p. 296), M. Thomas (*de Honfleur*), ancien commissaire ordonnateur de la marine, nous adresse la notice suivante : — « Le château de Freycinet, près de Montélimart, est le berceau des frères de Saulses de Freycinet, qui se sont fait remarquer tous deux dans les guerres maritimes contre l'Angleterre. L'aîné, Louis-Claude, joint à la réputation d'un bon marin celle d'un savant distingué ; il a fait partie du voyage de Baudin aux terres australes, et a été chargé de la rédaction de la partie scientifique de la relation de ce voyage. Depuis, il a fait, commandant la corvette l'*Uranie*, en 1818, un autre voyage de circumnavigation. Capitaine de vaisseau en retraite, il est aujourd'hui membre de l'Institut (académie des sciences), membre du bureau des longitudes, etc., etc. — Le second, Louis-Henri, qui fit aussi le voyage de Baudin, et ramena en France un des deux bâtiments qui composaient cette expédition, commanda plusieurs bâtiments de guerre, eut le bras droit emporté dans un combat, et, après avoir passé par les divers grades de la marine militaire, était capitaine de vaisseau quand il fut nommé, en 1820, gouverneur de l'île Bourbon, baron peu d'années après. En 1826, il passa au gouvernement de la Guiane, fut nommé contre-amiral en 1828, revint en France en 1830, devint ensuite major-général de la marine à Toulon ; il est aujourd'hui préfet maritime à Rochefort. Comme son frère, c'est un bon marin et un savant distingué. »

*** *Documents précieux, relatifs aux guerres vendéennes, déposés au Musée britannique.* En 1829, on a remis au Musée britannique, à Londres, les documents historiques que le comte de Puisaye, un des chefs les plus marquants des armées royalistes de l'Ouest, a légués à cet établissement. Ils ont rapport, pour la plus grande partie, aux affaires de la Vendée. On y trouve des lettres de Louis XVIII, de Charles X, de Pitt, et d'un grand nombre d'autres personnages marquants.

*** *Précieuse statue anglo-française découverte à Rouen.* Des fouilles dirigées par M. A. Deville, un des collaborateurs à cette Revue, et faites dans la cathédrale de Rouen, ont eu un résultat extrêmement

satisfaisant. On a trouvé sous le pavé du sanctuaire, et seulement à deux pieds de profondeur, la boîte contenant le cœur de Richard Cœur-de-Lion, et la statue qui décorait le tombeau de ce prince. Cette statue, d'une parfaite conservation, de six pieds et demi de longueur, ornait le tombeau du fils d'Aliénor, qui avait ses pieds appuyés sur un lion couché. On a trouvé ce précieux morceau à gauche de l'autel, au lieu même où était placé le tombeau, qui, si l'on en croit la chronique de Normandie, était entouré d'une grille d'argent qui fut vendue, vers le milieu du XIIIe, siècle pour aider à payer la rançon de saint Louis. Le tombeau de Richard Cœur-de-Lion va être rétabli à côté de celui des deux d'Amboise et en face de ceux des deux Brezé, dans la chapelle de la Vierge.

⁂ *Découverte de la pierre tumulaire d'Agnès Sorel.* « On vient de découvrir, dans une maison de Rouen, la pierre qui couvrait le monument élevé, dans l'abbaye de Jumiéges, en l'honneur d'Agnès Sorel. L'épitaphe est ainsi conçue : « Cy gist noble damoiselle Agnès Seurelle, » en son vivant dame de Beauté, de Roquefure, d'Issouldun et de » Vernon-sur-Seine, piteuse entre toutes gens, et qui largement don- » noit de ses biens aux églises et aux pauvres, laquelle trépassa le IXe » jour de l'an de grâce MCCCCXLIX (1449). Priez Dieu pour l'ame d'icelle. » Amen. » (*L'Echo du Monde savant.*)

⁂ *Recherches sur l'époque de la naissance de Guillaume le Conquérant.* « Dans une note lue à la séance des Antiquaires de Normandie, le 3 septembre dernier (1838), M. A. Deville a cherché à prouver que Guillaume le Conquérant est né vers le milieu de 1027, et non en 1033, 34 ou 35, ainsi qu'on le croit généralement. » (*L'Institut.*)

⁂ *Souvenirs de la domination anglaise sur la ville de St-Emilion.* Dans le travail de M. Guadet sur le monastère et la petite ville de St-Emilion (Gironde), travail qui a obtenu une médaille d'or, au concours de 1838, pour les antiquités nationales, on trouve une déclaration de cette commune, datée de 1318, par laquelle elle reconnaît devoir au *duc d'Aquitaine, roi d'Angleterre, pour certaines causes légitimes*, cinquante pièces de vin rendues sur le port de Londres. « Quelles étaient ces causes légitimes? dit M. de la Borde, rapporteur de la commission; on les trouve relatées dans la quittance donnée à Londres l'année suivante par le sommelier du roi, et qui explique que ces causes n'étaient rien moins que la conservation des priviléges de la ville. En 1357, Edouard III prend sous sa protection les bourgeois de la ville de St-Emilion, leurs biens, leurs priviléges, et déclare que jamais cette commune ne sera distraite de la couronne d'Angleterre : *à corona regni Angliæ nunquam segregari potens.* Et cependant, peu

d'années après, elle en fut séparée pour passer à la France, qui lui conserva ces mêmes priviléges sans exiger les singulières redevances accordées au roi d'Angleterre. »

*** *Publication prochaine d'une relation de l'expédition du prince Louis, fils de Philippe-Auguste, en Angleterre.* On sait tout ce que doit la science à notre collègue et collaborateur M. Francisque Michel. Il s'agit encore ici d'un nouveau document importé par lui d'Angleterre en France. — Nous prenons ce qui suit dans le compte rendu de la séance du 27 décembre 1838 du comité historique des chartes, chroniques et inscriptions : « ... M. Guérard fait un autre rapport au nom de la commission chargée d'examiner le manuscrit contenant l'histoire détaillée de l'expédition de Louis, fils de Philippe-Auguste, en Angleterre. Il n'a pas vu le manuscrit, mais seulement la copie de M. Francisque Michel. Celle-ci n'a pas de notes et ne peut encore être livrée à l'impression. Le récit commence aux premières invasions des Normands ; il embrasse la chronique des ducs de Normandie jusqu'à Guillaume le Conquérant, et l'histoire de France jusqu'en 1220. L'expédition de Rollon y est rapportée avec beaucoup de détails ; les faits qui suivent sont exposés plus succinctement, et, dans cette partie, le manuscrit semble copié sur d'autres historiens ; mais après Jean-sans-Terre il devient original et circonstancié, principalement au moment de l'expédition du prince Louis, dont il suit la marche jour par jour. Cette partie forme environ le cinquième du manuscrit, et c'est la plus curieuse. Elle contient des détails inconnus et remplis d'intérêt sur cette expédition, dont les historiens parlent à peine. M. Guérard est d'avis qu'il faudrait imprimer ce manuscrit, qui paraît être du commencement du XIIIe siècle, et qui semble tout-à-fait inédit. »

*** *Allocation pour la conservation de la tapisserie de Bayeux.* M. le Ministre de l'intérieur vient d'accorder une somme de 5,000 fr. à la ville de Bayeux, pour la conservation de la tapisserie de la reine Mathilde, représentant la conquête des Normands en Angleterre. (*Journal de l'inst. publ.*)

*** *Prochaine publication d'une nouvelle histoire de Louis IX, dit le Saint, roi de France.* Un écrivain distingué, que ce recueil compte depuis longtemps au nombre de ses abonnés, M. le marquis de Villeneuve-Trans, correspondant de l'Institut, auteur de l'*Histoire de René d'Anjou*, des *Monuments des grands maîtres de l'ordre de St-Jean de Jérusalem*, etc., va faire paraître très-prochainement l'*Histoire de St Louis, roi de France*, dans laquelle la Revue anglo-française sera citée plus d'une fois. L'histoire du *saint roi*, écrite par un homme aussi savant et aussi habile dans l'art de bien dire que M. de

Villeneuve, ne peut manquer d'intéresser généralement. Dernièrement un écrivain, grand travailleur et d'un style élégant, M. Massiou, portait un jugement, dans son *Histoire de Saintonge*, sur le vainqueur de Taillebourg, et nous savons que le savant académicien provençal apprécie autrement, par ses conséquences, l'acte qu'on reproche surtout à Louis IX, l'abandon par lui fait à l'Angleterre des contrées au midi de la Charente, alors même qu'il était victorieux. Ce sera aux lecteurs, notamment aux abonnés de cette Revue, qui verront les deux systèmes en présence, à décider entre les opinions de deux hommes tout-à-fait remarquables par leur manière d'écrire l'histoire et surtout d'apprécier les faits historiques.

*** *Coup d'œil sur les monnaies anglo-françaises.* Nous empruntons ce morceau au *Mémorial Encyclopédique.* « Personne en France, y est-il dit, ne s'est occupé de donner une idée un peu exacte des monnaies que les Anglais firent frapper dans la Guienne pendant la longue période qu'elle fut en leur pouvoir. A l'exception d'une ou deux espèces, elles sont d'une extrême rareté. Le cabinet de la monnaie de Paris n'en possède que 5 en or, le cabinet du Roi 6, le musée britannique 19. La plus ancienne est une pièce d'argent à l'effigie d'Eléonore. On connaît en outre 35 types différents en or, en argent, ou en cuivre. Voici la liste des souverains dont ils portent l'effigie : Henri II, 1 ; Richard Ier, 3 ; Edouard Ier, 3 ; Edouard III, 11 ; le Prince-Noir, 11 ; Richard II, 3 ; Henri IV, 2 ; Henri V, 1. Les Anglais avaient des hôtels de monnaies à Bordeaux, Bayonne, la Rochelle, Dax, Bazas, Lectoure, Mezin, près de Nérac et Limoges, et il reste des indices que tous ont travaillé. Une ordonnance d'Edouard III en établit également à la Réole et à Langois, mais aucune trace de leur existence n'est parvenue, et il est probable qu'ils n'existèrent que sur le papier. Agen avait déjà une monnaie sous les rois de la seconde race. Quoique le Prince-Noir y ait résidé quelque temps, on ne peut découvrir aucun vestige qu'elle ait été en activité au XIVe siècle. Les archevêques de Bordeaux avaient le droit de faire frapper des pièces à leur effigie, et ils paraissent ne pas en avoir usé. La ville de Bordeaux obtint ce privilége et elle en profita, car on trouve dans une collection, qui est à Londres, 2 pièces d'argent ayant pour légende : *Ed. rex Angliæ*, et *Civitas Burdegola ;* toutes deux ont au revers une croix grecque, et à la face, l'une, une figure de lion couronné, l'autre, le profil du roi Edouard III, couronné et tourné à droite. Ces pièces rarissimes manquent au cabinet des médailles de Paris. La pièce d'argent a l'effigie d'Henri II offre la demi-lune, emblème du port, parmi les attributs de ce prince. — Il y a trois ouvrages consacrés à l'étude des monnaies anglo-françaises : celui de Ducarel, 1757, in-4°, avec 16 planches ; celui de

Snelling, 1769, in-folio, 7 planches, et celui d'Ainsworth, 1830, in-4°, 8 planches. Les deux premiers sont inexacts et les figures infidèles ; le dernier est d'une très-jolie exécution ; en son genre, on peut le qualifier de chef-d'œuvre. Il n'y a aucun ouvrage français spécial sur ces monnaies. Quant aux ouvrages généraux, les recherches de Bouterone (1666) ne traitent que des monnaies frappées sous les Mérovingiens. Le traité historique de Le Blanc (1690) est incomplet, mal dirigé, et pas toujours exact. » Il y a beaucoup à ajouter et même à rectifier dans cet exposé, et la *Revue anglo-française* s'en occupera plus tard. Ce qui frappe d'abord, est de ne pas voir Poitiers indiqué au nombre des ateliers monétaires anglo-français.

⁂ *Mort de M. Piet.* M. F. Piet, l'un des collaborateurs à cette Revue, est mort à Noirmoutiers, le 24 janvier 1839, emportant les regrets de ses nombreux amis. On publiera, dans la seconde série de ce recueil, un article sur ce savant, fixé dans une localité éloignée, lieu d'exil sous Karlemagne, et où se trouvaient réunis, il n'y a que peu d'années, trois hommes remarquables pour la science, MM. Ed. Richer, F. Piet, et L. Impost. Ce dernier a survécu à ses deux amis.

⁂ *Clôture de la première série de la* Revue anglo-française, *son appréciation par un savant, et annonce de la publication prochaine de la seconde série.* La *Revue anglo-française* complète, avec cet article, sa première série, qui a reçu un bon accueil dans le monde savant. Pour présenter l'inventaire exact de ce qu'elle contient, on a cru convenable de placer, à la fin de ce volume, une table complète et raisonnée de toutes les matières contenues dans les cinq volumes. Ce sera une sorte d'inventaire de ses richesses, et sans doute ceux qui voudront écrire l'histoire, soit de la France, soit de quelques-unes de ses provinces, durant les guerres anglo-françaises, seront obligés d'aller y puiser beaucoup de documents et un bon nombre d'aperçus curieux. — Il n'appartient pas à celui qui a eu l'idée de la *Revue anglo-française* de porter un jugement sur cette publication. On laissera donc ici parler un homme que son savoir et sa capacité ont fait dernièrement passer de la place de proviseur d'un des premiers colléges de France au poste élevé de recteur : « La *Revue anglo-française*, dit M. l'abbé Daniel dans un rapport fait à l'académie de Caen, fondée en 1833 par M. de la Fontenelle de Vaudoré, se recommande par plus d'un titre à votre estime et à votre intérêt. Plusieurs de ses rédacteurs appartiennent à la Normandie. Les événements dont notre province a été le théâtre, les monuments qu'elle offre, les hommes célèbres qu'elle a fournis, sont souvent l'objet des consciencieuses recherches et des curieux récits de la *Revue*. La France et l'Angleterre, depuis que celle-ci passa par droit de conquête sous le sceptre d'un duc de Normandie,

ont eu des points de contact tellement nombreux, que, dans beaucoup de circonstances, l'histoire de l'une devient nécessairement l'histoire de l'autre. La diversité d'intérêts des deux nations, la politique, l'ambition et les fautes des grands et des rois, ont fait naître et ont entretenu entre elles cette rivalité séculaire et acharnée, qui les a si souvent précipitées sur les champs de bataille, leur a mérité tant de gloire et coûté tant de sang et de larmes. Retracer quelques scènes de ces drames si animés, si variés, où la fortune changea si fréquemment de bannière, où plus d'une fois la France eut à combattre pour sa liberté et pour son indépendance ; écrire tout ce qui s'y rattache par détails, par événements détachés, par vies d'hommes, par séries de faits ; reproduire les esquisses des monuments et les débris des monuments ; préciser des points d'histoire que l'on ne peut bien éclaircir que sur les lieux ; rectifier les erreurs échappées même aux écrivains les plus instruits et les plus judicieux : tel est le but que s'est proposé la *Revue anglo-française*. — Comme Français et comme Normands, comme amis et appréciateurs de tout ce qui peut, en faisant mieux connaître le passé, éclairer le présent et l'avenir, nous ne pouvons qu'applaudir aux efforts de M. de la Fontenelle et de ses savants collaborateurs. Nous sommes persuadés que quiconque aura suivi attentivement leurs publications, reconnaîtra qu'ils ne méritent pas moins nos félicitations que notre sympathie. — Il ne faut pas demander à la *Revue anglo-française* des articles futiles et légers qui remplissent tant d'autres Revues, et qui sont propres tout au plus à satisfaire un instant la stérile curiosité de lecteurs frivoles. La *Revue* de M. de la Fontenelle est avant tout un ouvrage d'histoire exacte et approfondie, et aussi de bonne philosophie et de littérature sérieuse. Qu'on ne croie pas néanmoins qu'elle ne soit de nature à plaire qu'aux érudits. Les questions d'histoire et les doctes recherches y sont présentées de manière à intéresser et instruire les gens du monde, en même temps qu'à satisfaire les savants. La littérature et la philosophie n'y occupent qu'une place secondaire, mais elles y tiennent un langage qu'on aime à entendre, parce qu'il est toujours dicté par le bon sens et la raison. » — La seconde série de la *Revue anglo-française*, dont la publication va commencer, et continuera sans interruption, sera toujours digne, on l'espère du moins, du jugement favorable dont elle a été l'objet de la part d'un savant normand. Le nouveau prospectus suivra de près l'envoi de ce cahier.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE

MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES 5 VOLUMES DE LA PREMIÈRE SÉRIE

De la Revue anglo-française.

Cette table est partagée en quatorze grandes divisions, ce qui favorisera les recherches et mettra en position de mieux apprécier le but de cette publication.

On va les indiquer : I. *Articles principaux par ordre alphabétique.* Ici se trouve surtout la partie curieuse et originale du recueil ; et tout ce qu'on peut en dire, c'est qu'une bonne partie de l'histoire anglo-française s'y trouve traitée, et que des points jusque-là obscurs ou ignorés sont mis en lumière. En un mot, c'est un véritable cours d'histoire anglo-française. — II. *Bulletin bibliographique ; ouvrages analysés dans le recueil, et indication des auteurs des ouvrages et des articles.* Les articles, pour ceux qui voudront travailler sur l'histoire des démêlés entre la France et l'Angleterre, pourront tenir lieu des originaux. — III. *Biographie anglo-française ; détails sur les personnages qui ont figuré dans la lutte anglo-française, sur les écrivains anglo-français, et sur les collaborateurs à cette Revue.* On se propose d'augmenter le nombre des notices biographiques dans la nouvelle série. — IV. *Documents originaux.* Cette division est importante à raison de ce qu'elle contient le premier traité consenti par le roi Jean, après la perte de la bataille de Maupertuis : ce document, jusque-là ignoré, n'est imprimé nulle part ailleurs. On se propose de donner, par la suite, plus de pièces originales. — V. *Législations anglo-française ou française et anglaise comparées.* Cette division est importante, notamment en ce qu'elle fait remarquer les différences entre la législation de la France et la législation de l'Angleterre. Elle contient aussi le beau travail d'un magistrat normand sur la *législation anglo-normande*, et le discours remarquable de M. Wakefield, ancien membre de la chambre des communes d'Angleterre, au Congrès de Poitiers, *sur les enfants trouvés.* — VI. *Idiomes ; arti-*

cles qui s'y rapportent. Cette division, presque nulle dans la première série de la Revue, sera plus développée dans la seconde. Du reste, plusieurs morceaux, notamment l'introduction et l'article de M. de Monmerqué sur la *Chronique métrique* de Jordan Fantosme, viennent ajouter aux deux seuls morceaux isolés qu'on a cru devoir faire entrer sous le titre posé ci-dessus. — VII. *Monnaies anglo-françaises.* La Revue anglo-française a été fondée avant la Revue de la numismatique, et, dès son début, elle s'est occupée des médailles anglo-françaises. Cette spécialité sera particulièrement soignée à l'avenir. — VIII. *Beaux-arts ; architecture, peinture et sculpture.* Dès le début du recueil, M. de Caumont lui a fourni un excellent article sur l'architecture monumentale, et a continué sa collaboration par d'autres bons morceaux. On a aussi rendu compte des expositions de Paris. A l'avenir, on se réduira, en cette partie, à la spécialité du recueil, sans parler des autres objets d'art qui ne peuvent pas être considérés comme anglo-français. — IX. *Lithographies ; indication de celles qui existent dans la première série de ce recueil.* Quoique quelques-unes de ces lithographies soient réellement bonnes, on a cru que cet accessoire offrait peu d'importance et était à supprimer dans une nouvelle série, afin de pouvoir établir le recueil à meilleur marché, et de le mettre ainsi à la portée de plus de monde. Néanmoins, on pourra parfois donner encore quelques vues de monuments et fournir surtout des cartes au besoin ; mais il n'y aura plus, à l'avenir, obligation de placer une lithographie par cahier ou d'augmenter le cahier d'un certain nombre de feuilles. — X. *Poésies anglo-françaises.* On a restreint cette division, parce qu'on n'a voulu accueillir que des vers tout-à-fait de la spécialité et même historiques. — XI. *Partie industrielle, commerciale et administrative.* Cette division a été restreinte dans de justes bornes, pour ne pas trop empiéter sur les matières fournies habituellement par les journaux ordinaires. — XII. *Mœurs et usages comparés.* On s'est borné à indiquer quelques points, en laissant à d'autres publications cette partie qui, si elle offre du piquant et de l'originalité, semble s'éloigner un peu de l'idée créatrice de la Revue. — XIII. *Chronique.* Cette division ne mentionne que ce qui est véritablement anglo-français. — XIV. *Collaborateurs à cette Revue, et indication des volumes et des pages où se trouvent leurs articles.* Cette réunion d'hommes de sciences, dispersés à Paris et dans les provinces, devait donner le résultat satisfaisant qu'offre la première série. Pour la seconde, cette liste s'est beaucoup augmentée, elle l'est surtout, pour Paris, de plusieurs membres de l'Institut et de savants attachés à la bibliothèque du roi, aux archives du royaume, et aux comités histo-

riques. Tout doit donc faire présager à la seconde série de la *Revue anglo-française* un meilleur accueil encore dans le monde savant, et parmi les amateurs des études historiques, que celui obtenu par la première série.

I. ARTICLES PRINCIPAUX PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Aiguillon (de la ville d') et du siége qu'elle soutint en 1345 et en 1346; par le baron Chaudruc de Crazannes. II. 249 et s. *Ain*. Société d'émulation de l'Ain, documents anglo-français analysés dans le compte rendu de cette Société, 1835. III. 359. *Aquitaine*. Insurrection de l'Aquitaine contre la domination anglaise, après le traité de Brétigny, 1367-1372; par M. D. Massiou. III. 361 et s. — Un exemple des vexations commises dans cette contrée, au XIVe siècle, par les agents du roi d'Angleterre (1317); par M. D. Massiou. V. 340 et s. *Archipel anglo-normand*. Notice sur l'histoire des îles anglaises de Jersey, Guernesey et Aurigny, dans ses rapports avec l'histoire de la Normandie, et spécialement du département de la Manche; par M. Couppey, juge à Cherbourg. I. 361 et s. — Quelques mots sur la singularité de la position politique de l'archipel anglo-normand; par M. J. Spencer Smith. IV. 444 et s. *Archives d'Angleterre* (circulaire de la commission des) aux savants et antiquaires français; par M. C. P. Cooper. II. 421 et s. — Note sur les matériaux historiques recueillis en Normandie pour cette commission. III. 130 et 131. *Artillerie*. Communication importante, relative à l'histoire de l'artillerie, faite par un membre de la famille de Napoléon. IV. 125. *Arundel* (son expédition sur les côtes de l'Aunis (1388); par M. D. Massiou. V. 254 et s. *Avignon* (souvenir anglo-français à); par M. Alph. Rastoul. III. 131 et 132. *Azincourt* (bataille d') 1415; par M. Ch. Labitte. III. 133 et s. — Fouilles de ce champ de bataille; par M. Pigault de Beaupré. III. 148 et 149. *Bayeux* sous la domination anglaise (de 1417 à 1450); par M. F. Pluquet. II. 439 et 440. *Beruges* (la tour de); par M. l'abbé Gibault. III. 47 et s. *Bible de Karlemagne* vendue en Angleterre. IV. 126. *Bibliothèque de Charles VI*, roi de France, passée en Angleterre. I. 179 et 180. *Bigorre* (des droits de souveraineté que les rois d'Angleterre exercèrent sur le); par M. Marturé (de Sorèze). V. 129 et s. *Blaye* (sur le procès relatif à la citadelle de); par M. D. L. F. III. 132. — Encore sur le procès relatif à la citadelle de Blaye, *id.* 463. *Bressuire*, Deux-Sèvres (prise du château de), par du Guesclin (1371); par M. D. L. F. IV. 352 et s. *Brissac* (notice sur la collection de lettres inédites du château de); par M. C. N. Allou. II. 117 et 118. *Byron*, étude morale sur lord Byron et sur son influence à l'égard de la littérature; par M. A. Mazure. I. 197 et s.

Caen. Le siége de cette ville par les Anglais, en 1419; par M. l'abbé de La Rue. v. 351 et s. *Canada*. Voyage au Canada; par M. Th. Pavie (d'Angers). — Le haut Canada. — Les Rapides. I. 233 et s. — Bas Canada. — St-Régis. — Montréal. — Les Trois-Rivières. 331 et s. — Suite du bas Canada. — Québec. — Les chutes de Montgommery. II. 167 et s. — L'Acadie. 286 et s. Coup d'œil jeté sur les législatures des deux Canadas; par M. D. L. F. I. 407 et s. *Cap de Bonne-Espérance*. Sur le vignoble de Constance, possédé par des descendants de Français réfugiés. IV. 323. *Chandos*. Notice sur le tombeau de Jean Chandos, près Lussac (Vienne); par M. C. N. Allou. III. 209 et s. *Charles VII* (publication de pièces inédites relatives au règne de). I. S'ensuit aucun dénombrement des ducs et des contes de France, tant des ducs pairs que des aultres ducs obéissans à la couronne, et tant des aultres contes tenant des ducs et des contes tenant des contes, et premièrement des pairs, ainsi qu'ils furent anciennement. II. Comme Charles, roy de France, VII de ce nom, fist son entrée en la ville de Rouen, laquelle entrée fust moult belle, et estoient le roi et ses gens grandement et richement appareillés et habillés. III. Ballade faicte touchant la grant déception des Anglois. IV. S'ensuyvent les noms des places que le roy a conquesté de nouvel en Normandie. V. Taille perpétuelle. VI. De la journée Valongne en Normandie. VII. Mariage du Dauphin. VIII. Epitaphe; par M. Ad. Mazure. III. 112 et s. — Opinion émise par un journal de Normandie sur la chronique d'un bedeau de l'université d'Angers. III. 311 et 312. *Charruel-Manche* (l'ancien château de); par M. le vicomte de Guiton. V. 360 et s. *Châtellerault*, pendant la période anglo-française et sous la période franco-écossaise; par M. Hérault. V. 345 et s. *Chausey* (Manche) (les îles de); par M. Vérusmor. IV. 165. *Clôture de la première série* de la Revue anglo-française et annonce de la publication prochaine de la seconde série. V. 424. *Collection de chartes anglo-françaises* formée à Caen; par M. Lechaudé d'Anisy. I. 189 et 190. *Commission des archives d'Angleterre*. Circulaire aux savants et antiquaires français. II. 421. — Envoi d'un exemplaire de ses publications à la bibliothèque de la ville de Poitiers. III. 462. *Congrès scientifiques* (réflexions sur les). V. 330 et 831. *Conquête de l'Angleterre*, par Guillaume le Bâtard (coopération des Poitevins à la); par M. D. L. F. 1er article. I. 36 et s. — 2e art. II. 221 et s. *Conteville et Montfort* (les sires de); par M. G. Lecointre-Dupont. II. 404 et s. *Courtenay d'Angleterre* (séjour et mort d'un) au château de Draveil; par M. N... V. 282 et s. *Crécy*. Bataille de Cressy ou Crécy. — Position et marche des armées française et anglaise rectifiées; par le baron Seymour de Constant (de Londres). I. 317 et s. — Bataille de Crécy (1346); par M.

F. C. Louandre. III. 245 et s. *Dauphiné*. De la part prise par cette province aux événements de l'invasion anglaise (1345-1385); par M. J. Ollivier. III. 59 et s. *Dielette* (Manche) (le port de); par M. Vérusmor (de Cherbourg). V. 275 et 276. *Dieppe* (siége de), sa délivrance, et les cérémonies de la mi-août (1412-1445); par M. Lud. Vitet. I. 242 et s. *Différence entre la France et l'Angleterre*, relativement à la visite des musées, des bibliothèques et autres centres d'instruction. III. 464. *Divorce de Louis VII*. Son influence sur les destinées de la France; par M. H. de Ste-Hermine. III. 5 et s. *Duel projeté à Bordeaux*, en 1285, pour décider de la couronne de Sicile; par M. D. L. F. II. 385 et s. *Ecosse* (note sur deux manuscrits de la bibliothèque de Poitiers, relatifs à l'histoire d'); par M. G. Lecointre-Dupont. II. 116. *Enseignement primaire*. Opinion sur les deux principaux modes d'enseignement primaire adoptés en France. I. 192 et 193. *Etats de Normandie* pendant la domination anglaise au XVe siècle; par M. A. Canel (de Pont-Audemer). V. 263 et s. *Eustache de St Pierre* (considérations sur le dévoûment d'); par M. H. Piers (de St-Omer). IV. 91 et s. *Famille anglo-normande* (histoire d'une) au temps des croisades; par M. Couppey (de Cherbourg). V. 277 et s. *Flandre*. Prix remporté sur une question importante relative à l'histoire de Flandre. IV. 122. *Fontevrault*. Du danger qu'ont couru les précieux débris anglo-français de Fontevrault. III. 235. *Formigny* (procès-verbal de l'inauguration de la borne monumentale de); par M. Ed. Lambert. II. 440 et s. — Discours prononcés au placement du monument de Formigny, par MM. Lambert et Chesnon. III. 221 et 222. *France et Angleterre. Paris et Londres*. Coup d'œil comparatif; par M. L. Impost (de Noirmoutiers). V. 270 et s. *Gatteville* (Manche) (sur le phare de). V. 329 et 330. *Gaston-Phœbus*, XIIe comte de Foix, ou la cour d'Orthez dans le XIVe siècle (1343-1393); par M. Marturé. IV. 325. *Gisors* (le château de) pendant la lutte anglo-française; par M. A. Deville (de Rouen). V. 160 et s. *God save the king*. Les paroles et l'air sont-ils d'origine française? II. 445. *Grands effets* d'une petite cause; par M. D. Massiou. IV. 144. *Granville* (Manche); par M. Vérusmor (de Cherbourg). V. 67 et s. *Guerres des Anglais contre la France*. Prétendue indication du pays où on extrait l'argent qui en a payé les frais. V. 127. *Guillaume le Conquérant*. Recherches sur l'époque de sa naissance. V. 420. *Haine ancienne et sympathie nouvelle de la France et de l'Angleterre*. Faits qui s'y rapportent. — *Adresse* de la ville anglaise de Déal au contre-amiral français de Mackau. I. 82. — *Bibliothèque parlementaire* offerte par la chambre des lords d'Angleterre à la chambre des pairs de France. II. 359 et 360. — *Bibliothèque* offerte par la

chambre des pairs de France à la chambre des lords d'Angleterre. II. 446. — *Brougham* (lord). Médaille qui lui est décernée à Paris. II. 444. — *Conduite digne d'éloge* d'un consul anglais dans l'Amérique méridionale, envers les naufragés français. IV. 317. — *Echange de livres* entre la France et l'Angleterre (proposition du docteur Bowring pour un). III. 130. — *Manifestation*, en faveur de la France, à un théâtre de Londres; par M. D. L. F. I. 299 et 300. — *Mot du chancelier Brougham*, cité à la chambre des députés. I. 83. — *Naufrages*. Efforts pour arriver à de mutuels secours en faveur des naufragés anglais sur les côtes de France, et *vice versâ*. III. 241 et 242. — *Pauvres*. Echange de documents relatifs aux pauvres, entre la France et l'Angleterre. III. 129. — *Puerto-Caballo*. Belle conduite envers le commerce français de deux officiers anglais, lors d'un mouvement révolutionnaire dans cette ville, et sa récompense. IV. 452. — *Poste aux lettres*. Propositions et négociations pour lever les entraves qui existent dans la libre circulation, par la poste, entre la France et l'Angleterre. III. 243. — Nouvelle reprise des négociations pour les postes entre la France et l'Angleterre, *id.* 464. — *Trait* dans le sens d'un rapprochement entre les populations françaises et anglaises. I. 195. — *Toast* du voyageur Jacquemont à Delhi. I. 82 et 83. — *Vœu émis*, dès 1811, par un Anglais, pour un rapprochement entre sa nation et la nation française. I. 407. *Hames*, près Calais (le château de); par M. Pigault de Beaupré. II. 383 et 384. *Harcourt* (messire Jacques d'); par M. Em. Gaillard. II. 157 et s. *Henri et Richard d'Angleterre*, en Quercy; par M. le baron Chaudruc de Crazannes. II. 5 et s. *Ile Bourbon*. De l'importance commerciale de l'île Bourbon pour la France, depuis la cession de l'île Maurice à l'Angleterre; par M. Thomas. IV. 285 et s. *Ile-Dieu* (Vendée) (l'); par M. D. L. F. IV. 261 et s. — Le château de l'Ile-Dieu n'a-t-il pas été un de ceux où Barbe-Bleue commettait ses forfaits? Par M. Piet père (de Noirmoutiers). V. 227. *Ile de Ré*. Expédition du duc de Buckingham dans cette île (1627); par M. D. Massiou. IV. 363. *Instruction publique* dans l'Amérique septentrionale (de l'); par M. I. Lebrun. III. 65 et s. *Introduction pour cette Revue*; par M. de la Fontenelle. I. 5 et s. *Isabelle de Taillefer*, la comtesse-reine; par M. E. Castaigne. II. 260 et s. *Jean-sans-Terre*. Son tombeau. II. 235. *Jeanne Gray*, reine d'Angleterre; par M. Nicias Gaillard. I. 53 et s. *Lancaster* (Joseph) et sa méthode d'enseignement; par M. I. Lebrun. II. 293 et s. *Lettres sur l'histoire de Normandie*. — 1re lettre. 2e moitié du XIVe siècle. II. 274 et s. — 2e lettre. 2e moitié du XIVe siècle. 361 et s. — 3e lettre. 2e moitié du XIVe siècle. IV. 9 et s. — 4e lettre. 2e moitié du XIVe siècle. IV. 150. *Levees de la Loire* (recon-

struction des), par Henri II, roi d'Angleterre, comte d'Anjou; par M. Bodin père. III. 157 et s. *Lorient.* Tentative des Anglais contre cette ville, en 1746; par M. Vérusmor. IV. 400 et s. *Mariages des condamnés à mort*; par M. D. F. IV. 447 et s. *Martel*, en Quercy (notice sur la façade d'une maison située à); par M. D. L. F. II. 440. — Dissertation sur une maison du moyen-âge de la ville de Martel (Lot); par le baron Chaudruc de Crazannes. V. 208 et s. *Maupertuis.* Observations sur le lieu où s'est livrée cette bataille; par Bourgeois (de la Rochelle). V. 99 et s. — Note sur la présente dissertation. — Hésitation. — Opinion arrêtée par dom Fonteneau. 106 et 107. — Sur le lieu où s'est livrée la bataille de Maupertuis; par M. Touzalin de Lussabeau. 108. — La bataille de Maupertuis; par M. l'abbé H. B. Gibault (de Poitiers). 194 et s. — Opinion de la Société d'émulation de Poitiers sur le lieu où s'est donnée la bataille dite de Maupertuis. 294 et s. — Note sur le champ d'Alexandre, où se donna la bataille de Maupertuis, le 19 septembre 1356; par M. Rédet. 206 et s. — Le roi Jean, fait prisonnier à Maupertuis, coucha-t-il au château de Savigny? IV. 448 et s. *Maurice* (sur la position de l'île); par M. F. J. Verger (de Nantes). V. 124. *Médecine* (étude et exercice de la) en Europe et en Amérique; par M. I. Lebrun. III. 309 et s. *Mervent* (Vendée) (le château de); par M. D. L. F. I. 213 et s. *Meulan.* Lettre sur l'histoire anglo-française du pays formant actuellement le département de Seine-et-Oise. — Meulan; par M. E. Grille de Beuzelin. IV. 240 et s. *Minéralogie.* Importance des découvertes des Anglais en cette partie. IV. 228. *Mission scientifique* en Angleterre de M. Francisque Michel. I. 186. *Montendre*, en Saintonge. Un combat en champ clos, à Montendre, au commencement du XVe siècle (1402); par M. Moreau (de Saintes). III. 271 et s. — Un combat en champ clos, épisode du règne de Charles VI (1402); par M. D. Massiou. III. 281 et s. *Montreuil-Bonnin.* Procès jugé à Poitiers et rappelant des souvenirs anglo-français. III. 463. — Conservation des ruines du château de Montreuil-Bonnin. IV. 123. *Musée britannique.* Ses richesses en manuscrits, en chartes et en volumes. I. 196. *Navigation.* Sur les navigateurs de notre époque et sur leurs ouvrages. III. 74. *Niort.* Parlement d'Aquitaine tenu à Niort, par le Prince-Noir (indication d'un). II. 446 et 447. — Recherches sur l'ancien hôtel de ville de Niort; par M. H. de Ste-Hermine. IV. 445 et s. *Noirmoutiers.* Apparition et séjour des Anglais dans la rade de Noirmoutiers, et occupation de l'Ile-Dieu (sept. 1795); par M. Piet père. IV. 249 et s. *Nord américain.* Nouvelles. — Fécondité de la presse. — Crise financière. — Suite des démêlés politiques avec la France. — Sucre d'érable. — Emigration. — Sciences naturelles. — Tribus indiennes. — Concile à Baltimore; par

M. Is. Lebrun. v. 121 et s. *Orléans* (levée du siége d') par l'intervention de Jeanne la Pucelle; par M. Jollois. II. 18 et s. *Parthenay* (le siége de), en 1419; par M. D. L. F. III. 405 et s. *Phillips* (collection de manuscrits, et générosité de sir Th.). IV. 121. *Pièce d'artillerie* ancienne trouvée en mer, près de Calais; par M. Pigault de Beaupré. II. 233. *Plantagenets*. Remarques censées d'un écrivain anglais, relativement aux sources de l'histoire d'Angleterre sous les Plantagenets. IV. 122. — Leurs prétentions au comté de Toulouse, et expéditions qui en furent le résultat (1097-1355); par M. Marturé (de Sorèze). V. 5 et s. *Poésie romane* en Aquitaine et particulièrement en Poitou (essai sur la); par M. André. I. 97 et s. *Poitiers* (le château de), ou de *Clain et Boivre*. Article spécial sur ce château; par M. l'abbé Gibault. I. 19 et s. — Notice sur le palais de justice de Poitiers; par M. D. L. F. V. 108 et s. — Le timbre de la grosse horloge de Poitiers, fondu par un Anglais au XIVe siècle; par M. D. L. F. III. 460. — Découverte faite à l'hôtel-de-ville de Poitiers, de chartes, registres, et autres documents manuscrits oubliés dans des placards. V. 221 et 222. *Polémique*. Réclamation d'un Bourguignon sur le meurtre du duc Jean-sans-Peur au pont de Montereau (10 sept. 1419); par M. Baudot. II. 178 et s. — Réponse d'un Normand à la réclamation d'un Bourguignon, relativement au fait du pont de Montereau; par M. Em. Gaillard. II. 389 et s. — Suite de cette polémique. — Lettre de M. Baudot au directeur de la *Revue anglo-française*. III. 344 et s. *Pont-Audemer* pendant la lutte anglo-française; par M. G. Lecointre-Dupont. II. 187 et s. *Pontvallain* (bataille de) (1370); par M. J. R. Pesche. IV. 16 et s. *Presse satirique* en Angleterre (sur la); par M. D. L. F. II. 444. *Prétendants*, ou Jacques III et Charles-Edouard (les); par M. H. Piers. V. 333 et s. *Prince-Noir* (*Edouard*, dit le), prince de Galles et duc d'Aquitaine. — Description de son tombeau à Cantorbéry; par M. de St-Amans. I. 51, 52 et 62. *Pucelle d'Orléans*. Un de ses petits-neveux reconnu pour n'avoir pas dérogé en exerçant la profession de peintre. V. 126. *Quercy*. Séjour et méfaits des compagnies franches anglaises dans cette province (1372); par le baron Chaudruc de Crazannes. IV. 129 et s. *Querelle* entre le roi d'Angleterre et l'abbesse de Saintes, et guerre des bâtards; par M. D. Massiou. IV. 229. *Recherches* dans les bibliothèques d'Angleterre d'ouvrages inédits, en tout ou en partie, ou anglo-français; par M. Francisque Michel. — Premier rapport au ministre de l'instruction publique. III. 450 et s. — Deuxième rapport. V. 391 et s. *Richard Cœur-de-Lion*: son couronnement comme duc d'Aquitaine, à Limoges; par M. M. Ardant. IV. 192. *Rochelle* (premier siége de la), en 1224; par M. D. Massiou. III. 34 et s. — Tentative infructueuse du roi d'Angleterre

pour reprendre la Rochelle, en 1226 ; par M. D. Massiou. III. 150 et s *Rouen* (le siége de), en 1418 ; par M. Em. Gaillard. III. 384 et s. *Rouergue*. Indication des forces de ce pays, contre le parti anglais, à la fin du XIVe siècle. V. 127. *Saint-Briac*, près Saint-Malo (descente des Anglais à), en 1758 ; par M. Vérusmor. IV. 44 et s. *St-Emilion*. Souvenirs de la domination anglaise sur cette ville. V. 420. *St-Louis*, en Saintonge ; par M. D. Massiou. II. 129 et s. *St-Marcouf* (les îles) ; par M. Vérusmor. III. 417 et s. *St-Omer* (notice sur le collége anglais de) ; par M. H. Piers. V. 314 et s. *Saintonge*. Son partage entre St Louis et Henri III d'Angleterre ; par M. D. Massiou. IV. 5 et s. *Sangatte*, près Calais (le château de) ; par M. Pigault de Beaupré (de Calais). V. 176. *Saumur* (première construction des ponts de Saumur), par Henri II, roi d'Angleterre, comte d'Anjou ; par M. Bodin père. III. 287 et s. *Sévigné* (l'escalier de Mme de). III. 360. *Shakespeare*, ou le Drame romantique ; par M. Ad. Mazure. IV. 49 et s. *Taillebourg*, en Saintonge. Notice sur ce château ; par M. Moreau (de Saintes). I. 85 et s. *Tancarville* (les sires de), de la maison de Melun ; par M. A. Deville. II. 51 et s. *Tapisserie* (de la) de la reine Mathilde, représentant la conquête de l'Angleterre ; par M. F. Pluquet. II. 433 et s. — Allocation pour sa conservation. V. 421. *Thouars* (puissance des vicomtes de) pendant la durée de l'occupation du Poitou par les Anglais, et prise de Thouars par du Guesclin, en 1372 ; par M. le docteur Allonneau. V. 225 et s. *Thuit* (le), près Falaise ; par M. F. Galeron (de Falaise). V. 60 et s. *Tombelène* (le mont) ; par M. Vérusmor. V. 367 et s. *Toulouse* (bataille de) (1815) ; par M. D***. IV. 154 et s. *Tour de Normand* (le) à Angoulême (1345-1346) ; par E. Castaigne, bibliothécaire à Angoulême. I. 345 et s. *Turenne* (documents anglo-français sur la vicomté et les vicomtes de) ; par M. M. Andral, notaire à Martel. V. 324 et s. *Vauclade*. Les retranchements qui se rattachent au champ de bataille de 507, entre Clovis et Alarik II, mal à propos attribués aux Anglais ; par M. D. L. F. III. 129 et 130. *Vœu émis*, dès 1819, par un Anglais, pour un rapprochement entre sa nation et la nation française. I. 407. *Voyage du duc d'Orléans* en Angleterre, en 1833. I. 78 et s. *Vues de monuments* historiques recueillies pour la *Revue anglo-française*. I. 189. *Walter-Scott*. Amours et mariage de Walter-Scott. I. 164 et s. — Souscription pour le monument de Walter-Scott. I. 83. — Souscription pour conserver Abbotsford à sa famille. I. 83.

II. Bulletin bibliographique. *Ouvrages analysés dans le recueil, et indication des auteurs des ouvrages et des articles.*

Abbeville. Histoire ancienne d'Abbeville et du comté de Ponthieu; par F. C. Louandre. — Compte rendu; par M. de Pongerville (de l'Institut). III. 191 et s. *Almanach du cultivateur* (le grand), contenant l'agriculture populaire; par Me Jacques Bujault. — Compte rendu par M. D. L. F. I. 276 et s. *Amérique méridionale.* Excursions dans l'Amérique méridionale, le nord-ouest des Etats-Unis et les Antilles, dans les années 1812, 1816, 1820 et 1824; par Ch. Waterson; traduit de l'anglais. — Compte rendu, par M. D. L. F. II. 408 et 409. *Amiens* (histoire de la ville d') depuis les Gaulois jusqu'en 1830; par M. H. Dusevel. — Compte rendu, par M. D. L. F. II. 298 et s. *Angoumois* (études historiques sur l'); par M. F. Marvaud. — Compte rendu, par M. D. L. F. 1er art. V. 288 et s. — 2e art. *ib.* 372 et s. *Antiquaires de la Morinie* (mémoires de la Société des). t. I. — Compte rendu, par M. D. L. F. III. 203. *Antiquaires de Normandie* (mémoires de la Société des). t. IV. — Compte rendu, par M. G. Lecointre-Dupont. II. 311 et s. — *Amérique* (catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'), et en particulier de celle du Canada, de la Louisiane, et autres lieux ci-devant connus sous le nom de Nouvelle-France, etc.; par G. B. Faribault. — Compte rendu, par M. D. L. F. V. 390. *Association normande*, session de 1835 tenue à Evreux. — Compte rendu, par M. D. L. F. IV. 90. *Bardes, jongleurs et trouvères* normands et anglo-normands (essai sur les); par M. l'abbé de la Rue. — Compte rendu, par M. D. L. F. — 1er art. 75 et s. — 2e art. IV. 62 et s. — 3e art. *id.* 167 et s. *Bergues-St-Winoc* (histoire de la ville de). Notices historiques sur Honschoote, Wormhoont, Gravelines, Mardick, Bourbourg, Watten, etc.; par M. H. Piers. — Compte rendu, par M. D. L. F. V. 177 et s. *Blois* (essai sur l'origine de la ville de) et sur ses accroissements jusqu'au xe siècle; par M. L. de la Saussaye. — Compte rendu, par M. D. L. F. I. 380. *Bochart* (notice sur Samuel); par M. E. H. Smith. — Compte rendu, par M. J. Spencer Smith. I. 287 et 288. *Canadas* (tableau politique et statistique des deux); par M. I. Lebrun. — Compte rendu, par M. Abel Pervinquière. 1er art. II. 89 et s. 2e art. III. 183 et s. *Casques du moyen-âge* (études sur les). 1re partie. Par M. C. N. Allou. — Compte rendu, par M. D. L. F. III. 94 et s. *Charles-Edouard* (histoire de); par M. A. Pichot. — Compte rendu, par M. A. Mazure. I. 71 et s. *Cherbourg* (mémoires de la Société académique de) 1833. — Compte rendu, par M. D. L. F. II. 392 et s. — Mémoires de la même Société (1835). — Compte rendu, par le même. IV. 295 et s. *Chronique métrique* de Jordan Fan-

tosme sur la guerre qui eut lieu entre Henri II, roi d'Angleterre, et le roi d'Ecosse, en 1173 et 1174 (analyse et extrait); par M. de Monmerqué (de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres. v. 400 et s. *Coup d'œil* historique sur l'Angleterre depuis 1485 jusqu'en 1509, ou discours apologétique sous le règne de Henri VII, roi d'Angleterre, par John Tweddel; traduit librement de l'anglais, et annoté par M. J. Spencer Smith. — Compte rendu, par M. D. L. F. II. 318 et s. *Deschamps* (poésies morales et historiques d'Eustache), écuyer, huissier d'armes des rois Charles V et Charles VI, etc., publiés pour la première fois par G. A. Crapelet. — Compte rendu, par M. D. L. F. I. 366 et s. *Dessin* (philosophie des arts du); par M. A. Mazure. — Compte rendu, par M. D. L. F. V. 302. *Douai* (mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, séant à), 1829-1830-1831-1832-1833-1834. — Compte rendu, par M. D. L. F. V. 84 et s. *Doulens* (mémoire sur les anciens monuments de l'arrondissement de); par M. E. Dusevel. — Compte rendu, par M. D. L. F. II. 213 et s. *Drôme* (statistique du département de la); par M. Delacroix. — Compte rendu, par M. D. L. F. V. 276 et s. *Ecorcheurs* (les) de M. d'Arlincourt. — Compte rendu, par M. D. L. F. 1er art. I. 63 et s. — 2e art. I. 259 et s. *Ecosse* (note sur deux manuscrits de la bibliothèque de Poitiers, relatifs à l'histoire d'); par M. Lecointre-Dupont. II. 116 et 117. *Ephémérides normandes*, ou recueil chronologique, historique et monumental sur la Normandie; par M. G. S. Lange. — Compte rendu, par M. D. L. F. I. 378 et s. *Etrennes à la jeunesse*, 1833; par M. F. Châtelain. — Compte rendu, par M. D. L. F. I. 279 et s. *Etrennes coutançaises*, ou annuaire ecclésiastique et civil du diocèse de Coutances et des îles de la Manche, 1832-1833-1834; par M. l'abbé Piton-Desprez. — Compte rendu, par M. D. L. F. I. 371 et s. *Eure* (notice historique et archéologique sur le département de l'). 1re partie, époque gauloise et romaine; par M. A. Le Prévost. — Compte rendu, par M. D. L. F. I. 275 et s. *Fables nouvelles*; par Lidener (M. L. Impost). — Compte rendu, par M. D. L. F. III. 439 et s. *Falaise* (l'histoire de) pendant la lutte anglo-française, racontée aux enfants de la localité; par M. F. Galeron. — Compte rendu, par M. D. L. F. III. 198 et s. — Mémoires de la Société académique de Falaise, 1836. — Compte rendu, par M. D. L. F. IV. 421 et s. *Français* (recherches sur les premiers actes rédigés en); par M. le docteur Le Glay. — Compte rendu, par M. D. L. F. V. 298 et s. *France social*, literaly, political, by H. L. Bulwer. — Compte rendu, par M. D. L. F. III. 343. *François Ier* (l'histoire de la captivité de); par M. Rey. — Compte rendu, par M. D. L. F. V. 387 et s. *Histoire universelle* (abrégé de l'), IVe partie,

contenant l'histoire des Gaulois, des Gallo-Romains, des Franks et des Français, etc.; par M. Bourgon. — Compte rendu, par M. D. L. F. I. 358 et s. *Histoire de France* (annuaire de la Société de l'), pour 1837. — Compte rendu, par M. D. L. F. V. 285 et s. *Lowel le Bon* (la cour et les lois de), roi d'Angleterre, de 907 à 948, comme monuments de mœurs au xe siècle; publié par M. Crapelet. — Compte rendu, par M. E. Foucart. III. 105 et s. *Iconographie* instructive, ou collection de portraits des personnages les plus célèbres, etc.; par une société de gens de lettres. — Compte rendu, par M. F. Châtelain. II. 323 et 324. *Institut historique* (journal de l'), 1re et 2e livraison. — Compte rendu, par M. D. L. F. II. 324. — *Jean-sans-Terre* (histoire de), roi d'Angleterre, par le docteur J. Beringhan; traduit par M. Th. Pein. — Compte rendu, par M. D. L. F. V. 385 et s. *Jeanne Gray* (fragments littéraires sur lady), reine d'Angleterre; par M. E. Frère. — Analyse, par M. N. Gaillard. I. 58 et s. *Journal of a residence in Normandy* (journal d'un séjour en Normandie); par J. St-John. — Compte rendu, par M. E. Foucart. I. 255 et s. *Jublains* (notice sur) (Mayenne). — Fouilles faites en 1834; par M. F. Verger. — Compte rendu, par M. D. L. F. IV. 85 et s. *Lettre à tout le monde*, sur l'amélioration des mœurs, des cultures et des animaux domestiques, dans les Deux-Sèvres et le Poitou; par maître Jacques Bujault, laboureur. — Compte rendu, par M. D. L. F. IV. 86 et s. *Littérature anglaise*. Son histoire critique depuis Bacon jusqu'au commencement du XIXe siècle : histoire, roman, genre épistolaire; par M. L. Mezières. — Compte rendu, par M. Ad. Mazure. IV. 83 et s. *Lundi*, etc. (le); par le baron de Reiffemberg. — Compte rendu, par M. D. L. F. IV. 420 et s. *Manche* (notes sur l'histoire du département de la); par M. Houel. — Compte rendu, par M. Vérusmor. V. 90 et s. *Marguerite d'Angoulême* (notice biographique et littéraire sur), sœur de François Ier; par M. J. F. E. Castaigne. — Compte rendu, par M. D. L. F. V. 190 et s. *Mélanges historiques et archéologiques*; par M. J. R. Pesche. — Compte rendu, par M. D. L. F. V. 193. *Mirabeau's letters during his residence in England*. — Compte rendu, par M. D. L. F. I. 181. *Melanges* (*miscellany*) de Constable d'Edimbourg (collection de). — Mémoires de Mme de la Rochejacquelein, avec préface et notes; par Walter-Scott. — La vie de Marie, reine d'Ecosse; par H. Glassford Bell. — Histoire des révolutions en Europe, de C. W. Koch; traduction. — Mémoires sur Napoléon; par Bourienne. — Journal d'un voyage en Normandie; par A. St-John. — Les provinces du nord de la France et les Pyrénées, par Derwent et Conway; par M. D. L. F. I. 128. *Mitriaca*, mémoire qui a obtenu un accessit au concours de l'académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, par

M. de Hammer ; publié, avec notes, par J. Spencer Smith. — Compte rendu, par M. D. L. F. II. 217. *Montdidier*. Notice sur cet arrondissement ; par M. H. Dusevel. — Compte rendu, par M. D. L. F. IV. 200 et s. *Neustrie* (les recherches et antiquités de la province de), à présent duché de Normandie, etc. ; par Ch. de Bourgueville, sieur de Bras ; nouvelle édit. — Compte rendu, par M. D. L. F. I. 181. *Neustriennes* (les), chroniques et ballades ; par M. Alph. Le Flaguais. — Compte rendu, par M. D. L. F. III. 229 et s. *Normands* (notice historico-médicale sur les) ; par J. R. Duval. — Compte rendu, par M. D. L. F. II. 407 et 408. *Notre-Dame de St-Omer*, ou recherches sur cette église ; par M. Quinson. — Compte rendu, par M. D. L. F. IV. 416 et s. *Nord* (mémoires de la Société royale et centrale du), 1829-1834. — Compte rendu, par M. D. L. F. V. 83 et s. *Parlement de Paris* (notice sur les registres manuscrits du) ; par M. A. H. Taillandier. — Compte rendu, par M. D. L. F. III. 323 et s. *Peinture sur verre* (essai historique et descriptif sur la), etc. ; par M. E. H. Langlois. — Compte rendu, par M. D. L. F. II. 400 et s. *Philosophie ancienne et moderne*, histoire abrégée ; par M. C. Hippeau. — Compte rendu, par M. A. C. I. 280 et s. *Pont-Audemer* (essai historique, archéologique et statistique sur l'arrondissement de) ; par M. A. Canel. — Compte rendu, par M. G. Lecointre-Dupont. II. 187 et s. — Suite de ce compte rendu, par le même. II. 404 et s. *Portails d'église* de Tours et des environs ; par M. Ed. Massé. — Compte rendu, par M. D. L. F. IV. 302 et s. *Pouancé et la Guerche* (notice généalogique et historique sur) ; par M. le marquis de Pr... — Compte rendu, par M. D. L. F. I. 269 et s. *Port admiral a tale of War*. — Compte rendu, par M. D. L. F. I. 180. *Révolution de 1688 en Angleterre* (histoire de la) ; par M. James Mackintosh (en anglais). — Compte rendu, par M. Ad. Mazure. II. 410 et s. *Richer* (mémoires sur la vie et les ouvrages d'Ed.) ; par M. F. Piet. — Compte rendu, par M. D. L. F. IV. 422 et s. *Roth* (dissertation sur l'abolition du culte de), soit par St Melon, premier évêque, soit par St Romain, dix-neuvième évêque de Rouen ; par M. le marquis Le Ver. — Compte rendu, par M. D. L. F. III. 108. *St Romain* (histoire du privilége de), en vertu duquel le chapitre de la cathédrale de Rouen délivrait anciennement tous les ans un meurtrier ; par M. Floquet. — Compte rendu, par M. Thomas. II. 204 et s. *Rouen* (précis analytique des travaux de l'académie de), en 1832. — Compte rendu, par M. D. L. F. I. 350 et s. — Tombeaux de la cathédrale de Rouen ; par M. Deville. II. 194 et s. — Discours prononcé par M. Thomas, président de la Société d'émulation de Rouen, dans la séance publique de 1835. — Compte rendu, par M. D. L. F. IV. 186. — *St-Amans* (notice historique et biographique sur

M. Boudon de); par M. le baron Chaudruc de Crazannes. — Compte rendu, par M. D. L. F. I. 61. *Saintonge et Aunis* (histoire politique, civile et religieuse de), 3e période, guerres de religion ; par M. Massiou. — Compte rendu, par M. D. L. F. V. 72 et s. *Sandwich* (notice historique sur les îles) (1778-1833); par M. A. de Morineau. — Compte rendu, par M. D. L. F. 409 et 410. *Société linnéenne de Normandie* (souvenirs de l'assemblée générale de la), tenue à Bayeux, le 4 juin 1835. — Compte rendu, par M. D. L. F. III. 443. *Tancarville* (histoire du château et des sires de); par M. A. Deville. — Compte rendu, par M. D. L. F. 1er art. III. 315 et s. — 2e art. IV. 407 et s. *Térouanne* (histoire de la ville de), ancienne capitale de la Morinie, et notices historiques sur Fauquembergues et Renly ; par M. H. Piers. — Compte rendu, par M. D. L. F. III. 429 et s. — *Memoir of* the ancient capital of the Morini, etc., by Ch. Godmond. — Compte rendu, par M. D. L. F. V. 192 et 193. *Thury-Harcourt* (essai historique et statistique sur); par M. B. (Boscher). — Compte rendu, par M. D. L. F. II. 118 et s.

III. Biographie anglo-française. *Détails sur les personnages qui ont figuré dans la lutte anglo-française, sur les écrivains anglo-français, et sur les collaborateurs à cette Revue.*

Agnès Sorel (indication raisonnée d'un éloge d'). III. 358 et 359. — Vote pour la réparation du monument d'Agnès Sorel, en août 1833. I. 188. *Allier* (mort de M. Achille). IV. 123. *Baliol* ou *Bailleul* (Jean), roi d'Ecosse et sire de Bailleul-en-Vimeu ; par M. Em. Gaillard. III. 205 et s. — Polémique à son sujet, sur Jean Bailleul, roi d'Ecosse. — Lettre du directeur de la Revue ; par M. le marquis Le Ver. *Id.* 444 et s. — Réponse de M. Em. Gaillard à M. le marquis Le Ver. IV. 220 et s. *Bart* (statue à élever à Jean). IV. 322. *Bérengère* (tombeau de), femme de Richard Cœur-de-Lion ; par M. E. Grille de Beuzelin. III. 351. — Détails sur Bérengère de Navarre, femme de Richard Cœur-de-Lion ; par M. J. R. Pesche. III. 351 et s. — Autre épitaphe de la reine Bérengère. *Id.* 449. *Bicarton* (Thomas) de St-André, en Écosse. Notice par M. D. L. F. I. 387. *Black* (mort du capitaine). IV. 320. *Bodin* (mort de M. Félix). V. 219. *Bourgeois* (N.); par M. D. L. F. II. 218 et s. *Briquet* (H.-A.), auteur d'une *Histoire de Niort ;* par M. D. L. F. I. 75. *Brougham* (sur lord). II. 444. *Clément* (Henri Ier), seigneur de Mez en Gâtinois ; par M. Em. Gaillard. III. 204 et 205. *De la Rue* (l'abbé). Sa mort. III. 358. — Vente de sa bibliothèque anglo-française, *id.* 359. — Notice sur les travaux littéraires de l'abbé de la Rue, et particulièrement sur ses manuscrits ; par M. F. Galeron (de Falaise). V. 303 et s. *Delpon* (Jac-

ques-Antoine), de Livernon (Lot). — Notice par M. D. L. F. I. 383. *Du Guesclin* (monument qu'on va lui élever au lieu de sa naissance). IV. 317. — Au lieu où il est mort. V. 220. *Frécynet* (réclamation et notice biographique relatives aux frères); par M. Thomas. V. 419. *Froissart* (Jehan); par M. F. Châtelain. I. 381 et s. *Gaillard* (mort de M. Em.). IV. 323. *Gibault* (mort de M. l'abbé). II. 446. *Gruel* (Guillaume). Notice sur cet écrivain; par M. D. L. F. II. 420. *Jean, duc de Berry*. Publication prochaine de son histoire. I. 83. *Jeanne d'Arc* (proposition pour élever un monument à). V. 219. *Langlois* (mort de M. E. H.). V. 223. *Libert* (le docteur François), député d'Alençon. — Sa notice nécrologique; par M. D. L. F. V. 313. *Liquet*, bibliothécaire à Rouen, traducteur du *Voyage de Dibdin en Normandie* et de l'*Histoire générale de la Normandie;* par M. D. L. F. I. 75. *Mac-Adam* (mort de). IV. 453. *Malthus* (mort du célèbre). II. 446. *Marguerite d'Anjou*, reine d'Angleterre (1444-1482); par M. Bordier-Langlois (d'Angers). V. 17 et s. *Mercœur* (mort de Mlle Elisa). II. 446. — Son article biographique; par M. D. L. F. III. 109 et s. *Milton* (John); par M. Ad. Mazure. III. 422 et s. *Peyre-Ferry*, bibliothécaire à Toulon. Sa mort par suite du choléra-morbus. III. 241. *Piet* (mort de M. F.). V. 423. *Pluquet* (mort de M. F.). II. 256. — Sa notice biographique; par M. D. L. F. II. 417 et s. *Rabache* (Jean), sire de Hangest; par M. H. Dusevel. II. 220. *Raynouard* (mort de M.), membre de l'Institut. IV. 320. *Richer* (Edouard), de l'île de Noirmoutiers (Vendée); par M. D. L. F. I. 385 et s. *Rouault* (notice sur Tristan), ayant particulièrement pour but d'établir qu'il n'était pas encore vicomte de Thouars lors de la reddition de cette place à du Guesclin. V. 112 et s. *Saint-Amans* (J.-F. Boudon de). Notice sur cet écrivain; par le baron Chaudruc de Crazannes. — Analysée par M. D. L. F. I. 61 et s. 75. *Soudan de Latran* (le); par M. Moreau (de Saintes). V. 137 et s. *Spençer Smith*. Documents anglo-français qui justifient honorablement un collaborateur à ce recueil, d'une imputation grave qui lui avait été faite par l'empereur Napoléon; par M. D. L. F. III. 238 et 239. *Toussaint-Louverture;* par J. E. Peyre-Ferry. II. 70 et s.

IV. Documents originaux.

Accord entre les barons anglais et Edward, fils aîné du roi Henri III, du 18 août 1263; document publié par M. Crapelet. I. 405. *Lettre de Béatrix d'Angleterre*, femme de Jean II, duc de Bretagne, au roi Henri III, son père (1262). II. 352. *Traité* conclu à Londres, en 1359, entre les rois Jean et Edouard. — Document découvert et publié par M. G. Lecointre-Dupont. I. 388 et s.

V. Législations anglo-française ou française et anglaise comparées.

Chambres législatives. Comparaison de leur mode de procéder en France et en Angleterre, contre leurs membres qui négligent d'assister aux séances. v. 126 et 127. *Code pénal militaire.* Officiers français envoyés en Angleterre pour fournir des renseignements sur ce Code; par M. Alph. Rastoul. III. 240. *Douane.* Jurisprudence admise, en cette partie, par suite de l'enlèvement d'un douanier français par des fraudeurs d'Aurigny. IV. 227. *Du droit d'association* et de réunion en Angleterre; par M. D. L. F. II. 239 et s. *Enfants trouvés* (sur les hospices d'); par M. Wakefield. III. 223. *Formules en franco-normand* (des) employées par le roi d'Angleterre, pour donner la sanction à un bill. I. 188 et 189. *Fustigation.* De la peine de fustigation portée par le Code pénal militaire d'Angleterre; par M. D. L. F. II. 238 et 239. *Justice de paix* (de la) en France et en Angleterre, et coup d'œil sur la procédure criminelle dans les deux pays; par M. Bourgnon de Layre. 1er art. IV. 104 et s. — 2e art. *ib.* 303 et s. *Législation anglo-normande* (recherches sur la); par M. Couppey. 1er art. II. 371 et s. (De la clameur du haro. — De la paix de Dieu, ou du roi, ou du duc. — Du combat judiciaire. — Droit d'asile dans les églises.) v. 44 et s. 142 et s. *Légitimation* (des avantages et des inconvénients de la) par mariage subséquent admise en France, et repoussée par la législation anglaise; par M. Nicias Gaillard. — Compte rendu, par M. D. L. F. III. 230 et s. *Lettres* sur la cour de chancellerie d'Angleterre; par C. P. Cooper. — Indication. I. 183. *Lois pénales* (des) de l'île Maurice (de France); par M. D. L. F. I. 297 et 298. *Lord Lyndshurst* (sur) et sa sortie contre la magistrature française; par A. I. 182 et s. *Ordre judiciaire* (de l') en France et en Angleterre, à l'occasion du rejet du bill sur les cours locales; par M. Bourgnon de Layre. I. 116 et s. *Pêche à la mer.* Justice rendue de l'autre côté du détroit aux pêcheurs français dans leurs démêlés avec les pêcheurs anglais. III. 135 et 236. *Police maritime* d'Angleterre. — Dispositions de cette législation à adopter en France; par M. D. L. F. III. 234. *Procès criminel* à Paris, en 1834, pour fabrication et émission de faux bank. — Notes. I. 196. *Prolixité* de la rédaction des lois en Angleterre. I. 188. *Recherche de la paternité.* Concordance presque entière dans les mesures prises en Angleterre et en Bavière, relativement à la recherche de la paternité non admise par la loi française. III. 462 et 463. *Tentatives* (nouvelles) de lord Brougham, pour améliorer l'administration de la justice civile en Angleterre; par M. D. L. F. II. 237 et s.

VI. Idiomes. *Articles qui s'y rapportent.*

Langue parlée à la cour des fils d'Aliénor à Poitiers. — Discussion à ce sujet au congrès de Blois. iv. 322. *Specimen* de la langue française, telle qu'elle est parlée dans les îles anglo-normandes. ii. 245 et 246.

VII. Monnaies anglo-françaises.

Bordeaux (précieuse pièce anglo-française rencontrée près de). iii. 461. *Boulogne-sur-Mer* (médaille anglo-française donnée au musée de). iii. 461. *Découvertes de monnaies* (sur quelques) de l'époque anglo-française, faites en 1833 et 1834 ; par M. G. Lecointre-Dupont. ii. 242 et s. *Pièce anglo-française* découverte à Châtillon-sur-Indre (nouveaux détails sur une) ; par M. L. de la Saussaye. ii. 355. *Pièces anglo-françaises.* v. 126. *Monnaies françaises* des xie et xiie siècles (observations numismatiques à l'occasion de quelques) ; par M. A. Jeuffrain. — Compte rendu, par M. D. L. F. ii. 215 et s. *Monnaies chartraines* (essai sur les), frappées par les comtes de Chartres et de Blois jusqu'au xive siècle, et sur quelques autres pièces qui ont à peu près le même type ; par M. E. Cartier. — Compte rendu, par M. D. L. F. ii. 215 et s. *Monnaies du Poitou* (essai sur les) et sur quelques autres monnaies de la période anglo-française ; par M. G. Lecointre-Dupont. ii. 325 et s. *Numismatique française* (réponse à une réclamation de la) ; par M. D. L. F. v. 119 et 120. *Thouars* (concession du droit de frapper monnaie, faite par Henri III, roi d'Angleterre, aux vicomtes de) ; par M. D. L. F. v. 328.

VIII. Beaux-Arts. *Architecture, peinture, sculpture.*

Architecture du moyen-âge (recherches sur l') ; par M. A. de Caumont. i. 168 et s. *Architecture militaire* (recherches sur l') en France et en Angleterre, depuis la conquête de Guillaume le Bâtard jusqu'à la fin de la lutte anglo-française sur le continent ; par M. A. de Caumont. 1er art. iv. 198 et s. — 2e art. iv. 424 et s. *Beaux-arts.* Enquête sur les moyens de répandre la connaissance des beaux-arts en Angleterre. iii. 236. *Cherveux* (le château de), et un mot sur l'architecture féodale en Poitou, à la fin de la lutte anglo-française ; par M. D. L. F. iii. 64 et 65. *Delaroche.* Son tableau de Jane Gray. i. 58, 186. ii. 96 et 97. *Eglises romanes* (voyage d'un Anglais en France pour étudier les). iii. 242. *Douai.* Coup d'œil anglo-français jeté sur l'exposition des tableaux de Douai ; par M. D. L. F. iii. 312 et s. *Beaux-arts.* — Paris et Londres. — Salon de 1835. — Sommerset-House. — Musée national ; par M. F. Châtelain. 1er art. iii. 171 et s. — 2e art. 290 et s. *Email de Geoffroy Plantagenet* (notice sur l') ; par M. E. Grille de Beuzelin. v. 218 et s. *Ogive.* Continuation des recherches de M. Gally-Knight sur l'origine de l'ogive. ii. 244. — Nouvelles courses archéologiques de M.

J. Woods, pour rechercher l'origine de l'ogive. IV. 123. *Exposition* des tableaux au Louvre (notice statistique sur l'), en 1834; par M. I. Lebrun. I. 406 et 407. *Salon de* 1834. Beaux-arts; par M. F. Châtelain. II. 90 et s. *Vitraux peints*. Fabrique établie à Tours. IV. 446.

IX. Lithographies. *Indication de celles qui existent dans la première série de ce recueil.* (16 lith.)

Arundel (tour d') aux Sables-d'Olonne (Vendée). V. 254. *Bérengère* (tombeau de), femme de Richard Cœur-de-Lion. Cathédrale du Mans. III. 351. *Bressuire* (Deux-Sèvres). Ruines des restes de son château. IV. 352. *Cabrerets* (vue du château de). IV. 129. *Chandos*. Monument présumé de Jean Chandos, près du pont de Lussac sur la Vienne, au bord de la route de Limoges à Poitiers. (Chandos périt au même lieu en 1369.) III. 212. *Cherveux* (le château de), près Niort, Deux-Sèvres. III. 64. *Crécy* (plan de la bataille de). 26 août 1346. I. 317. *Ile-Dieu* (le château de l') (Vendée). IV. 261. *Martel*, en Quercy (façade d'une maison située à), dans laquelle mourut Henri au Court-Mantel, le 11 juin 1183. II. 440. *Mervent* (site de) (Vendée). I. 213. *Monnaies du Poitou* et autres de l'époque anglo-française. 1re planche. II. 345. — 2e planche. 352. *Parthenay* (ruines du château de) (Deux-Sèvres), détruites entièrement en 1831. III. 405. *Pièce d'artillerie* ancienne trouvée en mer près de Calais. II. 233. *Plantagenet*. Email sur cuivre de Geoffroy Plantagenet, 1151. V. 218. *Poitiers*. Restes du château de Poitiers, bâti en 1375 par Jean, duc de Berry et comte de Poitou, d'après l'esquisse faite, en 1747, par Beaumesnil, correspondant de l'académie des inscriptions et belles-lettres. I. 1. — Vue de la façade du palais de Poitiers, bâti par Jean, duc de Berri. V. 112. *Pontvallain* (bataille de) et siége de Vaas, 1379. IV. 26 et s. *Rocamadour* (vue de) (Lot). II. 1. *Taillebourg*, en Saintonge. I. 85.

X. Poésies anglo-françaises.

Arlette et Robert, ballade, 1029; par M. A. Le Flaguais (de Caen). I. 253 et s. *Ballade* faicte touchant la grant déception des Anglois (sous Charles VII). III. 117. *Chant de victoire* après la bataille de Formigny (mercredi 15 avril 1450). I. 348 et 349. *Jeanne d'Arc* (poésie adressée à); par M. Alph. Le Flaguais (de Caen). V. 284. *Hommage* d'un voyageur français aux grands hommes qu'a produits l'Angleterre; poésie, par M. M. A. Jullien (de Paris). III. 164 et s. *Marie Stuart*. Poésie; par M. Ad. Mazure. II. 86 et s. *Mélodies françaises* (nouvelles); par M. Alph. Le Flaguais. — Compte rendu, par M. D. L. F. I. 288. *Robert Courte-Heuse* (complainte de); par M. Alph. Le Flaguais. III. 63 et 64.

XI. Partie industrielle, commerciale et administrative.

Agriculture. Celle de l'île de Guernesey comparée à l'agriculture

des environs de Saint-Malo. IV. 323. *Chemin de fer* (un mot sur le) destiné à faciliter les communications entre Paris et Londres. II. 446. *Cherbourg*. Relations de cette ville avec l'Angleterre, 1835. II. 125. *Combustible* (nouveau) trouvé en Angleterre et ayant l'eau pour base principale. I. 196. *Comices agricoles*. — Leur origine est-elle anglaise ou française ? — Opinions de MM. Ardant et Allou à ce sujet. I. 83 et 84. *Conservation des bois de construction* (réclamation relative à une prétendue découverte faite en Angleterre pour la) ; par M. Alph. Rastoul. II. 356 et 357. *Durham* (introduction en France de la belle race de bêtes à cornes de). V. 224. *Eclairage* par le gaz, avec l'appareil Selligue, à Marseille. II. 356 et 360. *Enseignement Fellemberg*. Projet de l'introduire dans divers états, notamment en France et en Angleterre. I. 193. *Jersey* (mesures prises pour favoriser le mouillage des navires français à). IV. 124. *Librairie*. Données sur le commerce de la librairie entre la France et l'Angleterre ; par M. Alph. Rastoul. II. 357 et 358. — Commerce de la librairie en Angleterre. IV. 227. *Machines* (considérations sur les) ; par M. Auguste de Gasparin.—Compte rendu, par M. D. L. F. II. 314 et s. *Métier à bas*. Indication du Français qui l'a réimporté d'Angleterre en France. IV. 317. *Mission* du docteur Bowring en France, pour arriver à un traité de commerce entre la France et l'Angleterre. I. 76 et s. — Le docteur Bowring nommé membre de la chambre des communes, et résultat éventuel de cette nomination. II. 447. *Mission* de M. Martineau des Chenez en Angleterre, à l'instar de celle du docteur Bowring en France. I. 187. *Mission* du major général Othway en France, pour l'examen des ateliers de construction de l'artillerie. I. 189. *Mortalité* (proportion de la) dans les divers pays de l'Europe, et notamment en France et en Angleterre. I. 194 et 195. *Navigation à la vapeur*. Sa rapidité. I. 193 et 194. *Pêche à la mer*. Entreprise des pêcheurs anglais sur les bancs d'huîtres des côtes françaises de la Manche, et leur résultat. 1835. II. 123. — Nouveaux conflits dans la Manche entre les pêcheurs français et anglais. 1835. III. 131. *Pêche de la morue*. Incident parlementaire relatif à la pêche de la morue. 1835. II. 123 et 124. *Pêche à la mer*. Traitement fait, en France et en Angleterre, aux pêcheurs des deux nations, obligés de relâcher sur la côte opposée. II. 124. *Pianos français*. Leur adoption en Angleterre. III. 239. *Postes aux lettres*. Nouvelles négociations sans résultat, pour le service des postes entre la France et l'Angleterre. 1835. II. 124. — Améliorations projetées dans les droits de poste pour les brochures expédiées d'Angleterre en France, et de France en Angleterre. V. 224. *Poterie fine anglaise*. Industrie transportée en France, par M. H. de St-Amans. I. 63. *Routes dites à la Mac-Adam*. Priorité prétendue de la découverte pour les Français. I. 84. *Sauvetage*. Nouveau moyen de sauvetage importé d'Angleterre.

v. 222. *Service quotidien* des postes de France en Angleterre. I. 187. *Spitafield* (origine du commerce de soie de). v. 124 et 125. *Statistique.* Renseignements relatifs aux travaux statistiques de M. Guerry (de Tours), en Angleterre. II. 247. *Statistique agronomique* et commerciale de la France (coup d'œil jeté sur la), sous le rapport anglo-français ; par M. I. Lebrun. II. 181 et s. *Traité de commerce* de 1786 (opinion sur le) entre la France et l'Angleterre, et sur la compagnie anglaise des Indes. I. 407. *Voyage en Angleterre* du ministre des travaux publics et du directeur des ponts et chaussées et des mines (en 1834). I. 191 et 192. *Vers à soie.* Tentative pour l'introduction de cette industrie en Irlande. II. 126.

XII. Mœurs et usages comparés.

Cambridge. Eclaircissements relativement à une cérémonie pratiquée à Cambridge, lors de la réunion de l'Association britannique ; par M. J. Spencer Smith. I. 406 et 407. *Foire de fantaisie* (a fancy fair) à Londres. I. 82. — Autres détails à ce sujet. I. 186. *God save the king* (les paroles et l'air du) sont-ils d'origine française ? Par M. D. L. F. II. 443 et 444. *Green-Boys et Green-Girls* (sur les) ; par M. D. L. F. II. 443. *Jeudi-Saint* des rois d'Angleterre et de France ; par M. G. Lecointre-Dupont. II. 185 et 186. *Oxford* (formalité pour l'élection d'un docteur honoraire à) ; par M. D. L. F. II. 186.

XIII. Chronique.

Adresse au Roi des Français faite par les Anglais résidants à Paris et à Calais, à l'occasion de l'attentat du 28 juillet. III. 242 et 243. *Affluence des Anglais* en France. I. 186 et 187. *Agnès Sorel.* Découverte de sa pierre tumulaire. v. 420. *Antiquaires de l'Ouest* (établissement d'une Société des), en 1834. II. 247. — Renouvellement, pour 1838, du bureau de cette Société. v. 224. *Archives d'Angleterre.* Travaux scientifiques de la commission des archives d'Angleterre, et choix de ses correspondants pour la France et pour l'Angleterre. I. 298 et 299. *Argentan* (Orne). Publications relatives à cet arrondissement. IV. 228. *Association britannique.* Comparaison entre la session de 1833 de l'Association britannique pour le progrès des sciences, et le Congrès scientifique de Caen. I. 289 et s. *Biographie normande* (projet d'une). III. 239 et 240. *Birmingham* (influence de la paix entre la France et l'Angleterre sur la prospérité de). v. 125. *Bordeaux* (remise au concours d'une question anglo-française, par l'académie de). III. 461 et 462. — Prix proposé par l'académie de Bordeaux sur un sujet anglo-français (en août 1833). I. 187 et 188. *Boulogne-sur-Mer.* Grand passage par cette ville, d'Angleterre en France et de France en Angleterre. IV. 451. — Classement des archives de Boulogne-sur-Mer. v. 125. *Buchon.* Son curieux voyage dans l'ancienne Aquitaine. v. 220 et 221.

Caen (question mise au concours, pour 1835, par l'académie de). II. 245. *Canada.* Terminaison des affaires du clergé catholique en Canada (en 1834). II. 248. — Sorte de protectorat prétendu exercé à Rome, par le gouvernement français, sur les affaires relatives au clergé catholique du Canada ; par M. D. L. F. I. 410 et s. — Réclamation adressée à la chambre des communes contre les autorités déléguées par l'Angleterre pour administrer le Canada, et envoi d'un haut commissaire dans cette contrée. III. 131. — Résolution d'une grande importance prise par le parlement du haut Canada. III. 243. — Discours remarquable du nouveau gouverneur du Canada. III. 314. — Nouvelles des deux Canadas et du surplus de l'Amérique du nord ; par M. Is. Lebrun. IV. 222. — Arrivée à Paris d'un envoyé canadien, pour y étudier les méthodes d'enseignement primaire. IV. 317. — Un mot sur les affaires du Canada. V. 329. *Cherbourg.* Ses relations avec l'Angleterre. II. 125. — Ses bains de mer. IV. 228. *Clergé* (haut). Son traitement comparé en Angleterre et en France. V. 329. *Collaborateurs à la Revue anglo-française* élus députés (en 1834). II. 245. — Collaborateurs à cette Revue promus à des dignités scientifiques. IV. 454. *Commission d'histoire de Belgique* (collaborateurs à la Revue anglo-française nommés correspondants de la). V. 220. *Comités historiques* établis au ministère de l'instruction publique (collaborateurs à la Revue anglo-française qui en font partie). V. 332. *Concours archéologique* sur la comparaison d'un certain nombre d'églises monumentales. IV. 127. *Congrès scientifique de France.* — 1re session tenue à Caen, en juillet 1833. — Compte rendu, par M. C. Hippeau. I. 282 et s. Dispositions pour la session de 1834, à Poitiers. II. 126 et s. *Congrès de Poitiers* en 1834. Son ouverture. II. 248. — Publication (alors) prochaine du compte rendu du Congrès de Poitiers. II. 443 et 444. — Coup d'œil anglo-français jeté sur le Congrès de Poitiers; par M. D. L. F. II. 353 et s. *Congrès scientifique de France*, 3e session, tenue à Douai. III. 357 et 358. — Coup d'œil sur le Congrès de Blois. IV. 319. *Congrès scientifique de France*, 5e session, tenue à Metz. V. 222 et 223. *Congrès historique des deux Bourgognes.* IV. 127. *Cours d'antiquités* professé à Caen ; par M. de Caumont. V. 127. *Cours* (nouveaux) d'antiquités monumentales. IV. 127. *Courses* de chevaux à Paris (en 1834). I. 193. *Curieux fait d'armes* d'une bande de contrebandiers anglais à l'encontre d'un douanier français. IV. 124. — Suite donnée par le gouvernement français à l'enlèvement d'un douanier par les fraudeurs d'Aurigny, *id.* 227. *Dette anglaise.* Calculs curieux relativement à elle. IV. 453. *Dîner* (mémoire du) donné à Londres, en 1835, à l'occasion de l'installation du lord maire. III. 359 et 360. *Echange* de médailles entre une société française et une société anglaise. IV. 451. *Expédition du prince Louis, fils de Philippe-Auguste*, en Angle-

terre. Prochaine publication de sa relation. v. 421. *Guernesey* (prétendu sorcier condamné à). v. 125. *Guerres vendéennes*. Documents relatifs à ces guerres, déposés au musée britannique. v. 419. *Histoire de France*. Société pour la publication de ces documents originaux. i. 299. *Institut*. Académie des inscriptions. — Jugement porté par elle, sur quelques mémoires insérés dans ce recueil. v. 219 et s. *Jersey*. Culture de la vigne dans cette île. iv. 319. *Lancaster*, créateur de l'enseignement mutuel. — Souscription en sa faveur. i. 195. *Louis IX, dit le Saint* (prochaine publication d'une histoire de). v. 421. *Maine*. Recherche dans cette province d'un prétendu trésor enfoui lors des guerres anglo-françaises. iv. 125. *Marie Stuart*. Découverte d'un curieux document relatif à elle. iv. 318. *Michel* (Francisque). Son nouveau voyage dans les Iles Britanniques. v. 126. *Monuments historiques*. Fondation d'une Société pour la conservation et la description des monuments historiques de France. 1834. ii. 125. — Organisation définitive de cette Société. 245 et 246. — Séance de la Société de conservation des monuments historiques tenue au Mans. v. 127 et 128. *Morus* (découverte d'un livre ayant appartenu à Thomas); par M. G. G. Bennis. ii. 358. *Natation* (assaut de) entre une Française et une Anglaise. v. 223. *OEufs*. Leur commerce entre la France et l'Angleterre. iv. 320. *Oiseaux*. De la destruction des petits oiseaux en France, et sur leur conservation dans les Iles Britanniques. iii. 236 et s. *Publications* nouvelles de collaborateurs à la Revue anglo-française. i. 300. ii. 247, 370 et 447. iv. 128 et 324. v. 128 et 332. — Publication (alors prochaine) d'un nouvel ouvrage de M. l'abbé de La Rue sur les bardes (en 1833). i. 190. — Publications anglo-françaises de M. Francisque Michel. ii. 446. *Québec* (incendie du château de St-Louis à). i. 412. — État des émigrés arrivés dans le port de Québec de 1818 à 1833. i. 412. *Revue de la numismatique française* (fondation d'une). iii. 358. *Rouen* (prix proposé pour 1834 par l'académie de). ii. 123. — Précieuse statue anglo-française découverte à Rouen. v. 419. *St-Jean d'Abbelot*. Tentative de vandalisme en Normandie, à l'encontre d'un monument anglo-français. iii. 463. *Saintonge* (publication (alors) prochaine d'une histoire de). iii. 240 et 241. *Sein* (récompense décernée par le gouvernement anglais à des habitants de l'île de). iii. 360. *Service funèbre* anglo-français. v. 222. *Tapisserie de Bayeux*. Copie à faire de cette tapisserie aux Gobelins. iv. 319. *Théâtre* (nouvelles anglo-françaises relatives au). 1834. i. 412. *Voyage du Roi* en Normandie, en 1834. Quelques détails. i. 190. — Un mot sur les voyages en Angleterre de MM. Dupin aîné et Arago ; par M. D. L. F. ii. 356. — Voyage en Angleterre d'un collaborateur à la Revue anglo-française, et son but. i. 300. — Voyage en ballon d'Angleterre au continent. iv. 321. — *Westminster* (incendie de). ii. 358.

XIV. Collaborateurs a cette Revue, *et indication des volumes et des pages où se trouvent leurs articles.*

A.... I. 182 et s. *Allonneau*, médecin, à Thouars. V. 225 et s. *Allou*, ingén. des mines, à Paris. II. 117 et 118. III. 209 et s. *Andral*, notaire, à Martel (Lot). V. 324 et s. *André*, procureur du roi, à Châtellerault. I. 97 et s. *Ardant*, antiquaire, à Limoges. IV. 292 et s. *Baudot*, ancien magistrat, à Dijon. II. 178 et s. III. 344 et s. *Beaupré* (Pigault de), du conseil général du Pas-de-Calais. II. 233 et s. 383 et 384. III. 148 et 149. V. 176. *Bennis*, biblioth. de l'ambassade britan. à Paris. II. 358. *Bodin* père, homme de lettres, à Saumur. III. 157 et s. 287 et s. *Blordier-Langlois*, homme de lettres, à Angers. V. 17 et s. *Bourgeois*, avocat, à la Rochelle. V. 99 et s. *Bourgnon de Layre*, conseiller à la Cour royale de Poitiers. I. 116 et s. II. 237 et s. IV. 104 et s. 303 et s. *C*... (A.). I. 280 et s. *Canel*, avocat, à Pont-Audemer. II. 274 et s. 361 et s. IV. 9 et s. 150 et s. V. 263 et s. *Casteigne*, biblioth., à Angoulême. I. 345 et s. II. 260 et s. *Caumont* (A. de), corresp. de l'Institut, à Caen. I. 168 et s. IV. 198 et s. 424 et s. *Châtelain*, homme de lettres, à Paris. I. 381 et s. II. 90 et s. 323 et 324. III. 171 et s. 290 et s. *Chaudruc de Crazannes*, corresp. de l'Institut, à Montauban. II. 5 et s. 249 et s. IV. 229 et s. V. 208 et s. *Chesnon*, principal du collége de Bayeux. III. 222. *Cooper*, secrétaire de la commission des archives d'Angleterre. II. 421 et s. *Couppey*, juge, à Cherbourg. I. 301 et s. II. 371 et s. V. 44 et s. 142 et s. 277 et s. *D*.... (A.). III. 314. *D*.... (de Toulouse). IV. 154 et s. *De la Rue* (l'abbé), de l'Institut. V. 351 et s. *Deville* (A.), antiquaire, à Rouen. II. 51 et s. V. 160 et s. *Dusevel*, antiquaire, à Amiens. II. 220. *F*... (D.). IV. 447. *Fonteneau* (dom), bénédictin. V. 106 et s. *Fontenelle de Vaudoré* (A. D. de la), directeur de cette Revue. — Comme les articles qu'il a fournis au recueil forment la moitié environ des volumes, on ne mentionne pas ici ces mêmes articles ; on les placera, pour la plupart du moins, dans les autres divisions, avec ces lettres indicatives. D. L. F. *Foucart*, profess. de droit, à Poitiers. I. 255 et s. III. 105 et s. *Gaillard* (Em.), secrétaire perpétuel de l'acad. de Rouen. II. 157 et s. 389 et s. III. 204 et s. 384 et s. IV. 220 et s. *Gaillard* (Nicias), avocat général à la Cour royale de Poitiers. I. 53 et s. *Galeron*, procureur du roi, à Falaise. III. 198 et s. V. 60 et s. 303 et s. *Gibault* (l'abbé H. B.), profess. de droit, à Poitiers. I. 19 et s. III. 47 et s. V. 194 et s. *Grille de Beuzelin*, antiquaire, à Paris. III. 351. IV. 240 et s. V. 218 et s. *Guiton* (de). V. 260 et s. *Hérault*, antiquaire, à Châtellerault. V. 345 et s. *Hippeau*, profess., à Poitiers. I. 282 et s. *Impost*, littérateur, à Noirmoutiers. V. 270 et s. *Jollois*, ingénieur en chef, à Paris. II. 13 et s. *Jullien* de Paris (M. A.). III. 164 et s. *La Bitte*, homme de lettres, à Paris. III. 133 et s. *Lambert*, antiquaire, à Bayeux. II. 440 et s. III. 221 et 222. *Lebrun* (Is.), homme de lettres, à Paris. I. 406 et 407. II. 181 et s. 293 et s. III. 65 et s. 74 et

s. 309 et s. 221 et s. v. 121 et s. *Lecointre-Dupont*, antiquaire, à Alençon. I. 388 et s. II. 116 et 117. 185, 186, 187 s. 242 et s. 311 et s. 325 et s. 404 et s. *Le Flaguais* (Alp.), homme de lettres, à Caen. I. 253 et s. 348 et 349. III. 63 et 64. V. 284. *Le Ver* (le mis). III. 444 et s. *Louandre* (F. C.), homme de lettres, à Abbeville. III. 245 et s. *Marturé*, profess. d'histoire, à Sorèze. IV. 325 et s. V. 5 et s. 129 et s. *Massiou*, juge d'instruction à la Rochelle. II. 120 et s. III. 34 et s. 150 et s. 281 et s. 361 et s. IV. 5 et s. 144 et s. 229 et s. 363 et s. V. 254 et s. 340 et s. *Mazure*, profess. de philos., à Poitiers. I. 71 et s. 197 et s. II. 86 et s. 410 et s. III. 122 et s. 422 et s. IV. 49 et s. 83 et s. *Michel* (F.), homme de lettres, à Paris. III. 450 et s. V. 391 et s. *Monmerqué*, de l'Institut. V. 400 et s. *Moreau*, bibliothécaire, à Saintes. I. 85 et s. III. 271 et s. V. 137 et s. *N....* V. 282 et s. *Olivier* (Jules), juge, à Valence (Drôme). III. 59 et s. *Pavie* (Th.), voyageur, d'Angers. I. 233 et s. 331 et s. II. 167 et s. 286 et s. *Pervinquière* (Abel), profess. de droit, à Poitiers. III. 89 et s. 183 et s. *Pesche*, antiquaire, au Mans. III. 351 et s. IV. 16 et s. *Peyre-Ferry*, bibliothécaire, à Toulon. II. 70 et s. *Piers* (H.), antiquaire, à St-Omer. IV. 91 et s. V. 314 et s. 333 et s. *Piet* (F.), à Noirmoutiers. IV. 249 et s. V. 327. *Pluquet* (F.), antiquaire, à Bayeux. II. 433 et s. 439 et s. *Pongerville* (de), de l'académie française, à Paris. III. 191 et s. *Rastoul*, homme de lettres, à Avignon. II. 356, 357, 358. III. 131, 132, 240. *Rédet*, archiviste à Poitiers. V. 200 et s. *St-Amans* (J. F. Boudon de), homme de lettres, à Agen. I. 51 et s. *Ste-Hermine*, secrétaire général de la préfecture de la Vendée. III. 5 et s. IV. 445 et s. *Saussaye* (L. de la), antiquaire, à Blois. II. 255 et 256. *Seymour de Constant*, de Londres. I. 317 et s. *Simon* (C. G.), homme de lettres, à Nantes. I. 164 et s. *Smith* (J. Spencer), ancien ambassadeur d'Angleterre. I. 287 et 288. 406 et 407. IV. 444 et s. *Thomas*, ancien ordonnateur de l'île Bourbon. I. 286 et 287. 204 et s. IV. 205 et s. *Touzalin de Lussabeau*. V. 108 et s. *Verger* (F. J.), homme de lettres, à Nantes. V. 124. *Vérusmor*, homme de lettres, à Cherbourg. III. 311 et 312. 417 et s. IV. 44 et s. 165 et s. 400 et s. V. 67 et s. 89 et s. 275 et 276. 367 et s. *Vitet* (Lud.), député. I. 242 et s. *Wakefield*, ancien membre de la chambre des communes, à Blois. III. 223 et s. *Listes* des abonnés fondateurs et collaborateurs à la Revue anglo-française, et des Sociétés et Recueils faisant échange avec cette publication. II. 448 et s.—2e liste. III. 465. —3e liste. IV. 455 et s.

Poitiers. — Imp. de F.-A. Saurin.

REVUE

ANGLO-FRANÇAISE,

(HISTORIQUE ET TRIMESTRIELLE),

(Consacrée à la politique, à la bibliographie et à la critique)

OFFRANT À RECUEILLIR TOUTES LES ÉCRITURES HISTORIQUES ET ÉPISTOLAIRES SE RATTACHANT AUX POINTS DE CONTACT

ENTRE LA FRANCE, L'AQUITAINE ET LA NORMANDIE, LA GRANDE-BRETAGNE ET L'IRLANDE;

(RÉDIGÉE PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE LITTÉRATEURS,

LE BUREAU À POITIERS, CHEZ LA DIRECTRICE,

Mme la Vicomtesse de Vaudreuil,

membre non résidant du comité historique des chartes, chartriste et inscriptions au ministère de l'instruction publique, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, membre d'un grand nombre d'autres Sociétés savantes, correspondant des numismatique historique, correspondant de la commission des archives de la Grande-Bretagne, etc. Correspondance [illegible] à Poitiers et Bruxelles, etc.

10e LIVRAISON. — 3e DU 5me VOLUME.

POITIERS,
IMPRIMERIE DE SAURIN FRÈRES.

1838.

Concession du droit de frapper monnaie, faite par Henri III, roi d'Angleterre, aux vicomtes de Thouars, par M. de la Fontenelle. 366

Casuiques.

Traitements du haut clergé d'Angleterre, comparés avec ceux du haut clergé en France, 302. — Un mot sur les affaires du Canada, *ib.* — Sur le phare de Gatteville (Manche), *ib.* — Réflexions sur les congrès scientifiques, 306. — Collaborateurs à la Revue anglo-française placés dans les comités historiques créés au ministère de l'Instruction publique, 312. — Publications des collaborateurs à la Revue anglo-française, *ib.*

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04921 0035